

UNIV. OF  
TORONTO  
LIBRARY











REVUE  
HISTORIQUE





# REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

*Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.*

CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

VINGT ET UNIÈME ANNÉE.

---

TOME SOIXANTE-DEUXIÈME

Septembre-Décembre 1896.

---

40162  
7/10/97

PARIS  
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET C<sup>ie</sup>  
**FÉLIX ALCAN**, Éditeur  
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN  
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE  
1896



# LA QUESTION

DE

# LA MADDALENA

---

## I.

Entre la Sardaigne et la Corse se trouve un groupe d'îlots, presque abandonnés jadis. Les bergers corses venaient y faire paître leurs troupeaux et y semer du blé; ils y vivaient sous des huttes; tous n'y restaient pas à demeure fixe. Ces petites îles appartenaient à la République de Gènes, maîtresse de la Corse, dont elles étaient une dépendance; elles servaient de *Communaux*, comme nous dirions maintenant, aux habitants de Bonifacio; elles étaient peu connues et mal dessinées sur les cartes, où elles figuraient sous les noms d'*îles des Bouches de Bonifacio*, d'*isole Buccinare*, de *Buccinares* ou d'*îles Intermédiaires*. Les corsaires Barbaresques et Malonnais s'y abritaient quelquefois; les navigateurs les dédaignaient, les considérant comme de nulle importance.

Aujourd'hui, les plus septentrionales de ces îles, Cavallo et Lavezzi, appartiennent à la France; les autres, Razzoli, Santa Maria, Budelli, Spargi, la Maddalena, Caprera et San Stefano, sont connues sous le nom d'*Archipel de la Maddalena*. Entre la Maddalena, Caprera, San Stefano et la Sardaigne elle-même, il existe une rade spacieuse et sûre, protégée de tous les côtés contre le flot de la haute mer; les plus gros navires peuvent y accéder par deux passes étroites, dont en aucun point la profondeur n'est moindre de trente mètres. C'est là que les Italiens ont établi l'une des stations maritimes les plus faciles à défendre et les plus formidables du monde; pour la bloquer, il faudrait deux flottes, puisqu'elle possède deux issues, l'une à l'est, faisant

face à la péninsule, c'est-à-dire à Naples et à la Spezzia, l'autre à l'ouest, qui débouche sur la ligne de communication de la France et de l'Algérie; elle menace à la fois la Corse, Bizerte et Toulon.

Nelson fut le premier qui utilisa cet admirable réduit stratégique; c'est là qu'il vint s'embusquer avec son escadre après la rupture de la paix d'Amiens; c'est de là qu'en 1805 il partit pour la fatale expédition de Trafalgar. « La Sardaigne, écrivait-il « dès 1803, est la plus importante position de la Méditerranée et « le port de la Madeleine le plus important des ports de la Sar- « daigne. Il y a là une rade qui vaut celle de Trinquemalé et qui « n'est qu'à vingt-quatre heures de Toulon. Ainsi la Sardaigne, « qui couvre Naples, la Sicile, Malte, l'Égypte et tous les états « du Sultan, la Sardaigne bloque en même temps Toulon... « Malte ne vaut pas la peine d'être nommée après la Sar- « daigne...<sup>1</sup>. »

Comment et à quel titre la Cour de Turin est-elle entrée en possession de cette Maddalena, qui enthousiasmait ainsi Nelson et dont l'Italie moderne a su tirer un tel profit? Aucun historien français ne s'en est soucié et Mimaut, s'inclinant devant le fait acquis, a écrit avec confiance, en 1825, que le *Judicat* sarde de Gallura « comprenait, outre les îles Adjacentes et les Inter- « médiaires, dix cantons dans la Gallure proprement dite et « quatre dans la Gallure orientale<sup>2</sup>. » Seul, un érudit corse, M. l'abbé Letteron, professeur d'histoire au lycée de Bastia, a commencé à soulever ce voile<sup>3</sup>. Pour se renseigner plus amplement, il faudrait donc recourir aux ouvrages intéressés des auteurs italiens.

D'après l'éminent professeur et sénateur M. Carutti, qui nourrit de ses leçons d'histoire toute la jeunesse diplomatique et militaire de la péninsule, le comte de Vergennes fit pour ainsi dire inopinément surgir, en 1784, la question de propriété de la petite île de la Maddalena que la République de Gênes, dit-il, avait autrefois prétendu être sous la dépendance de la Corse; Vergennes aurait proposé que, la Corse et la Sardaigne ne pouvant établir leurs droits sur des titres suffisants, « le sondage le plus profond dans les « Bouches de Bonifacio tranchât le litige, » et l'affaire se serait

1. Jurien de la Gravière, *Guerres maritimes de la Révolution et de l'Empire*, t. II, p. 79.

2. Mimaut, *Histoire de Sardaigne*, t. I, p. 106.

3. Letteron, *Osservazioni storiche sopra la Corsica dell' abbato Ambrogio Rossi*. — *Petit Bastiais*, 15 janvier 1894; 21 février, 4 mars et 21 avril 1895.

terminée de la sorte en 1787<sup>1</sup>. Manno donne de plus amples explications; il raconte comment les îles ont été occupées par les Sardes en 1767; il reconnaît qu'elles étaient peuplées par des Corses, qui ne payaient pas de tribut au roi de Sardaigne et ne lui rendaient aucun hommage; mais il affirme énergiquement le droit de celui-ci et il écrit cette phrase étrange, où fourmillent les contradictions : « Néanmoins, la raison politique voulait que la « haute domination du roi y fût marquée par un acte spécial et, « en outre, que les colons de ces îles, qui montraient déjà la plus « grande inclination à être tenus pour sujets sardes, ne pussent « plus se dérober aux devoirs attachés à cette qualité. » Quant aux réclamations de Vergennes, il n'y fait qu'une très lointaine allusion<sup>2</sup>.

Ces allégations sont-elles conformes à la vérité? Sont-elles corroborées par les documents? C'est ce que nous allons voir.

## II.

La Maison de Savoie a acquis l'île de Sardaigne en 1720; elle l'a reçue de l'Empire, à qui l'Espagne l'avait cédée en 1714. Ses prédécesseurs n'ont pu lui transmettre que les droits de souveraineté qu'ils possédaient eux-mêmes; avaient-ils des droits sur les îles des Bouches de Bonifacio?

La République de Gènes a cédé à la France la Corse avec ses dépendances par le traité du 15 mai 1768; elle n'a fait de réserves que pour l'île de Capraja, qui lui a été restituée en 1771. Si les îles des Bouches de Bonifacio lui appartenaient, elle en a donc également consenti la cession à Louis XV; lui appartenaient-elles?

C'est bien ainsi que la question se pose. La diplomatie piémontaise n'a jamais eu l'idée de le contester au cours des négociations dont nous aurons à parler; le vice-roi de Cagliari le reconnaissait formellement dans sa correspondance personnelle avec le secrétaire d'État de Turin, quand il lui parlait des « droits de la République de Gènes et par conséquent de la France sur les îles Intermédiaires<sup>3</sup>. » Pour établir ces droits, il faut donc tout d'abord en indiquer rapidement l'origine.

1. Carutti, *Storia della Corte di Savoia durante la Rivoluzione e l'Impero francese*, t. I, p. 60.

2. Manno, *Storia di Sardegna*, t. III, p. 380.

3. Archives de Cagliari. Lettre du vice-roi de Sardaigne du 17 août 1787.

Les Gênois, déjà maîtres de la Corse, et les Pisans, gravement troublés en Sardaigne par les Sarrasins, s'allièrent et parvinrent enfin, en 1050, après de longs efforts, à chasser définitivement les Musulmans de cette dernière île. Après leur victoire commune, ils ne purent s'entendre et se firent la guerre. En 1157, une sentence arbitrale de l'empereur Frédéric I<sup>er</sup> attribua à Gênes le nord de la Sardaigne avec les petites îles voisines ; le pape Boniface VIII rendit, il est vrai, une décision contraire<sup>1</sup>, mais le traité de 1298, conclu entre les belligérants, confirma ce partage. Les Aragonais, qui remplacèrent les Pisans en Sardaigne en 1326, ne contestèrent jamais cet état de choses et la République put librement, en 1583, faire élever des tours fortifiées sur la côte de Gallure, à Terranova, à Santa Riparata, à Longo-Sardo, à Castel-Sardo<sup>2</sup> ; pendant longtemps on avait appelé cette dernière place Castel-Genovese, le château génois<sup>3</sup>.

Cet historique lointain remonte si haut à travers les siècles que l'on aurait le droit de le considérer comme purement archaïque, si des faits infiniment plus récents ne venaient attester qu'il offrait, en 1768, un intérêt immédiat. Les Gênois, gens de négoce, avaient en effet peu à peu délaissé la côte dépeuplée de Gallure, qui ne leur offrait aucune ressource ; puis ils l'abandonnèrent complètement. A aucun moment, au contraire, ils ne renoncèrent aux îles des Bouches de Bonifacio ; ils n'y firent point, à vrai dire, construire des fortifications pour affirmer une possession que personne n'aurait eu l'idée de leur disputer ; qui se serait avisé d'aller soulever des incidents et chercher des querelles pour un si pauvre objet ? Mais jamais la Seigneurie n'abdiqua aucun de ses droits régaliens sur les îles ; jusqu'à la dernière heure, elle y conserva d'une manière efficace la suprématie religieuse, la suprématie judiciaire, la suprématie fiscale, la suprématie territoriale, tout cet ensemble de prérogatives dont l'exercice constitue la Souveraineté.

La juridiction religieuse est démontrée par les actes les plus anciens comme les plus récents. Cela résulte d'abord de la fondation de la petite église de Budelli, ainsi qu'en témoignent les registres de la *Banque de la Maison de Saint-Georges*, de Gênes, qui était chargée par la République de l'administration de

1. Letteron, *Osservazioni storiche*, livre 13, obs. 6, n° 77.

2. Archives nationales, Q<sup>1</sup> 291. Mémoire de de Santi. — Affaires étrangères, *Sardaigne, M. et D.*, t. XV. Mémoire des Archiprêtres.

3. Jurien de la Gravière, *la Marine d'autrefois ; la Sardaigne en 1842*.

ses possessions corses ; les premières donations, dont les fonds ont été déposés à cette banque, remontent à l'année 1445. L'église était indistinctement connue sous le nom de *Sancta Maria intra insulas de Budellis* et sous celui de *Sainte-Marie de Budelli de Bonifacio*; elle était une succursale de *Sainte-Marie-Majeure de Bonifacio*, et c'était un vicaire de cette paroisse qui en avait la charge ; elle fut détruite par les Turcs, après 1584, et ne fut pas reconstruite. A partir de cette époque, les insulaires, n'ayant plus de chapelle à eux, relevèrent directement de la paroisse de Bonifacio ; c'est là qu'ils venaient faire leurs pâques, se marier, faire baptiser leurs enfants ; c'est là qu'ils apportaient au curé les prémices de leurs moissons et de leurs troupeaux et qu'ils payaient la dîme ; c'est là encore qu'ils venaient faire inscrire les décès survenus dans leurs familles, les registres de l'état civil étant à cette époque tenus par le clergé.

La juridiction criminelle de Gênes sur les îles n'est pas moins nettement établie par une série de documents. Les vols de bestiaux et les attentats sur les personnes sont déferés aux tribunaux de Bonifacio et réprimés par eux, avec l'assentiment des puissances étrangères. En 1711, un corsaire français, le capitaine Brunon, qui a dérobé du bétail à la Maddalena, est poursuivi à Bonifacio et la France ne proteste pas. En 1718, une rixe s'élève à Caprera entre des Corses et des matelots napolitains ; l'affaire est jugée à Bonifacio ; le gouvernement de Naples réclame d'abord, sous prétexte que ses tribunaux devaient en connaître, puis il se désiste de ses observations. En 1731, la polacre du patron provençal Gioja échoue à San Stefano et ses marchandises sont pillées par les bergers ; c'est au commissaire génois Spinola que Gioja porte plainte et c'est ce commissaire qui lui fait restituer les biens volés. En 1749, le capitaine Rubiano et le capitaine Porcile, qui commandent des chebecs armés du roi de Sardaigne, saisissent à la Maddalena deux gondoles bonifaciennes, qu'ils accusent à tort ou à raison de faire de la contrebande ; Rubiano s'aventure ensuite avec son navire dans le port de Bonifacio ; le commissaire le fait arrêter sur son chebec et fait faire son procès sans qu'une réclamation s'élève. En 1752, le même Rubiano est tué *sur les côtes de Sardaigne* par des bergers de Caprera ; ce n'est pas en Sardaigne, mais à Bonifacio, que ces bergers sont poursuivis, et c'est là qu'ils sont châtiés ; la Cour

de Turin n'a pas même l'idée d'ordonner des recherches. Il nous paraît superflu de citer des affaires, criminelles ou civiles, dans lesquelles les Corses seuls étaient engagés, ou de relater les contrats de négoce passés à Bonifacio et se rapportant aux biens situés dans les îles.

En matière économique et fiscale, les droits de la République sont aussi formellement constatés. Les navires napolitains et autres, qui venaient se livrer à la pêche du corail dans les îles, payaient des redevances au Trésor génois. Les marchandises apportées des îles à Bonifacio étaient exemptes de taxes douanières. Un arrêté de 1701 prohibait l'extraction des grains des îles, réservant exclusivement leur importation en faveur de la commune de Bonifacio, qui éprouvait des difficultés d'approvisionnement.

Si ces preuves étaient insuffisantes, l'exercice plus immédiat des droits territoriaux, des droits régaliens de souveraineté de Gênes, serait encore affirmé par d'autres incidents offrant un caractère politique plus marqué. En 1709, le futur empereur d'Allemagne, Charles VI, était, sous le nom du prétendant Charles III, le compétiteur de Philippe d'Anjou à la succession d'Espagne; il s'était emparé de la Sardaigne et avait donné au bonifacien Carbone une commission de consul à Bonifacio. Carbone s'avisa de se faire octroyer, par la Junte du Patrimoine de Sardaigne, la concession des îles situées entre la mer de Gallure et la Corse, à condition de compter à la Chambre royale de Cagliari un tiers du produit qu'il en retirerait. Le gouvernement génois, blessé dans ses droits, n'hésita pas à faire arrêter Carbone, en dépit de la qualité diplomatique dont il était revêtu et des représailles auxquelles cela pouvait donner lieu; loin de protester, le vice-roi de Sardaigne écrivit à la Seigneurie pour lui recommander Carbone, comme consul de S. M. I.; celui-ci ne fut relaxé qu'après avoir renoncé publiquement à l'octroi des îles et remis aux autorités génoises son titre d'investiture féodale; l'affaire n'eut pas d'autre suite. En 1744, un navire tunisien vint faire naufrage entre les îles et la Sardaigne; vingt-quatre Musulmans purent se réfugier à la nage sur la côte sarde; ils furent pris par les bergers de Gallure, réduits par eux en esclavage, vendus à des Corses et transportés à Bonifacio. La Cour de Turin les réclama, en prétendant qu'ils devaient lui être restitués, parce qu'ils avaient échoué sur la rive de la Sardaigne et non sur celle de la Maddalena, et que, par conséquent, ils lui appartenaient en qualité d'épaves; elle put démontrer le bien



fondé de sa réclamation et les esclaves lui furent rendus. En 1766, le patron bonifacien Malberti, inculpé d'avoir en contrebande pris un chargement de moutons, fut arrêté en Sardaigne; le consul génois le réclama et, la preuve ayant été faite que c'était dans les îles qu'il avait opéré son chargement, il fut aussitôt délivré.

Au point de vue personnel enfin, les habitants des îles étaient assimilés non pas même aux Corses, qui étaient des sujets de la République, mais aux Bonifaciens eux-mêmes, descendants d'une colonie génoise et considérés comme citoyens génois par la Seigneurie; à l'exclusion des autres Corses, ils jouissaient du privilège réservé aux Génois d'avoir un domicile à Bonifacio; ils étaient exempts de la taille; ils avaient le droit de port d'armes, dont les Corses étaient privés; la République les rachetait lorsqu'ils étaient faits prisonniers et réduits en esclavage par les Barbaresques; elle n'exigeait d'eux aucune redevance pour les esclaves dont ils s'emparaient.

Ainsi, les Génois n'avaient laissé périlcliter aucun de leurs droits, et la Sardaigne elle-même en a reconnu et facilité l'exercice jusqu'à la dernière heure<sup>1</sup>.

Les îles des Bouches de Bonifacio appartenaient donc à la Seigneurie et celle-ci les cédait à la France en lui cédant la Corse.

Comment les gouvernements successifs de Louis XV et de Louis XVI ont-ils permis au roi de Sardaigne de les usurper?

1. Affaires étrangères, *Gènes; Correspondance*, t. 151, fol. 285. Mémoire remis au duc de Choiseul par le chevalier de Sorba, ministre de Gènes. — *Sardaigne; Mémoires et Documents*, t. 15, fol. 59. Mémoire de Regnier du Tillet. — *France*, t. 1541, fol. 51. Mémoire de Regnier du Tillet. — *Sardaigne; M. et D.*, t. 15, pièce 42. Documents certifiés par le juge de Rossi. — *Loc. cit.*, fol. 118. Mémoire de Millin de Grandmaison. — *Loc. cit.*, fol. 158. Mémoire de Lebègue de Villiers. — *Loc. cit.*, pièce 132 et suivantes. Documents remis à Constantini le 2 juillet 1792. — *Loc. cit.*, fol. 350. Seconde délibération de la commune de Bonifacio. — *Loc. cit.*, fol. 355. Mémoire des archipêtres Meglia et Trani. — *Loc. cit.*, fol. 207. Mémoire du maréchal de Ségur.

Archives nationales. K. 1226, n° 23. Mémoire de Millin de Grandmaison et de Chardon. — Q<sup>1</sup> 291. Pièces envoyées par M. de Barrin. — *Loc. cit.* Mémoire de l'assesseur de Santi. — F<sup>60</sup>6. Manuscrit de de Santi. — *Loc. cit.* Note du 30 juillet 1781 pour le maréchal de Ségur. — T. 1169. Mémoire de Lebègue de Villiers. — F<sup>60</sup>6. Première délibération de la commune de Bonifacio. — *Loc. cit.* Mémoire d'Henry.

Letleron, *Osservazioni storiche*, *loc. cit.* — *Petit Bastiais*, *loc. cit.*

## III.

Si la « Corse française » devint *une ronce dans les yeux de la Cour de Turin*, selon l'expression si pittoresque de M. Carutti, la négociation qui amena la cession de l'île devait déjà lui paraître au moins une épine. Quand il crut comprendre que les pourparlers allaient aboutir, Charles-Emmanuel III résolut de se garnir les mains pour se dédommager à l'avance; il songea aux îles Intermédiaires et pensa à s'approprier les plus méridionales d'entre elles, celles qui sont les plus proches de la Sardaigne; avec leurs côtes découpées à l'infini, elles lui offraient d'ailleurs un poste avancé d'observation très avantageux et devaient lui permettre de prendre aisément une part discrète aux troubles qui ne pouvaient manquer d'éclater en Corse. L'opération semblait facile et le fut en effet : les Génois avaient trop affaire avec la révolte de Paoli pour soulever de véritables difficultés sur un point qui paraissait alors secondaire; le roi de France, n'ayant encore aucun droit à faire valoir, ne pouvait réclamer.

La Cour de Turin procéda avec prudence et décision. Le 1<sup>er</sup> février 1767, le vice-roi de Sardaigne, sous prétexte de réprimer la contrebande, publia un édit qui interdisait aux Corses de débarquer dans les ports de Gallure; puis, au mois de mars, il envoya un pinque de guerre pour les empêcher d'aborder dans les îles Intermédiaires, en prétendant tout à coup que ces îles appartenaient au Roi et non pas à la République. A ces nouvelles, le 27 mai, le commissaire génois Aldovino fit lui-même une enquête à Bonifacio; au mois de juin, il envoya le chancelier Scotto pour la poursuivre dans les îles mêmes et établir, par un acte de notoriété et d'après l'audition des témoins les plus âgés, qu'elles avaient, de temps immémorial, appartenu à la Seigneurie. Quelques semaines plus tard, un émissaire sarde, le chevalier Brondelli, vint représenter aux habitants de la Maddalena le péril que pouvaient leur faire courir les incursions des corsaires Barbaresques; il les engagea, pour s'en préserver, à supplier la Cour de Turin de les prendre sous sa domination. Les insulaires ne l'écoutèrent point et firent connaître ces manœuvres au commissaire. Les Génois manquaient de troupes; ils avaient dû faire occuper la Corse par la France, qui menaçait de s'en retirer en la livrant aux rebelles, et ils en étaient arrivés à la plus

extrême pénurie. Aldovino ne pouvait donc envoyer des soldats dans les îles; dans les premiers jours d'octobre, il y réexpédia Scotto. Le chancelier y resta quelques jours; puis, ne voyant venir personne, il se retira en remettant au chef de la Maddalena, Pietro Millelire, et à celui de Caprera, Domenico Moriani, des étendards génois et des protestations toutes prêtes pour le cas où les Sardes se présenteraient.

Le 14 octobre, Brondelli et le réfugié corse Nobili, de Nonza, condamné à mort par les Génois et entré au service des Sardes, revenaient avec deux frégates et deux pinques de guerre portant deux cents hommes de troupe et autant d'habitants de la Sardaigne; ils occupaient Caprera et la Maddalena et en prenaient possession au nom de Charles-Emmanuel. Les insulaires, ainsi qu'ils l'avaient promis à Scotto, arborèrent le drapeau génois et formulèrent leur protestation contre la violation de leur territoire.

Brondelli se contenta de leur répondre que cette affaire ne les regardait point et qu'elle se réglerait entre le Roi, son maître, et la République<sup>1</sup>. Puis il fit construire à la hâte une tour dominant la baie de Villamarina, dans l'île de San Stefano.

#### IV.

Cet acte de violence commis en pleine paix, sans aucun avis préalable et sans autre prétexte apparent que la répression de la contrebande, causa d'abord une vive émotion à Gênes. Les relations diplomatiques étaient alors suspendues entre la République et le Piémont; la Seigneurie, ne pouvant adresser directement des représentations à Turin, chargea son ambassadeur à Versailles, le chevalier de Sorba, de faire passer une note à l'ambassadeur sarde, La Marmora, de remettre un mémoire au duc de Choiseul et de solliciter les bons offices de la France<sup>2</sup>. Sorba s'empres-

1. Mémoire de du Tillet. — Mémoire de de Santi. — Mémoire de Millin de Grandmaison. — Deuxième délibération de Bonifacio. — Mémoire des Archiprêtres. — Mémoire de Ségur.

Aff. étr., *Consulat de Cagliari*. Lettre du consul Durand du 20 juin et mémoire du 3 octobre 1779; lettre du 10 mai 1783. — *Gênes; Corresp.*, t. 151, 279 et 290. — *Turin; Corresp.*, t. 266, fol. 302.

Documents inédits. Lettre du gouvernement génois au chevalier de Sorba, du 9 novembre 1767.

2. Doc. inédits. *Loc. cit.*

de s'acquitter de sa double mission ; mais, comme il craignait que La Marmora ne voulût point recevoir sa communication, il eut le soin de la déposer à son domicile, à une heure où il savait ne point le rencontrer<sup>1</sup>.

A ce moment, les négociations pour la cession de la Corse languissaient encore ; Choiseul s'irritait des lenteurs des Génois, « qui trigaudaient avec l'Espagne ; » toutes les difficultés qui pouvaient surgir à l'occasion de cette île lui semblaient favorables à ses desseins ; aussi le chevalier de Boyer, ambassadeur français à Gênes, lui avait-il annoncé l'occupation de la Magdelaine sur un ton de persiflage dont il ne put manquer de savourer l'ironie : « Il vient de se passer un incident qui ne pouvait arriver plus mal à propos pour troubler les plaisirs que messieurs les Génois goûtent en cette saison...<sup>2</sup>. »

Le mémoire, remis au duc par Sorba<sup>3</sup>, exposait les droits de Gênes sur les îles Intermédiaires et citait à l'appui le règlement de l'affaire Carbone, la fondation et l'entretien de l'église de Budelli, les droits de pêche payés à la République par les navires étrangers, divers actes de juridiction religieuse et criminelle et notamment le procès de 1718 ; une carte y était jointe. Choiseul, en le recevant, fut superbe de désinvolture ; il examina la carte et exprima l'avis que peut-être les îles appartenaient-elles réellement à la Sardaigne ; puis il parcourut le mémoire et déclara que l'opinion contraire lui semblait plus probable<sup>4</sup> ; il se montra indifférent à une aussi minime communication et détaché de tout ce que la République pouvait faire en Corse. Il avait écrit déjà, le 10 novembre, à Boyer de ne pas se préoccuper autrement des affaires de la Magdelaine et, si le secrétaire d'État lui en parlait, de se contenter de prendre *ad referendum* tout ce que celui-ci aurait ordre de lui dire à ce sujet<sup>5</sup>. Dans un nouvel entretien, il témoigna plus de froideur encore à Sorba<sup>6</sup> ; ces difficultés favorisaient son jeu et il en était ravi ; messieurs les Génois cuisaient dans leur jus.

Sorba ne fut pas plus heureux avec l'ambassadeur de Sardaigne.

1. *Loc. cit.* Lettre de Sorba du 23 nov. 1767.

2. Aff. étr. *Gênes ; Corresp.*, t. 151, fol. 279.

3. *Loc. cit.*, fol. 285.

4. Doc. inédits. Lettre de Sorba du 23 nov. 1767.

5. Aff. étr., *Gênes ; Corresp.*, t. 151, fol. 294.

6. Doc. inédits. Lettre de Sorba du 30 nov. 1767.

La Marmora lui répondit par un billet d'une politesse distraite et évita d'abord de s'expliquer verbalement<sup>1</sup> ; le 21 février 1768, lorsque l'on connut à Paris la reprise des relations officielles entre Gênes et la Cour de Turin, il l'aborda dans l'assemblée du corps diplomatique et lui dit familièrement qu'il concluait de cette heureuse nouvelle que l'affaire de la Maddalena n'était point considérée par le Roi, son maître, « comme susceptible d'une attention « ultérieure. » Il était difficile de se pardonner plus cavalièrement à soi-même ses propres torts. Sorba paraît en avoir été décontenancé ; il détourna la conversation<sup>2</sup>.

Les Génois cessèrent bientôt d'insister. Ils s'étaient enfin résignés à céder la Corse à Louis XV. Dès lors, ils n'avaient plus de raisons pour soutenir vis-à-vis de la Cour de Turin une querelle qui leur devenait étrangère ; ils ne firent plus tard aucune difficulté pour en convenir<sup>3</sup> ; ils laissèrent donc tomber l'incident. La France était occupée à lutter contre Paoli et à veiller aux intrigues combinées de la Maison de Savoie et de l'Angleterre<sup>4</sup> ; Choiseul n'attachait d'ailleurs aucune importance aux misérables îlots dont les Sardes avaient si opportunément spolié la République. Charles-Emmanuel resta pour l'instant le maître incontesté de sa facile conquête.

## V.

Cependant, les Bonifaciens n'étaient pas aussi bien résignés ; ils portèrent leurs doléances au commissaire des guerres de leur ville, Millin de Grandmaison ; celui-ci recueillit leurs protestations et rédigea une note rappelant que la cité de Bonifacio avait toujours eu sous sa juridiction les îles Intermédiaires jusqu'au moment où le roi de Sardaigne avait fait indûment occuper les sept plus importantes d'entre elles. Le 29 novembre 1769, l'intendant Chardon transmit à son ministre la note de Millin de Grandmaison<sup>5</sup> ; il ne reçut pas de réponse et insista le 21 août 1770<sup>6</sup>. On ne lui répon-

1. *Loc. cit.* Lettre de La Marmora du 23 nov. 1767. — Lettres de Sorba du 15 décembre 1767 et du 11 janvier 1768.

2. *Loc. cit.* Lettre de Sorba du 22 février 1768.

3. Mémoire de Millin de Grandmaison.

4. Aff. étr. *Sardaigne ; Corresp. Passim.* — Carutti, *loc. cit.*

5. Arch. nat., K. 1226, n° 23.

6. *Id.*, K. 1229.

dit pas davantage. Que se passait-il donc ? Les documents ne nous le disent point, mais il est aisé d'y suppléer.

La Maison de France était alors tout entière aux alliances de famille avec la Maison de Savoie. Le 17 janvier 1767, le prince de Lamballe avait épousé la princesse de Carignan, et d'autres mariages plus significatifs se préparaient ; le 16 avril 1771, le comte de Provence, frère du Dauphin, épousa la princesse Marie de Savoie ; le 23 octobre 1773, le comte d'Artois, son autre frère, se maria avec la princesse Marie-Thérèse. Enfin, pour couronner l'édifice, le 8 avril 1775, le nouveau roi Louis XVI signait à Versailles un traité secret ; il accordait au roi Victor-Amédée la garantie complète des États sardes<sup>1</sup> et, le 16 août suivant, il donnait sa sœur, la princesse Marie-Adélaïde, au prince de Piémont.

La diplomatie française n'avait sans doute pas une confiance exagérée dans la Maison de Savoie, dont, tant de fois et très récemment encore, elle avait eu si gravement à se plaindre. Mais Louis XVI comptait sur ces enchevêtrements matrimoniaux et il n'aurait pas permis de troubler ses bons parents pour un aussi futile objet que les îles Intermédiaires.

Pendant ce temps, le roi de Sardaigne abusait audacieusement de la mansuétude de la Cour de Versailles ; depuis le traité de 1756, qui avait rapproché la France de l'Autriche, il ne pouvait plus spéculer sur les rivalités de ses deux puissants voisins pour s'agrandir à tour de rôle au détriment de chacun d'eux ; il s'était retourné vers l'Angleterre. Il avait inutilement incité le roi Georges à s'opposer à l'occupation de la Corse par la France ; il avait évité de reconnaître le traité de 1768 ; il avait fait passer des secours à Paoli<sup>2</sup>. Puis il inaugura un système nouveau ; il mit à la tête de ses galères, dans les eaux de la Maddalena, le réfugié Nobili, de Nonza, et le chargea de correspondre avec les insurgés corses et de leur faire tenir des armes et de l'argent ; en même temps, il faisait systématiquement traquer les gondoles et les felouques bonifaciennes dans le détroit, au mépris du drapeau français qu'elles portaient à leur mât ; les navires étaient saisis et confisqués et leurs équipages jetés impitoyablement en prison<sup>3</sup>.

1. Carutti, *Storia della Corte di Savoia*, t. II, p. 405.

2. Aff. étr. *Sardaigne*; *M. et D.*, t. 20, fol. 92. — Carutti, *Storia della diplomazia della Corte di Savoia*, t. IV, p. 449 et suiv.

3. Aff. étr. *Turin*; *Corresp. Passim*. — *Consulat de Cagliari. Passim*.

Ces incidents se renouvelaient pour ainsi dire à chaque instant. Le vice-roi de Sardaigne écoutait légèrement les griefs du consul français de Cagliari et lui promettait d'en référer à Turin. A Turin, on répondait au baron de Choiseul en se plaignant de la contrebande des Bonifaciens; un jour même, le comte Bogino eut la facétieuse idée de lui déclarer que la disette ne sévissait en Sardaigne que parce que les Corses venaient frauduleusement s'y ravitailler<sup>1</sup>!

Les réclamations de la France demeurèrent vaines; elles étaient d'ailleurs d'une timidité qui pouvait presque les faire prendre pour des excuses, si l'on en juge par cette instruction donnée, en novembre 1775, aux agents français de Corse, « qu'il fallait éviter « à tout prix ce qui pouvait donner lieu à des difficultés fondées « de la part des puissances étrangères<sup>2</sup>. » Le pavillon du Roi continua donc d'être impunément insulté dans les Bouches de Bonifacio. On ne put même, en 1774, à l'époque où les mariages sardes étaient en pleine floraison, obtenir d'entrer en pourparlers pour essayer de régulariser la situation par un traité de commerce spécial pour les deux îles<sup>3</sup>.

## VI.

L'administration française de la Corse, tenue en éveil par les réclamations incessantes des marins molestés, se préoccupa de nouveau des droits de Bonifacio et s'enquit de la valeur des îles; elle reçut des renseignements qui, sans lui ouvrir complètement les yeux sur l'importance réelle de la Magdelaine, la lui firent du moins entrevoir : elle signala de nouveau la question au ministre de la guerre, le comte de Saint-Germain, et au ministre de la marine, le comte de Sartine; ceux-ci s'adressèrent au ministre des Affaires étrangères, le comte de Vergennes, en le priant de s'en occuper. C'est ainsi que l'affaire revint sur le tapis.

En 1775, le comte de Marbeuf, qui commandait le corps d'occupation, avait invité le commissaire en chef des ports et arse-

1. Aff. étr. *Consulat de Cagliari*. Lettre du baron de Choiseul au consul, en date du 8 novembre 1771.

2. Aff. étr. *France*, t. 1540, fol. 189. Extrait d'une lettre de Regnier du Tillet du 10 juillet 1776.

3. Aff. étr. *France*, t. 584, fol. 85. Extrait d'un mémoire lu au Roi le 19 mai 1774.

naux de la marine, Regnier du Tillet, à se rendre un compte exact de la situation des îles<sup>1</sup>; celui-ci put les visiter et, le 10 juillet 1776, il fournit un rapport préliminaire sur la contestation en ajoutant : « On peut, dans la passe de San Stefano, « mouiller cinq ou six vaisseaux de ligne et, à deux lieues plus « loin, vis-à-vis de l'île de Spargi, à la côte de Sardaigne, dans « le golfe d'Arsaquena, il en peut mouiller au moins huit ou dix<sup>2</sup>. »

Sartine et Saint-Germain en avisèrent Vergennes, qui réclama des informations plus précises<sup>3</sup>. Dans les premiers jours de 1777, du Tillet envoya un nouveau mémoire, énumérant les droits et les protestations des Génois; on le chargea de réunir toutes les pièces à l'appui<sup>4</sup>. Il fit faire des recherches dans les archives de la basilique de Sainte-Marie-Majeure de Bonifacio, dans les registres des greffes et des notaires; le 1<sup>er</sup> mai, il put expédier un rapport plus étendu<sup>5</sup>, avec toute une moisson de documents que le comte de Barrin compléta quelques semaines après<sup>6</sup>; il y joignait un long et savant mémoire de l'assesseur bonifacien de Santi<sup>7</sup>, donnant l'historique détaillé de l'affaire; une enquête établissait que les îles avaient toujours été jusqu'en 1767 sous la domination des Génois; de nombreux extraits baptismaux démontraient que, de temps immémorial, leurs habitants avaient relevé de la juridiction ecclésiastique de l'église de Sainte-Marie-Majeure; la fondation de l'église de Budelli, l'affaire Carbone, celle des esclaves tunisiens de 1744 y étaient relatées. Le mémoire de de Santi, qui connaissait imparfaitement la langue française, signalait en ces termes l'importance de la station maritime des îles : « Il y a de « bons ports et même quelqu'un capable de recevoir en sûreté « quiconque escadre, comme est celui qu'on appelle aujourd'hui « Villamarina » (*sic*). Il disait plus loin :

1. Aff. étr. *France*, t. 1540, fol. 464.

2. *Loc. cit.*, fol. 189.

3. Aff. étr. *Turin; Corresp.*, t. 259, fol. 470 et 472.

4. Aff. étr. *Sardaigne; M. et D.*, t. 15, fol. 59 et 61.

5. Aff. étr. *France*, t. 1541, fol. 51.

6. Arch. nat., Q<sup>1</sup> 291. — Aff. étr. *Sardaigne; M. et D.*, t. 15, pièce 42.

7. Arch. nat., Q<sup>1</sup> 291. — Il existe un autre manuscrit de l'assesseur de Santi; il se trouve également aux Archives nationales, dans le carton F<sup>60</sup> 6; il a été envoyé au prince de Montbarey en 1780. Ce document est intitulé : *Il contrasto corso-sardo*; l'auteur y résume les droits de la France sur les îles dans un dialogue humoristique entre le sarde don Miones et le corse M. de Stian, dont le nom est l'anagramme de celui de l'assesseur lui-même.



« Cette ile (Saint-Étienne) a un bon port appelé Villamarina, où des bâtiments marchands peuvent mouiller, en avant duquel est une espèce de rade formée par la disposition des îles de Sardaigne, de Caprera et de Saint-Étienne, qui est très sûre et qui a deux passages, l'un au levant, l'autre au couchant, à la distance de 45 milles. Les gros bâtiments, qui n'osent s'amariner dans la grande passe, naviguent avec sûreté par cet intervalle et traversent les îles de Bonifacio<sup>1</sup>. »

L'année suivante, au mois de mai, Millin de Grandmaison revint encore de son côté sur les avantages de cette situation<sup>2</sup>; il écrivait qu'il avait « appris, par le capitaine d'un pinque qui « portait des vivres à Bonifacio et que le mauvais temps avait « obligé de relâcher à la Magdelaine, que ces îles renferment « deux ports, qui lui avaient paru superbes et capables de con- « tenir l'armée navale la plus nombreuse. »

Du Tillet avait indiqué qu'il serait bon de faire des recherches à Gênes et suggéré l'idée de charger la communauté de Bonifacio, qui n'attendait qu'un signe, de rédiger une protestation et un mémoire. Vergennes se garda bien de parler du mémoire officiel du gouvernement génois, remis en 1767 au duc de Choiseul par le chevalier de Sorba; à aucun moment il n'en souffla mot; mais, quand le prince de Montbarey, qui avait succédé à Saint-Germain et qui, comme son prédécesseur, s'intéressait à l'affaire<sup>3</sup>, lui eut fait parvenir les originaux des protestations des Génois et des insulaires, que Millin de Grandmaison avait réussi à se procurer à Gênes<sup>4</sup>, il lui adressa, le 20 juin 1778, cette réponse<sup>5</sup>: « ... C'est pourquoi je pense que le zèle du sieur « Millin mérite récompense, et je vous serai très obligé de l'ex- « horter à suivre ses recherches sur la dépendance de la Corse, « en évitant cependant de causer de l'inquiétude à la Cour de « Turin, avec laquelle le Roy remet à traiter dans un autre temps « les justes prétentions sur les îles dont il s'agit... »

C'était l'ajournement indéfini de la question<sup>6</sup>. Le 17 février,

1. C'est cette route que prit Murat, au mois de septembre 1815, quand il partit de Corse pour la malheureuse expédition de Pizzo, où il fut trahi et où il trouva la mort. (De Sassenay, *la Mort de Murat*, *Revue de Paris*, 15 nov. 1895.)

2. Aff. étr. *Sardaigne*; *M. et D.*, t. 15, fol. 120.

3. *Loc. cit.*, fol. 108.

4. *Loc. cit.*, fol. 118.

5. *Loc. cit.*, fol. 122.

6. Arch. nat., F<sup>60</sup>G. Note du 30 juillet 1781.

le gouvernement de Louis XVI avait signé deux traités avec les Américains révoltés contre l'Angleterre et reconnu l'existence des États-Unis; le 18 mars, il avait fait mettre l'embargo sur les navires britanniques; les hostilités avaient éclaté le 17 juin. On soupçonnait à Versailles les intrigues nouées entre le cabinet de Londres et la Sardaigne et, dans ces circonstances critiques, on évitait avec un soin plus particulier d'indisposer Victor-Amédée, le fidèle allié à qui le roi de France avait, trois ans auparavant, accordé la garantie de ses États.

## VII.

Vergennes était dans la nécessité d'atermoyer. C'était d'ailleurs l'attitude qui s'accordait le mieux avec sa politique italienne; il s'y cantonna.

Le consul français de Cagliari, Durand, signalait à chaque instant les dommages subis par la navigation corse dans les Bouches de Bonifacio où Nobili, de Nonza, avait capturé déjà plus de cent gondoles; le 3 octobre 1779, il était revenu plus vigoureusement à la charge et avait demandé à Sartine, pour le cas où l'on ne réclamerait pas les îles, de faire tout au moins entamer une négociation à Turin, afin d'obtenir l'ouverture de havres dans le nord de la Sardaigne, la création de bureaux de douane, dont l'installation mettrait sûrement un terme à la contrebande, et même l'établissement d'un consulat sarde à Bonifacio dans un but de contrôle<sup>1</sup>.

Les rapines de Nobili étaient intolérables. Vergennes préféra cependant les supporter, tant il craignait d'offusquer Victor-Amédée; mais il ne voulait pas en convenir. Le 24 novembre, il fit savoir à Sartine qu'il n'hésiterait pas à faire sonder le gouvernement piémontais à cet égard, « s'il ne lui paraissait  
« avant tout nécessaire de statuer sur la possession des îles  
« de la Magdelaine que les Corses réclament comme une usur-  
« pation faite sur ce royaume et qui, par leur position, pour-  
« raient rendre illusoire auprès de la Cour de Turin tous les  
« arrangements qu'on prendrait pour éviter la contrebande entre  
« les Corses et les Sardes<sup>2</sup>... »

Or, c'est précisément cette question de propriété que Vergennes

1. Aff. étr. *Consulat de Cagliari*.

2. Aff. étr. *Sardaigne; M. et D.*, t. 15, fol. 132.

ne voulait à aucun prix poser et, par ses restrictions mêmes, il le laissait assez clairement comprendre. Il se demandait d'ailleurs s'il ne serait pas plus expédient de se montrer disposé à faire une cession en règle de ces droits, en échange de conventions commerciales.

Les îles étaient devenues le repaire notoire des Corses mécontents qui venaient, suivant le cas, y chercher des munitions ou s'y réfugier; elles servaient également d'abri et d'arsenal aux corsaires anglais de Mahon, qui traquaient les bateaux de commerce français dans la Méditerranée. Le consul Durand se sentait impuissant en présence de l'inertie calculée et de la mauvaise foi que les Sardes opposaient systématiquement à ses plaintes, et, le 12 décembre, il écrivait avec une tristesse ironique à Sartine<sup>1</sup> :

« J'ai trouvé la matière trop délicate pour faire des instances auprès du vice-roi sans des ordres exprès et des instructions particulières de votre part et je me suis déterminé d'autant plus volontiers à les attendre que je suis certain que la réponse eût été qu'il fallait faire prendre des informations et qu'enfin ces informations prouveraient tout le contraire de ce que j'avais avancé. C'est une maxime adoptée dans ce pays et qui leur sert merveilleusement pour tronquer les faits qu'ils ont intérêt de dénaturer. »

En dépit de tout, l'affaire en resta là pendant près de deux ans<sup>2</sup>. Les lettres de Lebègue de Villiers, le très modeste secrétaire du comte de Turpin qui commandait à Bastia, rappelèrent platoniquement l'attention sur elle et, le 30 juillet 1781, le nouveau ministre de la guerre, le maréchal de Ségur, se fit remettre un rapport où elle était résumée<sup>3</sup>. En même temps, Lebègue de Villiers s'adressait à Vergennes; il lui avait envoyé déjà diverses notes; le 18 septembre, il lui en fit parvenir une nouvelle, plus explicite<sup>4</sup>. Le ministre lui répondit le 25 décembre que, depuis longtemps, il n'avait pas eu à s'occuper de cet objet, qui, cependant, lui paraissait mériter l'attention; mais, poursuivait-il, « je ne trouvais pas les renseignements qui m'avaient été fournis « ni les cartes qui y avaient été jointes suffisants pour asseoir « mon jugement. D'ailleurs, le moment n'était pas favorable

1. Aff. étr. *Consulat de Cagliari*.

2. Aff. étr. *Consulat de Cagliari*. *Passim*. — Arch. nat., Q<sup>1</sup> 291. *Passim*.

3. Arch. nat., F<sup>60</sup> 6.

4. Arch. nat., T 1169. — Aff. étr. *Sardaigne; M. et D.*, t. 15.

« pour entamer une discussion pénible avec une Cour amie ; il ne « l'est pas davantage aujourd'hui. » Et, fidèle à sa tactique de ne rien abandonner mais de ne rien faire, il engageait Lebègue à poursuivre ses recherches<sup>1</sup>.

L'infortuné secrétaire était dans la situation la plus précaire ; il était obligé de faire des écritures pour vivre et, pour aller s'enquérir sur place, il lui fallait franchir, de Bastia à Bonifacio, une distance de trente lieues ; il n'avait pas d'argent ; il demanda un secours pour faire le voyage<sup>2</sup>. Le 13 décembre 1782, il envoyait un nouveau mémoire ; il y relevait avec le plus grand soin tous les faits établissant que jamais personne n'avait contesté les droits des Génois sur les îles ; il insistait sur l'importance considérable qu'elles devaient prendre et disait que l'« on pourrait les relier « entre elles<sup>3</sup> et y établir une colonie florissante qui serait comme « une nouvelle Venise<sup>4</sup> ; » après Regnier du Tillet et Millin de Grandmaison, il revenait sur la valeur militaire du petit archipel et en indiquait exactement le véritable réduit stratégique :

« A côté de cette île, qui regarde la Sardaigne (San Stefano), il y a un très beau port capable de recevoir toutes sortes de bâtiments ; on le nomme Villamarina<sup>5</sup>. Mais, ce qui mérite d'être observé, c'est qu'entre les îles de Caprera, San Stefano et de la Maddalena et la Sardaigne, il y a un intervalle de mer très commode qui, avec le port de Villamarina, en forme un très sûr, long de 45 milles, et qui a deux entrées, l'une au levant et l'autre au ponent...<sup>6</sup>. »

Vergennes accueillit d'une façon fort aimable cette nouvelle communication. Il répondit à Lebègue que son mémoire était le mieux fait qu'il eût reçu et qu'il lui serait obligé de continuer de recueillir tout ce qui pourrait contribuer à affirmer les droits du Roi, « pour l'époque où l'on jugerait à propos de les réclamer<sup>7</sup>. »

Pendant ce temps, Durand réitérait ses instances auprès du nouveau ministre de la marine, le maréchal de Castries, pour

1. Aff. étr. *Sardaigne* ; *M. et D.*, t. 15, fol. 145.

2. Bibliothèque de l'Institut. Corresp. de Hennin, portefeuille 15 ; lettre de Lebègue de Villiers du 23 janvier 1782.

3. Les Italiens ont récemment relié par un pont tournant l'île de la Maddalena à celle de Caprera. Les torpilleurs peuvent passer entre ces deux îles.

4. Aff. étr. *Sardaigne* ; *M. et D.*, t. 15, fol. 158. — *France*, t. 1539.

5. Le mouillage de Villamarina, depuis longtemps délaissé, se trouve au sud-ouest de l'île de San Stefano, le long de la passe de l'Ours.

6. Aff. étr. *Sardaigne* ; *M. et D.*, t. 15, pièce 93.

7. *Loc. cit.*, fol. 175.

obtenir que les îles fussent réunies à la Corse<sup>1</sup>; Castries transmettait ces réclamations à Vergennes; mais celui-ci priait son collègue de calmer le zèle intempestif du consul<sup>2</sup>.

### VIII.

Il était sans doute écrit que Vergennes ne pourrait pas jouir d'un repos parfait avec les affaires des Bouches de Bonifacio. Le maréchal de Ségur avait pris au sérieux les renseignements fournis par du Tillet, de Santi, Millin de Grandmaison et Lebègue de Villiers; il était au courant des travaux exécutés par les Sardes à la Magdelaine; il n'était pas hypnotisé par les alliances piémontaises et croyait bon « de prendre des précautions pour qu'en « aucun temps on ne puisse se prévaloir du silence que la France « aurait gardé relativement à la possession que le roi de Sardaigne a prise de ces îles; » le 21 mars 1782, il proposa à Vergennes, pour interrompre la prescription, de faire insinuer, sous main et sans compromettre le gouvernement, au curé et à la communauté de Bonifacio de renouveler les anciennes protestations<sup>3</sup>. Vergennes répondit, le 4 avril, que la réclamation des Bonifaciens forcerait sans doute les Sardes « à sortir du silence peu naturel » qu'ils avaient gardé jusqu'ici; en même temps, et sans faire d'ailleurs la moindre allusion au mémoire de Sorba, il parlait de demander aux Génois communication de leurs documents<sup>4</sup>. Le 28 juillet, la communauté de Bonifacio rédigea la protestation, mais en lui donnant un caractère officiel; le comte de Marbeuf et l'intendant de Boucheporn crurent que l'on ne pourrait s'en servir et la gardèrent<sup>5</sup>.

Pour Vergennes, c'était du temps gagné. Il ne réclama pas le document. Quel usage en aurait-il fait? Ne venait-il pas d'écrire à Lebègue de Villiers « que le moment n'était pas favorable pour « entamer une discussion pénible avec une Cour amie »? Il n'entendait cependant pas renoncer formellement aux droits qu'il laissait volontairement sommeiller. Le gouvernement de Turin sollicitait

1. Aff. étr. *Consulat de Cagliari*. Lettres du 12 mars et du 11 juillet 1782.

2. Aff. étr. *Turin; Corresp.*, t. 264. Lettre de Vergennes au baron de Choiseul du 19 nov. 1782.

3. Aff. étr. *Sardaigne; M. et D.*, t. 15, fol. 146.

4. *Loc. cit.*, fol. 148.

5. Arch. nat., F<sup>60</sup>6. Lettre de Marbeuf et Boucheporn du 29 mai 1783.

l'extradition du magasinier de l'île de Saint-Étienne, Siga, qu'il accusait d'avoir dérobé des fonds, mais qu'il voulait en réalité punir comme l'homme de confiance et le correspondant du consul Durand<sup>1</sup> : le livrer, en admettant sa prétendue culpabilité, c'était reconnaître la juridiction des Sardes sur les îles, puisque c'était là que le délit aurait été commis. Vergennes le sentit, recourut aux moyens dilatoires et finalement évita d'extrader Siga<sup>2</sup>.

Pendant, les incidents, qui se multipliaient comme à plaisir dans les Bouches de Bonifacio<sup>3</sup>, allaient forcer la Cour de Versailles à sortir de l'inaction où elle se complaisait. Les lettres de Durand ne cessaient de signaler les violences des gardes-côtes sardes et Castries communiquait ces rapports à Vergennes ; le 8 novembre 1782 celui-ci lui répondait : « J'y ai trouvé plusieurs « choses qui méritent attention et dont je ferai usage avec la « retenue que nos liaisons avec la Cour de Turin m'imposent... « Je reçois beaucoup de plaintes de l'établissement que S. M. sarde « forme dans les îles de la Magdelaine, qu'on prétend avoir tou- « jours dépendu de la Corse, mais sur lesquelles je n'ai pas encore « rassemblé des documents assez précis pour en réclamer minis- « tériellement la restitution<sup>4</sup>. » Puis, quelques jours après, il invitait le baron de Choiseul à demander des explications à Turin : « L'intention de S. M., disait-il<sup>5</sup>, ne peut être de maintenir deux « peuples aussi voisins dans une espèce d'état de guerre et, sous « prétexte d'empêcher la contrebande, de vexer les sujets du Roi. » Le comte de Perrone, ministre des affaires étrangères de Victor-Amédée III, prenait des biais et, le 22 décembre, Castries dénonçait, avec plus de vigueur, à Vergennes, « la conduite indécente » des Sardes qui insultaient le pavillon du Roi ; il l'invitait à demander « une satisfaction authentique<sup>6</sup>. » Le commandant d'une demi-galère sarde avait fait arrêter par surprise le patron corse Angelo Nobili à Terranova ; il s'était emparé de son bateau et en avait fait arracher le pavillon français ; il avait ensuite chargé de fers son prisonnier et l'avait jeté dans les cachots de la

1. Aff. étr. *Consulat de Cagliari*. Lettre du 3 sept. 1782.

2. Aff. étr. *Turin ; Corresp.*, t. 264, fol. 332.

3. Aff. étr. *Consulat de Cagliari. Passim.* — *Turin ; Corresp.*, t. 264, fol. 370.

4. Aff. étr. *Sardaigne ; M. et D.*, t. 15, fol. 157.

5. *Loc. cit.*, fol. 155.

6. Aff. étr. *Turin ; Corresp.*, t. 264, fol. 369.

Maddalena, après l'avoir fait mettre au *ceppo*, « espèces d'en-  
« traves formées de deux poutres ayant une charnière à un bout,  
« des vuides pour y passer les jambes et une serrure à l'autre<sup>1</sup>. »

Le baron de Choiseul s'entendit d'abord répondre que ses plaintes étaient mal fondées, que les Sardes avaient aussi des griefs à formuler et que leurs agents étaient irréprochables; il était accoutumé à ne pas être écouté; c'était un peu son rôle à la Cour de Turin; il rendit compte de son entretien avec un scepticisme résigné, en ajoutant que « tel serait toujours le sort de  
« toutes les réclamations de ce genre<sup>2</sup>. » Mais Castries et Ségur lui firent envoyer, le 10 janvier 1783, des instructions plus fermes; l'ambassadeur ne se contenta point de cette stupéfiante réponse que « le pavillon du Roi avait été enlevé avec une décence  
« qu'on observe toujours et remplacé de même<sup>3</sup>; » il exigea satisfaction; l'officier coupable fut arrêté et puni<sup>4</sup>.

Les excès commis par sa marine avaient forcé Victor-Amédée à reculer; il voulut regagner le terrain perdu et, le 25 mars, il fit présenter, par son ambassadeur à Paris, le comte de Scarnafis, un mémoire pour réclamer contre la contrebande des habitants de Bonifacio; il pria le gouvernement français « de vouloir bien  
« renouveler ses ordres, afin que les bâtiments garde-côtes de  
« l'île de Corse cessent à l'avenir de se mettre en station sur les  
« côtes et îles de la Sardaigne<sup>5</sup>. »

C'était la première fois que se posait, dans un document diplomatique, la question de la propriété des îles Intermédiaires. La guerre d'Amérique prenait fin; les préliminaires de paix avec l'Angleterre avaient été signés le 10 janvier 1783; Vergennes, toujours poussé par les ministres de la guerre et de la marine, se décida à entamer enfin « une affaire qu'il était difficile de traiter  
« tant que la guerre a duré<sup>6</sup>. » Le 7 avril, il remit à Scarnafis une note où il parlait de « l'incertitude des limites entre la Corse  
« et la Sardaigne, » des droits de Gênes sur l'île de la Magdelaine et des renseignements qui lui avaient été fournis à cet égard; s'ap-

1. *Loc. cit.*, fol. 370.

2. Aff. étr. *Sardaigne; M. et D.*, t. 15, fol. 168.

3. *Loc. cit.*, fol. 171 et 172.

4. Aff. étr. *Turin; Corresp.*, t. 265, fol. 21.

5. Aff. étr. *Sardaigne; M. et D.*, t. 15, fol. 176.

6. *Loc. cit.*, fol. 178.

puvant notamment sur un passage, le seul inexact d'ailleurs du mémoire de Lebègue de Villiers, il ajoutait, en ayant cependant soin de faire les réserves nécessaires : « Une carte des îles qui  
« forment les Bouches de Bonifacio, dans lesquelles les sondes  
« seraient marquées exactement, devrait suffire pour décider la  
« question, d'autant plus que, à moins que des traités aient  
« stipulé le contraire, la limite naturelle entre des îles est le canal  
« le plus profond<sup>1</sup>. »

Perrone annonça au chargé d'affaires de Lalande qu'il allait faire réunir tous les renseignements<sup>2</sup>; il lui déclara que la possession de la Maddalena importait beaucoup à son maître, parce qu'elle permettait de surveiller plus aisément la contrebande et que, si des pirates venaient à s'y réfugier, « la Sardaigne en  
« serait désolée; » cela était d'autant plus important, paraît-il, que des Algériens avaient récemment fait une descente sur la plage de San Remo et s'étaient embarqués après y avoir coupé du bois! Ce dernier argument semblait sans doute irrésistible à Perrone, car il disait encore, quelques jours après, que les Barbaresques avaient quitté les côtes de Nice et de Gênes; « mais on  
« n'est pas sans inquiétude pour la Sardaigne, dont les côtes,  
« étant plus découvertes, ne peuvent être garanties de leurs incur-  
« sions : on sait qu'ils ont fait des prises sur les parages de Civita-  
« Vecchia<sup>3</sup>. »

Des deux côtés, on s'apprêta à se convaincre par des documents; Ségur demanda à Marbeuf de lui envoyer le résultat des recherches que faisait à Bonifacio l'archiprêtre Trani<sup>4</sup>; Perrone s'adressa au vice-roi de Sardaigne.

A vrai dire, Vergennes avait la main forcée. Le 23 mai, il écrivait au baron de Choiseul : « D'ailleurs, Sa Majesté est dis-  
« posée à faire tout ce que la nature des lieux comportera pour  
« que l'arrangement définitif soit agréable à S. M. sarde<sup>5</sup>. »

Il est évidemment impossible d'entamer une négociation avec un désir plus accentué de ne pas la voir aboutir.

1. *Loc. cit.*, fol. 179.

2. *Loc. cit.*, fol. 183.

3. *Loc. cit.*, fol. 186.

4. Arch. nat., F<sup>60</sup> 6.

5. Aff. étr. *Turin; Corresp.*, t. 265, fol. 118.



## IX.

Marbeuf et Boucheporn ne s'étaient pas servis de la protestation rédigée le 27 juillet 1782 par les Bonifaciens, mais, depuis cette époque, les archiprêtres Trani et Meglia avaient poursuivi leurs recherches. Le 18 mai 1783, les officiers municipaux de Bonifacio convoquèrent tous les chefs de famille de la ville à l'église Saint-Dominique et les convièrent à réclamer leurs droits sur les îles de la Magdelaine, dont ils avaient été dépouillés en 1767, « époque à laquelle le roi de Sardaigne, profitant des « révolutions qui accablaient la Corse et qui ne permettaient pas « alors au légitime souverain de s'opposer à des entreprises injustes, « débarqua, contre le droit des gens et des nations, des troupes « dans lesdites îles et s'en empara par la force des armes<sup>1</sup>. » Une délibération longuement motivée avait été préparée; elle rappelait tous les actes de juridiction des Génois sur les îles; après la lecture du mémoire qu'avaient rédigé les Archiprêtres et où l'historique de la question était soigneusement développé, elle fut unanimement adoptée, et l'on décida que les deux pièces et les documents annexes seraient transmis au maréchal de Ségur.

De son côté, Perrone avait fait confectionner un mémoire; Scarnafis le remit le 30 septembre à Vergennes<sup>2</sup> : le ministre sarde, avant de fournir des réponses, se déclarait pris au dépourvu, car il n'aurait pu prévoir une discussion « sur l'appartenance « des petites îles *adjacentes* à la Sardaigne, dont la certitude et « le droit n'avaient jamais souffert la moindre difficulté; » il invoquait la seule inspection oculaire qui devait convaincre que ces îles appartenaient à la Sardaigne, à qui elles sont *adjacentes*, l'opinion d'historiens qu'il ne citait point, des cartes géographiques et surtout un édit sanitaire sarde de 1721, rendu à l'occasion de la peste de Marseille et où, prétendait-il, les îles étaient mentionnées nommément, — ce qui était faux<sup>3</sup>; il ajoutait qu'il ignorait la profondeur des canaux, mais il lui semblait plus naturel que ce fussent les canaux les plus larges qui servissent de limite plutôt que les plus profonds.

1. Aff. étr. *Sardaigne*; *M. et D.*, t. 15, fol. 350 et suiv. Procès-verbal de la réunion de Bonifacio et mémoire des Archiprêtres.

2. *Loc. cit.*, fol. 192.

3. *Loc. cit.*, fol. 206. Lettre de Ségur à Vergennes du 18 janv. 1784.

Vergennes ne comprit pas la portée de la première partie de cette argumentation, sur laquelle nous aurons à revenir plus loin, et n'en vit pas la supercherie; il constata seulement que les allégations du ministre sarde étaient en contradiction avec le mémoire de Lebègue de Villiers; le 17 octobre, il communiqua en ces termes le document à Ségur<sup>1</sup> :

« ... Nous pourrions maintenant travailler à éclaircir les difficultés que présente cette limite. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il s'agit d'une discussion entre deux Cours amies, qui ne peuvent vouloir que chercher la vérité et se rendre respectivement justice; je suis bien assuré que vous prescrirez aux personnes que vous emploierez dans cette affaire de la traiter sur ce ton. »

En même temps, il réclamait une nouvelle carte des îles.

Vergennes se souciait avant tout de ne pas chagriner Victor-Amédée. Le 17 novembre, Ségur lui répondit qu'il avait reçu la protestation de la communauté de Bonifacio, appuyée sur des documents authentiques<sup>2</sup>; le 18 janvier 1784, sans attendre davantage la carte qui n'arrivait pas, il lui envoya son dossier, accompagné de quelques commentaires :

« Il résulte de ces pièces, ainsi que de celles qui vous ont été précédemment envoyées par M. le prince de Montbarey et par M. de Sartine, des preuves positives et négatives qui paraissent établir d'une manière incontestable les droits de S. M. sur les îles dont il s'agit<sup>3</sup>. »

Comme preuves positives, il indiquait la possession constante des îles par Gênes depuis plusieurs siècles et les nombreux actes qui témoignaient de l'exercice incontesté du droit de souveraineté de la République; comme preuve négative, il invoquait le règlement sanitaire sarde de 1721, qui ne mentionnait pas la Maddalena, contrairement aux affirmations de Perrone<sup>4</sup>.

Mais rien ne pouvait convaincre Vergennes; il lui fallait toujours d'autres documents à ajouter à ceux dont il ne se servait pas ou dont il dissimulait l'existence. C'est en vain que Ségur lui envoyait, au mois de juin, des extraits des archives de Bastia relatifs aux droits de Gênes et à l'affaire Carbone<sup>5</sup>; c'est en vain

1. *Loc. cit.*, fol. 201.

2. *Loc. cit.*, fol. 203.

3. Arch. nat., F<sup>69</sup> 6. Ségur à Marbeuf et Boucheporn.

4. *Aff. étr. Sardaigne; M. et D.*, t. 15, fol. 206.

5. Arch. nat., F<sup>69</sup> 6. Lettre de Marbeuf et Boucheporn du 25 mai 1784.

qu'il y joignait un rapport nouveau transmis par Marbeuf et Boucheporn<sup>1</sup>; c'est en vain encore que, le 2 juillet, il lui remettait un mémoire qu'il avait fait rédiger, où se retrouvait en un ordre parfait la substance de tous les autres, où les faits étaient clairement énoncés et les droits clairement établis; c'est en vain qu'il insistait énergiquement :

« Je ne doute pas que vous fassiez tout ce qui conviendra pour faire restituer les îles dont il s'agit à la Corse. Elles sont de quelque importance pour leur produit; elles le sont bien davantage si on les considère sous des points de vue politiques. Si elles restaient dans les mains du roi de Sardaigne, elles serviraient aux corsaires, même aux flottes ennemies qui pourraient facilement, de là, intercepter les bâtiments de Bonifacio ou des autres ports de la Corse<sup>2</sup>. »

Vergennes ne se pressait pas et songeait encore moins presser ses bons amis de Turin. Enfin, il se décida à leur envoyer une copie du mémoire de Ségur, en les conviant mollement à s'expliquer; mais lorsque l'ancien consul Durand, homme intelligent et actif, s'offrit à s'occuper plus particulièrement de la question<sup>3</sup>, il laissa sa lettre sans réponse.

L'affaire était de nouveau mise à l'écart; Choiseul et Lalande, qui connaissent l'état d'esprit de leur ministre, ne se préoccupent plus de la Maddalena dans leur correspondance avec lui<sup>4</sup>. Par contre, leurs lettres rendent un compte méticuleux des fêtes de la Cour de Turin, des déplacements et de la santé des membres de la Maison de Savoie; un prince piémontais ne pouvait avoir un rhume, une colique ou des vomissements sans que le roi de France en fût averti; sitôt que l'on saignait une princesse ou qu'on lui administrait médecine, un courrier partait pour Versailles.

## X.

Cependant, le 23 décembre 1783, Vergennes avait manifesté quelque impatience à Choiseul au sujet des inqualifiables procédés de cette Cour de Turin « qui ne cessait de se placer

1. Aff. étr. *Sardaigne*; *M. et D.*, t. 15, fol. 314, et *France*, t. 1586, fol. 312.

2. Aff. étr. *Sardaigne*; *M. et D.*, t. 15, fol. 207.

3. Aff. étr. *Turin*; *Corresp.*, t. 266, fol. 277.

4. *Loc. cit.*, t. 265, 266, 267. *Passim*.

« sous l'égide de la France contre l'Autriche, dont elle avait « peur<sup>1</sup>. » Victor-Amédée, enhardi sans doute par les marques de sollicitude familiale que lui prodiguait Louis XVI, avait imaginé, pour créer une diversion à la modeste réclamation dont il était l'objet, de faire réprimer avec plus de dureté que jamais cette bienheureuse contrebande qui lui avait servi d'argument. Les réfugiés corses trouvaient toujours aide et protection à la Maddalena et les incidents se multipliaient sur la côte de Sardaigne<sup>2</sup>. Le 27 août, notamment, une demi-galère sarde avait canonné la gondole *le Saint-Antoine* et s'en était emparée; l'officier qui la commandait avait arrêté le patron Pagano en lui déclarant que le roi de Sardaigne n'était *ne un birbo, ne un coglione, ne una canaglia*, motifs qui pourtant ne semblent en rien justifier cet acte de violence. L'insolence des gardes-côtes sardes était telle qu'ils poursuivaient les navires corses jusqu'à l'entrée du port de Bonifacio et que, pour les en écarter, le comte de Beaumanoir avait fini par ordonner au commandant de la ville de tirer dessus à poudre, ou même à boulets, si ce premier avis ne suffisait pas<sup>3</sup>. Une sorte d'état de guerre localisé se perpétuait dans le détroit entre les navires de deux puissances amies.

Ségur et Castries, avertis de cet état de choses par le consul Guys, qui avait remplacé Durand à Cagliari, relançaient Vergennes; celui-ci chargeait enfin Lalande de réclamer; le 26 décembre 1784, Perrone déclarait au chargé d'affaires de France qu'il ne pouvait concevoir de tels faits et, le 10 janvier 1785, il lui faisait passer une note, prétendant que l'interdiction d'aborder n'existait que pour les ports et anses qui ne pouvaient être gardés, par la nature de leur situation. Le 5 avril, Guys, à qui la pièce était communiquée, écrivait à Castries qu'« elle ne pouvait être prise que pour un compliment; » et comme les vexations dont souffraient les Bonifaciens ne pouvaient se prolonger sans de graves inconvénients, il imagina de proposer la création d'un vice-consulat français aux îles Intermédiaires.

Au mois de juillet 1784, le corse Alfonsi, qui était chirurgien de la garnison de la Maddalena, avait demandé à Guys une commission de vice-consul<sup>4</sup>; celui-ci lui avait d'abord répondu d'at-

1. *Loc. cit.*, t. 265, fol. 321.

2. *Loc. cit.*, t. 265 et 266. *Passim.* — *Consulat de Cagliari. Passim.*

3. Aff. étr. *Consulat de Cagliari.* Lettre du consul Guys du 29 déc. 1784.

4. Aff. étr. *Consulat de Cagliari.*

tendre d'autres circonstances ; puis, sans lui accorder de patente et pour obtenir de lui les renseignements dont il avait besoin en même temps que pour essayer de procurer quelque sécurité au commerce français, il l'avait autorisé à exercer provisoirement les fonctions vice-consulaires, mais seulement vis-à-vis des nationaux et en ayant soin de n'intervenir que *privatim* en leur faveur. Le 26 janvier 1786, le vice-roi, averti de cette irrégularité, demanda des explications à Guys et lui fit savoir que jamais il n'accorderait l'exequatur à Alfonsi.

Guys, entiché de son idée, insista pour que Vergennes la fit appuyer par Choiseul. Une telle demande était inoffensive en apparence ; par voie de conséquences, elle était dangereuse. Choiseul consulté ne manqua pas de s'en apercevoir et, le 25 février, il écrivit à Vergennes qu'elle ne serait sans doute pas accueillie et que, « d'un autre côté, ce serait peut-être une sorte « de reconnaissance de la réunion de ces îles à la Sardaigne, ce « qui nuirait aux droits que S. M. veut se réserver<sup>1</sup>. »

Vergennes approuva la sagesse de ces observations<sup>2</sup> et en profita pour ne rien faire du tout, parce que « les considérations « relatives à ce qui s'était passé sur nos prétentions lui faisaient « penser qu'il était plus convenable que dans ce moment nous ne « parlions pas à la Cour de Turin des îles de la Magdelaine pour « n'interrompre d'aucune manière nos premières réclamations<sup>3</sup>. » Choiseul ne fit aucune démarche ; Guys fut avisé de cette abstention totale et les Sardes purent tout à leur aise continuer leurs exactions.

La Cour de Turin était d'ailleurs défavorable à l'établissement du vice-consulat<sup>4</sup>. Ce ne fut qu'en 1789 qu'un nouveau vice-roi de Sardaigne lui fit comprendre la portée que pourrait avoir une telle création<sup>5</sup> :

« Si la France insistait de nouveau pour avoir un vice-consul à la Maddalena, n'y aurait-il pas lieu de tenir compte que l'établissement de ce vice-consulat serait une reconnaissance tacite de nos droits sur les îles? »

1. Aff. étr. *Turin*; *Corresp.*, t. 267, fol. 31.

2. *Loc. cit.*, fol. 39.

3. Aff. étr. *Consulat de Cagliari*. Extrait d'une lettre de Guys du 13 mai 1786.

4. Archives de Cagliari. Lettre du vice-roi de Sardaigne du 28 avril 1786.

5. *Loc. cit.* Lettre du 20 nov. 1789.

## XI.

Le 31 mars 1786, Vergennes, sans doute à l'instigation de Ségur, écrivait à Choiseul :

« Nous n'entendons plus parler des îles de la Magdelaine depuis que nous avons remis les preuves fournies par les habitants de Bonifacio de la possession où ils ont été de ces îles de temps immémorial ; c'est pourtant une affaire à ne pas laisser indécise <sup>1</sup>. »

Le gouvernement piémontais avait en effet les meilleures raisons du monde pour ne point se presser : il ne pouvait se constituer un dossier présentable. Il faisait rechercher des actes de juridiction religieuse dans toutes les archives ecclésiastiques de Sardaigne ; il faisait faire des fouilles dans les archives d'État de Cagliari sans arriver à découvrir le moindre document ; il n'était parvenu à se procurer qu'une carte hydrographique dont on ne pouvait tirer d'autre argument en faveur des droits de la Sardaigne sur les îles, « si non que ces droits dérivent de la pro-  
« fondeur des canaux, qui est moindre entre les îles et la Sar-  
« daigne que dans le grand canal qui sépare la Sardaigne de la  
« Corse <sup>2</sup>. »

Le vice-roi parvenait enfin à envoyer un rapport à Turin le 17 juillet 1786<sup>3</sup>. Comme preuves, il apportait des extraits du *Specchio di mare*, publié à Gênes, en 1664, par le capitaine Levanto, et du *Portulano del mare Mediterraneo*, publié en 1701 par le génois Sebastiano Gorgoglione ; ces deux auteurs disaient que les trois îles *Adjacentes*, qui sont au nord-est de la Sardaigne, lui appartenaient. Instinctivement et faute de preuves réelles, il revenait à la comédie qu'avait esquissée Perrone dans son mémoire de 1783.

Le système était d'une impudente simplicité. Il existe, en effet, au nord-est de la Sardaigne, deux groupes d'îles parfaitement distincts, indiqués l'un et l'autre et séparément l'un de l'autre dans l'énumération de Mimaut que nous citons au début de cette étude : les îles *Intermédiaires*, qui sont au nombre de neuf, en y comprenant Lavezzi et Cavallo et en négligeant les petits écueils tels que Piana ou Spargiotti ; les îles *Adjacentes*, qui sont au

1. Aff. étr. Turin ; *Corresp.*, t. 267, fol. 77.

2. Archives de Cagliari. Lettre du vice-roi du 19 janvier 1785.

3. Arch. de Cagliari.

nombre de trois, ainsi que le constate l'ouvrage de Levanto. Ces dernières portent les noms de Mortorio, de Molara et de Tavolara ; elles sont situées sur la côte de Sardaigne, dans les parages du golfe de Terranova, au sud-est de la Maddalena. De quoi s'agissait-il, en somme, pour convaincre Vergennes, dont on savait que la conviction ne serait pas autrement récalcitrante ? De jongler avec les mots, de substituer un adjectif à un autre et de confondre les *Adjacentes* avec les *Intermédiaires* : ces apparences seraient sans doute suffisantes pour imposer silence aux débonnaires réclamations du ministre de Louis XVI ; dans tous les cas, elles permettraient encore de gagner du temps. Il y avait sans doute quelque mérite à tenter une démonstration de ce genre, à laquelle les chiffres se prêtaient avec si peu de complaisance ; mais Perrone n'était pas homme à s'embarasser de ces détails, il glisserait sur les difficultés et saurait bien accommoder les choses !

Le vice-roi, dans son rapport du 17 juillet, cita donc bravement Levanto, Gorgoglione, d'autres ouvrages où les mêmes choses étaient dites, des manuscrits divers, une patente de 1549 et des documents de 1581 et de 1588 ; avec toutes ces pièces, il établissait péremptoirement et sans peine que les îles *Adjacentes* avaient toujours été sous la dépendance de la Sardaigne, et il en déduisait que les îles *Intermédiaires* lui appartenaient également. Ce serait d'ailleurs lui faire injure que de supposer qu'il était sa propre dupe ; il était trop fin pour se laisser entraîner à de semblables illusions et il terminait ainsi, mélancoliquement :

« Tels sont les renseignements que, bien qu'ils ne fournissent pas un *argomento prossimo* des droits de la Sardaigne sur les îles Intermédiaires, on a cependant cru opportun de faire connaître, afin de ne rien laisser ignorer sur cet objet ; on va faire d'autres recherches pour retrouver, si cela est possible, de nouveaux documents. »

Quelque temps après, Victor-Amédée faisait remettre à Versailles un volumineux mémoire de 168 pages, intitulé : *Déduction des droits du royaume de Sardaigne sur les îles Adjacentes, DITES DE LA MAGDELAINE, contre les réclamations et prétentions des Corses, dressée par le Conseil Suprême de Sardaigne en défense de la souveraineté appartenant à S. M. sur les dites îles*<sup>1</sup>.

1. Aff. étr. *Sardaigne* ; *M. et D.*, t. 15, fol. 210. — Ce mémoire n'est pas daté ; il porte en marge cette inscription au crayon : *Vers 1786.*

Le titre même de cette pièce indique quel en était le fond ; elle reposait tout entière sur l'équivoque que nous avons mise en lumière et que Ségur avait pressentie déjà et signalée à Vergennes en 1783. Toute la démonstration s'appuyait sur ce tour de prestidigitation, fort habilement présenté d'ailleurs et dissimulé derrière un amas de multiples et prolixes considérations diplomatiques et de documents qui s'appliquaient à un tout autre objet.

Le Conseil Suprême se prévalait tout d'abord de la possession paisible de Charles-Emmanuel et de Victor-Amédée depuis 1767 et il en concluait qu'il s'agissait maintenant pour les Corses de déposséder le roi de Sardaigne et d'acquérir une possession nouvelle ; puis il se basait sur l'accueil fait à la même époque par le duc de Choiseul aux réclamations de Sorba : la République de Gènes aurait alors abandonné ses revendications parce que la France les jugeait insoutenables ! Il insistait sur deux cartes géographiques, faites, l'une à Lausanne en 1720 et l'autre à Gènes en 1769, et partait de là pour déclarer imperturbablement que « tous les historiens » affirmaient que la Magdelaine était dépendante de la Sardaigne ; s'il ne citait point le nom de ces historiens et ne renvoyait pas à leurs écrits, c'est parce qu'il lui paraissait superflu de corroborer par des textes une possession aussi notoire, certifiée par *tous* les géographes. Il s'appuyait complaisamment sur une foule d'actes espagnols, relatifs tout naturellement aux îles Adjacentes et dont un seul, daté de 1612, relatait que, dans une tournée d'inspection, le chanoine Cirillo était allé à la Maddalena, qu'il considérait comme appartenant à la Sardaigne. Une autre pièce, datée de 1698, rapportait que les habitants de la vallée de Tempio avaient adressé une requête au vice-roi pour faire construire des tours dans les îles, afin d'en éloigner les pirates, — ce qui ne fut point fait. Tous les actes de juridiction des Génois étaient considérés comme « des anecdotes ignorées en Sardaigne ; » c'était la largeur des canaux qui devait faire loi ; il était inadmissible que la Sardaigne fût privée d'une mer qui lui est adjacente : « l'incongruité d'un tel projet se montre d'elle-même. »

Voilà tous les titres qu'invoquait la Cour de Turin, sur un ton que justifiaient sans doute, à ses propres yeux, ses relations de famille avec la Cour de Versailles et dont, en effet, celle-ci ne paraît pas avoir relevé l'inconvenance. L'insouciance railleuse du duc de Choiseul, qui avait spéculé sur les embarras des Génois pour les amener à sa merci, l'indifférence de la République de



Gênes, qui n'avait plus affaire en Corse, l'inimaginable longanimité de Vergennes étaient considérées comme des marques d'acquiescement; les cartes de géographes mal informés, et qui avaient sans doute jugé plus commode de se copier réciproquement, étaient devenues des pièces probantes, et les actes certains, authentiquement constatés, n'étaient plus que de simples anecdotes; enfin, l'in vraisemblable imposture des îles Adjacentes se transformait effrontément en un argument décisif.

Vergennes, avec une candeur dont on l'aurait difficilement cru capable, avait recommandé, deux ans auparavant, à Ségur, de ne pas oublier qu'il s'agissait « d'une discussion entre deux « Cours amies, qui ne peuvent vouloir que chercher la vérité et « se rendre respectivement justice. » Ses égards et sa confiance étaient payés avec de la fausse monnaie.

Pendant ce temps, les Bonifaciens, qui n'avaient reçu aucune réponse depuis leur réunion de 1783, s'alarmaient et s'agitaient de nouveau. Le 4 octobre 1786, l'intendant La Guillaumye, harcelé par eux, avait écrit à Vergennes<sup>1</sup> pour lui demander s'il devait ou non suivre cette affaire, qu'il croyait très avantageuse; il avait insisté, lui aussi, sur la valeur stratégique des îles : « ... Je ne me permets que de vous rendre compte de la « position de ces îles, qui forment naturellement des ports capables « de contenir les plus gros vaisseaux, qui y trouveraient l'avantage de pouvoir y être en sûreté et d'y entrer et sortir par « toute sorte de vent... » Il resta sans instructions.

Vergennes était tombé gravement malade et mourait le 13 février 1787. Le maréchal de Ségur quitta le ministère de la guerre au mois de septembre et il n'y eut désormais plus personne à Versailles qui s'intéressât à la question de la Magdelaine. Montmorin continua la politique de condescendance de Vergennes<sup>2</sup> et le baron de Choiseul rentra dans son rôle d'informateur sanitaire. La Cour de France apprit bientôt avec satisfaction que le prince de Piémont s'était baigné tout l'hiver au moins trois fois la semaine et qu'il ne se nourrissait presque que de légumes<sup>3</sup>, — détail plein d'intérêt pour les végétariens.

1. Aff. étr. *France*, t. 1536, fol. 311.

2. Aff. étr. *Turin; Corresp.*, t. 267, fol. 270.

3. *Loc. cit.*, fol. 154.

## XII.

Malgré tout, la Cour de Turin s'attendait toujours à des réclamations nouvelles; les recherches se poursuivaient en Sardaigne<sup>1</sup>. Le 17 août, le vice-roi lui envoyait un écrit *adroitement copié en Corse* et « contenant des raisonnements sur les droits de la « République de Gênes et par conséquent de la Cour de France « sur les îles Intermédiaires » et, le 14 septembre, une réfutation de cet écrit. Le 4 décembre, Scarnafis remit un nouveau mémoire à Montmorin. C'est sans doute dans ce document, dont nous n'avons pu trouver que la trace<sup>2</sup>, qu'étaient relevés les sondages des Bouches de Bonifacio, dont parle M. Carutti; il importe peu, d'ailleurs; ce ne sont pas quelques coups de sonde qui modifient les droits des nations.

Il importait si peu, en effet, et les Sardes se sentaient si mal assurés de leurs droits qu'ils ne cessaient d'explorer leurs archives. Ils les exploraient encore trois ans plus tard, avec la même persévérance et le même insuccès : le 19 août 1790, le vice-roi écrivait que l'évêque d'Ampurias, chargé par lui de chercher secrètement dans son diocèse des actes prouvant que la juridiction de ses prédécesseurs s'étendait autrefois sur les îles Intermédiaires, ne pouvait rien découvrir<sup>3</sup>.

Quoi qu'il en soit, Montmorin ne répondit rien en 1787 ni plus tard. Nous ne pouvons penser qu'il ait tenu pour un *argomento prossimo* les preuves dérisoires dont le parfait ridicule n'échappait point aux Piémontais; mais, à cette époque déjà, le gouvernement de Louis XVI se débattait avec les difficultés qui

1. Arch. de Cagliari. Lettres du vice-roi.

2. Aff. étr. *Sardaigne; M. et D.*, t. 15. — Ce mémoire est indiqué dans l'énumération des pièces remises en 1792 à Constantini. Nous n'avons pu en retrouver le texte ni aux Archives nationales ni dans les archives des ministères de la Guerre, des Affaires étrangères et de la Marine; nous l'avons fait également rechercher à Turin. On pourrait peut-être se demander si ce document ne serait pas le même que celui qui porte au crayon la mention « *Vers 1786* ». La lettre écrite au mois de février 1790 par Montmorin à Duportail ne permet pas de s'arrêter à cette hypothèse. Cette lettre remonte en effet à une date où les pièces n'avaient pas encore été dispersées et où, par conséquent, la confusion n'était pas possible; et elle cite avec précision le mémoire de 1786.

3. Arch. de Cagliari. Lettre du vice-roi du 19 août 1790.

devaient le faire sombrer ; il avait assez affaire à combler les déficits de Calonne et à discuter avec l'Assemblée des Notables.

Montmorin dut cependant s'occuper des côtés accessoires de la question. Les Sardes, toujours sous le prétexte de réprimer la contrebande qu'ils auraient si aisément pu empêcher en se prêtant aux propositions conciliantes de la Cour de Versailles, avaient établi une sorte de station de pirates à l'île d'Asinara ; ils avaient contracté la douce habitude de tirer à boulets sur les caboteurs corses. Le consul Guys, vers qui convergeaient toutes les plaintes des Bonifaciens, avait assailli de doléances le comte de la Luzerne, qui avait remplacé Castries au ministère de la marine, et le baron de Choiseul<sup>1</sup>. Ceux-ci s'étaient retournés vers Montmorin, le premier pour l'inviter à réclamer diplomatiquement contre ces actes de sauvagerie, le second pour lui demander des instructions, car Perrone se contentait de lui exprimer sa surprise et de lui promettre vaguement de s'informer ; l'ambassadeur, accoutumé aux faiblesses de sa Cour, se sentait gêné pour intervenir spontanément.

Il était impossible de tergiverser plus longtemps devant de tels actes d'hostilité, même s'ils provenaient des agents d'une Cour amie à qui l'on n'avait rien à refuser. Le 7 décembre, Montmorin chargea enfin Choiseul de dénoncer « ces attaques injustes, qui « vont jusqu'à l'atrocité<sup>2</sup>. » Perrone savait par expérience qu'il n'avait pas à s'émouvoir ; il nia purement et simplement les faits<sup>3</sup>.

La Cour de Versailles, persévérant dans sa faiblesse, se mit alors en quête d'un expédient. Il ne pouvait être question, pour les raisons que l'on sait, d'installer à la Magdelaine un vice-consul, dont les Sardes ne voulaient d'ailleurs pas entendre parler. Le 24 avril 1788, La Luzerne suggéra l'idée de demander la création, dans le nord de la Sardaigne, de bureaux douaniers où les Corses iraient acquitter les droits d'exportation et d'importation<sup>4</sup>. Quelques jours après, Lalande recevait l'ordre de formuler cette proposition, dont l'adoption eût ramené la paix dans le détroit. Mais ce n'était pas l'affaire de la Cour de Turin ; elle était trop heureuse d'avoir un prétexte pour éloigner les Bonifaciens, fût-ce à coups de canon ; le 5 juillet, Perrone répondit qu'il

1. Aff. étr. Turin ; *Corresp.*, t. 267. Lettre de Choiseul du 17 nov. 1787.

2. *Loc. cit.*, t. 267, fol. 382.

3. *Loc. cit.*, t. 268. Lettre de Choiseul du 26 mars 1788.

4. *Loc. cit.*, fol. 45.

avait écrit à Cagliari pour s'informer<sup>1</sup> et, le 19 octobre, que le vice-roi devait aller faire un voyage pour se rendre compte de la situation par ses propres yeux<sup>2</sup>. La mauvaise volonté était évidente. Guys insistait vainement à Cagliari le 30 janvier 1790; enfin, comme moyen de pression, il conseillait, le 16 juin, de réveiller la question de la Magdelaine; pour apaiser nos prétentions sur un point, disait-il, on céderait sur l'autre<sup>3</sup>. Choiseul n'avait pas eu plus de succès à Turin<sup>4</sup>.

Guys avait raison, et la question spéciale des douanes était enfin sur le point de recevoir une solution; il est juste de dire que Montmorin y était absolument étranger. Le 4 juin, le vice-roi avait écrit à Turin au sujet de la Maddalena; « pour le cas, « disait-il, où S. M. jugerait prudent, dans les circonstances « actuelles, d'étendre les facilités déjà accordées, j'attends ses « ordres<sup>5</sup>. » Et, le 19 novembre, le consul avait été avisé du prochain établissement d'un bureau de douanes, non pas dans le petit archipel, où l'on ne voulait absolument pas laisser aborder les Bonifaciens, mais à Longo-Sardo<sup>6</sup>.

Que s'était-il donc passé?

### XIII.

La Corse s'agitait et le vice-roi de Sardaigne était dévoré d'inquiétudes; on lui avait dit confidentiellement que, dans une assemblée nationale tenue à Bastia, les députés de Bonifacio avaient proposé une expédition pour s'emparer par surprise de la Maddalena, « dont les habitants sont corses et peuvent être « disposés à favoriser les tentatives des Bonifaciens<sup>7</sup>; » le 30 juillet, il avait même annoncé que les Corses avaient débarqué à Alghero et s'étaient présentés au gouverneur de la ville avec la cocarde nationale<sup>8</sup>; il avait fait mettre les îles en état de défense, puis il s'était calmé et, vers le mois d'octobre, il avait rappelé la

1. *Loc. cit.*, fol. 49.

2. *Loc. cit.*, fol. 78.

3. Aff. étr. *Consulat de Cagliari*.

4. *Loc. cit.* — *Turin; Corresp.*, t. 269, fol. 16.

5. Arch. de Cagliari.

6. Aff. étr. *Consulat de Cagliari*.

7. Arch. de Cagliari. Lettre du 4 juin 1790.

8. *Loc. cit.* Lettres du 30 juillet.

majeure partie des troupes qu'il avait d'abord envoyées à la Maddalena. Le comte d'Hauteville, successeur de Perrone, lui avait d'ailleurs recommandé de s'en tenir à la stricte défensive<sup>1</sup>, dans la crainte sans doute d'inspirer aux Bonifaciens le projet dont on aurait trop ostensiblement voulu prévenir l'exécution.

Pour belliqueux que puissent être les Corses, il ne paraît pas qu'ils aient voulu recourir à des mesures violentes; ils songeaient seulement à faire valoir pacifiquement leurs droits. Le 14 juillet, le Conseil général de la commune de Bonifacio avait résolu de réclamer de nouveau les îles Intermédiaires; le 16, il avait décidé de s'adresser au bonifacien Constantini, qui résidait à Paris, après avoir longtemps fait le commerce à Sassari, et l'avait constitué son mandataire « à l'effet et forme de former, faire instance, « requérir et solliciter auprès de l'Assemblée Nationale, et partout « où il en sera besoin, toutes demandes et requêtes avantageuses « et utiles à cette dite commune, et spécialement celles tendant à « la réclamation et à la reprise des îles de la Magdelaine et avoi- « sinantes des dites îles de Bonifacio, de même que celles de « Cavallo et de Lavezzi, qui sont occupées, les premières par le « gouvernement sarde et les secondes par les héritiers d'un sieur « Jacques-Antoine Trani...<sup>3</sup>. » Dans les premiers jours d'octobre, Constantini remit le mémoire de Bonifacio au ministre de la guerre, le comte de La Tour du Pin<sup>3</sup>.

Vergennes et Montmorin, après lui, avaient voulu ménager la Cour de Turin. Maintenant, la Révolution était ouverte et le gouvernement de Louis XVI était absorbé par les graves préoccupations de sa politique intérieure; déjà l'Europe se montrait inquiète des réformes de l'Assemblée et la question d'Avignon et du Comtat-Venaissin suffisait à la diplomatie française, qui cherchait avant tout à éviter d'autres complications. Victor-Amédée avait favorablement accueilli les Émigrés dans son royaume; il avait permis au comte d'Artois d'organiser le *Comité de Turin* pour fomenter la sédition en France; il se montrait le plus malveillant de tous les souverains pour les idées nouvelles et il était à présumer qu'il saisirait le premier prétexte pour soulever des incidents et des conflits. L'occasion était donc mal choisie et l'on pouvait être certain d'avance que, de parti pris et par tous les

1. *Loc. cit.* Lettre du secrétaire d'État au vice-roi du 25 août 1790.

2. *Aff. étr. Sardaigne; M. et D.*, t. 15, fol. 307.

3. *Loc. cit.*, fol. 305.

moyens, Montmorin chercherait à éluder la question. C'est ce qui se produisit.

La Tour du Pin avait transmis le 19 octobre le mémoire de Constantini en l'appuyant<sup>1</sup>; Montmorin ne répondit au successeur de La Tour du Pin, Duportail, qu'au mois de février 1791; et pour être sûr qu'on ne le tourmenterait plus avec cette affaire, qui lui paraissait oiseuse, il prit le parti le plus simple, celui de déclarer à Duportail que les droits de Bonifacio étaient pour le moins problématiques; que, dans tous les cas, il n'était pas en état de répondre au mémoire sarde de 1786; qu'il lui faudrait beaucoup de temps. Il insistait vivement pour que l'on détournât Constantini de saisir de cette affaire l'Assemblée Nationale qui, n'étant pas suffisamment renseignée, disait-il, ne pourrait statuer sur-le-champ<sup>2</sup>. Les explications alambiquées de Montmorin sur le fond même de l'affaire sont trop curieuses pour ne pas être citées textuellement, tout au moins dans leurs parties les plus caractéristiques :

« Les affaires intérieures du royaume devinrent si importantes vers ce temps (fin de 1786) que M. de Vergennes fut forcé de renvoyer à un autre moment l'examen des prétentions des Corses et des Sardes. Les papiers concernant cette affaire furent remis au jurisconsulte des affaires étrangères pour travailler à une réponse au grand mémoire de la Cour de Turin. Il s'en occupa et trouva que nous manquions encore de beaucoup de documents<sup>3</sup>. On a rassemblé dans les correspondances tout ce qu'il a été possible et, après un premier examen, il n'a pas paru à propos d'aller de l'avant, parce que la situation de la France ne permettait guères de suivre une négociation peu agréable à une Cour amie et voisine, d'autant plus que, s'il faut le dire, les titres de la Cour de Turin paraissent supérieurs à ceux que les habitants de Bonifacio ont fournis. Les circonstances, loin de changer, ont conseillé de plus en plus de suspendre la suite de cette affaire...

« Je ne puis me dispenser de fixer votre attention sur ce qui arriverait dans le cas où, après ma réponse, même en la supposant victorieuse, ce que je suis éloigné d'espérer, la Cour de Turin persisterait à vouloir se maintenir dans la possession des îles de la Magdelaine,

1. *Loc. cit.*, fol. 297.

2. *Loc. cit.*, fol. 299.

3. Nous n'avons pu trouver d'autre trace des travaux de ce jurisconsulte, pas plus que de l'examen dont ils auraient été l'objet.

et s'il n'y a pas telle circonstance où il ne nous conviendrait nullement d'établir une discussion sérieuse avec cette Cour pour quelques rochers auxquels une seule communauté de la Corse n'a pensé sérieusement que depuis quelques années. Cette observation, comme vous le jugez bien, n'est que pour vous seul...

« En tout état de cause, je serais très aise que l'Assemblée, ou du moins son comité, sût que les droits des Corses ne se présentent pas à beaucoup près sous l'aspect de l'évidence. Et je ne voudrais pas le dire, parce que cet aveu, devenu public, affaiblirait mes moyens pour la négociation... »

Il y a de tout dans cette lettre, surtout de l'incohérence, puisque Montmorin, s'il fallait l'en croire, voulait à la fois renoncer à une négociation et ne pas affaiblir ses moyens de la continuer. Il y a une part de vérité, car le moment de reprendre des pourparlers avec la Sardaigne était des plus défavorables, à cause des périls de toute sorte qui s'accumulaient à l'horizon ; il y a de la naïveté, si l'on admet que les arguments du mémoire sarde sur les îles Adjacentes aient véritablement touché le ministre, à un point quelconque. Et, cependant, il n'y a peut-être rien de tout cela si l'on comprend bien toutes les raisons majeures qui devaient alors déterminer Montmorin à s'abstenir de toute démarche imprudente : il écrivait confidentiellement à Duportail ; il voulait le convaincre à tout prix que la diplomatie française devait demeurer tranquille et il cherchait avant tout à le décourager afin que lui-même décourageât Constantini et l'empêchât de s'adresser à l'Assemblée, qui n'aurait pas manqué d'exiger que l'on revendiquât les droits de la France. C'est pour cela, sans doute, qu'il eut recours à un moyen extrême et qu'il déclara à Duportail, à travers un dédale de restrictions, que la cause des Bonifaciens était mauvaise.

Le but fut atteint ; Duportail fut convaincu et le comité diplomatique de l'Assemblée resta insensible ; Constantini frappa vainement à toutes les portes ; il s'adressa au président du comité, Fréteau<sup>1</sup>, et revint à la charge auprès du ministre de la guerre<sup>2</sup> ; Duportail, converti par Montmorin, lui prêcha la patience<sup>3</sup> :

« Je me bornerai à vous observer qu'il serait bon d'inviter les habi-

1. Arch. nat., F<sup>7</sup>. 4397. Lettre de Constantini du 22 février 1791.

2. Arch. nat., F<sup>60</sup> 6. Lettre du 26 février 1791.

3. *Loc. cit.* Lettre de Duportail du 9 mars 1791.

tants de Bonifacio à sentir qu'ils ne peuvent mettre trop de circonspection et de sagesse dans leur réclamation, afin d'éviter tout ce qui pourrait troubler la bonne intelligence entre la Cour de Turin et la nôtre. »

Mais Constantini n'entendait pas de cette oreille ; il n'en insistait qu'avec plus d'énergie<sup>1</sup> et l'on en ressentit une certaine inquiétude, ainsi qu'en témoigne cette observation, qui se trouve à la suite d'un rapport, fort mal rédigé d'ailleurs et tout à fait incomplet, remis à Duportail à la fin du mois d'avril 1791<sup>2</sup> :

« Il est à craindre que le caractère irascible et bouillant des Corses ne les porte à se faire justice eux-mêmes s'ils peuvent croire qu'on la leur refuse ; ils en sont capables et ils peuvent le faire parce qu'ils sont armés. Il serait peut-être prudent, pour les calmer, de marquer à M. Constantini que M. de Montmorin sera chargé de faire de nouvelles démarches à la Cour de Turin pour obtenir justice et, qu'au cas qu'elle fasse difficulté de la rendre, on lui demandera les motifs de son refus, que l'on communiquera à la ville de Bonifacio. On pourrait, avant tout, consulter sur cela M. de Montmorin en lui envoyant copie de la lettre de M. Constantini. »

Usa-t-on de ce procédé dilatoire et l'impétueux insulaire se contenta-t-il de ces réponses évasives et de cette eau bénite de cour ? Les documents ne nous le disent point ; mais nous retrouvons une lettre de Constantini au nouveau ministre des affaires étrangères, Lessart, datée du 19 février 1792, dans laquelle il lui rappelait l'affaire<sup>3</sup>. Lessart lui répondit le 28 que le ministre de la guerre n'avait pas fourni toutes les pièces nécessaires et l'invita à calmer ses concitoyens<sup>4</sup> qui, avait-on prétendu, auraient songé à se livrer contre les Sardes à des actes d'hostilité pour reprendre les îles des Bouches de Bonifacio.

On comprend aisément le détachement de Lessart ; à cette heure, il n'était plus question que de la déclaration de guerre de l'Assemblée Législative à l'Autriche et à l'Empire.

#### XIV.

La guerre avait été déclarée le 30 avril. Constantini poursuivit

1. *Loc. cit.* Lettre de Constantini du 17 mars 1791.

2. *Loc. cit.*

3. *Aff. étr. Sardaigne ; M. et D.*, t. 15, fol. 303.

4. *Loc. cit.*, fol. 310.



pourtant ses démarches et obtint, le 2 juillet, qu'on lui donnât communication de tous les documents dont il avait besoin<sup>1</sup>; le 17, il envoya encore une réclamation au comité diplomatique<sup>2</sup>; mais les événements avaient vertigineusement marché; l'attitude hostile de Victor-Amédée, qui avait chassé de ses états l'ambassadeur Sémonville, présageait une rupture que le Roi rendit inévitable en refusant d'écouter Audibert-Caille, envoyé par Dumouriez. Dès lors, on ne songea plus à Paris qu'à envahir Nice et la Savoie; de leur côté, les Corses réclamèrent la conquête de l'île de Sardaigne, dont ils connaissaient le peu d'attachement à la monarchie piémontaise. Dès le 14 mai, Constantini avait adressé à l'Assemblée Législative un mémoire dans ce sens<sup>3</sup>; il conseillait de s'emparer de la Magdelaine et de marcher d'abord sur Tempio et Sassari, où l'on avait le plus de chances d'être mieux accueilli. Salicetti, alors procureur général syndic de la Corse, et d'autres encore étaient de cette opinion<sup>4</sup>. L'expédition fut décidée le 10 octobre; l'amiral Truguet devait traiter les habitants de la Sardaigne « comme des frères et amis et leur inculquer les principes régénérateurs<sup>5</sup>. »

Truguet résolut d'attaquer Cagliari pendant que l'on ferait simplement, au nord, une diversion contre les îles Intermédiaires; il ne reçut pas à temps le contre-ordre du Conseil exécutif provisoire, qui venait de réunir à Brest toutes les forces navales de la France pour les opposer aux flottes de l'Angleterre<sup>6</sup>, et il échoua dans son entreprise<sup>7</sup>. La tentative dirigée contre la Maddalena n'eut pas un sort plus heureux; elle a été trop souvent contée pour que nous y revenions<sup>8</sup>; il suffit de la rappeler en deux mots.

La petite expédition s'était réunie à Bonifacio sous les ordres de

1. *Loc. cit.*, fol. 314.

2. Arch. nat., F<sup>7</sup>. 4397.

3. Ministère de la Guerre. Archives modernes. *Sardaigne*.

4. *Loc. cit.* Lettre du 7 juin 1792.

5. *Loc. cit.* Instructions pour le général Danselme et l'amiral Truguet.

6. *Loc. cit.* Délibération du Conseil exécutif en date du 31 janvier 1793.

7. Espérandieu, *Expédition de Sardaigne et campagne de Corse*. — Mortimer-Ternaux, *une Expédition maritime en 1793 (Correspondant, t. XV)*.

8. Manno, *Storia moderna della Sardegna*, t. I. — Carutti, *Storia della corte di Savoia*, t. I. — A. Boullier, *l'Île de Sardaigne*, t. I. — E. Bégin, *Histoire de Napoléon I<sup>er</sup>, de sa famille et de son époque*, t. I. — Jung, *Bonaparte et son temps*, t. II. — Krebs et Morris, *la Guerre sur les Alpes*, t. I. — Galetti, *Histoire de Corse*. — Chuquet, *la Jeunesse de Bonaparte*

Colonna Cesari, neveu de Paoli ; elle devait être transportée dans les îles par quelques felouques et escortée par la corvette *la Fauvette*. Après avoir été retardée plusieurs jours par la tempête, elle mit à la voile le 22 février 1793 et put accoster le soir même à San Stefano ; le lendemain, un officier d'artillerie, qui avait le grade de lieutenant-colonel dans la garde nationale d'Ajaccio, le jeune Buonaparte, vint avec ses canons se mettre en batterie et foudroyer les fortifications de la Maddalena, à travers l'étroit goulet qui sépare les deux îlots ; les Sardes se défendaient avec courage et les Français se préparaient à une attaque de vive force lorsque, dans la nuit du 24 au 25, l'équipage de *la Fauvette*, qui protégeait la flottille de l'expédition contre les demi-galères ennemies, se révolta et refusa d'appuyer davantage le débarquement ; les supplications du lieutenant de vaisseau Goyèche n'y firent rien ; Colonna Cesari, accouru à bord, fut retenu prisonnier et dut se résigner au départ ; c'est à grand'peine qu'il put déterminer les révoltés à attendre quelques instants pour permettre de rembarquer les soldats descendus à terre et leur jeune lieutenant-colonel.

Les historiens italiens racontent complaisamment qu'un marin sarde, le brave Domenico Millelire, avait contourné l'île avec vingt hommes, surpris et mis en déroute le détachement français et qu'il avait failli couronner ses exploits en faisant prisonnier Napoléon Bonaparte. Ils le croient sans doute.

## XV.

Désormais, il ne fut plus question de la Maddalena ; au milieu de la tourmente révolutionnaire et des événements prodigieux qui se succédaient, personne ne songea à la réclamer ; le vainqueur de Montenotte et de Mondovi oublia lui-même à Cherasco les petites îles où les marins mutinés de *la Fauvette* avaient failli l'abandonner trois ans auparavant.

Le Directoire avait d'ailleurs d'autres conceptions ; il songeait à acquérir la Sardaigne elle-même<sup>1</sup>, soit pour en faire matière à compensations, soit, plus tard, pour la conserver.

(*Revue Cosmopolis*, n° du 1<sup>er</sup> mars 1896). — *Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>*, t. XXIX. — Etc., etc. — Les principaux documents se trouvent au ministère de la Guerre, *Sardaigne*, archives modernes.

1. Añ. étr. *Turin* ; *Corresp.*, t. 272, fol. 263 ; t. 273, fol. 67, 117, 134, etc.

La Cour de Turin accédait volontiers à ce plan qui lui aurait permis d'échanger, contre de bons territoires du Milanais, du Parmesan ou du Mantouan, l'île frondeuse qui, deux fois depuis 1793, avait chassé les Piémontais; un projet de convention secrète<sup>1</sup> fut même conclu par lui avec le général Clarke, le 5 germinal an V. On ne put cependant se mettre d'accord et, lorsque, à la fin de 1798, il fut détrôné par Joubert, Charles-Emmanuel IV fut heureux de pouvoir se réfugier dans cette Sardaigne qu'il avait désiré troquer contre des principautés hasardeuses sur les rives du Pô.

Plus tard, Napoléon I<sup>er</sup> songea à s'emparer de la Sardaigne et à préparer des expéditions contre elle; la complexité même de ses vastes desseins ne lui permit pas d'exécuter celui-là<sup>2</sup>.

Mais personne ne pensait plus aux « quelques rochers » dont Montmorin parlait si dédaigneusement à Duportail. Quant aux hommes qui avaient en vain signalé l'importance militaire de la Maddalena et dont les patientes et pénibles recherches auraient dû permettre à la France de la récupérer, ils étaient oubliés depuis longtemps. De Santi et Millin de Grandmaison n'avaient pu obtenir la pauvre indemnité qu'ils avaient sollicitée<sup>3</sup>; Lebègue de Villiers, après avoir pendant de longs mois quémagné une modeste fonction qui lui permit de vivre et qu'on lui laissait toujours espérer, avait été obligé d'accepter à Berlin l'emploi de lecteur du roi de Prusse<sup>4</sup>.

Henri MARMONIER.

1. Aff. étr. *Turin; Corresp.*, t. 273, fol. 145.

2. *Corresp. générale de Napoléon I<sup>er</sup>*. T. IX. Note pour Talleyrand, 16 novembre 1803. — T. XVI. Lettre à Decrès, 5 septembre 1807; au prince Eugène, 28 décembre 1807; à Champagny et à Decrès, 12 janvier 1808; au roi Joseph, 7 février 1808. — T. XVII. Décret de Bayonne du 20 avril 1808. — T. XXII. Lettre à Decrès, 9 août 1811.

3. Arch. nat., Q<sup>1</sup> 291. — F<sup>60</sup> 6.

4. Aff. étr. *Sardaigne; M. et D.*, t. 15. — Arch. nat., T 1169. — Bibliothèque de l'Institut. Papiers de Hennin.

# MÉLANGES ET DOCUMENTS

---

## LA CAPTIVITÉ DE JEAN D'ORLÉANS

COMTE D'ANGOULÊME

(1412-1445).

---

Des travaux sérieux nous ont appris comment Louis de France, duc d'Orléans, — le père de Jean, comte d'Angoulême, — occupa le royaume entier de ses ambitions pendant sa vie, et de sa vengeance après sa mort. Nous savons aussi quel profit les Anglais, depuis Azincourt jusqu'au traité d'Arras, surent tirer des rivalités tragiques entre les Armagnacs et les Bourguignons. La captivité du comte Jean d'Angoulême, épisode à la fois de ces luttes civiles et de la guerre franco-anglaise, est moins connue.

Peut-être méritait-elle d'être étudiée : elle éclaire d'un jour nouveau nos relations avec nos ennemis d'outre Manche, à une époque où ces relations sont en grande partie l'histoire de notre pays ; elle nous permet de surprendre le jeu d'une des spéculations les plus en vogue en ces temps troublés : la rançon d'un prisonnier de haut rang.

Nous n'avons donc pas jugé inutile de rechercher les circonstances qui amenèrent la captivité du comte, d'exposer ce qu'elle fut, de préciser comment elle prit fin.

### I.

Jean d'Angoulême devint le prisonnier des Anglais en 1412, moment où la guerre de Cent ans, suspendue plutôt qu'interrompue depuis la mort de Charles V, allait reprendre. Il ne tomba pas dans leurs mains sur un champ de bataille, mais à la suite des négociations ouvertes avec eux par les princes d'Orléans. Ces princes crurent bon de chercher, même à l'étranger, les moyens de venger leur père ; ils firent une ligue contre Jean sans Peur, duc de Bourgogne,

qui tenait, disaient-ils, « le roi sous son pied<sup>1</sup>. » Non seulement ils s'allièrent avec les ducs de Berry, de Bretagne, de Bourbon, avec les comtes d'Alençon et d'Armagnac<sup>2</sup>, mais avec Henri IV d'Angleterre. Henri leur donna des troupes comme il en avait donné au Bourguignon. Cependant Thomas de Lancastre, duc de Clarence, propre fils du roi, qui les conduisait, débarqua trop tard en France; il n'y descendit que le 10 août 1442, alors que les princes avaient fait la paix dès le 12 juillet. Furieux d'être inutile et craignant de n'être pas payé, Clarence ravagea tout sur son passage. Finalement, après un mois de pourparlers, les ambassadeurs de Charles d'Orléans consentirent aux conditions suivantes : les Anglais rentreraient chez eux avant le 1<sup>er</sup> janvier 1443 (n. st.), *sans pillage aucun* sur leur route. Ils recevraient 150,000 écus pour leurs gages et comme indemnité. Cette somme serait garantie par des bijoux, dont un seul, la croix de Berry, était prisé 40,000 livres; surtout par sept otages qui seraient remplacés en cas de décès et délivrés au fur et à mesure des paiements<sup>3</sup>.

De ces sept otages, le plus illustre était Jean d'Orléans, comte d'Angoulême. Il avait douze ans seulement<sup>4</sup>. Les six autres étaient de simples serviteurs de la maison du duc Charles, son frère, — Guillaume le Bouteiller, Archambaud de Villars, Hector de Pontbriant, Jean Davy, — ou de la sienne, Macé le Borgne, Jean de Saveuzes. Ni Berry ni Bourbon n'avaient proposé aucun de leurs gens comme otage.

Ce fut là le traité de Buzançais : il fut scellé, le 14 novembre 1442, par Clarence, York, Dorset, d'une part; Tignonville, Braquemont, Gaucourt, de l'autre<sup>5</sup>.

Ainsi, la mort violente de Louis de France et le défaut de raison saine, d'énergie royale, chez Charles VI; les hostilités des princes et

1. Arch. nat., K. 56, n° 18. Ces mots se trouvent dans le manifeste des princes d'Orléans (juillet 1411).

2. Par le traité de Gien du 15 avril 1410. L'original est à Londres (British Museum, *Addit. charters* 7926) et porte les six signatures autographes des princes : Berry, Bretagne, Orléans, Bourbon, Alençon, Armagnac. Cf. *Geste des nobles* (éd. Vallet), p. 130. — *Juv. des Ursins* (éd. Godefroy), p. 203-206. — *Chron. anon.* (D. d'Arcq, Monstrelet), VI, 204. — Pierre Cochon, *Chronique normande* (éd. de Beaurepaire, Soc. hist. de Norm.), Rouen, 1870, in-8°, p. 247-248. — *Bibl. nat.*, Pièces orig. 985, n° 21976, p. 75.

3. Arch. nat., K 57, n° 28. Original du traité de Buzançais, 14 novembre 1412.

4. Jean d'Angoulême nous paraît être né en 1399, entre le 1<sup>er</sup> mai et le 7 août. Cf. notre article sur l'établissement de cette date, *Bibl. de l'École des chartes*, 1895, t. LVI, p. 318-327.

5. Texte du traité cité *suprà*. Nous retrouverons plus loin chacun de ces personnages.

leur réconciliation ; l'appel fait aux troupes anglaises et le refus d'utiliser leur secours ; l'épuisement financier de Charles d'Orléans et la conduite des négociations que lui laissèrent ses alliés ; — voilà les causes de la captivité de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême.

## II.

Le jour même du traité de Buzançais, le 44 nov. 1412, Jean d'Angoulême, monté sur une haquenée noire, à longue queue, fut conduit avec honneur dans le camp des Anglais et sa captivité commença<sup>1</sup>.

Il était sans doute impossible à l'origine de prévoir par quelle série d'événements cette captivité serait prolongée ; cependant, avant la fin de cette journée, un acte déloyal, commis par Clarence, put sembler un présage funeste : ce duc ajouta, de son autorité, 60,000 écus aux 450,000 inscrits dans le traité<sup>2</sup>. La somme dont répondaient les otages fut alors, malgré les protestations des princes français<sup>3</sup>, portée à 210,000 écus. Maître des captifs, Thomas de Lancastre se jugeait maître de leur délivrance. C'était le droit du plus fort.

1. Brit. Mus., *Addit. chart.* 246 : « Sachent tuil que je, Bridart de Bruille, chevalier, confesse avoir... receu de Pierre Renier... la somme de 20 l. t. sur un voyage où mondit sgr [d'Orléans] m'envoye presentement. en la compaignie de Mgr le conte d'Angolesme, par devers le duc de Clarence et autres Anglois... xiiij<sup>e</sup> jour de novembre 1412 » (Signature, orig. parchemin, sceau sur simple queue conservé). Le même jour mentionné comme jour du départ de Jean en compagnie de Macé le Borgne : Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3641, coll. Bastard 661 et 663. Cf. Maulde la Clavière, *Hist. de Louis XII*, 1<sup>re</sup> partie, t. I. Paris, Leroux, 1889, in-8°, p. 34 et n. 1. Sept jours auparavant on était déjà résolu à livrer Angoulême : Brit. Mus., *Addit. chart.* 244, 245. — Le marquis Delaborde, *les Ducs de Bourgogne*, t. III, 6222.

2. Arch. nat., J. 919, n° 25, fol. 25 v° : « Les Anglois... fistrent ung roolle avant partir où ilz demandoient LX mille escuz, oultre cent l.<sup>m</sup> à eulx pronis, qui sont 210,000 escuz. » Cf. *Ibid.*, J. 919, 25, fol. 4 v° ; J. 919, 26, fol. 13 v°, 14 r°, 28 r°, 29 r°, 72 r°, 111 v°. — *Ibid.*, K. 59, 3. — Nous possédons, au British Museum, *Addit. chart.* 1399, l'original de ce « rolle, » sur parchemin, revêtu de la signature autographe de Clarence et authentiqué par un sceau plaqué de cire rouge, entouré de pailles et protégé par une couverture de parchemin se levant ou s'abaissant à volonté. Cet acte est daté du 14 novembre 1412. La distinction formelle entre la somme de 150,000 écus consentie à Buzançais et le supplément de 60,000 écus arbitrairement exigé par Clarence est essentielle. Elle n'a pas été faite nettement jusqu'ici ni par les chroniqueurs ni par les historiens.

3. Arch. nat., J. 919, 25, fol. 5 v° : « Les seigneurs [français] ne le voudrent accorder... »

Ce premier malheur reçut, en 1445, son complément à Azincourt. Vainement, en livrant le comte d'Angoulême, on avait pensé que le traité de Buzançais serait le préliminaire d'une paix générale entre Henri IV et Charles VI<sup>1</sup>, et que ce rapprochement favoriserait la délivrance de Jean. Le traité était à peine achevé que les relations franco-anglaises s'aigrirent. Clarence avait promis de s'éloigner sans pillage<sup>2</sup> : il se crut délié de sa parole quand lui fut refusé le supplément de 60,000 écus qu'il exigeait<sup>3</sup>, et il dévasta impitoyablement la route qui, par Beaulieu, Champigny, le Poitou, le ramenait à Bordeaux<sup>4</sup>. On était bien loin de l'apaisement espéré. Les hostilités furent ensuite reprises entre les rois de France et d'Angleterre. Chacun sait quelle éclatante victoire, à Azincourt, put donner à penser qu'Henri V avait enfin réalisé le rêve de ses prédécesseurs : la domination de notre pays. De tous les événements politiques du temps, ce fut cette bataille qui porta le coup le plus terrible à la libération du comte d'Angoulême, puisque Charles d'Orléans et le duc de Bourbon demeurèrent au nombre des prisonniers<sup>5</sup>. Deux sur trois des princes dont dépendait la rançon de Jean allaient avoir à songer à la leur avant de s'occuper de la sienne.

En ce qui touche Bourbon, lequel semble bien n'avoir jamais payé, ni avant 1445 ni après, la moindre somme pour acquitter la dette de Buzançais<sup>6</sup>, il importait assez peu qu'il fût captif ou non. Il en allait

1. Arch. nat., K. 57, 28, cité : « Est accordé que certain jour se prendra... en la marche de Picardie pour traittier de paix finale entre les deux royaumes... » Suivent les détails prévus pour l'entrevue.

2. Voy. *suprà*, p. 43.

3. « En haine de ce [qu'on lui refusait les 60,000 écus de supplément, Clarence et son armée] fisdrent des pilleries et rançonemens tant qu'ilz peurent. » Arch. nat., J. 919, 25, fol. 5 v<sup>o</sup>.

4. Juv. des Ursins (Godefroy), p. 245 : « Les Anglois, après ce qu'ils eurent eu le comte d'Engoulesme, tirèrent leur chemin vers Bordeaux et prenoient petis enfans, tant qu'ils pouvoient en trouver, et s'efforçoient de prendre places... » Arch. nat., J. 919, 26, fol. 14 r<sup>o</sup>, et J. 919, 25, fol. 5 v<sup>o</sup>. — Beaulieu : *Ibid.*, cf. *Gall. christ.*, XIV, col. 285. — Champigny-sur-Vende, arr. de Chinon, cant. de Richelieu (Indre-et-Loire). — *Ibid.*, Bordeaux : « Le duc de Clarence et les autres Sgrs de sa compagnie estaus à préseut en Bordeloyz. » Bibl. nat., Pièces orig., vol. 759, n<sup>o</sup> 17254, pièce 25. — Juv. des Ursins, *op. et loc. cit.* — En Poitou, on leva une aide pour repousser les Anglais. Arch. nat., K. 54, n<sup>o</sup> 6. — Cf. en Languedoc, Monstrelet, éd. Douët d'Arcq, II, 305.

5. Sur Bourbon, cf. Huillard-Bréholles, *la Rançon du duc de Bourbon, Jean I<sup>er</sup>*, Paris, 1869, in-4<sup>o</sup>, et en outre les textes cités *suprà*.

6. Nous avons plusieurs tableaux d'ensemble des sommes payées pour la rançon d'Angoulême : Brit. Mus., fonds *Addit.* 21, 359 (de 1412 à 1417). — Arch. nat., K. 59, n<sup>o</sup> 4 (après le 17 décembre 1430) ; J. 919, n<sup>o</sup> 25, 26, etc., *passim*. — Seuls, Berry et Orléans figurent sur ces comptes, non Bourbon. Et cependant

tout autrement pour Charles d'Orléans. Il était le tuteur de son frère et administrait ses revenus<sup>1</sup>. Cependant, sitôt débarqué en Angleterre, il ne songea qu'à en sortir<sup>2</sup>. Il suspendit, durant une année, les gages de ses serviteurs<sup>3</sup> et voulut d'avance révoquer tous les dons qu'il pourrait faire<sup>4</sup>. Puis, il se flatta que l'empereur Sigismond, qui gémissait en public sur la captivité des princes des fleurs de lis<sup>5</sup>, lui vaudrait la liberté<sup>6</sup>. Il le fit défrayer somptueusement en Orléanais<sup>7</sup>. En Angleterre, il dina à sa droite<sup>8</sup>. Mais ce fut tout. Sigismond repartit, bon allié d'Henri V, et renvoya « les Français à tous les diables<sup>9</sup>. » Quelques mois après, la mission dont fut chargé Gaucourt en France n'amena pas davantage la paix ni la délivrance des prisonniers<sup>10</sup>. Bien plus, en 1424, Henri refusa net d'échanger Charles contre des gentilshommes anglais<sup>11</sup>. Il recommandait sur son lit de mort, en 1422, de ne pas relâcher le duc avant que Henri VI, âgé alors de neuf mois, fût majeur<sup>12</sup>. Et, de fait, il fallut que Charles attendit encore quinze ans pour que le roi d'Angleterre voulût bien, en 1437, prêter l'oreille à de nouveaux pourparlers<sup>13</sup>. Ceux-là, du

ni Bourbon ni « ses ayant-cause » ne furent dispensés de payer ce qui leur revenait, comme le prouve l'affirmation de Jean d'Angoulême lui-même en décembre 1444. Arch. nat., J. 647, 14.

1. Les textes qui le prouvent ne se comptent pas. Arch. nat., P. 1404, 2, n° 230; P. 1405, 1, 326, 368, etc.

2. Brit. Mus., *Addit. chart.* 3472. — Arch. nat., K. 68, n° 10. — M. de Maulde se trompe donc, *Hist. de Louis XII*, citée, I, p. 40-41, en écrivant que Charles « se préoccupa avant tout de délivrer son frère. »

3. Brit. Mus., *Addit. chart.* 3472, citée, et Arch. nat., K. 68, n° 10.

4. *Ibid.*, *id.*

5. *Religieux*, t. V, 716. Cité par M. de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 263, n. 2.

6. Bibl. nat., lat. 15173, fol. 234, 237. Cités par M. de Maulde, *Hist. de Louis XII*, I, 31, n. 1.

7. Bibl. nat., Pièces orig. 759, n° 17254, p. 37; *Ibid.*, lat. 17059, n° 161.

8. Wavrin, II, 232. — Lefebvre Saint-Remy, I, 279-280. — Th. Walsingham, *Hist. anglie.*, II, 315. — Capgrave, *Liber de illustribus Henricis*, p. 118.

9. Beaucourt, *op. cit.*, I, 263-267.

10. *Ibid.*, p. 270. — Capgrave, p. 115. — Th. Walsingham, *Hist. anglie.*, II, 307-309. — Elmham, *Lib. metr.*, p. 112-114, v. 353-355, 363-366. — *Religieux*, V, 538. — *Chron. anon.*, D'Areq, VI, 228. — Lefebvre Saint-Remy, I, 225-229. — J. Raoulet (Vallet), III, 154. — Juv. des Ursins (Godefroy), 291.

11. Tyler, *Henry V of Monmouth*, etc. Londres, 1838, t. II, p. 218, 260, 292. — Vallet de V., *Hist. de Charles VII*, I, 261, n. 2.

12. Henri VI mourut le 31 août 1422. Son fils, Henri VI, naquit le 6 décembre 1421. Tyler, *op. cit.*, II, 305-306. — Wavrin, II, 423. — Redmanni, *Histor. H. V.*, 59. — Bazin, I, 41 et n. 2. — Raoulet, III, 172. — Chastellain, Kervyn de Lettenhove, I, 328-329. — Erreur de date, *Geste des nobles*, 186. — Cf. Lefebvre Saint-Remy, II, 62.

13. Cf. *infra*, textes cités, et Beaucourt, *op. cit.*, II, 463; III, 151.



moins, purent aboutir, grâce à l'appui du duc de Bourgogne<sup>1</sup> (1440). Il n'en demeurerait pas moins que l'élargissement de Jean d'Angoulême avait été retardé par celui de son frère.

En outre des 60,000 écus réclamés par Clarence, en outre des circonstances qui amenèrent la captivité de Charles d'Orléans et la prolongèrent, il est un troisième fait qui ajourna, lui aussi, la délivrance de Jean : nous entendons dire la mort du duc de Berry (15 juin 1416)<sup>2</sup>. Le vieux duc avait remis en gage aux Anglais des bijoux du plus grand prix<sup>3</sup>, mais il n'avait payé que 44,000 écus sur sa part des sommes promises en 1412<sup>4</sup>. Il aurait dû participer aux frais d'entretien des otages<sup>5</sup> et ne l'avait pas fait<sup>6</sup>. De ces deux chefs, il devait 55,000 écus à Charles d'Orléans<sup>7</sup>. Le roi, en acceptant la succession de son oncle de Berry, aurait dû lui succéder dans ses dettes<sup>8</sup> ; le duc d'Orléans lui demanda de garantir les 55,000 écus<sup>9</sup>. Charles VI accueillit d'abord favorablement la requête<sup>10</sup> ; puis, il se ravisa devant l'opposition des exécuteurs testamentaires, et l'examen de cette affaire fut ajourné. La gravité des événements politiques qui survinrent détourna d'elle l'attention. Quand les successeurs de Charles d'Orléans réclamèrent à soixante ans de là, il était trop tard.

Ainsi retombait sur Charles, captif, le paiement de la part de Bourbon et presque la totalité de celle de Berry, l'une et l'autre augmentées des 60,000 écus supplémentaires.

Louis d'Orléans aurait été en mesure, sans doute, de faire face à des exigences financières aussi redoutables : et cela n'eût pas été la moindre marque de son opulence. Mais son fils aîné n'en était pas capable, si intelligemment secondé qu'il fût. Bien que, depuis 1415, il fût remplacé sur le continent, dans l'administration de ses domaines, par des lieutenants de ses deux frères, Philippe de Vertus jusqu'en 1420<sup>11</sup> et le Bâtard d'Orléans ensuite<sup>12</sup>, et quelle que fût leur habileté

1. *Ibid.*

2. *Ibid.*, I, 18, 19.

3. Arch. nat., K. 59, n° 4 ; J. 919, 19, 26, fol. 7 r°, 44 v°, 45 r°, 93, 95 r° ; J. 919, 25, fol. 4 v°, 5 r°, 10 r°. Pour la description de cette croix, voy. Maulde, *Hist. de Louis XII*, citée, t. I, p. 33, n. 2.

4. Brit. Mus., *Addit. chart.* 3491 (A° 1413-1415) ; *Ibid.*, 1402 (24 octobre 1413) ; *Ibid.*, 24, 26 octobre 1413, n° 3491, cité, etc. ; *Ibid.*, 21359. — Arch. nat., P. 1403<sup>1</sup>, n° 13, 14 et 15.

5. Brit. Mus., *Addit. chart.* 70, 71.

6. *Ibid.*

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*, Beaucourt, *op. cit.*, I, 19.

9. Brit. Mus., *Addit. chart.* 70, 71, cité.

10. *Ibid.*

11. Cf. Beaucourt, *op. cit.*, I, 211, 247. — Maulde, *op. cit.*, I, 40. — Philippe mourut le 1<sup>er</sup> septembre 1420.

12. Cf. textes ci-dessous. — Monstrelet, Douët d'Arcq, V, 431.

ou leur influence, il était impossible de maintenir ses seigneuries indéfiniment à l'abri de l'invasion anglaise. En 1417, la Normandie était occupée, et ce fut Clarence lui-même qui prit Caen et Bayeux<sup>1</sup>, deux villes dont les revenus appartenaient au duc captif<sup>2</sup>. Dans la Champagne, la recette des fiefs de Charles passait aussi aux mains de ses ennemis<sup>3</sup>. Il signa bien, en 1427, le 17 juillet, un traité de neutralité avec les Anglais, qui promirent de s'abstenir de tous actes de guerre pour l'Orléanais et les autres terres appartenant au duc<sup>4</sup>. Cette convention fut fort inutile, et le bâtard leur rappela tous leurs serments en pure perte<sup>5</sup>. Pour mettre le comble à tant d'infortunes, les domaines italiens de Charles, gardés des armes anglaises, n'avaient pas été à l'abri des convoitises du duc de Milan, Philippe Marie. Ce prince, après la mort du comte de Vertus, s'était emparé du pays d'Asti, sous couleur de le gouverner à la place du duc d'Orléans. Mais il entra dans son dessein d'en ajourner à jamais la restitution<sup>6</sup>.

On ne saurait, dès lors, être surpris que Charles fût hors d'état de payer pour la rançon de son frère d'Angoulême ce qu'il devait en son propre nom, en celui de Bourbon, en celui de Berry. Le malheureux duc vivait dans la détresse la plus cruelle. Ses finances furent continuellement embarrassées de 1415 à 1440. Il finit par tomber dans les mains des banquiers de Londres, de Bruges, de Gênes et d'Italie, qui le volèrent<sup>7</sup>. L'un d'eux, un Florentin, fit sa fortune par ce moyen : Giovanni Vittori, qu'on appelait Jean Victor. Le duc lui avait donné le titre, quelque peu ironique, de « gouverneur général de ses

1. Th. Walsingham, *Hist. anglie.*, II, 309, 322-323. — Redmanni, *H. V.*, 50, 53. — Elmham, *Lib. metr.*, p. 111, v. 329-333, p. 108-109, v. 283-294. — Waurin, II, 117-188, 235-236, 240-241. — Monstrelet, II, 82-83, 162. — *Religieux*, V, 96 et suiv., 541. — Lefebvre Saint-Remy, I, 225, 229-230. — *Chron. anon.* (Godefroy), 407. — Rymer, IV, p. 11, 114, 118, 135, 155. — *Bibl. nat., nouv. acq. fr.* 3642. — Cf. *Brit. Mus., Addit. chart.* 3459.

2. *Brit. Mus., Addit. chart.* 3484.

3. Cf. Beaucourt, *op. cit.*, II, 13. — J. Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc* (Paris, 1850, in-8°), p. 15.

4. *Brit. Mus., Addit. chart.* 334 : « L'abstinence de guerre..., dit Charles d'Orléans, que nous avons ordonné prendre avec lesd. Anglois pour nos païs et terres. » 26 août 1427.

5. Nous avons quantité de preuves des ravages anglais ou bourguignons dans les domaines de Charles.

6. Philippe Marie, duc de Milan de 1412 à 1447. *Arch. nat.*, K. 58, 2, 3, 3<sup>2</sup>, 3<sup>3</sup>; K. 67, 32; K. 68, 4. — Cf. lettre publiée par M. Léopold Delisle dans le Catalogue de la collection Bastard de l'Estang, in-8° (Paris, 1885), p. 136-140. — Catalogue Joursanvault 402, 438, 568. — Beaucourt, *op. cit.*, III, 329-330, etc.

7. *Arch. nat.*, K. 64, n° 3711, 12; J. 919, 26, fol. 21; J. 919, 25, fol. 8.

finances en Angleterre<sup>1</sup>. » Il en fit, en réalité, son « prêteur général et attitré, » jusqu'au jour où l'adroit Italien vint en France, y reçut plusieurs charges, s'installa auprès du trésorier ducal et se fit méthodiquement rembourser, jusqu'à sa mort, ce qu'il prétendait avoir avancé<sup>2</sup>.

### III.

On comprend maintenant quel implacable enchaînement des circonstances, — exigences de Thomas de Lancastre, défaite d'Azincourt, mort de Berry, ruine de Charles d'Orléans, — concourait à prolonger, au delà de toute mesure, la captivité du comte d'Angoulême. Il est d'autant plus intéressant de savoir comment vivait le comte prisonnier; quelles résidences et quel entourage lui donnaient ses maîtres; quelles occupations lui étaient permises; quelles dépenses nécessitait son entretien.

Jean appartint à Clarence jusqu'au jour où le prince anglais tomba, frappé d'un coup de lance à Beaugé et piétiné par les chevaux (24 mars 1421, n. st.). Sa veuve, Marguerite, eut son héritage, et Angoulême en faisait partie. Quand mourut la duchesse de Clarence, vers 1439, le captif passa au fils d'un premier mariage de Marguerite, Jean II Beaufort, comte de Somerset. Enfin, cinq ans après, le 27 mai 1444, au décès de Jean II, le comte d'Angoulême devint la propriété de la duchesse douairière, Marguerite de Somerset<sup>3</sup>.

Ces maîtres différents, tous membres de la même famille, confièrent spécialement la garde du comte à un écuyer anglais, pourvu de bonnes charges en Normandie, Richard Walter<sup>4</sup>.

Avec lui, Angoulême, autant que son itinéraire permet de s'en rendre compte, semble être demeuré constamment dans les mêmes séjours : du vivant de Clarence, Londres, de préférence; du vivant de sa veuve, le château de Maxey; exceptionnellement Gombridge<sup>5</sup>. Il n'eut ainsi que rarement l'occasion de voir le duc d'Orléans, dont

1. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 681, 3642.

2. *Ibid.* et Arch. nat., J. 919, 26, fol. 74 r° et suiv., 78-80, 83 r° et 84 r°.

3. Cf. Dugdale, *Baron.*, II, p. 97, col. 2; p. 122, col. 2.

4. Bailli d'Évreux et capitaine de Conches (ch.-l. de cant., Eure) en 1476; bailli de Caen en 1430. Brit. Mus., *Addit. chart.* 1102, 1124, 1432-1433, 1512, 3612. — Arch. nat., K. 63, 7<sup>11</sup>, 13 bis. — Bibl. nat., Pièces orig. 3044, n° 67, 576, p. 3-12; fr. 26264. — Villevielle, *Titres orig.* 2, fol. 181. — Laborde, *Ducs de Bourgogne*, cité, III, 6647 (c'est l'*Addit. chart.* 1512).

5. Itinéraire de Jean d'Angoulême (inédit).

les déplacements étaient assez fréquents<sup>1</sup>, et les deux frères exilés vécurent généralement séparés l'un de l'autre.

Les otages livrés à Buzançais, avec le comte, ne résidaient pas beaucoup plus auprès de lui. Il avait été séparé d'eux dès 1412, quand il les précéda en Angleterre<sup>2</sup>. On lui laissa pourtant, dans les premières années de sa captivité, Archanbaut de Villars<sup>3</sup>, un des officiers que le duc Louis, dans les dernières années de sa vie, attachait le plus volontiers à sa personne; un des vainqueurs dans cette passe d'arme fameuse des sept Français contre les sept Anglais, que chanta Christine de Pisan; un des capitaines qui servirent le mieux Valentine pendant son veuvage. Il est possible encore que Guillaume le Bouteiller, écuyer panetier de Jean, n'ait pas été toujours éloigné de lui; Guillaume était le cadet d'une famille dans laquelle le dévouement à la maison d'Orléans était une tradition. Mais ni Macé le Borgne ni Jean de Saveuzes ne furent autorisés à rester dans l'entourage du comte. Leur présence aurait adouci l'isolement de Jean. Ils étaient entrés les premiers dans l'hôtel du jeune prince, quand on l'avait créé en 1409: Saveuzes, de quelques années seulement plus âgé qu'Angoulême, avait gagné son affection et recevait de lui des cadeaux; le Borgne, personnage plus grave, un des gentilshommes qui, jadis, avaient suivi le duc en Lombardie, et en qui se fiaient surtout Valentine et Charles, semblait fait pour diriger le comte, ainsi que Saveuzes pour se mêler à ses jeux. De tous les otages, le Borgne était le seul qui fût chevalier. Jean Davy, « le jeune, » était homme de moindre importance. Quant à Hector de Pontbriant, ancien favori de Louis de France, valeureux écuyer autant que sagace diplomate, un des négociateurs de l'alliance anglaise en 1412, il semble bien n'avoir jamais été le prisonnier de Clarence<sup>4</sup>.

1. Itinéraire de Charles d'Orléans (inédit).

2. Brit. Mus., *Addit. chart.* 59, 3451, 8 août 1413. — Bibl. nat., lat. 9134, fol. 3 v°. — Cf. documents publiés par M. Vallet de V., *Bibl. de l'École des chartes*, t. XVI, p. 556, 1855. — La comparaison des *Addit. chart.* 59 et 62 prouve que les otages furent menés en Angleterre entre le 25 janvier et le 31 mars 1414 (n. st.).

3. Ce qui résulte surtout de la pièce 681 du ms. 3642 des nouv. acq. fr. de la Bibl. nat. — Brit. Mus., *Addit. chart.* 3482.

4. Pontbriant était le 15 novembre 1412, soit le lendemain du traité de Buzançais, au conseil de Charles d'Orléans. Arch. nat., J. 919, 26. — Le 7 décembre suivant, il était à Orléans. Bibl. nat., Pièces orig. 759, n° 17254, p. 24. — Le 22, à Blois. Bibl. nat., fr. 6211, n° 197. — A Blois encore le 25 février 1413 (n. st.). Bibl. nat., lat. 17059, n° 157, et fr. 6211, n° 618. — *Addit. chart.* 3413. — Arch. nat., KK. 897. — Cf. Bibl. nat., fr. 6210, 354; Pièces orig. 909,

Au défaut de l'ordinaire compagnie de Charles d'Orléans et des otages, le comte avait, du moins parfois, celle de son aumônier et de son précepteur<sup>1</sup>; celle surtout de deux domestiques d'une fidélité éprouvée : Denis de Vaucourt<sup>2</sup>, dont il récompensa plus tard les services en lui donnant la sergenterie de toutes ses forêts<sup>3</sup>; Colinet Goulon<sup>4</sup>, dont les sentiments désintéressés le touchaient au cœur et qu'il prit hautement sous sa défense, après son élargissement, un jour qu'au château de Cognac un des premiers vassaux d'Angoumois s'oubliait à traiter Colinet en valet<sup>5</sup>.

En plus de ceux de ses gens qui l'assistaient en Angleterre, le comte en avait qu'il employait comme messagers : il leur devait de rester en rapport avec les siens et avec le continent. L'un d'eux, Denisot Roger, traversait la mer sans relâche<sup>6</sup>. Jean de Money avait plus d'activité encore. Toujours sur les chemins, arrêté à Londres, détrossé en Champagne, emprisonné un peu partout, en dépit de la guerre il n'interrompit jamais longtemps ses voyages, jusqu'au moment où, soupçonné de lèpre, le malheureux dut quitter sa femme, ses enfants, résigner ses offices et, « à grant douleur..., soy absenter du monde<sup>7</sup>. » Enfin Angoulême recevait parfois « son très cher et grant amy<sup>8</sup>, » l'abbé de Saint-Jean d'Angély, Louis de Villars, frère d'Archambaud. Pendant quarante ans, ce religieux, sans oublier son couvent, où il édifiait les moines par sa piété<sup>9</sup>, sut être pour la maison d'Orléans un infatigable négociateur<sup>10</sup>. — Dans quelle mesure cependant laissait-on communiquer le comte avec ceux qui le visi-

n° 20063, p. 7; 2334, n° 52557, p. 13, 14. — *Addit. chart.* 66, 264, 3452, 3478, 4311.

1. Brit. Mus., *Addit. chart.* 3493-3494.

2. J. Du Port, *Vie de Jean d'A.*, citée, p. 41. Du Port écrit à tort Vaincourt.

3. Bibl. nat., fr. 26082, n° 6618; 26083, n° 6847 et signature; Pièces orig. 2160, 10, p. 675.

4. J. Du Port, *op. cit.*, p. 41.

5. *Ibid.*

6. Brit. Mus., *Addit. chart.* 2452, 3628, 11523. — Arch. nat., K. 64, 37<sup>18</sup>, fol. 1-5. — Hue de Saint-Mars faisait souvent aussi le voyage d'Angleterre. Pierre des Caves était également un des messagers de Jean depuis 1441. *Addit. chart.* 3936, 4432. — Bibl. nat., Pièces orig. v. 659, n°s 626, 629; v. 1022, n° 23381, p. 2; *Ibid.*, Quitt. eccl. 4, fr. 25989, p. 628.

7. Brit. Mus., *Historical and heraldic tracts, etc., from the Joursanvault archives* 11542. Plut. CLXXXVIII B. — *Addit. chart.* 265, 3493-3494. — Bibl. nat., Pièces orig. 1993, n° 45696, p. 6, 9.

8. Brit. Mus., *Addit. chart.* 337, 343, 3532. — Vallet de V., *Bibl. de l'École des chartes*, 1855, t. XVI, p. 558.

9. *Gall. christ.*, II, p. 1105. — Bibl. nat., Pièces orig. 3002, n° 66639, p. 50.

10. Brit. Mus., *Addit. chart.* 337, 343. — Bibl. nat., Pièces orig. 3002, n° 66639, p. 50; fr. 6212, n° 530. — Rymer, V, part 1, p. 108.

taient? Quelle surveillance exerçait-on sur eux? Nous voudrions le savoir et si on leur témoignait moins de défiance qu'aux envoyés reçus par Charles d'Orléans, lesquels étaient déshabillés et minutieusement fouillés. Dunois avait imaginé, et la ruse ne fut jamais éventée, de fixer sous la queue d'un chien barbet la correspondance destinée au prisonnier. L'animal, sur sa bonne mine, n'était pas fouillé<sup>1</sup>.

Le comte, dans cette demi-solitude, put-il toujours écarter l'ennui de sa prison? Il y a peu d'apparence qu'il ait réussi. Ses mouvements et ses pensées étaient épiés. Il se voyait entouré de solides gardiens quand on lui permettait de sortir pour la promenade. Chez lui, il s'interdisait de toucher aux dés et aux cartes. Et il distrait, sans les remplir, les longs loisirs qu'on lui faisait par la musique, l'étude, les exercices de piété.

Il trouvait d'abord une douceur pénétrante aux sons de la harpe, qui le divertissaient de son souci<sup>2</sup>. — Puis les livres lui étaient un autre refuge contre la Fortune. Il acheva de 1412 à 1416 son éducation littéraire. Eudes de Fouilloy put, jusqu'à sa mort, lui continuer<sup>3</sup> ses leçons, encore qu'il fit outre Manche de nombreux voyages<sup>4</sup>. Jean eut aussi, sans doute, d'autres maîtres quand il mit son exil à profit pour apprendre l'anglais<sup>5</sup>. Il étudia de fort près l'intéressante Poétique de Geoffroy de Vinesauf<sup>6</sup>. Surtout, il goûta, dans la saveur originale du texte, les contes de Canterbury, du célèbre Chaucer. Il les fit copier par un scribe. Lui-même dressa une table, que nous avons conservée, pour retrouver plus vite, en leur lieu, les fins portraits du marchand, du marin, du cuisinier, du meunier; le visage souriant et la grâce aimable de la prieure, la bonhomie gailarde et folâtre du frère quêteur. Malgré ce travail nouveau, l'influence de son premier précepteur semble avoir persisté longtemps sur Angoulême. Fouilloy exhortait son élève à prendre soin de son âme comme de son esprit. Il lui avait dédié un ouvrage de morale,

1. Cf. Maulde, *op. cit.*, I, p. 44, n. 2.

2. J. Du Port, *op. cit.*, p. 41.

3. E. Du Fouilloy était maître d'école de Jean le 20 juin 1408. Bibl. nat., fr. 6210. — Joursanvault 334.

4. Brit. Mus., *Addit. chart.* 61, 62 (signature originale), 257, 274, 3497. — Arch. nat., K. 64, 37<sup>b</sup>, 8, 9. — Laborde, *Preuves des ducs de Bourgogne*, citées, III, 6231. — Rymer, t. IV, part III, p. 46.

5. Bibl. nat., ms. angl. 39, fol. A (garde du plat supérieur).

6. Le comte copia in-extenso cette poétique et l'annota. Bibl. nat., ms. lat. 8174, fol. 1<sup>o</sup>-37<sup>v</sup> (Geoffroy « Vins-Salvo » est un poète anglais du XIII<sup>e</sup> siècle. Sa poésie a 2,000 vers. Cf. Leyser, *Hist. poetarum mediæ ævi*. Halae-Magdeb, 1741, p. 855).

écrit pour lui, et sans doute un « Manuel de Salut<sup>1</sup>. » Et ce fut justement vers la philosophie pratique et vers Dieu que Jean se sentit irrésistiblement attiré. Il composa, lui aussi, une sorte de Recueil de maximes vertueuses<sup>2</sup> et il fit le commentaire des *Distiques de Caton*<sup>3</sup>. Il copia, analysa, annota de sa main la *Consolation de Boëce*<sup>4</sup>. Il était naturel qu'il cherchât à sa vie quelque soulagement dans le souvenir des tortures qu'endura ce sage. Comme le prisonnier de Théodoric, il faisait effort pour rendre son âme invulnérable; comme lui, il aspirait à devenir indépendant des choses du dehors, à assurer la victoire de sa volonté sur la destinée présente. Et il nous a laissé la preuve touchante qu'il attachait très fortement son attention à ce mot du philosophe latin : « Les vrais malheureux sont ceux qui font le mal, non ceux qui le subissent<sup>5</sup>. » Faut-il douter qu'en essayant deux traductions de cette pensée, Angoulême fit un retour sur lui-même et songeât à sa propre condition ? Enfin, c'est surtout dans les bras de Dieu qu'il aimait plus qu'ailleurs à chercher le repos. Il demandait à son aumônier de l'aider à élever son cœur par la prière, à se hausser jusqu'à la vraie patrie chrétienne, celle dont nulle force humaine ne saurait le bannir<sup>6</sup>. Les *Méditations de saint Anselme*, qu'il transcrivait avec John Duxwurth, son copiste, le poussaient à humilier sa raison pour exalter sa foi et à s'abandonner sans réserve à la joie infinie de croire<sup>7</sup>.

S'il eût craint de vivre longtemps dans les hauteurs sereines où le transportaient la musique, la philosophie, la religion, il lui aurait été facile de redescendre au milieu de ses contemporains, en ouvrant la Chronique de son temps que lui avait envoyée Cousinot<sup>8</sup>.

Au reste, les misères pécuniaires, contre lesquelles il se débattait, auraient suffi à l'empêcher de sortir vraiment de son siècle et de

1. J. Du Port, cité, p. 63. Cf. n° 127, *De l'inventaire manuscrit de la bibliothèque de Jean*, que nous publierons prochainement.

2. J. Du Port, cité, p. 64.

3. *Ibid.*

4. *Invent. ms.*, cité, n° 86.

5. *Ibid.*, Bibl. nat., lat. 6773, fol. 89. Le comte a cherché deux traductions de cette pensée.

6. Brit. Mus., *Addit. chart.* 3493-3494. — Jean avait, malgré sa pauvreté, acheté à Londres le Rational des divins offices de Guillaume Durand, qui avait appartenu à Charles V. Bibl. nat., fr. 437. — Cf. Paulin Paris, mss. fr., II, 57 et suiv.; IV, 101 et suiv.; VII, 278. — *Hist. littér. de France*, 1842, XX, 311-397 et 794-795. — *Invent. ms.*, cité, n° 2.

7. *Invent. ms.*, cité, n° 43, 107-135. — Bibl. nat., lat. 3436.

8. *Invent. ms.*, cité, n° 151. — Bibl. nat., fr. 5699. C'est d'après ce ms., ayant appartenu au comte et qui fut annoté par lui, que Vallet de V. a publié la chronique de Cousinot.

s'oublier dans le domaine de l'Idée. Jamais Berry ni Bourbon ne contribuèrent aux frais de son entretien<sup>1</sup>. Ces dépenses demeurèrent à sa charge et à celle de son frère. Les Anglais avaient eu garde d'épargner aux deux prisonniers ce qui fut pour ceux-ci un souci constant et cruel. Avant la fin de 1412, Charles d'Orléans avait envoyé une somme insuffisante, 750 liv. t., pour l'hôtel de Jean. A la fin de 1413, il lui fit remettre 2,000 écus d'or<sup>2</sup>. Il apprenait peu après que le comte avait éprouvé les premières atteintes de la gêne; il en fut attristé<sup>3</sup>. Il voulait que son frère fût en état de soutenir l'honneur de son nom, et il lui assigna 6,000 liv. t. de pension, sur lesquelles 4,000 pour les otages. Le chiffre était, assurait le duc, provisoire<sup>4</sup>; il ne fut pas élevé néanmoins. Il y a mieux : de janvier 1418 (n. st.) à janvier 1420 (n. st.), Jean ne toucha pas un denier. Il fut heureux de trouver, à l'issue de ces deux années de disette, un prêt modeste de 220 liv.<sup>5</sup>. Il n'aurait pas eu le courage de faire entendre ses protestations à Charles, qui, lui-même, restait quinze mois de plus sans argent<sup>6</sup>. En 1427, le comte, dont les 6,000 liv. de rente étaient toujours fictives, reçut enfin la recette du grenier à sel d'Orléans<sup>7</sup>. Hélas, il n'en fut pas plus riche : c'était précisément l'époque où la courageuse cité avait à soutenir le siège héroïque qui l'a illustrée, et les succès de Jeanne d'Arc n'avaient pu faire que le pays ne fût ruiné. Il fallut, en conséquence, octroyer à Jean un supplément pécuniaire. Le taux en varia souvent jusqu'en 1437, où il fut arrêté à 600 écus<sup>8</sup>. Pour faire tenir au prince ces maigres sommes, le trésorier ducal les enfermait dans des bouteilles de cuir accouplées deux à deux<sup>9</sup>. L'on voit assez que ces bouteilles n'encombrèrent jamais le logis du comte...

1. Brit. Mus., *Addit. chart.* 70, 71.

2. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3641, 3642, 681. — Coll. Bastard 661 et 665 (17 décembre 1412).

3. Brit. Mus., *Addit. chart.* 61.

4. Brit. Mus., *Addit. chart.* 61, cit., 62, 59, 257, 3460, 3642. — *Bibl. de l'École des chartes*, t. XVI, p. 556.

5. *Bibl. de l'École des chartes*, t. XVI, cité, p. 556 et suiv. Cela ressort du tableau des sommes portées en Angleterre pour l'entretien du comte d'Angoulême.

6. Arch. nat., K. 64, 371<sup>v</sup>.

7. *Bibl. de l'École des chartes*, t. XVI, p. 555 et suiv., citées. En outre : Brit. Mus., *Addit. chart.* 313, 3496, 3532, 3560, 3610, 3612, 3822. — Arch. nat., K. 59, 30, 30 bis, 32, 32 bis; K. 62, 5; K. 64, 371<sup>v</sup>; K. 64, 371<sup>s</sup>, fol. 7 r<sup>o</sup>. — Bibl. nat., Pièces orig. 1260. n<sup>o</sup> 28223, p. 11; 2157, 7, 510, 525; 5128, 8, 523-526; fr. 20379, fol. 3; nouv. acq. fr. 3642.

8. Taux variable j. en 1437, Brit. Mus., *Addit. chart.* 3626, 3660 (12 novembre 1431); Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3645 (coll. Bastard), 23 mars 1429. — Taux fixé : 22 mai 1437, *Addit. chart.* 428; 12 décembre 1443, *Addit. chart.* 3974, 5.

9. Brit. Mus., *Addit. chart.* 3481 et 3496 : « Quatre bouteilles de cuir, accou-



Pour trouver de quoi vivre, Angoulême était réduit, par suite, à emprunter, soit aux Anglais<sup>1</sup>, soit à ses propres serviteurs<sup>2</sup>. Il acceptait jusqu'à l'argent que gagnait Collinet de son métier de tailleur<sup>3</sup>; et il avouait que, bien des fois, sans le secours de cet homme, « il n'eust pas mangé de rosti<sup>4</sup>. »

Les princes n'achetaient, cependant, en Angleterre que ce qu'il leur était impossible de faire venir de leurs domaines. Ils buvaient le produit de leurs terroirs de Blois et d'Orléans. On leur envoyait du vin rouge, du vin blanc, du vin claret. Le chancelier Cousinot le faisait charger sur la Loire et conduire par bateaux jusqu'à la mer. Les seigneurs riverains, sur sa supplication, accordaient, par amitié et pitié pour les captifs, l'exemption des droits de péage. — Les menus objets de toilette étaient aussi tirés de France : peignes d'ivoire, rasoirs émaillés, aux armes des deux frères, miroirs, ciseaux de Clermont, enfermés dans des bourses de chevrotin, doublées de soie, lancettes à saigner, dans leur étui. — On faisait provision de sucre de Lombardie. — Le comte avait emprunté aux châteaux patrimoniaux le linge et les draps qui lui étaient nécessaires, ses chaperons, sa garde-robe. Il avait fait transporter les tentures, les tapis, le lit et le ciel d'une chambre très simple, sans or, de laine blanche, ornée seulement d'un glaïeul brodé, auprès duquel était une femme debout<sup>5</sup>.

#### IV.

Une existence aussi sédentaire et recluse, aussi monotone et besogneuse n'était guère tolérable que par le persévérant espoir, que nourrissait Jean d'Angoulême, de sortir enfin d'Angleterre.

plées deux et deux, garnies de courroies et de soubz-ventrières, pour mettre et porter finance par devers mondit seigneur le duc [d'Orléans] et Mgr d'Angoulesme, son frère, en Angleterre. »

1. Brit. Mus., *Addit. chart.* 11826. Emprunt à Gower.

2. *Ibid.* 11542. — Plut. CLXXXVIII<sup>e</sup>. — Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3645 (Bastard 1282). Emprunts à Jehan de Saveuzes, Jehan de Moncy, Cognac.

3. J. Du Port, *op. cit.*, éd. Castaigne, p. 41. — Arch. nat., KK. 239, fol. 11 v<sup>o</sup>; P. 1403, t. 33. — Bibl. nat., Pièces orig. 2161, 11, n<sup>o</sup> 723; 15127, n<sup>o</sup> 11; fr. 26084, n<sup>o</sup> 7095; 26089, n<sup>o</sup> 385; 26090, n<sup>o</sup> 410.

4. Du Port, *op. cit.* : « Sans luy, il eust souvent jeusné et n'eust mangé de rosti, sinon que Collinet gagnast de l'argent de son mestier de tailleur, » p. 41. Du Port tient sans doute ce renseignement d'un des témoins interrogés en 1518, lors de l'enquête faite pour canoniser Jean d'Angoulême. Sur les sources de J. Du Port, cf. notre article *Bibl. de l'École des chartes*, 1895, LVII, p. 320-322.

5. Brit. Mus., *Addit. chart.* 10962, 3481, 11523, 264, 267, 2807. — Bibl. nat., Pièces orig. 2157, 7, p. 509.

On fit paraître, il faut l'avouer, assez de variété dans les moyens que l'on essaya pour délivrer le comte. Il en est deux auxquels on ne s'arrêta guère et trois sur lesquels on compta longtemps.

Charles VI avait promis autrefois au duc Louis d'Orléans de payer la rançon de ses fils si on les faisait prisonniers<sup>1</sup>. En conséquence, Charles d'Orléans députa au roi, sitôt le traité de Buzançais signé, une ambassade, comprenant ceux qui l'avaient négocié et plusieurs autres officiers<sup>2</sup>. Le roi examina la requête le jour anniversaire de l'assassinat de 1407. Il avait dans son conseil les ducs de Berry et de Bourbon, le comte de Vertus et le chancelier d'Orléans. Il n'accorda cependant qu'une aide de 40,000 liv. p. sur les domaines de Charles<sup>3</sup>; Louis de France avait bien emporté dans la tombe le secret de sa prestigieuse influence sur le roi son frère. L'aide, du reste, se leva mal. On résista en maints endroits; il fallut user de l'intervention royale et de la contrainte par corps<sup>4</sup>.

Les malheurs publics qui venaient, dans ce moment, de desservir le comte d'Angoulême, faillirent, à en croire ses deux biographes<sup>5</sup>, le sauver ailleurs : les Pères du concile de Bâle avaient déposé Eugène IV et lui cherchaient un successeur. Ils auraient voulu, paraît-il, avant de le fixer sur Amédée VIII, arrêter leur choix sur Jean d'Angoulême, dont le renom de vertu était déjà, assure-t-on, connu en Europe. Et une ambassade serait venue en Angleterre pour solliciter le consentement du comte. C'eût été, pour lui, sortir de captivité par une porte triomphale. Il refusa cependant; peut-être parce que sa conscience lui disait que le Concile avait outrepassé ses droits; peut-être par déférence pour Charles VII, qui demeurait dans l'obédience d'Eugène.

Malgré tout, ni l'intervention d'un roi de France ni l'élévation au siège pontifical n'entrèrent sérieusement dans les projets conçus pour la délivrance de Jean; on pensait la faire aboutir ou par un simple compte financier, ou par un riche mariage, ou par un échange contre

1. Arch. nat., K. 54. n° 6 (4 juin 1392).

2. Bibl. nat., Pièces orig. vol. 759, n° 17254, p. 22; *Ibid.* vol. 909, n° 20063, p. 5; vol. 986, n° 21981. — Brit. Mus., *Addit. chart.* 3437.

3. Brit. Mus., *Addit. chart.* 57, 234 et 3437 (Paris, 23 novembre 1412).

4. *Ibid.*, *Addit. chart.* 3443, 3463, 6327. — Arch. nat., K. 59, 6. — Bibl. nat., Pièces orig. 986, n° 21981, p. 14; 2157, 7, 501; 2158, 8, 547; lat. 17059, 151-152.

5. Papièrè Masson, *Vita Joannis... Engolism. comit.*, citée, p. 17. — *Ibid.*, *Papirii Massonis libri duo de Episcopis Urbis...* Parisiis, 1586, in-4°, fol. 344 r°. — Jean Du Port, *op. cit.*, p. 38-39; cf. Corlieu, 1576 (Michon), cité. — J. Du Port a pris son information dans le *Secundus tomus conciliorum general.* Paris, in-fol., 1524, fol. ccxx v° et ccxxi r°.

quelque prisonnier anglais, — au besoin, par ces trois procédés à la fois.

Il y avait plus de quatre ans qu'Angoulême était aux mains des Anglais quand, en 1417, Charles d'Orléans désespéra, quant à lui, de rentrer en France et fit une énergique tentative en faveur de son frère. Le 22 mai, Clarence consentit à une entrevue : les princes français, bon gré mal gré, se reconnurent débiteurs du supplément de 60,000 écus qu'il s'était accordé à Buzançais, après la signature du traité. On déduisit par suite de 210,000 écus, et non de 450,000, les sommes antérieurement payées, soit 87,000 écus. Jean serait libre au début du mois d'août, si le duc d'Orléans répondait par bonnes cautions, avant le 1<sup>er</sup> juillet 1417, de tout ce qui restait à verser, 423,000 écus. On ferait trois parts de ce reliquat, de 41,000 écus chacune. Charles paierait l'une; des banquiers s'engageraient à payer l'autre avant le 25 décembre 1417; la troisième serait garantie par des bijoux laissés en gage et serait délivrée à Clarence le 24 juin 1418. Au cas où le duc d'Orléans faillirait à ses engagements, Thomas de Lancastre aurait 4,000 écus d'indemnité<sup>1</sup>.

Le négociateur de cette convention était le sire de Gaucourt, assisté d'un des rédacteurs du traité de Buzançais, Jean Chomery, et d'un des hommes sur lesquels Charles comptait le plus, depuis Azincourt, maître Robert de Tuillières.

Que les bijoux valaient plus de 41,000 écus, il fut aisé de le prouver<sup>2</sup>. Trouver des emprunts pour les deux derniers tiers de la somme totale fut beaucoup moins facile. On y parvint cependant, mais après trois mois d'efforts pénibles, pendant lesquels les premiers officiers de Charles n'eurent point de cesse. Ils ne purent, semble-t-il bien, éviter quelques retards; le duc d'Orléans n'aurait donné qu'au mois d'août les garanties qu'on lui réclamait pour le 1<sup>er</sup> juillet. La guerre, sur ces entrefaites, avait repris, très vive en Normandie, dans les domaines de Charles notamment, et les prêteurs montraient fort peu d'empressement, craignant pour leurs hypothèques<sup>3</sup>. Bref, Thomas de Clarence jugea les sûretés trop lentes à venir et insuffisantes. Angoulême et Orléans lancèrent vainement leurs serviteurs à sa poursuite quinze mois durant. En novembre 1418, ils avaient enfin compris qu'ils s'épuisaient sans profit<sup>4</sup>.

1. Brit. Mus., *Addit. chart.* 21359 (original acquis le 28 avril 1856). — Arch. nat., J. 919, 25, fol. 7 v<sup>o</sup>.

2. *Addit. chart.* 21359 cité.

3. *Ibid.* 72, 274, 3482, 3484, 3488, 3492 notamment, 3493-3494. — Arch. nat., J. 919, 25, fol. 7 v<sup>o</sup>, 26, fol. 8 r<sup>o</sup>, 12 v<sup>o</sup>, 20; K. 64, 37<sup>a</sup> et b, 37<sup>o</sup>; P. 1403, 1, n<sup>o</sup> 26.

4. Bibl. nat., Moreau 703-704, fol. 3; Rymer, IV, II, 197, 200, 202; III, p. 5, 46,

Seul, le duc de Clarence tira des avantages de cette aventure. Il avait réussi à faire accepter le supplément de 60,000 écus aux princes français; il gardait en outre les 4,000 écus qu'ils lui avaient comptés et on l'accusa d'avoir feint de se prêter aux projets d'élargissement qu'il aurait, en réalité, secrètement combattus, dans l'intention de gagner cette somme. Quant au comte Jean et au duc son frère, ils ne revirent jamais les bijoux qui répondaient de 41,000 écus et ils furent menacés de perdre 30,000 moutons d'or détenus par des banquiers italiens<sup>1</sup>.

Un échec aussi complet et aussi onéreux découragea pour cinq années encore Charles d'Orléans et Jean d'Angoulême. Ils ne reprirent les pourparlers qu'en 1422<sup>2</sup>. Tout d'abord, le trésorier, un secrétaire et un valet de chambre de Charles, qui s'adjoignirent un marchand allemand, arrachèrent aux banquiers, sous des menaces d'emprisonnement, quelques restitutions partielles<sup>3</sup>. Après quoi l'on essaya d'arriver à une entente avec Marguerite, duchesse de Clarence, veuve et héritière de Thomas de Lancastre. La première condition qu'elle imposa fut l'approbation à une distribution nouvelle des 210,000 écus qu'elle avait imaginée. Elle avait payé la complicité de Dorset en lui augmentant sa part de 27,353 écus : il ne lui était assigné que 4,000 écus en 1412, elle lui en réservait maintenant 34,353. Elle avait enflé, pour une autre raison, de 70,475 écus la part d'York, mort depuis Azincourt; les hoirs de ce prince n'étaient fondés qu'à réclamer 680 écus, puisqu'il avait reçu 5,320 écus sur les 6,000 que Clarence lui avait promis de son vivant<sup>4</sup>. C'était, par là, plus de 70,000 écus que gagnait Marguerite : 40,000 écus, en vérité, de plus que Clarence, lequel n'avait su en extorquer que 60,000. La répartition de la duchesse était précieuse à un autre titre : elle embrouillait les paiements et permettait à Marguerite de se ménager adroitement, au prix de cette confusion, des bénéfices pour l'avenir.

Ces ingénieuses modifications une fois adoptées, on divisa par tiers,

57, 66. — *Addit. chart.* 3493-3494. — M. de Maulde se trompe en disant que les envois d'argent cessent en 1420, après le meurtre de Jean Sans-Peur. Ils ont cessé dès 1418, par le mauvais vouloir de Clarence (I, p. 42, n. 3, *Hist. de Louis XII*, citée).

1. Arch. nat., J. 919, 25, fol. 7 v°; 26, fol. 20 v°, 59 r°; K. 59, 16. — Brit. Mus., *Addit. chart.* 1401.

2. Arch. nat., K. 59, n° 4.

3. *Ibid.*, K. 64, 37<sup>11-12</sup>.

4. *Ibid.*, K. 59, n° 4, cité; J. 919, 25, fol. 4 v°, 5 r°, 8, 10; J. 919, 26, fol. 7 r°, 21, 27 v° en marge, 44 v°, 45 r°, 93, 95, 96 v°. — Bibl. nat., fr. 20178, fol. 112 v°. — Brit. Mus., *Addit. chart.* 3478, 4311.

comme en 1417, la rançon du comte. Le premier devait être garanti par des bijoux ; le second par des banquiers ; on paierait le troisième sur-le-champ<sup>1</sup>.

Charles livra ses plus magnifiques bijoux, entre autres la « belle chapelle d'Orléans. » On la confia à un marchand génois qui la fit estimer 40,000 écus à Bruges. Marguerite, jugeant le prix surfait, voulut l'avis de la banque de Londres. L'expertise de Bruges fut confirmée. La duchesse exigea, par surcroît, l'appréciation de la banque de Venise. Le marchand partit... et ne revint plus<sup>2</sup>. — La captivité de Jean continua.

Ce nouveau coup acheva d'accabler les princes captifs, et pour dix années ! Ce fut en 1432 seulement qu'on se décida enfin à rédiger un nouveau compte<sup>3</sup>. Le duc d'Orléans ne devait plus, pour son frère, que 78,000 écus environ. Si Charles réussissait à trouver dans Londres de bonnes cautions pour cette somme, le comte d'Angoulême serait libre. Les paiements seraient versés avant le 12 avril 1433, jour de Pâques. Enfin, Marguerite recevrait, avant le 24 juin suivant, 2,000 écus à rabattre sur la rançon de Jean, au cas où les cautions que cherchait Orléans ne pourraient être trouvées<sup>4</sup>.

Il fallut, en effet, renoncer à les avoir : les deux échéances de Pâques et de la fête de saint Jean-Baptiste arrivèrent sans que le comte d'Angoulême traversât la Manche.

Le malheur, qui s'attachait en 1417, en 1422, en 1432 à leur destinée, ne voulut pas cependant que le comte et son frère attendissent un triple échec pour pousser, dans d'autres voies, la conduite de leur dessein.

Dès 1424, une circonstance inespérée se présentait : deux fils de la duchesse de Clarence, Jean et Thomas Beaufort, restaient, après la bataille de Beaugé, prisonniers des Écossais, alliés de la France<sup>5</sup>. — Charles d'Orléans et le comte d'Angoulême se flattèrent aussitôt de disposer Marguerite et les capitaines de l'armée d'Écosse à échan-

1. *Ibid.*

2. *Ibid.* et Brit. Mus., *Addit. chart.* 58, 274, 3133. — Arch. nat., K. 64, 377<sup>b</sup>, 9, 378<sup>a</sup>. — Laborde, *Preuves des ducs de Bourgogne*, cité, 6199.

3. Arch. nat., J. 919, 26, fol. 39 v<sup>o</sup>.

4. Arch. nat., P. 1403, 1, n<sup>o</sup> 22, et J. 919, 19, fol. 1x et suiv. — Brit. Mus., *Addit. chart.* 21359.

5. Arch. nat., P. 1403, 1, n<sup>o</sup> 32 : « A la journée de Baugy en France fut led. duc [Jean] de Somerset pris et mis à rançon. » — Dugdale, *The Baronage*, II, 122, col. 2. — *Addit. chart.* 306. — Thomas Beaufort a été à tort confondu par M. Vallet de V. avec Jean, bâtard de Clarence (Vallet, *Ch. VII*, I, 261 ; *Baronage*, II, 122) ; *Add. chart.* 3552.

ger les deux captifs contre eux-mêmes. On supplia le dauphin de s'y prêter. On pressa par des lettres ou par des ambassades et le connétable Jean Stuart, maître de Thomas Beaufort, et l'écuier à qui Jean Beaufort appartenait, Laurent Vernon, et la duchesse de Clarence elle-même, qui séjournait alors à Rouen<sup>1</sup>. Tout fut inutile. L'animosité qu'Henri V se plut à montrer contre ce projet le fit avorter<sup>2</sup>. On renonça successivement à l'idée de délivrer les deux frères (avril 1424), puis à l'idée de délivrer même le comte. Finalement, on se borna à convertir quelques-unes des rançons anglaises aux frais de son entretien<sup>3</sup>.

Il arriva que Jean Beaufort, comte de Somerset, échut dans la suite au duc de Bourbon, qui l'échangea, en 1438, contre le comte d'Eu<sup>4</sup>. Marguerite voulut dédommager son fils d'une captivité de dix-sept années et des frais d'une lourde rançon; elle lui céda Jean d'Angoulême. De sorte que, par une ironie nouvelle de la fortune, Somerset, au lieu de servir à racheter le comte, devint son maître<sup>5</sup>.

Quant à l'autre des deux frères, Thomas Beaufort, il était tombé aux mains de Tanguy du Châtel et continuait d'être son prisonnier, faute de pouvoir payer 28,000 écus<sup>6</sup>. On cherchait un expédient: par les soins du bâtard d'Orléans, on en trouva un fort acceptable (29 février 1430, n. st.); le duc Charles obtiendrait l'élargissement du captif et répondrait de sa dette vis-à-vis de Tanguy, moyennant quoi Beaufort ferait déduire 28,000 écus sur ce qui était dû encore à Marguerite pour Angoulême. Le comte de Suffolk promettait même de parfaire le reste de la rançon du comte Jean, dont le retour en France serait ainsi assuré. — Beaufort fut en effet relâché, mais non pas Angoulême. Le duc d'Orléans, une fois de plus,

1. Brit. Mus., *Addit. chart.* 72, 265, 267, 279, 295, 306, 3462, 3549, 3550, 3552 surtout, 3386. — Bibl. nat., Pièces orig. 914, 20163, p. 16, 18, 20-28, 31, 33, 35-39; fr. 6210, n° 532, 534; lat. 17059, n° 161. — Arch. nat., P. 118, p. 117; K. 64, 37<sup>o</sup>. — Jean Stuart de Railston, comte de Buchan, était connétable depuis peu; cf. *Ch. VII*, cité, de Beaucourt, I, 222, et *Ch. VII*, cité, de Vallet, I, 260.

2. Cf. *suprà*, textes cités.

3. Brit. Mus., *Addit. chart.* 297, 3349, 3350, 3552. — Bibl. nat., Pièces orig. 1993, n° 45696, p. 5.

4. Prisonnier à Baugé de l'Écossais Laurent Vernon, *Addit. chart.* 306. — Charles I<sup>er</sup> de Bourbon (1401-1456), Arch. nat., K. 168, 92; J. 919, 26, fol. 303 v<sup>o</sup>. Charles d'Artois, comte d'Eu (1393-1472), était issu comme Bourbon de Marie de Berry.

5. Arch. nat., P. 1403, I, XXXII.

6. *Addit. chart.* 3655, 3792. — Arch. nat., P. 1403, I, XXI. — Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3645. — Edmond de B. mourut à la bataille de Saint-Alban (22 mai 1455). — V. Dugdale, cité, II, 123. — Bibl. nat., fr. 26078, 5934, 5991-5992, 6011, 6019, etc. — *Addit. chart.* 13377.

n'avait pu tenir ses engagements. Il aurait dû répondre à Tanguy, sous bonnes garanties, des 28,000 écus, avant juillet 1430. Il en cherchait toujours le moyen en 1435. L'hypothèque qu'il avait offerte sur la châtellenie de Romorantin était insuffisante et on avait renoncé à en trouver d'autres plus sérieuses. Cependant, comme Thomas Beaufort mourut sans que Tanguy eût reçu plus de 5,000 écus, la duchesse de Clarence chargea un autre de ses fils, Edmond Beaufort, comte de Mortain, de proposer un arrangement pour les 23,000 écus, dont elle demeurerait débitrice. Edmond convint avec le duc d'Orléans (23 décembre 1435) que, du jour où Charles aurait trouvé à désintéresser Tanguy, trois des otages de Buzançais seraient libres et qu'Angoulême lui-même serait élargi si, au commencement de l'année 1436, on pouvait obtenir pour le reste de sa rançon de bonnes cautions chez les banquiers de Londres.

Il parut bien que c'était là trop demander à Charles : ni Tanguy ni les banquiers n'avaient foi en des hypothèques sur des domaines qu'avait ruinés la guerre. En septembre 1436, on débattait comment on assignerait les 23,000 écus sur le revenu des villes et châteaux d'Angoumois. Et, cette fois encore, on manqua le moment de conclure.

Par la victoire de Gergeau (12 juin 1429), sinon par celle de Beaugé, Jean d'Angoulême pensa relever sa fortune ; le bâtard d'Orléans, qui avait fait prisonnier William Pole, comte de Suffolk, eut l'âme assez haute pour ne pas craindre de le traiter en chevalier et de le renvoyer sur parole. Il avait conquis, du coup et pour la vie, l'amitié du prince anglais. Vu sa naissance, Suffolk s'était mis, comme on disait alors, « à grosse finance. » Il consacra les sommes qu'il devait au Bâtard à la rançon d'Angoulême<sup>1</sup> ; il fit mieux, il mit au service de Jean son influence sur ceux qui détenaient le comte<sup>2</sup>. Il sembla dès lors rivaliser de zèle avec Dunois, dont l'ingénieux dévouement ne se lassait pas et savait découvrir les occasions nouvelles d'échanger, contre son frère, des prisonniers anglais : tel, celui qu'il acheta (il donna 3,000 écus de sa bourse) à Guy de Rochecouart, évêque de Saintes ; les 10,000 salus d'or que devait le captif furent payés au profit de Jean d'Angoulême<sup>3</sup>.

1. Brit. Mus., *Addit. chart.* 3660, 3674-3675. — Arch. nat., KK. 897, fol. 89 v°, 90 r°. — Bibl. nat., Pièces orig. 2158, 8, n° 533. — Rymer, V, 1, p. 1. — Il nous paraît, d'après ces textes, que Suffolk fut relâché entre le 14 décembre 1430 et le 26 mars 1431 (n. st. .

2. Arch. nat., K. 64, 37<sup>17</sup>, 18 ; KK. 897, fol. 89 v°, 90 r°. — Bibl. nat., Pièces orig. 2158, 8, n° 533. — *Addit. chart.* 3660. — Rymer, V, part 1, p. 1, et *infra*, p. 17-18.

3. Brit. Mns., *Addit. chart.* 4403. — Arch. nat., K. 64, 37<sup>18</sup>, fol. 7 r° ; J. 919,

En dehors de Suffolk, le comte attendait beaucoup de l'appui d'un des gardiens de son frère, d'un des compagnons de Clarence en 1412, du grand oncle d'Henri VI, de sir John Cornwall. Il ne croyait pas acheter trop cher sa protection. Mais il semble que Cornwall ait été un homme d'argent plus que de dévouement ; il songeait à ses intérêts avant de songer à ceux des prisonniers, et il aida moins les princes qu'il ne les exploita <sup>1</sup>.

Si même nous écartons Cornwall et le douteux secours qu'il apporta au comte, il est presque inimaginable qu'avec toute l'industrie du Bâtard, l'empressement sincère de Suffolk et le coup de filet qui avait fait prendre à Beaugé deux fils de la duchesse de Clarence, Charles d'Orléans n'ait pu mener à bien l'élargissement de son frère. Marguerite n'avait-elle encouragé les négociations qu'avec la pensée cachée de faire sortir de prison Thomas Beaufort, puis de jouer Orléans ? Certes, il n'était même pas besoin d'une fourberie de plus. Les duperies des comptes de 1417, 1422, 1432 suffisaient. Elles n'avaient que trop bien tari les ressources de Charles. Il eût à peine fallu plus de la moitié des 40,000 écus auxquels étaient estimés les bijoux qu'on l'avait forcé à faire porter à Venise et qu'on lui vola, pour garantir sûrement à Tanguy les 23,000 écus de Beaufort. — Angoulême aurait été ainsi, en vertu d'un échange, arraché aux châteaux de Clarence.

Il faut savoir qu'à la vérité on demandait, dans le même temps, à d'autres mesures, le salut du comte. Cette introuvable somme que les prêteurs refusaient sur hypothèques, la dot d'une riche princesse l'apporterait ! — Et l'on s'avisa de marier Jean d'Angoulême.

On distingua d'abord l'une des filles de Nicolas III de Ferrare (1434). Assurément, le père s'était attiré un fort méchant renom. Marié trois fois, il avait en outre de sa progéniture légitime vingt-deux bâtards, et il venait de faire périr la seconde des trois femmes qu'il épousa, pour l'avoir surprise en flagrant délit d'adultère avec l'un de ses enfants naturels. Mais les fils de Valentine Visconti voudraient se souvenir seulement des anciennes relations de leur famille avec la maison de Ferrare <sup>2</sup>. Un des premiers officiers ducaux fut

26, fol. 112 et 114. — Sur Guy de Rochechouart, voy. *Nouv. biog. génér.*, XIV, col. 931-934.

1. Cf. notamment Arch. nat., J. 919, 26, fol. 61, 65 v°, 67 r°, 69, 71-74, 78, 79, 82-85. — Arch. nat., K. 59, n° 1, 16 ; 64, 37°. — Bibl. nat., Moreau 705, fol. 3. — Brit. Mus., *Addit. chart.* 1400, 1404, 3458, 3638, 11434, 11448, 12074. — Rymer, t. IV, part iv, p. 164, 185.

2. Arch. nat., K. 553, xi.



choisi pour aller par delà les Alpes. Ce fut pourtant peine perdue, et tout porte à croire que le marquis esquiva le très grand honneur de racheter aux Anglais, avec les deniers de sa fille, un prince du sang de France<sup>1</sup>.

Le comte jeta les yeux ailleurs, sur les trois nièces du duc de Bretagne, Jean VI, filles d'Alain, vicomte de Rohan. Il donna au Bâtard, avec une précision extrême, pleins pouvoirs pour épouser en son nom l'aînée d'entre elles, Jeanne, « sauf et réservé le deu naturel et cople charnelle<sup>2</sup>. » Un contrat fut consenti, le 30 décembre 1432, par Alain, qui promet 80,000 écus d'or, payables avant six mois : on avouait qu'ils serviraient à la rançon du fiancé<sup>3</sup>. — C'eût été, sans doute, le salut pour Angoulême, si les banquiers avaient été plus courageux et la fiancée moins impatiente. Mais ils n'osèrent se charger de transporter une pareille somme en Angleterre, à travers les hasards de la Manche et ceux de la guerre; Jeanne elle-même se rebuta de rester trop longtemps mariée... par procureur. Elle rendit sa parole au comte<sup>4</sup> (juillet 1433).

La complaisance avec laquelle on voulut ne pas sentir ce premier affront en attira un second à quelques années de là. Rohan fut de nouveau sollicité. Il laissa voir une froideur croissante. Mais le bâtard entendait l'art de négocier aussi bien que l'art de combattre, et il sut maintenir à 80,000 écus le chiffre de la dot<sup>5</sup> (1437, mai). Alain se déroba peu à peu. Il n'en voulut donner d'abord que 40,000; dix-huit jours plus tard, il en offrait seulement 30,000. Le bâtard répondrait de tout le reste, sauf remboursement par Rohan, et se chargerait de tout faire parvenir au captif en Angleterre<sup>6</sup>. Alain versa aux mains

1. Hue de Saint-Mars, nommé depuis peu gouverneur des comtés de Blois et de Dunois. Très nombreux textes, notamment Arch. nat., J. 919, 26, fol. 112 v°; K. 64, 37<sup>18</sup>; K. 534<sup>17</sup>; KK. 269. — Bibl. nat., Pièces orig. 2762, n° 61656, p. 6. — Cf. *Addit. chart.* 339, 1427, 3672. — Sur sa mission près de Nicolas, KK. 553, 11, cit.; cf. Beaucourt, *Ch. VII*, II, 485. — Hugues Perrier, chargé le 15 septembre 1431 d'accompagner Hue de Saint-Mars en Italie, était, le 29 octobre suivant, de retour près de Charles en Angleterre. Bibl. nat., Pièces orig. 1260, n° 28223, p. 7; cf. fr. 6211, 504.

2. Alain IX, mort le 20 novembre 1461, marié à Marguerite de Bretagne par contrat du 19 avril 1407 (P. Anselme, IV, 566 et suiv.). — 23 octobre 1432, Bibl. nat., fr. 22340, fol. 121 r° et suiv.

3. Bibl. nat., fr. 22340, fol. 121 v°; cf. Pièces orig. 2158, 8, p. 537. — Brit. Mus., *Addit. chart.* 383, 3691.

4. Bibl. nat., fr. 22340, fol. 122 r°. — Arch. nat., K. 534, n° 19. — Cf. Maulde, *Hist. de Louis XII*, cit., I, 55.

5. Arch. nat., K. 534, n° 19 (11 et 29 mai 1437); K. 64, 21, 37<sup>14</sup>. — Brit. Mus., *Addit. chart.* 186-187, 3792, 3795-3797, 3802, 3854, 6332.

6. Arch. nat., cit., K. 534, n° 19.

du Bâtard la valeur des 30,000 écus en monnaie, en bijoux ou « en vaisselle de cuisine et bouteillerie. » Il s'était entouré d'un réseau protecteur de termes, de sûretés, d'hypothèques, et l'avenir justifia ces précautions. Sa fille échappa, en effet, malgré ces secondes épousailles, au comte Jean une fois encore. Et ce fut François de Rieux et de Rochefort, comte d'Harcourt, qui l'obtint<sup>1</sup>. Rohan fut obligé, pour avoir failli à sa foi de gentilhomme, de donner réparation d'honneur à Charles d'Orléans et à son frère<sup>2</sup>.

La vanité du comte essuya d'autres humiliations. Des ambassades furent vainement échangées entre Orléans et Amédée VIII, au sujet de Marguerite de Savoie, veuve de Louis III, roi de Sicile<sup>3</sup>. L'alliance d'Amédée VIII, qui se gardait l'amitié du roi d'Angleterre et de Philippe de Bourgogne, eût été cependant bien précieuse à tenir !

Très inutilement aussi, le comte prétendit à la main d'une autre veuve, Jeanne de Béthune, un des partis les plus magnifiques du temps. On avouait, sans ambages, avoir « regard aux grands biens dont elle estoit si espécialement garnye ; » et Charles débutait par solliciter d'elle 100,000 écus ; le mariage garantirait le prêt. — Pour toucher le cœur de la jeune douairière, il parut que c'était là trop de franchise<sup>4</sup>.

Un sixième et dernier essai n'eut pas de suites plus sérieuses que les cinq autres, quand Raoul de Gaucourt, député à Frédéric IV, roi des Romains, lui demanda une de ses parentes avec une dot de 100,000 ducats pour Jean d'Angoulême, « quarte personne de la couronne de France<sup>5</sup>. »

Ainsi, l'on avait eu beau concerter les mesures les plus ingénieuses, on n'avait réussi ni par la rançon d'un prisonnier de qualité ni par la dot d'une fille de grande naissance à se procurer les sommes que les deux fils de Louis de France demandaient sans succès à leurs domaines. Les événements avaient contrarié tous les projets.

1. François était fils de Jean III, sire de Rieux et de Rochefort, et de Jeanne d'Harcourt. Il était mort le 25 juin 1459 ; cf. 23 juillet 1459, Arch. nat., X1a 1484, p. 62 r°. François épousa Jeanne de Rohan par contrat du 11 février 1442.

2. Devant la Chambre des requêtes et devant le Grand Conseil du roi. Cf. X1a 1483, fol. 302, etc.

3. Dès 1431. Brit. Mus., *Addit. chart.* 3837, 3839. — Bibl. nat., fr. 6211, 507. — Cf. Beaucourt, *Ch. VII*, II, 92 ; III, 86 et suiv.

4. Arch. nat., K. 553<sup>13</sup> ; K. 67<sup>11 bis</sup> ; K. 72, 56<sup>3</sup>. Jeanne de Béthune, mariée à Robert de Bar, seigneur d'Aisy, tué à Azincourt ; remariée le 23 novembre 1418 à Jean de Luxembourg ; elle mourut en 1459.

5. Arch. nat., K. 58<sup>2</sup>. — Cf. Beaucourt, *Ch. VII*, II, 330 et n. 2. — Frédéric IV, né en 1415, roi des Romains en 1440, roi de Lombardie et empereur d'Allemagne en 1452, mourut en 1493. Chacun sait qu'il fut le père de Maximilien.

On peut apprécier maintenant quel terrible poids le supplément des 60,000 écus, l'inaptitude aux affaires et la captivité de Charles d'Orléans, sans parler de la mort de Berry, firent peser sur la destinée du comte d'Angoulême. Jean consumait tristement, dans un courageux ennui et dans la misère, les meilleures années de sa jeunesse. Pour sortir de prison, il avait jusqu'ici rencontré, en dépit de Dunois et de Suffolk, trop de cupidité déloyale chez les Anglais, ses maîtres, chez les prisonniers à racheter, trop peu de bonheur, trop peu de pitié chez les princesses dont il brigua la main.

## V.

Les otages de Buzançais et Charles d'Orléans précédèrent Jean d'Angoulême dans la délivrance.

L'un des cinq otages qui furent véritablement détenus, Macé le Borgne, décéda en Angleterre et ne fut pas remplacé<sup>1</sup>. Un second, Archambaud de Villars, semble être rentré en France vers 1430, mais dans un triste état : ruiné par l'âge et les infirmités, il n'eut même pas la force de garder la capitainerie de Blois<sup>2</sup>. Un troisième, Saveuzes, que visita aussi la maladie, était en meilleur point cependant ; dès 1431, prisonnier sur parole, il était toujours sur les chemins, en Angleterre, en Bretagne, en Orléanais et ailleurs<sup>3</sup> ; il ne fut élargi définitivement qu'après le 23 décembre 1435, et il finit sa vie, à plus de trente ans de là, honoré de la familiarité de Charles d'Orléans, couvert de charges et de distinctions<sup>4</sup>. Moins favorisés, Jean Davy et Guillaume le Bouteiller n'abandonnèrent l'Angleterre qu'après leurs autres compagnons de captivité. Davy quitta plus tard le service particulier du duc et du comte pour accepter une lieutenance, puis une

1. Arch. nat., K. 72, 564 : « ... desquelx... ostages, l'un est mort en Angleterre, c'est assavoir messire Macé le Borgne, et les autres... délivrez pour venir par deçà... » Il vivait encore en 1424 ; Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3642 (coll. Bastard 752).

2. Brit. Mus., *Addit. chart.* 3619 (janvier 1428, n. st.). — Catalogue Joursanvault, cité, 132 (22 juillet 1431). — *Ibid.* 3176 (1431-1433). — Cf. Maulde, *Hist. de Louis XII*, citée, I, 53, n. 3.

3. Brit. Mus., *Addit. chart.* 187, 402, 3685, 3821-3829, etc. — Arch. nat., K. 64, 37<sup>18</sup>, fol. 6 v°. — Sa maladie, *Addit. chart.* 3838. — Arch. nat., K. 64, 37<sup>18</sup>, fol. 7 v°. — Bibl. nat., Pièces orig. 2158, 8, nos 571, 581. — Catalogue Joursanvault 3006.

4. Arch. nat., P. 1403, 1, n° XXI, début ; K. 72, 56<sup>15</sup>. — Brit. Mus., *Addit. chart.* 3652. — Charavay, *Rev. doc. hist.*, 1877, p. 25-26. — Charges et honneurs après son élargissement ; très nombreux textes, notamment Bibl. nat., Pièces orig. 2653, n° 58930, p. 11, 12, 38, 39, etc.

capitainerie, avant le moment où il entra en procès avec la veuve de Charles, la duchesse Marie<sup>1</sup>. Quant à Bouteiller, il sut garder intacte jusqu'à sa mort la vieille fidélité de sa famille aux princes d'Orléans<sup>2</sup>; trois fois il avait cru sortir de prison, de 1433 à 1436; mais il attendit jusqu'à 1440 son élargissement, et encore dut-il l'acheter 10,000 écus<sup>3</sup>. — Vers le même temps, Charles d'Orléans réussit enfin, lui aussi, par le moyen du duc de Bourgogne, à passer le détroit et à rentrer dans ses terres; ce n'est pas ici le lieu de raconter au prix de quels sacrifices il y parvint.

Nous retiendrons seulement que Jean d'Angoulême, de tous ceux de sa maison, avait été le premier transporté sur le sol anglais et qu'il y demeura le dernier.

Deux longues années encore, il attendit, dans l'amer dégoût de ses déceptions accumulées. En 1442 seulement, Dunois, dont l'amitié fraternelle ne savait pas se décourager, conclut, avec Somerset, un accord gros de conséquences. Le contenu de cette convention ne nous est pas entièrement connu, mais il se devine par tout ce qui suivit. Somerset demandait le rachat de plusieurs prisonniers anglais; Angoulême promettrait de donner pour eux la totalité ou une partie de 9,000 salus dus à Vernon, de 4,400 dus au capitaine de Meulan, P. Jaillet, de 1,000 écus dus au maréchal de La Fayette; La Fayette détenait encore le bâtard de Somerset. Cela fait, le comte serait conduit dans une des places d'outre Manche qu'occupait Henri VI<sup>4</sup>.

Jean d'Angoulême, pour la première fois, put faire honneur à ses

1. Arch. nat., P. 1403, 1, n° XXI. — Lieutenance de Château-Regnault, Bibl. nat., Pièces orig. 986, n° 2197, p. 48. — Capitainerie de Chambord, en 1448, Catalogue Joursanvault, cité, 3238. — Contestations et procès, *Ibid.* 3016.

2. Très nombreux actes, 397, 462, 479, 3937. — Bibl. nat., Quitt. eccl. fr. 25989, p. 628; Pièces orig. v. 659, n° 15626, p. 10; 2158, 8, p. 572; 2762, n° 61636, p. 14; 1022, n° 22385, p. 4; fr. 26085, n° 7136, 7270; lat. 17059, n° 170, 172. — Catalogue Joursanvault 3001.

3. 27 mai 1433, Rymer, IV, part IV, p. 195; V, part I, p. 116-117. — Supplément Rymer, II, VI, t. IV, n° 37. — Brit. Mus., *Bibl. Cotton. Cleopatra*, fol. 4, n° 12, H. IV. — Bibl. nat., Moreau 705, fol. 145-146. — 23 décembre 1435, Arch. nat., P. 1403, 1, n° XXI. — Cf. septembre 1436, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 3645. — Enfin 3 juin 1440, Arch. nat., J. 919, 26, fol. 100 v°, 102 r°, 103 v°, 104 r°. — Bibl. nat., Pièces orig. 2160, 10, n° 665; *Ibid.* 2972, n° 66632, p. 2. — Bouteiller, bien entendu, fut remboursé par Ch. d'Orléans, Brit. Mus., *Addit. chart.* 3937. — Bibl. nat., fr. 26085, n° 7136, 7270, en 1442 et 1459.

4. Brit. Mus., *Addit. chart.* 3816, 3936, 4130, 4432, 15252. — Arch. nat., K. 72, 563. — Bibl. nat., Pièces orig. vol. 506; fr. 6211; vol. 659, n° 15626, p. 10, 12; nouv. acq. fr. 3653, fol. 3 v. — Sur l'accord de 1442 (8 août), Arch. nat., P. 1403, 1, n° 20; J. 919, 19, fol. 12 r°, 13 r°, 88, 90-92. Sur celui du 8 décembre 1442, négocié par Hugues Perrier, cf. en outre J. 919, 19, fol. 5 v°.

engagements; vers la fin de l'année 1442, il passait la mer et arrivait à Cherbourg, où l'on chargea de sa garde Thomas Gower, commandant de la ville pour Somerset<sup>1</sup>. De là, le comte vauqua plus aisément aux dernières négociations de sa délivrance.

Elles durèrent quinze longs mois, que ne purent écourter les cadeaux du comte à son maître<sup>2</sup>. Jamais cependant les circonstances n'avaient servi mieux les intérêts et les vœux d'Angoulême. Somerset laissait voir des dispositions bienveillantes<sup>3</sup>; il cédait volontiers à l'influence de Suffolk et il lui avait confié le soin de conduire les négociations avec Dunois<sup>4</sup>; or, le plus ferme désir de Suffolk était d'obliger le Bâtard; tous deux enfin, Dunois et lui, avaient maintes occasions de se voir et de s'entendre au sujet des pourparlers pour la paix générale que Suffolk avait reçu la mission de traiter en France.

Le 12 mai 1444, Suffolk promit la liberté au comte, en retour de 12,000 salus d'or payés comptant; de 65,000 autres salus, garantis au moyen de scellés par les ducs d'Orléans, d'Alençon, de Bourbon, le comte de la Marche, le sire de Lohéac, Dunois; d'une croix de prix laissée en gage<sup>5</sup>.

Jean se réjouissait, quand la mort de Somerset menaça soudain de traverser ce beau dessein<sup>6</sup>. — Angoulême eut l'énergie de ne pas s'abandonner. De Tours jusqu'en Angleterre, il fit accompagner Suf-

1. Arch. nat., J. 919, 5, fol. 8 v°, 9 r°; J. 919, 25, fol. 22 v°. — Sur Somerset et ses piètres talents militaires, voy. Beaucourt, III, 28-29, et surtout Arch. nat., K. 68, 19 (ses dilapidations en Normandie), etc... Gower était déjà en 1439 lieutenant de Cherbourg pour Somerset, Bibl. nat., Pièces orig. 1383, n° 31222, p. 8; Moreau, Chartes et Dipl., vol. 252, p. 100 et suiv. — Henri IV avait donné le titre de duc à Somerset, Arch. nat., K. 67, n° 211<sup>11</sup>; cf. *suprà*, p. 7 et n° 123, etc.

2. Notamment 20 pipes de vin. Arch. nat., K. 64, n° 3717.

3. « Le duc de Sommercet, lequel de sa grâce je treve très bienveillant à ma délivrance, » écrit le 9 avril [1444, n. st.], de Cherbourg, Jean d'Angoulême à Charles d'Orléans, Arch. nat., K. 64, 3717, cit. Somerset avait hâte de délivrer les otages auxquels il s'intéressait.

4. Même lettre : « Je scay de vray que mon maistre, le duc de Somerset, se fie moult au... eonte de Southfolk. » Arch. nat., K. 72, 561<sup>5</sup>, et J. 919, 25, fol. 9 r° et suiv. — Bibl. nat., fr. 2811, fol. 19, publiée assez exactement *Rev. doc. hist.*, 1877, p. 21, par Ét. Charavay.

5. *Rev. doc. hist.*, 1877, p. 21, cit. — Arch. nat., K. 72, 565; J. 919, 25, fol. 9 r° et suiv. — Jean II, duc d'Alençon (1409-1476), avait épousé Jeanne, fille de Charles d'Orléans, morte en 1432. Charles 1<sup>er</sup> de Bourbon vécut de 1401 à 1456. Bernard, mort vers 1462. Lohéac-André de Laval, amiral et maréchal de France (P. Anselme, VII, 73 E).

6. Jean d'Angoulême déclara le traité « très bon, » Charavay, *op. cit.*, p. 22-23 en note. — Mort de Somerset (Dugdale, II, p. 123, col. 1), le 27 mai 1444.

folk, « pié à pié, » par un poursuivant d'armes, Cognac<sup>1</sup>; et Suffolk obtint de la veuve de Somerset, Marguerite, la continuation des pouvoirs qu'il tenait du défunt, ainsi que le maintien du pacte du 12 mai<sup>2</sup>. Jean écrivit à Charles d'Orléans<sup>3</sup>. Il écrivit au bâtard. A l'un et à l'autre il leur traçait leur conduite : ne quitter le roi sous nul prétexte; Orléans surtout qui devrait pousser à la paix et au mariage d'Henri VI avec Marguerite d'Anjou<sup>4</sup>. Le comte se flattait ainsi de mettre à profit un rapprochement franco-anglais. Il fallait obtenir du roi une aide sur Tournai, en attendant mieux. Le comte avait déjà une imposition sur le Ponthieu, que lui avait accordée le due de Bourgogne; il entendait qu'elle ne fût pas gaspillée<sup>5</sup>.

A lire ses lettres, on sent que Jean, si souvent et si cruellement dupé, mettait, dans ce redoublement d'activité, son suprême espoir; que, s'il avait foi dans le Bâtard, il appréhendait une nouvelle maladresse de Charles. Il parle au chef de sa famille, à ce frère aîné, d'un ton surprenant d'autorité : on cherche presque les excuses. Il décide, plus qu'il n'explique, il conseille, moins qu'il ne commande. — Sa parole, d'autre part, laisse transparaitre l'émotion de ses craintes. Il n'ose arrêter son souvenir aux lamentables insuccès du passé. Si « cette fois, » — et ces deux mots reviennent sans cesse, — si « cette fois » tout échouait encore ! Cette pensée seule est une angoisse. Pour Dieu ! que ses amis ne défaillent pas. S'il les a pour lui, c'est le salut; il l'affirme. Autrement, c'en est fait, il achèvera sa vie prisonnier<sup>6</sup>. Et quelle vie !...

Tous les scellés avaient été recueillis<sup>7</sup> et il ne restait plus, dans une dernière entrevue avec Suffolk, qu'à préciser le mode de leur paiement; un contre-temps faillit, de nouveau, tout compromettre. On parlait de mettre le comte d'Angoulême en arrêt à Cherbourg ainsi que « les autres biens de la succession de Somerset, » en garan-

1. *Rev. doc. hist.*, cit. — Brit. Mus., *Addit. chart.* 475-476, 3980.

2. *Rev. doc. hist.*, cit.

3. Lettre publiée par M. Léopold Delisle (*Bibl. de l'École des chartes*, t. XLV, p. 304); tirage à part avec fac-similé. Paris, Champion, 1884 (11 juin [1444]).

4. *Rev. doc. hist.*, cit., 1877, p. 23. Marguerite d'Anjou, fille du roi René et d'Isabelle, duchesse de Lorraine, épousa, en effet, Henri VI, comme on sait. Elle mourut en 1482.

5. Arch. nat., K. 72, 56<sup>10</sup>, et J. 919, 26, fol. 116 v°. Lettre du 11 juin [1444], citée.

6. Lettre du 11 juin, citée. C'est un des documents qui permettent le mieux de pénétrer jusqu'à l'âme du comte.

7. Brit. Mus., *Addit. chart.* 475. — Arch. nat., J. 647, n° 16-18; K. 72, n° 56<sup>7-8</sup>. — Bibl. nat., fr. 20178, fol. 112 v°.

tie d'une dette du défunt duc. Il fallut faire diligence pour écarter l'obstacle<sup>1</sup>.

Malgré tout, l'accord avec Suffolk put être signé huit jours plus tard, le 23 août : les conditions consenties le 42 mai étaient confirmées ; le montant des scellés serait versé aux mains de Thomas Gower, à Cherbourg. Si l'on prouvait que le total fût trop élevé, Suffolk le ferait réduire et restituerait la somme au cas où, les salus d'or livrés, Jean ne serait pas immédiatement élargi<sup>2</sup>.

Il restait seulement à dresser le compte final. Le prince anglais ne voulut voir là qu'une pure formalité, et il s'en déchargea sur Gower et deux autres écuyers, au choix de la duchesse<sup>3</sup>. On en prit occasion pour commettre, aux dépens d'Angoulême, une longue série d'hypocrites escroqueries. — On sut d'abord attiser son impatience, en vue de l'exploiter. On attendit quatre grands mois sous prétexte d'examiner les dossiers<sup>4</sup>. Puis, on fit mine de tout suspendre, tant que l'autorisation de Charles d'Orléans n'aurait pas été donnée. — Jean supplia qu'on se hâtât, tant il redoutait un ajournement, qui pourrait tout perdre. Il se chargeait d'avoir l'approbation de son frère. On avait provoqué sa requête, que l'on épiait ; on eut l'air d'y céder. Jean était seul, sans conseil, sans appui, sans homme de finance. Tout semblait bien disposé à souhait et, le même jour, l'on commença. — Les quittances originales, jadis envoyées au comte d'Angoulême, quand il était venu à Cherbourg, avaient été, comme par hasard, égarées. Parmi celles qu'il présenta, on déclara les unes apocryphes, bien qu'elles fussent passées devant l'Officialité de Paris ou un notaire d'Angoulême. Il y en eut d'autres qu'on écarta, parce qu'elles étaient, alléguait-on, suspectes dans leurs formules. On eut l'audace de rejeter toutes celles qui n'avaient pas été souscrites en présence de Jean et de refuser celles qu'avaient reçues le duc Charles ou ses officiers. Enfin, l'on soutint que la plupart des paiements sur assignations avaient été faits à tort. Et l'on réussit, par tous ces moyens, à n'admettre pour loi que les seules archives de Clarence. — Enfin, contrairement aux stipulations de Buzançais, on ne rabattit pas les sommes payées pour trois otages : Villars, Davy, Saveuzes<sup>5</sup>.

1. Arch. nat., P. 1403, I, XVIII ; J. 919, 19, fol. 17.

2. *Ibid.*, J. 919, 25, fol. 9 v° ; 26, fol. 24 r°-25 r°.

3. *Ibid.* et J. 919, 26, fol. 26 r° et suiv. ; J. 647<sup>14</sup>.

4. Du 23 août 1444 (*Ibid.*, J. 919, 26, fol. 24 r°-25 v°) au 23 décembre 1444 (*Ibid.*, J. 647, 14, cité).

5. *Ibid.*, J. 647, 14, cité ; J. 919, 25, fol. 10 r° ; J. 919, 26, fol. 26 r° et suiv. ; J. 947, 14 ; K. 57, n° 28, cité ; cf. arch. des Hautes-Pyrénées, A, famille royale, copie xv<sup>e</sup> s., publ. par M. Durier, 1884 (*Souvenir de la Bigorre*, 14 p.).

On garda 2,000 écus sur les 40,000 payés par Bouteiller pour sa rançon. On ne déduisit pas la valeur de la « grant croix de Berry, » 40,000 écus, mais on garda la croix. On accepta pour 4,000 écus seulement la « petite croix aux émeraudes, » laquelle avait été estimée 45,000 par expertise.

Si excessives qu'elles fussent, de telles précautions auraient pu être légitimées par l'élargissement immédiat du prisonnier. Il n'en fut rien. Les Anglais semblent n'avoir pu se résoudre à laisser s'en aller ainsi un homme dont la présence leur était précieuse à tant de titres. Trente-deux années durant, Clarence ou les siens avaient trouvé un supplément d'aisance dans la rente que leur servait le prisonnier. Le départ du comte apportait trop de changement aux habitudes et aux ressources de la famille pour qu'elle n'en conçût pas d'aigreur. Il paraissait presque inconvenant que la fortune d'Angoulême ne continuât point, pour l'avenir, les bons offices auxquels on s'était si bien accoutumé dans le passé. Et on exigea, — ce fut le coup de grâce, — qu'avant de quitter ses maîtres, le comte se reconnût leur débiteur pour 90,844 écus<sup>1</sup> !...

On jugera ce qu'il y avait d'impudente fantaisie dans un pareil chiffre, si l'on songe qu'au mois de décembre 1430, ou à peu près, les princes d'Orléans ne devaient plus aux héritiers de Clarence, de l'aveu même de sa veuve, que 64.780 écus<sup>2</sup>. Depuis lors, plusieurs paiements importants avaient été faits, notamment 10.000 salus pour le prisonnier de Guy de Rochechouart, 8,000 salus pour la rançon de Guillaume le Bouteiller, 4.000 pour celle du bâtard de Somerset, soit 49,000 salus à retrancher de 64,680 écus. Cela réduisait la dette à 45,680 écus. C'était donc la doubler qu'en demander 90.844. — D'autre part, si l'on calcule que 60,000 écus avaient été extorqués en 1412, puis 40,000 autres, montant de la « grant croix de Berry, » enfin 44,000 sur « la croix aux émeraudes, » le second total des sommes frauduleusement demandées ou gardées s'élèvera jusqu'à 444,000 écus. — Ajoutons à ce chiffre celui de 70,000 écus, qui équivalait au prix des bijoux perdus par la faute de la duchesse de Clarence en 1422, et nous trouverons que 496,164 écus, près de 200.000, furent arrachés à tort au duc d'Orléans et aux siens ou gaspillés par les maîtres du comte d'Angoulême.

Ce n'est pas tout : il convient encore de tenir compte des 2,000 écus payés par Bouteiller, de l'argent qui valut leur liberté aux otages, de

1. Brit. Mus., *Addit. chart.* 3997. — Arch. nat., J. 919, 26, fol. 15 v<sup>o</sup> et suiv.

2. Arch. nat., K. 59, n<sup>o</sup> 4, fol. 4 r<sup>o</sup> : « Reste qu'il est encore deu à M<sup>me</sup> de Clarence, à cause de son mary, LXIIII<sup>m</sup> VIII<sup>m</sup> IIIIX X escuz. »



« la grosse finance » que paya Suffolk avant ou après son élargissement, d'une partie des deniers qu'on versa pour Beaufort, enfin de ce que put gagner la duchesse de Clarence à la seconde répartition de 1422, quand elle porta de 38,000 à 120,000 la part de son mari<sup>1</sup>. Et nous ne disons rien des frais de l'entretien du comte qu'on exagéra comme à plaisir<sup>2</sup>, ni du prix de son transport d'Angleterre en France qu'aurait suffi à payer « le passage d'une armée<sup>3</sup>, » ni de toutes les quittances dont les traces ne se sont pas conservées jusqu'à nous. Les chiffres précis nous manquent pour cette dernière partie de nos calculs. Mais tout nous autorise à penser que nous restons fort en dessous de la vérité en évaluant seulement à 100,000 écus ce qu'il faudrait additionner aux 196,464 payés en trop.

Ainsi, pour une rançon de 150,000 écus, près de 300,000 écus avaient été pour le moins donnés en 1443 et on réclamait encore 90,000 écus ! On avait le courage de demander à Angoulême, qui avait déjà, par deux fois, payé sa rançon, l'engagement solennel de la payer encore ! C'était assurément dépasser les limites naturelles du cynisme.

En prenant connaissance de ce chef-d'œuvre de l'escroquerie anglaise, « monseigneur d'Angolesme, » à ce que nous assurent les documents, « fut fort esbahy et fit difficulté de le signer, mais lors il fut menacé l'estre ramené en Angleterre<sup>4</sup>. » La torture de son âme dura vingt jurs<sup>5</sup>. Pendant tout ce temps, Jean se débattit : l'écoeurement de suscrire à un acte indigne lui était insurmontable ; il hésitait à pénétrer dans la vie libre par l'issue honteuse qu'on lui ouvrait ; il lutait bravement contre le fantôme de sa captivité renaissante. A la fin ses forces épuisées, il se rendit. Il approuva le compte ! Et il crut sauvegarder sa conscience, son honneur, ses intérêts, en faisant quelques réserves vaines<sup>6</sup>...

A deux mois de cette crise, le dernier mercredi de mars, en l'an de

1. Ces faits sont justifiés par les documents déjà cités plus haut en maint endroit.

2. Arch. nat., J919, 26, fol. 104 r°, etc.

3. Arch. nat., J. 19, 25, fol. 22 v°. Nous ne pouvons non plus apprécier exactement ce qui fut perdu en 1417 et suiv. sur 30,000 moutons que les banquiers refusaient de rembourser.

4. Arch. nat., J. 19, 25, fol. 10 v°.

5. Du 23 décembre 1444 au 31 janvier suivant ; cf. *Ibid.*, J. 919, 26, fol. 32. M. de Maulde a dû tort de dire (*Hist. de Louis XII*, cit., I, 74, n. 4), en citant trop vaguement sa source, que Jean accepta tout par serment le 23 août.

6. *Ibid.* et fol. 31 J. 919, 25, fol. 10 v°, 11 r°. Jean se réservait de vérifier les articles en souffrance, de valider les quittances rejetées, d'en produire de nouvelles, de se confiner en tout au traité de Buzançais.

grâce 1445, il était à Rouen, à l'hôtellerie du Griffon. Une partie de la matinée était écoulée. Il avait auprès de lui un serviteur et il attendait l'arrivée de Suffolk. Ce prince parut enfin et il entra, suivi de deux notaires apostoliques, de Thomas Gower et de Francesco Vittori, neveu du banquier. Il avait fait apporter les conventions imposées par la duchesse de Somerset et qui rappelaient à Jean ses suprêmes souffrances. Angoulême en subit une fois de plus la lecture. Garanties, échéances, restitutions, tout ce qu'on exigeait encore de lui, il l'accepta, résigné maintenant à ne refuser rien. On le conduisit dans l'église Saint-Antoine et on lui fit, sur le corps du Christ, devant une foule de bons témoins, renouveler tous ses serments. N'était-ce pas mettre Dieu du côté de la duchesse de Somerse? On revint à l'hôtellerie. Il était moins d'onze heures du matin. — Le comte était libre<sup>1</sup>.

Il ne quitta pas Rouen sans aller visiter Suffolk, auquel il rapportait fort justement son élargissement. « Ce n'est pas à nous qu'il faut et convient de rendre grâces, répliqua le duc, en substance; mais, en vérité, à notre très cher et grand ami monseigneur le Bâtard d'Orléans, comte de Dunois. Nous lui sommes, depuis notre propre délivrance, à tout jamais obligé et tenu. S'il vous plaisait d'y prendre, messire et beau cousin, votre part et portion de la dette de notre gratitude, par saint Georges! nous estimerions et croirions pouvoir l'acquitter mieux<sup>2</sup>. »

Jean, le jour même, suivit ce conseil. Il s'empessa d'adresser de Louviers, la première ville française où il arriva, ses remerciements émus au Bâtard<sup>3</sup>.

Il n'ignorait pas, d'ailleurs, qu'il aurait encore besoin de son concours. Car, à prendre à la lettre les dernières stipulations, Jean n'était libre que sous condition : s'il parvenait à payer, avant le 1<sup>er</sup> avril 1446, les 90,000 écus réclamés avec la belle impudeur que l'on a vue<sup>4</sup>.

Or, ni les premiers revenus domaniaux du comte, entrés au mois d'octobre en possession de son patrimoine, ni les geniers à sel de Charles d'Orléans, ni l'aide accordée par le roi sur toutes les élections du royaume, ni même les générosités de Duncès ne permirent

1. Pièce publiée par M. Durier, p. 2 et suiv. M. Durier a date à tort du 30 mars 1445 (a. st.). Elle est du 31 mars 1445, après Pâques, qui, cette année, tombait le 28 mars.

2. *Rev. doc. hist.*, 1877, p. 24-25.

3. *Ibid.*; cf. Arch. nat., J. 647 s. 10-13; P. 1403, l. XXI.

4. Ce qui était en effet stipulé dans les scellés dont nous avons parlé plus haut.

de réunir la somme requise<sup>1</sup>. On devait 20,000 écus environ à la duchesse en 1447 (mai)<sup>2</sup>. — Trois ans après, en 1450, le Bâtard pensa couper court aux dernières réclamations de l'avidie douairière : il la fit prisonnière avec son fils Edmond, lorsqu'il reçut la capitulation de Caen. Il ne leur permit de se retirer qu'en échange de l'abandon des sommes dues encore par Angoulême. Sans grand succès, la duchesse soutint plus tard que la promesse n'avait pas été faite en bonne forme et la nia<sup>3</sup>.

Du moins, en dépit des procès qu'ils firent, ni elle ni ses héritiers ne furent entièrement payés. Au moment où le petit-fils de Jean d'Angoulême allait monter sur le trône de France, en 1514, dans un traité conclu entre le fils de Charles d'Orléans, le roi Louis XII, et Henri VIII d'Angleterre, on parlait encore de cette vieille dette, impossible à éteindre<sup>4</sup>.

Ainsi, après plus d'un siècle écoulé, la maison de Valois-Angoulême s'occupait toujours de ce traité de Buzançais, qui avait fait si longtemps son malheur. Le souvenir des plus cruelles épreuves qu'elle eût jamais à traverser, et dont nous venons de dire le détail, reparaisait dans l'instant même où la destinée changeante allait mettre à la relever autant de complaisance qu'elle apportait autrefois d'obstination à l'humilier.

## VI.

On l'a souvent rappelé : la cause des Plantagenets, à l'époque où ils luttaient contre les Capétiens, semblait aux contemporains la cause du Diable, celle de leurs adversaires la cause de Dieu. Ceux qui travaillèrent à la délivrance de Jean d'Angoulême purent penser, eux aussi, en présence de la mauvaise foi et de la rapacité anglaises, qu'ils servaient le Bon Droit contre le Mensonge. De Clarence, de sa

1. Brit. Mus., *Addit. chart.* 495 ; *Ibid.* 4010, 4041-4042. — Arch. nat., K. 72, 56<sup>10a</sup>, 10<sup>b</sup> ; J. 919, 26, fol. 116 r° et 117 r°. — Bibl. nat., fr. 20379, fol. 26-27 ; 25711, n° 203 ; Pièces orig. 2158, 8, 574.

2. Arch. nat., K. 72, 56<sup>13-15</sup> ; J. 919, 26, fol. 117 v° ; J. 647<sup>15</sup>. — Bibl. nat., fr. 20379 ; Pièces orig. 2972, n° 66032, p. 2 ; 2160, 10, 665. — Brit. Mus., *Addit. chart.* 4033, 12347.

3. Le 24 juin 1430, capitulation de Caen : 6 juillet, la duchesse et Edmond, alors duc de Somerset, se rendent à Dunois. Arch. nat., J. 919, 25, fol. 13 r° ; J. 919, 26, fol. 1 r° ; J. 919, 19 ; K. 72. 56<sup>20-23</sup>. — Brit. Mus., *Addit. chart.* 498. — *Rev. doc. hist.*, cit., 1877, p. 26-28.

4. Brit. Mus., *Addit. chart.* 4040. — Arch. nat., J. 647<sup>1-5 bis</sup>, 19 ; J. 919, 25, fol. 1 r°, 3 r°-4 r°, 13, 19 ; J. 919, 26, fol. 1 v° et r° ; K. 72, 49, 56<sup>4</sup> ; P. 1403, I, xxvii, xxviii, fol. 1, xxx, xxxii ; X1a 1489, fol. 342, etc...

femme ou de la duchesse de Somerset, lequel fut le plus avide et montra plus de duplicité, c'est un point qu'il est vraiment trop délicat de trancher. Combien il est moins malaisé d'opposer à leur conduite envers Jean d'Angoulême la belle loyauté du bâtard d'Orléans vis-à-vis de Suffolk ! La générosité chevaleresque du compagnon de Jeanne d'Arc ne fait que mieux ressortir la voracité de la mère ou de la veuve de Somerset. Suffolk est le seul personnage sympathique du côté des Anglais.

Un autre enseignement se dégage de l'histoire que nous venons de retracer. Les vicissitudes de la guerre de Cent ans avaient changé les champs de bataille en un véritable terrain commercial où des hommes armés poursuivaient autant leur intérêt que leur gloire. On cherchait moins à se tuer qu'à se prendre. C'était une fortune qu'un prisonnier de qualité pour qui le détenait. Chacun avait là un moyen certain de s'enrichir. Peu de gens, semble-t-il, purent y réussir avec plus de bonheur et moins de remords que Clarence et les siens.

Enfin, nous l'avons vu, si Dunois et Suffolk ne s'étaient institués ses sauveurs. Jean d'Angoulême, prisonnier jusqu'à la fin de ses jours, aurait peut-être été l'éternelle pâture de l'insatiable famille qui le détenait. Le duc d'Orléans, pour l'arracher à elle, n'aurait pas suffi. Le tuteur du comte était par tempérament plus sentimental que pratique ; il était plus tenté de rêves que d'actions. A plus forte raison ne savait-il point se préciser un but et y parvenir par des voies directes. Inexpérimenté en 1442, peu clairvoyant ensuite, malheureux jusqu'en 1440, il n'a jamais su conformer sa conduite à ses désirs.

Jean d'Angoulême paraît avoir eu plus de netteté dans les vues, plus de fermeté dans la volonté. Mais trente-deux ans de captivité, ce fut assez et trop pour briser irrévocablement sa vie ; il aurait pu donner en politique des marques de sa valeur s'il n'avait pas été plus empêché d'agir et plus longtemps qu'il ne fut empêché de penser. La prison, dont il sortait à quarante-cinq ans, après y être entré à douze, avait décidé de sa destinée en façonnant son caractère. Son âme garda jusqu'à la fin le pli que les circonstances trop fortes lui avaient donné et qu'avait aidé à creuser l'inclination instinctive de sa nature. Libre en France, Jean continua donc à goûter, comme jadis en Angleterre, le charme de se retirer en soi. La piété, la vertu, les lettres lui furent un asile encore. Comment se serait-il séparé de tout ce qui l'avait consolé dans les amertumes de l'exil ?

Gustave DUPONT-FERRIER.

---

## BULLETIN HISTORIQUE

---

### FRANCE.

NÉCROLOGIE. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de faire, coup sur coup, deux pertes sensibles; le 29 avril dernier est mort un de ses doyens, M. B. HAURÉAU, et, moins de deux mois après, le 18 juin, on apprenait le décès de M. E. DE ROZIÈRE. Né en 1812, M. Hauréau avait débuté dans la littérature et le journalisme dès les premières années du règne de Louis-Philippe; il fut un instant collaborateur d'Armand Carrel. Fort heureusement, le goût des études historiques ne tarda pas à lui venir; bibliothécaire du Mans pendant quelques années, destitué en 1845 pour des motifs politiques, il devient, en 1848, conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale et rend aux lettres dans ces fonctions de grands services qu'on n'a point oubliés. Représentant de la Sarthe à la Constituante, il renonce bientôt à la vie publique et quitte l'administration après le coup d'État de 1854. En 1861, il devient bibliothécaire de l'ordre des avocats à Paris, puis, en 1870, directeur de l'Imprimerie nationale, et ne prend sa retraite définitive que douze ans plus tard, en 1882. M. Hauréau a beaucoup écrit et sur les matières les plus variées. On lui doit les trois derniers volumes du *Gallia christiana*, œuvre considérable qui lui ouvrit les portes de l'Institut en 1862. Mais la plupart de ses travaux ont trait à l'histoire de la littérature latine du moyen âge, qu'il a, plus qu'aucun autre savant français de nos jours, contribué à faire mieux connaître. Son éducation toute classique semblait, au premier abord, devoir le détourner de l'étude de ces vieilles œuvres, de forme généralement médiocre et dont le fond est le plus souvent d'une banalité désespérante. Mais M. Hauréau savait tout ce qu'on peut tirer de ces compositions peu attrayantes pour la connaissance des faits, des hommes et des idées. Il savait aussi combien de découvertes curieuses ces longues et pénibles recherches de bibliographie réservent à l'érudit. Jusqu'à la veille de sa mort, il a donc dépouillé courageusement des recueils scolastiques, et, à cette étude, il a dû sa légitime renommée. Son *Histoire de la philosophie scolastique*, ses

recherches sur Hugues de Saint-Victor, Hildebert de Lavardin, les sermonnaires et les juristes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, enfin ses excellents articles du *Journal des savants* et de l'*Histoire littéraire* seront toujours consultés avec profit et plaisir. Nous disons avec plaisir, car M. Hauréau ne jugeait pas la forme inutile et s'attachait à présenter sous un extérieur attrayant les résultats de ses arides recherches. La mort de cet homme excellent, de cet écrivain expert, est une perte sensible pour l'érudition, et, on peut le dire, pour les lettres françaises.

La mort de M. de Rozière n'est pas moins regrettable pour l'histoire érudite. Fort mêlé au monde et à la politique, il avait moins produit que son savant confrère, mais c'était un maître et un excellent directeur d'esprits. Ses goûts personnels, des traditions de famille l'avaient conduit de bonne heure à s'occuper de l'ancien droit français; pouvant consulter directement les travaux de l'école allemande, avantage que bien peu de savants français possédaient vers 1850, il semblait appelé à enrichir notre littérature historique de plus d'un ouvrage important. Par malheur, en 1851, il devient chef de cabinet de son beau-père, M. Giraud, alors ministre de l'instruction publique; un peu plus tard, en 1864, il est nommé inspecteur général des Archives, et la vie active l'absorbe désormais beaucoup trop pour lui permettre de se livrer à des travaux de cabinet. Il n'en laisse pas moins plusieurs publications fort importantes : les *Formules de l'époque barbare*, le *Cartulaire du Saint-Sépulcre*, le *Liber diurnus*, sans compter quantité de mémoires excellents dispersés un peu partout, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, la *Revue de législation*, la *Nouvelle Revue de droit français et étranger*, etc. Mais si, détourné ainsi de ce qui semblait être sa destinée naturelle, M. de Rozière n'a pu donner tout ce qu'on espérait de lui, il a rendu à la science des services d'un autre ordre. Il a été, par exemple, l'un des principaux auteurs de l'organisation actuelle du service des archives départementales, un des meilleurs rouages de notre système administratif; s'il n'a pu empêcher les erreurs de plan qui déparent les premiers volumes de la collection des Inventaires, plan dressé par des êtres ignares, il a, dans la mesure du possible, réparé les fautes commises et toujours travaillé à confier ces précieux dépôts à des hommes capables; plus tard, quand la direction supérieure du travail a été enfin attribuée à des personnes compétentes, il a pris une part active à l'établissement de ce nouveau régime réparateur. Enfin il serait injuste d'oublier tous les services qu'il a rendus aux études historiques en aidant les nouveaux venus dans la carrière de l'érudition. Esprit lucide et net, il savait juger, avec une

parfaite indépendance, les hommes et les choses, et le nombre est grand de ceux auxquels il a prodigué d'excellents conseils et pour lesquels il s'est imposé des démarches multipliées.

PUBLICATIONS DE TEXTES. — L'historiographie de la Bretagne au moyen âge est des plus pauvres, et, par malheur, les quelques textes que nous possédons, provenant de cette province, sont dans un état assez fâcheux, mutilés, publiés avec force inexactitudes et incorrections. Aussi, plus d'un historien hésite-t-il à les utiliser et préfère-t-il recourir aux chroniques normandes ou angevines, mieux conservées et plus connues. M. René MERLET a donc rendu un grand service en publiant une édition très satisfaisante de la chronique de Nantes<sup>1</sup>. Le manuscrit original a disparu depuis le xv<sup>e</sup> siècle, et, pour en établir le texte, l'éditeur a dû utiliser la traduction française d'un auteur de cette époque, Pierre Le Baud, l'édition partielle et bien défectueuse de D. Lobineau et le *Chronicon Briocense*. Il a donc dû se livrer à un travail fort délicat de reconstitution, qu'il a fort bien conduit et dont il expose les résultats dans une introduction étendue et de tous points excellente. L'auteur de la chronique était un clerc nantais, vivant au milieu du xi<sup>e</sup> siècle; il se montre ennemi des Bretons de Bretagne, dont l'autorité commençait à prévaloir à Nantes, hostile également aux prétentions des archevêques de Dol, et fils soumis des métropolitains de Tours. Il avait à sa disposition de nombreux documents trouvés par lui dans les archives de l'église de Nantes; il connaissait aussi des Annales composées au ix<sup>e</sup> siècle dans l'ouest du royaume, annales dont quelques fragments ont subsisté. Il a encore recueilli sur les événements du ix<sup>e</sup> et du x<sup>e</sup> siècle nombre de traditions populaires fort curieuses, mais qu'il ne faut point accepter sans examen. Enfin, pour les faits de son temps, il est un témoin oculaire, passionné, parfois partial, mais intelligent et bien informé. Au texte de l'ouvrage annoté avec soin, M. Merlet a joint une excellente préface; non seulement on y trouvera traitées toutes les questions concernant l'établissement du texte, mais encore l'auteur marque avec beaucoup de science et de finesse dans quel milieu a vécu le chroniqueur du xi<sup>e</sup> siècle, quelles influences il a subies et quel parti il a su tirer de ses moyens d'informations.

M. Jean LEMOINE vient de publier<sup>2</sup> une chronique inédite fort intéressante pour l'histoire du xiv<sup>e</sup> siècle; elle est l'œuvre de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis, lequel vivait en ce temps, et a com-

1. *Collection de textes pour servir à l'enseignement de l'histoire*. Paris, Picard, 1896, in-8°.

2. *Société de l'histoire de France*.

posé plusieurs ouvrages, dont un mémoire politique contre les prétentions d'Édouard III à la couronne de France, où l'auteur allègue la loi salique en faveur de la maison de Valois. Le début de cette chronique jusqu'à l'an 1328 avait déjà paru sans nom d'auteur dans le tome XXI des *Historiens de France* et au tome XXVI des *Scriptores* (*Monumenta Germaniae historica*). Elle se présente sous forme d'une continuation de la chronique universelle de Gérard de Frachet, ouvrage des plus nuls, et pourtant si célèbre durant les derniers siècles du moyen âge. L'auteur se nomme à l'an 1329 et paraît avoir continué son récit jusqu'à l'an 1344; M. Lemoine n'affirme point d'ailleurs que toute la suite ajoutée à Gérard de Frachet depuis l'an 1268 soit due à ce Richard. Il estime avec raison que celui-ci a seulement travaillé à l'une des chroniques latines exécutées par les moines de Saint-Denis, dont les unes sont la continuation de Guillaume de Nangis, les autres la suite de Gérard de Frachet. Il y a là, pour ainsi dire, deux séries parallèles, par le fait indépendantes, mais qui ont des rapports étroits, comme il est naturel pour des travaux sortant de la même officine. Plus tard, cette chronique de Richard Leseot sera à son tour continuée par un autre moine, dont le nom est inconnu, et dont nous avons le travail jusqu'à l'an 1364. Cette dernière partie, très importante, donne sur les guerres de la succession de Bretagne des détails tout à fait curieux et généralement très exacts. M. Lemoine estime, sur des indices peut-être un peu légers, que cette continuation, dont la fin manque, n'est pas antérieure à 1391, et en rapproche les travaux du Religieux de Saint-Denis, reconnus et mis récemment en pleine lumière par M. Delaborde. Ce n'est là d'ailleurs qu'une hypothèse sur laquelle il n'insiste pas, avec raison à notre avis. L'édition de M. Lemoine est un bon début; la chronique de Leseot et l'œuvre du continuateur sont l'une et l'autre fort intéressantes et seront fort bien accueillies par les érudits qui s'occupent de l'histoire des guerres franco-anglaises.

La Société de l'histoire de France vient également de publier le tome V des *Lettres de Louis XI*, par M. VAESSEY. Il embrasse les années 1472-1475; la matière en effet se multiplie d'année en année, grâce aux recherches de l'éditeur. Il est inutile de faire l'éloge de ce recueil: quand il sera terminé, on aura tous les éléments d'une histoire de Louis XI, le premier roi de France dont on puisse connaître l'âme et les secrets. Il serait encore prématuré de dire si cette publication confirmera ou infirmera les jugements contraires portés sur ce personnage assez complexe, que quelques-uns représentent comme un brouillon et un agité, alors que la plupart des historiens le regardent comme un politique de premier ordre, le plus habile de son temps.



M. DE MAULDE vient, de son côté, de terminer l'édition des *Chroniques de Louis XII*, de Jean d'Auton. Le tome IV et dernier renferme l'histoire des années 1505-1507, la table alphabétique de l'ouvrage et une notice biographique sur l'auteur. L'annotation de ce nouveau volume nous a paru mieux conçue que celle des tomes précédents, à la fois plus régulière et plus sobre. Quant à la notice préliminaire, elle donne sur Jean d'Auton les quelques renseignements qu'on possède et qui sont, il faut bien le reconnaître, peu abondants et peu explicites. M. de Maulde fait avec raison de l'auteur un Poitevin, et non, comme on l'a cru parfois, un Dauphinois. Chroniqueur officiel, Jean d'Auton n'a pourtant point été au courant de tous les secrets de la politique de son temps, et il n'a connu que le côté extérieur des choses, ce qu'on pouvait en savoir à la cour, en dehors des conseils du souverain. Très consciencieux, il a cherché à se renseigner par lui-même, faisant causer les seigneurs et les simples hommes d'armes sur leurs campagnes, suivant l'armée et le roi, assistant aux fêtes, etc. Il a sans doute commis quelques confusions de personnes, de lieux et de temps, mais il a cherché à se renseigner exactement et en conscience. Son œuvre est donc bien une chronique officielle, toutefois le prince auquel il l'a présentée n'y a eu aucune part; elle ne porte pas trace de révision comme les chroniques de Charles V, par Pierre d'Orgemont. Familier et protégé de la reine Anne de Bretagne, Jean d'Auton est chaud partisan de cette princesse, mais, désireux de ménager tous les partis, il louvoie et évite dans les cas graves de se prononcer. Au point de vue littéraire, il n'est pas sans défauts : lourdement pédant, ami de la rhétorique creuse et faisant trop souvent intervenir les héros et les dieux de l'antiquité. L'œuvre est néanmoins importante et on la lira toujours, sinon avec plaisir, du moins avec profit. C'est l'histoire la plus étendue que nous ayons des années 1500-1507. L'édition de M. de Maulde remplace avantageusement celle du bibliophile Jacob, faite, on le devine d'avance, avec la plus grande légèreté.

M. l'abbé HAUTCŒUR avait publié en 1894 le Cartulaire de la collégiale de Saint-Pierre de Lille; il complète ce premier recueil par un nouveau volume, intitulé : *Documents liturgiques et nécrologiques*<sup>1</sup>. On y trouve nombre de documents fort importants pour l'histoire du nord de la France; en premier lieu, l'ordinaire de la communauté, rédigé au XIII<sup>e</sup> siècle, texte liturgique fort curieux; la liturgie est trop négligée par la plupart des médiévistes, l'étude de ces vieux recueils fournit maints renseignements utiles pour l'histoire du

1. Paris, Picard, 1895, in-8°.

moyen âge, chaque église ayant eu sur une foule de points ses usages particuliers. A la suite, on trouve un obituaire fort précieux, datant d'environ 1283, et donnant force détails sur l'histoire du pays qui fut plus tard la Flandre française, puis un nécrologe, dont l'éditeur a reconstitué le texte, depuis longtemps perdu, différents documents et notes historiques sur la collégiale, enfin, un recueil fort complet des épitaphes que renfermait autrefois l'église. Édité avec soin, richement annoté, le nouveau volume de M. Hautœur rendra des services et fait bien augurer de l'histoire de la collégiale de Saint-Pierre, dont la mise sous presse nous est annoncée.

OUVRAGES GÉNÉRAUX. — M. Maurice PROU, dont nous signalions il y a quelque temps le *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*, vient de faire paraître celui des monnaies carolingiennes du même établissement (Paris, Rollin et Feuarent, gr. in-8°). Ce volume est comme le précédent précédé d'une introduction fort remarquable. La plupart des numismatistes connaissent mieux les espèces monétaires que les textes législatifs régissant la monnaie. M. Prou a le grand avantage de connaître à fond les institutions carolingiennes, et cette connaissance lui a permis d'émettre des vues nouvelles dans son étude sur les monnaies des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles et de résoudre certains problèmes jusqu'à lui insolubles. Ces textes sont d'ailleurs assez rares, et l'auteur a dû classer d'abord les monnaies par types chronologiques; ce classement reste d'ailleurs incertain pour certains types, et cela pour plusieurs raisons, dont la principale est l'immobilisation rapide de certains types monétaires, jouissant de la confiance du public et dont le cours était assuré. Il semble en effet que l'usage de la monnaie comme signe d'échange n'ait pas été partout également répandu dans l'empire franc; les monnaies mérovingiennes, au temps des monétaires, étaient de titre si variable que l'usage avait reparu des échanges en nature, et alors même qu'on employait la monnaie, on la pesait, méthode peu sûre d'ailleurs, l'alliage des pièces variant dans de fortes proportions. Charlemagne essaya, sans trop y réussir, de réduire le nombre des ateliers monétaires, pour les mieux surveiller; il frappa de peines sévères les faux monnayeurs et ceux qui, par un excès de méfiance, refusaient les espèces royales; rien n'y fit, et la fréquence même des prescriptions contre ces abus en prouve la persistance et la ténacité. Le grand empereur avait pourtant fait tous les efforts pour rendre à sa monnaie la confiance publique; il avait relevé le poids de la livre pesant, abaissé fortement durant la période mérovingienne, et cela sans augmenter le nombre de deniers frappés pour chaque livre de métal, ces derniers étaient donc d'une valeur intrinsèque infiniment plus

forte, enfin la proportion d'alliage était modérée. Mais, ni lui ni ses successeurs ne réussissent dans leurs tentatives, et les aliénations du droit de battre monnaie qui se multiplient dès le temps de Charles le Chauve, en soustrayant nombre d'ateliers à la surveillance directe des agents du souverain, accélèrent forcément le discrédit de la monnaie publique. Au ix<sup>e</sup> siècle, M. Prou le remarque, les rois n'aliènent encore que les bénéfices résultant de la frappe de la monnaie; au x<sup>e</sup>, ils abandonneront la fonction qui, d'ailleurs, est à peu près partout aux mains des comtes. Les types s'immobilisent, se déforment et, dès le temps de Charles le Simple, commence en numismatique l'ère de la monnaie féodale, si défectueuse, si souvent altérée et qui ne jouera pendant si longtemps qu'un rôle infime. Il faut attendre le xiii<sup>e</sup> siècle pour voir reparaitre sur les marchés français une monnaie digne de ce nom, bien frappée et d'un titre à peu près constant.

Parmi toutes les figures du xiv<sup>e</sup> siècle, il n'en est peut-être pas de plus intéressante et de plus pure que celle de Philippe de Mézières, chancelier de Chypre, qui finit ses jours aux Célestins de Paris en 1405. Doué d'une imagination ardente, il se dépense en vains efforts pour entraîner ses contemporains à une nouvelle croisade; mais ce n'était pas chez lui simple désir pieux de délivrer Jérusalem asservie aux infidèles; il avait longtemps vécu en Orient, et, plus perspicace que les souverains de son temps, il savait quels dangers faisait courir à l'Occident chrétien le progrès de la puissance musulmane. Très lettré, écrivain fécond, il a passé sa vie à prêcher la cause sainte à tous ceux qu'il fréquentait, et des désastres tels que celui de Nicopolis ne feront que le confirmer dans ses opinions. Mais on peut dire qu'il a été jusqu'ici assez mal traité par les historiens; la plupart des ouvrages de Mézières existent encore aujourd'hui; tous sont intéressants, les uns écrits en latin pour le fond, les autres en français, à la fois pour le fond et pour la forme, et pourtant il n'a pas encore trouvé un biographe digne de lui. M. JORGA, ancien élève de l'École des hautes études, vient enfin de consacrer à ce personnage, si sympathique et si curieux, un volumineux ouvrage<sup>1</sup>, qui n'est pas sans quelques défauts, mais qui a tout au moins le grand mérite de renfermer à peu près tout ce qu'on peut savoir actuellement sur le chancelier de Chypre. Avant tout, il faut louer chez l'auteur l'étendue de l'information; M. Jorga a lu tout ce qu'on pouvait lire sur le sujet; le fait doit être noté, car la tâche était difficile. Mézières a été en relation avec tout ce que le xiv<sup>e</sup> siècle compte d'hommes illustres : papes,

1. *Philippe de Mézières (1327-1400) et la croisade au XIV<sup>e</sup> siècle (Bibl. de l'École des hautes études, fascicule 110<sup>e</sup>).*

rois, prélats, aventuriers militaires; il a vécu dans l'intimité de plusieurs princes, enfin il a écrit quantité de traités de tout genre, aujourd'hui dispersés, et dont les moins historiques renferment maints détails importants sur la personnalité et la vie de l'auteur. On ne saurait refuser au biographe de ce nouveau Pierre l'Ermite cette qualité essentielle d'avoir épuisé le sujet. Mais cette abondance de renseignements, cette masse de notes paraît avoir gêné l'auteur quand il a fallu rédiger l'ouvrage. Le plan est trop vaste; Philippe de Mézières a sans doute incarné en lui, au XIV<sup>e</sup> siècle, l'idée de croisade, mais était-il nécessaire de reprendre à nouveau l'histoire même des croisades de ce temps? N'aurait-il pas suffi de résumer en quelques pages la situation de l'Orient chrétien et musulman pour justifier et expliquer la mission que s'était bénévolement imposée le chancelier de Chypre? Au milieu de ces détails innombrables, la figure de Mézières disparaît un peu et ne ressort pas avec toute la netteté désirable. Un exemple : Philippe prit, on le sait, part à la croisade du dauphin Humbert II; était-il nécessaire pour cela de nous raconter longuement cette expédition? Dans ces trente pages, le futur chancelier est nommé une seule fois. Le même défaut se retrouve dans d'autres parties de l'ouvrage. Évidemment, M. Jorga n'a pu se résigner à sacrifier les notes innombrables qu'il avait recueillies et a voulu nous faire profiter de tous les résultats de ses recherches. Que l'auteur ne se méprenne pas d'ailleurs sur la portée de nos critiques; il a toutes les qualités qu'on demande à un érudit; le jour où il voudra se borner, fixer plus exactement son plan et s'y tenir, il produira certainement d'excellents travaux d'histoire. Réduite d'un bon tiers, l'étude sur Philippe de Mézières serait excellente, et, malgré ces défauts de rédaction, on y trouve tous les détails intéressants cet illustre prédicateur et excellent écrivain.

En effet, sur presque toutes les questions par lui étudiées, M. Jorga a trouvé et mis en lumière nombre de faits nouveaux. On peut citer ce qui regarde les expéditions de Pierre I<sup>er</sup> de Chypre en Asie mineure et en Égypte et les voyages du même roi en Occident pour s'assurer l'appui des princes européens. Philippe de Mézières prend une part active à ces longues et difficiles négociations; il parcourt l'Europe entière, observant les choses et les hommes, et plus tard, dans ses ouvrages, il fera fréquemment allusion à ce long pèlerinage à travers la chrétienté. Puis c'est, au milieu de ces graves préoccupations, la nouvelle stupéfiante de l'assassinat du roi Pierre I<sup>er</sup> (janvier 1369); Philippe, dès lors, abandonne toute idée de retourner en Orient; il réside d'abord à Venise, puis à Avignon, et se fixe définitivement en France, à la cour de Charles V, en 1373; pensionné par

ce prince, qui lui donne le titre de conseiller, il va passer la fin de sa vie dans une demi-retraite, écrivant des traités innombrables de dévotion et de polémique, essayant sans cesse de ranimer le zèle de ses contemporains et de les décider à une nouvelle croisade. Sauf un court voyage en Lombardie, il ne quittera plus guère sa retraite. Doit-on lui attribuer le fameux traité *le Songe du verger*, comme l'ont cru quelques critiques? on ne saurait rien affirmer à cet égard, et si, pour écarter tous les autres noms mis en avant, on a des arguments excellents, ceux que M. Jorga donne en faveur de Mézières sont moins forts et la question reste douteuse. Après la mort de Charles V, Philippe s'éloigne de la cour, sans rompre toutes relations avec les princes de la maison royale, et ses rapports de familiarité avec Louis d'Orléans lui vaudront plus tard l'honneur d'être atrocement calomnié par les défenseurs de Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne. Il vit assez pour voir toutes ses espérances ruinées par le désastre de Nicopolis et meurt en 1405, un peu avant le meurtre de son ami le duc d'Orléans, meurtre qui va donner le signal d'une guerre civile de près de trente ans.

Nous avons reçu à la fois deux ouvrages sur Jeanne d'Arc et sa mission. Du premier, dû à M. COLAS DE LA NOË, il n'y a pas grand-chose à dire; il porte pour titre : *Jeanne d'Arc et le siège d'Orléans*<sup>1</sup>, et renferme un récit, bien fait d'ailleurs et exact, du siège de cette ville par Salisbury et de la délivrance par Jeanne d'Arc. Le second, de M. J.-E. CHOUSSY<sup>2</sup>, est au contraire fort intéressant; l'auteur y traite une question importante et dont il nous faut dire quelques mots. On admet généralement que Jeanne d'Arc n'accomplit pas entièrement la mission qu'elle s'était donnée; elle avait, affirme-t-on, promis de chasser entièrement les Anglais du royaume et de délivrer le duc Charles d'Orléans. Ce dernier n'ayant recouvré sa liberté que bien des années plus tard et les Anglais n'ayant perdu la Guyenne qu'en 1453, on en conclut que Jeanne n'a pu accomplir sa mission, et que par suite cette mission n'avait rien de divin, puisqu'elle a en partie échoué. L'objection a paru très forte à M. Choussy, qui a voulu y répondre. L'opinion exprimée plus haut s'appuie : 1° sur le texte d'une lettre adressée aux Anglais au nom de la Pucelle un peu avant la levée du siège d'Orléans; 2° sur la déposition du duc d'Alençon, lors du procès de réhabilitation. M. Choussy s'évertue, d'une part à prouver que la lettre alléguée n'est pas authentique, et d'autre part que la déposition du duc d'Alençon est en contradiction avec

1. Orléans, Herluison, 1896, in-8°.

2. *Jeanne d'Arc, sa vraie mission*. Orléans, Herluison, in-8°.

celles des autres témoins et qu'elle n'a que peu d'importance. Sur le premier point, les arguments de l'auteur sont d'une grande faiblesse, et il nous semble avoir pris ses impressions personnelles pour des faits. Supposer que cette lettre, assez incohérente d'ailleurs, a été inventée par les juges de Jeanne d'Arc, on le peut, mais il faudrait prouver ce dire, et les véhémentes sorties de l'auteur contre l'illustre Quicherat montrent qu'il est passionné, mais non pas qu'il ait raison en l'espèce. Quant au témoignage du duc d'Alençon, du fidèle compagnon de la Pucelle, pourquoi le mettre en doute? Il est plus explicite que celui des autres déposants, mais, quoi qu'en dise M. Choussy, Quicherat a eu grand'raison de regarder ces dépositions du second procès comme suspectes en elles-mêmes; les témoins ne pouvaient alléguer des faits peu favorables à la royauté, et il ne faut pas oublier que le procès de réhabilitation fut, avant tout, une affaire politique. Charles VII avait trop donné la mesure de ce qu'il était durant le procès de Rouen, pour qu'on pût croire chez lui à des remords tardifs. On voulut surtout en réhabilitant Jeanne réhabiliter la dynastie qu'elle avait si puissamment contribué à rétablir sur le trône; la Pucelle avait été condamnée comme sorcière et hérétique, la royauté devait prouver que Jeanne n'était ni l'une ni l'autre. En un mot, le travail de M. Choussy ne nous a point convaincu, et, pour démontrer la fausseté de la lettre de 1428, l'auteur n'emploie aucun argument vraiment solide; il nous fait seulement part, nous le répétons, de ses impressions personnelles.

Bien plus, la discussion nous paraît absolument inutile. M. Choussy fait de Jeanne d'Arc une envoyée du Très-Haut, converti définitivement, après de longues hésitations, à la cause française. Si Dieu a pu, durant tout le *xiv<sup>e</sup>* siècle et une partie du *xv<sup>e</sup>*, varier à ce point d'opinion, on peut supposer, sans trop d'irrévérence, qu'il a varié au cours même de la mission de Jeanne d'Arc, lui inspirer tels projets en 1428 et oublier ses propres résolutions quinze mois plus tard. Ce ne serait qu'un miracle de plus, et, quand une fois on a admis un miracle, un mystère, que coûte-t-il d'en supposer un second? Au fond, M. Choussy, comme tous ceux qui croient à la mission divine de Jeanne, s'est trouvé en face de certaines difficultés, dont, avec beaucoup de loyauté, il a essayé de trouver l'explication. Si Jeanne n'est pas une visionnaire admirable, l'incarnation la plus pure qui ait jamais existé en aucun pays du sentiment national, pourquoi, après le sacre de Reims, cette alternative de succès et de revers, pourquoi surtout l'affreuse tragédie judiciaire de Rouen? Si Dieu a suscité Jeanne pour assurer la couronne à Charles VII, rentrait-il dans les plans de la Providence, toute puissante et toute

bonne, de la faire passer par les affres de ce long supplice ? Supplice bien inutile, car la mort de Jeanne n'a pas avancé d'un jour la délivrance du sol français, et la justice rendue à l'héroïne nous paraît vraiment bien incomplète et bien tardive. Ce sont là les difficultés auxquelles s'exposera tout écrivain qui, au lieu de voir dans les faits historiques la résultante de sentiments et de passions purement terrestres, aura l'idée singulière, et dans une certaine mesure sacrilège, d'y faire intervenir la divinité et de compromettre celle-ci dans des intrigues et dans des tragédies le plus souvent peu édifiantes.

Le grand schisme, dont M. Valois vient de raconter en partie l'histoire, fut un scandale pour la conscience chrétienne, et, dans une certaine mesure, il prépara l'œuvre spirituelle de la réforme. Au point de vue matériel, il causa la ruine du pouvoir pontifical en Italie et contribua à la désorganisation politique du centre de la péninsule au xv<sup>e</sup> siècle. M. Jean GUIRAUD, dans un intéressant ouvrage intitulé : *l'État pontifical après le grand schisme*<sup>1</sup>, vient d'étudier cette décomposition. Il a puisé ses informations dans les archives du Vatican et dans nombre de dépôts publics et privés d'Italie ; quelques autres de ces dépôts lui sont restés fermés. De là une certaine inégalité dans l'étendue des chapitres ; très abondants pour certaines villes, pour quelques familles féodales de la Campanie et de la Toscie, les renseignements ont fait défaut à l'auteur sur plusieurs points. On ne saurait équitablement s'en prendre à lui. Il ne faut pas non plus s'attendre à trouver dans cette étude de détail très minutieuse des faits bien importants pour l'histoire générale ; on connaissait déjà suffisamment la situation précaire de la papauté à l'avènement de Martin V ; mais, par contre, que de traits curieux à noter pour la psychologie du tyran italien, à ajouter à tous ceux que Burckardt, pour ne citer que le plus illustre, a recueillis dans son *Histoire de la civilisation en Italie* ! Le pays y apparaît profondément troublé, ensanglanté par des batailles entre voisins haineux ; nombre d'anecdotes caractéristiques y peignent l'âme italienne du xv<sup>e</sup> siècle, et on se rend mieux compte, en voyant ce morcellement à l'infini, des causes à la fois de la grandeur et de la chute du pays. Beaucoup de liberté laissée à l'action individuelle, mais des vues politiques étroites, une atrophie complète du sens de l'intérêt supérieur du pays. Les papes pourront, après de longs efforts, rétablir en partie leur autorité ; après cent ans de guerre intestine entre les barons, les villes et les bourgades, l'Italie épuisée tombera forcément dans les mains d'un maître, et ce maître sera un étranger, car aucun de ces tyrans n'est

1. *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fascicule 73.

de force à s'imposer aux autres, et les meilleurs dépensent une astuce, une habileté, une patience extraordinaires à réduire et à ajouter à leurs minuscules états une bourgade perdue, comptant à peine quelques centaines d'habitants.

Seul de tous les gouvernements italiens, Venise a une politique raisonnée et suivie. Cette politique est profondément réaliste, ou, pour mieux dire, égoïste, et la Seigneurie ne conclut ses alliances qu'en vue d'un intérêt immédiat, le plus souvent commercial. L'histoire des relations de Venise avec le gouvernement français à la fin du moyen âge avait attiré l'attention d'un élève de l'École des chartes, P. PERRET; mort malheureusement tout jeune, il y a peu d'années, il laissait à peu près achevée une volumineuse histoire de ces négociations compliquées. Elle vient de paraître, grâce aux soins de M. P. Meyer<sup>1</sup>. C'est un travail considérable et fait en grande partie d'après des documents inédits. La forme n'en était pas encore absolument arrêtée par l'auteur, et la conclusion même n'était pas rédigée. Malgré ces légers défauts, dont on ne saurait vraiment rendre personne responsable, le travail de Perret méritait de voir le jour. C'est une analyse très complète, très minutieuse, de tous les actes diplomatiques passés entre la France et Venise depuis saint Louis jusqu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle; de plus, l'auteur a dû, pour faire comprendre les changements de politique de la France et de la Seigneurie, étudier les alentours du sujet et faire l'histoire si compliquée de la diplomatie italienne au temps de Charles VII et de Louis XI. Venise, en effet, après avoir eu avec la France, jusque vers 1380, des rapports presque exclusivement commerciaux, est obligée, en dépit de l'extrême prudence qui caractérise la politique de ses conseils, de sortir de la réserve; les expéditions des princes angevins à Naples, les projets du duc d'Orléans sur le nord de la Péninsule intéressent au premier chef la sécurité de la république en menaçant l'Italie d'une nouvelle invasion étrangère. Au milieu de toutes ces complications d'intérêts dynastiques, la politique française, ondoyante et variable, le plus souvent aventureuse et sentimentale, a de quoi étonner les sages conseillers de Venise. Ils ne comprennent rien à la conduite brouillonne du célèbre Boucicaut, gouverneur de Gênes, eux qui ne cherchent qu'une chose, ménager les intérêts de leurs marchands dans les terres d'Orient. Sous Charles VII, dont M. Perret n'approuve guère, et avec raison, semble-t-il, la diplomatie italienne, Venise est plutôt en communion d'intérêts et de vues avec la France; à l'avènement de

1. *Histoire des relations de la France avec Venise du XIII<sup>e</sup> siècle à l'avènement de Charles VIII*. Paris, Welter, 1896, 2 vol. in-8°.



Louis XI, tout change. Ce prince, comme dauphin, est entré en relations étroites avec le nouveau duc de Milan, le célèbre François Sforza; il reste l'allié de ce prince après son propre avènement, il se soucie peu, sans du reste se prononcer ouvertement, des prétentions de la maison d'Anjou sur les états italiens, et cherche uniquement au delà des Alpes des auxiliaires pour sa politique à la fois cauteleuse et entreprenante. Venise se trouve alors amenée peu à peu, presque insensiblement, à devenir l'alliée du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, alliance contre nature et qui préparait à la Seigneurie de cruelles déceptions. La mort violente de Galéas Sforza, la chute de la puissance bourguignonne en Suisse et devant Nancy amènent une détente dans la situation. Louis XI alors recueille le fruit de son long et patient travail; il devient l'arbitre de l'Italie. Venise se rapproche peu à peu de la France, et le traité de 1484, conclu par Anne de Beaujeu, termine dignement cette longue action diplomatique.

Jamais jusqu'ici en France ces longues et pénibles négociations n'avaient été l'objet d'étude aussi approfondie. Perret connaissait à merveille les archives italiennes, il avait su se former une riche bibliothèque spéciale sur le sujet; il semble que rien de ce qui avait paru sur la matière, si riche pourtant, avant 1893, ne lui ait échappé. Ce beau livre est de nature à raviver les regrets unanimes qu'a excités la mort prématurée de l'auteur.

Robert Gaguin, ministre général de l'ordre des Trinitaires au xv<sup>e</sup> siècle, jouit durant sa vie d'une grande réputation et fut en relations avec les premiers personnages de son temps. Ami d'Érasme, élève de Guillaume Fichet, il appartenait à ce petit groupe d'hommes lettrés qui préparèrent la renaissance littéraire dans notre pays. Réformateur de son ordre, avant lui en pleine décadence, ses lettres en font foi, il remplit diverses missions politiques pour le compte de Louis XI, perd la faveur de ce prince, qui ne pardonnait pas les insuccès, et ne rentre en grâce que sous Charles VIII, dont on l'a fait sans preuve aucune le précepteur. Aujourd'hui, sans lui faire aucun tort, on peut dire qu'il est bien oublié. La thèse latine de M. P. DE VAISSIÈRE<sup>1</sup> contribuera sans doute à rappeler le nom de Gaguin aux érudits. Les éléments, en l'absence de tout autre document, en sont empruntés aux œuvres mêmes du savant trinitaire, à ses lettres surtout, imprimées du vivant de l'auteur et qui abondent en détails intéressants sur les hommes et les choses du xv<sup>e</sup> siècle. On y trouve entre autres un parallèle souvent cité entre l'Espagne et la France et beaucoup d'anecdotes agréablement contées et présentées avec

1. *De Roberti Gaguini vita et operibus*. Chartres, 1896, in-8°.

humour. Le *Compendium de origine et gestis Francorum*, abrégé, M. de Vaissière le prouve, des *Grandes Chroniques de France*, renferme quelques parties originales sur Louis XI et Charles VIII. En un mot, le bagage littéraire de Gaguin est assez considérable pour justifier la grande réputation dont il a joui de son temps et le venger du long oubli immérité dont il a été victime.

HISTOIRE LOCALE. — La *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur* a publié, en 1896, deux monographies fort curieuses pour l'histoire des institutions. La première, de M. Jules MARC, porte pour titre : *Contribution à l'étude du régime féodal sur le domaine de l'abbaye de Saint-Seine* (Paris, Larose, in-8°). C'est une étude sur les transformations amenées par le cours des siècles dans la condition des terres et des personnes. Du ix<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup>, tous ceux qui ne sont pas nobles de naissance sont serfs, et l'abbaye arrive par d'habiles manœuvres à expulser de ses domaines tous les chevaliers qui auraient pu lui porter ombrage. En 1323, les moines, endettés et ruinés, vendent la liberté à leurs hommes; cette charte de privilèges, diversement interprétée par les deux parties, donne lieu bientôt à une foule de procès; au xv<sup>e</sup> siècle, une nouvelle transaction fixe les points douteux, et, jusqu'aux approches de la Révolution, moines, seigneurs et sujets vivent en paix. Puis l'abbaye doit subir sous le règne de Louis XV un nouvel assaut, dirigé par un prêtre séculier et par un procureur, ses droits sont restreints. La Révolution, en abolissant les droits féodaux, donne définitivement raison aux serfs d'autrefois. — Un autre auteur, M. G. ROUPNEL, a étudié le *Régime féodal dans le bourg de Châtillon-sur-Seine* (Larose, in-8°). Ici nous assistons à la lutte entre le pouvoir ecclésiastique représenté par l'évêque de Langres et le pouvoir laïque représenté par le duc de Bourgogne. Ce dernier finit par l'emporter; d'autre part, la condition des personnes se transforme lentement; le serfage disparaît, les citadins deviennent des bourgeois et les charges féodales s'atténuent, mais en même temps les charges publiques s'accroissent, et, malgré tous les privilèges, les gens de Châtillon, au xv<sup>e</sup> siècle, ne sont guère moins malheureux que leurs ancêtres du xii<sup>e</sup>. Peut-être même, par suite des progrès du bien-être, du lent adoucissement des mœurs, sentent-ils plus fortement leurs misères.

M. BEAUTEPS-BEAUPRÉ nous envoie la deuxième partie du tome III des *Coutumes de l'Anjou et du Maine*. On y trouve des additions et des rectifications souvent importantes et étendues aux volumes précédents, des notes sur nombre de fonctions judiciaires et de petits tribunaux, pour lesquels l'auteur n'avait pu trouver de renseignements suffisamment étendus. Tout cela est fort intéressant; il serait

à souhaiter que toutes les provinces de l'ancienne France fussent étudiées aussi méthodiquement. On y voit combien Taine avait raison en affirmant que l'ancienne organisation politique et judiciaire de notre pays était, en 1789, un composé incohérent de débris en grande partie inutiles. Presque jamais les rois de France, en prenant possession d'une nouvelle province, n'avaient supprimé les rouages antérieurs, ils s'étaient contentés d'y ajouter leurs propres tribunaux. De là mille conflits, mille abus, qu'on aurait dû réformer et élaguer, mais auxquels le pouvoir royal, toujours occupé de guerres et de négociations, se garde bien de toucher; aujourd'hui, d'ailleurs, la situation est-elle si complètement changée? Ne conserve-t-on pas pieusement, pour ménager des intérêts électoraux, une organisation administrative et judiciaire surannée, devenue en grande partie inutile par suite du développement des voies de communication et du déplacement de l'activité sociale?

Saint Austinde gouverna l'église d'Auch durant quelques années au XI<sup>e</sup> siècle; on sait fort peu de chose de ce personnage, et les renseignements conservés sur lui tiendraient en quelques pages. M. l'abbé BREILS a pourtant trouvé le secret de faire de ce prélat obscur le centre d'un gros volume fort intéressant en somme, mais qui en même temps que les éloges appelle la discussion<sup>1</sup>. L'auteur connaît bien les sources de l'histoire de Gascogne, sources presque uniquement diplomatiques, les Gascons, pas plus que leurs voisins de Languedoc, n'ayant jamais eu grand goût pour la confection de chroniques et d'annales. Peut-on, avec ces sources décharnées et sèches, faire l'histoire morale d'un siècle et d'un pays? Nous ne le croyons pas; les chartes donnent un fait brutal, précis, mais elles ne permettent ni de pénétrer dans l'âme des contemporains, ni de tracer le tableau de la vie sociale à une époque déterminée. Pour notre part, nous avons longuement pratiqué les diplômes du Languedoc, et il nous a toujours été impossible de nous représenter les idées, les sentiments d'un quelconque des barons de ce pays au X<sup>e</sup> ou au XI<sup>e</sup> siècle. Ils ont vécu, ils ont agi, voilà tout ce que nous osons affirmer, impossible d'aller plus loin. L'historien de saint Austinde a cru pouvoir le faire, et de là le tableau un peu idyllique qu'il nous trace de la vie sociale en Gascogne au XI<sup>e</sup> siècle. Le clergé est savant et pieux; la noblesse, en dépit de quelques écarts, pieuse également et de mœurs paisibles, le peuple heureux vit dans l'abondance, le commerce est florissant, les communications faciles, la vie

1. *Saint Austinde, archevêque d'Auch (1000-1088), et la Gascogne au XI<sup>e</sup> siècle*. Paris, librairie Thorin, VI, 359 p. in-8°.

en un mot se présente sous les couleurs les plus riantes. C'est vraiment se laisser guider par l'imagination. La Gascogne aurait donc dans ce siècle, si profondément troublé, formé une véritable oasis, une nouvelle Bétique fabuleuse. Certes il y a loin, à notre avis, de la réalité au tableau beaucoup trop noir qu'on trace généralement de cette période du moyen âge. La vie sociale était alors assez dure, mais il faut se garder de prendre pour l'expression exacte de la réalité les peintures d'un Raoul Glaber ou d'un Adémar de Chabannes. Mais entre ces peintures effrayantes et le tableau idéal de M. Breuils, il y a de la marge. En effet, bien des textes viennent combattre victorieusement l'hypothèse de l'auteur. Le clergé était pieux et savant, dit-il. Pourquoi alors ces plaintes constantes des papes et des conciles touchant la simonie, l'ignorance des prêtres, la licence des moines, l'incontinence du clergé? Comment se fait-il que ces clercs gascons n'aient laissé ni une chronique ni un ouvrage de théologie? A quoi passaient-ils leur temps, alors que leurs confrères du nord entassaient des œuvres considérables, aujourd'hui peu lues, mais que tout historien pratique et estime? La noblesse, dit M. Breuils, vit paisiblement; elle a donc bien changé depuis le ix<sup>e</sup> siècle, depuis le temps où les *Chroniques royales* nous parlent de la cruauté, de la turbulence vasconne? Comment expliquer que, dès que les textes abondent, c'est-à-dire à la fin du xii<sup>e</sup> siècle, les descendants de ces inoffensifs hobereaux apparaissent comme une race de pillards invétérés, cruels et perfides, que les officiers royaux de France et d'Angleterre auront grand'peine à tenir en bride? Pourquoi enfin, si le pays est si tranquille, ces forteresses innombrables dont la Gascogne se hérissé et que M. Breuils lui-même énumère avec complaisance? Est-ce par plaisir, qu'au lieu de vivre dans des demeures spacieuses et aérées, les barons du xi<sup>e</sup> siècle s'entassent derrière de hautes murailles, soigneusement closes et ne laissant pénétrer qu'à peine l'air et le soleil? Enfin tout ce que l'auteur nous dit du peuple nous paraît bien sujet à caution; les textes sont trop peu nombreux pour nous permettre de savoir comment vivait vers l'an 1050 un paysan des bords du Gers, et beaucoup de ceux que produit M. Breuils sont trop récents pour faire foi.

Il faut donc se résigner à ignorer comment vivaient, il y a huit siècles, les habitants de cette partie de la France; il serait plus prudent de ne point tenter de le savoir. Si l'on tient absolument à dissiper ces obscurités, que l'on examine les textes provenant des pays voisins, et peut-être pourra-t-on se faire une idée approximative des mœurs de ces temps anciens. Et encore serait-il nécessaire dans l'espèce de ne point oublier que la Gascogne était alors

un pays encore à demi barbare, que les forts des régions montagnardes indiquent une civilisation peu avancée, et se souvenir quelle barbarie dénotent certains actes du cartulaire de Sordes, cité par M. Breuils lui-même. Mais en voilà assez sur ce sujet, l'histoire de saint Austinde est en somme fort intéressante et mérite d'être discutée; elle témoigne d'un effort de généralisation d'autant plus honorable qu'il est plus rare chez les érudits<sup>1</sup>.

François de Caulet, évêque de Pamiers au xvii<sup>e</sup> siècle, est surtout connu dans l'histoire par sa lutte contre Louis XIV au sujet de la régale. On sait aussi, mais plus vaguement, qu'il fut un parfait honnête homme, un prélat zélé pour la discipline et un janséniste convaincu. M. DOUBLET, sans prétendre composer une biographie complète de cet excellent évêque, a voulu raconter les luttes de Caulet avec les chapitres cathédral de Pamiers, abbatial de Saint-Volusien de Foix, pour ramener ces deux communautés à l'observance de la vie régulière<sup>2</sup>. Il a eu entre les mains les archives, fort riches sur ce point, du département de l'Ariège, et nous raconte par le menu les incidents de cette longue lutte, parfois un peu héroï-comique. Les guerres de religion des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, si longues et si sanglantes dans le pays de Foix, avaient eu pour conséquence la complète décadence des chapitres de Pamiers et de Foix. Ces chanoines, que leurs vœux astreignaient à la pauvreté, à la chasteté et à l'obéissance, observaient le moins possible le premier point, peu le second et nullement le troisième. Caulet n'hésita point. Abbé de Saint-Volusien, avant de devenir évêque de Pamiers, il entame courageusement la lutte contre des adversaires décidés à tout pour conserver leur prébende et ne point changer leur vie; gens assez grossiers, on les voit en venir aux dernières extrémités pour défendre leurs positions, chasser violemment les réformés, même certain jour tenter de les empoisonner. A Pamiers, la lutte sera encore plus longue; à force de patience, l'évêque arrivera par de sages nominations à s'assurer la

1. Nous rejetons en note quelques observations de détail. Nous croyons que l'auteur fera bien de renoncer à l'hypothèse du grand évêché de Gascogne, elle est bien frêle et nous approuvons les réserves de M. l'abbé Couture dans sa lettre-préface. — Sur le servage, la théorie de M. Breuils est hérétique; le mot *servus* indique un lien personnel. — Quant à la charte primitive de Nogaro, elle est perdue, et celle que l'auteur cite comme la reproduisant ne peut être antérieure au xiii<sup>e</sup> siècle; il n'y avait pas de consuls en Gascogne au xi<sup>e</sup> siècle, à plus forte raison en l'an 1006. Nous faisons ces critiques uniquement pour prouver que nous avons lu soigneusement le livre de M. l'abbé Breuils.

2. *Un prélat janséniste, F. de Caulet, réformateur des chapitres de Foix et de Pamiers.* Paris, Picard, 1895, in-8°.

majorité dans le chapitre, mais jusqu'à la mort du dernier dissident, il y aura scission dans la communauté. Dans cette lutte, Caulet est soutenu par la cour et par les parlements jusqu'au jour où s'élève la querelle de la régale. Ce jour-là, il perd tous ses avantages et meurt à temps; bientôt le roi, exerçant le droit qu'il s'est arrogé, remplit d'abbés plus ou moins dignes le chapitre épuré par le prélat janséniste et compromet le résultat de trente ans d'efforts, auxquels lui-même s'est associé. L'ouvrage de M. Doublet est des plus intéressants; il a eu le courage d'analyser des centaines d'actes de procédure, d'une lecture nauséabonde, il a réuni des textes fort curieux sur la reconstruction *en style gothique* des églises de Foix et de Pamiers, enfin il a fait revivre cette figure fort remarquable de Caulet, auquel le grand Bossuet appliquait, non sans raison, l'épithète de saint. Cet évêque appartenait en effet à ce petit groupe de prélats réformateurs fidèles à la pensée de Duvergier de Hauranne, auxquels la pureté de leur vie et leurs excellentes intentions font aisément pardonner quelques exagérations de langage et de conduite. Des gens comme Caulet, Pavillon et Colbert de Croissy sont l'honneur de l'Église de France; aujourd'hui, ils n'en sont pas moins traités en parias par une foule d'historiens qui se croient catholiques et qui ne sont qu'ultramontains.

Jusqu'au début du xvi<sup>e</sup> siècle, les comtes de Foix, feudataires français, ont possédé de grands domaines au sud des Pyrénées; Ferdinand le Catholique confisqua, il est vrai, ces domaines en 1543, mais les Bourbons, jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, ne renoncèrent jamais sans esprit de retour aux droits et prétentions de leurs prédécesseurs. Comment les comtes de Foix étaient-ils parvenus à se former ainsi une petite principauté catalane, c'est ce que M. BARDOUX DE MOYX explique fort bien dans son ouvrage *Relations politiques des comtes de Foix avec la Catalogne jusqu'au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle*<sup>1</sup>. Des deux volumes, le second est consacré aux preuves, toutes fort intéressantes et empruntées partie aux archives françaises, partie aux archives espagnoles. L'auteur commence par quelques mots sur l'origine de la maison de Foix. Issue des comtes de Carcassonne, elle possède d'abord en toute souveraineté, à titre d'alleu, la majeure partie du futur comté de Foix, et elle ne reconnaît jamais la suzeraineté des comtes de Toulouse pour la partie méridionale du pays, au delà du Pas de la Barre; l'autorité des rois de France n'y sera même acceptée en droit qu'au temps de Philippe le Hardi. Peu puissants, ces premiers comtes, qui n'ont pu faire triompher leurs droits

1. Paris, Picard, 1896, 2 vol. in-8°.

sur l'héritage de la famille de Carcassonne, cherchent des appuis et des alliances vers le sud et entrent en relations avec les seigneurs catalans établis sur les deux versants des Pyrénées. Ce sont des princes entreprenants et audacieux, dénués de tout scrupule et qui savent soit vendre leurs services aux comtes de Barcelone, rois d'Aragon, soit se mettre contre ces mêmes rois à la tête des turbulents vassaux espagnols. A la fin du xii<sup>e</sup> siècle, s'offre à eux une occasion inespérée de s'agrandir au sud des montagnes; l'église d'Urgel possédait depuis plus de deux cents ans la souveraineté de la vallée d'Andorre et elle avait inféodé une partie de ses droits à une famille de petits seigneurs, pieux et pleins de respect pour les immunités ecclésiastiques, la famille des Caboed. Mais celle-ci venait de s'éteindre et la succession avait été recueillie par voie d'héritage par les Castelbon, descendants des anciens vicomtes de Cerdagne et d'Urgel. L'église n'avait pas gagné au change; les vicomtes de Castelbon étaient des barons pillards et sans scrupules, peu respectueux des droits d'autrui et oubliant trop aisément les promesses les plus solennelles. Bientôt eux-mêmes disparaissent, et, en dépit des efforts des évêques, l'héritière de la famille, Ermessinde, épouse le futur comte de Foix, le fils de Raymond Roger, le célèbre adversaire de Simon de Montfort. Dès lors, pendant trois quarts de siècle, la malheureuse église d'Urgel va être exposée à toutes les attaques; les évêques résistent vaillamment, mais le plus courageux de tous, Pons de Vilamur, accusé de mauvaises mœurs, est déposé par le Saint-Siège, et les comtes ont dès lors le champ libre. La lutte se termine par le fameux paréage de 1278, titre primitif des droits actuels de la France sur la vallée d'Andorre, paréage qui transforme le comte en co-suzerain de ce petit pays. Cependant, les seigneurs de Foix, devenus vassaux de la couronne capétienne, sont à la tête de toutes les révoltes de l'aristocratie catalane contre les rois d'Aragon; ils prennent part dans les rangs de l'armée française à l'expédition de 1285 et cherchent partout une occasion d'agrandir leur domaine au sud des montagnes. Cette occasion se présente bientôt. Ils viennent de recueillir une partie de la succession de Béarn, et les souverains de ce pays possédaient en Catalogne des domaines étendus. Ces domaines échoient à une branche de la maison d'Armagnac, les Fezensaguet; Gaston I<sup>er</sup> de Foix les acquiert par échange des nouveaux maîtres et ajoute ainsi à l'héritage des Caboed et des Castelbon les baronnies de Moncade et de Castelvieu. Il transmettra le tout à ses descendants, et, jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle, les comtes de Foix auront des intérêts en Espagne et se mêleront activement des affaires d'Aragon. L'histoire de ces agrandissements successifs est, on le voit,

extrêmement compliquée; elle était connue dans les grandes lignes, mais M. Baudon de Mony a précisé beaucoup de points importants, rectifié quantité d'erreurs de ses devanciers, et son ouvrage est certainement le meilleur qui ait paru jusqu'ici sur les origines de la question d'Andorre, question débattue à nouveau par la diplomatie française dans ces derniers temps.

M. A. BARDON continue ses intéressantes recherches sur la ville d'Alais<sup>1</sup>. Son nouveau volume renferme l'histoire de cette ville durant la guerre de Cent ans; il se compose de deux parties : en premier lieu, des sortes d'annales, où l'auteur met en lumière les conséquences pour Alais, de chaque événement grand et petit de l'histoire tant générale que particulière. Il y rapporte également les faits locaux : émeutes, disputes entre les seigneurs, travaux publics, levées d'impôts, etc. Cette première partie est fort intéressante et ajoute beaucoup à l'*Histoire de Nîmes*, de Ménard, qui déjà donnait une foule de renseignements sur le Bas-Languedoc. La seconde partie est toutefois de beaucoup la plus curieuse; l'auteur y traite de la vie économique et sociale à Alais durant ces cent vingt ans. Les archives de cette ville étant très riches et à peu près complètes, M. Bardon a pu étudier de près certains faits très importants et trop souvent négligés des historiens, par exemple les variations de la valeur respective des monnaies d'or et d'argent, les salaires, le prix des denrées de première nécessité, etc. Sur tous ces points, il apporte des textes inédits et des données nouvelles. On y voit, dès 1420, le pouvoir royal tarifier la main-d'œuvre, fixer le prix des objets usuels et se heurter à toutes les difficultés que pareille entreprise doit forcément rencontrer. Par ce temps de socialisme d'état, la tentative, qui échoua d'ailleurs, est curieuse et méritait d'être étudiée. Sur les mœurs publiques et privées, les rapports entre les différentes classes et notamment entre le clergé et les fidèles, l'auteur a encore réuni quantité de traits curieux et pittoresques. Le tout est présenté sans prétention, l'auteur laisse parler les faits, et surtout, grand mérite à nos yeux, il se tient sur son terrain, ne parlant de l'histoire générale que là où il le faut; c'est, en un mot, une excellente monographie avec toutes les qualités du genre. Nous attendons avec impatience le prochain volume promis par l'auteur, dans lequel il traitera de la réforme et des préliminaires à Alais de ce grand mouvement religieux.

A. MOLINIER.

1. *Histoire de la ville d'Alais, de 1341 à 1461*. Nîmes, Chastanier, 1896, in-8°.



## GRANDE-BRETAGNE.

PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE DU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

(1885-1895).

*(Suite.)*

HISTOIRE GÉNÉRALE ET BIOGRAPHIES. — Parmi les livres récemment publiés relatifs à l'histoire d'Angleterre au XVII<sup>e</sup> siècle, le plus important est l'Histoire de la grande guerre civile<sup>1</sup> de M. GARDINER, à laquelle il a récemment ajouté le premier volume d'une Histoire de la République et du Protectorat<sup>2</sup>. Ce livre réclame la première place dans notre Bulletin, à la fois par l'importance du sujet lui-même et par la façon admirable dont il est traité. Il est à peine nécessaire de s'arrêter longuement sur des qualités universellement reconnues, il est à peine possible d'analyser en détail les cinq volumes de M. Gardiner. Il suffira d'appeler l'attention sur quelques-uns des traits caractéristiques de la méthode de M. Gardiner et d'exposer quelques-unes de ses principales conclusions. En comparant son récit de la guerre civile avec ceux des autres historiens, on s'aperçoit tout de suite qu'il repose sur une connaissance plus étendue et plus profonde des sources. Non seulement il a eu à sa disposition bien des sources auxquelles n'ont point eu recours ses prédécesseurs, parce qu'elles n'étaient pas publiées, ou leur étaient inaccessibles pour quelque autre raison, mais il a aussi examiné plus à fond et critiqué plus soigneusement les vieilles sources bien connues d'où des écrivains antérieurs avaient tiré leurs récits.

L'exposé de M. Gardiner sur la politique du Parlement et ses chefs durant la lutte avec le roi est en grande partie inspiré par ces nouvelles sources d'informations. Il a tiré des journaux manuscrits de membres du Parlement et des rapports diplomatiques des agents romains, français et florentins, des témoignages qui complètent et expliquent les secs renseignements contenus dans les journaux officiels des deux chambres du Parlement et qui jettent beaucoup de

1. *History of the great Civil war, 1642-1649*, by Samuel R. Gardiner. Londres, 3 vol., 1886-1891. Longmans, 2<sup>e</sup> édit., 4 vol., 1893.

2. *History of the Commonwealth and Protectorate, 1649-1651*. Longmans, 1894.

lumière sur l'histoire secrète des événements. De cette façon, il peut tracer l'origine de projets qui ne sont pas mentionnés dans les documents officiels, ou n'ont été connus du public que quelques années plus tard, et montrer à quel moment l'idée de déposer Charles I<sup>er</sup> et de mettre sur le trône quelqu'un de sa famille a été discutée pour la première fois par les chefs du Parlement. Il indique l'influence que ces propositions exercèrent sur les relations entre les hommes d'État et les partis.

D'un autre côté, bien que des écrivains antérieurs se soient référés plus ou moins fréquemment à la grande collection de brochures et de journaux contemporains du British Museum, aucun d'eux (excepté le professeur Masson, dans sa *Vie de Milton*) n'en a fait un emploi aussi constant ni aussi systématique que M. Gardiner. Il les a parcourus volume après volume, page après page, et en a tiré non seulement une connaissance plus exacte des détails des événements militaires et politiques, mais aussi un aperçu des fluctuations du sentiment populaire à Londres durant la lutte, et des traits qui donnent le mouvement et le sentiment de la vie au récit qu'il en fait.

Cette collection de brochures lui a aussi été très utile d'une autre manière. M. Gardiner cherche avant tout à retracer le développement des principes politiques. Il aime à rechercher l'origine des idées politiques, étudier les conditions dans lesquelles elles ont pour la première fois rencontré l'approbation d'hommes d'État pratiques, et les raisons qui ont assuré ou empêché leur triomphe. Avec l'établissement définitif des deux principes de tolérance religieuse et de gouvernement parlementaire en 1689, les disputes ecclésiastiques et politiques qui avaient causé la guerre civile trouvèrent leur solution.

A l'aide de ces pamphlets et en général de la littérature du temps, M. Gardiner a montré, d'une manière claire et plus complète que les historiens antérieurs, le développement de l'opinion sur ces deux principes et en quoi les écrivains et les hommes d'État de chaque parti ont contribué à ce développement. Je le trouve spécialement digne d'admiration en ce que, grâce à l'étendue de son savoir et à la sobriété naturelle de son jugement, jamais il n'exagère la signification d'une brochure ou d'un discours isolé et n'attribue pas à une personne particulière une trop grande part dans l'œuvre commune de plusieurs. Il pèse les mérites et les actions des différents partis politiques et des individus avec la même équité mûrement réfléchie. De récents écrivains anglais et américains paraissent avoir eu un faible pour les Indépendants et ont loué ce parti à l'excès, aux dépens des Royalistes et des Presbytériens. Ils sont tentés de croire que tout le droit était du côté des Indépendants, parce que ceux-ci ont été les

vainqueurs, et ils sont attirés par l'intrépidité avec laquelle les Indépendants ont plaidé pour la tolérance, pour les réformes législatives et politiques et pour les institutions démocratiques, anticipant et semblant prévoir ce qui arriverait deux siècles plus tard. M. Gardiner ne se laisse jamais aller à cette tentation et n'est pas égaré par le fait que ses propres convictions religieuses et politiques ont plus de rapports avec celles des Indépendants qu'avec celles des Presbytériens, et que, étant lui-même descendant de Cromwell et d'Ireton, il a un intérêt héréditaire à la gloire du parti dont ils étaient les chefs. Comme il le répète souvent, il ne faut pas se méprendre sur le nom de « Presbytériens, » qui attire l'attention trop exclusivement sur les vues ecclésiastiques du parti qui le portait. Ils ne réussirent pas à donner à l'Église l'organisation qu'ils désiraient, mais ils atteignirent à la fin le but politique auquel ils visaient. Rendre le Roi et l'Église responsables devant le Parlement, tel était le véritable but du parti presbytérien, et il fut atteint pratiquement par la constitution de 1660. Si les évêques rentrèrent alors en possession de leur ancienne position, c'est que le Parlement consentit à cette restauration, et la monarchie de Charles II ne fut pas cette souveraineté irresponsable pour laquelle Charles I<sup>er</sup> mourut. De même que les Presbytériens, les Indépendants n'étaient pas simplement un parti religieux. Non seulement tous ceux qui désiraient la liberté religieuse, mais tous ceux qui désiraient des réformes démocratiques, s'enrôlaient sous leur bannière. Et ceci fut une des principales causes de l'union des Royalistes et des Presbytériens contre les Indépendants, qui fut effectuée en 1648 et triompha en 1660. « Les principes démocratiques que les chefs Indépendants avaient émis étaient en vérité aussi favorables à l'union des Cavaliers et des Presbytériens que les principes de la Révolution française à l'union des Tories et des Whigs aristocrates en 1793 et 1794. » La doctrine des droits naturels considérés comme le droit originaire de tout homme libre, et contre laquelle ne pouvait prévaloir aucun privilège légal héréditaire ni aucun arrangement constitutionnel, fit, en 1647, son apparition dans la politique anglaise. M. Gardiner explique et critique avec une grande pénétration les programmes émis par le parti républicain et montre de combien ils anticipaient les projets constitutionnels adoptés dans la suite aux États-Unis, où les idées des Indépendants prévalurent, alors qu'elles ne réussirent pas à prendre racine en Angleterre.

Les lecteurs des ouvrages antérieurs de M. Gardiner savaient bien avec quelle clarté, quelle impartialité, il traitait les questions constitutionnelles, mais ils étaient moins préparés à son succès comme

historien militaire. Mais de compétents critiques ont fait un très grand éloge de ses récits de batailles et de campagnes. Ceci s'explique par le soin avec lequel il étudie non seulement les récits contemporains, mais le terrain sur lequel ont été livrées les batailles qu'il raconte. Monté sur sa bicyclette, il examine toujours de près les caractères physiques du pays, suit les routes par lesquelles les armées rivales avançaient et recherche dans les anciens atlas les marais et les forêts qui ont disparu depuis lors, mais qui étaient capables d'aider à la défense ou de faciliter l'attaque. Grâce à cette méthode, il a rendu intelligibles pour la première fois les petites batailles de la guerre civile et les miraculeuses victoires de Montrose en Écosse. Les conflits les plus importants étaient mieux connus, et il y avait sous ce rapport moins à découvrir, mais néanmoins le récit de la bataille de Dunbar par M. Gardiner est le seul qui explique la nature précise des mouvements auxquels Cromwell dut la victoire complète.

Tandis qu'il accorde plus de soin que ses prédécesseurs à l'histoire militaire, M. Gardiner donne aussi une plus large part dans son récit aux affaires d'Écosse et d'Irlande. La guerre, qui commença par une lutte entre le roi et les Communes pour avoir la suprématie à Westminster, se transforma à la fin en une lutte pour la suprématie de l'Angleterre sur les Îles-Britanniques, car l'Irlande et l'Écosse avaient toutes deux adopté la cause des Stuarts et s'étaient efforcées d'obliger l'Angleterre à prendre un roi de leur choix. Retracer les intrigues des chefs écossais et irlandais et montrer leur rapport avec la politique anglaise, était une des parties les plus difficiles de l'œuvre de M. Gardiner. Dans l'histoire d'Irlande, particulièrement, il y a beaucoup de questions controversées qui excitent encore les plus amères discussions et ont le don de réveiller les passions des partis politiques. Dans les récents débats de la chambre des Communes, à propos de l'érection d'une statue de Cromwell à Westminster, il était amusant d'entendre des orateurs des deux côtés présentant des arguments avec des extraits de la critique de M. Gardiner sur la politique irlandaise de Cromwell. Contrairement à Froude et Carlyle, il condamne cette politique, tout en l'expliquant et l'excusant jusqu'à un certain point par l'ignorance de Cromwell sur l'histoire irlandaise et sur les causes de la rébellion de 1641. Son opinion est que le résultat de la politique de Cromwell « a été d'enflammer et non d'éteindre les désordres en Irlande. » Cromwell s'engagea dans une entreprise stérile quand il essaya d'établir la paix et l'ordre en Irlande, simplement en y renforçant le parti anglais et en sacrifiant les besoins et les espérances des anciens habitants du pays à l'avidité et aux revendications égoïstes des colons anglais.

Si l'on cherche dans les pages de M. Gardiner une explication des raisons qui causèrent la défaite du roi dans la guerre civile, la réponse qu'on y trouvera est que la cause principale fut le caractère du roi lui-même. Il était incapable de comprendre le peuple qu'il gouvernait. C'est pourquoi il le souleva tout contre lui en 1640, et quoiqu'en 1642 la moitié de la nation se fût ralliée à ses côtés, il ne put exciter son enthousiasme ni conserver son aide. Il était également incapable de comprendre les conditions politiques du temps et les nécessités pratiques du moment. « Ledit roy, » écrivait Bellièvre à Mazarin en 1646, « se flatte de ses imaginations et se nourrit d'espérances auxquelles je ne trouve point de fondement solide. » Ce jugement est vrai pour toute sa carrière et pour chaque partie de sa politique. Charles était incapable, soit de combiner lui-même une politique, soit d'adhérer fortement à la politique que ses ministres suggéraient. Il aimait poursuivre deux ou trois projets incompatibles à la fois. Comme il était le plus maladroit et le plus malheureux des conspirateurs, ses intrigues furent continuellement découvertes, et sa duplicité devint à la fin si bien connue que tout compromis qui eût pu le replacer sur le trône devint impossible. « Des hommes qui auraient volontiers voulu faire un arrangement avec lui désespéraient de toute organisation constitutionnelle dans laquelle il aurait dû être un des facteurs; et ceux qui avaient été longtemps en désaccord avec lui furent poussés à une hostilité violente. Par ceux-ci, il était regardé de plus en plus comme la force perturbatrice avec laquelle aucune entente n'était possible et aucun ordre établi n'était durable. Le mettre de côté semblait, même à ceux qui ne désiraient pas le punir pour les offenses passées, être le seul moyen d'apaiser la nation troublée. Il semblait qu'aussi longtemps que Charles vivrait, les nations et les partis abusés seraient poussés, par des promesses qu'il n'avait pas l'intention de remplir, à se précipiter (comme ils s'étaient précipités dans la seconde guerre civile) contre le nouvel ordre de choses qui s'efforçait de s'établir en Angleterre. »

« Avec la mort de Charles, » continue M. Gardiner, « disparut le grand obstacle à l'établissement d'un système constitutionnel. » Pourquoi les fondateurs de la république ne réussirent pas à fonder un tel système, c'est ce que M. Gardiner expliquera dans son Histoire de la République et du Protectorat, mais la réponse est insinuée dès la première page du présent ouvrage. C'est que l'épée peut détruire, mais ne peut pas reconstruire. « Honnêtement, comme les chefs militaires et politiques désiraient établir le gouvernement démocratique, ils se trouvèrent dans un cercle vicieux sans issue. Aucun gouvernement établi par eux ne serait assez fort pour se maintenir,

à moins que l'armée ne fût gardée sur pied, et, si l'armée était gardée sur pied, l'appui populaire serait aliéné par son intervention dans les affaires politiques et par les lourdes taxes qu'exigerait son entretien. Chaque sérieux essai de faire reposer le gouvernement sur la nation elle-même devait tourner en faveur du jeune prince, qui n'avait pas mécontenté comme son père l'avait fait, et qui demandait à ceux qu'il réclamait comme sujets d'autres forces que la puissance d'une armée. »

Pendant les trois premières années de la république, qui forment le sujet de ce premier volume, chaque petit effort pour revenir aux voies constitutionnelles échoue, et la divergence d'opinion entre les chefs militaires et politiques s'accroît graduellement. Mais les questions constitutionnelles n'étaient, durant ces années, que d'une importance relative, et la reconquête de l'Irlande et de l'Écosse forme la plus grande partie du volume. Dans le second volume, qui devrait paraître en 1896, ou au commencement de 1897, le problème constitutionnel redeviendra d'intérêt primordial.

Dans l'histoire d'Angleterre de 1603 à 1642, de M. Gardiner, les affaires étrangères ont naturellement tenu beaucoup de place, tandis qu'elles n'en ont qu'une petite dans l'histoire de la guerre civile. Il retrace, avec une sincérité consciencieuse, les négociations par lesquelles Charles essaya d'obtenir l'aide des puissances étrangères contre ses sujets révoltés, mais ces négociations furent vaines, et leur plus clair résultat fut d'aliéner encore plus au roi l'opinion publique. Avec la fondation de la république, des questions de politique étrangère reviennent en première ligne, et le chapitre XIII de l'histoire de la République et du Protectorat, qui traite des rapports de l'Angleterre avec la France et l'Espagne et l'alliance tentée entre l'Angleterre et la Hollande, est un des meilleurs du nouveau volume.

M. Gardiner a aussi publié, en 1889, une collection de documents éclairant l'histoire constitutionnelle des années 1628-1660, dans le but d'enseigner l'histoire constitutionnelle. Ils consistent en actes du Parlement, manifestes du roi et du Parlement, propositions présentées pendant les traités entre les deux Parlements, etc., et comprennent quatre documents inédits de beaucoup d'importance<sup>1</sup>. L'un d'eux est le traité entre Charles I<sup>er</sup> et les Écossais en décembre 1647, un autre une esquisse d'une constitution pour l'Angleterre par le premier Parlement de Cromwell en 1654.

Les différentes expériences constitutionnelles faites durant la Répu-

1. *Constitutional Documents of the Puritan Revolution, 1628-1660*. Oxford, the Clarendon Press, 1889.

blique et le Protectorat forment le sujet d'un petit livre de M. JENKS<sup>1</sup>, qui a été couronné par l'Université de Cambridge. Il ne manque pas de qualités, mais l'auteur se trompe de chemin en commençant, et cette erreur dure jusqu'au bout. La clef des révolutions politiques de 1649-1660 se trouve dans l'antagonisme entre le Parlement et l'armée. Les expériences constitutionnelles qui forment le sujet de son livre furent généralement un essai pour réaliser les vues de l'armée. L'auteur aurait dû, ce qu'il n'a pas fait, commencer par chercher à comprendre les vues politiques de l'armée et par expliquer leurs effets pratiques.

M. Charles BORGEAUD a donné une très remarquable esquisse du développement des idées démocratiques parmi les Puritains en général dans quelques articles des *Annales de l'École libre des sciences politiques*, qui ont été récemment traduits en anglais<sup>2</sup>.

M. Inderwick, avocat bien connu, a employé quelques-uns de ses loisirs à l'étude des mêmes années que M. Jenks. Il examine les essais juridiques faits par les républicains et cherche à montrer leur effet sur la société et sur l'administration judiciaire du temps, qu'il explique très bien. Son livre a une réelle valeur en ce qui touche ces sujets, mais quand il s'occupe de l'histoire générale du temps, il commet plusieurs erreurs<sup>3</sup>. Son ouvrage antérieur, intitulé : « *Éclaircissements sur les Stuarts*<sup>4</sup>, » est un recueil d'essais sur différentes périodes de l'histoire du XVII<sup>e</sup> siècle, dont le meilleur est un essai sur les jugements des rebelles de l'ouest après la rébellion du duc de Monmouth en 1685<sup>5</sup>.

Un livre de la plus grande valeur au point de vue de l'étude de la vie sociale du temps est l'histoire de la famille des Verney<sup>6</sup>. Il ne contient pas beaucoup de renseignements directs sur les événements politiques du temps, mais il montre la manière dont les contemporains les regardaient et dans quelle mesure ils portèrent atteinte à la fortune des particuliers. Le chef de famille mourut en combattant pour le roi à Edgehill, et un des frères mourut sept ans plus tard

1. *The constitutional Experiments of the Commonwealth, 1649-1660*. Cambridge, the University Press, 1890.

2. *The rise of Modern Democracy in old and new England*, by Charles Borgeaud, translated by M<sup>me</sup> Birkbeck Hill. Londres, Swan Sonnenschein, 1894.

3. *The Interregnum, 1648-1660*. Studies of the Commonwealth, legislative, social and legal. Londres, Sampson Low, 1891.

4. *Sidelights on the Stuarts*, 1888.

5. *Memoirs of the Verney Famille during Civil war*, by Francis Parthenope Verney. 2 vol., 1892.

6. *Memories of the Verney Famille during the Commonwealth*, by Margaret M. Verney. Londres, Longmans, 1 vol., 1894.

pour la même cause en Irlande. Le fils aîné resta avec le Parlement, dont il était membre, et le reste de la famille fut divisé de la même manière. On comprend mieux le caractère de la guerre civile en lisant les lettres que s'adressaient ces parents entre eux et en voyant la lutte entre les affections personnelles et les convictions politiques. Sir Ralph Verney, — le membre du Parlement auquel il a été fait allusion, — fut bientôt suspect à ses collègues; lorsque, à cause de scrupules de conscience, il refusa d'accepter le « Covenant, » ses possessions furent pendant quelque temps séquestrées, et lui-même fut obligé de quitter l'Angleterre pendant plusieurs années. Quoiqu'il n'ait donné aucune autre preuve d'hostilité ni commis aucun acte contre le gouvernement, il fut emprisonné et condamné en 1635 à une amende comme s'il avait été un ennemi depuis le commencement. De tels exemples d'injustices expliquent la joie avec laquelle toute la nation salua la restauration. Mais le charme du livre vient en grande partie du fait que la famille, dont l'histoire est racontée, est composée de personnes auxquelles il est facile que le lecteur s'intéresse. La plupart des hommes sont des gentilshommes sans peur et sans reproche, et les femmes qu'on y rencontre sont également sympathiques. S'il y a de tragiques épisodes dans cette histoire, il y a aussi de gais incidents, et les aventures du vaurien de la famille racontées par lui-même dans ses lettres sont d'un comique véritable.

Dans le Développement de la politique anglaise<sup>1</sup>, par feu le professeur d'histoire moderne à l'Université de Cambridge, sir John SEELEY, l'histoire des relations de l'Angleterre avec le continent est traitée avec l'éclat et l'originalité bien connus de ce professeur. Ce n'est pas un récit, mais une dissertation, et il cherche plutôt à faire ressortir la signification de faits bien connus qu'à rechercher ce qui s'est passé. Commencant à l'avènement d'Élisabeth et s'arrêtant au traité d'Utrecht, il montre l'influence que les révolutions européennes exercèrent sur les événements d'Angleterre et les différents changements que subirent la situation et la politique de la Grande-Bretagne. L'histoire de la politique étrangère de l'Angleterre pendant cette période est présentée par lui comme une lutte entre deux systèmes, le système politique dynastique et le système politique national. « Le développement de notre politique consista à rejeter le système dynastique et à adopter à sa place le système national. A l'avènement d'Élisabeth, le système dynastique triomphait si bien que l'An-

1. *The growth of British policy, an historical essay.* Cambridge, the University Press, 2 vol., 1895.



gleterre fut sur le point d'être englobée dans l'empire des Habsbourg. Par son titre contesté, par sa descendance purement anglaise et par son besoin de relations royales, Élisabeth fut rejetée vers le système national... Durant les quarante-quatre années de son règne, ce système put prendre un peu racine... Sous les premiers Stuarts, le système dynastique est restauré, mais assez lentement, la famille des Stuarts étant aussi pauvre en relations royales au moment de son entrée en Angleterre. Mais au moment où éclata la « Grande Rébellion, » la politique anglaise, comme nous l'avons vu, est redevenue complètement et sèchement dynastique. Par la rébellion, le système national est violemment remis en vigueur. Le temps de Cromwell, en ce qui touche la politique étrangère, est évidemment semblable à celui d'Élisabeth. C'est aussi une sorte d'anticipation, quoique prématurée et précaire, de la politique nationale anglaise du xviii<sup>e</sup> siècle. Avec la Restauration commence une lutte entre les deux systèmes. Avec la Révolution, cette lutte prend fin par une réconciliation entre le système national et le système dynastique sous sa forme la meilleure, représentée par Guillaume d'Orange (I, 404). « Avec le commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, » continue l'auteur, « la période d'évolution de notre politique prend fin ; à partir de ce moment, cette politique est fixe et uniforme. Cette politique, qui n'est plus dynastique, mais fondée sur des intérêts nationaux, a considéré le commerce comme le principal de ses intérêts nationaux. » L'essai se termine en conséquence par un chapitre sur « l'État commercial. » Telle est la thèse qui forme le noyau de l'ouvrage, et elle est exposée avec la même clarté et le même bonheur dans le choix des exemples qui distinguent tous les ouvrages de l'auteur de « l'Expansion coloniale de l'Angleterre. » Il y a beaucoup, il y a trop de répétitions dans les 700 pages qu'il consacre à son sujet, et les faits sont parfois un peu contraints à s'ajuster aux formules. C'est plutôt une collection de conférences qu'un essai, et l'ouvrage a les défauts comme les qualités des conférences. Le professeur était un admirable maître et conférencier, et aucun ouvrage n'éclaire mieux sa méthode et son but. Dans l'introduction que le professeur Prothero d'Édimbourg a mise en tête du livre, il résume les traits caractéristiques de l'enseignement de sir John à Cambridge. Ce qui était le plus remarquable dans sa manière d'enseigner l'histoire, c'était le caractère suggestif et stimulant de son enseignement et son but toujours scientifique. Les faits que Seeley mentionnait dans ses conférences étaient en général bien connus ; mais la manière dont il les traitait était nouvelle. Les détails historiques n'étaient pour lui d'aucune importance, sauf comme base pour la généralisation ; l'idée à laquelle ils conduisaient était tout. En traitant l'histoire,

il avait toujours en vue quelque but défini, — la solution de quelque problème, — l'établissement de quelque principe qui fixerait l'attention de l'étudiant et pourrait être de quelque utilité aux hommes d'État. L'histoire pure et simple, c'est-à-dire la narration sans généralisation, n'était d'aucun intérêt pour lui : elle lui semblait triviale, indigne d'attention sérieuse. Avec ce tour d'esprit, il était inévitable que ses conclusions semblassent parfois discutables, mais, en tous cas, elles étaient profondément pensées, hardies et originales.

**BIOGRAPHIES.** — Beaucoup de biographies de personnes notables du XVII<sup>e</sup> siècle ont été publiées durant ces dernières années. M<sup>lle</sup> E. T. BRADLEY a écrit une bonne Vie d'Arabella Stuart, la cousine de Jacques I<sup>er</sup>, qui mourut à la Tour ; les prétentions qu'elle pouvait avoir au trône et son imprudent mariage avec un autre prétendant avaient excité les craintes du roi <sup>1</sup>. Une autre victime de la politique de Jacques fut sir Walter Raleigh, qui a été le sujet de plus d'une demi-douzaine de biographies auxquelles M. STREBBING vient d'en ajouter une nouvelle<sup>2</sup>. C'est un livre bien écrit et le résultat d'une longue étude et de vastes recherches, dont la valeur est beaucoup diminuée par la résolution qu'a prise l'auteur de ne point citer ses sources. Comme il le reconnaît dans sa préface, la carrière de Raleigh est remplie de questions controversées, mais il n'indique pas exactement les autorités qui permettraient au lecteur de voir sur quoi s'appuient ses conclusions. Il s'efforce de suppléer à ce défaut en donnant dans le texte quelques vagues mentions et en y discutant souvent des questions qu'il aurait mieux valu traiter dans des notes. Néanmoins, c'est une bonne biographie, qui présente une excellente peinture de l'activité variée de Raleigh, comme poète, historien, explorateur, homme politique. Il a aussi paru une courte Vie populaire de Raleigh, par M. E. W. Gosse<sup>3</sup>, et une bibliographie très minutieuse et détaillée de ses œuvres par le Dr BRUSHFIELD<sup>4</sup>.

La carrière de Strafford attire beaucoup les biographes, quoiqu'aucun n'ait jusqu'à présent écrit une bonne vie de ce ministre. Celle de M. TRAILL n'est qu'une esquisse, et une mauvaise esquisse<sup>5</sup>. On a découvert récemment que la Vie publiée sous le nom de John Forster en 1836 était en réalité en grande partie écrite par Robert Browning,

1. *Life of Lady Arabella Stuart with a collection of her letters.* Londres, Bentley, 1890.

2. *Sir Walter Raleigh.* Oxford, the Clarendon Press, 1890.

3. *Sir Walter Raleigh.* Londres, Longmans, 1886.

4. *The Bibliography of Sir Walter Raleigh with notes.* Exeter, Commin, 1886.

5. *Strafford.* Londres, Macmillan, 1886.

le poète. Sur quoi la Browning Society, qui fut fondée pour admirer et expliquer les œuvres du poète, la réimprima aussitôt avec quelques additions<sup>1</sup>.

La Vie de Cromwell<sup>2</sup>, par M. Frederick HARRISON, est une excellente œuvre de vulgarisation, mais n'ajoute rien à ce que nous savions des faits de sa carrière; elle a été écrite trop tôt pour que l'auteur pût profiter des derniers volumes de M. Gardiner. La Vie de Cromwell, par le D<sup>r</sup> CHURCH<sup>3</sup>, s'adresse aussi au grand public; elle est composée sur un plan beaucoup plus vaste, mais est loin de posséder les qualités de celle de M. Harrison. La brochure du colonel W. G. Ross<sup>4</sup> est un essai pour réfuter l'authenticité de certaines lettres attribuées à Cromwell, appelées les « Papiers du Squire, » et une enquête sur l'histoire du régiment de cavalerie de Cromwell. Le livre de M. PALGRAVE est une réédition (avec des additions) de certains articles publiés par lui dans la *English historical Review*, en 1888 et 1889, cherchant à prouver que certains mouvements insurrectionnels parmi les royalistes furent excités par les agents de Cromwell, afin de servir sa politique<sup>5</sup>. J'ai essayé de réfuter cette opinion dans la même revue.

Le professeur HOSMER, de l'Université de Washington, a été conduit à écrire une biographie de Vane, parce que la carrière de Vane a pour ainsi dire lié l'Angleterre et l'Amérique<sup>6</sup>. Il a recueilli une grande quantité de nouveaux renseignements sur son sujet, mais on ne peut louer la façon dont il les a mis en œuvre. Il écrit avec de la force et du pittoresque, mais il fait trop de digressions; il n'est pas assez exact dans l'exposé des faits, et quelques-unes de ses conclusions sont très discutables. La Vie d'Henriette, duchesse d'Orléans, par M<sup>me</sup> Henry ADY, contient dans leur forme originale un certain nombre de lettres de Charles II à sa sœur, traduites dans le livre de M. Baillon sur Henriette-Anne d'Angleterre, et elle a ajouté quelques faits nouveaux à ceux qui sont contenus dans ce dernier livre<sup>7</sup>. La Vie de sir Richard Wiseman est une contribution à l'histoire médi-

1. *Robert Browning's prose life of Strafford with introductions*, by C. H. Firth and F. J. Furniwall. Londres, Kegan Paul, 1892.

2. *Oliver Cromwell*. Londres, Macmillan, 1888.

3. *Oliver Cromwell*. New-York, Putman, 1894.

4. *Oliver Cromwell and his Ironsides*. Chatham, Mackay et C<sup>ie</sup>, 1894.

5. *Oliver Cromwell the Protector*. An appreciation based upon contemporary evidence. Londres, Sampson Low, 1890.

6. *The life of young Sir Henry Vane*. Londres, Sampson Low, 1888.

7. *Madame, life of Henriette, daughter of Charles I and Duchess of Orléans*. Londres, Seeley et C<sup>ie</sup>, 1894.

cale et contient certaines choses d'intérêt social et politique<sup>1</sup>. La *Revue historique* a déjà parlé du charmant livre de M. JUSSEMAND sur le comte de Comminges<sup>2</sup>.

La Vie de Ferguson est si intimement liée aux complots contre Charles II, Jacques II et Guillaume III, que le minutieux exposé de sa carrière, illustré par plusieurs lettres inédites et par son propre récit du complot de Rye House, sera d'une grande utilité pour tous les historiens de cette période. C'est un livre qui n'a pas suffisamment attiré l'attention et qui mérite un grand éloge<sup>3</sup>.

Passons maintenant aux biographies ecclésiastiques et aux livres concernant l'histoire religieuse. Le plus important est la Vie de l'évêque Ken<sup>4</sup>, par feu le doyen E. H. PLUMPTRE. Ken fut pendant deux ans chapelain de la princesse Marie d'Orange, fille de Jacques II; il fut un des sept évêques persécutés par Jacques pour avoir protesté contre la déclaration d'indulgence; il refusa de prêter le serment de fidélité à Guillaume III et devint un des chefs des non-assermentés. Homme d'un caractère très élevé et ayant exercé une grande influence, il méritait cette biographie soignée et minutieuse, qui est cependant parfois ennuyeuse par son extrême minutie. Elle jette quelque lumière sur la nature de l'opposition faite à Guillaume III, complète et parfois corrige l'histoire de Macaulay. La Vie de l'archevêque Laud, par M. W. H. HURTON<sup>5</sup>, au contraire, est trop courte pour rendre justice à une carrière d'une telle importance, néanmoins c'est la meilleure biographie de ce prélat qui ait paru jusqu'à présent. Elle est parfois trop partielle envers l'archevêque et pas toujours équitable envers ses adversaires, mais la biographie de M. C. H. SIMPKINSON<sup>6</sup> peut encore moins prétendre à l'impartialité et est pleine d'un enthousiasme dénué de sens critique. Ce dernier cherche à prouver que Laud était non seulement un grand homme d'Église, mais aussi un grand homme d'État, et il lui attribue un programme politique clair et défini, dont l'existence même est très peu prouvée. La Vie de Joseph Hall, évêque de Norwich (1574-1636)<sup>7</sup>, est basée sur les

1. *Richard Wiseman, surgeon to Charles II.* by sir F. Longmore. Londres, Longmans, 1892.

2. *A French Ambassador at the court of Charles II.* Londres, Fisher Unwin, 1892. Cf. *Rev. hist.*, LI, 449.

3. *Robert Ferguson the Plotter.* by James Ferguson. Édimbourg, David Douglas, 1887.

4. *Thomas Ken, bishop of Bath and Wells*, 2 vol. Londres, Isbister, 1888.

5. *William Laud.* Londres, Methuen, 1875.

6. *The Life and times of William Laud.* Londres, Murray, 1894.

7. *The Life of Joseph Hall, Bishop of Exeter and Norwich.* Londres, Hodder et Stoughton, 1886.

propres lettres et écrits de Hall, et rend à peine justice à un homme dont le talent était plutôt littéraire que théologique. La Vie de Lancelot Andrewes <sup>1</sup>, évêque de Winchester (1533-1626), est mieux écrite et a aussi plus d'importance à cause de la grande influence qu'Andrewes a exercée sur l'Église anglaise. Mais ces deux ouvrages traitent l'histoire religieuse du XVII<sup>e</sup> siècle trop exclusivement au point de vue anglican. Comme biographies de théologiens non-conformistes, il y a la Vie de Richard Baxter <sup>2</sup>, par M. DAVIS, qui ne contient rien de nouveau. La Vie de George Fox <sup>3</sup>, par M. A. G. BICKLEY, est un bon résumé du journal déjà imprimé de Fox, mais il fait bon usage de quelques manuscrits quakers inédits dont il a pu prendre connaissance. De l'avis de M. Bickley, on n'a jamais assez accentué le fait que Fox a été un réformateur social autant que religieux et que la partie sociale de son œuvre a été la plus durable. La Vie de Bunyan, par le D<sup>r</sup> J. BROWN, a été reconnue comme étant l'autorité classique sur ce sujet. Elle ne possède pas le charme de style qui distingue l'étude sur la vie de Bunyan par feu le professeur Froude, mais elle est très fournie et très exacte dans ses renseignements et montre une connaissance étendue de l'histoire religieuse du temps et un jugement sûr. L'auteur, entre autres, démontre avec succès, contrairement à M. Froude, que Bunyan servit dans l'armée du Parlement et non dans celle du roi, et il donne de bonnes raisons pour croire que le *Pilgrim's Progress* a été écrit au commencement de 1676 et non antérieurement <sup>4</sup>.

HISTOIRE MILITAIRE. — Plusieurs biographies militaires méritent aussi d'être signalées. Dans la première partie du XVII<sup>e</sup> siècle, les Anglais qui ont acquis de la gloire militaire avaient d'ordinaire été formés et avaient accompli la plupart de leurs exploits sous les drapeaux étrangers. M. Clements R. MARKHAM a étudié la vie de deux frères, sir Francis et sir Horace Vere <sup>5</sup>. Sir Francis Vere servit sous le prince Maurice dans les guerres des Pays-Bas et joua un rôle important à la bataille de Nieuport en 1600 et à la défense d'Ostende. Son frère, sir Horace, commandait la petite expédition que Jacques I<sup>er</sup> envoya pour défendre le Palatinat en 1620. M. Markham raconte ces campagnes avec beaucoup de chaleur et de vigueur; son récit des opérations militaires est très clair et accompagné de nombreuses

1. *The Life of Lancelot Andrewes*, by the Rev. R. L. Ottley. Londres, Methuen, 1894.

2. *The Life of Richard Baxter*. Londres, J. H. Davies, 1887.

3. *George Fox*. Londres, Hodder et Stoughton, 1884.

4. *John Bunyan, his life, times and works*. Londres, Isbister, 1885.

5. *Lives of Sir Francis and Sir Horace Vere*. Londres, Sampson Low, 1888.

cartes. Mais il semble disposé à attribuer trop exclusivement aux Vere les succès auxquels d'autres capitaines ont eu leur part.

Parmi les nombreux Anglais qui apprirent l'art de la guerre sous Vere, se trouvait sir Edward Cecil, plus tard vicomte Wimbledon, qui commanda la malheureuse expédition de Cadix en 1625. Il commanda également le contingent anglais au siège de Juliers en 1610. M. Ch. DALTON s'efforce de dégager Cecil de toute responsabilité dans l'échec de Cadix; il réussit au moins à montrer qu'une large part du blâme doit retomber sur le gouvernement anglais<sup>1</sup>. Il imprime *in extenso* beaucoup de lettres et de dépêches de Cecil. L'échec de l'expédition de Cadix et d'entreprises du même genre était dû au fait que le gouvernement anglais n'avait pas d'armée permanente disciplinée sous la main, ni l'organisation nécessaire pour entretenir les troupes qu'il avait précipitamment levées. On prit beaucoup d'expérience pendant la guerre civile, mais, à la Restauration, l'armée de la République fut licenciée, et beaucoup de ses officiers étaient, politiquement, trop compromis pour reprendre du service. Le petit livre du major N. L. WALFORD, sur les généraux parlementaires<sup>2</sup>, est un ouvrage de vulgarisation, qui ne contient ni idées nouvelles ni faits nouveaux, mais il a de la valeur parce qu'il donne les opinions d'un soldat sur des opérations militaires, qui n'ont d'ordinaire été racontées que par des civils. Avec la Restauration, fut créée l'armée permanente, qui se développa peu à peu pendant la seconde moitié du siècle. Le colonel CLIFFORD-WALTON (mort récemment) a entrepris de donner une histoire de la naissance et des premiers services de cette armée<sup>3</sup>. La première partie de son livre traite de l'origine des différents régiments et donne un récit développé des campagnes en Irlande et en Flandre qui ont suivi la révolution de 1689. La seconde partie est consacrée à l'armement et à l'organisation de l'armée, aux lois par lesquelles elle était gouvernée, aux méthodes de recrutement et à d'autres questions administratives. Les deux parties reposent sur des recherches minutieuses et étendues dans les archives du ministère de la guerre, et ce livre n'est pas seulement très supérieur à tout ce qui a été écrit jusqu'ici sur ce sujet, mais il semble qu'il épuise la question. Presque en même temps M. Ch. Dalton a fait pour le personnel de l'armée permanente ce que

1. *The Life and times of general Sir Edward Cecil*, 2 vol. Londres, Sampson Low, 1885.

2. *The parliamentary generals of the great Civil war*. Londres, Chapman et Hall, 1886.

3. *History of the British standing army, 1660-1700*. Londres, Harrison et fils, 1894.

le colonel Walton a fait pour son histoire générale, en imprimant les listes d'officiers rédigées pendant les règnes de Charles II et de Jacques II<sup>1</sup>. Il annonce l'intention de poursuivre son œuvre jusqu'à 1714. L'éditeur a ajouté de nombreuses notes biographiques sur les officiers mentionnés, ce qui fait de son livre un répertoire biographique indispensable.

L'histoire du second régiment d'infanterie de ligne anglaise, publiée par le colonel John DAVIS<sup>2</sup>, est aussi une utile contribution à l'histoire militaire. Ce régiment fut levé en 1664 pour tenir garnison à Tanger, que le Portugal avait cédé à l'Angleterre comme faisant partie du douaire de Catherine de Bragançe. Il y resta jusqu'à l'évacuation de Tanger en 1684. Quoique, d'après son titre, ce livre ne soit que l'histoire d'un régiment, c'est, en réalité, une histoire de l'occupation anglaise de Tanger, tirée presque entièrement de documents inédits et illustrée de nombreux plans contemporains.

Enfin, voici une Vie du duc de Marlborough, par le feld-maréchal vicomte WOLSELEY, publiée il y a deux ans. La plus grande partie des deux volumes du vicomte Wolseley est consacrée à la vie privée et à la carrière politique de Marlborough. Il s'arrête à la mort de Guillaume III en 1702<sup>3</sup>. Sur ces deux points, l'auteur apporte beaucoup de choses nouvelles, mais sa connaissance de l'histoire politique de cette période est trop défectueuse, et il est trop partial en faveur de Marlborough pour que ses conclusions puissent être adoptées. D'un autre côté, son récit des premières campagnes de Marlborough a une grande valeur, surtout en ce qui concerne sa lutte contre le duc de Monmouth et la bataille de Sedgmoore. Le colonel Walton a négligé de rien dire de Monmouth, considérant sa révolte comme une émeute locale dépourvue de tout intérêt au point de vue militaire, de sorte que le récit approfondi de cet épisode, par le vicomte Wolseley, sera accueilli avec un double plaisir.

L'histoire maritime, durant cette période, a tenté moins d'écrivains que l'histoire militaire. En 1893, cependant, on fonda la « Navy Records Society, » qui se propose les buts suivants : « D'abord, éditer et publier les manuscrits se rapportant à l'histoire, l'administration, l'organisation ou la vie sociale de la marine. Deuxièmement, la réimpression d'ouvrages d'intérêt maritime rares ou généralement inaccessibles. Troisièmement, la publication de traductions de manus-

1. *English army-lists and commissions registers*. Vol. I, 1661-1685. Vol. II, 1685-1689. Londres, Eyre et Spottiswoode, 1892-1894.

2. *The History of the Second Queen's royal regiment*. Londres, Bentley, 1887.

3. *The Life of John Churchill, Duke of Marlborough to the accession of Queen Anne*. Londres, Bentley, 1894.

crits ou d'ouvrages en langue étrangère du même genre. » Jusqu'à présent, la Société a seulement publié six volumes, dont les plus importants sont deux volumes sur la défaite de l'Armada espagnole. Les lettres de l'amiral Blake et d'autres papiers se rapportant aux guerres hollandaises et espagnoles du temps de Cromwell et de Charles II sont promises. — Le prof. LAUGHTON, le créateur et secrétaire de la Société, a fourni aux quarante-quatre volumes déjà parus du Dictionnaire de biographie nationale une série de vies d'officiers de mer, qui, non seulement corrigent les précédentes biographies maritimes dans des détails matériels, mais ajoutent plusieurs chapitres aux annales de la marine anglaise. Ce qui fait la valeur particulière de ses contributions, c'est qu'il joint une connaissance de la littérature et des archives de la marine à une compréhension des problèmes techniques de la guerre maritime. On remarquera aussi les articles concernant l'organisation et l'administration de la marine sous les Stuarts, que M. Oppenheim a donnés dans la *English Historical Review* en 1892-1895. — Parmi les vies d'amiraux publiées séparément, il y a celle du vice-amiral Robert Fairfax, compilée par M. Clements MARKHAM<sup>1</sup>, et la vie de sir Georges Byng, dans la suite vicomte de Torrington, éditée par le professeur LAUGHTON<sup>2</sup>. Tous deux entrèrent dans la marine au temps de Charles II et se distinguèrent dans les guerres de la grande Alliance et de la succession d'Espagne. Les deux biographies expliquent et élucident la conduite de la marine pendant la révolution de 1688. Le commandant de la flotte envoyée pour intercepter l'expédition de Guillaume d'Orange fut George Legge, comte de Dartmouth, dont la correspondance, durant son commandement, a été récemment publiée dans un des rapports de la « Historical Manuscripts Commission<sup>3</sup>. »

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE. — Le plus important des ouvrages publiés durant les dix dernières années est l'Histoire de l'agriculture et des prix, par feu le professeur Thorold ROGERS<sup>4</sup>. On y trouve condensés une masse de documents qui éclairent toutes les faces du développement commercial et économique de la nation et qui aident souvent à expliquer les événements politiques du temps. Par exemple, les prix de famine des années 1647-1650 expliquent le développe-

1. *The Life of vice-admiral Robert Fairfax, 1665-1725*. Londres, Macmillan.

2. *Memoirs relating to the Lord Torrington*. The Camden Society, 1889.

3. *Eleventh Report of the Historical Manuscripts commission*, part v. The Manuscripts of the Earl of Dartmouth, 1887.

4. *A History of Agriculture and Prices in England*. Vol. V, VI, 1583-1702. Oxford, the Clarendon Press, 1887.



ment des doctrines socialistes pendant cette période et l'influence des Niveleurs. De même façon, les mauvaises récoltes qui eurent lieu pendant les années qui suivirent la révolution de 1689 furent la cause de plusieurs des mécontentements contre lesquels Guillaume III eut à combattre. Encore plus utiles sont les chapitres sur l'incidence des taxes et les moyens par lesquels on leva de l'argent pendant les guerres civiles et continentales. Parfois les conclusions de l'auteur semblent un peu exagérées et ses généralisations un peu précipitées, mais son livre est néanmoins un ouvrage d'une utilité permanente, résultat de plusieurs années d'un labeur persistant. Dans le cours de ses recherches, Rogers eut l'occasion de faire une enquête sur les chiffres de l'encaisse de la Banque d'Angleterre, et, trouvant qu'il n'existait aucun recueil de ces prix parmi les archives de la Banque elle-même, il fut conduit à compiler un registre des prix à l'aide des journaux quotidiens. Ceci l'amena finalement à écrire une histoire de la Banque durant les neuf premières années de son existence<sup>1</sup>. Macaulay a montré la grande importance de la Banque d'Angleterre dans l'histoire du règne de Guillaume III et les résultats politiques de son établissement. Le professeur Rogers, qui a suivi les mêmes voies et s'est beaucoup servi des mêmes autorités, profite de l'occasion pour louer « l'extrême probité et la prudente habileté » avec laquelle ce grand historien a traité cette partie de son sujet. Pour l'histoire financière de cette période, cet ouvrage est indispensable.

Le livre de M. SHAW est une histoire de la circulation monétaire en Europe, mais les pages consacrées à l'Angleterre et à l'exportation de l'or et de l'argent pendant la première partie du xvii<sup>e</sup> siècle contiennent des vues nouvelles qui méritent de fixer l'attention<sup>2</sup>.

Le petit livre de M. A. S. HEWITS contient, en peu de pages, beaucoup de renseignements nouveaux sur les grandes compagnies commerciales du xvii<sup>e</sup> siècle et sur la condition des classes ouvrières en Angleterre pendant cette période<sup>3</sup>. Le résultat de ses recherches tend à confirmer les vues du prof. Rogers quant à la condition opprimée et déplorable des classes ouvrières et aux mauvais effets produits par la réglementation légale des salaires sur les gages des artisans et des ouvriers agricoles. L'histoire sociale de

1. *The first nine Years of the Bank of England*. Oxford, the Clarendon Press, 1887.

2. *The History of Currency, 1292-1894*, by W. A. Shaw. Londres, Wilson Milne, 1895. Cet ouvrage vient d'être traduit en français (Guillaumin).

3. *English Trade and Finance chiefly in the XVII century*. Londres, Methuen, 1892.

M. W. C. SIDNEY, de 1660 à 1690, est superficielle et insuffisante dans la manière dont elle traite ce sujet si difficile<sup>1</sup>. M. E. ROBINSON a décrit, avec soin et d'une façon très complète, un côté particulier de la vie sociale du temps<sup>2</sup>. Ce qui distingue l'ouvrage du professeur CUNNINGHAM<sup>3</sup> est qu'il essaye « d'étudier parallèlement les tendances et les opérations économiques avec les événements de notre histoire commerciale. » Ce sont les expressions mêmes de l'auteur, et il tient sa promesse. Il essaye de rendre compte systématiquement de tous les différents facteurs qui ont contribué au progrès économique et d'assigner à chacun d'eux l'importance qui lui était due. M. Cunningham a mené à bien cette tâche difficile, et son livre est le meilleur tableau et le plus complet qu'on ait du développement économique en Angleterre pendant le xvii<sup>e</sup> siècle. Mais il embrasse tant de sujets différents qu'il est nécessairement quelque peu inégal de valeur, et certaines parties, comme, par exemple, celle qui est consacrée à la colonisation (plantations), ne sont ni assez complètes ni assez étudiées. Le livre de M. Cunningham complète admirablement celui de M. Rogers. Ce dernier faisait reposer ses conclusions presque exclusivement sur les statistiques qu'il avait recueillies. Le premier s'attache davantage à l'examen des nombreux pamphlets sur des sujets économiques qui ont été publiés durant les xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles. Les deux auteurs diffèrent d'ailleurs profondément dans leurs conclusions. Rogers voyait dans l'histoire des trois derniers siècles une conspiration des patrons et de la classe dirigeante contre l'ouvrier anglais. Il assurait que, par suite du statut établi sous le règne d'Élisabeth, qui donnait aux juges de paix le droit de fixer le taux des salaires, les patrons pouvaient forcer leurs ouvriers à accepter des gages insuffisants, ce qu'ils faisaient. Ainsi les décisions des magistrats en matière de salaires firent tomber l'ouvrier dans la pénurie absolue et le contraignirent à chercher un secours dans la Loi des Pauvres. A ceci M. Cunningham répond que l'historien économiste est condamné à se tromper s'il est prêt à accepter les vues des économistes doctrinaires, et à expliquer le cours de notre histoire en supposant qu'il a été dominé par des raisons d'intérêt personnel. « Tant que nous ne serons pas préparés à parler avec sang-froid de « l'avidité » des capitalistes et de la « tyrannie » des

1. *Social Life in England from the Restoration to the Revolution*, Ward and Downey. Londres, 1892.

2. *The early history of Coffee houses in England*. Londres, 1893.

3. *History of english industry and commerce in modern times*. Cambridge, the University Press, 1892. *Conf. Rev. hist.*, t. LVII, p. 161.

propriétaires, quelque puissants que ceux-ci puissent avoir été, nous ne pouvons espérer comprendre les progrès par lesquels l'industrie et le commerce anglais ont atteint la suprématie. » Quant à ce qui regarde la réglementation des salaires, ce qui est le principal argument de Rogers, M. Cunningham répond qu'ils n'étaient pas régulièrement déterminés par les juges, et que, quand ils l'étaient, leurs décisions restaient sans résultats (p. 200).

HISTOIRE LOCALE. — Dans l'histoire politique de l'Angleterre durant le XVII<sup>e</sup> siècle, spécialement dans l'opposition aux rois Stuarts, Londres joua un rôle très important. « Il n'est pas exagéré de dire, » écrit Macaulay, « que, sans l'hostilité de la Cité, Charles I<sup>er</sup> n'aurait jamais été vaincu, et que, sans l'aide de la Cité, Charles II n'aurait guère pu être restauré. » M. Reginald R. SHARPE, un des conservateurs des archives de la cité de Londres, a eu l'heureuse idée d'exposer, dans un récit détaillé, la nature et l'importance de l'influence que la capitale a exercée sur la vie politique de la nation. Le second volume<sup>1</sup> de son ouvrage traite la période de 1603 à 1714. Il est en grande partie basé sur les archives de la Cité même et contient plusieurs nouvelles informations et des extraits de plusieurs documents inédits. Malheureusement l'auteur est à peine à la hauteur de la tâche qu'il s'est donnée, et il n'a pas complètement réussi à l'accomplir. Il connaît mal l'histoire générale du siècle, et il ne fait pas ressortir les points saillants de son sujet avec force et clarté. Il n'a pas non plus complété ses documents inédits, comme il aurait dû le faire, à l'aide d'autres sources contemporaines déjà publiées. Il n'explique pas assez pourquoi les bourgeois penchèrent, à un moment, vers le parti populaire et, à un autre, vers celui du roi, et il laisse trop dans l'obscurité les causes des transformations politiques qu'il rapporte. Néanmoins, c'est un livre d'une réelle valeur.

Deux biographies, qui ont récemment paru, sont aussi une utile contribution à l'histoire de Londres. Abraham Reynardson, lord-maire en 1648-49, fut destitué par le Parlement en 1649 pour avoir refusé de proclamer la République, puis rétabli à la restauration de la monarchie. Reynardson était le maître de la compagnie des marchands tailleurs en 1640, et l'un de ses successeurs dans cet office, M. C. M. CLODE, a eu l'idée d'écrire sa vie; il a donné quelques détails biographiques sur d'autres bourgeois remarquables de cette époque et exposé la contribution levée par le roi et le Parlement sur la com-

1. *London and the Kingdom, a history derived mainly from the archives at Guildhall, in the custody of the corporation of the City of London.* Vol. II. London, Longmans, Green and C<sup>o</sup>, 1894.

pagnie des marchands tailleurs, ajoutant ainsi quelques faits nouveaux à ceux que l'on connaissait sur Reynardson lui-même<sup>1</sup>.

Thomas Papillon<sup>2</sup> fut un des meneurs de la rébellion contre Charles II. Lui et John Dubois, — tous deux fils de huguenots exilés, — furent, en 1682, candidats du parti des *whigs* pour les fonctions de shériff, mais, bien qu'appuyés par les votes d'une grande majorité des électeurs, les candidats de la cour furent déclarés élus par le lord-maire. Pour son entêtement à chercher une réparation légale, Papillon fut injustement condamné à 250,000 fr. d'amende, et fut obligé de se réfugier en Hollande jusqu'à la révolution de 1689. — Il faut aussi mentionner une collection de documents judiciaires, qui jettent beaucoup de lumière sur l'état social de Londres durant ce siècle, c'est-à-dire les archives du comté de Middlesex. Elles se composent d'actes d'accusation, de certificats relatifs aux procès, à des renvois aux assises prononcés par les jurys et d'autres actes de la même nature, qui montrent comment la justice était rendue et la loi mise en pratique<sup>3</sup>. On peut voir dans ces volumes avec quelle sévérité étaient appliquées les lois contre les catholiques et les non-conformistes, l'inefficacité de la législation puritaine pour la réforme des mœurs dans la capitale de l'Angleterre.

Parmi les autres livres se rapportant à l'histoire locale, trois ou quatre méritent une mention spéciale. L'histoire de Hampton-Court, par M. E. Law, contient plus de choses que son titre ne l'indique<sup>4</sup>. L'auteur cherche à donner non seulement une histoire complète de la construction du palais, mais aussi un récit détaillé de tous les événements historiques qui eurent lieu dans ses murs pendant la période étudiée. Aussi discute-t-il tout au long les caractères et les mœurs des monarques qui, de temps en temps, habitèrent le palais, et les événements sociaux ou politiques qui s'y rapportent; et il rassemble souvent des faits intéressants pour les uns et pour les autres. Mais c'est seulement comme répertoire de faits concernant la construction du palais, son ameublement, ses galeries de tableaux, etc., que l'ouvrage servira aux historiens.

1. *London during the great Rebellion, being a memoir of Sir Abraham Reynardson*, by C. M. Clode. Londres, Harrison et fils, 1892.

2. *Memoir of Thomas Papillon of London, merchant, 1623-1702*, by A. F. W. Papillon. Reading. Printed for the author, 1887.

3. *Middlesex county Records*. Vol. II, 1625; III, 1625-1667, 1888; IV, 1667-1668. Edited by John Cordy Jeaffreson; published by the Middlesex county Records society.

4. *The History of Hampton-Court-Palace*, by E. Law. Londres, Bell, 3 vol., 1892.

Les deux livres sur l'histoire locale de la guerre civile, mentionnés en note<sup>1</sup>, sont d'utiles monographies. Celle de M. COTTON peut être consultée avec profit par les historiens de la période en général.

CONCLUSION. — Notons, avant de finir, le progrès du Dictionnaire de biographie nationale, dont le tome XLIV vient de paraître<sup>2</sup>. On estime que l'ouvrage demandera encore seize ou vingt volumes au plus, et que, à raison d'un volume tous les trois mois, il sera terminé dans quatre ou cinq ans au plus. C'est une entreprise qui fait le plus grand honneur à l'éditeur, M. George Smith, au courage et à la libéralité duquel il est dû. L'Université d'Oxford a récemment conféré à M. Smith la distinction honorifique de maître ès arts; elle aurait plutôt dû lui décerner le titre plus élevé de docteur honoraire, titre qu'elle donne souvent à des personnes qui ont rendu de moindres services aux lettres et qui ont moins mérité d'être distinguées par un corps savant. Depuis son origine, le Dictionnaire a subi un changement de directeur. Les tomes de I à XXII furent édités sous la direction de M. Leslie STEPHEN; les tomes XXIII-XXVI parurent à la fois, sous les noms de MM. Stephen et Lee; des raisons de santé obligèrent alors M. Stephen à se retirer et, depuis lors, le fardeau de l'entreprise a été supporté par M. Lee seul. Ce Dictionnaire est indispensable à tous ceux qui s'occupent de l'histoire d'Angleterre. Pour la plupart, les articles sont l'œuvre de spécialistes dans les différentes branches; ils reposent sur un examen nouveau des sources et sur des documents nouveaux, dont beaucoup ont été récemment publiés. Grâce aux inventaires des papiers d'État et aux rapports de la Commission des manuscrits historiques, beaucoup d'anciennes erreurs ont été corrigées. Pour mon propre compte, ce que j'y trouve de plus utile, ce ne sont pas les biographies des grands personnages, — quelque bonnes qu'elles soient, — mais les notices claires et complètes sur les personnages secondaires de l'histoire d'Angleterre. Ils aident beaucoup à comprendre les mouvements littéraires et politiques de cette époque. De plus, comme il n'y a aucune bonne bibliographie de l'histoire moderne de l'Angleterre, les indications bibliographiques que contiennent les articles rendent les plus grands services. En ce qui concerne spécialement les articles du Dictionnaire sur le xvii<sup>e</sup> siècle, on peut dire que les premiers souverains du temps, Jacques I<sup>er</sup> et Charles, sont traités par M. GARDINER, à qui sont égale-

1. *Barnstaple and the northern part of Devonshire during the Civil war*, 1642-1646, by R. W. Cotton. Printed for the author, 1889. — *Hertfordshire during the great Civil war*, by A. Kingston. Hertford, Austin, 1895.

2. *Dictionary of national biography*. Londres, Smith Elder.

ment dues les vies de Henriette-Marie et de l'archevêque Laud. Les vies des derniers monarques, Charles II et Jacques II, et des deux filles de Jacques II sont dues au D<sup>r</sup> A. W. WARD. M. STEPHEN préfère s'occuper des grands écrivains, comme, par exemple, Dryden, Milton et Hobbes, mais sa vie du duc de Marlborough nous fait regretter qu'il ne se soit pas plus souvent essayé à des articles politiques. Dans cet article sur Marlborough et dans celui de M. J. M. RICE sur Penn, les accusations de Macaulay contre ces deux personnages sont discutées, et, pour la plupart, réfutées. De semblables rectifications se trouvent dans la vie de Jacques II, par le D<sup>r</sup> Ward, mais, dans la vie de John Graham, vicomte de Dundee, par M. T. F. HENDERSON, le verdict de l'auteur est au fond plus en accord avec les idées de Macaulay sur la carrière de Dundee qu'il ne s'accorde avec ceux qui le combattent. Il y a beaucoup d'autres articles qui méritent une mention spéciale. J'ai déjà parlé des séries de biographies maritimes du prof. Laughton, contribution de la plus grande valeur pour l'histoire maritime de la période. M. Osmund AIRY, le savant éditeur des lettres de Lauderdale, a fourni une excellente vie du duc de Lauderdale et aussi de Gilbert Burnet, sur lequel il prépare actuellement un travail très soigné. Parmi les biographies des savants, à nous en tenir toujours au XVII<sup>e</sup> siècle, celles du D<sup>r</sup> MOORE sur William Harvey et de M. GLAZEBROOK sur sir Isaac Newton sont les plus importantes. Une autre série d'articles, sur de grands hommes, se compose de biographies d'auteurs dramatiques. La vie de Ben Johnson, par le prof. HERFORD, celle de Fletcher, par M. BULLEU, et celle de Otway, par M. LEE, avec les nombreuses vies d'acteurs par M. Joseph KNIGHT, méritent une attention particulière. Il y a évidemment des erreurs de détail dans beaucoup d'articles, mais elles ne sont pas nombreuses. Il y a aussi de très consciencieux travaux qui décrivent la vie de personnes sans importance avec une excessive minutie, et une bonne proportion n'est pas toujours gardée dans la longueur relative des articles. Néanmoins, il est universellement reconnu par de bons juges que l'exécution de ce grand ouvrage n'a fait que s'améliorer en avançant.

C. H. FIRTH.

---

## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Paul WENDLAND. **Die Therapeuten und die philonische Schrift vom beschaulichen Leben** (Extrait du t. XXII supplémentaire des *Jahrbücher für classische Philologie*). Leipzig, Teubner, 1895. In-8°, 75 pages.

Le traité de la *Vie contemplative*, attribué à Philon, a de tout temps suscité de nombreuses controverses. C'est un fait si singulier que l'apparition dans le judaïsme, au 1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., de cette institution monastique des *Thérapeutes*, décrite par Philon, qu'on a le plus souvent nié l'authenticité de ce traité pour le faire descendre à une époque beaucoup plus basse. Gratz y a vu l'œuvre d'un gnostique ou d'un montaniste du 11<sup>e</sup> ou du 13<sup>e</sup> siècle; Lucius l'a mis au 14<sup>e</sup>, et, en méconnaissant le caractère judaïque, il y a trouvé la glorification du monachisme et une imitation des apologistes chrétiens. Renan le croyait de l'école de Philon, d'un de ses disciples immédiats, mais le considérait comme une œuvre fictive, composée par un Juif, pour offrir un idéal de la vie ascétique sous la forme d'un tableau de fantaisie; il se déclarait cependant prêt à se rendre à une solide démonstration philologique qui eût restitué la *Vie contemplative* à Philon. C'est cette démonstration à la fois philologique et historique qu'a tentée M. W. avec talent et conviction, et aussi, du moins sur la question d'authenticité, avec succès.

Il a pris pour point de départ l'excellente étude de Conybeare sur les manuscrits de Philon (*Philo about the contemplative Life*. Oxford, 1895). Le traité de la *Vie contemplative* était sans doute dans le *Corpus* d'où viennent tous les manuscrits de Philon; il a été utilisé par Eusèbe, Lactance, Origène et très vraisemblablement aussi par Clément d'Alexandrie; il a donc été écrit avant le 14<sup>e</sup> siècle; en second lieu, la parenté étroite qu'offre ce traité avec l'apologétique juive du premier siècle, la préface qui nous le montre comme la suite d'un autre ouvrage de Philon, la polémique qu'il soutient indirectement contre la théologie et la philosophie stoïciennes du 1<sup>er</sup> siècle, en particulier contre le philosophe stoïcien Chaeremon, nous obligent à placer la naissance du traité à la même époque. En troisième lieu, l'étude minutieuse de la langue et du style prouve qu'il est bien de Philon; un falsificateur n'aurait jamais pu imiter aussi exactement son modèle. M. W. nous paraît avoir pleinement démontré cette première partie de sa thèse. Mais que penser des *Thérapeutes*? Ont-ils réellement existé?

M. W., après nous avoir fait d'après Philon le tableau complet de la vie que menaient ces moines juifs sur les bords du lac Maréotis, en Égypte,

s'efforce de prouver que ce n'est pas là un roman inventé par Philon, mais un véritable fait historique. Les *Thérapeutes* ne sont pas, comme l'avait cru à tort Eusèbe, des chrétiens judaïsants, issus de la communauté fondée en Égypte par saint Marc; ce sont de véritables Juifs, mais des Juifs lettrés, voués à l'étude de l'Écriture et qui trouvent dans la vie monastique le moyen de réaliser leur idéal, l'observation et l'intelligence de la *Loi*. Le mosaïsme ne répugnait pas autant qu'on le croit généralement à l'institution monastique; les Juifs étaient très portés aux associations et il ne manquait pas autour d'eux de confréries saintes qu'ils pouvaient imiter, par exemple ces ermites du Serapéion de Memphis connus par des papyri et ces prêtres, analogues aux *Thérapeutes*, dont le stoïcien Chaeremon décrivait la vie. Si, d'autre part, on trouve dans les pratiques des *Thérapeutes* une ressemblance qui pourrait paraître suspecte, avec la philosophie de Philon, par exemple le dédain de la réalité sensible, la vision extatique de Dieu, c'est que Philon a interprété leurs idées, leurs cérémonies dans le sens de son propre système. Ces explications sont très ingénieuses et très habiles; elles n'entraînent cependant pas la conviction. Nous continuons à croire que Philon a justement imaginé, sur le modèle de ces confréries que signale M. W., une confrérie juive à laquelle il a prêté ses propres idées philosophiques.

Ch. LÉCRIVAIN.

D<sup>r</sup> Franz Hektor Ritter von ARNETH. **Das classische Heidenthum und die christliche Religion.** Wien, C. Konegen, 1895. 2 vol. in-8°, XII-396 et VIII-332 pages.

L'auteur de cet ouvrage à titre vaguement austère nous prévient qu'il s'occupe depuis longtemps de la question, qui est d'expliquer pourquoi et comment le christianisme a si vite remplacé et absorbé le paganisme. Sauf quelques détails historiques, il ne veut rien exclure d'un sujet qui touche à tout, et il réclame le droit de faire de longues citations. Nous voilà prévenus et déjà inquiets. En général, les compilateurs ne font qu'embrouiller des problèmes de cette envergure.

Sur ce, M. d'A. aborde bravement « la religion en général, » et aussitôt voilà que le préhistorique s'éclaire à la lumière de l'actualité la plus présente : guerre de Crimée, mahdisme, antisémitisme (p. 3). Pour prouver que, comme les sauvages, les esprits d'élite ont le sentiment religieux, c'est un défilé de témoignages empruntés à J.-J. Rousseau, Voltaire, H. Heine, Ch. Darwin, L. Ranke, Bismarck et Moltke. M. de Bismarck remplace sans désavantage, même pour nous, Napoléon I<sup>er</sup>, dont les mots ont vraiment trop servi à nos curés de campagne. Puis viennent des citations de Du Bois-Reymond, Suess, Lubbock, A. Comte, Tyndall, Bastian, W. Bender, O. Peschel, Shakespeare, Gœthe, etc. Chemin faisant, des notes, où figurent, par exemple, cinquante-huit vers d'Hésiode traduits en hexamètres allemands (p. 22-23), recueillent le



trop-plein des lectures. Tout cela, entremêlé d'indications bibliographiques qui encombrant et empâtent le texte, passe, à la façon d'un torrent chargé d'épaves, devant le critique ébahi, qui ose à peine faire observer que le mot fameux : *Primus in orbe deos fecit timor* n'est pas de Lucrèce (p. 30), mais de Stace (*Theb.*, III, 661), et que Renan avait inventé le désert monothéiste avant O. Peschel (p. 31).

En fait de mythologie grecque, bien des gens ignoraient qu'Apollon et Aphrodite fussent dolichocéphales, et Zeus et Héraklès brachycéphales. J'en sais même d'assez obtus pour ne pas sentir toute la portée de la « belle remarque de Retzius » (p. 73) et pour ne pas prendre au sérieux la mesure du crâne des statues.

L'étude de l'influence morale de la religion hellénique entraîne une revue des moralistes, des poètes et philosophes, d'abord jusqu'à Socrate (p. 102-119). La recherche de l'influence politique nous ramène aux Pélasges, Phéniciens, Doriens; elle se poursuit à travers la succession des formes politiques, royauté, aristocratie, tyrannie, démocratie, tout cela mis en rapport avec la poésie lyrique, la musique, les mystères, les oracles, enfin avec la doctrine de l'immortalité de l'âme (p. 113-144). Puis le défilé recommence : prosateurs, philosophes, poètes dramatiques, enfin Socrate et les socratiques; tous exprimant leur opinion sur les questions de religion et de morale (p. 144-242). Il va sans dire que tous ces petits résumés mis bout à bout ne constituent pas un raisonnement. On ne sait plus quelle part d'influence attribuer à la religion dans l'œuvre de ces esprits indépendants, qui sont presque tous émancipés de la foi populaire.

L'auteur, qui, pour avoir piétiné sur place, croit sans doute avoir fait beaucoup de chemin, reprend haleine dans un intermède consacré à l'« ancienne religion romaine et à ses transformations » (p. 242-273). Encore un résumé de lectures rapides, avec des références étonnantes. Qui se fût avisé, par exemple, d'aller chercher l'inscription du tombeau des Scipions dans les *Zeittafeln* de Peter?

Enfin, une transition dépourvue d'artifice (p. 272) nous apprend que l'auteur, « comme pour prendre congé de l'antiquité, » va traiter deux sujets d'importance majeure, déjà signalés dans la préface : les oracles et les sibylles. Je n'irai pas jusqu'à dire, de peur de paraître céder à quelque dépit secret, que M. d'A. fait ici preuve d'incompétence et n'a pas su se renseigner; il s'est promené, suivant son habitude, autour du sujet, au hasard de ses lectures, hasard qui lui a fait rencontrer, entre autres sources d'informations, un livre de Leo Taxil sur la franc-maçonnerie (p. 318).

De la divination grecque, nous passons brusquement au judaïsme, étudié à la course, depuis Abraham jusqu'à la destruction du Temple, et à tous les points de vue, histoire politique, sociale, religieuse, captivité, dispersion, domination des Babyloniens, des Lagides et des Séleucides, sans oublier le prophétisme, l'ascétisme, le messianisme, etc. (p. 318-396). Les références sont, comme toujours, accrochées à un détail

quelconque, et nous renvoient tantôt à quelque Histoire universelle et tantôt à un manuel de géographie (p. 326).

En général, M. d'A. aurait bien pu, sans cesser d'être consciencieux et sans s'approprier le bien d'autrui, démarquer un peu plus ses lectures, diminuer le nombre des intermédiaires qui tantôt lui montrent et tantôt lui cachent les sources. Il est impatientant d'être renvoyé à Schlosser pour un texte très caractéristique de Tertullien (II, p. 83), tandis qu'une citation insignifiante de Démosthène (I, p. 305) traîne après elle ce lourd bagage : *In Midiam*, p. 611, édit. Wolf. Frankf., 1604, fol., et que l'authenticité de quatre lignes de Renan est garantie par un renvoi à une traduction allemande, dont on indique soigneusement l'auteur, le lieu et la date de publication, une véritable annonce de librairie (p. 319). Ce n'est sans doute ni candeur, ni affectation, mais simplement caprice et absence de méthode. M. d'A. vide ses cartons et utilise telles quelles ses notes d'écolier.

Je ne m'attarderai pas à allonger la liste des méprises auxquelles expose cette façon de travailler (cf. S. Reinach, *Rev. critique*, 3 févr. 1896, p. 72-75). L'incohérence, l'entassement de faits inutiles, l'oubli perpétuel du sujet, de la thèse à démontrer, suffisent à excuser le lecteur qui, après avoir parcouru le premier volume, se sentirait trop las pour aborder le second. Ici, c'est toute l'histoire du christianisme, intérieure et extérieure, depuis le *Logos* philonien — qui remorque une longue digression sur l'apothéose des empereurs (p. 8-34) — jusqu'au règne de Justinien, le tout couronné par un xxii<sup>e</sup> chapitre, absolument inattendu, sur les principaux sanctuaires païens, Dodone, Delphes, Olympie, le temple de Jupiter Capitolin et le Parthénon. Le Parthénon est placé en dernier lieu pour amener le mot de la fin, que M. d'A., modeste et impersonnel jusqu'au bout, emprunte à un article de M. Gaston Deschamps : la Panaghia byzantine trônant dans le sanctuaire d'Athènes. Ce hors-d'œuvre, qui aurait moins choqué sous le titre d'*Appendice*, fournit à l'auteur l'occasion de distribuer à la ronde quelques politesses. A propos des fouilles de Delphes, il aurait volontiers fait au savant qui les dirige le même honneur qu'à MM. Pomtow et Furtwängler, mais il faut croire qu'il n'a pas su le découvrir sous les initiales T. II. qu'il a rencontrées dans le *Bull. de corr. hellénique*. On ne peut s'empêcher de sourire en le voyant citer « notre informateur T. H. » (p. 305). Si discret que soit M. Th. Homolle, il ne se croyait sans doute pas si bien masqué.

En somme, une fois prévenu contre la déception que l'on éprouverait à chercher dans ces deux volumes des idées neuves ou des considérations ordonnées et aboutissant à une conclusion, on peut consulter avec profit ces matériaux amassés par un amateur instruit, sérieux, consciencieux, d'esprit ouvert et libre, qui s'est cru trop facilement ou trop tôt en mesure d'aborder une tâche disproportionnée à ses forces.

A. BOUCHÉ-LECLERCQ.

**KATTENBUSCH. Lehrbuch der vergleichenden Confessions-Kunde,**  
 Bd. I, *Die Orthodoxe anatolische Kirche.* Fribourg-en-Brisgau,  
 Mohr, 1892. In-8°, xxv-555 pages. Prix : 42 m.

Le livre de M. K. est un manuel destiné aux travailleurs, comme il en existe beaucoup en Allemagne, et que nous commençons à voir s'acclimater chez nous. Il forme le premier volume d'une étude comparée sur les Confessions chrétiennes. L'auteur avait d'abord l'intention de renfermer tout son ouvrage en un seul volume, puis le désir de n'appuyer ses conclusions que sur des données complètes et précises l'a conduit à consacrer ce volume à la seule église orthodoxe. C'est à cette préoccupation que nous devons l'apparition d'un véritable manuel de l'histoire des églises grecques qui, indépendamment du but poursuivi par M. K., est destiné à rendre des services à tous ceux qui s'occupent d'histoire byzantine.

Dans des Prolégomènes, qui comprennent trois chapitres, l'auteur expose sa méthode et l'esprit qu'il a porté dans ses études. Ces chapitres ont un intérêt plus dogmatique qu'historique. L'auteur y montre ce qu'il entend par l'étude des Confessions, qui pour lui est celle des symboles des diverses églises. Il établit la différence qu'il aperçoit entre l'église et les églises, et, développant une idée de Luther, il cherche à montrer qu'au-dessus de toutes les églises particulières il faut essayer d'atteindre la véritable église, *Unam Sanctam*. Enfin, il étudie les diverses tendances des églises protestantes (synchrétisme, orthodoxie, rationalisme). Il y aurait beaucoup à dire sur ces opinions auxquelles les tendances d'un grand nombre d'esprits, appartenant à toutes les confessions, donnent un intérêt vraiment actuel. Nous en retiendrons seulement la largeur de pensée, qui offre aux études suivantes la plus sûre garantie d'impartialité et de clairvoyance.

Le travail historique commence avec le chapitre iv par une étude sur l'église orthodoxe orientale. Le plan en est simple et large. Dans une première partie, M. K. recherche comment l'église d'Orient est arrivée à trouver une individualité en se séparant de l'église occidentale, comment les efforts de rapprochement ont échoué dans la suite des siècles, et quelle est aujourd'hui la position des deux églises. Vient ensuite un tableau des diverses communions orientales, églises hérétiques, Grecs-Unis, etc. Enfin, l'auteur arrive à l'étude, pour ainsi dire, organique de son sujet et passe en revue les dogmes, la hiérarchie, les mystères, le culte et le sentiment religieux de l'église grecque.

I. — Le nom même que s'attribue l'église orthodoxe orientale montre le caractère qu'elle revendique; orthodoxe, car elle croit posséder la véritable doctrine dans toute sa solidité et sa pureté; orientale, car elle s'est volontairement enfermée dans son domaine qu'elle regardait et qu'elle regarde comme supérieur à tous les autres. Constantinople est devenue par la force des choses le centre directeur de cette église; il faut donc montrer d'abord comment ce siège a acquis la prépondérance

sur les autres évêchés d'Orient et a fini par en être moralement la métropole. Ici, il convient de faire observer à M. K. qu'il ne reprend peut-être pas les choses d'assez haut. Comme il le montre bien lui-même, le siège de Constantinople est de formation récente; avant même qu'il existât, les églises d'Antioche et d'Alexandrie avaient acquis une individualité qui les distinguait des églises occidentales et, en une large mesure, Constantinople n'a été que leur héritière; il eût fallu montrer comment elles lui ont transmis cet héritage; sans quoi le titre de cette étude est mal justifié : c'est moins de l'église orientale qu'il s'agit que de l'église de Constantinople. M. K. montre très bien, d'ailleurs, comment l'évêque de Constantinople s'est fait peu à peu une place prépondérante dans la hiérarchie orientale. Le concile de Constantinople (381) reconnaît qu'il vient immédiatement après l'évêque de Rome et il prend l'habitude de s'entourer du Synode permanent, *συνόδος ἐνδημοῦσα*, qui représente déjà ce que sera seulement plus tard la cour pontificale de Rome. Au sujet de l'autorité du métropolitain d'Héraclée sur Constantinople, M. K. semble hésiter et croit que le 3<sup>e</sup> canon du concile de 381 montre que cette dépendance n'existait pas en fait; d'ailleurs, la circonstance que l'archevêque d'Héraclée ait gardé l'habitude de sacrer le patriarche n'est guère concluante, et ce n'est pas la première fois que l'on voit un évêque sacré par un de ses suffragants.

M. K. voit avec raison, dans le concile de Chalcédoine (451), le moment décisif de cette évolution; les canons 9, 17 et 28 reconnaissent au patriarche une juridiction suprême sur tout l'Orient, et font bien voir dès cette époque une division en deux églises, mais non encore un schisme. Ces canons ont fourni aux patriarches, ce qui importait le plus au moyen âge, des textes sur lesquels appuyer leurs prétentions. A côté des textes, les légendes, celles de l'apôtre André, par exemple, sont les Fausses Décrétales des patriarches. Dès l'origine, les papes protestèrent, et de là naquit la querelle qui devait peu à peu devenir le schisme. M. K. n'a pu que résumer les épisodes capitaux de cette longue querelle, les protestations du pape Léon le Grand, les discordes entre les papes et les empereurs (sous Justinien, Zénon, et surtout sous les empereurs Isauriens, à propos de la querelle des images), le concile *in Trullo*, qui définit la discipline particulière de l'église grecque et montre pour la première fois les quatre patriarches orientaux réunis à l'écart du pape (692), les discussions avec Grégoire le Grand au sujet du titre de patriarche œcuménique et enfin les schismes de Photius et de Cérularius (1054), qui ont consacré la division. Le reproche que l'on peut adresser à cette étude, pleine de clarté, c'est d'être une étude juridique plus qu'historique. Il est impossible de se rendre compte des événements si l'on s'en tient aux canons et aux formules. Derrière ceux-ci, il faut voir le désir des Orientaux de proclamer leur indépendance de l'Occident aussi bien que les efforts du pape pour se soustraire à l'autorité des empereurs d'Orient. Depuis le

viii<sup>e</sup> siècle, l'hellénisme renaissant est devenu comme l'expression d'une nationalité en germe; il s'est imposé à tous les pays soumis par les Byzantins (voyez par exemple l'Italie méridionale) et ses représentants ont poursuivi la chimère d'en faire le cadre d'une monarchie universelle; d'autre part, en face des Grecs, les Occidentaux se sont sentis Latins, et il suffit de jeter les yeux sur les Livres carolins qui, quelle que soit leur authenticité, sont au moins un témoignage des opinions contemporaines, et sur le voyage de Luitprand, évêque de Crémone, pour voir quelle horreur, pour ainsi dire physique, les Orientaux inspirent aux Latins; le témoignage d'Anne Comnène et de bien d'autres pourrait nous servir de contre-partie et nous amener à cette conclusion que le schisme religieux n'a été que l'expression d'un schisme politique, j'allais dire national.

Telle est la grande raison qui explique que les tentatives de rapprochement entre l'Orient et l'Occident soient jusqu'ici demeurées stériles. M. K. a très bien montré que les efforts des politiques, empereurs et papes, qui cherchaient cette union de très bonne foi, se heurtaient aux résistances du peuple, ennemi des Latins, qui étaient pour lui des barbares et des envahisseurs et qu'il connaissait surtout par les violences et les spoliations de la quatrième croisade. Beaucoup préférèrent le Turc au Latin et étaient de l'opinion de ce patriarche du xviii<sup>e</sup> siècle, qui regardait la conquête des Turcs comme un événement providentiel, sauveur de l'orthodoxie compromise par le dernier empereur byzantin. Telles sont les causes de l'insuccès des conciles de Lyon et de Florence. M. K. a raison d'ajouter qu'à ces motifs d'éloignement est venu s'en ajouter un autre, l'entrée du peuple russe dans l'orthodoxie. Les Russes ont toujours été très indépendants de Constantinople, à plus forte raison n'ont-ils jamais voulu entendre parler de se soumettre à Rome. Seulement faut-il croire, comme M. K., qu'ils n'ont reçu de Byzance que la religion et qu'ils n'aient eu aucune part des débris de l'hellénisme qu'elle conservait en elle? Cette opinion est fort contestable : les Russes, d'après les invasions tartares, diffèrent quelque peu des Russes des xi<sup>e</sup>-xii<sup>e</sup> siècles et il est injuste de dire que les premiers monuments de l'art et de la littérature russe, comme aussi bien leurs conceptions politiques et sociales, ne sont pas une émanation directe de la civilisation byzantine.

Cette partie se termine par l'histoire très curieuse et très peu connue des efforts des protestants pour attirer à eux les églises grecques et dont la dernière tentative est la fameuse conférence de Bonn (1874-75), tenue entre anglicans, vieux-catholiques et orientaux. On voit que, pour les Grecs, les Latins, protestants ou non, sont toujours des Latins, et on ne peut attacher une grande importance historique aux efforts d'un Cyrille Lucaris (1572-1638), qui essaya d'acclimater à Constantinople quelques tendances calvinistes. Depuis l'apparition de ce livre, il faut ajouter aux essais de rapprochement la tentative intéressante à laquelle nous assistons en ce moment. Le congrès eucharistique de

Jérusalem (1893), le rétablissement récent de la hiérarchie copte sont les premiers résultats d'une politique qui consiste, au lieu de latiniser à outrance, à respecter les anciennes liturgies et à chercher surtout entre les églises un terrain commun d'action.

II. — Le VI<sup>e</sup> et le VII<sup>e</sup> chapitre sont consacrés à un tableau des diverses églises orientales qui existent encore. Dans une conclusion générale, l'auteur résume en quelques mots leur état : les églises nationales sont indépendantes; dans chacune d'elles, le gouvernement prend une part très active à l'administration de l'église, mais ce qui fait leur unité c'est leur droit canon, qui est dérivé des mêmes sources. Le patriarche de Constantinople reste le chef, mais seulement honorifique, de toutes ces églises; le rêve de l'unité religieuse de l'Orient s'est évanoui et, comme l'empire turc, auquel sa destinée est liée, le patriarche voit tous les jours s'avancer le démembrement de son pouvoir. La conquête de Constantinople avait fait de lui un véritable empereur, dont l'autorité spirituelle et temporelle s'étendait sur tous les Grecs de l'empire et même au delà jusqu'en Russie. La séparation de l'église russe en 1589 et, au XIX<sup>e</sup> siècle, la fondation des églises auto-céphales, Grèce, Serbie, Roumanie, exarchat bulgare, avec lequel la querelle n'est pas encore terminée, ont encore réduit son autorité. Son pouvoir temporel a lui-même été atteint par les édits de 1839-1857, qui ont supprimé le régime des capitulations et unifié l'administration de tous les chrétiens de l'empire. Cette puissance n'est donc plus qu'un débris, et ce n'est pas là qu'il faut chercher la partie vivante de l'église orientale. Cette partie, M. K. montre qu'elle existe dans les églises des petits états des Balkans, dans l'exarchat bulgare en particulier, qui a su s'imposer au patriarche et braver toutes ses excommunications, et surtout dans l'église russe, entièrement soumise au tzar et au Saint-Synode, dont le véritable chef est le procureur général, un laïque.

Mais, à côté des églises orthodoxes, existent encore des débris de toutes les hérésies qui ont agité l'empire byzantin. A vrai dire, la plupart des églises séparées n'attachent plus guère d'importance aux doctrines qui les ont constituées en individualités distinctes, et elles sont aujourd'hui un champ libre, où se rencontrent les efforts des orthodoxes, des catholiques et des protestants, pour les attirer à eux. Là encore, il y a de puissants éléments de vitalité, non dans les descendants directs au point de vue spirituel de Nestorius et d'Eutychès, mais dans les églises étrangères, qui n'ont guère accepté leurs doctrines que par des considérations politiques, dans la puissante église arménienne, qui maintient l'unité de la race et lui prépare en Orient une destinée importante, dans l'église copte d'Égypte et surtout dans l'église d'Abysinie, qui a conservé une sorte de religion judéo-chrétienne, semblable à celle des premiers temps apostoliques. Qu'on ajoute à tous ces dissidents les vieux croyants de Russie et les Grecs-Unis et l'on aura un tableau complet de l'Orient religieux. Ce tableau, entrepris par M. K.,

vient à son heure, et, en réalité, il pourrait faire la matière d'un ouvrage spécial, qui serait d'une grande utilité pour l'intelligence de la question, ou plutôt des questions d'Orient.

III. — La dernière partie de cette étude, qui commence au chapitre VIII, comprend quatre chapitres sur le dogme, la hiérarchie et les mystères, la liturgie et le sentiment religieux de l'église orthodoxe. L'inconvénient de ces grandes études d'ensemble est de mêler toutes les époques et de confondre la chronologie. Est-ce au x<sup>e</sup> siècle ou au xix<sup>e</sup> que l'auteur s'est placé pour faire cette étude? On ne le sait. M. K. considère l'église grecque comme un organisme tout formé. Il ne recherche pas suffisamment par quelles phases de développement il a passé. Est-il vrai que ce développement soit arrêté et peut-on dire qu'après la querelle des images cette église soit restée complètement stationnaire et comme figée? Sans doute, toutes les sociétés religieuses ont fait de grands efforts pour supprimer le temps et ont réussi à sauver du naufrage leurs dogmes et leurs cérémonies, mais l'histoire religieuse n'est-elle donc pas soumise aux mêmes conditions que toute espèce d'histoire et ne faut-il pas étudier, pour pénétrer ces sociétés, la réaction sur elles de toutes les influences extérieures? Peut-on dire, en un mot, qu'un chrétien orthodoxe du xix<sup>e</sup> siècle ait le même état d'esprit qu'un de ses ancêtres du xi<sup>e</sup> siècle? Voilà justement la transformation qu'il convenait d'étudier. Ces observations faites, il serait injuste de ne pas avouer que M. K. a étudié avec une clarté suffisante les principales questions qui intéressent l'histoire de l'église grecque; il est seulement regrettable qu'une préoccupation ne domine pas cette étude : celle d'expliquer les transformations et le développement.

Le centre des doctrines de l'église grecque est le symbole de Constantinople, qui diffère par des points importants du symbole de Nicée. M. K. résume très bien les discussions qui ont eu lieu au sujet de l'authenticité de ce symbole, dont ne parlent pas les principaux auteurs ecclésiastiques qui ont pris part au concile de Constantinople. Il est, en réalité, un symbole de baptême, semblable à celui que rapporte saint Épiphane dans l'*Ancoratus*, et il fut adopté définitivement au concile de Chalcédoine (actions II et V). Le patriarche de Constantinople contribua à entretenir la légende d'après laquelle ce symbole aurait été proclamé par le concile de 381, et, d'ailleurs, M. K. avoue lui-même qu'il se pourrait que ce symbole ait été, sinon imposé, du moins adopté par ce concile. Dès lors, la doctrine de la Trinité et de l'Incarnation contenue dans ce symbole forme le fond dogmatique de l'église de Constantinople; il est le résumé de toutes les luttes des premiers siècles et manifeste la victoire définitive de l'orthodoxie. Le dogme est établi une fois pour toutes sans discussion. Le travail des théologiens consiste à le conserver plus qu'à le développer, à la manière de l'église romaine.

De là ce caractère immuable que revêt l'église grecque dans la forme de ses dogmes, mais qui ne doit pas nous faire illusion. M. K. l'avoue, l'église grecque est très économe du mot dogme, mais elle

admet, par contre, des usages et des doctrines qui finissent par faire corps avec les dogmes : telle est la doctrine des images, telles sont les doctrines sur le mariage des prêtres, l'Eucharistie, etc., qui ont été adoptées plus tard. A ce point de vue, le fossé que M. K. aperçoit entre les églises grecques et latines n'est peut-être pas aussi profond qu'il le dit. C'est le mouvement de la Réforme qui a hâté le développement dogmatique de l'église catholique; ce stimulant a manqué à l'église grecque.

La dernière partie du chapitre montre bien que le reproche de position immuable est injuste; elle est consacrée à la méthode originale que l'église grecque porte dans la manière d'entendre les dogmes. L'autorité des Écritures est toujours respectée, mais on invoque surtout celle des pères de l'âge apostolique. A ce point de vue, les deux grands théologiens sont saint Athanase, avec sa doctrine de l'Incarnation, et saint Jean Damascène, avec sa doctrine de Dieu. Saint Athanase, disciple d'Origène, a empêché l'église grecque de devenir une secte philosophique, une gnose, en faisant de la personne du Christ le point central de la doctrine. Jean Damascène a établi la doctrine théologique de Dieu en la distinguant du panthéisme de Denys l'Aréopagite et en rejetant les preuves rationalistes de la philosophie païenne. Enfin la doctrine de la procession du Saint-Esprit a été le point terminus de la scolastique grecque. M. K. a montré avec raison quelle est, pour les Grecs, l'importance des mots et du symbole; il ne s'agissait pas, comme on l'a répété sans se lasser, d'une querelle de mots, mais de deux conceptions différentes de la divinité, celle des Latins, dérivée de saint Augustin, celle des Grecs, de saint Jean Damascène, toutes deux aboutissant sans doute à établir l'égalité des personnes, mais par des moyens différents.

Tels sont les dogmes de l'église grecque; mais, pour arriver à les fixer et à les sauvegarder, il a fallu l'établissement d'une hiérarchie très fortement organisée, qui est en même temps la gardienne des dogmes et des mystères: cette hiérarchie, c'est celle de l'église orientale, qui, héritière des temps apostoliques, s'est toujours regardée comme la plus parfaite de toutes les communautés chrétiennes. Elle n'a pas eu, il est vrai, comme l'église latine, la doctrine de saint Cyprien sur la chaire de saint Pierre, qui a été un principe d'unité, mais est-il juste de croire, comme M. K., que son unité n'ait été faite que par l'action des empereurs? Il y aurait là-dessus beaucoup à dire, et les efforts systématiques des patriarches de Constantinople pour constituer cette unité montrent bien que l'église grecque a cherché, elle aussi, à parvenir à l'individualité; les circonstances historiques n'ont pas été les mêmes et n'ont pas favorisé ce mouvement comme en Occident. Ce sont ces mêmes empereurs qu'il faudrait plutôt accuser de cet échec; eux seuls ont empêché les patriarches d'arriver à leur but, par l'étroite dépendance dans laquelle ils essayaient de les maintenir, et d'ailleurs l'autorité des papes sur l'Occident ne fut vraiment réelle qu'après qu'ils eurent été débarrassés de la sujétion des empereurs byzantins.



Les doctrines de saint Jean Chrysostome sur le sacerdoce ont inspiré l'église romaine aussi bien que l'église grecque. Celles de Denys l'Aréopagite, au contraire, sont plus particulières à celles-ci ; il y établit entre la hiérarchie céleste et la hiérarchie chrétienne d'étroits rapports, qui proviennent de sa doctrine néoplatonicienne, et ses idées ont été développées, dans le détail le plus infini, par le grand théologien du xv<sup>e</sup> siècle, Siméon de Thessalonique. Une autre différence entre la hiérarchie grecque et la hiérarchie latine, ce sont les rapports de la première avec les laïques. Ceux-ci exercent une intervention active sur l'église et composent même des synodes ; de plus, le chef de la hiérarchie laïque, l'empereur, est resté l'évêque du dehors, le protecteur de la foi. D'ailleurs, il ne faudrait pas s'exagérer l'étroitesse des rapports qui unissent l'empereur à la hiérarchie. M. K. montre avec grande raison que, si à l'époque de Justinien les empereurs ont un véritable pouvoir dogmatique, à partir du n<sup>e</sup> siècle, surtout aux temps de la querelle des images, la distinction s'est faite de plus en plus entre le spirituel et le temporel. Il aurait pu rappeler les luttes des grands patriarches, de Photius et de M. Cérularius, contre les empereurs. Le caractère même de la cérémonie du sacre, très bien analysé par l'auteur, et qui ne diffère pas dans ses traits essentiels des sacres occidentaux, montre que si, par le sacre, l'empereur devient plus qu'un simple laïque, il n'entre pas pour cela dans la hiérarchie ecclésiastique ; il occupe pour ainsi dire une place à part et il est le trait d'union entre l'Église et la société civile.

Il serait impossible de suivre M. K. dans le détail des études qui suivent sur les mystères, dont il établit bien la différence avec les sacrements de l'église latine, sur le calendrier ecclésiastique, le culte des saints, le culte des images, les jeûnes, les livres saints et liturgiques. C'est dans ce domaine que se montre surtout la profonde originalité de l'esprit grec et sa différence avec celui de l'église latine. Ici même, nous avons rendu compte de l'étude si complète de M. Schwartzlose sur la querelle des images, qui a écrit tout ce que l'on pourrait écrire sur cette importante question. Le dernier chapitre est consacré au sentiment religieux, qui est analysé avec beaucoup de finesse ; l'auteur y montre comment il consiste surtout dans le respect des formes et des formules, qui permet une certaine tolérance à l'égard des opinions ; une page excellente est consacrée aux Russes, qui mêlent à cette piété un sentiment pessimiste qui les distingue des véritables Grecs. Enfin l'ouvrage se termine par des considérations sur le monachisme, la mystique et les sectes si nombreuses de la Russie.

Cette étude offre donc un aperçu très complet de toutes les questions qui se rattachent à l'histoire de l'église grecque ; la lecture en est agréable et facile et elle sera bien accueillie, non seulement des byzantinistes, mais de tous ceux qui prennent intérêt aux questions d'histoire religieuse.

L. BRÉHIER.

Ch. DIEHL. **L'art byzantin dans l'Italie méridionale.** Paris, librairie de l'Art, 1895 (31 illustrations hors texte et 4 plans).

M. Charles Diehl a réuni en un volume une série d'articles publiés dans diverses revues, à la suite d'un voyage en Italie méridionale et en Sicile. Quelques chapitres inédits, joints à ces articles, constituent une histoire de l'art byzantin dans l'Italie méridionale, et, comme cet art est presque entièrement d'origine monastique, c'est avec raison que l'auteur y a ajouté la description d'un de ces monastères de la terre d'Otrante, celui de Saint-Nicolas de Casole (chap. v); après les œuvres, il est bon de connaître les artistes.

Depuis longtemps, ceux qui s'occupent de l'histoire byzantine savaient que ce poste avancé du monde grec devait renfermer des trésors. Lien naturel entre la Grèce et l'Italie, ce pays a subi, à différentes reprises, l'influence profonde de l'hellénisme, aussi bien de l'hellénisme païen des contemporains de Pythagore et de l'école d'Élée que de l'hellénisme chrétien du moyen âge. Ni la domination romaine, ni le joug des Normands et des Arabes n'ont pu en faire disparaître les traces. L'église grecque a été longtemps toute-puissante dans cette partie de l'Italie et nombreux sont les témoignages qui montrent ses efforts pour s'y implanter<sup>1</sup>. Les papes ni les souverains normands ne pouvaient songer à détruire cette influence, et ils durent compter sur elle. M. Gay a publié (*Revue byzantine*, IV, janv. 1895, p. 59), d'après les archives du Vatican, la liste des monastères de l'ordre de saint Basile et de papes ou proto-papes qui existaient encore dans les diocèses de Calabre, en 1326, et d'Otrante, en 1373. Les visites épiscopales du xv<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle nous donnent des détails analogues. Encore aujourd'hui, 30,000 fidèles de l'Italie méridionale et de la Sicile sont considérés comme Grecs-Unis et ont conservé quelques-unes de leurs pratiques (Kattenbusch, *Die orth. Kirche*, p. 246).

Mais si les monuments étudiés par M. Diehl nous montrent quelle fut, au moyen âge, l'importance de l'influence hellénique dans l'Italie méridionale, ils ont encore un autre intérêt, car ils ont servi à l'auteur à écrire un chapitre inédit à l'histoire de l'art byzantin et à éclairer d'un jour nouveau les origines de l'art italien, non que nous devions nous attendre à trouver au fond de ces grottes et dans ces laures de la Calabre quelque chef-d'œuvre ignoré, mais elles nous montrent ce que nous cherchions en vain ailleurs : des spécimens de la peinture byzantine.

Autant les œuvres des peintres sur mosaïque ou des miniaturistes sont bien connues, autant nos idées sur la peinture à fresque et la peinture sur bois étaient flottantes. Comme les peintures antiques, presque toutes ces peintures ont en effet disparu, ruinées par

1. Voyez les *Novelles* de Léon l'Isaurien, de Nicéphore Phocas et de Léon l'Arménien.

le temps; elles n'en tenaient pas moins, à côté de la mosaïque, une grande place dans les préoccupations des artistes byzantins. Mais, à part les peintures du mont Athos, dont les moines ont l'habitude de raviver l'éclat sans aucun scrupule, à part quelques peintures sur bois conservées au musée du Vatican ou en Sicile et dont l'authenticité est discutable, nous en étions réduits aux témoignages des écrivains pour nous faire une idée de cet art. Voici désormais de vrais monuments qui ont l'avantage d'être intacts, car leur obscurité même les a préservés des restaurations; si nous en croyons l'auteur, il n'est que temps de les étudier, car l'indifférence des propriétaires et l'âpreté des chercheurs de trésor en viendront facilement à bout, et, dans quelques années, on n'en trouvera plus aucun vestige.

La moitié du volume environ est consacrée à l'étude de la terre d'Otrante et de la région de Tarente, c'est-à-dire aux fresques et aux peintures sur bois de l'Italie méridionale.

Les auteurs de ces peintures sont exclusivement des moines de l'ordre de saint Basile. Voici comment M. Diehl décrit leurs établissements :

« Dans les crevasses profondes ou *gravines* de la plaine de Tarente comme sur la côte rocheuse de l'Adriatique, les moines grecs trouvèrent les grottes et la tranquillité qu'ils cherchaient, et, sous le climat tempéré de l'Italie méridionale, ils continuèrent aisément la vie qu'ils menaient en Orient. Ils s'établirent donc par groupes de dix, douze ou quinze dans les solitudes de la gravina; ils s'abritèrent dans des cellules creusées au flanc des rochers ou des couchettes étroites ménagées dans l'épaisseur des parois; un banc grossièrement taillé dans la pierre le long de la muraille, des sièges enfin pratiqués dans la face extérieure de la cellule constituaient tout le mobilier peu compliqué des anachorètes byzantins. Le centre religieux de cet établissement monastique était une chapelle, généralement souterraine, que les moines, suivant l'usage, embellirent de peintures sacrées, dont plusieurs sont parvenues jusqu'à nous. »

Plusieurs vies de saints, dont une des plus curieuses est celle de saint Nil, au <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle (Migne, CXX, 95), nous montrent cette vie semblable en tous points à celle des moines d'Orient, et M. Diehl nous fait le tableau d'un de ces monastères, celui de Saint-Nicolas de Casole, près d'Otrante, d'après le Typicon et les annales de ce couvent conservés dans un manuscrit de la bibliothèque de Turin. Nous y voyons un vif désir des moines de sauvegarder, au milieu des étrangers dont ils étaient entourés « comme des pèlerins errants, » d'après leur propre expression, les usages et l'esprit de l'église orthodoxe. Bien que ce monastère ait été fondé après la chute de la domination byzantine, en 1099, sous le règne de Bohémond, prince de Tarente, on y voit la règle de saint Basile appliquée dans toute sa rigueur et augmentée de ces prescriptions minutieuses, toutes formelles, si chères aux moines de l'Orient.

Il n'est donc pas étonnant que les peintures dont ils ont décoré leurs chapelles aient été conformes aux règles de ce Guide de la peinture, qui

sert encore aujourd'hui aux moines du mont Athos. Sans doute, il y a quelques réserves à faire et quelques précautions à prendre. Beaucoup de chapelles, nous dit M. Diehl, qui sont encore aujourd'hui des lieux de pèlerinage ou qui servent au culte public, bien que, par leur style, elles soient des monuments byzantins, sont couvertes de peintures plus ou moins modernes. C'est dans les grottes abandonnées, dans les laures ou dans les cryptes qu'il faut chercher les peintures d'inspiration vraiment byzantine.

Ce qui fait l'importance de ces peintures, c'est qu'elles sont accompagnées d'inscriptions grecques ou latines qui mentionnent souvent leur date et le nom de leur donateur. A Carpignano, au nord-ouest d'Otrante, se trouvent deux peintures du Christ, l'une datée de l'an 6520 (1020), l'autre de l'an 6467 (959). Celle-ci représente un Christ jeune et plein de beauté; dans la première, au contraire, on a adopté la tradition de laideur du Christ; ses traits sont rudes, la tête allongée, et il est curieux de constater que c'est seulement à la fin du XI<sup>e</sup> siècle qu'on trouve à Constantinople des peintures semblables. L'art de l'Italie méridionale a donc vécu de la même vie que l'art byzantin et a même pu le précéder dans son développement.

Mais, ce qui intéresse encore davantage les historiens de l'art, c'est qu'à côté des inspirations byzantines, on trouve parfois certains détails originaux qui viennent d'une source toute locale. Il s'en faut de beaucoup, comme le voulait M. Lenormant, que toutes les peintures accompagnées de légendes grecques appartiennent à une école proprement grecque et que celles où apparaissent les inscriptions latines soient les œuvres d'une école latine et originale. M. Diehl a trouvé des peintures du XIV<sup>e</sup> s., toutes italiennes de style, entourées de légendes grecques, et l'on voit aussi la réciproque. Ce qui est vrai, c'est qu'à côté des peintures très anciennes (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles) se trouvent des fresques où le costume et l'attitude des personnages dénotent un caractère tout local. Telles sont les peintures des parois de la crypte de Saint-Blaise, dans la région de Brindisi, où l'on voit un saint Georges et un saint Démétrius armés comme des chevaliers de l'époque; il y a dans ce tableau plus de vie qu'on n'en trouve généralement dans la peinture byzantine; au contraire, les peintures de la voûte, le Christ, l'entrée du Christ à Jérusalem, etc., sont conformes au canon byzantin. Les exemples de ce genre peuvent être multipliés, grâce aux recherches de M. Diehl, et ce n'est pas trop s'avancer que de dire qu'ils forment une transition entre les peintures byzantines et la manière de Cimabue.

Mais, bien que la peinture, dans l'état actuel de la science, ait pour nous un grand intérêt, elle n'a pas été le seul art qui ait laissé des traces dans l'Italie méridionale. Après les laures de la terre d'Otrante, M. Diehl étudie les monuments conservés dans les anciennes abbayes de la Calabre, telles que Rossano, Santa Maria del Patir, Santa Severina, etc. De là, il passe en Sicile, et, après un tableau d'ensemble de la civilisation si brillante et si hospitalière, aux inspirations lointaines, que les rois

normands ont fait régner dans cette ville, il étudie trois églises, qui sont les plus beaux spécimens de l'art de cette époque, Sainte-Marie de l'Amiral, la chapelle palatine de Palerme et la cathédrale de Monreale. Ici les artistes ont été plutôt des Arabes que des Byzantins, et il est souvent difficile de discerner ce qui appartient à l'art byzantin des motifs apportés par les Arabes de Perse, d'Égypte et même de Chine. M. Paulowsky (*Revue byzantine*, 1893, p. 361) a essayé de montrer que les décorations du plafond de la chapelle palatine ont subi au plus haut degré ces influences orientales. Il n'en est pas moins curieux de constater combien l'art byzantin s'adapte sans effort aux conceptions les plus libres et aux éblouissements fantastiques des *Mille et une nuits*.

En résumé, l'impression que l'on retire de cet ouvrage, c'est celle de la vitalité de cet hellénisme du moyen âge, qui a été, au même titre que l'hellénisme antique, une des formes de la civilisation. De pareilles études ne peuvent que contribuer à montrer son influence sur l'Italie, et il est à souhaiter que ce que M. Diehl a fait pour le Midi soit fait aussi pour l'Italie centrale et septentrionale; l'histoire de l'art et l'histoire de la civilisation ne peuvent qu'y gagner en certitude et en intérêt.

L. BRÉHIER.

**Joan of Arc**, by Francis C. LOWELL. Boston, New-York et Chicago, 1896. 4 vol. in-8°.

Né de conférences faites au *Lowell Institute*, l'ouvrage que nous signalons ne saurait prétendre apporter de nouvelles relations sur la vie et la mission de Jeanne d'Arc. Il mérite cependant de ne pas passer inaperçu. Pour beaucoup de personnes, déclare l'auteur dans une courte introduction, l'histoire de Jeanne d'Arc est une pure légende, « unreal; » lui-même convient d'ailleurs qu'ici la légende est venue rapidement s'ajouter à l'histoire, et même, à ses yeux, aucun exemple n'établit mieux la vérité de ces deux grands principes, d'une part qu'il suffit d'un temps très court pour permettre aux légendes les plus invraisemblables de se former et d'autre part que ces légendes peuvent continuer de vivre à côté des faits historiques les plus certains et les mieux démontrés. C'est précisément pour faire ce départ et établir, contrairement à « l'impression populaire, » que beaucoup d'événements de la vie de Jeanne d'Arc sont réellement historiques que M. Lowell a écrit son livre.

L'obligation même de combattre une opinion largement répandue l'a contraint de rechercher plus sérieusement les preuves de ses conclusions.

Or, ce travail, il l'a fait avec un soin attentif et souvent minutieux, aussi bien pour les sources anciennes de l'histoire de Jeanne d'Arc que pour les nombreux travaux modernes qui s'y rapportent. S'il constate, par exemple, que la question de la nationalité de la Pucelle a donné lieu à une véritable débauche d'articles et de brochures et à une production « véritablement intempérante, » il n'en a pas moins tenu à se

mettre au courant des plus récentes polémiques qu'elle a soulevées. Il sait d'ailleurs se garder des excès d'une érudition prétentieuse et discute, dans des notes brèves et substantielles, les questions controversées. D'autre part, s'il est amené, par la force même des choses, à suivre l'ordre chronologique des faits depuis Domremy jusqu'au procès de réhabilitation, il ne néglige jamais, chaque fois que l'occasion lui en est offerte, de nous donner, sur la situation géographique des pays occupés, sur les institutions politiques et militaires de l'époque, les explications nécessaires pour suivre avec intérêt et profit le détail des événements. C'est même cette réunion d'une critique historique, judicieuse et bien informée et d'un juste souci de la couleur locale qui fait du livre de M. Lowell un ouvrage d'un réel mérite et, parmi les productions de ce genre, un des meilleurs que nous ayons sur Jeanne d'Arc.

J. LENOINE.

C.-H.-Th. BESSEMAKER. **De afscheiding der waalsche gewesten van de Generale Unie** (uitgegeven door Teyler's Tweede Genootschap). Haarlem, Bohn, 1895-96. 2 volumes.

L'histoire de la séparation des Pays-Bas bourguignons en deux états totalement séparés, la République des Provinces-Unies et les Pays-Bas espagnols, est une partie intéressante de l'histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la grande puissance dont la domination leur était devenue insupportable. Dans cette histoire, l'événement décisif est la réconciliation des provinces wallonnes avec Philippe II, par le fameux traité d'Arras, de mai 1579, confirmé par le gouvernement espagnol en septembre de la même année, au moment même où l'union d'Utrecht réunit les provinces du nord.

Malgré le grand nombre de documents qui ont été publiés sur cette époque, en premier lieu par les soins de l'Académie royale de Belgique et sous ses auspices par MM. Gachard, Piot, Kervyn de Lettenhove et autres, malgré la publication, par MM. Muller et Diegerick, des *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas*, l'histoire de cette réconciliation était insuffisamment connue. Dans son livre remarquable, *les Huguenots et les Gueux*, M. Kervyn en avait donné un aperçu, ou plutôt une apologie, assez habile; dans ses études sur ces événements, publiées dans les *Bijdragen voor vaderlandsche Geschiedenis* (t. VII et VIII de la 3<sup>e</sup> série), M. Muller en avait tracé les lignes principales, d'après les *Documents* cités plus haut, mais une véritable histoire de ces faits importants restait encore à faire. Le livre de M. De Decker sur l'histoire des Malcontents, couronnée par l'Académie royale de Bruxelles il y a une vingtaine d'années, ne traitait que d'un épisode de la réconciliation, épisode sans doute de grande importance, mais qui n'expliquait pas le traité d'Arras lui-même, outre que l'auteur ne pouvait encore mettre à profit les documents qui ont été mis au jour dans les grandes publications qu'on vient de rappeler.

La Société Teyler, à Harlem, a donc bien fait en posant la question parmi celles dont elle désirait la solution, et M. Bussemaker, actuellement professeur d'histoire à l'Université de Groningue, a fait mieux encore en entreprenant d'y donner une réponse. C'est à cette réponse, présentée en 1894, que la Société s'est empressée de décerner sa médaille d'or.

Au fond, le récit de M. Bussemaker ne modifie en aucun trait essentiel les idées que les études de M. M. Muller avaient répandues sur l'histoire de la réconciliation. Les recherches très étendues de l'auteur dans les archives de la Belgique, les copies des documents provenant des archives de Simancas lui ont permis de donner un récit infiniment plus détaillé des événements, mais la physionomie générale des événements est restée la même. A cet égard, il n'y aurait qu'à suivre M. Muller, qui, se fondant sur les documents publiés, avait déjà pu donner un récit plus exact et surtout plus impartial que M. Kervyn ou M. De Decker. Cependant, il importe d'ajouter aussitôt que M. Bussemaker a rendu un grand service aux historiens qui s'occupent de cette époque en décrivant, on pourrait dire de jour en jour et dans un style attrayant et facile, le développement des faits dans les provinces du Hainaut et de l'Artois, en indiquant les motifs qui portèrent les nobles des provinces du sud et les états de ces provinces à accepter les offres faites par le prince de Parme et ses agents pour les contraindre à se détacher des États généraux et des autres provinces des Pays-Bas. Par là, ce livre est la fidèle image des événements; le récit s'appuie sur des témoignages abondants et contre lesquels il n'y a pas moyen de récriminer, et l'on ne pourra désormais dire avec Kervyn que la réconciliation des provinces wallonnes n'a été qu'un revirement de l'esprit catholique fervent de ces provinces contre la folle agitation calviniste de la Flandre, surtout de la ville de Gand. Sans doute les persécutions dirigées contre le culte catholique par les calvinistes effrénés dans les villes flamandes, et en premier lieu à Gand, ont contribué à ramener certains catholiques plus ou moins tièdes vers la domination espagnole, qui avait au moins le mérite de protéger leur religion, et l'auteur donne une foule de détails pour faire ressortir l'opposition véhémente entre les deux confessions; mais, d'autre part, il démasque l'égoïsme brutal des seigneurs belges, chez qui l'intérêt personnel coïncidait heureusement avec leurs opinions religieuses, si bien que la religion même semblait presque toujours n'occuper dans leurs préoccupations qu'une place secondaire. Enfin la déplorable situation économique des provinces méridionales a été, comme on pourra voir dans ce livre, un élément très important dans le cours qu'ont pris les événements.

De l'autre côté, les efforts continuels du prince d'Orange pour entraver les intrigues du prince de Parme, de ses agents et des seigneurs néerlandais, pour contenir dans des termes raisonnables les différends interminables des deux partis religieux et des factions politiques, pour maintenir la concorde entre toutes les provinces néerlandaises, pour

rester le maître des popules urbaines, dont il s'était servi afin de contre-balancer l'influence des seigneurs du parti conservateur et des « espagnolisés; » tout cela est exposé par l'auteur d'une manière lucide et convaincante. La politique du duc d'Anjou envers les Pays-Bas et ses intrigues avec la famille de Lalain, dans le Hainaut, sont décrites aussi en détail, ainsi que les tergiversations du seigneur de Montigny, le jeune général des soldats wallons mécontents, les Malcontents, qui avaient à se plaindre des États généraux et qui luttèrent contre eux dans le sud de la Flandre. Dans les chapitres sur le traité d'Arras, l'auteur fait remarquer que la réconciliation des provinces wallonnes ne fut point, comme on l'a dit, un sauve-qui-peut général vers le roi d'Espagne, une soumission sans conditions quelconque, mais plutôt un traité, qui leur permettait de rester fidèles à la pacification de Gand et à l'édit perpétuel conclu avec don Juan d'Autriche et de se réconcilier en même temps avec le roi d'Espagne, à condition que celui-ci consentit à reconnaître pour toujours les libertés du pays. Dans un appendice est traité l'épisode du séjour du duc d'Anjou en Hainaut, lorsque, vers Noël 1578, il essaya, dit-on, de s'emparer de la ville de Mons; avec beaucoup d'hésitations et en somme d'une façon peu convaincante, l'auteur cherche à démontrer que le duc d'Anjou n'a pas eu cette idée, du moins qu'il n'a pas commis un attentat. Plusieurs documents intéressants, une cinquantaine environ, publiés pour la première fois et destinés à prouver la manière de voir de l'auteur, ont été ajoutés au second volume de ce livre; ils augmentent ainsi beaucoup la connaissance que nous avons des événements et éclairent le développement historique d'où vont finalement sortir les deux états actuels de la Hollande et de la Belgique.

P.-J. Blok.

Gustave FAGNIEZ. **Le Père Joseph et Richelieu.** Paris, Hachette, 1895, 2 vol. in-8°. — Abbé L. DEDOUVRES. **Le Père Joseph polémiste (1623-1626).** Paris, Picard, 1895.

Le livre, les deux volumes de M. Fagniez sur *le Père Joseph* sont de ces œuvres que la critique ne peut se permettre de juger sans une longue étude préalable. Il suffit qu'il pense, en les abordant, aux années de recherche, de méditation et d'effort qu'elles représentent, pour sentir l'ingratitude et le poids de la tâche, et presque reculer, s'il n'avait, d'autre part, le désir et le devoir de marquer l'importance du service rendu par l'auteur à la connaissance de l'histoire.

On ne peut assez dire à quel point M. Fagniez a bien mérité de notre science, en lui apportant la figure précise du capucin qui, jusqu'ici, se perdait effacée dans l'ombre de Richelieu, une explication toute nouvelle et, à la fois, un dessin complet de son activité, qui ne fut point celle d'un subalterne, mais d'un maître, et enfin par cette étude minutieuse, tant de détails inédits et précieux, sur l'histoire du xvii<sup>e</sup> siècle, mal connue encore, quoique classique.



C'est ainsi que le chapitre consacré aux origines du Père Joseph, par l'histoire de sa famille reprise au xv<sup>e</sup> siècle, paraîtrait peut-être long, s'il ne nous permettait de juger dès le début par quelles attaches puissantes le Père Joseph, du côté maternel et paternel, tenait à la grande société de son temps. Comprendrait-on autrement la place qu'à trente-cinq ans à peine ce capucin put y prendre, mêlé aux plus grandes affaires du royaume, en commerce régulier de bons offices avec la reine mère, les grands seigneurs et les ministres? S'il n'avait renoncé au monde volontairement, personne ne se fût étonné de ces relations. Il le savait; on s'en souvenait, et cela lui donnait une singulière autorité.

De cette conversion du Père Joseph, il ne me semble pas que M. Fagniez nous ait donné les raisons dernières. Était-il marqué dès l'enfance pour ce brusque changement de vie? Je ne crois pas, pour ma part, à ces indices que les pieux biographes du saint personnage retrouvent toujours, tant ils en ont l'envie, dans les scènes de son enfance et de sa jeunesse, élans de mysticisme ou d'amours contrariés. J'y crois d'autant moins pour le Père Joseph qu'on le voit, à quatorze ans, près de se faire capucin, vivre, jusqu'à dix-neuf ans, en bon gentilhomme, absorbé par l'escrime et l'équitation, et prêt, de nouveau, à se résoudre à la retraite, la chercher, non chez les Capucins, mais à la Chartreuse.

Ces incertitudes me paraissent des symptômes de caractère, plus que de vocation, qui concordent avec le propre témoignage du Père sur cette époque de sa vie : « Ces six années m'ont tant ennuyé que je tiens cela pour un siècle. » Inquiet, incertain et las, le Père Joseph passait alternativement des agitations à la retraite, lorsque, à Nevers, il se décide à revenir près de sa mère, ayant trouvé sa voie et fixé sa destinée. Il a résolu de devenir capucin, arrêté brusquement dans son intention de se faire chartreux, à Nevers précisément.

Peut-on deviner ce qui s'était passé pour lui dans cette ville, quelle influence s'exerça sur lui, décisive et subite? Je le crois. Quand on voit, d'une part, la correspondance étroite qui s'établit sitôt entre le duc de Nevers et le Père Joseph et, de l'autre, la part de l'ordre de Saint-François à toutes les entreprises que, pendant dix ans, ils ménagèrent ensemble, on est bien près de connaître les raisons qui ont déterminé, à Nevers, le Père Joseph à entrer dans cet ordre. Il cherchait une œuvre à laquelle croire et se dévouer. Il l'a trouvée dans la croisade chère au duc de Nevers et aux Capucins et l'a servie avec enthousiasme et obstination. Cette explication me paraît à l'appui de tout ce que M. Fagniez nous apporte de neuf et de si intéressant sur ses débuts, ses aspirations, ses entreprises.

L'étude très minutieuse et très documentée qu'il a faite du rôle des Capucins dans l'Église et les relations des états européens au xvii<sup>e</sup> siècle, de leur extension et de leur croisade pacifique en Orient, est peut-être la partie la plus attachante et la plus instructive de son œuvre. On souhaiterait même que tous les traits essentiels en fussent ramassés et

réunis, comme l'assise essentielle, au début du livre. Combien de Capucins à la tête des principales affaires de ce temps! Grands voyageurs, apôtres, diplomates entre les princes et le Saint-Siège et prédicateurs populaires, ils dirigent et servent la politique des cours catholiques, dans l'ombre, discrètement, et sont auprès du public les agents de l'opinion par leurs écrits, par leurs prêches. C'est dans ce cadre général qu'il faut placer avec M. Fagniez, désormais, le Père Joseph pour le comprendre.

Comment s'expliquer autrement qu'un homme de son âge ait été choisi, en 1615-1616, comme le médiateur unique entre les princes et le gouvernement, le Saint-Siège et la France? Son autorité, alors, va jusqu'à désigner Richelieu à la reine mère pour des missions importantes, à conseiller à Marie de Médicis des démarches décisives à Angoulême en faveur de la paix. Luynes subit son influence, par l'intermédiaire des prélats du Perron et de Retz, et la politique royale est presque la sienne en 1621, et, pendant ce temps, il négocie avec le duc de Nevers, avec le Saint-Siège, à Rome, en 1616, fonde avec lui une milice chrétienne en vue de la croisade (1617), s'en va en Espagne préparer, avec Philippe III et ses ministres, une entreprise générale de toute l'Europe contre les Turcs (1618). Lorsque Richelieu arrive aux affaires, le Père Joseph en sait plus que lui, peut-être, par la part qu'il a eue à toutes, en France et hors de France, sur la politique générale des cours et la diplomatie de son temps, dont il est un des principaux ouvriers.

Et cependant, dès 1625, un témoin autorisé, le nonce Spada, disait : « Il est tout au cardinal de Luçon, et le cardinal déjà beaucoup moins à lui, parce que, s'il y a entre eux affection mutuelle, le Père est plus porté à suivre les idées du cardinal qu'à l'attirer aux siennes. » Ce texte, retrouvé par M. Fagniez dans les archives italiennes, où il a fait tant d'autres trouvailles précieuses, me paraît précieux entre tous. Ne nous montre-t-il pas, à une époque décisive des relations du cardinal et du capucin, Richelieu mettant la main sur son collaborateur, comme sur le royaume, d'une façon souveraine? En 1624, depuis dix ans, le Père Joseph avait sa personnalité et son rôle très considérables. Il semble qu'en un an de pouvoir Richelieu ait commencé et réussi à l'absorber.

Aussi ne pouvons-nous assez louer M. Fagniez d'avoir compris qu'une histoire du Père Joseph, surtout à partir de cette date, ne se séparait pas d'un examen parallèle de la politique et du caractère de Richelieu et de toute la France de leur temps. Tout au plus, aurait-on pu souhaiter que ce parallélisme ne nuisit pas parfois à l'unité du tableau. Mais M. Fagniez ne nous prévenait-il pas que son livre n'était ni une *histoire générale* ni une *biographie*? Si le procédé avait ses inconvénients, il a eu le mérite de poser nettement le problème des relations du ministre et de son confident.

La légende de l'*Éminence grise* est désormais détruite et l'on n'y reviendra plus, il faut l'espérer, en présence des documents que M. Fagniez,

avec méthode, sûreté et abondance, a définitivement produits. Le plus important de tous, ce recueil qu'il a retrouvé au *British Museum*, ce *Supplément à l'histoire*, œuvre de Lepré-Balain et du Père Ange, de Mortagne, composé avec les papiers du Père Joseph, est, si l'on peut dire, le testament politique du capucin, à placer en face de celui du cardinal.

Nous savons désormais pourquoi cet apôtre, ce fondateur d'ordre, ce mystique même, sans cesser de l'être, s'est fait l'un des meilleurs serviteurs, auprès de Richelieu, de la politique nationale, hostile à l'Espagne, à l'Autriche et, en apparence, à l'Église. Il travaillait pour l'Église à sa manière, obstiné, pour sa gloire et sa puissance, à lui rendre, par l'union des princes catholiques, sa force d'expansion et d'attaque contre les infidèles. L'union des princes catholiques a été le rêve de toute sa vie et l'objet de tous ses efforts, et, s'il a détesté et poursuivi de sa haine les Espagnols, c'est peut-être plus encore comme bon catholique que comme Français irrité de leurs menées contre le roi très chrétien, l'un des chefs reconnus de la communauté chrétienne, dans laquelle ils semaient la division et la discorde.

Que, dans cette âme aux passions fortes, la haine contre la maison d'Autriche ait été jusqu'à une alliance avec des hérétiques et des infidèles, il le faut admettre, quoiqu'on s'en étonne. Et voilà le fondateur du Calvaire dévoué aux œuvres politiques de son ami, non par la servilité ou l'intrigue louches qu'on lui a reprochées, mais par un rapprochement nécessaire et profitable à l'idéal qu'il poursuit avec un cardinal et un homme d'état dont il a reconnu l'autorité et la puissance.

Sans doute, avec l'idée absolue que nous nous faisons si souvent à tort de Richelieu, la thèse de M. Fagniez pourrait se concilier difficilement. Si, en 1624, le cardinal avait eu un plan absolument formé d'abattre à tout prix les Habsbourg et de leur arracher l'Allemagne, le Père Joseph fût-il entré aussi étroitement au service de sa diplomatie? Comme tous les grands hommes d'État, Richelieu a gouverné avec les circonstances et s'est déterminé suivant l'occasion. Il cherchait son profit partout où il le trouvait, sans préjugé, dans des négociations avec les puissances catholiques, dans des alliances protestantes. Si bien que nous le voyons déchaîner Gustave Adolphe sur l'Allemagne, en protégeant contre lui les princes catholiques, et l'arrêter pour les ménager, en 1632, au lieu de se lier à sa fortune et à sa conquête. La lutte avec les catholiques ne l'a pas moins servi que ses alliances protestantes; elle est demeurée, après sa mort, une règle de la politique française et le fondement de la paix de Westphalie.

Par là, on s'explique aisément ses relations durables avec le Père Joseph. L'autorité que le capucin avait, bien avant lui, dans le monde catholique, était une garantie de succès pour les missions qu'il lui confiait à Rome dans l'affaire de la Valteline, en Bavière au temps de la diète de Ratisbonne, et, comme il n'avait pas de parti pris, on s'explique que le Père Joseph lui eût si souvent et si longtemps aban-

donné le succès de ses propres idées. L'union des états catholiques n'était-elle pas utile à l'un pour la paix et l'autorité qu'elle pouvait procurer à la France, comme à l'autre pour la reconstitution de l'unité catholique, brisée par la rivalité des Bourbons et des Habsbourg?

Tout cela a été exposé par M. Fagniez, dans le détail et dans l'œuvre, avec un luxe et une sûreté de preuves qui ne sauraient être contestés. Le secret, longtemps méconnu et dénaturé par le roman, de cette collaboration de quinze années s'éclaire désormais le mieux du monde à la double lumière d'une étude exacte des projets de Richelieu, de la vie tout entière de son collaborateur. Si le Père Joseph n'avait été qu'un simple agent diplomatique de Richelieu et son homme de confiance, son instrument docile et prêt à tout, l'énigme subsisterait de ce capucin, mystique et dévoué aux œuvres religieuses, devenu le serviteur aveugle et obscur d'une politique réaliste. M. Fagniez nous en a donné la clef en nous montrant en lui une véritable personnalité, très digne des deux volumes qu'il lui a consacrés.

Il reste un point qui mérite pourtant d'être expliqué. Pour M. Fagniez, jusqu'en 1632, le capucin aurait défendu ses idées et soutenu sa politique contre le premier ministre, puis, « peu à peu, sa conception personnelle d'une politique générale aurait cédé devant la politique commune, la politique nécessaire du cardinal. » J'avoue que cette interprétation me paraît mal s'accorder avec ce texte italien, que M. Fagniez cite lui-même et qui nous paraît si concluant. Dès 1625, on notait que Richelieu entraînait le Père Joseph à ses idées plus que le capucin ne lui imposait les siennes. Il avait ses plans, où la politique de son ami n'entraînait que pour une part, et, ni dans l'affaire de la Valteline ni à la diète de Ratisbonne, il n'en a sacrifié la variété et l'unité aux intentions, aux actes de son confident. J'admets que le Père Joseph fût plus à ses yeux qu'un agent, qu'il le traitât en collaborateur. Dans toute collaboration, c'est un fait constant, il y a toujours inégalité d'efforts et d'influence. L'unité de l'œuvre ne permet pas un partage absolu, surtout en politique. Entre les projets généraux et un peu chimériques du capucin et les desseins pratiques et d'abord français du cardinal, l'accord a pu s'établir, mais il n'a duré, dès le début de leur coopération, que par le sacrifice de plus en plus accentué des idées de croisade de l'un à l'intérêt du royaume administré par l'autre.

Nul doute que Richelieu n'ait obtenu ce sacrifice par la puissance de son amitié et surtout par l'ascendant de son génie réaliste sur une nature que le mysticisme et l'enthousiasme inclinaient à l'illusion. Une lettre qu'il échangeait, en 1635, avec le secrétaire d'État des affaires étrangères, Bouthillier, nous en dit long sur les moyens qu'il employait pour s'attacher le Père Joseph, en le raillant peut-être en arrière. A la veille d'engager la guerre générale contre le Habsbourg, inquiet de la partie décisive qui allait se jouer, il écrivait : « Le Père Joseph... répond des affaires d'Allemagne, pourvu que je face ce que ses *pensées*

*enthousiastiques* lui diront. » Voilà bien, je crois, prononcé par Richelieu lui-même, le dernier mot sur cette association d'esprits si différents et surtout inégalement sincères.

Je ne crois pas faire tort au cardinal, en croyant qu'il a flatté les illusions chères à son confident, pour ce que son expérience politique, sa souplesse, son autorité dans le monde catholique lui procuraient de ressources précieuses. « Il avait, » dit son plus récent biographe, M. Hanotaux, « une sensibilité larmoyante toute de surface qui pouvait, au premier abord, tromper les âmes tendres, dominées d'ailleurs par la force de son esprit. Mais le fond de son cœur était froid. Jamais un sentiment ne l'écarta de la ligne que ses calculs lui avaient tracée. » Son amitié pour le Père Joseph, l'une des plus fortes peut-être qu'il fût capable d'éprouver, ne l'a jamais porté à la moindre concession que sa raison eût désapprouvée et en a exigé beaucoup que son adresse sut faire accepter.

Préciser ces nuances délicates dans les relations de ces deux hommes, tous deux très grands, malgré le pouvoir que l'un sut prendre sur l'autre, m'a paru nécessaire, même après l'étude si profonde de M. Fagniez. C'est pour moi le moyen d'expliquer comment aux yeux des contemporains le capucin a pris le caractère d'un agent simplement; quand on est à demi dupe, il est facile de passer pour complice et complaisant. Écoutons plutôt ce confrère du Père Joseph, le Père Ignace, dire à l'empereur, à propos de l'affaire de la Valtelline où Richelieu, pour gagner du temps nécessaire à la pacification intérieure, laissa son ami négocier, en se réservant de le désavouer : « Quand le cardinal veut faire un bon tour, pour ne pas dire une fourberie, il se sert toujours de personnes pieuses. » Bien qu'alors on fût indulgent aux prélats obligés par leur situation politique à des actes incompatibles avec leur caractère, les adversaires de la politique française en Europe et à Rome avaient trop d'intérêt à exploiter les apparences d'une diplomatie obstinément hostile aux catholiques contre le religieux qui parlait de l'union entre les princes de sa foi et semait entre eux la discorde et la guerre. Sa personnalité a disparu ainsi dans la politique qu'il servait. Ce que je voudrais ajouter aux conclusions de son éminent biographe, c'est que ce n'est pas seulement la faute des contemporains s'ils ont égaré le jugement de l'histoire que M. Fagniez a si complètement révisé : le Père Joseph a été victime de sa collaboration avec Richelieu. Plus grand dans l'apostolat que dans la diplomatie, il n'a cependant été jugé que comme diplomate et par là diminué.

Que serait-ce si les contemporains avaient pu découvrir, avec la clarté que vient d'y porter l'abbé Dedouvres, dans ce capucin un pamphlétaire, ardent, tenace, toujours prêt à provoquer devant l'opinion les puissances catholiques? Le Père Joseph *polémiste*, voilà un nouvel aspect de cette figure si complexe, qu'on comprend mieux qu'il ait

fallu tant de temps et des études si patientes, si sagaces pour la déchiffrer. La thèse de l'abbé Dedouvres ne témoigne pas d'une méthode aussi assurée que les recherches de M. Fagniez. Pourtant les conclusions m'en paraissent certaines, sinon toujours, pour les raisons que l'auteur a données.

C'est par des considérations d'ordre littéraire surtout que l'abbé Dedouvres s'est déterminé à restituer au Père Joseph un grand nombre d'écrits politiques, d'œuvres polémiques, publiés sans nom d'auteur dans le *Mercure* ou attribués parfois à Fancan. On le conçoit : après avoir étudié les œuvres spirituelles du capucin, découvert son poème sur la Turciade, l'abbé Dedouvres était conduit à poursuivre l'étude de l'écrivain, négligé jusqu'ici par la critique, qui lui paraissait digne de reprendre sa place dans la littérature française.

Mais on peut regretter que pour établir ses titres il ait employé de préférence une méthode toute littéraire et procédé par l'examen de la forme plus que du fond.

Entre certains pamphlets anonymes, tels que l'*État des princes chrétiens*, le *Progrès des conquêtes*, le *Dessein perpétuel*, le *Manifeste français* et les *Écrits perpétuels du Père Joseph*, l'abbé Dedouvres a relevé de nombreuses analogies de style, des images familières au capucin, des tournures, des jeux de mots même ; dans un long appendice, après les avoir signalés au cours de son étude pour en tirer parti, il a accumulé ces preuves, les croyant décisives. Elles ne me paraissent point l'être. N'est-il pas possible que deux écrivains contemporains, sans se confondre pourtant, confondent leurs habitudes et leurs formes de langage ? L'abbé Dedouvres a prévu l'objection et déclaré la ressemblance trop complète, dans le cas qu'il examinait, pour qu'il doutât de l'identité. C'est malheureusement une question d'appréciation et de mesure. Des arguments de cette sorte n'emportent pas la conviction.

L'inconvénient de cette méthode m'a semblé plus grave encore, lorsque l'auteur s'attache, pour en tirer des conclusions, à la manière même, presque à l'inspiration des pamphlets du *Mercure*. Tel de ces pamphlets devra être attribué au Père Joseph, parce qu'il est d'un religieux, tel autre, parce qu'il est d'un professeur, ou d'un poète, ou d'un orateur, ou d'un gentilhomme, ou d'un philosophe, ou d'un soldat. Je conviens que le capucin était une nature très complexe. Mais tous ses contemporains réunis formaient un ensemble plus riche encore où l'on retrouvait plus aisément tant d'aptitudes et de vocations diverses.

Enfin, l'abbé Dedouvres emploie parfois un procédé de démonstration qui n'est pas d'une méthode très sûre. S'il croit avoir réussi à attribuer un premier pamphlet au Père Joseph, et qu'il vienne à en examiner un second qui ressemble au premier, la démonstration faite pour l'un lui paraît pour l'autre suffisante. C'est, à mon avis, construire un système sur une base bien fragile.

Et, malgré tout, l'abbé Dedouvres a raison; il aura eu le mérite incontestable d'évoquer et de reconstituer la figure du *Père Joseph polémiste*.

Dès 1624, le capucin rédigeait son *Discours sur l'État des princes chrétiens* (*Mercur*, X, 461). Laissons toutes les preuves littéraires que l'abbé Dedouvres en donne : il en est une qui suffit, parce qu'elle est autrement solide. C'est l'identité de ce pamphlet avec le *Mémoire présenté au roi par le Père Joseph*, retrouvé et publié par M. Fagniez, II, 467-480. — En 1624, second pamphlet, sur l'*Occurrence des affaires présentes* (*Mercur*, XI, 67); l'identité de cette œuvre avec une *Remontrance au roi sur les affaires de la Valteline*, que l'abbé Dedouvres attribue très justement au Père Joseph et par d'excellentes raisons, me paraît concluante. — En 1625, le capucin a publié dans le *Mercur* un *Discours sur les affaires de la Valteline*, que M. Geley a eu tort d'attribuer à Fancan (*Mercur*, XI, 125). Son erreur s'explique par le fait qu'il a cherché entre les écrits de Fancan et celui-ci *des rapports de style*. L'abbé Dedouvres, qui critique justement M. Geley, mériterait le même reproche s'il n'avait à la fin, et comme surcroît, appuyé sa démonstration sur une preuve plus solide, l'identité de ce discours avec un *Manifeste du Père Joseph contre les Espagnols* de 1635, cité par M. Fagniez (II, 265), et qui est notoirement son œuvre.

C'est ainsi que l'abbé, presque sans s'en douter, a donné la preuve qu'il faut encore attribuer au Père Joseph un *Advis sur l'état présent des affaires d'Allemagne* (*Mercur*, XII, 731), faussement attribué par M. Geley encore à Fancan. C'est l'identité de jugements que l'auteur de l'*Advis* sur la politique espagnole avec ceux que le biographe autorisé du Père Joseph Lepré-Balain lui attribuent.

Et, de même, Lepré-Balain nous a conservé du Père Joseph un fragment (V, chap. VI) du *Discours des alliances avec les hérétiques*, si semblable aux *Vindiciae theologiae iberopoliticae* (*Mercur*, XI, 1099), attribué jusqu'ici à Jean Goulu, que l'abbé Dedouvres a parfaitement raison de le restituer au Père Joseph.

Il faut aussi lui rendre le *Catholique d'état*, œuvre prétendue de Jérémie Ferrier ou de Jean Sermond. Mais l'abbé Dedouvres a, selon moi, négligé l'argument décisif. Il l'a mis seulement en note (p. 304) : « Quelquefois, dit le libelle, le zèle des plus saints est trop chaud. Saint Pierre met la main à l'épée pour sauver son maître, et n'y a *Père capucin qui ne l'eût fait* et de très bon cœur. » A quoi bon tant d'arguments tirés du style, et très douteux, à côté de cette marque d'auteur presque inconsciente et si certaine ?

Lorsque dans des libelles et écrits politiques on peut retrouver l'homme et le politique, cela ne vaut-il pas mieux, et n'est-ce pas plus logique que d'y rechercher l'écrivain ? Ainsi me paraît s'établir solidement la part que le Père Joseph a prise, non seulement en 1635, mais depuis l'avènement de Richelieu, dans le *Mercur*, à la défense devant l'opinion publique, à la justification de la diplomatie du cardinal; apôtre

et polémiste politique, voilà deux aspects bien différents du capucin qu'on nous révèle à la fois. Et, à mon sens, il serait bien difficile de les concilier, et il le faut pourtant, puisqu'ils sont également unis, si l'on n'admettait pas que de très bonne heure le Père Joseph ait subordonné ses rêves au succès des entreprises de Richelieu au point de paraître, non seulement dans la diplomatie, mais dans la presse, son agent.

Faut-il aller jusqu'à considérer avec l'abbé Dedouvres le confident de Richelieu comme le directeur du *Mercure français*? La seule preuve critique que l'auteur de cette thèse fournisse, c'est qu'en 1638, année de la mort du Père Joseph, le tome XXI du *Mercure* a paru chez un autre imprimeur que les vingt premiers. Si l'argument était décisif, pourquoi le tome X avec lequel aurait commencé la direction du Père Joseph et les suivants auraient-ils été publiés par le même imprimeur que les neuf précédents? Je ne suis pas convaincu par toute la série des raisons littéraires qu'apporte l'auteur de cette thèse. Entre le tome X et le tome XXI, le *Mercure français* contient des récits de missionnaires, et visiblement de capucins, où l'on peut retrouver la pensée et la plume du Père Joseph; il renferme des libelles politiques qu'on lui doit, pour une bonne part, attribuer. De ce que le Père Joseph a été fréquemment le collaborateur du *Mercure*, est-on en droit de conclure qu'il en a été le directeur de 1624 à 1639? Et sur quelle preuve l'abbé Dedouvres s'appuie-t-il pour reprocher à Barbier d'avoir attribué la direction du *Mercure* à Jean Richer? Je conclus avec lui, contre lui : « ce que le Père Joseph a été pour la *Gazette*, qui paraissait sous le nom de Renaudot, un collaborateur, il a pu, il a dû l'être pour le *Mercure*, qui parut anonyme jusqu'au jour où il passa aux mains de Renaudot<sup>1</sup>. » Rien ne prouve qu'il ait été davantage le directeur des premiers journaux français, le vrai fondateur du journal en France. S'il tient à l'établir, l'abbé Dedouvres nous en doit d'autres preuves.

En les attendant, nous le remercions de ce que son étude suggestive et sagace apporte encore de nouveau, d'inédit, aux belles études de M. Fagniez, auxquelles il semblait qu'on ne pût rien ajouter.

Émile BOURGEOIS.

**Les étapes de l'histoire sociale de la Belgique (Bruxelles, Anvers, Gand, Liège)**, par Maurice HEINS (Extrait de la *Revue de Belgique*). Bruxelles, Weissenbruch, 1895. In-8°.

Ce livre est fait avec des ouvrages de seconde main. Il ne contient aucun texte nouveau, aucun fait nouveau; on ajoutera qu'il ne contient aucune idée nouvelle. L'auteur s'attarde même à des hypothèses anciennes et qui sont à présent abandonnées : par exemple celle qui fait sortir

1. P. 528.



les *lignages* des « anciens hommes libres de la conquête. » Ce sont des idées qui sonnent aujourd'hui à l'oreille de l'historien comme certaines redondances de l'époque romantique. M. Heins écrit : « Le pouvoir échevinal était devenu héréditaire. » Nous croyons bien qu'il l'était dès le début. M. Heins considère le xiv<sup>e</sup> siècle comme une époque où la société était « assise et tranquille, » du moins dans des villes, en la comparant aux xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles. Ce fut, au contraire, l'époque la plus terrible que l'histoire municipale ait connue, surtout en Flandre : guerres, massacres, incendies et pillages. Les grandes villes d'Ypres et de Bruges furent ruinées à jamais. Nous pourrions multiplier ces observations.

Dans l'ensemble, néanmoins, M. Heins a donné un résumé simple, clair et généralement exact des conclusions auxquelles les écrivains modernes sont parvenus, et qui, à ce titre, peut rendre des services.

Fr. F.-B.

**Docteur G. LEGUÉ. Médecins et empoisonneurs au XVII<sup>e</sup> siècle.**  
Paris, 1896. In-12.

*Les Médecins au temps de Molière, les Apothicaires au XVII<sup>e</sup> siècle, Médecins et grandes dames, les Poisons, la Messe noire, la Voisin, la Mort de Madame,* tels sont les titres des chapitres qui composent le livre de M. Legué. L'auteur avait une compétence particulière pour traiter ces différents sujets par sa connaissance de la médecine, et spécialement des maladies nerveuses. Il a écrit un livre qui est destiné au grand public, plutôt qu'aux historiens, bien qu'il repose sur des recherches consciencieuses. Il a, néanmoins, omis de compléter les renseignements qu'il a trouvés dans les documents d'archives, — entre autres les pièces du fameux procès des poisons, en grande partie publiées par François Ravaisson, dans ses *Archives de la Bastille*, — par les indications que fournissent sur les personnages en scène les mémoires et correspondances des contemporains. La partie la plus importante du livre de M. Legué est consacrée à la mort de Madame, la gracieuse Henriette, première femme du duc d'Orléans. M. Legué conclut à l'empoisonnement par le sublimé corrosif; même après la lecture de cette dissertation très intéressante, l'opinion de Littré, qui conclut à la mort naturelle, causée par un ulcère simple de l'estomac, conservera des partisans.

Fr. F.-B.

**La Hongrie littéraire et scientifique,** par Y. KONT, professeur au Collège Rollin, docteur de l'Université de Budapest. Paris, Leroux, 1896. In-18, vii-459 pages.

Cet ouvrage, plutôt littéraire qu'historique, publié à l'occasion de

l'exposition millénaire hongroise, mérite cependant d'être mentionné ici, pour deux raisons.

D'abord, il renferme un exposé de la littérature historique en langue magyare ou latine, qui résume et complète, en conduisant le lecteur jusqu'au moment même où nous sommes, les tableaux présentés dans ce recueil-ci, par nous en 1876, par MM. Marczali et Lederer en 1887. Il est intéressant, par exemple, d'apprendre que l'Académie hongroise prépare, en l'honneur de la solennité actuelle, des éditions définitives de toutes les sources orientales, grecques et occidentales contemporaines de la prise de possession du pays et qui mentionnent ce fait. Déjà M. Geiza Kuun a donné les sources orientales (1<sup>er</sup> volume, 1893); M. Vari donnera les sources grecques et M. Marczali les sources occidentales. M. Kont nous renseigne aussi sur les travaux les plus récents de MM. Fraknoi (Mathias Corvin) et Pauler (les Arpard), etc., etc.

Ensuite, le livre tout entier est un chapitre d'histoire, en ce sens que les fluctuations littéraires de la nation magyare, ses alternatives d'enthousiasme national, de chauvinisme ethnographique, d'oppression, de découragement, de renaissance littéraire traduisent exactement, d'une façon qu'on pourrait appeler adéquate, les va-et-vient de l'histoire politique. Nous n'avons pas à souhaiter la bienvenue à M. Kont, qui, depuis plusieurs années, agrégé de notre Université, enseigne l'histoire dans un collège de Paris, mais nous pouvons le féliciter et le remercier de son utile publication.

Ed. SAYOUS.

P. COQUELLE. **Le royaume de Serbie.** Paris, Vanier, 1894. 4 vol.

in-18, 294 pages. — **Histoire du Monténégro et de la Bosnie.**

Paris, Leroux, 1895. 4 vol. in-8°, v-490 pages.

Il y a des livres ennuyeux, mais savants; il en est qui exaspèrent le lecteur en heurtant ses manières de voir, mais dont le mérite est d'ailleurs incontestable; il y en a enfin qui ne laissent qu'une sensation de vide; en fermant le volume, on constate avec tristesse que les promesses du titre n'ont pas été tenues et que les pages qu'on a feuilletées ne contiennent rien. Tels sont, j'ai le regret de le dire, les deux ouvrages de M. Coquelle; écrits dans une langue prudhommeque, sans souci d'une méthode quelconque, ils révèlent une absence presque totale de recherches préliminaires; c'est superficiel, vague ou faux. On tolère ces à peu près dans des articles d'actualité bâclés par un reporter à court de copie, mais, quand on rencontre dans un ouvrage de dehors scientifiques une pareille légèreté et une pareille insuffisance, on ne peut s'empêcher de crier au scandale.

Le premier devoir d'un historien est de rapporter le plus exactement possible les noms des personnes et des lieux dont il parle; on se demande comment on peut, sans le faire exprès, arriver à l'incorrection que pré-

sentent les livres de M. C. Je signalerai les erreurs que j'ai relevées dans les dix premières pages de l'*Histoire du Monténégro* qui me sont tombées sous la main :

P. 262, la paix de *Pressbourg*; même erreur p. 269, mais, p. 267, *Presbourg* est écrit correctement. — P. 262, l'agent autrichien appelé le *baron Cavalcaado* avait nom *Baroni Cavalcabò*. — P. 263, les habitants des bouches de Cattaro (bocche di Cattaro) ne s'appellent pas *Bocchésiens*, mais *Bocquais*, de l'italien *Bocchesi*; *Bocchésiens* supposerait *Bocchesiani*; rapprocher le nom de Ragusans donné par M. C. aux Ragusains et celui de Bosniens donné aux Bosniaques. — P. 264, *Calvat*; p. 267, *Caftat*. Le vieux Raguse (Ragusavecchia) s'appelle en croate *Cavtat* (Civitas?). — P. 264 et pass., le prince *Vyazamski*, cette famille écrit son nom *Viazemski*. — P. 265, ile de *Loeroma*, c'est *Lacroma*. — P. 266, M. C. semble ignorer que *Novi* est le nom croate de Castelnuovo. — P. 267, *Ostro*, dans les montagnes voisines de Cattaro. *Ostro* n'est pas une localité, mais un cap, punta d'*Ostro*; ce cap n'est pas dans les montagnes et n'est pas voisin de Cattaro. — P. 267, *Deleli brog*, lisez *Debeli brig*. — P. 267, *Mokrin*, lisez *Mokrinje*. — P. 267, *Vitalica*, lisez *Vitalina*. — P. 268, le colonel italien qui capitula dans Curzola ne s'appelait pas *Orsango*, mais *Orfengo*. — P. 268, *Porto rosso*, lisez *Porto rose*. — P. 268, Eylau et Friedland sont en Prusse et non en Pologne, de même que Carlovitz n'est pas en Basse-Autriche (*Roy. de Serbie*, p. 173). — P. 269, *Ostorg* pour *Ostrog*; écrit correctement p. 275.

Ces inexactitudes sont généralement dues à l'inattention de l'auteur, qui ne persévère pas toujours dans ses erreurs. *Scander-beg* est appelé aussi *Scanderberg* (*Roy. de Serbie*, p. 145) et *Scanderburg* (*Ibid.*, p. 146); *Funkirchen* ou *Pec*, en Hongrie, se change en *Funftkirehen* (*Ibid.*, p. 176) ou en *Funftekirchen* (*Ibid.*, p. 154). Le nom de l'historien *Andric* devient : *Andrich*, *Andritch* et *Andricht*.

Mes remarques se bornent aux noms dont j'ai pu relever la véritable forme; il en est d'autres qui sont défigurés au point de devenir absolument méconnaissables. J'ai consulté M. Leger, compétent entre tous sur ces matières, et nous n'avons pas pu arriver à deviner le sens de certains groupes de syllabes.

Mais tout ceci n'est qu'une affaire secondaire; ce qui est beaucoup plus sérieux, c'est que M. C. ne connaît pas le sujet qu'il a entrepris de traiter. Ses sources sont au moins insuffisantes; dans le volume sur la Serbie, il ne donne qu'une seule référence : p. 14, *Figuer* (probablement L. Figuiet), *les Races humaines*, pas d'indication de page. De quoi s'est-il servi pour faire son livre? Il nous le laisse ignorer. Pour le Monténégro, il cite *Andric*, *Medakovic* et *Milutinovic*; *Andric* seul a écrit sur l'ensemble de l'histoire monténégrine, et son travail n'est pas estimé. Il ne manque pas cependant d'ouvrages qu'on pouvait utiliser; il y a, à ma connaissance, six histoires du Monténégro; en croate, *Milakovic* (Zara, 1856); *Kallay* écrit en hongrois, mais traduit en serbe, en allemand et, je crois, en russe; en italien, *Kaznacic*, qui a traduit *Milakovic* en le

corrigeant (Raguse, 1877); en italien encore, Chiudina (Spalato, 1882); en français, Delarue (1862) et Maton (1881). De nombreux auteurs ont traité à fond des épisodes; en particulier, Makuchef a publié sur le siège de Raguse un travail de haute valeur. Celui qui voulait écrire après tant d'autres devait essayer de connaître au moins quelques-uns de ses devanciers; M. C. a préféré compiler sans critique dans un ou deux auteurs sans autorité; je croirais volontiers à plusieurs sources distinctes. Le même individu, appelé Bucetich de la page 258 à la page 262 (son nom revient douze fois en cinq pages), reparait à la page 274 sous le nom de Voucetitch; ce sont deux lectures du même nom slave que M. C. a adoptées successivement, selon qu'il recourait à la source A ou à la source B. Nous verrons tout à l'heure que M. C. ajoute aussi du sien, mais qu'en le faisant il n'a pas toujours la main heureuse.

Revenons aux quelques pages examinées tout à l'heure au point de vue de l'orthographe, et voyons ce que vaut le fond.

P. 263, il s'agit de la marche du général Lauriston sur Cattaro; les Monténégrins s'emparent du pays et barrent le passage aux Français; la flotte de l'amiral russe Siniavin leur prête assistance. Il est bon de savoir que la conquête de Cattaro était depuis dix ans et sera longtemps encore le but des efforts et des intrigues du Vladika Pierre; les archives contiennent dix fois la preuve de ce point de fait.

Écoutons M. C. : le Vladika Pierre, qui ne désirait que la paix, est invité par les Russes à prendre les armes; il cède à contre-cœur; « le voilà donc entraîné dans la querelle d'Alexandre et de Napoléon; nous ne pouvons le blâmer, car il devait tant de reconnaissance à la Russie qu'il n'avait pas le droit de lui refuser son appui. »

Ici M. C. a peur d'avoir prononcé des paroles compromettantes et entame une dissertation pour démontrer que le Monténégro n'est pas vassal de la Russie : en effet, « un vassal paie un impôt à son suzerain...; rien de semblable dans le pays qui nous occupe; loin de payer un impôt, il reçoit des Russes un subside annuel... » Cela tendrait à prouver que c'est l'empereur de Russie qui est vassal du Monténégro.

P. 264, « Lauriston arrive à Raguse avec une brigade. » Les pièces officielles, les états de solde, par exemple, démontrent qu'il y avait 800 hommes amenés à marche forcée pour empêcher les Russes de se jeter dans Raguse; aussitôt dans la ville, Lauriston fut attaqué, coupé et bloqué pendant dix-neuf jours, après quoi il fut dégagé par Molitor : voilà l'histoire.

M. C., qui veut être bien vu à Cetinje, consacre les pages 264 et 265 au récit des prouesses extraordinaires des Monténégrins, mais ses récits rappellent les bulletins des Chinois pendant la dernière guerre, ou les télégrammes que, pendant les révolutions périodiques de l'Amérique centrale, envoient à l'envi les gouvernements tant légitimes qu'insurrectionnels. En faisant le compte des pertes attribuées aux Français par les historiographes monténégrins, on peut voir que chaque soldat a été tué au moins trois ou quatre fois. A un moment, M. C. est pris d'un

scrupule et se refuse à enregistrer les chiffres d'Andric, mais, à la page suivante, il se laisse de nouveau séduire et fait périr 400 soldats français et 18 officiers en un seul combat; dix-neuf canons sont pris; la veille, les Français avaient déjà perdu trois batteries; or, le général, s'engageant dans un pays dépourvu de routes, avait laissé son artillerie à Spalato, et il n'avait trouvé dans Raguse que de vieilles bombardes sans allûts.

P. 265, « le 14 juin (v. s.) arriva un ordre du tzar, qui autorisait les Monténégrins à retourner dans leur pays, s'ils le jugeaient à propos... » Il ne s'agit pas d'un ordre du tsar, mais d'un courrier d'ambassade, qui apporta de Paris la copie d'un traité (traité d'Oubril, du nom du diplomate russe qui le négocia). Les Russes devaient se retirer, mais ils s'y refusèrent, parce que l'acte n'était pas ratifié par le tsar, lequel ne le ratifia pas. Ces détails sont inconnus de M. C., qui donne une autre interprétation : « Le Vladika estima qu'il serait lâche d'abandonner ses alliés au plus fort du combat (et du pillage aussi) et ne voulut pas profiter de l'autorisation du tzar... Sa résolution était d'autant plus louable que Napoléon, furieux de l'intervention des Monténégrins, qu'il considérait comme des sauvages, avait donné l'ordre de passer par les armes tous ceux d'entre eux qui seraient faits prisonniers. »

Je ferai remarquer qu'à cette date Napoléon ignorait que ses troupes fussent en conflit avec les Monténégrins; les hostilités n'avaient commencé que depuis huit jours; l'empereur n'était au courant de rien et n'avait pu donner aucun ordre. J'ajouterai que les Monténégrins avaient l'habitude très orientale de couper la tête aux ennemis qui tombaient morts ou vivants entre leurs mains. Le malheureux général Delgorgue avait ainsi été massacré, sous les yeux de ses hommes, pendant la retraite du 17 juin, et on comprend que les Français fussent peu disposés à faire quartier. A ce propos, M. C. prend à partie M. Thiers (p. 266, note) et conclut par cette réflexion : « Le Vladika ressentit un violent courroux de la manière dont on considérait ses guerriers. »

Cette glose juxtaposée peut se poursuivre indéfiniment; chaque assertion appelle une rectification. A la page 267, on voit Marmont livrer une bataille (où il est défait, naturellement) un mois avant la date de son entrée en Dalmatie; par compensation, Molitor est blessé<sup>1</sup> à Cas-

1. Une légende très accréditée dans le pays veut en effet qu'un général français, Molitor ou un autre, ait été blessé et même tué à la bataille de Castelnovo (30 sept. 1806); ce fait étant contredit par nos rapports militaires, je me suis refusé à y croire, et, pour me convaincre, on m'a fait voir le prétendu « tombeau du général français, » qu'on distingue non loin de la mer, à demi enfoui dans un bouquet d'arbres, quand on range la côte en bateau à vapeur, avant d'entrer à Castelnovo. Pour en avoir le cœur net, j'ai poussé jusqu'à ce monument, qui est près de l'embouchure de la Sutorina, dans l'étroite bande de territoire qui sépare l'Albanie vénitienne des états de Raguse. Or, ce tombeau est celui d'un Turc nommé Hassan-Agha. C'est sur cette méprise que reposent les récits très circonstanciés qui font autorité aussi bien en Dalmatie qu'au Monténégro. Le seul officier qui périt dans cette rencontre fut le capi-

telnuoro (M. C. dit Cattaro) à une époque où il est bien près de rejoindre son nouveau poste de gouverneur de la Poméranie suédoise.

A quoi bon continuer? J'ai donné, je crois, une idée suffisante de la valeur historique des récits de M. C. Un dernier exemple me dispensera de conclure : Il s'agit du tsar Douchan le Grand, de Serbie (1333-1356); nous lisons à la page 91 : « Comme ses prédécesseurs, il augmenta le nombre des écoles, y attirant les savants byzantins et les écrivains étrangers, *entre autres les historiens Dufresne et Freschoti.* » Ces lignes me firent rêver! « Que n'ai-je étudié? me disais-je, je n'ignorais pas qu'il y a eu au xiv<sup>e</sup> siècle deux historiens qui s'appelaient Dufresne et Freschoti. » C'est alors que je fus demander des éclaircissements à plus compétent que moi; M. Leger parut d'abord très perplexe, puis il poussa un cri de triomphe qui se termina par un tonitruant éclat de rire... « Dufresne! c'est Ducange!... Dufresne du Cange! Freschoti doit être Freschaud, ou dom Freschot, érudit du xviii<sup>e</sup> siècle! Notre homme a vu les noms en bas d'une page de références, dans un livre latin (Freschoti est au génitif) et il a fait de Ducange un contemporain d'Étienne Marcel! »

J'allais oublier de dire que le roi de Serbie, voulant récompenser les rares mérites de M. Coquelle, l'a nommé officier de l'ordre de Saint-Sava.

P. PISANI.

**Karl Vogel. Die dritte franzoesische Republik bis 1895. Stuttgart, Deutsche Verlagsanstalt, 1895.**

Ce livre est simplement un ouvrage de vulgarisation. Pourtant il mérite une mention dans cette Revue. Écrit en allemand, en vue surtout d'un public allemand, il ouvre une série de dix volumes qui présenteront, par États, le tableau de la politique et de la civilisation de l'Europe à la fin du xix<sup>e</sup> siècle. Beaucoup de faits, une vaste lecture et une connaissance personnelle étendue — plus étendue que profonde, — du pays et des gens : voilà les qualités. — Les défauts : trop d'éclectisme dans le choix des documents, — la statistique, les petits journaux, les pamphlets de fonctionnaires révoqués; — un certain nombre d'erreurs matérielles; des citations mal comprises ou mal faites, qui induisent à des conclusions fausses : ce n'est pas avec « complaisance, » quoi qu'en ait dit l'auteur, que les Français disent : « L'administration que l'Europe nous envie. » Gambetta n'a pas dit (cf. p. 78 et 156) : « Le clergé, c'est l'ennemi !. » Un plan mal fait, dans l'ensemble et dans les détails (voir les chapitres iv, v, vii, qui se répètent en partie, et la page 219); un enchevêtre-

taine Gayet, officier d'ordonnance de Marmont. Voy. Marmont, *Mémoires*, LX, p. 19, et dans mon livre sur *la Dalmatie de 1797 à 1815*, p. 261, note 2.

1. Moins grave dans ses conséquences, mais aussi impardonnable est la pseudocitation de Beaumarchais, p. 352 : « Il fallait un musicien, on prit un danseur. »

ment de pensée, une lourdeur de style dont voici un exemple typique, pages 400 et 401 : « La réception des Russes... avec la dignité plus solennelle qu'elle prit de la coïncidence des funérailles du loyal MacMahon, que le général de Miribel avait précédé et que le général Ferron suivit bientôt dans la tombe, en outre de la mort du grand compositeur Gounod (octobre 1893) n'a guère changé aux rapports de l'alliance qu'Alexandre III n'avait pas contractée sans conditions. » — Et M. Vogel se défend, dans sa préface, d'avoir voulu écrire un manuel !

Le livre n'est pourtant que cela : un manuel d'histoire, de statistique, de politique et de psychologie française, à l'usage des Allemands d'instruction moyenne. Les dimensions du volume, le nombre des références n'y changent rien. L'histoire et la statistique sont ou des hors-d'œuvre, ou une introduction aux opinions personnelles de M. Vogel. Il juge la France sur deux faits : ses rapports avec la Russie et ses rapports avec l'Allemagne ; il traite les premiers avec une ironie légère comme son style, et les seconds du ton d'un pédagogue sévère, mais bienveillant. Voici ses conclusions :

« L'ambition, la prétention, la soif de dominer, » l'aveuglement, la haine et la crainte de tous les étrangers sont les traits principaux du caractère français (p. 97, 337) ; il semble même que la lâcheté s'y ajoute (p. 203-204). On ménage seulement les étrangers que l'on espère reconquérir un jour, Suisses et Belges de langue française (p. 97), — car la frontière du Rhin, de Bâle à la mer, est toujours le but des Français (p. 101-102), — et ceux dont on escompte l'appui, Danois et Russes. A l'égard des Russes, tous les Français sont d'accord : les monarchistes et les opportunistes sont satisfaits d'une alliance militaire, et les révolutionnaires espèrent qu'elle leur facilitera le rapprochement avec le nihilisme (p. 397). — Tous les efforts sont dirigés contre l'Allemagne. La Louisiane, Maurice, le Canada, Aboukir et Trafalgar sont oubliés, mais non point Leipzig et Waterloo, Reichshoffen et Sedan (p. 47). Et les motifs de cette rancune ? La blessure faite à la vanité nationale, si sensible (p. 4-5), et la soi-disant « blessure béante » à la frontière de l'Est (p. 47). Pourtant l'Alsace-Lorraine n'est qu'« une bande de terre de moyenne grandeur, arrachée autrefois à l'Allemagne, reprise par elle, » et la protestation une « mascarade » (p. 47, 162-163, 202). — Si la France voulait vraiment la paix, elle pourrait facilement entrer dans la Triple Alliance (p. 233). Au lieu de cela, elle cherche à l'affaiblir, en excitant les Slaves autrichiens et les Hongrois (p. 75), et en travaillant à en détacher l'Autriche (p. 391). C'est un jeu dangereux ; à la prochaine guerre déclarée par la France, sa frontière sera reculée jusqu'à la Meuse (p. 263). En attendant, l'Allemagne doit être toujours sur ses gardes : les Français se sont frotté les mains quand un Reichstag « en proie à une démente prudhommesque » a repoussé une loi militaire (p. 201, 234, 262). Le suffrage universel est une monstruosité (p. 702, sqq. et *passim*) ; c'est lui qui a nommé ce Reichstag et élu nombre d'« adeptes masqués de l'anarchie » (p. 446), — entendez les socialistes.

Ici apparaît la tendance étroitement allemande de M. Vogel, et même sa position parmi les partis politiques. D'autres exemples méritent d'être cités : la négation de la trahison de Bazaine, — M. Vogel ne connaît-il pas le livre récent de M. Chuquet? — une... défaillance de mémoire qui lui fait oublier, dans le récit de l'incident Schnaebelé, que l'arrestation sur territoire allemand était le résultat d'un guet-apens, et par suite la conduite de l'empereur Guillaume I<sup>er</sup> non point « indulgente, » mais honnête (p. 202-205); la naïveté de l'invitation adressée au Danemark de s'appuyer sur le « grand frère (l'Allemagne) qui depuis longtemps ne lui en veut plus » (395); l'oubli de la germanisation du Slesvig et de l'Alsace quand on s'indigne de voir les provinces baltiques et tout l'Empire russe « condamnés à la russification » (p. 203, 397); la surprise avec laquelle M. Vogel, qui pas plus qu'aucun de ses compatriotes n'aurait en 1870 toléré l'idée d'une intervention européenne, note que la Russie « ne put supporter qu'avec peine de voir (le congrès de Berlin) diminuer la récompense de ses victoires » (p. 164). Ces traits prennent tout leur prix quand on lit (p. 71) qu'il est « souvent comique... de voir le Français si habile à découvrir dans l'œil du voisin la plus petite paille, cependant que dans le sien il n'aperçoit pas la plus grosse poutre. » M. Vogel aura-t-il au moins reconnu, à la suite de révélations récentes, que les « petits Louis XV » (p. 363) et les hommes politiques corrompus ou équivoques ne se trouvent pas qu'en France?

Ce livre est un exemple instructif de la persistance des idées fausses et des préjugés nationaux parmi les peuples. Il n'est point fait pour les savants qui lui seront sans doute même en Allemagne des juges sévères. Il s'adresse à un public moyen, qui y retrouvera ses opinions traditionnelles, mais présentées avec des prétentions et un appareil scientifiques; et cela en fait le danger. Peut-être les suivants seront-ils meilleurs; l'auteur les entreprendra avec moins d'idées préconçues, y sera moins juge et partie.

L. EISENMANN.

---

Ed. WESTERMARCK. **Origine du mariage dans l'espèce humaine** (traduit de l'anglais par H. de Varigny). Paris, Guillaumin, 1893. In-8°, v-330 pages (collection d'auteurs étrangers contemporains).

L'ouvrage de Westermarck paru en 1891, réédité en 1894, a été accueilli avec une grande faveur; traduit en plusieurs langues, il méritait assurément d'être présenté au public français. C'est une étude comparée des formes de l'union sexuelle chez les différents peuples. On l'a généralement considérée comme une réfutation définitive de la théorie qu'un état primitif de promiscuité aurait précédé le mariage. L'auteur a fait la critique des faits apportés à l'appui de cette théorie par Morgan et Mac Lennan, et montré qu'ils sont ou mal observés ou mal interprétés. Il a cherché à établir la thèse inverse : que tous les peuples, même les moins civilisés, ont, dès l'origine, pratiqué l'union monogame. Son plus



solide argument est d'ordre biologique, c'est que la jalousie et la monogamie sont des instincts très puissants dans un grand nombre d'espèces animales.

L'ouvrage est un répertoire commode des usages relatifs à l'union sexuelle (cour faite par l'homme, moyens d'attraction de la femme, nudité et pudeur, liberté du choix, idéal de beauté, interdiction d'unions entre parents, amour, capture, achat, dot, rites du mariage, monogamies, polygynie, durée du mariage).

Au point de vue historique, le principal intérêt de ce livre est dans la méthode. L'auteur déclare avoir suivi « la méthode statistique » telle qu'elle a été définie par Tylor à l'Institut anthropologique. Il se propose de « traiter l'histoire de la civilisation humaine aussi scientifiquement que celle de la nature organique, » c'est-à-dire de classer en groupes les phénomènes de la vie sociale et d'étudier l'origine et le développement de chaque groupe. La sociologie ainsi comprise travaille sur les matériaux fournis par « l'historiographie descriptive » et l'ethnographie; l'observation des peuples sauvages actuels nous fait connaître les survivances des états sociaux antérieurs, mais ce procédé exige beaucoup de prudence, car on risque de se tromper sur le sens des formes symboliques. « Il nous faut d'abord découvrir les causes des phénomènes sociaux, puis les phénomènes eux-mêmes » (les causes ce sont les idées et les sentiments qui ont fait créer les usages). Pour les découvrir, on a besoin de comparer un grand nombre de faits; donc « il faut tout d'abord réunir des matériaux considérables, » d'autant plus « que les récits ethnographiques ne sont pas toujours absolument dignes de foi... les récits d'un voyageur ne peuvent valoir les preuves de l'histoire. Et comme en beaucoup de cas le sociologiste ne peut distinguer l'erreur de la vérité, il doit être prêt à admettre l'inexactitude de quelques-uns des faits qu'il rapporte. *La quantité doit suppléer à la qualité.* »

Il n'est pas nécessaire d'insister sur ce qu'a d'inquiétant cette méthode de travail en gros. Employer des affirmations sans essayer d'en faire la critique, c'est tirer des conclusions de faits dont on ignore l'existence; avant de savoir dans quelles conditions se présente un document, on n'a aucun droit de présumer qu'il ait une valeur quelconque, puisque la probabilité des affirmations contenues dans un document peut varier jusqu'à zéro. Il arrive souvent, il est vrai, aux historiens de se servir de documents dont ils ont négligé de faire la critique, mais aucun n'aurait la naïveté d'ériger cette négligence en méthode. M. Westermarck lui-même, quand il a besoin de montrer que la théorie de ses adversaires ne repose sur aucune base solide, ne s'arrête pas à l'argument de la *quantité* des documents, il en examine la qualité: « Nombre des assertions faites sur les peuples vivant en promiscuité sont évidemment erronées. Les voyageurs sont souvent sujets à mal comprendre les mœurs des peuples qu'ils visitent » (p. 57). « Quant aux Bushmen, Lubbock n'indique pas la *source* où il a pris l'assertion que... » C'est bien là de la critique des sources. Mais pourquoi M. Westermarck

n'applique-t-il pas cette même critique à ses propres assertions, à ce pêle-mêle de récits de capitaines, de descriptions de missionnaires, de fantaisies d'explorateurs et de fragments de manuels de sociologie? « M. Letourneau raconte qu'à Basra, il était du devoir d'une femme surprise au bain de cacher son visage. inutile de cacher le reste de sa personne » (p. 96). A quelle source M. Letourneau a-t-il pris cette historiette?

Cette insuffisance de critique n'est après tout qu'un défaut superficiel; il serait facile d'y remédier par une révision critique des matériaux, car ils sont en quantité surabondante; il est *probable* que ce travail laisserait encore debout un nombre suffisant des documents qui ont servi à la construction. En ce sens, la *quantité permettrait d'arriver à la qualité*, et peut-être est-ce là ce que l'auteur a voulu dire.

Une objection beaucoup plus grave peut être faite à la méthode de construction elle-même, la « méthode statistique. » Elle consiste essentiellement à détacher de l'ensemble des usages et des conceptions d'une société un détail choisi arbitrairement (le goût du tatouage, l'horreur de l'inceste, l'idéal de beauté), à faire le même travail sur un grand nombre de sociétés, à rapprocher ces détails et à conclure sur l'existence ou l'évolution de ce détail dans l'ensemble de l'humanité. Le procédé est séduisant, — sans parler de l'effet de vertige respectueux produit sur le lecteur moyen par le défilé rapide de plusieurs centaines de noms de peuples sauvages inconnus, — séduisant par une apparence de rigueur et par une vague ressemblance avec les procédés de la zoologie comparée. Mais le cas est différent. En zoologie on *commence* par étudier séparément chaque animal, l'analyser en ses organes, se rendre compte des fonctions de chaque organe et de l'agencement de l'ensemble; c'est seulement entre des organismes bien connus chacun individuellement qu'on essaye d'établir une comparaison. Lors même qu'on compare un à un des détails analogues dans des espèces d'organismes différents, on ne perd jamais de vue le rapport de ce détail à l'ensemble de l'organisme; on sait déjà quelle place ce détail tient dans l'ensemble, et quand on le compare à un autre détail d'un autre organisme c'est qu'on sait d'avance que tous deux jouent un rôle analogue dans l'ensemble.

Mais dans la méthode statistique on commence par rapprocher des usages tirés de sociétés différentes avant d'avoir étudié la place que chacun de ces usages tient dans sa société. Et c'est de ce rapprochement qu'on prétend conclure la place que ces usages tiennent dans l'humanité, par conséquent dans chacune des sociétés. Or, un usage n'est pas même un détail réel, concret, comme l'organe d'un animal qu'on peut analyser au sens réel, c'est-à-dire couper et disséquer; c'est une simple abstraction, un nom commun sous lequel nous réunissons des actes d'hommes différents, actes qui n'ont entre eux rien de commun, sauf une ressemblance abstraite que nous croyons apercevoir entre eux et qui peut-être existe seulement dans notre imagination. Avant de pouvoir conclure sur des faits aussi vagues et aussi arbitraires, il faudrait au

moins s'être assuré de la place qu'ils tiennent dans les ensembles réels, les seuls que nous connaissions : l'individu ou le groupe d'individus formant société. L'exogamie, la polyandrie sont des usages qui semblent assez précis, et pourtant ils peuvent se produire pour des motifs tout différents, tenir dans l'ensemble des actes de l'individu ou de la société une place si différente qu'on n'ait plus le droit de les comparer ; — pas plus qu'on ne peut comparer les naissances illégitimes d'une union de rencontre avec celles d'une union permanente non enregistrée à l'état civil.

En toute matière psychologique et sociale (sociologique aussi bien qu'historique), la modestie commandée par l'état misérable de la science nous fait un devoir de procéder au moins avec autant de lenteur que la zoologie comparée : nous devons commencer par étudier séparément chaque société de façon à déterminer la place de chaque usage et de chaque conception dans l'ensemble. Quand nous connaissons plusieurs sociétés et plusieurs évolutions, il sera temps de les comparer.

Ch. SEIGNOBOS.

**Science and Ethics, being a Series of six Lectures delivered under the auspices of the Natural Law Research League, by W. A. MACDONALD.** Londres, Swan Sonnenschein, 1895. 4 vol., in-12, vi-482 pages.

Ce petit livre s'est évidemment trompé de porte en venant échouer sur le bureau de la *Revue Historique*. Il n'y est point question d'histoire ; elle y serait plutôt mal vue. Et l'auteur ne se cache pas de la vouloir supprimer, en même temps que la théologie et la métaphysique (p. 178), à moins que l'on y veuille chercher la figure de l'avenir plutôt que la représentation du passé (p. 166). « En commençant d'étudier l'histoire, » nous dit-il, « j'avais cru d'abord que les faits historiques avaient une valeur réelle, et que chaque époque renfermait des événements qui marquaient son caractère. Mais, aussitôt que j'eus conscience que les forces économiques, d'où naissent les événements de l'histoire, sont identiques à toutes les époques, je compris que l'histoire ne se modifie point, qu'on ne saurait la diviser en ancienne et moderne : bref, que l'histoire des premiers âges est aussi bien l'histoire des derniers temps » (p. 109). M. Macdonald, au surplus, doit d'autant moins affectionner l'histoire qu'il professe un dédain superbe pour la civilisation. A de certains moments, on croirait entendre Thomas Vireloque : « L'homme est le chef-d'œuvre de la civilisation. — Qui dit cela ? — L'homme<sup>1</sup>. » « Or la civilisation, » continue M. M., « n'est que le culte excessif des abstractions ; et, plus ces dernières se développent, plus l'état social devient

1. « L'homme de la civilisation n'est grand que parce qu'il se proclame tel » (Macdonald, p. 157).

déplorable » (p. 132). En général, quand les gens arrivent à ce degré d'antipathie pour les principes abstraits, on peut les attendre sans crainte au chapitre des vérités mathématiques. Le professeur Clifford, quand on le poussait dans ses derniers retranchements positivistes, n'hésitait pas à conclure qu'il n'est pas impossible d'imaginer quelque part, dans le temps ou dans l'espace, des triangles dont la somme d'angles égale plus ou moins celle de deux angles droits. M. M. ne recule pas davantage en pareille circonstance. « On dit que deux lignes parallèles, si on réussit à les tracer, ne se rencontreront jamais. Cela dépend. D'abord, il est impossible de trouver deux lignes vraiment parallèles, ou des lignes droites quelconques; et, si on les traçait le long des lignes de longitude, elles se croiseraient au pôle » (p. 183). D'où il résulte, sans doute, que, si l'on construisait autour du globe une voie ferrée passant par les pôles, les rails s'invertiraient à l'extrême nord ou à l'extrême sud, et la locomotive ne pourrait jamais circuler que sur un hémisphère!

Nous n'insistons pas sur les idées de M. M., qui sont un fruit de culture anarchiste et proposent le retour à un certain état de nature, où l'on rendrait à la libre végétation des bois les terres malencontreusement défrichées, pour subvenir à notre alimentation mal comprise. Une philosophie qui aboutit à soutenir qu'au point des lois éternelles du Cosmos, on ne sait quel est le plus criminel du juge ou du condamné, du bourreau ou du patient, peut n'être pas plus excentrique qu'une autre; mais elle a besoin de nombreux éclaircissements pour ne point ressembler à une mystification. M. M. nous promet de développer sa thèse en différents opuscules qui la traiteront au point de vue du mariage, de l'éducation, etc. (p. 161). Nous ne saurions trop l'encourager à y introduire de toute façon plus de lumière, et surtout à ne plus nous offrir ses livres. Nos confrères de la *Revue Philosophique* sont là pour les recevoir.

KERALLAIN.

---

**A History of Slavery and Serfdom**, by John Kelly INGRAM, L. L. D. — Londres, Adam et Charles Black, 1895. 4 vol. in-12, ix-285 pages.

Autour de la grande *Encyclopaedia Britannica*, il s'est créé toute une petite littérature formée d'articles refondus et développés en volumes par leurs auteurs. De ce nombre est l'*Histoire de l'Esclavage et du Servage* que M. Ingram présente aux lecteurs anglais jusqu'ici privés d'un travail substantiel et continu sur ce thème intéressant, depuis les origines jusqu'à nos jours. A quoi nous pouvons ajouter qu'en France nous ne sommes guère mieux partagés comme histoire générale du sujet. L'auteur peut se rendre, croyons-nous, la justice qu'il réclame d'être consciencieusement exact dans l'exposé des faits<sup>1</sup>. Mais il nous

1. M. I. reproduit en tête du volume la bibliographie des principaux

semble à quelques égards trop succinct pour offrir au lecteur ordinaire une idée précise de la question servile. Du moins relevons-nous à première vue deux lacunes, dont le vide se fait bientôt sentir même dans un ouvrage élémentaire, et sur lesquelles nous insistons ici dans l'espoir que, reprenant un jour son œuvre, M. Ingram lui donnera des proportions vraiment utiles.

On oublie trop, en effet, — et l'auteur tout au plus le rappelle par d'imperceptibles allusions (p. 141, 142, 278), — que l'esclavage réel s'est perpétué en Occident presque jusqu'à notre siècle; et ce n'est pas le servage, dont on s'occupe exclusivement d'habitude après la chute de l'Empire romain, qui peut le couvrir de sa définition. Sans doute, l'esclavage ainsi perpétué n'avait qu'un rôle effacé dans l'économie de l'Europe chrétienne. Mais, justement, à cause même du progrès de l'esprit chrétien, il est instructif de noter cette persistance. L'Italie, sous Frédéric II, a vu se produire une véritable traite des blanches qu'on envoyait peupler les harems des Musulmans. Le pape, au besoin, autorisait la saisie des rebelles à son autorité et leur réduction en esclavage, ainsi qu'il advint aux gens de Florence en 1376<sup>1</sup>. Dans la catholique Espagne, les esclaves se comptaient par troupeaux; on les marquait d'un fer rouge comme le bétail<sup>2</sup>; et le père de sainte Thérèse se singu-

ouvrages qu'il a consultés; il se flatte en même temps de n'en avoir guère omis qui soient d'importance. Cependant, en France, on en peut citer quelques autres à ne pas négliger. D'abord, le petit livre de M. Paul Allard sur *les Esclaves chrétiens* (1876), auquel la volumineuse réédition du travail classique de M. Wallon et les grandes publications de Fustel de Coulanges n'ont pas enlevé toute sa valeur. Puis le livre de M. Lemonnier sur *la Condition privée des affranchis aux premiers siècles de l'Empire romain* (1887) et le mémoire de M. Fournier, paru ici même, sur *les Affranchissements du V<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle* (1883). Ensuite, pour les temps modernes, les travaux de M. Anatole Leroy-Beaulieu sur *la Russie et les Russes*, dont il vient d'être fait une traduction anglaise et qui marchent facilement de pair avec le livre de Sir Donald M. Wallace; on y doit joindre son volume sur le général Milutine. Finalement, les études de M. G. Cavaignac sur la Prusse, de M. Berlioux sur la Traite orientale (1870), et de M. de Grammont sur la régence d'Alger. A ce dernier propos, M. I. veut bien reconnaître que la France a rendu service à la civilisation en détruisant ce nid de corsaires; mais il désapprouve, ajoute-t-il, « l'occupation permanente du pays, malgré les promesses d'évacuation » (p. 276). En admettant qu'il y ait eu promesse, ce dont nous doutons, le reproche n'en serait pas moins amusant. L'auteur n'a-t-il jamais entendu parler d'une certaine Égypte, en ce moment occupée d'une façon que tout le monde croit permanente, malgré des promesses positives d'évacuation?

1. Pour le pays, en général, cf. Burckhardt, *la Civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, trad. fr., II, 349-50. Comme le cas de l'esclavage est parfois contesté pour Venise, voir aussi Molmenti, *Vie privée à Venise*, trad. fr. (Venise, Ongania, 1882), p. 331-334; Lamansky, *Secrets d'État de Venise*. Saint-Petersbourg, 1884, p. 502, 681-682.

2. Forneron, *Histoire de Philippe II*, t. I, p. 150-152.

larisa aux yeux de son entourage en refusant d'en posséder pour son compte. Dans la Catalogne et le Roussillon, notamment, dont M. Brutails a dépouillé les archives, l'esclavage était une institution courante. Les gros bourgeois de Perpignan se faisaient amener par leurs navires de pauvres filles des bords de la mer Noire, pour les rendre mères et les revendre comme nourrices, après avoir déposé l'enfant à l'hospice de la ville, encombré de bâtards, au grand désespoir de la municipalité<sup>1</sup>. Ils ne différaient guère, en pleine chrétienté, des soldats portugais de la côte du Mozambique qui, deux ou trois siècles plus tard, accaparaient les négresses et les revendaient avec bénéfice une fois enceintes<sup>2</sup>. Ce sont là des traits qu'on ne saurait négliger si l'on veut faire connaître l'homme authentique sous son frottoir de civilisation. M. Brutails estime que le contact des Orientaux pervertissait nos populations du Midi. Il influait sur elles indubitablement, témoin la claustration des femmes en Espagne et dans l'Italie du sud, au point que, dans certaines villes des Pouilles, nous dit-on, encore de nos jours, on n'oserait envoyer sa cuisinière au marché<sup>3</sup>. Mais est-il sûr que les Turcs aient jamais commis de crime contre nature aussi odieux que ce trafic par l'homme de sa chair et de son sang? En tous cas, du Midi la contagion se répandit au Nord, aidée par l'exemple de la traite des noirs aux colonies, dont le succès éteignait tous les scrupules. A Londres même on vendait les

1. A. Brutails, « Étude sur l'Esclavage en Roussillon, du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. » *Nouv. Rev. hist. du droit*, 1886, p. 396, 402. Il y avait des vices rédhibitoires absolument calqués sur ceux des lois romaines. Cf. *Ibid.*, p. 409, et D., XXI, 1, l. 14, § 4.

2. E. Moutlet, « Voyage d'un navire négrier. » *Rev. marit. et col.*, août 1892.

3. Ce qui nous froisse le plus dans l'esclavage est peut-être la possession victorieuse de la femme esclave par son maître. Les tragiques grecs y ont trouvé matière à de beaux cris (Wallon, I. 74-75). Et maintenant, au Soudan, les princesses noires, tirées au sort pour être livrées en pâture à nos troupes auxiliaires, prennent des attitudes de Troyennes offensées (Sénat, 17 juin 1895: Discours de M. Isaac). Mais il faut bien se convaincre que ce sont là des exceptions. L'espèce humaine n'a jamais sincèrement cherché ni désiré l'amour dans les relations des sexes. On s'en apercevra le jour où nous aurons le livre qui nous manque sur l'histoire du sentiment dans l'humanité. Même dans notre civilisation, surtout dans nos campagnes, si l'on veut plutôt consulter les gens d'affaires que les romanciers, « la petite fleur bleue des pays du nord, » comme l'appelait ici Maupassant, éclôt beaucoup plus rarement qu'on ne le suppose. Au siècle dernier, les jeunes Écossaises trouvaient tout naturel d'être enlevées et épousées par les maraudeurs des Highlands (Walter Scott, *Rob Roy*, introd.; trad. Defauconpret, p. 41). Et, chez les Arabes, la captive se regarde comme ayant droit à la couche de son maître; un dédain l'outragerait plus qu'un viol (Cap. Burton, *Plain and Literal Translation of the Arabian Nights*. Benarès, 1885, t. 27, note 2; une nouvelle édition, légèrement expurgée et augmentée, de cette traduction et de son commentaire, si précieux pour l'intelligence des Orientaux, vient d'être publiée par M. Leonard Smithers. Londres, Nichols, 1895).

négrillons, et peut-être les castrats, aussi couramment qu'au bazar de Constantinople; on les affichait, on les réclamait par la voie des journaux. Les femmes élégantes leur mettaient un collier avec le nom et l'adresse de leur maîtresse, comme au petit chien favori. Les Puritains se donnaient le plaisir politique de les tondre à la façon des Têtes Rondes. Si sommairement que M. Ingram voulût traiter son sujet, parce qu'il était trop facile d'y accumuler des détails analogues, son programme l'obligeait à nous donner pour le principe au moins quelques indications de ce phénomène<sup>1</sup>.

Mais une seconde lacune plus grave est à signaler dans son livre. Lorsque, devant la répulsion humanitaire, l'esclavage commença de perdre du terrain<sup>2</sup>, il fut remplacé par une sorte de travail contractuel, qui devint bientôt, sous couleur d'engagement irréductible, un véritable servage et fit l'objet d'une traite nouvelle. C'est à peine si M. I. parle, en ce genre, de la traite récente des indigènes dans les mers du Sud (p. 209, 213). Et pourtant cette organisation fut l'origine, comme recrutement et comme traitement, de brutalités, de cruautés inouïes dont furent victimes tout d'abord les blancs au xviii<sup>e</sup> siècle et dont on sait combien ont souffert les coolies hindous et chinois au xix<sup>e</sup>. « Les Anglais, » disait un voyageur hollandais du xvii<sup>e</sup> siècle, « sont de vilaines gens qui vendraient leur père aux colonies. » On enlevait les passants; on traquait les Hihgländers; un navire d'Aberdeen restait un mois en partance, attendant d'avoir complété sa cargaison d'enfants volés. Bristol était le centre de ce commerce; et la municipalité, qui s'en partageait le profit, s'efforçait d'obtenir que les détenus voulussent bien se laisser déporter en Amérique, où les attendait un sort effroyable<sup>3</sup>. La misère des engagés allemands est demeurée légendaire. M. Ingram, en sa qualité d'économiste, nous explique vainement que le travail libre rapporte plus que le travail servile, parce que son emploi est plus judicieux, parce que le gaspillage des forces est moindre (p. 281). La thèse peut se soutenir, si l'on s'obstine à ne considérer que « l'homme économique; » mais, humanitairement parlant, il n'en va plus de même. Et, sans insister sur le peu de liberté que comportent des engagements de ce genre, on sait ce que le serf ou l'esclave souvent gagnait en repos,

1. *Quarterly Review*, juin 1855. « Advertisements, » p. 187, 209-210. M. Émile Montégut, à l'occasion du duc de Newcastle, qui avait acheté un petit chanteur, s'est donné la peine fort inutile d'essayer de prouver que l'esclavage existait encore de ce temps-là. Au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, le grand-père de Walter Scott rachetait une petite danseuse écossaise, vendue par sa mère au prix de 30 livres (*Edinb. Rev.*, avril 1896, p. 345).

2. Est-il bien exact de dire que, dès la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, lorsque la vraie nature de la traite eut frappé les esprits, tout ce qu'il y avait en Angleterre d'honnête et d'élevé lui devint contraire » (p. 154-155)? Ce n'est pas l'impression que l'on éprouve à lire le résumé historique et les considérants mélancoliques du juge Taney, dans la fameuse affaire Dred Scott.

3. Edw. Eggleston, *Century Magazine*, octobre 1884.

en ménagement, comparé même à l'ouvrier libre. C'est ainsi qu'aujourd'hui les gens riches, fréquemment, économisent leurs chevaux de prix aux dépens des chevaux de louage. Au siècle dernier, les serfs des mines de plomb des Léadenhills, en Écosse, avaient la journée de huit heures<sup>1</sup>, tandis que de pauvres petits enfants de cinq et sept ans travaillaient jusqu'à quinze et dix-huit heures par jour à fabriquer des épingles, pour la glorification du travail libre<sup>2</sup>. Sont-ce là des rapprochements inutiles?

Au surplus, la question n'est pas close. M. Ingram a parfaitement vu que l'esclavage n'est qu'une étape dans l'histoire du prolétariat (p. 197). Or, cette histoire n'est rien moins qu'à son terme, et l'entrée du monde jaune ou noir sur la scène nous présage de violentes crises. Assurément le retour de l'esclavage, au sens propre du mot, — la possession de l'homme par l'homme, avec des droits plus ou moins limités (p. 262), — n'est guère à craindre; mais, si le centre de l'agriculture et de l'industrie se reporte jusque dans les régions où la main-d'œuvre indigène reste à bas prix, comment se régleront les rapports de classes, les relations du travail et du capital? Il n'y a jamais eu d'effort laborieux que sous le coup de la nécessité, nous dit M. Ingram (p. 6). Il faudra donc que l'indigène travaille plus de force que de gré, puisque la satisfaction de ses besoins se réduit à peu de chose et que l'on ne peut guère espérer lui en créer indéfiniment de nouveaux<sup>3</sup>. Mais, que le

1. John Millar, *Observations concerning the Distinction of Ranks in Society*. Londres, Murray, 1771, p. 238-239.

2. Lecky, *Hist. of England in the XVIII<sup>th</sup> Century*. Londres, Longmans, t. VI, 1887, p. 223-225. Nombreux sont les cas de paysans auxquels l'affranchissement féodal n'a que médiocrement profité. M. I. cite la Russie, l'Espagne, la Prusse. Pour l'Italie, il convient de distinguer la Sicile d'avec le royaume de Naples. Les Bourbons de Naples, qui n'aimaient point la noblesse sicilienne, avaient accentué contre elle le mouvement d'émancipation féodale; de là vient, en grande partie, l'atroce misère des paysans actuels. Pour la France d'avant la Révolution, M. I. cite l'édition anglaise d'Arthur Young, avec les notes de Miss Betham-Edwards (Londres, Bohn, 4<sup>e</sup> édit., 1892), mais cette édition n'est pas très au courant des derniers travaux parus en France. La librairie Guillaumin vient de publier une nouvelle traduction d'Arthur Young; et M. des Cilleuls, qui lui-même a longuement consulté les archives, a résumé l'état de nos connaissances sur le « Morcellement en France avant le XIX<sup>e</sup> siècle, » dans la *Réforme sociale* du 16 novembre 1894. Voir aussi le travail de notre collaborateur M. Loutchitsky, *Rev. hist.*, septembre 1895.

3. Nous avouons ne pas très bien comprendre la théorie du fondement de l'esclavage que nous expose M. I., d'après un livre de M. J. Cairnes, *The Slave Power*. L'esclavage ne reposerait ni sur la différence de climat ni sur l'indolence des nègres, mais sur le plus ou moins de facilité que l'on trouve à concentrer et à surveiller le travail. En ce cas, pourquoi ne s'est-il pas conservé en Europe? Dans nos pays du Nord, nous avons assez de plaines, assez de régions peu accidentées où l'on eût facilement établi l'agriculture sur un pied de concentration et de répartition de travail à la façon des esclavagistes. Rien ne prouve même qu'un jour elle ne sera pas conduite comme une entreprise industrielle, enrégimentée pour la main-d'œuvre et répartie comme capital entre



travail soit ou non volontaire, entre blancs et noirs il sera difficile d'organiser une constitution politique et démocratique basée sur l'égalité des droits (p. 200). Déjà les Boërs du Transvaal, dont on connaît les susceptibilités constitutionnelles, ne veulent plus autoriser l'introduction des Chinois ni des Hindous; de sorte qu'un Musulman ou un Parsi de l'Inde, qui peut siéger au parlement de Westminster, se trouve traité en paria dans un État qui, de par les relations internationales ordinaires, doit accueillir tous les sujets de l'Angleterre avec une parfaite égalité. Ce n'est pas tout. Si l'on réfléchit que la conception de l'autorité, en un moment quelconque, se répercute à tous les étages sociaux, — à l'étage familial ou patronal aussi bien qu'à l'étage politique, — on entrevoit l'embaras où le monde civilisé peut se trouver un jour prochain. Si l'esclavage est tolérable, presque agréable, chez les Musulmans, la cause en est qu'il paraît tout naturel au maître d'avoir une créature humaine sous ses ordres, quand lui-même est sous la coupe arbitraire d'un sultan. Il incline, en conséquence, à la modération voulue. Dans une république sud-américaine, comme la République argentine, où l'anarchie est endémique, l'indocilité pénètre jusque dans la famille; et un citoyen des États-Unis, M. Child, n'a pu s'empêcher d'y noter, à titre de scandale, l'attitude insolente des fils, le cynisme émancipé des filles à l'égard de leurs parents. Aux États-Unis même, on sait combien l'indépendance d'esprit rend difficile le service de la domesticité. Personne ne conteste que le socialisme, chez nous, ne doive engendrer une sujétion morale et physique qui sera le plus dur des esclavages. Tout se tient et s'enchaîne. Que deviendra le corps social, si la nature nous jette ensuite dans l'aristocratie économique? Si nous ne voulons nous payer de mots, rien n'assure que l'esclavage ne renaîtra point sous des formes hypocrites, à peine mitigées, dont la classe dominante bénéficiera avec l'insouciance égoïste qui lui est, au fond, coutumière. Et, malheureusement, la perspective semble inévitable. Ainsi que l'exprime le dilemme ou le « trilemme » d'un observateur impitoyable, « avec le principe de la liberté et de l'égalité absolue, on arrive ou à une disparition de la race noire, comme cela a eu lieu dans certaines de nos colonies, ou à l'oppression des blancs par les noirs, entraînant un retour à la barbarie, — ce qui se produit à Haïti, — ou à l'escamotage violent des droits accordés en théorie, ce qui est le cas des anciens États confédérés<sup>1</sup>. »

KERALLAIN.

un certain nombre d'actionnaires. Puis, le travail des mines répondait exactement au programme; et c'est dans les mines précisément que les esclaves, autrefois, étaient le plus souvent employés par manière d'aggravation d'état servile. En tout cas, ce sera dans les régions tropicales, où l'Européen ne peut directement exercer son activité musculaire, que le problème, de nouveau, se posera et se maintiendra sans doute pour un long avenir.

1. Bon de Mandat-Grancey, *Souvenirs de la côte d'Afrique*. Paris, Plon, 1892, p. 84.

**La Criminologie politique**, par Louis PROAL, conseiller à la Cour d'Aix, lauréat de l'Institut. Paris, Alcan, 1895. 4 vol. in-8°, VIII-307 pages.

Le livre de M. Proal nous laisse une impression curieuse. Rarement avons-nous senti, comme en le lisant, cette continuité de la nature humaine à travers l'histoire, qui se manifeste avec ses appétits, ses vices et ses caprices déchainés sans aucun respect de discipline extérieure. Sous le rapport de la criminalité politique, plus raisonnée, plus astucieuse que la criminalité vulgaire, il n'y a ni histoire ancienne ni histoire moderne, point de ces ruptures brusques amenées par les grandes catastrophes ou les événements illustres, — l'invasion des Barbares, la Réforme, la Révolution, — qui supposent un changement d'atmosphère et comme un recommencement de vie dans des conditions toutes nouvelles. Certes, personne n'ignore que l'homme reste toujours au fond semblable à lui-même. Pourtant on pouvait imaginer qu'il avait subi des épidémies morales, variant avec ses âges, et dont le progrès de la civilisation tendait à faire disparaître quelques-unes, ainsi qu'ont disparu, du moins en apparence, la lèpre et la peste noire, ainsi que disparaîtront sans doute la diphtérie et la tuberculose. On pouvait croire d'ailleurs que les régimes politiques se différenciaient par leurs fruits, et que les uns portaient aussi naturellement à la vertu que les autres au vice. Il n'en est rien. La criminalité persiste, ouverte parfois, parfois latente, fréquente toujours, enfantant des criminels du même ordre en une généalogie qui ne s'interrompt point. Les procédés changent : l'esprit qui les anime souffle du même coin noir de l'horizon. L'enquête de M. Proal peut être complétée sur bien des points<sup>1</sup>; on n'essaiera pas de modifier ses conclusions. Après 2000 ans échus, sitôt l'annonce confidentielle d'un projet de loi financière ou économique, c'est à qui prendra position, comme au temps de Solon, pour exploiter son voisin<sup>2</sup>. Comme au temps de Périclès, le peuple aime qu'on lui fasse largesse avec son propre argent<sup>3</sup>. C'est à Quintus Cicéron que remonte le premier manuel du parfait candidat; et les Romains déjà savaient que les pots-de-vin ne comportent pas de reçu. « L'homme est un loup à l'homme

1. Par exemple, pour l'assassinat politique employé si fréquemment à Venise, et que l'on ne peut plus mettre en doute après les travaux de MM. de Mas-Latrie, Lamanski et Rinaldo Fulin. Si, comme on le prétend, le Conseil des Dix se plaisait quelquefois à faire exécuter ses victimes en état de péché mortel, afin d'assurer leur éternelle damnation, il ne procédait pas autrement que le gouvernement anglais, attachant les Hindous rebelles de 1857 à la bouche des canons, pour éterniser leur châtiement religieux après la mort (Galbraith Miller, *Lectures on the philosophy of Law*. Londres, Griffin, 1883, p. 99). Il resterait à savoir ce que vaut, en bonne morale, une extension de terrorisme outre-tombe qui nous paraît simplement odieuse.

2. Aristote, *Constitution d'Athènes*, § 6.

3. *Ibid.*, § 27.

même, » disait en France Guy Patin, pendant que Hobbes écrivait en Angleterre son fameux *Homo homini lupus*. Ni le loup ni l'homme n'ont encore changé.

Si nous ne vivions toutefois en démocratie, nous nous contenterions de classer le livre de M. Proal en un coin choisi de notre bibliothèque, avec un sage détachement des misères politiques. Mais ce n'est évidemment pas le désir de l'auteur. Il souhaite nous moraliser bien plutôt que nous distraire, obtenir de notre application à remplir nos droits et devoirs quelque amélioration de la chose publique. On se demandera, néanmoins, s'il s'est rendu suffisamment compte de la différence qui sépare le moraliste politique du moraliste ordinaire. Dans la vie courante, rien de plus simple. Le moraliste peut se donner le luxe d'un idéal, prêcher son évangile, puis attendre du ciel ou du hasard la récompense de ses efforts. N'eût-il, après des années de fatigue, arraché qu'une seule créature aux habitudes vicieuses, il n'aurait perdu ni son temps ni sa peine. En politique, l'œuvre de moralisation est plus difficile. Si l'on n'obtient la majorité, rien de fait<sup>1</sup>. M. Proal suppose-t-il vraiment qu'un honnête homme n'ait qu'à se prononcer au scrutin pour des gens honnêtes? Nous regrettons alors qu'il ne se soit pas mis en scène et ne nous ait pas montré, son bulletin de vote à la main, comment il saurait s'y prendre pour vaincre l'indifférence du corps électoral envers un honnête inconnu, ou la résistance des comités dirigeants portés de nature à préférer le candidat le plus sortable. Ensuite, une fois nommé, comment l'élu se soustraira-t-il aux sollicitations effrontées des électeurs, aux demandes de confiance intéressées des ministres, s'il veut jouer son rôle jusqu'au bout et ne point céder la place à un concurrent moins chargé de scrupules? Il faut l'avouer, tout cela ne laisse pas d'être embarrassant.

En général, on peut dire que notre bulletin de vote a si peu d'importance que le gouvernement en convient tout le premier. Il suffit de l'entendre ici développer à la tribune du Parlement les raisons qui militent pour l'adoption du scrutin d'arrondissement ou du scrutin de liste. Visiblement, de l'aveu même des ministres, le vote de l'électeur se trouve canalisé dans des directions différentes, suivant l'un ou l'autre système, et sa liberté n'est à leurs yeux rien moins qu'entière. Le mince bulletin de vote dont chacun de nous dispose semble encore plus insignifiant que le « sou de poche » du soldat pour un fils de famille à la caserne. Le vote ne peut pas servir à résoudre plus de questions que le sou de poche à satisfaire de besoins. M. Proal, il est vrai, n'entend pas écrire pour le commun des électeurs. Il est d'avis que nous devons nous

1. « Pour être intense et fructueuse, une conviction doit être générale; et la difficulté est là. Car, ... nous n'avons, quoi que nous fassions, une qualité à un haut degré que si ceux qui nous entourent la possèdent eux-mêmes » (G. Tarde, *Études pénales et sociales*. Paris, Masson, 1892, p. 410). Ainsi, l'obtention de la majorité devient à la fois nécessaire pour agir sur le corps public et pour surexciter en nous-mêmes les mobiles d'action personnelle.

jeter ardemment dans la mêlée, pour conquérir les fonctions publiques, ne fût-ce qu'afin d'empêcher les gens indignes de se glisser au pouvoir (p. 275-276). Mais nous craignons que le conseil, loin d'aider à l'assainissement de la politique, aggrave plutôt la tendance fâcheuse au déclassement des citoyens. Nous n'inclinons que trop à nous faire illusion sur nous-mêmes, à nous croire une intelligence supérieure à celle d'autrui. Si tous les éligibles qui s'estiment capables de prendre des fonctions publiques entraient en lice, nous ne serions bientôt plus qu'une démocratie de candidats pareille à ces armées légendaires du Sud-Amérique, où l'on compte moins de soldats que d'officiers. Et ce serait entièrement conforme au principe même de la démocratie, qui est de renoncer à déterminer notre rang social par l'impossibilité d'établir notre équation personnelle et d'offrir à tout le monde le même grade, marqué par une même et brillante quantité de galons. On a fait l'observation qu'aux États-Unis l'extrême liberté d'association sert à dégager les avenues du pouvoir, en offrant un champ large aux vanités populaires. Il est fort peu de citoyens, hors quelques êtres « gélatineux » ou « médusés » (*Jelly-fishes*), qui ne soient membres de plusieurs sociétés et qui ne remplissent, au moins dans l'une, des fonctions honorifiques accentuées d'un titre sonore. Mais nous persistons à croire qu'il est plus sûr pour un pays de ne point verser dans ces exagérations et que les gens qui se tiennent à leur place, pour mieux cultiver leur jardin, ne sont pas les moins utiles<sup>1</sup>, outre qu'ils peuvent exercer, en demeurant dans la coulisse, une influence discrète qui n'éveille ni le soupçon ni la jalousie. Ne nous pressons donc point de jeter la pierre à ces gens avisés, modestes, qui ne courent pas après la fortune publique.

Au surplus, est-il bien sûr que la vie extérieure, poussée à outrance, avec ses émotions brutales, convienne à notre organisme physique? Les médecins peuvent répondre, et déjà plusieurs ne cachent pas que le *morbus politicus* a sa grande part dans la nervosité qui mine le tempérament des générations actuelles<sup>2</sup>. Puis, même sans sortir de la sphère économique et morale, si l'on retranche les cas exceptionnels de

1. M. Tarde, loin de marquer son dédain pour les méduses cristallines, se moque de l'ambition, l'*attraction capillaire*, érigée en dogme. « Si, par hasard, quelqu'un s'amuse de mettre son orgueil à rester soi, à ne pas ramper pour monter, comme font les chenilles le long d'un piquet, il doit se résigner d'avance à être méprisé de tous... Les grands enfants que tourmente cette maladie du siècle sont fort joliment comparés aux saumons, qu'un invincible instinct pousse à remonter une rivière et à se tuer contre un barrage plutôt que de ne pas sauter par-dessus. » *Ibid.*, p. 402, 404.

2. « Je me demande souvent si je n'aurais pas dû consacrer ma vie aux affaires commerciales . . . plutôt que de suivre une autre carrière, la politique. qui m'a beaucoup séduit pendant quelques années, ou j'ai cherché à servir mon pays, mais qui est fertile en émotions et où j'ai respiré quelquefois, dans une atmosphère troublée, un air qui n'allait pas toujours à mes poumons. » Léon Say, *Discours à l'Hôtel continental*, 9 février 1895.

bouleversements, et sauf pour un petit nombre d'esprits qui vivent à l'ordinaire des libertés publiques, la politique a-t-elle bien dans la vie quotidienne l'importance qu'on lui attribue? Nous avons peine à le croire, et nous sommes convaincu plutôt que l'opinion générale finira par s'inquiéter de ce problème, sur lequel il s'en faut que l'on soit fixé. Après tout, il n'a jamais manqué d'esprits judicieux, comme autrefois Érasme et Montaigne, pour attacher plus de prix à la stabilité qu'à la liberté. Ce sont là choses que l'on ne saurait traiter en deux mots. Nous n'ignorons pas ce que l'on dit couramment à l'encontre de ce point de vue<sup>1</sup>; mais nous savons aussi ce que l'on pourrait dire en sa faveur. Nous nous contenterons d'ajouter une courte remarque. A distance, il nous semble que l'époque présente, par son effervescence, son indécision de pensée, son anarchie dynastique et gouvernementale, rappelle d'assez près l'âge pur de la Renaissance. A la veille de la Réforme, il régnait une étrange liberté de paroles et d'écrits. Les prélats mondains qui se distraient aux scènes risquées de *la Mandragore* n'étaient pas gens à s'effaroucher qu'un Pomponazzi mit en doute l'immortalité de l'âme. De croyants à mécréants, on échangeait des politesses<sup>2</sup>. En Espagne même, sous la tutelle de l'Inquisition, l'irrévérencieuse *Celestina* circulait dans toutes les mains. Vint la catastrophe, et l'on sait ce que la Contre-Réforme a ramené de pénitence dans les mœurs. Il se pourrait ainsi que la Révolution de 89, en ouvrant une ère de discussion sans fin, aboutit à une crise dont le socialisme traduira l'acuité. Si le fait se produit, suivi de sa réaction naturelle, les gouvernements populaires auront vécu pour des siècles et la politique reprendra dans l'estime des citoyens la modeste place qu'ils lui accordent réellement dans leur vie journalière<sup>3</sup>. En attendant, nous ne pouvons exprimer sur

1. Comme on ne manquera pas de nous rappeler ici la fameuse loi de Solon contre les gens tièdes en politique, nous désirerions vivement qu'un helléniste de profession se chargeât d'éclaircir le passage de la *Constitution d'Athènes* où Aristote parle de cette loi. « Νόμον ἔθηκε πρὸς αὐτοῦς ἴδιον, » dit-il à son propos. M. Théodore Reinach traduit : « Solon fit une loi *spéciale* à son adresse, » ce qui ne veut rien dire, puisqu'une loi contre quelqu'un est toujours une loi *spéciale* à son adresse. M. Haussoulier traduit : « Il porta contre eux cette loi *singulière*, » ce qui vaut mieux. Mais *singulière* en quel sens? Dans le sens de *bizarre, étrange*? Serait-ce donc qu'Aristote blâmait la loi? Il aurait eu grandement raison (cf. Th. Reinach, *la République athénienne*. Paris, Hachette, 1891, Haussoulier, *la Constitution d'Athènes*. Paris, Bouillon, 1891).

2. Il est probable, dit la *Revue d'Édimbourg*, que, sans l'exemple et l'opposition des Luthériens au système de Copernic, la Congrégation de l'Index n'eût jamais pris une attitude aussi tranchée contre les opinions de Galilée (oct. 1883, art. sur l'important ouvrage du D<sup>r</sup> Prowe, *Nicolaus Copernicus*. Berlin, 1883. Cet ouvrage n'est indiqué ni dans les tables de la *Revue historique* ni dans la bibliographie de l'*Histoire générale* de MM. Lavis et Rambaud).

3. « L'organisation présente de la société est, en somme, une organisation naturelle; c'est l'effet d'un développement spontané qui s'est prolongé durant des siècles. Si nous analysons les actes sociaux de l'humanité, nous constatons

ce qui se passe et sur ce qu'il faudrait faire que des vues étroitement limitées. Nous sommes dans le champ clos des partis comme le conscrivit de Stendhal à la bataille de Waterloo; nous aurons beau remplir notre devoir en conscience, il nous est aussi impossible d'introduire l'intelligence et l'honnêteté dans le gouvernement qu'à l'humble soldat de communiquer du génie à son généralissime.

Le livre de M. Proal manque donc un peu trop d'analyse; l'auteur n'entre pas assez profondément dans les mobiles de la conduite humaine pour calculer ce qu'ils ont d'égoïsme irréductible et ce que la politique, comme art de ménager les hommes, doit leur accorder d'indulgence. En un mot, lui-même tombe dans le défaut qu'il reproche à Lamennais devant la justice d'un tribunal : de trop s'arrêter à la surface, sans essayer de comprendre les rouages intérieurs de cette machine en apparence impitoyable (p. 58-59).

De là découle un second reproche que nous lui adresserons ici. La grande raison d'espérer une conversion est la transformation de l'Angleterre, qui, de l'extrême corruption, est arrivée à sa remarquable honnêteté présente (p. 288). Comment ce plomb vil s'est-il changé en or d'excellent aloi? M. Proal se contente de nous dire que l'Angleterre est honnête parce qu'elle « a un bon gouvernement » (p. 269). La réponse vaut presque celle de Molière sur la *vis dormitiva* de l'opium. Pourquoi ou comment, de tant d'abus, de tant d'ignominies, est-il sorti une administration intègre qui fasse l'envie et l'admiration du prochain? L'ancien régime de l'Angleterre valait à peu près le nôtre<sup>1</sup>; et nous

que rarement ils sont gouvernés ou même influencés par l'autorité de la loi. Ils naissent de la libre initiative individuelle, de l'instinct de la famille à se grouper, de la dépendance réciproque créée par la subdivision du travail, de l'inclination naturelle de l'homme aux échanges de toutes sortes. Il n'y a point lieu d'imaginer que, si l'on abolissait les lois et le gouvernement, cet ordre naturel de la société subirait des modifications plus ou moins profondes. Historiquement et philosophiquement parlant, l'Etat n'est qu'un développement incidentel et inférieur de la société en vue d'objets d'un caractère administratif » (*Quarterly Review*, janv. 1895, p. 143. « The Methods of the new Trade Unionism »).

1. M. A. Filon dit que le gouvernement d'Élisabeth fut « exceptionnellement habile et intègre » comme gestion financière, mais que, nonobstant, la reine était d'une « parcimonie sordide, qui refusait des munitions et des vivres à ses marins victorieux, les affamait et les paralysait dans leur triomphe ou leur marchandait les médicaments destinés à guérir leurs glorieuses blessures » (*Hist. générale*, t. V, p. 243, 250). Ce fut probablement l'inverse. Les registres du Conseil privé montrent que sous les Tudors, au moins pour la période déjà publiée, la concussion fut le trait dominant de l'époque, mais nous ne connaissons pas encore tout ce qu'ils renferment sur le règne d'Élisabeth. En revanche, la publication récente du professeur Laughton sur la Grande Armada, imprimée pour la *Navy Record Society*, prouve que la flotte anglaise fut amplement pourvue du nécessaire, autant que le permettaient les ressources d'alors (cf. *Quarterly Review*, « The Privy Council under the Tudors, » juillet 1893; *Edinburgh Rev.*

savons quantité de traits dont on fait un grief mortel à la vieille France qui se produisaient couramment outre Manche. C'est un curieux sujet d'étude que nous osons recommander à l'auteur, car il ne sert pas d'imaginer, avec certains naïfs, que l'absence de révolution vengeresse prouve ici la supériorité du régime anglais<sup>1</sup>. Les révolutions sont aux gouvernements ce que les condamnations correctionnelles sont aux banquiers : l'indemnité n'est point un brevet de vertu. « C'est bien désagréable, » disait une vieille dame, en larmoyant, au critique Johnson, « d'avoir eu un frère pendu à Tyburn. » — « Bah ! » répondit l'inimitable grognon, « j'ai eu un oncle qui n'a pas été pendu, mais qui méritait de l'être, — et cela revient au même. »

R. DE KERALLAIN.

---

**Chapters on the Principles of international Law**, by John WESTLAKE, Q. C., LL. D., Whewell, professor of international law in the University of Cambridge; late vice-president of the Institute of international law. — Cambridge, University Press, 1894. 4 vol. in-8°, XIX-273 pages.

**Études sur les principes du droit international**, par John WESTLAKE, un des avocats de la reine, professeur de droit international à l'Université de Cambridge. Traduit de l'anglais par Ernest Nys, professeur à l'Université, juge au tribunal de première instance de Bruxelles. — Bruxelles, Alfred Castaigne; Paris, Thorin et fils, 1895. 4 vol. in-8°, XVI-304 pages.

Ce sont bien, en quelque sorte, les chapitres d'un traité de Droit international que publie M. W., et non, comme le laisserait entendre son traducteur<sup>2</sup>, des études approfondies sur des questions spéciales. Sans

« Navy Records of the Armada, » janvier 1895. — Voir aussi un intéressant article de la *Quarterly* sur la corruption politique, « Bribery, » juillet 1886).

1. On cite parfois la lettre de Lord Chesterfield, du 25 décembre 1753, comme une preuve que les abus de notre Ancien Régime scandalisaient un Anglais jusqu'à lui faire prédire l'approche de la Révolution. Mais Chesterfield pronostiquait un peu au hasard, puisque, dans cette même lettre, il annonce que le prochain bouleversement de la France créera des loisirs pacifiques à l'Angleterre et au reste de l'Europe. Cf., pour l'état social de l'Angleterre à cette époque, l'excellent petit livre de M. William Forsyth, *Novels and Novelists of the XVIII<sup>th</sup> Century*. Londres, Murray, 1871.

2. M. Nys a rempli sa tâche en conscience; néanmoins, l'ouvrage de M. W. n'étant pas d'une actualité pressante, il aurait pu, ce semble, prendre le temps de se relire et de donner à son texte une saveur plus idiomatique. Nous n'ignorons pas la difficulté de ce travail; mais nous savons, par expérience, qu'avec de l'effort on en vient à bout. Pourquoi employer sans cesse le mot « inter-course » (« interours » vaudrait mieux) pour exprimer les « relations » des

doute, l'auteur finira par les compléter et les relier un jour, quoiqu'il se défende actuellement d'en avoir le projet. En attendant, le lecteur déjà peut s'initier à l'enseignement que reçoivent les étudiants de Cambridge. Non pas que, de ce côté plus que d'ailleurs, dans l'état d'indécision de la science et dans l'anarchie peut-être incurable de l'esprit politique qui devrait lui servir de contrôle, il y ait lieu d'attendre, en matière internationale, de grandes découvertes ni d'aperçus d'une réelle nouveauté; mais, comme l'Angleterre, par sa supériorité maritime, gouverne une bonne part des mouvements internationaux, il est constamment utile de se tenir au courant des vues générales qu'elle cherche à faire prévaloir dans l'intérêt de son développement futur.

M. W., en bon Anglais, commence par discuter les idées d'Austin sur la souveraineté et par montrer qu'elles n'ont point de rôle effectif dans la société internationale, où l'on ne rencontre ni souverain ni sujets qui répondent à la définition du célèbre juriste (p. x et 2). Puis, il met en lumière la différence de conception qu'entraîne la différence de terminologie juridique entre l'Angleterre et le Continent; mais il en voit peut-être moins clairement les résultats. Nous n'avons en France qu'un mot, le mot *droit* (*recht*, en allemand), pour traduire les deux mots anglais *law* et *right*, l'un désignant l'ensemble de la législation d'un pays, le Droit de ce pays, et l'autre les droits ou facultés que cette législation protège. Le Français, dès lors, part volontiers sur le terrain juridique de l'idée du *droit*, soit général soit individuel, et l'Anglais de l'idée de *loi*<sup>1</sup>. Il semblerait que la conception française dût être plus favorable au maintien des libertés privées; c'est le contraire qui est advenu, et par des voies toutes rationnelles. Pénétré de l'importance de son droit, le Français le pousse à l'extrême. S'il rencontre quelque gêne au passage, il proteste aussitôt qu'on n'a point le *droit* de

États (p. ix, 4, 7, etc.)? Que veut dire cette phrase : « Suarez avait *acté* de main de maître l'existence nécessaire d'une société humaine..., etc. » (p. 30)? Pourquoi inventer le mot « *ultième* » quand on a le mot « *ultime* » à sa disposition (p. 83) et garder le mot anglais « *relevance* » dans le sens de « *corrélation*? » — En règle générale, le style d'une traduction devrait être plus châtié que celui d'un ouvrage de première main, parce que les innovations éveillent plutôt l'idée de maladresse que celle d'originalité. Enfin, si l'on veut écrire en français, il convient de se plier à nos usages : nous disons couramment « le Carnatic, » et non « la Carnatique » (p. 210); les « *Mahrattes*, » et non les « *Marhattas* » (p. 211). Cependant nous continuerons de citer ici le texte et la pagination de ce volume, puisqu'il nous est surtout destiné.

1. Nous avons pourtant un sentiment vague de la nuance anglaise dans notre langage habituel. Ainsi, nous parlons sans hésiter des *lois* économiques. — qui sont, à vrai dire, des lois presque mécaniques; — et nous ne confondons pas la loi de l'offre et de la demande avec le droit qui en découle. De même, il ne nous viendra jamais à l'esprit de dire qu'un étranger doit se soumettre au « *Droit français*, » mais bien aux « *lois françaises*. » — Voir, à ce propos, le récent ouvrage de Sir Frederick Pollock, *A First Book of Jurisprudence*; Londres, Macmillan, 1896, pp. 17-18.



le contraire. L'idée d'une loi, limitative à la fois et protectrice, lui demeure étrangère. S'il est le plus fort, il écrase l'adversaire; s'il est le plus faible, il se courbe en attendant l'heure de la revanche. De là résulte qu'au lieu de figurer une déesse secourable, la loi n'est pour nous qu'un fantoche dont on se moque en toute irrévérence dès qu'on l'ose, ou un fétiche devant lequel on se prosterne avec une terreur outrée<sup>1</sup>. Il est toutefois assez curieux que les Anglais, dans la sphère extérieure et internationale, poussent leur droit ou leur intérêt à l'extrême, comme nous dans la sphère intérieure et politique. Le fait vient de ce que l'opinion publique, dont le gouvernement subit l'influence, est encore médiocrement instruite, et que, ne rencontrant devant elle rien qui ressemble aux coutumes et aux lois précises dont elle a l'habitude, elle ne sait où s'arrêter<sup>2</sup>. Aussi, dit fort bien M. W., « à cause de son inévitable manque de précision, le Droit international est moins apte à former les esprits qu'à servir d'exercice pour les intelligences déjà formées; » cependant « il constitue une préparation admirable aux devoirs civiques » (p. x).

Le chapitre 1<sup>er</sup> traite du *Droit international dans ses rapports avec le Droit en général*. Aussitôt se pose la question de savoir si le Droit international paraît suffisamment muni de sanction et si, même, il existe une société véritable entre États. « Là où il y a une société, » dit M. W., « il y a un droit, *ubi Societas ibi jus est*. Le Droit est généralement le corps des règles exprimant les exigences auxquelles on peut être contraint dans une société déterminée et qui sont plus ou moins uniformément observées » (p. 2). Pourtant, nous savons que dans l'Inde, dans l'Indo-Chine, ailleurs encore, on trouve des sociétés où la seule contrainte est une contrainte négative, une mise hors du clan par excommunication. Qu'en est-il ici? Les sanctions positives de la société internationale, on les connaît; elles s'expriment par la voix du canon. Mais elles sont brutales, rares, et ne semblent pas toujours au service de la justice ni de la bonne foi. Les sanctions négatives le seraient probablement davantage; car, pour produire un effet sérieux, pour mettre un État séditieux en quarantaine, il faudrait un certain accord général d'opinion. M. W., cependant, ne leur attache pas ici grande importance. « Les populations des différentes contrées sont trop étroitement unies

1. Si les jurisconsultes anglais sortaient plus souvent de leur horizon pour se placer dans le nôtre, ils hésiteraient peut-être à déclarer, comme le fait M. Mountagne Bernard, cité par M. W., « que la tentation d'exagérer des analogies juridiques et d'attribuer le caractère de droit à de simples façons de penser est moins dangereuse que la tendance contraire à faire descendre des règles fixes au rang de simples opinions » (p. 15).

2. « Quand un terme, que ce soit « droit » ou *jus*, qui est le seul terme possible pour décrire un corps de lois, se mêle à la notion de droits, ce sont surtout les relations internationales qui souffrent; car elles ne fournissent pas, pour la détermination de ce qui est la loi véritable et positive, la facilité qu'offrent les relations existant à l'intérieur d'un État » (p. 120).

par le commerce, par les voyages, par les mariages, par les religions même qui dépassent les frontières politiques, pour qu'elles puissent aisément se passer de toutes relations de leurs organes respectifs » (p. 7). Évidemment, on ne prétend point interrompre à la fois toutes ces relations; mais on en pourrait suspendre quelques-unes et déclarer, ainsi qu'il a été proposé, que les États à finances avariées verront cesser les effets des traités de commerce aussitôt qu'eux-mêmes cesseront de faire honneur à leurs engagements. L'État défailant ne mérite ni plus d'indépendance ni plus de respect dans la communauté internationale que le commerçant failli dans la société civile!

Les chapitres II-V offrent l'analyse des théories du Droit international, de l'origine à nos jours. La Grèce, Rome, Isidore de Séville, Suarez, Ayala, Gentili, Grotius, Pufendorf, Bynkershoek, Wolff, Vattel sont étudiés de première main. M. W. insiste sur l'importance du Traité de Westphalie comme point de départ du Droit international moderne. Le grand nombre des États auxquels on reconnaissait alors une indépendance virtuelle a facilité l'organisation internationale sur le pied d'une sorte de république anarchique et laïque. « Dès son origine, la société internationale a été régie par le principe qu'on y tient compte seulement des États, non des gouvernements ni des souverains... Au XIX<sup>e</sup> siècle même, la combinaison des puissances absolues, qui est généralement connue sous le nom peu exact de Sainte-Alliance, tenta de baser les rapports internationaux sur le principe de légitimité, qui aurait permis d'agir au profit des gouvernements établis. La tentative échoua; nous pouvons même espérer que l'échec a été définitif » (p. 63). — Peut-être, au point de vue de la légitimité pure, de la tradition dynastique. Mais il ne nous est point prouvé que la société des États n'ait pas un jour à connaître

1. M. W. n'admet pas l'intervention des gouvernements étrangers en cas de faillite ou banqueroute. Mais il reconnaît que l'opinion contraire a ses adhérents, — hommes d'État, comme Lord Palmerston et Lord Salisbury; jurisconsultes, comme M. Hall. Nous ne voyons pas pourquoi l'or, qui est une marchandise quelconque, serait soumis à un traitement différent des autres marchandises. Il n'importe que je fournisse à un gouvernement des fonds, des armes ou des vivres : j'ai droit, dans tous les cas, à une égale protection pour ma personne et ma propriété (cf. p. 154-155). Le gouvernement failli devrait garder seulement la faculté de prouver sa bonne foi et de proposer un concordat à ses créanciers. — D'ailleurs, aux États-Unis, où la question préoccupe les esprits, où l'histoire des banqueroutes d'États, depuis 1789, vient de fournir, paraît-il, à un professeur de l'Université du Wisconsin la matière d'un grand volume (professeur William A. Scott, *The Repudiation of State Debts*; New-York et Boston. Thomas Crowell. 1893, in-8°), on renonce à compter sur les scrupules du suffrage universel; et, par façon de remède préventif, on réduit au minimum la souveraineté ou la liberté des États de l'Union en fait d'emprunts (*Yale Rev.*, août 1893, p. 214-217). Nous devons, cependant, ajouter que la nouvelle Constitution de l'Utah (1895) vient d'interdire spontanément d'augmenter les dettes municipales ou autres, sans l'approbation d'un *referendum* de propriétaires.

des questions de légalité constitutionnelle. Si, comme d'aucuns l'espèrent, il s'établit une sorte de tribunal international, on peut tenir pour certain qu'en vertu de lois toutes naturelles il étendra sa juridiction jusqu'à l'intérieur des États. Un tribunal, en effet, comme toute institution active et organique, réagit, par sa présence, sur les sphères désorganisées avoisinantes pour y introduire l'ordre jusqu'à ce qu'il se heurte aux confins d'une juridiction non moins organique et active. C'est ainsi que les grands empires civilisés absorbent toujours les populations barbares limitrophes, pour leur imposer une sorte de *Pax Romana*. Or, il ne faut pas se dissimuler qu'à l'intérieur de nos États, sous le couvert d'une légalité nominale, — d'une légalité qui affecte à nos yeux la seule forme légale, la forme écrite, — règne une anarchie parfaite, une lutte sans trêve pour l'existence entre les partis. Le plus fort impose sa règle; mais cette règle ne dépend que de son arbitraire ou de sa crainte de l'opinion. Il n'existe pas de tribunal indépendant pour juger des infractions au droit naturel des unités composantes. La Cour suprême des États-Unis, relevant elle-même de la loi municipale, n'est que d'un secours approximatif, quoique précieux en la rencontre<sup>1</sup>. C'est donc au tribunal international que l'on portera, sitôt son érection, tout ce qui touchera à la belligérance des partis aussi bien que des peuples. Du reste, la limite est souvent indécise. Si le tribunal eût existé dès la seconde moitié de ce siècle, on n'eût pas manqué de lui soumettre le différend des Fédéraux et des Confédérés américains, lors de la guerre de Sécession; et de lui demander si le président Balmaceda avait le droit de passer des marchés d'armes et de munitions pour le compte du Chili. On lui demanderait aujourd'hui si le conflit de la Suède et de la Norvège a, comme l'écrit le *Times*, un caractère international; et quels sont les droits des Tchèques, des Roumains ou des Croates vis-à-vis de l'Autro-Hongrie. De là à pénétrer dans la politique intérieure des États, il n'y a qu'un pas, et nous sommes assurés qu'il serait franchi tôt ou tard<sup>2</sup>.

1. Elle n'a pas, au surplus, de moyen d'exécution contre un État récalcitrant, si le gouvernement fédéral lui refuse son concours, notamment quand elle prononce contre l'État, en faveur d'un particulier. L'absence de voies d'exécution rend la justice illusoire et risque toujours de réduire les tribunaux fédéraux ou internationaux au rang inutile de la Haute-Cour du Saint-Empire germanique. — Il va de soi qu'en France nous n'avons aucune prise sur l'État, alors que les juges nommés par l'État même nous donnent gain de cause.

2. On peut croire même que l'auteur entrevoit ce mouvement quand il cite l'agrandissement de la Grèce, appuyé par l'Europe en 1881, « comme un pas en avant vers l'établissement d'un gouvernement européen » (p. 106). D'ailleurs, comme il définit la souveraineté par la supériorité de juridiction, on conçoit qu'inversement la supériorité de juridiction entraîne une part de souveraineté. C'est ainsi que, dans les protectorats actuels, les circonstances « amènent l'État protecteur à intervenir fréquemment dans la souveraineté intérieure d'une communauté et impliquent une attribution de souveraineté proportionnée à cette intervention » (p. 196).

Après avoir exposé, en courtes formules, *les Principes du Droit international*, auxquels il se réfère dans son enseignement (chap. vi), M. W. aborde *l'Égalité et l'indépendance des États* (chap. vii), puis *les droits internationaux de préservation personnelle* (chap. viii). Le problème de l'indépendance extérieure dans la *Magna Civitas* ne diffère pas beaucoup, on le sent, de celui de la liberté individuelle au sein de chaque État. Les mesures de précaution prises, longtemps plus ou moins à l'avance, sont réprochées en principe; aussi eussions-nous désiré que l'auteur insistât sur l'obligation de faire précéder d'un ultimatum toute intervention, toute rupture de l'ordre international, hors le cas de voie de fait ou de flagrant délit préalable de la part de l'adversaire. Nous avons malheureusement lieu de croire que M. W., suivant la tradition anglaise, n'a pas, en la matière, des idées aussi rigoristes que les nôtres<sup>1</sup>.

Dans le chapitre ix, *la Souveraineté territoriale, spécialement par rapport aux régions non civilisées*, l'auteur établit une distinction fondamentale assez curieuse entre le droit de propriété et le droit de souveraineté que l'on peut acquérir en traitant avec des peuplades sauvages. Celles-ci ne sauraient, dit-il en substance (p. 152 et suiv.), traiter que des droits qu'elles comprennent : or, la souveraineté, au sens actuel et gouvernemental du mot chez les peuples civilisés, leur est inconnue. Elles ne devraient donc l'aliéner en faveur de personne. Tout au plus leur est-il permis, en de certains cas, de céder le droit de propriété dont elles ont l'intuition. — On voit la conséquence. Si des Portugais, par exemple, acquièrent en Afrique des parcelles de territoire d'un chef sauvage, ce sont des propriétés qui n'empêchent point l'Angleterre, plus tard, d'établir sa souveraineté sur ce même territoire, par un simple accord politique en congrès d'Europe, ou par des extensions d'influence qui ne relèvent que des usages ordinaires des Européens. La théorie ne manque pas de spécieux; et nous convenons que M. W. la soutient avec talent. Mais elle rentre un peu trop, à nos yeux, dans ces doctrines intéressées dont l'auteur reconnaît avec bonne grâce l'existence. Et, si nous accordons que certains traités avec des noirs frisent le ridicule, il ne nous est pas démontré qu'un « Napoléon nègre » (p. 160), tel qu'Ahmadou, notre voisin récent du Sénégal, n'ait pas à l'ordinaire une conception plus nette de ses titres souverains, ou de titres analogues, que du droit de propriété avec son cortège habituel de facultés actives et passives<sup>2</sup>.

1. Consulté sur la saisie, par le croiseur japonais *Naniwa*, d'un navire chinois portant des troupes et des armes en Corée, avant l'ouverture régulière des hostilités, M. W. a déclaré la saisie légitime (*Edinburgh Rev.*, oct. 1894, p. 504). Nous savons que les Anglais nous reprochent en ce genre les opérations de l'amiral Courbet dans la rivière Min. Mais l'amiral eût préféré débiter par une franche déclaration de guerre vis-à-vis de la Chine; et la politique du gouvernement français nous a toujours paru, sur ce point, aussi blâmable qu'incompréhensible.

2. Maintenant que le globe est presque entièrement réparti entre les puissances civilisées, la question perdra bientôt de son importance. Mais il faut

Après un chapitre sur *l'Empire de l'Inde* (chap. x), l'auteur aborde enfin l'étude des lois de *la guerre*, dont l'adoucissement (chap. xi et dernier) forme, d'après l'intention de son fondateur, le Dr Whewell, le programme essentiel de la chaire de Droit international que M. W. occupe à Cambridge. Cet adoucissement, par malheur, ne paraît pas susceptible d'extension indéfinie; et, pour un temps du moins, « des présages indiquent que, comme force agissante dans l'adoucissement de la guerre, la pitié a presque atteint ses limites » (p. 296). Nombre de gens s'imaginent que l'avènement de la Démocratie, le service militaire obligatoire, joints au perfectionnement prodigieux des armes offensives et défensives, amèneront tôt ou tard la suppression de la guerre. L'erreur nous paraît complète. Si la perfection des armes de guerre devait aboutir à rendre la lutte impossible, le monde appartiendrait aux violents, qui s'empareraient à l'improviste du bien d'autrui, sûrs d'avance qu'on n'oserait chercher à les déloger<sup>1</sup>. Ensuite, même dans les guerres en apparence dynastiques ou religieuses d'autrefois, il entrait plus qu'on ne le croit un élément commercial qui les rendait souvent populaires. Ce fut le cas, notamment, de l'Armada d'Espagne au xvi<sup>e</sup> siècle et des guerres de l'Angleterre contre la France au xviii<sup>e</sup>. L'avènement de la Démocratie ne fera que porter davantage cet élément commercial au premier rang; et, la concurrence aidant, le peuple s'y retranchera avec toute l'âpreté d'une lutte pour la vie. Cela n'est point pour adoucir la guerre; car les masses se jettent dans la bagarre, guerre étrangère ou civile, avec des passions impitoyables, haine, colère, rancune, convoitise. « A mesure que les guerres véritablement nationales ont remplacé les guerres d'ambition dynastique ou personnelle, le sentiment populaire a fait que, dans toutes les luttes, le vainqueur a impatiemment supporté des lois qui empêchaient la victoire complète. Ce n'était pas autrefois le cas des sujets quand il s'agissait des plans de leurs sou-

avouer que la politique coloniale de l'Angleterre rappelle encore souvent l'amusant dialogue de Canning et John Quincy Adams, le ministre des États-Unis à Londres. « Comment, » s'écriait Canning, « ignorez-vous que nous avons des droits à faire valoir? » — « J'ignore si vous avez des droits ou si vous n'en avez pas. Vous réclamez l'Inde, vous réclamez l'Afrique, vous réclamez... » — « Une partie de la lune, peut-être? » — « Non; je n'ai pas osé dire que vous réclamiez la lune. Mais je ne connais pas d'endroit de ce monde habitable que vous ne réclamiez sous un prétexte quelconque » (Morse, *Life of John Quincy Adams*. Boston, Houghton, 1883, p. 141). — Il est vrai qu'aujourd'hui, avec leur façon d'interpréter la doctrine de Monroe, les Américains n'offrent guère moins prise à la raillerie.

1. C'est ainsi qu'en Angleterre la cherté et la difficulté des procès condamnent souvent les victimes d'une injustice à se résigner au dépoillement. En France, de même, l'administration de l'État et les grandes corporations financières spéculent constamment sur la crainte d'un procès qu'elles peuvent trainer en longueur, poursuivre à travers toutes les juridictions, pour imposer au gros du public leur bon plaisir.

verains (p. 254, 294, 297). » — Rien de plus juste. Mais cette intrusion du populaire dans les rapports internationaux peut offrir bien des complications imprévues. En voici une éventuelle qui nous met en opposition avec M. W.

Sir Henry Maine, — qui fut, si nous ne nous trompons, l'un des prédécesseurs de M. W. à l'Université de Cambridge, — parlant de la suppression de la course, avait proposé de laisser libre la marchandise ennemie, d'une façon générale, puisque aussi bien l'Angleterre dépendait aujourd'hui pour sa subsistance du ravitaillement par mer<sup>1</sup>. Cette nécessité de ravitaillement n'a fait que s'accroître. Les classes ouvrières, en Angleterre, — à tort ou à raison : nous ne discutons point, — s'en tiennent énergiquement au libre-échange, d'autant que les classes agricoles intéressées au protectionnisme ne peuvent leur créer d'obstacle et ne représentent que le sixième de la population. M. W., sans se rallier explicitement à la thèse de Sir Henry Maine, et tout en réclamant pour l'Angleterre le droit de s'en tenir au *statu quo*, si elle y trouve son avantage, prétend qu'au début d'une guerre l'Angleterre « devrait offrir à l'ennemi de conclure une convention, aux termes de laquelle les deux adversaires s'abstiendraient de toute prise maritime, en dehors des cas de blocus et de contrebande, sauf pour chaque partie à la dénoncer à courte échéance » (p. 275). Mais précisément l'étranger se demandera, et déjà se demande<sup>2</sup>, si, avec une agriculture anéantie par le libre-échange et l'impossibilité de se ravitailler par terre, l'Angleterre n'offrirait pas une proie magnifique aux corsaires ressuscités. M. W. lui-même démontre que la marine marchande anglaise ne pourrait, du jour au lendemain, se transférer sous pavillon neutre. Que de chances merveilleuses de frapper alors l'ennemi au cœur en lui enlevant le plus clair de sa subsistance !

Mais, en somme, pour mitiger la guerre, M. W. s'en rapporte surtout à l'élévation d'esprit des gouvernants et des chefs d'armée. Il proteste énergiquement contre les théories de M. Lueder, professeur à l'Université d'Erlangen, l'un des collaborateurs de M. de Holtzendorff, — qui admet le droit de passer outre aux règles internationales quand la nécessité paraît suffisante, ou mieux qui établit en propres termes une « raison de guerre, » *Kriegsraison*, analogue en brutalité cynique à la

1. *Le Droit international*, trad. Paris. Thorin, 1890, chap. vi, notamment, p. 157-160. Le *Times* du 27 décembre 1888 s'était rallié à cette opinion.

2. « Croiseurs et éclaireurs, » *Rev. des Deux-Mondes*, 15 juin 1895, p. 778-780. Le savant commandant américain Mahan, — appuyé d'officiers anglais, comme Lord Charles Beresford, qui ont pleine confiance dans la supériorité maritime de leur pays, — soutiennent la même thèse. Les flottes ne sont pas créées essentiellement pour combattre, disent-ils, mais pour ruiner avant tout l'ennemi en détruisant son commerce et en coupant ses lignes de ravitaillement. Il ne s'agit pas de rétablir la course au profit de maraudeurs volontaires et pillards : on voudrait seulement lancer la marine de guerre dans cette voie d'opérations fructueuse et rapide (*North-American Rev.*, novembre 1894).

raison d'État. Ici, nous n'avons plus qu'à citer. « Il est périlleux d'enseigner que tout est permis en vertu d'une nécessité indéfinissable, dont l'intéressé est seul juge » (p. 264). « Lorsqu'elle est soumise à des lois devant être respectées, si elles sont prohibitives, et modérément appliquées, si elles sont permissives, la guerre se fait avec plus d'humanité que lorsqu'elle est soumise à des lois plus douces en apparence, mais que l'apparence seule de la nécessité fait fouler aux pieds » (p. 271). « Une leçon se dégage : l'espérance la meilleure pour l'adoucissement de la guerre se trouve dans la conservation, parmi les militaires, d'une haute notion de leur caractère... Ils se trompent ceux qui se disent amis de l'humanité et qui, en décriant la profession militaire et la profession navale, font de leur mieux pour en éloigner les bons et pour rabaisser le niveau de leur caractère » (p. 294, 295). — Ainsi revient au premier rang, dans les qualités du soldat de l'avenir, ce que les examinateurs et les inspecteurs militaires appellent aujourd'hui la « cote d'amour, » la valeur présumée de l'homme, en dehors de son savoir scientifique et professionnel. Mais la cote d'amour est chose délicate, essentiellement contraire aux sentiments de la Démocratie, qui la comprend, quand elle l'admet, d'une tout autre façon. En tout cas, et pour conclure, ce ne seront pas les militaires qui se plaindront de voir le Droit international leur offrir ou leur imposer des règles précises ; car les meilleurs d'entre eux ont toujours soupçonné le besoin d'une loi ferme. Nul n'a mieux déploré que Ségur, à propos de l'enlèvement du duc d'Enghien, la violation des formes protectrices. « On dit, je le sais bien, » écrivait le maréchal de Belle-Isle à son fils, « *la lettre tue et l'esprit vivifie* ; mais comme j'ai toujours vu que, sous prétexte de cette vivification, on se permet les écarts les plus grands, je vous ordonne expressément de vous en tenir à la lettre de la loi<sup>1</sup>. »

R. DE KERALLAIN.

**The Rise of modern Democracy in Old and New England, by**

Charles BORGEAUD, member of the Faculty of Law, Geneva. Translated by Mrs. Birkbeck Hill, with a preface by C. H. Firth, M. A. Balliol College, Oxford. — Londres, Swan Sonnenschein, 1894. 4 vol. in-12, xvi-468 pages.

Le petit volume de M. Borgeaud se compose de deux études, publiées d'abord dans les *Annales de l'École des sciences politiques*, sur l'origine du sentiment et des institutions de la démocratie présente. Cette origine, l'auteur la surprend dans le mouvement d'esprit qui a tiré de la Réforme toutes les conséquences dont elle était susceptible et qui a dépassé les espérances, les craintes et les désirs des Réformateurs. Il a voulu montrer le lien qui unit indissolublement, au point de départ, la religion et

1. C. Rousset, *le Comte de Gisors*. Paris, Didier, 1868, p. 34.

la politique, — lien qui tient encore, quoi que pensent nombre de gens, — et qui permet de dire, même aujourd'hui, que « toute religion est une politique et toute politique une religion. » La liberté, pour une bonne part, sort de la Bible; et ses différents degrés longtemps varièrent suivant les interprétations du saint livre, jusqu'au jour où les constitutions, poussant à l'extrême radicalisme la logique de l'affranchissement, s'émancipèrent, en apparence, du contrôle religieux. Sous ce rapport instructif, et pour l'édification si nécessaire de notre public, nous regrettons que l'auteur n'ait pas jugé à propos de rééditer son travail en notre langue, quoiqu'il s'agisse avant tout de l'Angleterre et des colonies anglo-américaines. Mais, à le reproduire sous la forme d'une traduction, il a gagné de nous le présenter avec le parrainage d'un spécialiste, notre collaborateur M. Firth, l'éditeur des *Clarke Papers*, des *Mémoires de Ludlow*, dont le nom est très connu de ceux qui s'intéressent à l'histoire de Cromwell et de son époque.

Ainsi que l'observe M. F., ce nouveau livre de M. Borgeaud s'intercale naturellement entre son *Hist. du Plébiscite dans l'antiquité* et son vol. sur *l'Établissement des Constitutions en Europe et en Amérique*. Néanmoins, le savant introducteur, au lieu d'insister sur la continuité de cette œuvre, penche un peu trop, selon nous, à marquer les traits qui séparent les démocraties d'autrefois de celles d'aujourd'hui. Sans doute, dit-il, « la souveraineté du peuple est encore la base de l'organisation politique; la loi reste, dans les termes de Gaius, ce que le peuple décide et ordonne. Mais, à d'autres égards, la dette de la démocratie moderne envers la démocratie de l'antiquité paraît singulièrement réduite » (p. vii). Certes, les procédés sont autres, mais le but est le même, et surtout l'esprit qui anime le démocrate et fait courir à l'état public les mêmes dangers. Par là s'explique l'intérêt passionné, actuel, qu'éveillent en nous les œuvres de l'antiquité grecque et romaine. Aussi pourrait-on se donner le curieux plaisir de réimprimer une partie de la *Politique* d'Aristote, en remplaçant les exemples de l'âge hellénique par d'autres non moins topiques, empruntés à nos deux ou trois derniers siècles de révolutions.

Pour nous en tenir au sujet traité par M. Borgeaud, on ne peut que lui savoir gré d'avoir remis en lumière, dégagé des considérations accessoires, le conflit de la Gironde « puritaine » et de la Montagne « indépendante, » l'histoire des premiers essais politiques du Contrat social<sup>1</sup> et les aventures de l'*Agreement of the People*, qui méritent assurément toute l'attention des penseurs.

1. Il semble bien que, si jamais le contrat social peut prendre corps, ce doit être à la fondation d'une colonie. M. B. montre qu'en effet un pacte social fut réellement souscrit par les *Pilgrim Fathers*, et que, ne voulant plus s'y soumettre, certains colons fondèrent des colonies voisines, à des conditions équivalentes. Mais il sort de là que les *Utlanders*, venus se joindre à une colonie en exercice, acceptent d'avance implicitement et volontairement toutes ses lois et ne sont plus admissibles à provoquer des révolutions pour acquérir



S'ensuit-il que, dans la réalité, les faits rappelés ou ressuscités par M. Borgeaud aient eu l'importance même qu'il leur attribue? C'est un point sur lequel nous n'oserions prononcer. Comme l'a montré fort bien un critique de M. Gardiner, si la politique n'avait été déjà fort envenimée, l'animosité religieuse n'eût pas suffi à lui communiquer le ferment révolutionnaire d'où sortirent tant de catastrophes<sup>1</sup>. Il n'est pas de recherche plus délicate que celle des origines d'un sentiment ou d'une idée. Les fausses pistes abondent, d'autant plus insidieuses que le chercheur est plus ingénieux. Si Darwin ne nous avait expliqué lui-même que le Darwinisme procède de Malthus, nous continuerions de lui donner Lamarck pour ancêtre. Noter que les esprits dont on étudie la filiation, dont l'œuvre fait époque, peuvent aussi bien se tromper sur leur propre compte. Jefferson se flattait d'avoir écrit la *Déclaration d'indépendance américaine* sans consulter ni livres ni brochures. Cette *Déclaration*, pourtant, non plus qu'aucune autre, n'est issue d'une génération spontanée. Jefferson, sans doute, ne gardait qu'une impression vague des courants originaires dont il avait subi l'inspiration. Probablement, un puritain mis sur la sellette n'eût pas été moins embarrassé de démêler la provenance complète de ses opinions, de débrouiller cet ensemble de sympathies, ou mieux d'antipathies, qui forme le plus clair de notre politique individuelle.

Mais, quoi que l'on estime à cet égard, le livre de M. Borgeaud tiendra sa place, même auprès des puissants volumes de M. Gardiner, pour sa solidité de recherches et d'allure. D'autres écrivains, d'ailleurs, aboutissent séparément à quelques-unes de ses conclusions. M. Firth en donne un exemple, auquel nous ajouterons celui-ci pour les colonies anglo-américaines. M. Borgeaud s'accorde curieusement avec M. Charles F. Adams pour découvrir dans les guildes et les compagnies marchandes l'une des sources du *Township* dans la Nouvelle-Angleterre<sup>2</sup>. C'est une rencontre qui appuie ses conjectures, sans rien diminuer de l'originalité de son savoir et de sa pensée.

R. DE KERALLAIN.

des droits nouveaux. C'est ce qu'aujourd'hui les Anglais du Transvaal ne paraissent guère comprendre : par quoi ils manquent aux premières traditions de leur race.

1. *Quarterly Review*, octobre 1889, « Presbyterians and Independents. »

2. *Study of Church and Town Government*. Boston, Houghton, Mifflin, 1892.

— M. Roger Foster, professeur à l'Université de Yale, vient aussi, comme le souhaite M. B., de replacer John Lilburne parmi les ancêtres de la Constitution des États-Unis (*Commentaries on the Constitution of the United States*, t. I. Londres, Kegan Paul, 1896).

## RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

**1. — Bibliothèque de l'École des chartes.** 1896, mars-avril. — H. OMONT. Nouvelles acquisitions du département des mss. de la Bibliothèque nationale pendant les années 1894-95. — R. DE MAULDE LA CLAVIÈRE. Alexandre VI et le divorce de Louis XII (publie trois brefs du pape retrouvés par l'auteur à Venise; ils sont des 31 juillet, 25 sept. et 20 nov. 1498). — L. DELISLE. L'imprimeur parisien Josse Bade et le professeur écossais Jean Vaus (publie trois nouveaux témoignages sur les liens qui, au temps de Louis XII et de François I<sup>er</sup>, rattachaient à l'Université de Paris les maîtres et les écoliers de l'Écosse. Décrit en détail les *Rudimenta* de Josse Bade). — H. L. Bulles des papes Innocent II et Eugène III pour l'abbaye de Savigny, 1140-1145 (deux bulles, publiées d'après l'instrument original). = Bibliographie : M. Boudet. La légende de saint Florus (intéressant; l'auteur du compte-rendu critique la date de quelques pièces utilisées dans ce mémoire). — *Abbé Reure*. Études foréziennes (bon). — *Abbé J. Nanlard*. Pouillé historique du diocèse d'Angoulême, t. I (utile compilation faite au moyen de huit pouillés; mais l'auteur ne cite pas ses sources et paraît mal au courant de l'histoire générale des institutions). — *Eug. de Robillard de Beurepaire*. Caen illustré (beau et bon livre). — *Lamb*. Dundee: its quaint and historic buildings (ouvrage de grand luxe et de bonne érudition).

**2. — La Correspondance historique et archéologique.** 1896, 25 juin. — M. BARROUX. L'accroissement des séries anciennes aux archives de la Seine, de 1889-1896; suite; fin le 25 juillet. — Vicomte DE GROUCHY. Documents relatifs à la succession de Turenne; suite. — H. CHABEUF. Le département de la Côte-d'Or (comment il a été constitué en 1790. Quant au nom de *Côte-d'Or*, qui n'existait pas auparavant, il semble avoir été inventé par un avocat au Parlement, puis député du bailliage de Dijon, André-Remy Arnoult). = 25 juillet. VINGTRINIER. La famille des Jussieu. — A. BENET. Au bon vieux temps (publie une lettre de 1779 du procureur des Dominicains à Caen, protestant contre l'invasion de leur couvent, sous prétexte de réquisition militaire). — F. BOURNON. Le département de la Seine (montre brièvement comment il a été formé en 1790).

**3. — Revue de la Société des études historiques.** 62<sup>e</sup> année, 1896, n<sup>o</sup> 1. — L. WIESENER. Autour du Régent : l'abbé Dubois, L. Stair, M. de Torcy (cinq pages seulement). — L. BRUEYRE. Littérature orale et traditionnelle; éléments de folklore. — H. WELSCHINGER. Caulaincourt et Napoléon (étudie, d'après l'ouvrage de Vandal, le rôle de Caulaincourt en 1812).

**4. — La Révolution française.** 1896, 14 juin. — J. GUILLAUME. La liberté des cultes et le comité d'instruction publique (montre le rôle joué par le comité dans la première moitié de l'an II); fin le 14 juillet. — Ch.-L. CHASSIN. Les prétendus articles secrets de la pacification de 1795 et l'achat des chefs rebelles (il n'y eut pas d'articles secrets politiques; il y eut des articles financiers, quelques-uns publics, le plus grand nombre secrets. Donne les chiffres des sommes versées à plusieurs des chefs rebelles). — G. DUBOIS. Le culte révolutionnaire à Coutances; fin. — KUSCINSKI. Le conventionnel Ludot, grand-juge de Saint-Domingue. — E. CHARAVAY. Robespierre Jeune et Bouchotte; le futur général Delort de Gléon (documents relatifs à l'avancement très rapide de Delort). — Les services diplomatiques du conventionnel C.-J. Girault (publie une adresse de Girault au Directoire exécutif). = 14 juillet. Cl. FERROUD. Une nouvelle méthode historique (relève de nombreuses erreurs de méthode dans le *Paris révolutionnaire* de M. Lenôtre, au chapitre sur le salon de M<sup>me</sup> Roland).

**5. — Bulletin critique.** 1896, 5 juin. — W. Spiegelberg. Correspondance du temps des rois prêtres (bonne publication). — Amélineau. Notice des mss. coptes de la Bibliothèque nationale (excellent). — M. de Laire, comte d'Espagne. Mémoires du duc de Persigny (ces mémoires sont de simples fragments concernant les personnes et les événements du temps). = 15 juin. Abbé Chabot. La quatrième partie de la Chronique syriaque de Denys de Tell Mahré (F. Nau s'efforce de prouver que ce texte ne peut pas être authentique; il doit avoir été écrit par un moine quelconque du monastère de Zouquenin, près d'Amida. Réplique de M. Chabot le 25 juillet: il ne méconnaît pas la valeur des arguments de M. Nau; il y ajoute même quelques observations nouvelles; mais maintient que, somme toute, et quel que soit l'auteur, la chronique garde une réelle valeur). = 25 juin. Abbé Breuils. Saint Austinde, archevêque d'Auch, 1000-1068, et la Gascogne au XI<sup>e</sup> s. (instructif). — A la recherche des mss. de Denys le Chartreux (nouveaux mss. découverts à Bruxelles, Vienne, etc., par le P. Ingold). = 15 juillet. O. Navarre. Dionysos; étude sur l'organisation matérielle du théâtre athénien (combat heureusement la théorie de Dœrpfeld). — A. Sorel. Bonaparte et Hoche en 1799 (excellent). — Ducaunnès-Duval. Inventaire-sommaire des archives municipales de Bordeaux (période révolutionnaire; bon). = 25 juillet. H. Cons. Précis d'histoire du commerce (remarquable). — V. Pierre. La déportation ecclésiastique sous le Directoire (recueil très utile).

**6. — Journal des Savants.** 1896, juin. — A. BARTH. La religion du Vêda (d'après l'ouvrage d'Oldenberg). — L. DELISLE. Les testaments d'Arnaud de Villeneuve et de R. Lull, 20 juillet 1305 et 26 avril 1313 (détails bibliographiques et critiques sur les œuvres littéraires de Raimond Lull; précieux renseignements sur la fondation et l'histoire des écoles lulliennes de Barcelone au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> s.).

**7. — Polybiblion.** 1896, juin. — Ch. van Duerm. Rome et la franc-

maçonnerie (énumère les atteintes portées depuis 1789 au pouvoir temporel; attribue ces atteintes à la franc-maçonnerie, sans d'ailleurs appuyer cette opinion d'aucune preuve). — *Pierling*. La Russie et le Saint-Siège, t. I (quatre savantes études sur les relations de la Russie avec la papauté de 1417 à 1580). — *J.-B. Serres*. Histoire de la Révolution en Auvergne (sans valeur). — *Donnet*. Pierre l'Hermitte et la famille Lhermite d'Anvers. = Juillet. *Soler y Guardiola*. Apuntes de historia politica de los tratados, 1490-1815 (remarquable, surtout par la liberté d'esprit avec laquelle l'auteur apprécie les opinions les mieux admises dans l'histoire politique).

**8. — Revue critique d'histoire et de littérature.** 1896, n° 23. — *Th. Mommsen*. C. Julii Solini Collectanea rerum memorabilium (nouvelle édition très améliorée du texte et de la bibliographie). — *Daae* et *Huitfeld-Kaas*. Visites de l'évêque Nils Glostrup dans les diocèses d'Oslo et de Hamar, 1617-1637. — *Ém. Legrand*. Dossier Rhodocanakis (prouve surabondamment que Demetrius Rhodocanakis, 15<sup>e</sup> empereur de Constantinople, est un faussaire impénitent). — *Zichy*. Les lettres du comte Étienne Széchenyi à ses parents. = N° 24. *Bose*. A history of the Hindu civilisation during the british rule. Vol. III : Intellectual condition (fort intéressant et fait penser, malgré des répétitions et des longueurs). — *V. Lazzarini*. I Foscari, conti e signori feudali (bon). — *Xénopol*. Histoire des Roumains de la Dacie trajane (livre très utile; histoire intéressante et dans certaines parties neuve; mais ce n'est pas un livre d'érudition. La période moderne est surtout bien traitée). — *Egbert*. Introduction to the study of latin inscriptions (plagiat du *Cours d'épigraphie latine* de M. Cagnat). = N° 25. Le journal d'Adrien Duquesnoy (réponse à un article de M. Brette par M. P. Guilhaumez, qui plaide pour l'authenticité du journal, et son attribution à Duquesnoy, et réplique de M. Brette, qui maintient ses appréciations premières). = N° 26. *H. Derenbourg*. Silvestre de Sacy (esquisse qui a toute la banalité d'un panégyrique). = N° 27. *D. Philios*. Eleusis; ses mystères, ses ruines et son musée (bon exposé, qui s'adresse au grand public). — *Poland*. De collegiis artificum Dionysiacorum (excellente dissertation). — *Adr. Blanchet*. Les monnaies romaines (bon). — *P. Pierling*. La Russie et le Saint-Siège; études diplomatiques, t. I (excellent). = N° 28. *Ad. Harnack*. Geschichte der altchristlichen Litteratur bis Eusebius (immense recueil; c'est, pour la période étudiée, l'inventaire le plus détaillé et le plus complet de l'état actuel de nos connaissances positives). — *Bardenhewer*. Patrologie (exposé clair et méthodique de l'histoire littéraire du christianisme jusqu'aux débuts du moyen âge; l'auteur a donné sur les écrivains orientaux, syriens et arméniens, de précieux renseignements). — *Overvoorde*. Rekeningen van de gilden van Dordrecht, 1438-1600 (très utile). — *R. de Vissac*. Chronique vivaraise. Anthoine du Roure et la révolte de 1670 (étude intéressante écrite d'un style amphigourique). = N° 29. *W. Ihne*. Römische Geschichte. Bd. II (2<sup>e</sup> édit., à peine remaniée, d'un livre paru en 1870 et qui a pu

demeurer tel qu'il avait été écrit). — *Denifle et Châtelain*. Inventarium codicum mancriptorum capituli Dertuensis (excellent inventaire des mss. du chapitre de Tortone). — *Général Vanson*. L'infanterie lorraine sous Louis XV (excellent). — *H. Harrisse*. L'abbé Prévost; histoire de sa vie et de ses œuvres (plein de faits nouveaux).

**9. — Revue archéologique.** 1896, mai-juin. — M. DELOCHE. Sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne; suite. — Cecil TORR. Les grands-prêtres d'Ammon (additions au mémoire de Daressy dans la *Rev. arch.*, 1896, p. 72). — R. DUSSAUD. Voyage en Syrie, oct.-nov. 1895; notes archéologiques (notes sur des châteaux francs et des fragments d'architecture des croisades; emplacement de l'ancienne Maraclée; ruines antiques à Laodicée, la « Liche » des croisés. Cette contrée est restée habitée jusqu'à l'époque des croisades; elle se dépeupla par suite d'un état de guerre continuel et de misère générale). — CLERMONT-GANNEAU. Notes d'archéologie orientale; suite. — BLOCHET. Textes pehlvis historiques et légendaires; suite.

**10. — Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.** 1896, mai-juin. — Ad. AUDIBERT. Les deux curatelles des mineurs en droit romain; 2<sup>e</sup> art. — G. D'ESPINAY. Le droit d'ainesse en Poitou; 1<sup>er</sup> art. (diversité des systèmes successoraux usités dans l'ancien droit poitevin : préciput, quintement, tiercement). — J. DECAP. Coutume de Fontenilles en Comminges (textes en langue vulgaire, d'après une copie de 1554). — Ed. BEAUDOUIN. L'ancienne loi municipale de Tarente (d'après un texte fourni par une table de bronze qui a été découverte en 1894; analyse l'art. de Scialoja dans le *Bullet. del instit. di diritto romano*, IX, 7).

**11. — Revue générale du droit.** 1896, mai-juin. — Ed. BEAUDOUIN. La colonisation romaine dans l'Afrique du Nord (à l'occasion du livre de J. Toutain sur *les Cités romaines de Tunisie*; discute plusieurs des propositions et conclusions de l'auteur sur l'organisation des municipes). — P. VIGNEAUX. Essai sur l'histoire de la *Praefectura urbis* à Rome; fin.

**12. — Revue des Études juives.** 1896, janvier-mars. — W. BACHER. Joseph Derenbourg; sa vie et son œuvre, 21 août 1811-29 juillet 1895. — S. KRAUSS. Encore un mot sur la fête de Hanoucca (proteste contre l'opinion de M. Israël Lévi, qui considère comme des contes pieux les passages où le Talmud parle de la « fête de réjouissance » et montre les femmes juives soumises à des persécutions systématiques; tient pour tout à fait réels les rapports entre la fête de Hanoucca et le *jus primae noctis*). — Israël LÉVI. Clément VII et les Juifs du Comtat-Venaissin (publie trois lettres importantes de 1523, 1525 et 1535). — M. KAYSERLING. Une histoire de la littérature juive de Daniel Lévi de Barrios. — M. JASTROW. Les Juifs et les jeux olympiques.

**13. — Revue internationale des archives, des bibliothèques**

**et des musées.** T. I, n° 5. — Ch.-V. LANGLOIS. A propos de l'institut international de bibliographie (indique ce qu'il y a de chimérique et de réalisable dans le programme de la « Conférence bibliographique internationale » : 1° Institut international de bibliographie ; 2° Classification bibliographique ayant pour base le système décimal ; 3° Répertoire universel de bibliographie sur fiches ; 4° Union bibliographique internationale). — La réforme de la bibliographie scientifique aux congrès de Bordeaux et de Berne, 1895. — R. ALTAMIRA. Les bibliothèques en Espagne. — G. CINI. Rédaction des Notes biographiques à la bibliothèque centrale de Florence.

**14. — Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires.** 1896, juin. — Le P. S. HARENT. La forme sacramentelle dans les ordinations anglicanes. — J. BRUCKER. Saint Ignace de Loyola et « maître Thomas » (dans une lettre récemment publiée, d'après un original de Loyola qui paraît authentique, Loyola parle de « maître Thomas » avec quelque irrévérence. On a cru qu'il s'agissait ici de saint Thomas ; erreur : c'est à Thomas de Vio ou Cajetan que Loyola fait allusion).

**15. — Académie des inscriptions et belles-lettres.** Comptes-rendus des séances de l'année 1896. Janvier-février. — R. CAGNAT. Quatre inscriptions latines inédites d'Assouan. = Mars-avril. MASPERO. Une inscription trilingue découverte à Philæ (cette inscription en hiéroglyphes, en latin et en grec, mentionne une révolte qui eut lieu dans les environs de Thèbes, au temps d'Auguste). — ARBOIS DE JUBAINVILLE. La religion des Francs avant leur conversion (cette religion était le paganisme ; certains noms propres gardent le souvenir de leurs anciens dieux, comme *Anso-waldus*, *Anse-bercthus* ou *Albo-flesis*, *Alp-heida*). — HÉRON DE VILLEFOSSE. La tiare du roi Saïtaphernès (elle est sans doute du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. ; article d'autant plus important que l'authenticité de cette belle pièce d'orfèvrerie, récemment entrée au Louvre, a été vivement contestée). — E. GUIMET. L'Isis romaine (avec dix-huit planches).

**16. — Académie des sciences morales et politiques.** Comptes-rendu. 1896, avril. — A. DESJARDINS. Proudhon après le coup d'État. = Mai. F. PICAVET. Les discussions sur la liberté au temps de Gottschalk, de Raban Maur, d'Hincmar et de Jean Scot.

**17. — Société nationale des Antiquaires de France.** 1896, 10 juin. — M. LOUIS DE LAIGUE écrit pour informer la Société d'une nouvelle découverte épigraphique faite par le R. P. Véra, près de Cadix : il s'agit d'une inscription latine mentionnant un certain *Annius Libo*, propréteur, et la ville d'*Asido*. — M. CAGNAT lit un mémoire de M. Novak, colon à Mehdia (Tunisie), relatif à des fouilles faites par ce dernier dans la nécropole phénicienne d'El-Alia. — M. HÉRON DE VILLEFOSSE communique une inscription romaine découverte par M. Joseph

Berthélé, dans l'église de Montarnaud (Hérault); elle mentionne l'ethnique *Samnagensis*, nom d'une peuplade gauloise de la Narbonnaise. — M. HÉRON DE VILLEFOSSÉ présente à la Société des poteries qui constituaient l'ensemble du mobilier d'un tombeau punique fouillé sous ses yeux, à Carthage, par les ouvriers du R. P. Delattre. Il est remarquable que ces poteries, d'un style très simple, sont neuves et paraissent n'avoir jamais renfermé aucune espèce de liquide ou un objet quelconque. Elles étaient fabriquées spécialement pour être mises dans les tombeaux où elles remplissaient un rôle symbolique à côté du défunt. = 17 juin. M. LE SERGEANT DE MONNECOVE présente des observations relatives à un passage de la Charte de Tournai octroyée à cette ville par Philippe-Auguste. — M. HÉRON DE VILLEFOSSÉ communique une lettre de M. Demaeght, conservateur du musée d'Oran, par laquelle ce dernier annonce la découverte, à Benian, de plusieurs inscriptions funéraires romaines. L'une de ces inscriptions mentionne un *magister Barcariorum*. — M. le commandant MOWAT fait une communication au sujet de la croix gammée qu'on voit sur un certain nombre de monnaies grecques, en particulier sur de petites pièces primitives en électrum, frappées en Asie mineure. = 24 juin. M. CAGNAT communique, de la part du R. P. Delattre, des inscriptions romaines trouvées par les Pères Blancs sur les ruines de l'ancienne ville de Thibaris (Tunisie). — M. PASQUIER signale des découvertes intéressant l'histoire de l'art français dans les derniers siècles, faites par M. l'abbé Douais dans les archives anciennes des notaires de Toulouse. — M. MOWAT propose une étymologie du mot *idurio* qu'on trouve sur une inscription latine de Mactar : ce mot signifierait *section, compartiment*, et désignerait la portion du cimetière où le personnage a été inhumé. D'après M. Ph. Berger, ce mot se rattache au terme sémitique *heder*, qui signifie enceinte sacrée. M. MOWAT le rattache au verbe *iduaré*, diviser. = 8 juillet. M. LAFAYE commente un cippe funéraire du musée du Capitole sur lequel se trouve représenté le gladiateur Anicetus, de la classe des *provocatores*. — M. PROU présente la photographie d'un nouveau portrait du roi de France Charles V, qui orne la lettrine initiale d'un acte royal de 1366, conservé aux Archives nationales. — M. MICHON communique une inscription latine découverte par le P. Lagrange à Emmaus, l'ancienne Nicopolis (Palestine).

**18. — Société de l'histoire du protestantisme français.** Bulletin historique et littéraire. 1896, 15 juin. — H. MONIN. Une « conversion » en 1685; J.-L.-P. de Montcalm (montre, d'après des documents inédits, comment fut obtenue cette conversion, qui, de la part de ce Montcalm, ressemble plutôt à une trahison). — Ch. FROSSARD. La Réforme en Béarn; nouveaux documents provenant du château de Salies, 1560-72; suite (publie une patente du 13 juillet 1568, par laquelle la reine de Navarre règle plusieurs points de l'ordre ecclésiastique). — N. WEISS. Ceux qui persistaient dans les prisons de Rouen en 1688 et 1689. — Id. L'évêque d'Uzès, le prince de Beauvau et les

protestants en 1767. = 15 juillet. S. LEROY. Les protestants de Sedan au XVIII<sup>e</sup> s. (statistique des familles et des industries ; le plus souvent le gouvernement ferma les yeux sur leur situation et ils ne furent pas maltraités). — Ch. FROSSARD. La Réforme en Béarn ; nouveaux documents provenant du château de Salies ; suite (1569, occupation du pays par Antoine de Lomagne). — F. TEISSIER. Le pasteur « des Mares d'Ales, » 1603-1632 (analyse un registre des baptêmes administrés par ce pasteur, Desmarets, d'Alais, qui fut pendu en 1632 comme complice du soulèvement de Gaston d'Orléans). — P. FALGAIROLLE. Inquisitions faites par Pierre Léotard, procureur du roi au siège royal ordinaire de la ville d'Aiguemortes, sur une émeute arrivée dans le temple et dans les rues de ladite ville, au sujet de l'enlèvement d'un banc dudit temple, avril 1626. — M. DE RICHEMOND. Les nouveaux couverts de Breuillet en Saintonge en 1711.

19. — **Annales de l'Est.** 1896, juillet. — Ch. SCHMIDT. Notes sur les seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au moyen âge ; suite (des communaux et la petite propriété libre ; la terre cultivée). — J. KRUG-BASSE. Histoire du parlement de Lorraine en Barrois ; suite (ses modifications sous le règne du duc Léopold après le traité de Ryswick : conflits entre la cour souveraine et la Chambre des comptes de Nancy). = Bibliographie : *Abbé Paquette*. Notice sur Haussonville (utile, malgré des lacunes et d'assez nombreuses erreurs). — F. BOUVIER. Les héros oubliés : la défense de Rambervillers en 1870 (bon, mais emphatique). — *Bardy*. Saint-Dié pendant la guerre de 1870-71 (bon).

20. — **Annales du Midi.** 1896, avril. — C. DOUAIS. Charles VII et le Languedoc, d'après un registre de la viguerie de Toulouse, 1636-48 (publie plusieurs lettres relatives à l'administration de la province ; elles font honneur à la politique royale). — A. BLANC. Les transformations du latin *judæicus* à Narbonne. — A. THOMAS. La patrie de Pierre Nebout, évêque d'Albi. — Un facteur des verriers dauphinois à Paris en 1415. — C. DOUAIS. Charte de Louis XI en faveur de Cadouin, avril 1482.

21. — **Annales de Bretagne.** Tome XI, n° 4. Juillet 1896. — P. DE BERTHOU. Observations sur le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. — A. DE LA BORDERIE. Études historiques bretonnes : origines de la Domnonée armoricaine (émigration des Domnonii après les invasions de Cerdic, de 514 à 520. Tudual, apôtre de la Domnonée ; ses disciples et ses auxiliaires ; l'organisation paroissiale de la Domnonée, de la rivière de Morlaix à la Rance, reproduit la répartition primitive des tribus et peuples amenés par l'émigration. Les défrichements de saint Lunaire. Le clergé breton séculier dans la péninsule armoricaine). — Henri SÉE. Étude sur les classes rurales en Bretagne au moyen âge ; suite. 4<sup>e</sup> partie : l'exploitation seigneuriale. — Ch. BELLIER-DUMAINE. Histoire du collège de Dinan ; suite. Chap. III : pendant le premier empire.



**22. — Annales de la Société d'émulation de l'Ain.** 1896, janv.-juin. — J. BROSSARD. Regeste ou Mémorial historique de l'église de Notre-Dame de Bourg, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. 1<sup>re</sup> partie (Inventaire-sommaire des titres et papiers de l'église, qui reposent aux archives communales de Bourg, et inventaire des papiers des confréries; série GG. Notices de Guichenon, de Ch. Jarrin et de Brossard sur l'église Notre-Dame et sur l'église de Brou. Origines religieuses de Bourg et organisation de la paroisse). — F. SOMMIER. Les verriers-vitriers de l'Ain.

**23. — Le Bibliophile limousin.** 1896, avril. — A. CLAUDIN. Les origines de l'imprimerie à Limoges; fin. — FRAY-FOURNIER. Une collection de livres peu connus sur le Limousin et la Marche (donne le titre d'un certain nombre d'ouvrages promis au public, annoncés par voie de prospectus, d'insertions dans les journaux, d'avis sur les couvertures de livres et qui n'ont point paru).

**24. — Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.** 1896, mars-avril. — Abbé PERRIN. Histoire du Pont-de-Beauvoisin; suite en mai-juin. — Chanoine AUVERGNE. Nouvelles notes historiques sur Morestel; suite en mai-juin (XIV<sup>e</sup> siècle). — Chanoine GUILLAUME. Bénéfices et bénéficiers du Rosanais, diocèse de Gap, aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles; suite (listes de prieurs et de curés). — Mai-juin. Chanoine UL. CHEVALIER. Bibliographie historique de Grenoble au moyen âge. — Abbé LAGIER. La baronnie de Bressieux.

**25. — Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard.** Vol. XXV, 1896 (Montbéliard, Barbier). — Ch. LALANCE. Notice sur les dernières découvertes faites à Mandeuve et à Mathay. — E. BEAULIEU. La politique Montbéliardaise après la guerre de Trente ans et la Relation de Nicolas Perdrix. — J. GAUTHIER. Stuttgart et ses collections historiques. — Id. Documents pour servir à l'histoire de Montbéliard. — Ch. GODARD. Les ordonnances inédites du comte Frédéric, 1565-84. — Id. Le règlement des arquebusiers de Montbéliard au XVII<sup>e</sup> siècle.

**26. — Mémoires de la Société éduenne.** Tome XXIII (Autun, Dejussieu, 1895). — Voyages de Courtépée dans la province de Bourgogne en 1776 et 1777; fin. — Armorial du chapitre noble des chanoines séculiers de Saint-Pierre de Mâcon, nommés de 1559 à 1689, d'après un ms. original; suite. — L.-C. BERRY. Les monastères de la Visitation Sainte-Marie dans le diocèse d'Autun; suite. — P. MONTARLOT. Correspondance du maréchal de Brézé, 1632-1649. — A. DE CHARMASSE. Jean-Louis Gouttes, évêque constitutionnel du département de Saône-et-Loire, et le culte catholique à Autun pendant la Révolution. — J.-G. BULLIOT. Fouilles de Beuvray, en 1894 (signale entre autres une petite trouvaille de pièces d'argent qui permet de placer l'abandon de l'oppidum vers le temps de la bataille d'Actium).

**27. — La Province du Maine.** 1896, juin. — Ambr. LEDRU. Hugues de Saint-Calais, évêque du Mans, de 1135 à 1143. — R. DE MONTAULT. Le sceau de René de Daillon (abbé de Charroux, au diocèse de Poitiers, 1559-1567; plus tard évêque de Bayeux, René de Daillon mourut en 1601). — MENJOT D'ELBENNE. Capture de l'artillerie française à Connerré par les troupes de François II, duc de Bretagne, en 1465.

**28. — Revue de l'Agenais.** 1896, mai-juin. — F. DE MAZET. La Fronde à Villeneuve-d'Agenais (le siège de cette ville par Henry de Lorraine, comte d'Harcourt; sa levée; la reddition volontaire des habitants après le traité de paix de Bordeaux, 1652-53). — H. DE BELLECOMBE. Essai biographique sur G.-L. de Bellecombe. Relation du siège de Pondichéry; fin. — T. DE L. Testament de Jean Gayau, imprimeur et libraire d'Agen, 1672. — G. THOLIN. La question des Sotiates (publie plusieurs lettres de feu l'abbé Breuils sur le sujet). — BOYER D'AGEN. Monluc et Antonio Pecci. — Le livre de raison de Jean de Lorman; suite.

**29. — Revue d'Auvergne.** 1895, nov.-déc. — Émile AMÉ. Les anciens chemins du Puy-de-Dôme. — H. CHOTARD. Disette en Auvergne en 1750. = 1896, janv.-févr. G. ROCCHON. Le premier testament de Massillon. — H. MOSNIER. Projet d'érection par les Issoiriens d'une statue monumentale à Louis XIV. — H. CHOTARD. L'Assistance publique en Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle.

**30. — Revue de Champagne et de Brie.** 1895, nov.-déc. — L. MOULÉ. L'arrondissement de Vitry-le-François avant l'an 1000 (histoire des noms de lieu et des localités qu'ils désignent). = 1896, janv. H. JADART. Une enquête à Reims sur le fait de la religion au début de la Ligue : justification de Lancelot de la Salle, trisaïeul du bienheureux J.-B. de la Salle, 1575-1576. = Février. A. DE MAUROY. Généalogie des Jacobé de Goncourt, de Haut, de Naurois, etc., 1429-1894.

**31. — Revue de Gascogne.** 1896, juillet-août. — Ph. LAUZUN. La tour du Guardès et le château de Pardaillan. — Abbé A. BREUILS. La diffusion des nouvelles en Gascogne, du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle. — J. DUFRESNE. Lettres de Guillaume de l'Église, sieur de la Barrière (officier au régiment de Champagne pendant la guerre de Sept ans; quelques extraits de 1751 à 1755). — A. LAVERGNE. L'histoire de la Gascogne de M. Bladé; suite. — T. DE L. Une lettre du roi Henri IV au cardinal d'Armagnac (considérations sur les événements qui ont suivi la paix de Bergerac, 1577. Écrit de Nérac, 14 nov. 1577). — Arm. DELPY. Les descendants de Saluste du Bartas et leurs démêlés avec les consuls de Cologne.

**32. — Revue de Saintonge et d'Aunis.** T. XVI, 3<sup>e</sup> livr., 1896, 1<sup>er</sup> mai. — L'official et le vote dans le procès de Louis XVI (non seulement l'official ne vota pas la peine de mort, mais il chercha à gagner des voix à Louis XVI). — J. PELLISSON. La rivalité de l'élection en chef de Saintes et de l'élection particulière de Barbezieux (d'après de

nombreux documents). = 1<sup>er</sup> juillet. Une lettre inédite de La Fayette (à la Société des amis de la constitution de Cognac, juillet 1791). — Le général François Chasseloup de Laubat, 1754-1833. — Un voyage de Rochefort à Genève en 1835 : Henry Vautour, 1775-1840. — Les ponts de Saintes et de Taillebourg (comparés au pont des Tourelles à Orléans ; leur construction et leur système de défense au moyen âge, d'après un mémoire d'Al. Collin dans les *Mém. de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, 1895). — Pierre-Isaac Garesché, député du tiers-état de la sénéchaussée de Saintes aux États généraux de 1789 (sa biographie).

**33. — Travaux de l'Académie nationale de Reims.** Vol. XCVII. Année 1894-95, tome I (Reims, Michaux, 1896). — Léon LE GRAND. Le codicille de Gui de Roye, archevêque de Reims ; ses divers legs et la fondation du collège de Reims à Paris, 1400-1409. — Henri JADART. La vie de saint Rémi dans la poésie populaire ; anciennes hymnes et proses ; le mystère de saint Rémi ; légendes des tapisseries de Reims. — Dom Albert NOËL. Les Bénédictins champenois de la congrégation de Saint-Maur originaires de l'ancien diocèse de Reims. — Amédée LHOTE. Étude historique sur Culoteau de Velye (auteur de plusieurs mémoires inédits sur l'histoire de Champagne. Il vécut de 1697 à 1763). — H. J. Bibliographie des publications rémoises de Ch. Remy, 1818-1896. — L. DEMAISON. Le lieu du baptême de Clovis (Clovis a sans doute reçu le baptême dans un baptistère attenant à la cathédrale). = Tome II. Chronique rémoise de la fin du XVIII<sup>e</sup> s., 1772-1800. Récits et documents originaux publiés par Henri JADART (les *Affiches de Reims* de Havé, 1772-1805 ; les derniers jours du chapitre de Reims, 1790 ; les premières délibérations de la paroisse Notre-Dame, 1791-93 ; l'exemplaire sur vélin du *Concile de Trente* envoyé par la municipalité à François de Neufchâteau, 1799 ; la population de Reims à l'époque de la Révolution, 1774-1817).

**34. — Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.** 3<sup>e</sup> série, XXXI, n<sup>o</sup> 3. — C. PIOT. Les sculpteurs du nom de Jean de Brabant et Pierre, fils de Jean de Brabant (il s'agit d'artistes brabançons du XIV<sup>e</sup> s., auteurs de monuments élevés à Prague, à Florence et à Orvieto). — A. WALTERS et G. KURTH. Les progrès de la toponymie en Belgique. = Comptes-rendus : A. Van Hoonacker. Nouvelles études sur la restauration juive (excellent). — A. de Loë. Exploration des tumulus de Tirlemont (ces tumuli, fouillés en 1892-93, contenaient quantité d'objets précieux au point de vue archéologique). — J. Van Malderghem. Les fleurs de lis de l'ancienne monarchie française, leur origine, leur nature, leur symbolisme (réfute Beaumont, qui trouve dans la fleur de lis un souvenir du lotus égyptien). — J. Van Malderghem. La vérité sur le gœdendag (l'arme célèbre des communiens flamands n'est autre chose qu'un coutre de charrue redressé et assujéti à un bâton). — L. Pingaud. L'invasion

austro-prussienne, 1792-94 (explique les succès des armées de la Convention. Important pour l'histoire de l'annexion de la Belgique à la France). = N° 4. Compte-rendu : *C.-H.-T. Bussemaker*. La sécession des provinces wallonnes au xvi<sup>e</sup> s. (tableau d'une netteté et d'une ordonnance parfaites; abondance de preuves et rare impartialité. Voir plus haut, p. 132). = N° 5. E. GOBLET D'ALVIELLA. Au vingt-troisième siècle avant notre ère (étude sur l'invasion des Hyksos). — G. MONCHAMP. Descartes et Bossuet (recherche la mesure dans laquelle Bossuet s'est inspiré de Descartes). = Compte-rendu : *P. Pouillet*. L'esprit public en Belgique pendant la domination française; la Belgique et la chute de Napoléon; les premières années du royaume des Pays-Bas (travaux consciencieux et intéressants).

**35. — Bulletin de la commission royale d'histoire de Belgique.** 5<sup>e</sup> série, VI, n° 1. — C. PIOT. Un recueil de lettres adressées à Ferdinand Nipho, secrétaire de la nonciature à Bruxelles (elles ont trait aux affaires religieuses des Pays-Bas et de l'Angleterre). — L. DEVILLERS. Une députation des États de Hainaut en Espagne, févr.-nov. 1572 (cette députation se rendit auprès de Philippe II pour protester contre les impôts illégalement établis par le duc d'Albe. Elle obtint gain de cause). — A. GOOVAERTS. Bernard Mowd, Ballard, Gifford et Grattley, quatre des agents employés par Walsingham contre Marie Stuart (d'après des documents inédits trouvés aux archives du Conseil d'amirauté d'Anvers). — Id. Les ordonnances données en 1480 à Tournai aux métiers des peintres et des verriers. Instructions pour la publication des textes historiques.

**36. — Messager des sciences historiques de Belgique.** 1896, n° 1. — P. BERGMANS. Jean Van Doesborgh, imprimeur anversoïso du commencement du xvi<sup>e</sup> s. — Ad. DEBOIS. L'abbaye d'Eenaeme (abbaye bénédictine de Flandre, fondée par le comte Baudouin de Lille. D'après les archives de l'abbaye déposées à la bibliothèque de l'Université de Gand). — J. PROOST. Renée de France, duchesse de Ferrare (d'après l'ouvrage récent de Rodocanachi). — P. CLAEYS. Démêlés entre le gouvernement et la Collace de Gand (au xviii<sup>e</sup> s., la Collace sortait souvent de ses attributions; le gouvernement autrichien la rappela souvent à l'ordre). — A. DEBOIS. Les Mémoires de Hovines sur le gouvernement des Pays-Bas (source importante pour l'histoire de la Belgique au xviii<sup>e</sup> s.).

**37. — Le Muséon.** 1896, n° 2. — D. NOMMÈS. La Kabbale: suite. La pêche miraculeuse. — C. DE CHARENCEY. L'historien Sahagun et les migrations mexicaines. — C. DE HARLEZ. L'ethnographie du midi de la Chine (les populations pré-chinoises; la race chinoise proprement dite n'a guère pris l'extension qu'on lui attribue). — Fl. DE MOOR. Les Juifs captifs dans l'empire chaldéen depuis l'avènement de Nabuchodonosor jusqu'après la mort de Darius le Mède. — A. MARRE. Soulatat es Salatin (la descendance des sultans) ou Sadjara Malayou (l'arbre

généalogique malais). = Compte-rendu : *J.-P. Minayeff*. Recherches sur le bouddhisme, trad. par R.-H.-A. de Pompignan (bon).

**38. — Revue belge de numismatique.** 1896, n° 2. — F. ALVIN. Un triens mérovingien inédit frappé à Huy. — B. DE JONGHE. Monnaies contremarquées à Ypres par le seigneur de Marquettes, superintendant du quartier d'Ypres en 1582-1583. — A. DE WITTE. Recherches numismatiques (bronze gaulois; ducat de Marguerite de Brederode; plomb des draps de Bruges; quart de gros de Marie de Bourgogne pour la Holiande). — G. CUMONT. Pièces rares ou inédites (méreau du moulin communal d'Alost; méreau anépigraphe de Louvain; jeton de Charles II, duc de Savoie; deneral d'une monnaie de Louis XIII; jeton satirique de Louis XIV; plaque des douanes sous Marie-Thérèse; méreau du fermier des domaines ducaux à Anvers en 1771). — L. NAVEAU. Une médaille liégeoise inédite (à propos de cette médaille, l'auteur nous donne la biographie du personnage représenté, le baron Ferd. de Selys-Fanson, qui joua un rôle important dans la politique liégeoise au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> s.). — A. SNOECK. Méreau gravé de la vieille gilde des arbalétriers de Bois-le-Duc. — V. DE MUNTER. Edmond van der Straeten (biographie du savant musicologue et numismatiste audenardois, 1826-1895). = Comptes-rendus : *L. Coraggioni*. Münzgeschichte der Schweiz (remarquable). — *W. A. Shaw*. Histoire de la monnaie, 1252-1894 (intéresse les économistes autant que les numismatistes). = N° 3. B. DE JONGHE. Un denier inédit de Pépin le Bref (752-768). — T. DE LIMBURG-STIRUM. Monnaies des comtes de Limbourg sur la Lenne (détails intéressants sur l'histoire de ce comté). — LAUGIER. Quelques monnaies rares ou inédites de la principauté d'Orange. — V. DE MUNTER. La numismatique du jubilé de S. Rombaut à Malines en 1775 (beaucoup de choses neuves et curieuses). — J. ROUYER. Le nom de Jésus employé comme type sur les monuments numismatiques du XV<sup>e</sup> s., principalement en France et dans les pays voisins (avec une introduction historique importante sur l'influence exercée par saint Bernardin de Sienna). — G. CUMONT. Biographie de A.-J. Enschedé (savant archiviste de la ville de Harlem, † 1896). — G. CUMONT. Les droits d'entrée et de sortie sous Marie-Thérèse. = Comptes-rendus : *L. Blancard*. Le monnayeur franc sur la monnaie mérovingienne (bon). — *H. Cubasch*. Die Münzen unter der Regierung seiner Kais. und Kön. Apostol. Majestät des Kaisers Franz-Joseph I, bis zur Einführung der Kronenwährung (très soigné et très instructif). — *J.-Th. De Raadt*. Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants, Belgique, royaume des Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, France (travail considérable d'histoire généalogique faite d'après des documents d'une authenticité absolue; important surtout pour le XIV<sup>e</sup> s.). — *A. Hollestelle*. De drie merkwaardige schellingen : het Schild, het Lam en de Gulden van gewicht (précieux).

**39. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous.** 1896,

n° 4. — Dom U. BERLIÈRE. La congrégation bénédictine des exempts de Belgique (d'après les riches archives de l'abbaye d'Eenaeme déposées à la bibliothèque de l'Université de Gand). = N° 5. Compte-rendu : *E. de Marneffe*. Styles et indictions suivis dans les anciens documents liégeois (bien documenté). — *J. Halkin*. Le bon métier des vigneron de la cité de Liège et le métier des vigneron et cotteliers de la ville de Namur (très bonne monographie). = N° 6. Z. Jean-Adam Mœhler (célèbre théologien bavarois, 1796-1838). — Dom U. BERLIÈRE. La congrégation bénédictine de la Présentation Notre-Dame (histoire de la réforme imitée de saint Vanne par l'abbé de Saint-Denis près Mons, en 1628). = N° 7. D.-G. MORIN. Note sur une lettre attribuée faussement à Amalaire de Trèves dans le manuscrit latin 21568 de Munich (ce document important doit être de 811/812 et non de 802). — D.-W. VAN HETEREN. L'abbaye et les seigneurs d'Egmond du xiv<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> s. (histoire de conflits curieux entre les moines et les seigneurs féodaux en Hollande).

**40. — Revue de Belgique.** 1896, n° 1. — Frère-Orban (biographie sommaire de l'éminent homme d'État, † 1896). = N° 3. C. RAHLENBECK. L'empire sous les Luxembourgeois. Jean l'Aveugle (suite). = N° 4. A. DU BOIS. Les bourgmestres de Bruxelles (études sur les premiers bourgmestres de Bruxelles après 1830, Rouppe et Wym de Raucour). = N° 5. J. CARLIER. Charles Rogier (d'après le grand ouvrage de Discailles). — A. DU BOIS. Les bourgmestres de Bruxelles (biographie de Ch. de Brouckere, bourgmestre, de 1848 à 1860, ancien ministre et économiste distingué).

**41. — Revue générale de Belgique.** 1896, n° 4. — C. WOESTE. Napoléon et Alexandre I<sup>er</sup> (d'après l'ouvrage de Vandal). = N° 5. Comptes-rendus : *G. Kurth*. Clovis (biographie très érudite). — *De Persigny*. Mémoires (ils ont souvent le caractère d'un plaidoyer ou d'un réquisitoire. Injustes pour Lamoricière). — *Henri et Livrauw*. La chambre des représentants (bonne histoire parlementaire). = N° 6. C. WOESTE. Royer Collard (d'après l'étude de Spuller). = N° 7. A. DE RIDDER. La famille de Napoléon (résume les ouvrages de Turquan). = Comptes-rendus : *M<sup>rs</sup> de Gabriac*. Souvenirs diplomatiques (grande valeur). — *Lanzac de Laborie*. Le mémorial de Norvins (beaucoup de détails inédits sur la Révolution). — *A. Sorel*. Bonaparte et Hoche en 1797 (excellent). — *A. Baraudon*. La maison de Savoie et la triple alliance (bien documenté). — *Lequiant*. Un hiver à Paris sous le consulat (fournit de multiples aspects de la vie intellectuelle et sociale).

**42. — Revue de l'Instruction publique en Belgique.** 1896, 2<sup>e</sup> livr. — Comptes-rendus : *C. Van Schoor*. Les lettres de cachet (rien de nouveau). — *Funck-Brentano*. Les lettres de cachet en blanc (tente de démontrer qu'on ne délivra jamais de lettres de cachet en blanc). = 4<sup>e</sup> livr. P. THOMAS. Biographie d'A. Wagener (savant philologue belge, 1829-1896). — H. PIRENNE. L'examen d'archiviste (détails sur l'organi-

sation nouvelle de l'administration des archives; création d'un examen d'admission). = Comptes-rendus : *Percy-Gardner* et *F.-B. Jevons*. A manual of Greek Antiquities (bon). — *J. Havet*. Œuvres (on constate dans tous ces opuscules une originalité faite de précision, de finesse et de clarté). — *M. Prou*. Nouveau recueil de fac-similés d'écritures du XII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> s. (excellent). — *J. Frederichs*. Manuel de géographie de l'État indépendant du Congo (bon).

**43. — Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.** XLV, 2<sup>e</sup> livr. — *E. COPPIETERS*. Cérémonies funèbres à Courtrai à la mort de Philippe II. — *L. GILLIODTS VAN SEVEREN*. Notes et documents pour servir à la biographie de Josse de Damhouder, 1507-1581 (important; d'après les documents des archives communales de Bruges). — *D. DE SOMVIELLE*. La bibliothèque d'un chirurgien de Thielt en 1677 (inventaire intéressant). — *E. FEYS*. Catalogus librorum Domini D. Petri Ignatii Plante medicinae licentiatii. — *J. COLENS*. Notice descriptive des caveaux avec peintures murales découverts au cimetière de l'église Notre-Dame à Bruges, les 25 novembre 1895 et 29 janvier 1896 (il s'agit de curieuses peintures et de tombes antérieures au XVI<sup>e</sup> s.). — *K. DE FLOU*. Cartulaire de l'église de Saint-Michel (54 documents datés de 1290 à 1330). = XLVI, 1<sup>re</sup> livr. *A. DE LEYN*. Le bienheureux Idesbald van der Gracht (abbé de l'abbaye des Dunes, † 1627, béatifié en 1896; détails intéressants pour l'histoire de la Flandre). — *R. SHERIDAN*. La chronologie en Flandre. Le commencement de l'année dans le style gallican (soutient notamment contre Giry et Grotefeld que le style gallican a toujours fait coïncider le renouvellement du millésime avec l'heure de la célébration de l'office de la nuit de Pâques).

**44. — Annales du Cercle archéologique d'Enghien.** T. IV, 4<sup>e</sup> livr. — *C. MONNIER*. Les monuments funèbres de la famille d'Enghien existant encore dans les ruines de l'église de l'abbaye de Cambron. — *E. MATTHIEU*. Les tapissiers hautelisseurs d'Enghien à l'étranger. — *V.-J. GUIGNIES*. L'abbaye de Beaupré à Gimmingen. — *E. MATTHIEU*. Les libéralités de Marie de Rethel (donations importantes au monastère de Saint-Aubert de Cambrai. Documents inédits des archives de Lille). — *G. CUMONT*. La trouvaille numismatique de Saint-Pierre-Capelle (description d'un grand nombre de pièces du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> s.). — *E. MATTHIEU*. Le Folk-Lore de Théricourt (traditions relatives à l'eau bénite).

**45. — Annales du Cercle historique et archéologique de Gand.** T. II, 2<sup>e</sup> livr. — *F. VAN DEN BEMDEN*. Le sher Gheeraerts Dievel Steen (transfert de propriété du fameux château de Gérard le Diable à Gand). — *A. DUTRY*. Statistique des piloris, perrons, pierres de justice et croix de marché dans le canton de Lokeren. — *J. VUYLSTEKE*. Le château des comtes à Gand (importante étude d'archéologie). = 3<sup>e</sup> livr. *H. VAN DUYSSE*. Le gœdendag (cherche à réfuter van Malderghem, qui

voit dans la fameuse arme des communiens flamands un coutre de charrue. Pour van Duyse, le gœdendag est un épieu).

**46. — Historisches Jahrbuch.** Bd. XVII, Heft 2, 1896. — Hans F. HELMOLT. La frontière de la Germanie ancienne (comment cette frontière s'est constituée : à l'origine, chaque groupe de population était séparé par un vaste espace inhabité; puis ces espaces se peuplèrent et l'on en arriva à la frontière marquée par une ligne mince ou conventionnelle. Tableau en raccourci de la migration et de la colonisation allemande). — Aloïs LANG. Les annales de Passau; recherches sur l'historigraphie de Passau au moyen âge. — Aloys MEISTER. L'écriture chiffrée à Venise (tentatives de déchiffrement). — F.-X. DE FUNK. Le codex Rossanensis (ce ms. peut avoir été composé au VII<sup>e</sup> s., sans qu'il y ait de raisons péremptoires pour refuser de l'attribuer au VIII<sup>e</sup> s.). — F. FALK. Pour servir à l'histoire des collections publiques de livres en Allemagne au XV<sup>e</sup> s. = Comptes-rendus : *Mirbt.* Quellen zur Geschichte des Papsttums (recueil très utile). — O. von Zallinger. Das Verfahren gegen die landschädlichen Leute in Süd-Deutschland (important).

**47. — Byzantinische Zeitschrift.** Bd. V, Heft 2, 1896. — Karl SCHENK. La politique intérieure de l'empereur Léon III (article richement documenté. Appendices : 1<sup>o</sup> sur le surnom de « l'Isaurien, » donné à tort à l'empereur, car il était Syrien; 2<sup>o</sup> la « Tactique, » œuvre de Léon III; résout les difficultés que Z. von Lingenthal avait cru trouver à l'attribution de cette œuvre à l'empereur; 3<sup>o</sup> notes chronologiques). — J.-B. BURY. La date de la bataille de Singara (en 345). — C.-Fr. MUELLER. Les mss. de la Tetrasticha d'Ignatius. — J. DRÆSEKE. Eustratios de Nicée (énumère les écrits de ce théologien, qui sont intéressants pour l'histoire des luttes religieuses à la fin du XI<sup>e</sup> siècle). — LAMBROS. Début d'une chrysobulle pour Demetrios Kydones (on ne sait de qui émane l'acte, peut-être de Jean Paléologue). = Bibliographie : V. Schultze. Archæologie der altchristlichen Kunst (travail important, bien que l'auteur l'ait abordé plus en théologien qu'en historien de l'art).

**48. — Archiv für katholisches Kirchenrecht.** Jahrg. 1896, Heft 2. — GEIGEL. La situation juridique des monastères de femmes dans le droit français (de 1792 jusqu'à nos jours).

**49. — Tübinger Quartalschrift.** Jahrg. LXXVIII, Heft 2, 1896. — BELSER. L'emplacement d'Emmaüs (identique au moderne Kubebeh; combat l'hypothèse de Schiffers, qui place Emmaüs à Amwas). — FUNK. *L'Expositio rectae fidei* attribuée à Justin (fin de la polémique dirigée contre Dræseke). — MERKLE. Études sur Prudence (1<sup>o</sup> rapports de Prudence avec saint Augustin; ce dernier a appris à connaître et à utiliser les œuvres de Prudence en 421; 2<sup>o</sup> il n'est pas prouvé que



Prudence ait été utilisé par la chronique de Sulpice Sévère; 3<sup>e</sup> sur la *Regula fidei* décrétée au concile de Tolède de 447). — MERCATI. Sur Zacchée de Césarée (note quelques écrits de Zacchée dans un ms. de la bibliothèque ambrosienne). — KOCH. Le pseudo Denys l'Aréopagite (un passage du pseudo Denys cite le « philosophe » Clément; il faut entendre qu'il s'agit de Clément Romain et non de Clément d'Alexandrie). — Comptes-rendus : *Sepp*. Neue Entdeckungen auf der zweiten Palästina-Fahrt (sans grande valeur). — *Greving*. Die von Paul von Bernried verfasste Vita Gregorii VII papae (bon). — *Wurm*. Cardinal Alborno, der zweite Begründer des Kirchenstaats (important). — *Sdratek*. Die Strassburger Diöcesan-Synoden (excellent).

**50. — Zeitschrift für ägyptische Sprache und Alterthums-kunde.** Bd. XXXII, Heft 1, 1894. — KREBS. Étiquettes grecques de momies égyptiennes (publie 93 textes du musée de Berlin). — C. SCHMIDT. Une étiquette de momie de l'époque du christianisme primitif (avec des remarques sur le système funéraire des Coptes). — Heft 2, 1895. H. BRUGSCH. Un monument du roi Pithom (publie le texte d'une importante inscription, avec traduction). — BORCHARDT. Sur l'histoire des pyramides; suite. — MAHLER. Matériaux pour la chronologie égyptienne (détermine la chronologie des rois de la XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> dynastie d'Amosis à Ramsès VI, 1575-1198 av. J.-C.). — PRIEHL. Saïtica; suite. — Bd. XXXIII, Heft 1, 1895. G. EBERS. La médecine égyptienne chez les peuples européens (beaucoup de traits propres à l'Égypte ancienne se retrouvent dans la médecine du moyen âge; des textes de médecine égyptienne furent traduits en copte et en grec, puis de là en arabe; ils passèrent enfin à l'école de Salerne, d'où ils pénétrèrent dans l'Europe moyenne). — ERMAN. Bas-reliefs et inscriptions provenant du tombeau d'un grand prêtre de Memphis (XVIII<sup>e</sup> ou XIX<sup>e</sup> dynastie). — BELGER. Les constructions navales des Égyptiens (d'après un grand nombre de modèles de bateaux qui ont été découverts). — SCHWEINFURTH. L'état présent des fouilles archéologiques en Égypte (elles sont pour la plupart dirigées sans méthode; ce sont des actes de brutal vandalisme. Il faut surtout regretter la destruction de matériaux importants pour les sciences naturelles). — ERMAN. Un texte égyptien de l'époque grecque. — Id. Un sorcier copte (détails sur une collection de formules d'incantation et d'amulettes en langue copte, qui ont appartenu autrefois à un sorcier copte). — Id. Restes païens chez les Coptes (des papyrus coptes montrent qu'à l'époque chrétienne persistèrent le culte de certaines divinités égyptiennes et des souvenirs de la mythologie païenne). — Id. Fragments du « Physiologus » en langue copte. — C. SCHMIDT. Une prétendue image de la Vierge sur un ancien monument copte (Gayet a donné à cette représentation une importance extraordinaire pour l'histoire de l'art du christianisme primitif en Égypte. Ce monument appartient à la primitive Égypte; il représente Isis et Horus. Cette stèle égyptienne a servi de pierre tombale à l'époque chrétienne). — BONDI. Choses d'Égypte dans la littérature rabbinique

(1<sup>o</sup> préparation de la bière égyptienne; 2<sup>o</sup> étymologie et explication du mot papyrus; 3<sup>o</sup> commentaire à la liste des peuples de l'ancienne Égypte à Edfou). — STEINDORFF. Le tombeau de Kagemni à Saqqarah. = Heft 2, 1896. STEINDORFF. Les rois Mentouhotep et Antef (importante contribution à l'histoire de la XI<sup>e</sup> dynastie). — H. SCHLEFER. Noms de lieu nubiens chez les auteurs grecs et latins (avec des remarques sur l'extension prise autrefois par le domaine de la langue nubienne). — ID. L'inscription du roi éthiopien Isprwt au Louvre (publiée en 1873 par Pierret; publie de nouveau le texte avec des additions, des corrections et un commentaire détaillé). — ID. Un portrait du roi Psammétique I<sup>er</sup> (il a des traits éthiopiens. L'auteur cherche à prouver, d'après les sources historiques, que ce roi était en effet d'origine éthiopienne. Avec des illustrations). — B. VON TURAJEFF. Deux hymnes du dieu Thoth; texte et commentaire. — GRIFFITH. L'inscription relatant les campagnes de Thoutmès (complète le texte publié par Lepsius). — G. EBERS. Payen ou Copte? (réplique au mémoire de C. Schmidt dans le précédent fascicule, relativement à une représentation copte de la sainte Vierge).

**51. — Zeitschrift für Assyriologie.** Bd. X, Heft 1, 1895. — M. HARTMANN. Jamanijat (commente l'inscription Halévy, 535; critique l'explication qu'en ont tentée Hommel et Halévy. Important pour l'histoire primitive des Minéens. Ces derniers étaient un petit peuple commerçant, peu nombreux mais actif, qui étendit ses colonies jusqu'aux frontières des Nabatéens; en outre, les Minéens fournirent des mercenaires aux pays étrangers, spécialement à la Médie. Au retour de leurs campagnes, ils notaient le souvenir de leurs exploits sur des monuments qui rappellent ce peuple d'une façon très remarquable); suite dans Heft 2 et 3; fin dans Heft 4. — M. JASTROW. Les deux exemplaires de l'inscription de Rammanniri (additions au mémoire d'Oppert dans les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 1893, 9 juin). — OPPERT. Mina (répond aux critiques de Hilprecht dans *Assyriaca*, Philad., 1894). — STRASSMAIER. Le canon de Saros, Sp. II, 71 (la transcription du texte de cet important canon chronologique a été donnée dans la *Zeits. f. Assyriol.*, VIII, 176; on en donne ici le texte assyrien). — KRETZSCHMAR. Deux mentions mystiques du nom de Jahvé, dans des inscriptions araméennes, qui contiennent des exorcismes. — WRIGHT. « Homoroka, » une corruption de « Marduck » (sur le passage d'Eusèbe, *Chron.*, I, 16, dans Syncelle, 52, 15 et suiv.). — BR. MEISSNER. Sur les inscriptions d'Assourbanipal (corrections aux textes publiés par Jensen). — C.-F. LEHMANN. Par-Sin, Kât-Sin, Ini-Sin et autres nombres semblables de dieux et de personnes; fin dans Heft 2 et 3. — KING. De quelques inscriptions cunéiformes récemment acquises par le British Museum. = *Comptes-rendus : Hilprecht. Assyriaca*, 1<sup>re</sup> partie (bon). = Heft 2 et 3, 1895. MORDTMANN. Sur l'inscription arabe de Glaser, n<sup>o</sup> 830 (rectifie les explications qu'on a données de cette inscription, importante pour l'histoire des rois de Saba). —

JASTROW. Les noms de roi Ilubidi et Jaubidi (important pour l'histoire de la religion sémitique; fait l'histoire du nom de la divinité hébraïque Yah). — JENSEN. Remarques sur l'inscription d'Assurbanipal (réponse au mémoire de Meissner dans le précédent fasc.). — W. MAX MUELLER. Le pays d'Alasia (il est souvent mentionné dans les lettres trouvées à Amarna; il est identique avec Cypre). — WEISSBACH. Les inscriptions en ancien perse, publiées par Ménant (*Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, 4<sup>e</sup> série, XXIII, p. 126; ces inscriptions sont probablement fausses). — CRAIG. Un hymne assyrien (publié le texte de la tablette d'argile K. 69 du British Museum). = Heft 4, 1896. SCHEIL. Hymne babylonien avec mètre apparent (publie le texte de l'inscription « Sippara 9 » du musée de Constantinople). — P. JENSEN. L'Asie et l'Europe, d'après les monuments égyptiens (analyse détaillée du livre de W.-Max Müller sur le même sujet, dont Jensen fait un grand éloge). — ID. Cosséens et Hyksos (Sayce dans *Academy*, 7 sept. 1895, a pris les Hyksos pour des Cosséens; cette identification est de haute fantaisie). — ID. Apollon Alasiotas (nommé dans une inscription de Cypre. Alassia était le nom autochtone pour Cypre ou pour une partie de l'île). — LEHMANN. Le système des poids assyriens (sur un poids du British Museum, n<sup>o</sup> 12,139, que l'auteur avait déjà étudié). — E. GLASER. La généalogie du roi de Saba Alhàn Nahfàn (critique le mémoire de Mordtmann dans le précédent fascicule de la *Zeitschr.*). — L.-W. KING. Fragments d'une chronique babylonienne. = Compte-rendu : *Zimmermann*. Beiträge zur Kenntniss der babylonischen Religion. I (excellent).

52. — **Hermes**. Bd. XXXI, Heft 2, 1896. — BRANDIS. Études sur l'histoire administrative de l'empire romain (1<sup>o</sup> étudie la question de savoir à quelle époque la province de Pont et Bithynie est passée de l'administration du sénat à celle de l'empereur. Il est probable que la province a été prise par Marc-Aurèle dans les premières années de son règne, en même temps que la province de Lycie-Pamphlie passait au sénat; 2<sup>o</sup> sur l'origine et la compétence de l'assemblée provinciale du Pont. Combat l'opinion d'après laquelle toutes les assemblées provinciales remontent à Auguste. Au Κοινόν Πόντου appartenait des villes situées à l'ouest et à l'est de l'Halys; donc la fondation de ce Κοινόν est une fondation de Pompée qui divisa le territoire enlevé à Mithridate en onze districts urbains, dont les uns existaient déjà et les autres furent fondés par lui). — ASSMANN. Nautica (1<sup>o</sup> parle de l'usage suivi dans les guerres maritimes de retourner contre l'ennemi les vaisseaux conquis et de rentrer dans le port en les remorquant; 2<sup>o</sup> de l'emploi de l'éperon; certains navires, surtout les plus grands, étaient munis de plusieurs éperons, de sept à dix; 3<sup>o</sup> commente le passage où Hérodote, II, 96, décrit la construction et le trajet des bateaux de marchandise employés par les Égyptiens sur le Nil). — WELLMANN. Études égyptiennes (1<sup>o</sup> l'exposé de la mythologie égyptienne par Plutarque dans son *De Iside et Osiride*; cet exposé montre qu'au temps des Ptolémée la religion égyptienne se combinait sciemment avec les idées de la religion orphique et hellé-

nique; l'impulsion dans cette voie fut, sans doute, donnée par les cercles gouvernementaux; 2<sup>o</sup> analyse de l'écrit perdu d'Apion Ἀγρυπτιανά; cet ouvrage a été très célèbre dans l'antiquité : Séleucus, Plutarque, Élien, Porphyre, etc., lui ont dû ce qu'ils ont su de l'Égypte). — KIRCHNER. Contributions à la prosopographie attique (étudie les noms, l'âge, la parenté de douze personnages mentionnés dans les écrivains et dans les inscriptions de l'Attique). — DITTENBERGER. Les tétralogies d'Antiphon et le droit criminel de l'Attique (ces tétralogies traitent, comme on sait, des cas de droit criminel en deux discours d'accusation et deux discours de défense. Ces discours peuvent-ils être considérés comme une source sûre pour l'histoire du droit? Non. L'auteur de ces discours ne s'est pas proposé de leur donner pour base les lois et la procédure usitées en Attique; il a même étendu ses fictions aux règles juridiques d'après lesquelles il faudrait juger les cas imaginés par lui). — MUENZER. Le système chronologique de l'annaliste Pison (l'ère qu'il employa dans ses Annales et à laquelle il donna, par là même, une plus grande vogue, était celle de Caton, qui plaçait la fondation de Rome à l'Olympiade 7, 1). — BECHTEL. Inscription de Stratos (publiée d'abord par Joubin dans *Bull. de corr. hellén.*, XVII, 445; rectifie la lecture et le commentaire qu'on y a donnés). — DITTENBERGER. Sur le passage de Diodore de Sicile, XVIII, 7, 5 (au lieu de : Αἰπόδωρος, il faut lire : Αἰγυπόςωρος).

**53. — Philologus.** Bd. LIV, Heft 4, 1895. — DUEMLER. La vie d'Agésilas, par Xénophon (caractérise cette biographie; étudie ses rapports avec les modèles qu'a imités Xénophon, en particulier Isocrate; montre l'influence exercée par la philosophie cynique sur la composition de cet ouvrage). — POMTOW. Recherches sur la chronologie des archontes delphiques (important pour l'histoire de la Grèce romaine, de 90 à 70 avant J.-C.; additions aux mémoires précédents de l'auteur sur la chronologie des archontes attiques et delphiques). — MAURENBRECHER. L'inscription en vieux latin de Duenos (publiée d'abord par Dressel dans les *Annali dell' istituto archeologico*, en 1880; commentaire approfondi de cette inscription, qui est datée de 350 av. J.-C.). — DRERUP. Le Panégyrique d'Isocrate (composé en 380 av. J.-C.; recherches sur la chronologie de la guerre de Chypre, qui, d'après l'auteur, dura de 390 à 380). — REIMANN. Les sources du traité de Nicolas le Damascène, Παράδειξον ἐξῆτων συναγωγῆ (la source principale de Nicolas est Éphore). — CRUSIUS. Études de littérature et d'histoire (1<sup>o</sup> des idées que se faisaient les anciens sur l'authenticité des poèmes homériques; 2<sup>o</sup> les poètes Pygros, Idaïos et Timolaos; de la part qu'ils ont eue à la confection de ces poèmes; tout ce qu'on sait d'eux repose sur une falsification littéraire de Ptolémée Chennus). — KREBS. Sur le Papyrus de Berlin 347 (addition au *Philologus*, LII, p. 577). — MILCHHÖFER. Orphée aux Enfers (contre le mémoire de Kuhnert dans le *Jahrb. d. archæol. Instituts*, VIII, p. 104).

**54. — Rheinisches Museum für Philologie.** Neue Folge. Bd. LI,

Heft 2, 1896. — ZIEHEN. La fonction des *ἱεροποιοί* en Attique (recherches sur les classes différentes de ces fonctionnaires : les *ἱεροποιοὶ κατ' ἐνιαυτόν*, les *ἱεροποιοὶ Ἐλευσινώθεν*, etc., et leur compétence). — P. CORSEX. Le meurtre d'Hipparque, d'après Aristote et Thucydide (le récit de Thucydide est bien supérieur à celui d'Aristote, qui d'ailleurs procède de Thucydide). — DRAGENDORFF. Le costume officiel des Vestales (d'après des fouilles récentes au forum romain. La Vestale portait la toilette de noces d'une femme romaine et avait la situation d'une *mater-familias*. Son entrée dans la société des Vestales était pour elle comme un mariage avec la divinité. Le nombre des Vestales était en étroit rapport avec celui des tribus romaines). — J.-M. STAHL. La topographie d'Athènes au temps de Thésée (réplique au mémoire de Dœrpfeld dans le précédent fascicule). — E. HOFFMANN. Sur les vers fescenniens (on représente d'ordinaire les Romains, à la fête des divinités champêtres célébrées après la rentrée de la récolte et la fin des vendanges, se provoquant par des vers railleurs. Il en allait tout autrement; détails sur la fête des moissons et sur les « *Liberalia* »). — A. BRINKMANN. La « théosophie » d'Aristokritos (dans cet ouvrage, composé à la fin du ve s., Aristokritos s'est proposé de mettre d'accord la religion et la philosophie grecque avec le judaïsme, le christianisme et le manichéisme, et de prouver qu'elles s'entendent sur tous les points principaux. Des extraits de cet ouvrage perdu se retrouvent sans doute dans les *Χρησμοὶ τῶν Ἑλλήνων*, découverts par C.-J. Neumann et publiés par Buresch dans son ouvrage intitulé *Klaros*).

**55. — Mittheilungen des k. deutschen archæologischen Instituts.** Athenische Abtheilung. Bd. XX, Heft 4, 1895. — HILLER VON GÆRTRINGEN. Inscriptions de Rhodes. — PATRONI. Les antiquités de Ténos. — B. KEIL. Les comptes relatifs à la construction du temple d'Épidaure; suite. — E. SCHÆFFER. Les ruines de Boghas-Keui (à quatre ou cinq journées de marche à l'ouest d'Angora se trouvent les ruines d'une ancienne ville avec de puissants murs de fortifications, de grands édifices, des inscriptions gravées sur le roc, que l'on peut identifier avec l'antique Ptéria. L'auteur distingue plusieurs périodes dans la construction de la ville et des fortifications). — PATON et DÖERPFELD. L'île d'Arconnesos près d'Halicarnasse (signale les ruines d'un temple et autres restes antiques dans cette île aujourd'hui inhabitée). — WOLTERS. Bas-reliefs en bronze de l'Acropole (avec des sujets mythologiques). — ΡΟΜΤΩ. Un ex-voto sicilien à Delphes (il n'en reste qu'une plaque de marbre avec une inscription relative aux luttes de Timoléon contre les Carthaginois en Sicile). — Rapport sur les fouilles archéologiques exécutées en Grèce, dans la Turquie d'Europe et en Asie-Mineure (avec des inscriptions). — Römische Abtheilung. Bd. X, Heft 3-4, 1896. Six. Études iconographiques (7° la tête dite d'Alexandre au musée du Capitole est le buste de Mithridate Eupator, roi de Pont; 8° portraits d'affranchis romains; 9° la tête dite de Junon à la villa Ludovisi est sans doute un portrait idéalisé de Drusilla, sœur de l'empereur Cali-

gula). — MAU. Revue des travaux récents concernant Pompei. — POL-LAK. Une inscription grecque archaïque de Girgenti (de la fin du vi<sup>e</sup> s. av. J.-C.; elle montre que le culte d'Athèna d'Akragas était déjà célébré à cette époque). — E. PETERSEN. Deux fragments d'un bas-relief romain (montre que ces deux fragments conservés, l'un au Musée national des Thermes de Dioclétien à Rome, et l'autre au musée du Latran, font partie d'un même tout. Le bas-relief représente Hadrien et le temple de Vénus et de Rome construit par lui). — HUELSEN. Recherches sur la topographie du mont Palatin (3<sup>e</sup> expose, d'après des documents inédits, entre autres les papiers de Fr. Bianchini, les résultats de fouilles entreprises, de 1720 à 1730, dans les jardins du palais Farnèse; 4<sup>e</sup> publie le résultat des recherches sur le « stadium » antique au Palatin en 1552). — ID. Mélanges d'épigraphie; suite (nos 1956, 9493, 2364, 10200 et 9494 du t. VI du *Corp. inscript. lat.*, qui ont été fabriqués au xvi<sup>e</sup> s. par l'architecte Pirro Ligorio).

**56. — Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen.** Bd. XCVI, Heft 1-2, 1896. — Catherine SCHIRRMACHER. Théophile de Viau (biographie détaillée, 1591-1621; ses rapports avec la cour de France). — O. SCHULZE. La première campagne de Desaix en Égypte et le récit qu'en a donné Thiers (montre de grosses erreurs dans ce récit).

**57. — Englische Studien.** Bd. XXII, Heft 1, 1895. — ARONSTEIN. Le développement de l'administration locale en Angleterre pendant les dix dernières années. = Comptes-rendus : *Turk.* Die Gesetz-Sammlung des Königs Alfred des Grossen (bon). — *Abegg.* Entwicklung der historischen Epik bei den Angelsachsen (important). = Heft 2. THURNEYSSEN. A quelle époque les Germains sont-ils venus en Angleterre? (la tradition bretonne sur l'occupation de l'Angleterre par les Germains est beaucoup plus vraisemblable que le récit de Bède. C'est vers 410 que débarquèrent les premiers pirates, appelés Saxons; le roi breton Vortigern prit à son service, vers 428, un certain nombre de Germains qui appartenaient sans doute à la tribu des Jutes et qui furent conduits par Hengist et Horsa. En 441-442, une guerre éclata entre ces troupes germaniques et les Bretons, où ces derniers furent vaincus. L'occupation germanique s'étendit beaucoup dans la seconde moitié du v<sup>e</sup> s., mais peu après 500 les Bretons, conduits par Arthur, remportèrent la bataille du mont Badonicus, qui arrêta pour un demi-siècle l'essor de l'occupation germanique). = Comptes-rendus : *Gallie.* Altsächsische Sprachdenkmäler (pas très satisfaisant). — *Wulker.* Die Sage von Arthur in der englischen Litteratur (bon; corrections et additions par Kœlbing).

**58. — Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik.** 3<sup>e</sup> Folge. Bd. XI, Heft 3, 1896. — KRAMAR. La politique des salaires d'État et la situation des ouvriers dans les salines du Salzkammergut autrichien jusqu'en 1748 (étude approfondie sur la situation sociale de

ces ouvriers au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> s. Le gouvernement autrichien à cette époque, dans ses rapports avec les ouvriers, a suivi la politique d'un entrepreneur sage et prévoyant; mais il ne crut jamais avoir d'obligation sociale envers ces ouvriers; tout ce qu'on fit de bien pour eux n'a eu d'autre but que de les attacher au sol pendant toute leur vie. Quand on eut assez d'ouvriers, on se mit à faire des réserves pour les secours en cas de maladie, etc.). = Heft 4. Sophie DASZYNSKA. La statistique historique de la population; ses éléments et sa méthode.

**59. — Mittheilungen aus dem germanischen Nationalmuseum.** Jahrg. 1895. — R. SCHMIDT. Une lettre du capitaine augsbourgeois Sébastien Schertlin de Burtenbach à l'empereur Charles-Quint en 1546 (à cause du rôle important qu'il avait joué dans la guerre de Smalcalde, Schertlin fut, à la conclusion de la paix, exclu de l'amnistie; dans la lettre qui fait l'objet de cette étude, il demande sa grâce à l'empereur). — STEGMANN. Le couronnement de l'empereur Frédéric III par le pape Nicolas V (d'après un tableau du musée germanique).

**60. — Schau-ins-Land.** Jahrg. XXI, Heft 1. — H. MAYER. Le « Pfingstrecken-Zug » à Saint-Georgen dans la Forêt-Noire (dans ce village, les paysans célébraient autrefois la Pentecôte par une procession où ils figuraient à cheval et masqués. Cet usage remonte au paganisme germanique). — LEO. La commanderie teutonique de Beuggen près Rheinfelden, 1246-1500. — GEIGES. Les plus anciens temps de l'histoire de la cathédrale de Fribourg en Bade; suite dans Heft 2 (important). = Heft 2, 1896. HUGARD. Pour servir à l'histoire des barons de Staufen (détails sur l'acquisition de la seigneurie de Staufen en Brisgau par l'Autriche en 1607 et sur le règlement de la succession dans cette famille en 1612). — SARRAZIN. Le tombeau de Mirabeau-Tonneau (mort en 1792; ses ossements ne sont pas dispersés, comme l'auteur l'avait cru d'abord; ils reposent intacts dans le monument qui lui a été élevé dans le cimetière de Fribourg).

**61. — Preussische Jahrbücher.** Bd. LXXXIII, Heft 3, 1896. — VIR PACIFICUS. Soyons sérieux en politique (répond aux critiques adressées à son article, dans le précédent fascicule, sur les « Réveries politiques, » où il ralliait les remaniements de la carte européenne après le partage de l'empire turc). = Compte-rendu : L. Bobé. Nachgelassene Briefe des Grafen Christian Ditlev Frederik Reventlow, 1770-1827 (excellent). = Bd. LXXXIV, Heft 1. H. DELBRUECK. Frédéric le Grand et les origines de la guerre de Sept ans (à propos du récent ouvrage d'A. Naudé, dont il rejette résolument les hypothèses. La guerre éclata quand deux plans offensifs, celui de l'Autriche et celui de la Prusse, se heurtèrent. L'offensive autrichienne était déjà, en 1756, plus avancée et plus étendue que Frédéric le supposait. Delbrück fait un grand éloge de l'ouvrage de Max Lehmann). — Max LENZ. Florian Geyer (chevalier franconien qui se signala dans la grande guerre des Paysans en 1525; sa biographie. On s'est trompé jusqu'ici sur le rôle qu'il a

joué dans cette guerre. Des différents partis qui se formèrent parmi les paysans souabes et franconiens). — VARGES. Les origines de Rome (ce fut d'abord une forteresse, un lieu où l'on rendait la justice, où l'on faisait des sacrifices, où l'on se réfugiait en temps de guerre. Les plus anciens habitants du territoire romain étaient des paysans qui demeuraient dans leurs fermes, « curiae, » et prirent de là le nom de « Quirites. » La forteresse devint une ville quand une partie des Quirites renoncèrent à la vie agricole pour se livrer aux professions commerciales et industrielles. Détails sur les changements des institutions politiques qui finirent par séparer la population urbaine de la population agricole des Plébéiens).

**62. — K. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften.** Abhandlungen der philologisch-historischen Classe. Bd. XVII, n° 2, 1896. — F. DELITZSCH. L'épopée babylonienne de la création du monde (réunit tous les fragments connus de ce poème, avec une traduction et un commentaire détaillé). = N° 3. W.-H. ROSCHER. Le fragment de Marcellus de Side, qui traite de la « Kynanthropie » (étudie les récits que l'antiquité nous a laissés sur une maladie appelée *Κυνανθρωπία*, dans laquelle les malades se prenaient pour des chiens ou des loups. Elle joua aussi un rôle important dans la mythologie grecque. Rapports du chien, du loup et de la chèvre avec les démons des enfers dans les superstitions populaires de la Grèce).

**63. — Beitræge zur Geschichte des Niederrheins.** Jahrbuch des Düsseldorfor Geschichtsvereins. Bd. X, 1895. — O.-R. REDLICH. Dusseldorf et le duché de Berg après l'abandon de la Belgique par les Autrichiens, 1794-95 (invasion des troupes françaises jusqu'au Rhin inférieur pendant l'été et l'automne 1794; bombardement de Dusseldorf, 7 oct. 1794; oppression du duché de Berg par les quartiers autrichiens et négociations relatives au retour à Dusseldorf des troupes du Palatinat électoral. Détails très copieux sur les mouvements et les mauvaises qualités militaires des troupes palatines). — CRAMER. Noms de lieu du Bas-Rhin (d'origine ligure, gauloise, celtique, romaine. Importante contribution à l'onomastique celtique). — G. VON BELOW. Privilège pour la corporation des marchands de guède à Juliers en 1424 (texte et commentaire; important pour l'histoire des institutions politiques et administratives de la ville). — KUECH. Le comte palatin Wolfgang-Guillaume à Bruxelles, 1632 (à cette période de la guerre de Trente ans, le comte avait maintenu sa neutralité, mais avec peu de profit. Pour délivrer le duché de Juliers-Berg des troupes impériales qui y avaient pris quartier et pour se rendre le gouvernement espagnol favorable, il fit, en sept. 1632, un voyage à Bruxelles où il entama de laborieuses négociations avec les Espagnols. Publie un journal du comte palatin sur ce voyage et sur le séjour qu'il y fit). — HASSENCAMP. Un projet de mariage entre le Brandebourg et Juliers-Berg en 1641 (détails sur le plan formé par le comte palatin Wolfgang-Guillaume de



Juliers-Berg pour marier son fils Philippe-Guillaume avec Louise-Charlotte, sœur de l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume; ce plan échoua par le mariage de cette princesse avec le margrave Ernest de Jægerndorf. Montre l'influence exercée par la politique générale sur ces négociations matrimoniales). = Comptes-rendus : *Averdunk*. Geschichte der Stadt Duisburg; 2<sup>e</sup> partie (bon). — *G. von Below*. Landtags-Akten von Jülich-Berg (très important).

**64. — Jahrbücher und Jahresberichte des Vereins für Mecklenburgische Geschichte und Alterthumskunde.** Jahrg. LX, 1896. — F. STUHR. Les registres ecclésiastiques du Mecklembourg (liste très détaillée et complète de ces registres conservés dans le grand-duché; indications historiques qui s'y trouvent). — SCHROEDER. Les origines de l'imprimerie à Schwerin, 1624-1761. — W. VOSS. Les pèlerinages du duc Balthasar de Mecklembourg en Palestine (le duc fut en Palestine certainement en 1479; mais on ne sait s'il exécuta son dessein d'y retourner en 1492). — F. TECHEN. Saint Theobald (Ewald), le Libérateur (ce saint était vénéré à Thann en Alsace; son sanctuaire attirait des pèlerins de toutes les parties de l'Allemagne; l'auteur parle de son culte en Mecklembourg et des pèlerins que lui fournit le pays). — GROTEFEND. Neuf lettres de femme de la fin du xvi<sup>e</sup> et du commencement du xvii<sup>e</sup> s. — W.-P. GRAFF. Le second mariage du duc Charles-Léopold de Mecklembourg (avec la princesse Catherine Ivanovna de Russie, nièce de Pierre-le-Grand. Exposé très minutieux des négociations entre le duc et le tsar au sujet de ce mariage, qui fut conclu en 1716; montre la profonde influence exercée par cette union sur la politique intérieure et extérieure du duc. Détails sur les troubles de Mecklembourg en 1716-1723, qui aboutirent au renversement du duc, et sur leurs étroites relations avec les hostilités que le Mecklembourg eut à souffrir en 1719 de l'Autriche, de l'Angleterre, du Hanovre et de Brunswick). — KRAUSE. Sépultures wendes à Niendorf, dans le district de Schwaan. — BELTZ. Enseignes de maisons en Mecklembourg (les dessins de ces enseignes proviennent de runes anciennes; on les plaçait auprès de la porte des maisons). — Actes et documents de la Société économique de Schœnberg, 1650-1850. — GROTH. Liste des publications relatives à l'histoire du Mecklembourg, qui ont paru en 1894-95.

**65. — Neue Heidelberger Jahrbücher.** Jahrg. VI, 1896. Heft 1. — ROHDE. Orphée (combat les hypothèses présentées par Maass dans son livre sur Orphée). — F. VON DUHN. Les recherches archéologiques en Italie pendant les huit dernières années (discours prononcé à la réunion des philologues allemands à Cologne en sept. 1895; avec de copieuses indications bibliographiques). — Ch. HUELSEN. Caecilia Metella (critique très sévère d'un travail récent par Fr. Arzurri dans le *Bullet. della Commissione archeolog. comunale di Roma*, 1895, p. 14. Caecilia était sans doute la fille du consul Q. Caecilius en 69). — G. SIXT. Monuments votifs des *Equites singulares* (étudie les représen-

tations de divinités romaines et germaniques figurées sur des monuments romains, en particulier un bas-relief du musée de Stuttgart où se tiennent Mercure ou Wotan comme divinité principale et, à côté, les Dioscures, comme patrons des chevaliers).

**66. — Niederlausitzer Mittheilungen.** Zeitschrift der Niederlausitzer Gesellschaft für Anthropologie und Alterthumskunde. Bd. IV, Heft 1-4, 1895. — JENTSCH. Le cimetière de Sadersdorf à Guben et autres endroits, où l'on a trouvé des objets de l'époque de La Tène et de l'époque romaine (important rapport sur l'ouverture de soixante-huit tombeaux; article considérable de 142 p. avec de nombreuses illustrations). — BOETTCHER. Objets préhistoriques trouvés à Zauchel et à Datten, près Sorau. — O. TSCHIRCH. Un spirite wende en Basse-Lusace (publie un avis officiel concernant les visions et les apparitions d'un chevalier wende en 1614). — W. LIPPERT. Sur l'histoire de Spremberg et de Pforten, 1744-45 (étendards et armes envoyés par le gouvernement saxon à la société des francs-tireurs de Spremberg et à la milice bourgeoise de Pforten). — W. VON ZESCHAU. Les seigneurs de Czeschaw dans la seigneurie d'Amnitz; xv<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> s. — SIEHE. Étymologie des noms de lieu du cercle de Calan.

**67. — Schriften des Vereins für Sachsen-Meiningsche Geschichte und Landeskunde.** Heft 20, 1895. — EICHORN. Le comté de Cambourg; 1<sup>er</sup> art. (ses plus anciens habitants; colonisation slave et germanisation; expansion du christianisme; institutions féodales du moyen âge). — JACOB. Liste des étudiants du duché de Meiningen à l'Université de Wittenberg. 1502-1560.

**68. — Zeitschrift für vaterländische Geschichte und Alterthumskunde** (Westfalen). Bd. LIII, 1895. — METZEN. Les impôts directs et ordinaires dans la principauté épiscopale de Munster au moyen âge (art. très approfondi de 95 p., composé à l'aide de nombreux documents inédits). — TENHAGEN. La « Landwehr » dans le cercle westphalien de Vreden (décrit cette fortification et en détermine l'utilité. Elle fut faite sans doute sur les ordres de l'évêque de Munster en vue de percevoir des droits d'octroi sur les routes qui la franchissaient). — WORMSTALL. Un recueil de lettres concernant la Westphalie à la fin du moyen âge (ces lettres furent utilisées pour remplir un coussin à reliques et furent trouvées quand, il y a quelques années, ce coussin fut vidé. Elles sont de 1470-1495; la plupart sont adressées à Marie Huchtebrock, abbesse du couvent de Langenhorst; les autres à plusieurs personnes du couvent. Donne en entier ou par extraits le texte de 41 de ces lettres). — BÖMER. Timan Kemner, directeur de l'école cathédrale de Munster, 1469-1535 (ses qualités pédagogiques et ses œuvres scientifiques lui ont fait un nom; mais il eut aussi certains traits peu recommandables de caractère qui personnifient les humanistes. Biographie soignée). — ZICHORN. Histoire des établissements de bienfaisance de la ville de Warendorf; 1<sup>er</sup> art. (des léproseries depuis

le moyen âge). — NORDHOFF et WESTHOFF. Objets de l'époque romaine trouvés en Westphalie (routes et fortifications; 42 monnaies récemment trouvées. Attaquent les hypothèses de Knoke sur les routes suivies par Varus et par Germanicus, et sur l'emplacement des « pontes longi »). — STOLLE. « Vetera » considéré comme nom (on dit que ce nom signifie « le vieux camp; » c'est une erreur; la forme originaire du mot était sans doute Bertunum, et est d'origine gauloise). — HÖEYCK. Les luttes religieuses dans l'archevêché de Cologne sous l'archevêque Truchsess, et leur rapport avec le duché de Westphalie; fin, 1583-90 (nombreux détails sur les opérations militaires de cette période). — HELDMANN. Étudiants westphaliens à l'Université de Wittenberg, 1502 à 1620. — SCHRADER. J. A. de Hørde, évêque d'Osnabruck, 1723-1761. — WEHRMANN. Rapports sur les fouilles opérées sur l'emplacement d'Aliso, castellum romain au village d'Elsen (elles n'ont donné aucun résultat).

**69. — Zeitschrift der historischen Gesellschaft für die Provinz Posen.** Jahrg. IX, Heft 3-4, 1895. — G. ADLER. La corporation des bouchers dans la Grande-Pologne il y a trois cents ans (contribution très détaillée et très importante à l'histoire corporative et économique dans la Grande Pologne, de 1550 à 1650. L'organisation corporative de la boucherie par la limitation de la concurrence conduisit maintes fois à l'exploitation extraordinaire des consommateurs. Les agents de l'administration n'avaient pas assez d'influence pour s'opposer à ces excès. Publie 43 actes de 1469 à 1692). — HOCKENBECK. Liste des localités où l'on a trouvé des objets préhistoriques dans le cercle de Wongrowitz. — HASSENCAMP. Le mariage de la princesse polonaise Anne-Catherine-Constance avec Philippe-Guillaume de Palatinat-Neubourg et ses conséquences politiques (en 1642; le comte palatin et son père Wolfgang-Guillaume eurent, dans les années suivantes, des différends avec les électeurs de Brandebourg, à cause de certains territoires rhénans appartenant au duché de Juliers-Berg; le palatin chercha à décider la Pologne à une action contre le Brandebourg, mais sans succès. Publie une lettre de la reine de Pologne, Cécile-Renée, à Philippe-Guillaume de Palatinat; de Neubourg le 1<sup>er</sup> août 1643). — PRUEMERS. Une chanson d'émigrants wurtembergeois dans la Pologne prussienne en 1781. — WARSCHAUER. Liste des publications relatives à l'histoire de la province de Posen en 1893. = Compte-rendu : *Ehrenberg*. Geschichte der Kunst im Gebiete der Provinz Posen (bon). = Jahrg. X, Heft 1-2. 1895. KIEWNING. Histoire de la sériciculture dans la Prusse polonaise, district de la Netze, 1773-1805; suite dans Heft 3-4 (art. très détaillé d'après des documents inédits). — LEGOWSKI. Objets préhistoriques trouvés dans le cercle de Wongrowitz en 1894. — KAWERAU. Une lettre de l'humaniste H. Glareanus au réformateur polonais J. Laski, 1529. — KIEWNING. Négociations au sujet de la fuite de Pierre Lagrange en 1784 (Lagrange s'était offert au gouvernement prussien pour établir à Angermünde un tissage de soie et de laine contre cer-

tains privilèges ; ne pouvant les obtenir, il s'enfuit et fut soupçonné de vouloir établir en Pologne une usine pour travailler la soie. Détails sur les mesures prises dans cette circonstance par le gouvernement prussien). — PRUEMERS. Souffrances d'un censeur prussien à Posen (publie un mémoire du prof. Czwalina sur les difficultés de ses fonctions, 1825). = *Compte-rendu* : *Jacobi*. Das Religionsgespräch von Thorn in 1645 (bon). = Heft 3-4, 1895. GRUENHAGEN. Sur la vente des biens domaniaux et ecclésiastiques dans la province polonaise de la Prusse méridionale en 1796-97 (après le troisième partage de la Pologne, le gouvernement prussien fit vendre, bien au-dessous de leur valeur, de nombreux domaines et biens ecclésiastiques ou les donnèrent en présent à des officiers et à des fonctionnaires prussiens. On en a fait un gros reproche au roi Frédéric-Guillaume II et à son ministre, le comte Hoym ; en réalité, les abus ont été beaucoup moindres qu'on ne l'a dit jusqu'ici). — HEINEMANN. Fragments de monnaies et d'ornements en argent trouvés à Wengierskie (ces monnaies appartiennent à la fin du IX<sup>e</sup> et au commencement du X<sup>e</sup> s. ; ce sont des monnaies des Saffarides en Khorassan, des Samanides en Transoxiane, des Abassides, des Boujides en Farsistan. A Murtschin, on a trouvé dans le même état des monnaies de la fin du X<sup>e</sup> et du commencement du XI<sup>e</sup> s. d'origine allemande, polonaise, bohémienne, anglaise et orientale). — FEILCHENFELD. Le statut de la société des artisans juifs à Posen en 1737. — WARSCHAUER. Revue des publications relatives à l'histoire de la province de Posen en 1894. = *Compte-rendu* : *Welstein*. Quellenschrift zur Geschichte der Juden in Polen, besonders in Krakau (bon).

**70. — Berichte und Mittheilungen des Alterthumsvereins zu Wien.** Bd. XXXI, 1895. — ILG. Le temple de la Concorde à Laxembourg (élevé par l'empereur François II en 1795). — UHLIRZ. L'organisation militaire de la ville de Vienne ; 5<sup>e</sup> art. (important ; extraits des comptes de la ville, de 1563 à 1648). — C. LIND. La « Dominikaner-Bastei » de Vienne (contribution à l'histoire des fortifications de la ville, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s.). — W. BOENEM. La ville d'Ebenfurt ; son importance militaire au X<sup>e</sup> s. ; extension que prit ensuite sa fortification.

**71. — Wiener Studien.** Jahrg. XVII, Heft 2, 1896. — C. FUCHS. Contributions à la critique des trois premiers livres d'Hérodien (on avait jusqu'ici prisè très haut la valeur historique de l'œuvre d'Hérodien ; en fait, cette valeur est mince. Hérodien a travaillé d'après des idées préconçues ; il a comprimé la matière historique à la façon des rhéteurs et souvent aux dépens de la vérité. Souvent, au lieu de faits, on rencontre des phrases de convention). — RABOW. La légende de Martinianus (publie le texte d'après deux mss. de Paris comparés avec un de Vienne. Recherches sur l'origine de la légende et sur ses transformations postérieures). — RZACH. Les oracles sibyllins (corrections au texte et commentaire de quelques passages).

**72. — Bulletin international de l'Académie des sciences de**

**Cracovie.** Comptes-rendus des séances de l'année 1896, mai. — *Mgr Likovski.* Le prince Ostrogski et l'Union de Brzesce (expose les efforts tentés par ce prince pour réformer le clergé ruthène, profondément corrompu à la fin du xvi<sup>e</sup> s., et pour entraver les projets d'union de l'église grecque orthodoxe avec Rome, bien qu'il eût été lui-même partisan de cette union. Il faut attribuer cette contradiction à l'entourage du prince, à l'académie d'Ostrog, fondée par lui, et dont les membres étaient des dissidents de toutes sortes, luthériens, calvinistes, néochrétiens, sociniens, ariens). — *Wojciechowski.* Les Piast et leur origine (étude sur la fonction du piast, expression dont les équivalents latins sont *paedagogus, nutritor*; examine tous les textes du xi<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> s. où sont mentionnés ces *nutritores*, sortes de maires du palais, dont la puissance alla sans cesse en augmentant). — *Potkanski.* La cérémonie de la coupe des cheveux chez les Slaves et les Germains (importance juridique et sociale de cette cérémonie).

---

**73. — The english historical Review.** 1896, juillet. — F. HAVERTFIELD. Le christianisme dans la Bretagne primitive (résume les témoignages littéraires et archéologiques que l'on possède sur le christianisme au iv<sup>e</sup> siècle; combat l'opinion récemment exprimée par M. Hugh Williams qu'à cette époque l'Église de Bretagne se composait exclusivement d'éléments romains et qu'elle ne comprenait pas de Bretons. Le christianisme se propagea chez les Bretons depuis le second siècle par des voies que nous ignorons; la retraite des Romains en 410 ne l'affecta point; il persista d'une façon indiscontinue depuis ses origines jusqu'au moment où il entre dans la pleine lumière de l'histoire). — Edw. H. PARKER. L'origine des Turcs (établit, d'après les témoignages chinois, confrontés avec les découvertes archéologiques récemment faites dans les hautes vallées de l'Iénisséi et de l'Orchon, que les Turcs, au moment où ils prirent ce nom, étaient d'origine hunnique, qu'ils habitaient sur le versant méridional des montagnes voisines de la Chine; que Nothur, père de Tumen, qui fut le fondateur politique du peuple turc, lui donna le premier ce nom pour désigner son peuple dans la première moitié du vi<sup>e</sup> siècle, et que ce nom signifie « casque, » casque pointu comme un pic de montagne. Histoire des Turcs au vi<sup>e</sup> siècle. En appendice, note les mentions que les écrivains byzantins en ont faites à cette même époque). — W. F. MITLAND. La loi canonique en Angleterre; 1<sup>er</sup> art. : William Lyndwood (on a dit que la loi canonique de Rome, bien qu'elle ait été regardée avec beaucoup de révérence en Angleterre, n'eut pas de valeur légale devant les tribunaux ecclésiastiques d'Angleterre pendant les deux siècles qui ont précédé la Réforme. Cette opinion, généralement acceptée jusqu'ici, ne résiste pas à l'examen des faits; des glossateurs tels que John d'Ayton au xiv<sup>e</sup> siècle et William Lyndwood au xv<sup>e</sup> siècle prouvent que la loi canonique d'Angleterre était celle de Rome). — S. R. GARDINER. Cromwell et Mazarin en 1652 (quand Dunkerque fut vivement poussée par les Espagnols à la fin de 1651, le gou-

verneur de la place, d'Estrades, ouvrit avec Cromwell des négociations ayant pour but d'acheter l'alliance anglaise en lui livrant la place. Histoire de cette négociation, qui n'eut d'abord pas de caractère officiel, d'après un grand nombre de documents inédits. Quand Mazarin intervint directement dans l'affaire, il crut pouvoir obtenir l'alliance anglaise à meilleur compte et il ne fut plus question de Dunkerque. C'est alors que Cromwell fit détruire par Blake la flotte française qui tentait de ravitailler Gravelines et Dunkerque. Mazarin savait maintenant à quel prix il pouvait obtenir l'alliance de Cromwell; art. important). — Edw. JENKS. Le problème du hundred (invoque le témoignage des lois de la Gothie scandinave contre la théorie de Fustel de Coulanges). — F. LIEBERMANN. Vacarius Mantuanus (ajoute quelques traits à la biographie de maître Vacarius : ce dernier était né à ou près de Mantoue; l'ouvrage qu'il composa était intitulé : « *Contraria legum Longobardorum* »). — C. L. KINGSFORD. Les barons de Mauley (généalogie de cette famille). — J. P. GILSON. Un récit inédit de la bataille de Lewes (transcrit à la fin d'un manuel des décrétales de Bernard de Parme. British Museum, Roy. 10, B vi). — ATKINSON. La réforme dans la paroisse de Saint-Botolph, Aldgate, dans la cité de Londres (d'après les registres de la paroisse). — J. F. CHANCE. Une Jacobite à la cour de Hanovre (lady Bellamont, grande amie de l'Électrice Sophie, morte en août 1708). = Bibliographie. *Lecky*. Democracy and liberty (beaucoup de faits intéressants, présentés sans aucun souci de composition et que ne domine aucune idée philosophique. L'auteur a tracé beaucoup moins le portrait que la caricature de la démocratie et du régime parlementaire). — *J. de Prot*. *Leges Graecorum sacrae et titulis collectae*; fasc. I : *fasti sacri* (utile). — *P. Meyer*. *Der römische Konkubinat* (excellent). — *Burke*. A history of Spain, to the death of Ferdinand the Catholic (ouvrage consciencieux, mais très incomplet. Il faut ajouter que l'auteur est mort avant d'y avoir mis la dernière main). — *H. Delbrück*. *Der urgermanische Gau und Staat* (très intéressantes observations sur le *pagus* primitif; l'application que l'auteur fait de sa théorie aux institutions anglo-saxonnes est plus discutable). — *Seebohm*. *The tribal system in Wales* (excellent). — *F. Makower*. *The constitutional history and constitution of the church of England* (très remarquable). — *George*. *Battles of english history* (consciencieux et en partie original, mais lourd et plat). — *Coquelle*. *Histoire du Monténégro et de la Bosnie* (ouvrage d'une réelle valeur). — *Avelot et J. de la Nézière*. *Monténégro, Bosnie, Herzégovine* (vivant récit d'un voyage fait dans ces pays en 1894). — *Napier et Sterenson*. *The Crawford collection of early charters and documents* (édition très remarquable). — *Ch. Schefer*. *Siasset Nameh*; traité de gouvernement composé pour le sultan Melik-Châh par le vizir Nizam-oul-Moulk. — *Bliss*. *Calendar of entries in the papal registers relating to Great Britain and Ireland*. — *Simpson*. *Visitations of churches belonging to St Paul's cathedral in 1297 and in 1458*. — *Baildon*. *Notes on the religious and secular houses in Yorkshire* (recherches originales qui

ajoutent beaucoup au *Monasticon anglicanum*). — *Wigram*. The cartulary of the monastery of St Frideswide at Oxford; vol. I (bonne édition d'un très important document). — *Woodhouse*. The life of John Morton, archbishop of Canterbury (médiocre). — *D. Schaefer*. Württembergische Geschichtsquellen; vol. I-II. — *J. Gardiner* et *H. Brodie*. Letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII; vol. XIV, part 2, 1539. — *Brown*. John Knox; a biography (bonne biographie qui apporte des faits nouveaux). — *Cordeiro*. Uma sobrinha do Infante, imperatriz da Allemanha (biographie de Léonore, nièce de l'infant don Henri le Navigateur, femme de l'empereur Frédéric III; quelques documents intéressants). — *Daniel*. Calendar of State papers. Domestic series, 1671. — *Johnson*. Marceau (bonne biographie). — *Prowse*. A history of Newfoundland (bon). — *Rhodes*. History of the United States from the Compromise of 1850; vol. I-III (remarquable).

**74. — The Academy.** 1896, 6 juin. — *Fr. Rae*. Sheridan (excellente biographie). — Les éléments talmudiques dans les Actes d'Abercius (art. de F. C. Conybeare). = 20 juin. *R. Ashe King*. Swift in Ireland (sans valeur). — *Lea*. A history of auricular confession and indulgences in the latin church; vol. II (très remarquable; moins de menues erreurs que dans le t. I). — *Michels* et *Ziegler*. Thomas More's Utopia (arrangement confus, collations pleines d'erreurs, mais d'utiles renseignements sur les éditions de l'Utopie et une bonne étude sur le pamphlet lui-même). = 4 juillet. *Le P. Pierling*. La Russie et le Saint-Siège (excellente étude sur le rapport entre les tzars de Moscou et les papes au xv<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> s.).

**75. — The Athenæum.** 1896, 28 mars. — *R. Hesdin*. The journal of a spy in Paris, january-july 1794 (peu intéressant et plein d'erreurs). = 4 avril. *Traill*. The life of sir John Franklin (excellent). — *Max Müller*. Essays on mythology and folk-lore (très intéressant; trente ans après ses premières publications sur la mythologie, l'auteur maintient tout entier son système). — *Sir J. Seeley*. Introduction to political science (intéressant et très varié). — Chaucer et le Temple (la distinction entre l'Inner et le Middle Temple existait déjà au temps de Chaucer). = 11 avril. *Froude*. Lectures on the Council of Trent, delivered at Oxford, 1892-93 (c'est le récit le plus vivant qui ait encore paru en anglais des préliminaires de la Réforme sur le continent; mais, comme tous les écrits de l'auteur, il fourmille d'inexactitudes). = 18 avril. *Lecky*. Democracy and liberty (important). — *Lupton*. The Utopia of sir Thomas More (excellente édition, d'après le texte de 1518, accompagnée de la traduction anglaise par Robynson et de notes fort érudites). — *Michels*. Thomas Morus Utopia (réédite l'édition de 1516, avec des notes utiles). — *W. H. Hatton*. Sir Thomas More (excellente biographie). = 27 avril. *C. R. Wilson*. The early annals of the English in Bengal (sans valeur originale; l'auteur n'ajoute rien au Journal de Hedges, aux travaux de Sir Henry Yule, aux Annales de Bruce). =

2 mai. *Aubrey*. The rise and growth of the english nation; vol. III, 1658-1895 (plein d'erreurs de fait, de perspective et de goût). — *Dunbar*. Documents relating to the province of Moray. = 9 mai. *Martin Hume*. The courtships of Queen Elizabeth; a history of the various negotiations for her marriage (amusant). = 16 mai. Diplomatic and other correspondence of Sir Arthur Paget, 1794-1807, with two appendices, 1808 and 1821-1829 (documents fort intéressants pour l'histoire de la politique européenne pendant les luttes de l'Angleterre contre la Révolution et l'Empire). — *Edw. S. Holden*. The Moguls emperors of Hindustan, 1398-1707 (l'auteur, qui est un astronome, ne paraît pas soupçonner que l'histoire est une science, qu'elle emploie des méthodes qui lui sont propres, qu'elle ne doit édifier ses théories que sur des faits certains; son livre est sans valeur). — *John T. Gilbert*. An account of the Parliament House, Dublin, with notices of parliament held there, 1661-1809 (bon). = 23 mai. *F. de Mély* et *E. Bishop*. Bibliographie générale des inventaires imprimés (très utile). = 30 mai *Mahaffy*. The empire of the Ptolemies (de l'érudition et du talent, mais peu intéressant et peu neuf). = 6 juin. *Mackay*. A history of Fife and Kinross (bon). — *Millar*. Fife, pictorial and historical (bon). — *Liddall*. The place names of Fife and Kinross (contestable, parce que l'auteur n'a pas assez tenu compte des différentes formes d'un même nom de lieu à travers le temps). — *Ch. Gross*. Select cases from the Coroners' rolls, 1265-1413 (excellent). = 20 juin. *Mrs. Oliphant*. The makers of modern Rome (bonne histoire populaire de la Rome chrétienne du iv<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> s. présentée dans la biographie des principaux personnages qui y jouèrent un rôle). — *Gribble*. A history of the Deccan; t. I (compilation sans originalité, mais intéressante). — L'origine de l'Université d'Oxford (Round appelle l'attention sur un certain Robert de Criklade, prieur de Sainte-Frideswide, à Oxford, qui jouit d'une grande réputation par ses écrits avant l'année 1167, où Rashdall place la naissance d'un « studium generale » à Oxford; il se pourrait donc qu'il fallût faire remonter plus haut que cette date le début de l'Université dans cette ville). = 27 juin. *O. Münsterberg*. Japans auswärtiger Handel, 1512-1854 (ouvrage très consciencieux, le meilleur de beaucoup qu'on ait sur le sujet). — *Grenfell*. Revenue laws of Ptolemy Philadelphus (texte publié d'après un papyrus grec, avec un important commentaire). — *Lamb*. Dundee; its quaint and historic buildings (chef-d'œuvre de typographie artistique). — *C. A. Markham*. The Liber Custumarum of the town of Northampton. — *W. de Gray Birch*. Catalogue of seals in the department of mss. in the British Museum; vol. II-IV (travail très consciencieux et fort utile). = 11 juillet. *Hutton*. Philippus Augustus (sans originalité ni pour la forme ni pour le fond).

**76.** — **Quarterly Review**. T. CLXXXIII (janvier-avril 1896). — Les Mémorialistes de la Restauration (Evelyn et Pepys. La meilleure édition d'Evelyn est celle de Bohn, qui ne laisse presque rien à désirer. Pour Pepys, M. Wheatley en publie une qui sera peut-être trop



complète au point de vue de la décence. Il faut dire à la décharge de Pepys qu'il écrivait pour lui seul et qu'il croyait avoir pris toutes les précautions pour que l'on ne déchiffât jamais son manuscrit). — Le Juif d'aujourd'hui (coup d'œil sur l'histoire des Juifs et leur émancipation récente, surtout en Allemagne au siècle dernier. La question juive est très sérieuse; mais elle ne relève pas de la législation et ne se résoudra que par le mouvement naturel des mariages fusionnistes entre juifs et chrétiens). — L'époque de Saladin (les mémoires d'Ousâma. Abondance des documents pour récrire sérieusement l'histoire des croisades : il ne manque qu'un historien). — Sir Henry Halford (médecin de la famille royale, sous les règnes de George III, George IV, Guillaume IV et la reine Victoria). — Les noms des plantes (parmi les ouvrages cités pour l'histoire de cette nomenclature et l'identification des plantes, l'auteur aurait pu mentionner le *Livre d'heures* d'Anne de Bretagne, dont l'ornementation est presque toute botanique). — Riche-lieu et le P. Joseph (élogieux pour le livre de M. Fagniez, mais peu sympathique pour le P. Joseph, fanatique, ambitieux, trop enclin à pratiquer la maxime que la fin justifie les moyens). — Les Universités au moyen âge (d'après l'ouvrage de M. Rashdall, plus vivant et plus lisible que le formidable ouvrage du P. Denifle). — La Version des Septante (nécessité et difficulté d'en rétablir le vrai texte). — Les premiers ministres de la reine (analyse de la série de volumes publiés sous ce titre et sous la direction de M. Stuart Reid, par plusieurs écrivains politiques). — Les Relations de l'Angleterre et de l'Allemagne (très curieux. Écrit sans doute par un diplomate qui a suivi les événements et connu beaucoup de personnages mêlés à la fondation du nouvel empire d'Allemagne. Dit que Napoléon III essaya, en 1868, de mettre la main sur la Belgique en achetant ses chemins de fer et en concluant une convention militaire avec son gouvernement. Il allait aussi s'en remettre à la reine Isabelle du soin de défendre le pape à Rome, lorsqu'elle fut renversée par la révolution d'Espagne. Reconnaît que le prince de Bismarck a falsifié la dépêche d'Ems, mais ajoute qu'il ne pouvait ignorer le plan d'opérations projeté entre la France, l'Autriche et l'Italie pour attaquer l'Allemagne dès le printemps de 1871, de sorte qu'il a saisi la première occasion de prendre les devants. L'auteur signale l'influence du grand-duc de Bade comme plus décisive que celle de la Russie pour écarter la guerre en 1875).

**77. — Edinburgh Review.** T. CLXXXVIII (janvier-avril 1896). — Le règne de la reine (au printemps de 1896, la reine Victoria entre dans la 60<sup>e</sup> année de son règne; et, dès l'automne prochain, elle aura régné plus longtemps qu'aucun autre monarque d'Angleterre. Tableau curieux et instructif des progrès réalisés depuis son avènement. En soixante ans, le monde a plus changé qu'en six cents ans. Aujourd'hui l'autorité de la reine couvre le neuvième des terres du globe et le quart environ de sa population). — Le maréchal Canrobert (élogieux. Lui reproche seulement et sévèrement sa participation au coup d'État, que

la même revue, il y a peu d'années encore, traitait avec une grande indulgence). — Les Correspondants militaires (on peut dire que l'origine des correspondances militaires de journaux remonte seulement à la guerre de Crimée. Inconvénients et avantages; nécessité de les soumettre à une réglementation sérieuse). — La Situation politique et commerciale en Extrême-Orient (l'Angleterre ne peut guère échapper à l'obligation de s'entendre avec la Russie). — Les droits et devoirs de la Grande-Bretagne dans l'Afrique du Sud (vacillations fréquentes de sa politique. Doit conserver, néanmoins, la prépondérance dans toute la région et ne saurait admettre l'influence d'aucune autre puissance sur l'esprit des Boërs). — Emma Hamilton (erreurs et légendes accumulées autour de son nom. N'a rendu, quoi que prétendit Nelson, aucun service marqué à l'Angleterre. Le British Museum vient d'acquérir une énorme quantité de papiers de Nelson, qui ne sont pas encore inventoriés ni classés).

---

**78. — The American historical Review.** 1896, janv. — Henry C. LEA. Ferrand Martinez et les massacres des Juifs en 1391 (publie un acte du chapitre de Séville, des 10-15 janv. 1391, montrant la part de responsabilité qui, en cette affaire, incombe à F. Martinez, archidiacre d'Écija. Ce massacre marque la fin de la tolérance à l'égard des non-catholiques en Espagne, et inaugure le mouvement qui devait conduire à l'établissement de l'Inquisition, à l'expulsion des Juifs et des Maures). — Henry C. CAMPBELL. Radisson et Chouart des Groseillers; problèmes de l'histoire primitive de l'Amérique occidentale (dans son journal publié en 1685, Radisson prétend qu'avec son beau-frère, Chouart des Groseillers, il découvrit en 1654-1656 le cours supérieur du Mississipi; mais ce journal est peu précis et fort suspect; on ne peut en retenir que ce qui est confirmé par le Journal des Jésuites pour 1660. Ces deux voyageurs ont d'ailleurs beaucoup fait, car ils ont été sans doute les premiers blancs qui atteignirent le lac Supérieur et ils fondèrent la grande compagnie de la baie d'Hudson). — Ch. H. LEVERMORE. Les whigs dans la colonie de New-York au XVIII<sup>e</sup> siècle. — Fr. J. TURNER. Comment s'est formé le gouvernement dans les États occidentaux à l'époque de la Révolution; 2<sup>e</sup> art. — Gaillard HUNT. La nomination aux emplois publics pendant l'administration de Washington (montre comment Washington procéda, de quelles garanties il s'entoura pour nommer aux nombreux emplois que le vote de la constitution transformait d'emplois d'État en emplois de Fédération). — Harry A. CUSHING. Un plan de constitution pour les États-Unis (analyse son projet intitulé « The people the best governors, » imprimé en 1776). — Le journal de Richard Smith, 1775-1776 (délégué de New-Jersey au Congrès; 1<sup>re</sup> partie). — H. HALL. Pétition au roi, par l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Londres, demandant d'établir un évêché anglican dans les colonies anglaises d'Amérique, 1786. — H. P. JUDSON. Une lettre d'A. Lincoln sur sa nomination au Congrès en 1846.

— L. G. TYLER. Une lettre de John C. Calhoun, 1847. = Bibliographie : *Round*. Feudal England (analyse par Ch. Gross de ce remarquable ouvrage). — *Th. A. Dodge*. Gustavus-Adolphus; a history of the art of war (bonne histoire des principaux changements militaires qui ont eu lieu en Europe depuis la fin du xve s. jusqu'au temps de Charles XII). — *Baird*. The Huguenots and the Revocation of the Edict of Nantes (bon, malgré le parti pris de l'auteur qui, descendant des Huguenots expatriés, ne voit guère de fautes chez ses coreligionnaires). — *Lawson*. The private life of Warren Hastings (bon). — *Aug. Tebaldi*. Napoleone; una pagina storico-psicologica del Genio (Napoléon était un névropathe, avec tempérament épileptique, etc.). — *S. J. Reid*. Lord John Russell (intéressant; mais le chapitre relatif à la guerre civile d'Amérique, pendant laquelle lord John tint les sceaux d'Angleterre, est plein d'erreurs). — *Bradley*. Wolfe (biographie écrite avec grâce et vigueur). — *R. E. Thompson*. A history of the presbyterian churches in the United States (excellent; bon livre de travail). — *Ch. J. Bullock*. The finances of the United States, 1775-1789 (important; fait avec soin et critique). — *Ch. R. King*. Life and Correspondance of Rufus King; vol. II, 1795-1799 (bonne biographie d'un homme qui représenta avec succès les États-Unis à Londres en un moment fort critique). — *E. Cloues*. The expeditions of Zebulon Montgomery Pike to headwaters of the Mississipi river, through Louisiana territory, 1805-1807; a new edition (édition très bien documentée, trop même). — *R. B. Anderson*. The first chapter of Norwegian immigration, 1821-1840 (bon). — *J. F. Rhodes*. History of the United States from the Compromise of 1850; vol. I-III, 1850-1862 (un des meilleurs ouvrages d'histoire dus à un auteur américain). — *R. M. Breckenridge*. The Canadian banking system, 1817-1890 (excellent). = Avril. Ch. Fr. ADAMS. La bataille de Bunker-Hill. — M. BIGELOW. Les testaments des Bohun; 1er article (traduit et commente cinq de ces testaments, dont un seulement est inédit). — J. WINSOR. La Virginie et le bill de Québec (pour régler la question des limites entre la Virginie et le Canada dans la région de l'Ohio et du Mississipi). — W. P. TRENT. Le cas de Josiah Philips (considérations sur le procès intenté à ce Philips, ouvrier de Lynnhaven, qui souleva deux comtés de la Virginie et donna beaucoup de tablature aux juges de son pays, 1775-1778). — SIEBERT. Quelque lumière sur le « Underground railroad » (on appelle ainsi les chemins détournés par lesquels les esclaves pouvaient s'échapper des États-Unis pour gagner le Canada, avec le concours actif autant que secret de citoyens, de sociétés anti-esclavagistes. Avec une carte). — J. F. RHODES. Les six premières semaines de la campagne péninsulaire de Mac Clellan, 1862. — M. STEPHENS. Mémoires récents sur le Directoire (ceux de La Revellière-Lepeaux, de Barras, du baron Thiébauld, de Godard). — TILTON. Un mémoire de lord Burghley sur la paix avec l'Espagne, 1588. — Le journal de Richard Smith au Congrès continental, 1775-1776. 2e article. = Comptes-rendus : *Diercks*. Geschichte Spaniens von den frühesten Zeiten

bis auf die Gegenwart (c'est une chronique assez exacte, mais terne, de l'histoire d'Espagne). — *Sir G. Sitwell*. The first Whig (la biographie de William Sacheverell a servi de prétexte à l'auteur pour faire l'histoire des whigs et des tories sous les premiers Stuarts, et il s'est trouvé amené, par l'examen des documents, à faire le procès des whigs. Cet ouvrage, imprimé par les presses mêmes de l'auteur, n'est pas dans le commerce). — *A. Shaw*. Municipal government in continental Europe (bon). — *Ph. Al. Bruce*. Économic history of Virginia in the xvii<sup>th</sup> cent. (excellent). — *J. Brown*. The Pilgrim Fathers of New England and their puritan successors (bon récit, qui se lit avec intérêt, mais où les érudits trouveront peu de nouveau). — *J. Ph. Baxter*. The pioneers of New France in New England (bonne histoire des rapports entre Massachusetts et les Indiens, dans ce qui est aujourd'hui l'État de Maine; la figure centrale de cette monographie est le jésuite Sébastien Rasle, déjà connu par Winsor et Parkman). — *Lorin*. Le comte de Frontenac; étude sur le Canada français à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle (conscientieux; corrige et complète Parkman, sans en avoir le charme). — *Judson*. The growth of the american nation (bon, malgré des traces nombreuses de précipitation). — *W. Kingsford*. The history of Canada, t. VIII, 1808-1815 (beaucoup de faits très utiles, pas de style et des erreurs). — *John Sherman's recollections of forty years, in the House, Senate and Cabinet; on autobiography*. — *R. Foster*. Commentaries on the constitution of the United States, historical and juridical. Vol. I (important).

---

**79. — Archivio della r. Società romana di storia patria.** Vol. XVIII, 1895, fasc. 3-4. — *P. SAVIGNONI*. Les archives historiques de la commune de Viterbe; suite : 1207-1286. — *D. ORANO*. Le journal de Marcello Alberini, 1521-1536 (note les événements qui se passèrent à Rome depuis la mort de Léon X : le sac de la ville en 1527 en est le principal épisode; beaucoup de menus faits sur l'histoire locale; quelques détails çà et là sur Charles-Quint et les Turcs. Table des noms propres et des faits notables. Cf. *Rev. hist.*, LXI, 446). — *CAPABIANCHI*. Notes pour servir à l'hist. des monnaies frappées par le sénat romain de 1184 à 1439. 1<sup>er</sup> art. : le denier provinois (son poids, son titre, sa forme extérieure, ses altérations). — *ANTONELLI*. Un rapport du vicaire du patrimoine à Jean XXII à Avignon décrit la situation économique des domaines qui constituaient le patrimoine du Saint-Siège en Italie. Ce rapport, rédigé en latin, est de 1319-1320. = Bibliographie : Siena-Roma; documenti dei sec. xiii e xiv riguardanti il comune di Roma, conservati nel r. archivio di stato in Siena. — *Th. VON SICKEL*. Römische Berichte (rapport sur les actes du concile de Trente, concernant l'Allemagne au temps de Pie IV). — *Miscellanea storica umbro-romana*.

**80. — Archivio storico italiano.** 1895, disp. 4. — *FR. CARABELLESE*. Une bulle inédite et inconnue de Célestin V (cette bulle, retrouvée dans une couverture de livre et mutilée, est datée du 11 déc. 1294,

deux jours avant le « gran rifiuto; » elle se rapporte très probablement à l'ordre des « Morronesi » ou Célestins du Saint-Esprit, près de Sulmona, dont elle confirme les privilèges). — M. ROSI. La conjuration de Gerolamo Gentile (contre le gouvernement milanais à Gènes en 1476). — A. ZANELLI. De quelques lois somptuaires de Pistoie du xiv<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> s. — A. GIANANDREA. Nouveaux documents sur Francesco Sforza, provenant de la commune de Fabriano, 1435-1439. — A. ALFANI. La société colombienne de Florence dans l'année 1894-95; rapport lu par le secrétaire à l'assemblée solennelle du 25 mai 1895. — E. CASANOVA. Pièces d'archives concernant le Piémont, qui ont été acquises par la Bibliothèque nationale de Florence (elles proviennent des archives de la famille piémontaise de Roero de Cortanze; ce sont plus de 180 liasses, qui se rapportent presque exclusivement à l'histoire de la domination française en Piémont, de 1794 à 1798). — Fr. CARABELLESE. La compagnie d'Orsanmichele et le marché des livres à Florence au xiv<sup>e</sup> s. — U. MARCHESINI. Filippo Villani, lecteur public de la Divine Comédie à Florence (1391-92, 1397-98, 1401-1402, 1404 et 1412, avec l'indication des salaires qui lui furent payés). — A. MORENA. Jugements portés sur la Révolution française à la cour du grand-duc Ferdinand III (publie un fragment des souvenirs inédits de Lorenzo Pignotti, qui fut un familier des grands-ducs et des ministres, et trois lettres de Gianni alors ministre des finances). — L.-G. PÉLISSIER. Notes italiennes sur l'histoire de France; n<sup>o</sup> 6 : Porto Longone durant le premier empire. — H. SEMPER. Travaux relatifs à l'histoire de l'art en Italie qui ont paru dans les périodiques allemands depuis 1892. = Bibliographie : *Comba*. I nostri protestanti avanti la Riforma (nouvelle édition, remaniée d'après un plan défectueux, de l'*Introd. alla storia della Riforma in Italia* parue en 1881). — L. de Feis. Storia di Liberio Papa e dello scisma dei Semiariani (de l'érudition un peu flottante et pas toujours assez originale; parti pris trop apologétique; néanmoins fort estimable). — Fr. Güterbock. Der Friede von Montebello und die Weiterentwicklung des Lombardenbundes (bon). — Al. Lisini. Provvedimenti economici della Repubblica di Siena nel 1382. — G. Papaleoni. Gli statuti di Tione dal sec. xvi al xviii. — Ul. Papa. Un dissidio tra Venezia e Pio V (bon). — P. Gaitoli. Carteggio fra l'ab. G. Tiraboschi e l'avv. E. Cabassi (documents intéressants; notes surabondantes). — G.-A. Fabris. Studi Alfieriani (intéressant). — Fr. Savini. Il comune Teramano (monographie très détaillée). — A. Ricci. Memorie storiche sul castello e comune di Carmignano. = 1896, disp. 2. Al. CHIAPPELLI. La vie de Filippo Brunelleschi attribuée à Antonio Manetti; avec un nouveau fragment tiré d'un ms. de Pistoie du xvi<sup>e</sup> s. (intéressante contribution à la biographie du grand architecte florentin). — F. GABOTTO. La ville de Biella et les évêques de Verceil (recherches très étendues). — P.-L. RAMBALDI. Une menace de représailles contre la commune de Florence en 1309 (à l'occasion d'une réclamation des gens de Pavie en faveur des héritiers d'Amizzone da Strada; ce dernier avait été élu par l'empereur

podestà de Florence, et l'on voulait obliger la ville de Florence à payer les honoraires et les dépenses du défunt). — G. CASTELLANI. Documents vénitiens inédits relatifs à Francesco et à Mario Filelfo. — C. CARNESECCI. Pour servir à la biographie de Luigi Pulci (le poète, auteur du Morgante; ses rapports avec Fr. di Matteo Castellani). — A. MORENA. Dissentiments à la cour du grand-duc Ferdinand III depuis la reconnaissance de la République française jusqu'à l'occupation de Livourne, 1793-96. — BROWN. Publications anglaises sur l'histoire d'Italie, 1890-1895. = Bibliographie : *Hampe*. Geschichte Konradins von Hohenstaufen (excellent). — A. *Pieper*. Zur Entstehungsgeschichte der ständigen Nuntiaturen (remarquable). — *Fr. Cavazza*. Le scuole dell' antico studio Bolognese (bon).

**81. — Archivio storico lombardo.** 2<sup>e</sup> série, anno XXII, fasc. 7, 30 sept. 1895. — GIACINTO ROMANO. Ermites et chanoines réguliers à Pavie au XIV<sup>e</sup> siècle et leurs rapports avec l'histoire de la ville. — A. BONARDI. Giovanni Anguissola et l'Espagne, d'après des documents inédits tirés des archives Bonetta de Pavie (publie quelques extraits des lettres d'Anguissola, qui fut l'auteur principal de l'assassinat de Pierre Louis Farnèse, et fut nommé gouverneur de Pavie par le roi d'Espagne Philippe II). — G. AGNELLI. Tortone en 1642-1643 (d'après une relation manuscrite de la conquête de cette ville par les Français sous le prince Thomas de Savoie, en 1642, et la reprise par le comte de Sirvella, gouverneur de Milan en 1643; l'auteur est Ferrante, comte Bolognino, maître de camp). — A. RATTI. La *Miscellanea Chiaravallese* et le *Libro dei prati di Chiaravalle* (analyse deux mss. importants pour l'histoire de l'abbaye cistercienne de Chiaravalle ou Clervaux de Milan). — PIETRO ROTONDI. Anspert de Biassono, archevêque de Milan de 868 à 882 (biographie de ce prélat qui jeta les fondements du principat qu'exercèrent pendant un temps les archevêques de Milan). — SOMMI PICENARDI. De quelques documents relatifs à Claudio Monteverde (ce Monteverde succéda, vers 1613, à Martinengo comme maître de chapelle de Saint-Marc à Venise). — G.-B. INTRA. Le monastère de Sainte-Ursule à Mantoue. — L. BELTRAMI. Troisième rapport annuel de la commission provinciale pour la conservation des monuments en Lombardie (avec des plans et dessins gravés et photographiés). = Fasc. 8, 31 déc. 1895. VOLTA. Un serment de fidélité à Béatrix de Tende, duchesse de Milan et dame de Pontecurone, et autres actes de Cristiani, secrétaire du duc, 1415-1418. — E. MOTTA. Notaires milanais du XIV<sup>e</sup> s. (premier dépouillement des archives notariales de Milan). — CELANI. Documents des archives de Naples relatifs aux Sforza (catalogue de 41 actes de 1415 à 1433). — CAPPELLI. Cassandra Fedele et ses rapports avec Ludovic le More (publie quatre lettres de la célèbre philosophe, dont Ludovic admirait beaucoup le talent). — BELTRAMI. Bas-reliefs rappelant la ligue lombarde, autrefois à la Porta romana, auj. au musée d'archéologie de Milan. = Comptes-rendus : K. *Wenck*. Eine mailæn-

dische-thuringische Heiratsgeschichte aus der Zeit Königs Wenzel (longue analyse de cet important mémoire).

**82. — Archivio storio per le provincie napoletane.** Anno XX, 1895, fasc. 2. — F. CERASOLI. Urbain V et Jeanne I<sup>re</sup> de Naples; documents tirés des archives secrètes du Vatican, 1362-1370; suite au fasc. 3. — E. NUNZIANTE. Les premières années de Ferdinand d'Aragon et l'invasion de Jean d'Anjou; suite (la question de Naples au congrès de Mantoue et la politique de Florence et de Venise à l'égard de Ferdinand, 1458-1459; les événements militaires jusqu'à la déroute du roi Ferdinand à Sarno, le 7 juillet 1460); suite au fasc. 3 (la guerre en Abbruzze jusqu'à la bataille de San Flaviano). — O. MASTROJANNI. Catalogue analytique des Actes de la chancellerie de Charles VIII à Naples; suite au fasc. 3. — E. PÈRCOPO. Nouveaux documents sur les écrivains et les artistes des temps aragonais; suite. — G. D. B. Anecdotes de l'histoire de Naples (guerre des Capucins contre les Conventuels à propos du capuce de saint Antoine de Padoue, 1628-1669). — Fasc. 3. M. SCHIPA. Les Italiens du moyen âge (étude sur la dénomination d'Italie; montre que, si ce nom fut à plusieurs reprises employé pour désigner toute ou telle région limitée de l'Italie, le sens du terme ancien ne fut jamais perdu. Histoire du mot dans son sens large comme dans son sens restreint). — Duels au XVI<sup>e</sup> siècle. — Anno XXI, 1896, fasc. 1. — F. CERASOLI. Clément VI et Jeanne I<sup>re</sup> de Naples; documents inédits tirés des archives du Vatican, 1343-1352; suite. — G. RACCIOPPI. Le « Pactum Arechis » et les « tertiatores » de la Liburie (les données contradictoires du « Pactum Arechis » s'expliquent si l'on admet que la Liburie était soumise à l'autorité souveraine en même temps des Lombards et des ducs napolitains; les « tertiatores » sont une classe de la population rurale qui existait au temps où la Liburie formait ce territoire commun). — B. CAPASSO et S. DE CRESCENZO. Notices histor. tirées des doc. angevins, connus sous le nom d'« Arche; » suite au fasc. 2, 1324-1339. — A. FIORELISI. Un épisode de la période anarchique à Naples en 1799. — L. SORRICCHIO. Angelo et Antonio Probi, ambassadeurs aragonais, 1464-1482 (quelques notes biographiques suivies de seize doc. inédits). — A. SOGLIANO. Mélanges d'épigraphie napolitaine. Contribution à l'histoire et à la topographie antique de Naples; fin. — Fasc. 2. F. CERASOLI. Clément VI et Jeanne I<sup>re</sup> de Naples; documents inédits des archives du Vatican, 1343-1352; suite. — E. NUNZIANTE. Les premières années de Ferdinand d'Aragon et l'invasion de Jean d'Anjou; suite. — G. CEGI. Le jeu à Naples pendant le moyen âge (des peines qui frappaient le jeu et les joueurs de profession; publie quatre documents de 1343 à 1526). — M. SCHIPA. Un ministre napolitain du XVIII<sup>e</sup> s. : Domenico Caracciolo (ambassadeur de Ferdinand IV à Paris, vice-roi de Sicile, 1784-1786, enfin premier ministre du roi de Naples. Il mérite d'être placé auprès de Tanucci et d'Acton. Son ministère et ses réformes). — G. BELTRANI. Un ms. inédit d'Onofrio Fiani Torremaggiore sur les

événements de 1799 à Naples — B. CAPASSO. Notes sur l'artillerie de la ville de Naples, de la fin du xv<sup>e</sup> s. jusqu'en 1648.

**83. — Atti e Memorie della Società Siciliana per la storia patria.** Palerme, 1895, fasc. 1-2. — F. GUARDIONE. Francesco Maurolico au xv<sup>e</sup> s. (considérations sur la vie et les œuvres de cet humaniste, qui fut un véritable savant encyclopédique, s'étant fait un grand nom parmi les mathématiciens comme parmi les littérateurs, les historiens et les philologues). — B. LAGUMINA. Une monnaie précieuse de Frédéric roi et de Constance impératrice (le nom et le titre du roi sont en latin, ceux de l'impératrice en arabe; la monnaie porte en outre, d'un côté, la date de l'hégire, 575, de l'autre, l'an de l'incarnation, 1498). — G. BELOCH. Nouvelles observations sur la population antique de la Sicile (discute les critiques du prof. Cavallari sur la densité de la population en Sicile au v<sup>e</sup> s. avant notre ère). — P.-M. ROCCA. Deux documents sur le peintre Gius. Sirena. — RODOLICO. Siciliens à l'Université de Bologne au moyen âge. — R. STARRABBA. Mgr Isidoro Carini (longue note biographique et bibliographique).

**84. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna.** Atti e Memorie. 3<sup>e</sup> série, vol. XIII, 1895, fasc. 1-3. — G. MAZZATINTI. Le principat de Pino III Ordelauff, d'après un fragment inédit de la chronique de Forli, par Leone Cobelli, 1462-1480. — U. DALLARI. Une antique coutume de Bologne : la fête de saint Barthélemy « della Porchetta » (cette fête a été très probablement instituée pour commémorer la victoire de Fossalta remportée par les Bolognais sur Enzo, le fils de Frédéric II, 27 mai 1249). — G.-G. BAGLI. Contributions à l'étude de la bibliographie historique de la Romagne; suite. — A. GATTI. Sainte Hélène de Sacerno (étude archéologique).

**85. — Nuovo archivio veneto.** Anno V, n<sup>o</sup> 19, 1895, tome X, 1<sup>re</sup> partie. — A. BAZZONI. Nouveaux documents relatifs à un aventurier du xvii<sup>e</sup> siècle (G.-F. Caraffi de Mondovì, qui, en 1685, se fit passer à la cour d'Autriche pour être Ranuccio Carretto, marquis de Gorzegno, envoyé extraordinaire du duc de Savoie à l'occasion du mariage décidé entre Maximilien II de Bavière et l'archiduchesse Marie-Autoïnette, fille de Leopold II; il disparut peu de temps après avoir été magnifiquement reçu à la cour, s'enfuit en France, d'où on l'expulsa; aux Pays-Bas, il fit de nombreuses dupes sous le nom de marquis Gonzaga del Castiglione; extradé à la demande de la cour de Savoie, il fut enfermé à Turin dans les prisons du sénat, où il mourut peu après, le 7 juin 1687). — DELLA SANTA. Nouveaux documents sur le procès de Giorgio Valla et de Placidio Amerino à Venise en 1496. — G. CLARRETTA. Des principales relations politiques entre Venise et la Savoie au xvii<sup>e</sup> siècle; 3<sup>e</sup> partie de palais des ambassadeurs vénitiens à Turin). — V. LAZZARINI. Anecdotes sur la conjuration Quirini-Tiepolo. — A. BATTISTELLA. Une lettre inédite de Pier Candido Decembrio sur Carmati-



gnola (longue lettre en latin « ad Cambium Zambecarium pro Guarini Veronensis epistola de laudibus comitis Carmagnolae, » et lettre de ce Guarino de Vérone à un certain « Benedictus S. P. D. » qu'on n'a pas identifié, 1427). — C. CIPOLLA. Publications sur l'histoire du moyen âge en Italie, 1894; suite : la Lombardie. = Comptes-rendus : E. Smurlo. P. B. Postnikov; neskolkiko dannekd dlja ego biografij (biographie d'un russe qui fut envoyé par Pierre le Grand à Padoue pour y faire des études de médecine, 1694-1695, et qui fut ensuite employé à diverses missions diplomatiques de 1696 à 1712; on ne sait plus rien de lui après 1716). — T. Wiel. Catalogue des œuvres de musique représentées au xviii<sup>e</sup> s. à Venise; suite. = T. XI, 1896, 1<sup>re</sup> partie. N. JORGA. Un voyage de Venise au Tanaïs (publie une relation en latin de ce voyage, qui fut accompli de 1404 à 1407). — A. ZAMBLER. Contribution à l'histoire de la conjuration espagnole contre Venise, 1617-30 (d'après les archives des Inquisiteurs d'État). — G. CASTELLANI. Georges de Trébizonde, maître d'éloquence à Vicence et à Venise, 1395-1484 (publie deux documents relatifs à cet humaniste). — CIPOLLA. Publications relatives à l'histoire du moyen âge en Italie; suite : la Ligurie; suite au fasc. 2 : le Piémont et la Toscane. = Bibliographie : L.-G. Pélissier. L'ambassade d'Accurse Maynier à Venise, juin-nov. 1499 (beaucoup d'utiles documents). — Omont. Journal autobiographique du cardinal Jérôme Alexandre, 1480-1530 (excellente publication). — Ch. Schefer. Relation des voyages à la côte occidentale d'Afrique, d'Alvise de Ca da Mosto, 1455-57 (bon). = 2<sup>e</sup> partie. B. BAUDI DI VESME. Les comtes de Vérone; quatre lettres à M. Cipolla (1<sup>o</sup> la famille de Milon, comte et marquis de Vérone au ix<sup>e</sup> s.). — V. SAVI. La patrie et la nationalité du bienheureux Odorico de Pordenone (il était certainement italien d'origine et non tchèque). — R. SABBADINI. Guarino de Vérone et la polémique au sujet de Carmagnola (publie en tout ou en partie vingt-deux documents, presque tous inédits). — A. MOSCHETTI. Gobbo di Rialto (ce nom est un pseudonyme pris par Gregorio Leti, le brillant écrivain ennemi de la cour de Rome. L'auteur avait dit précédemment que son dernier ouvrage connu est daté de 1671; depuis, il a retrouvé trois dialogues entre « Gobbo » et « Pasquino, » datés de 1676). — V. LAZZARINI. Le monument de Vettor Pisani (Pisani, célèbre vénitien que ses contemporains appelèrent « le Père de la patrie, » mourut d'épuisement le 13 août 1380. Son monument a été détruit, sacrifié aux grands travaux d'édilité entrepris sous la domination française en 1810).

**86. — Jahrbuch des historischen Vereins des Kt. Glarus.** Heft 31, 1896. — G. HEER. Histoire ecclésiastique du canton de Glaris. — Id. Mélanges.

**87. — Archiv des historischen Vereins des Kt. Bern.** Bd. XIV, Heft 3, 1895. — A. MUEHLEMANN. Études sur l'histoire de la contrée du Hasli. — E. WELTI. Les quatre plus anciens comptes de la ville de Berne.

**88. — Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich.** Bd. XXIII, Heft 7, 1895. — H. ZELLER-WERDMUELLER. Châteaux zuricois; 2<sup>e</sup> part. = Bd. XXIV, Heft 1, 1895. E. EGLI. Les inscriptions chrétiennes de la Suisse du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> s.

**89. — Historicher Verein in St. Gallen.** Neujahrsblatt, 1895. — E. ARBENZ. Le rôle de l'humaniste Joachim de Watt dans les affaires ecclésiastiques.

**90. — Quellen zur Schweizer Geschichte.** Bd. XIV, 1894. — R. MAAG. Le terrier des Habsbourg, t. I. = Bd. XVI, 1895. G. WIRZ. Akten ueber die diplomatischen Beziehungen der rœmischen Curie zu der Schweiz, 1512-1552.

**91. — Bollettino storico della Svizzera italiana.** Anno XVI, 1895, nos 3-4. — Les Rusca, seigneurs de Locarno, de Luino, de Val Intelvi, etc., 1489-1512; suite aux nos 5-6. — Giovanni Molo, de Bellinzona, et sa famille; fin. — Le maître de la Monnaie de J.-J. des Médicis et de la garnison de Masso en 1532. — Quatre lettres inédites de saint Charles Borromée. = Nos 5-6. Personnages célèbres qui ont franchi le Saint-Gothard; suite.

---

**92. — Sønderydske Aarbøger.** 1893. — P. LAURIDSEN. Études historiques sur les frontières méridionales des Danois. — A.-D. JØRGENSEN. Deux châteaux sur la pointe de terre de Haderslev. — Id. L'immigration des Frisons dans le duché de Slesvic. = 1894. J. OTTOSEN. P. Hjort Lorenzen à Copenhague en 1813. — A.-D. JØRGENSEN. Le couvent de Maarkær en Angel. — Id. Le roi Christian VIII et la nationalité de Slesvic. = Bibliographie historique.

---

## CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

**France.** — Le lieutenant-colonel Eugène HENNEBERT est mort le 5 juin à l'âge de soixante-dix ans. On lui doit une *Histoire d'Annibal* (3 vol., 1870-1892) et divers ouvrages sur la guerre contre l'Allemagne et contre la Commune, sans compter de nombreux livres et articles sur des questions de technique militaire.

— M. Auguste PROST, l'éminent historien des institutions municipales de Metz, est mort le 14 juillet à l'âge de soixante-dix-huit ans.

— M. Edmond HUOT DE GONCOURT, mort le 16 juillet, âgé de soixante-quatorze ans, fut, comme on sait, avec son frère Jules (mort en 1870), un critique d'art et un historien qui a laissé d'importants ouvrages sur la société française et la cour de Versailles au xviii<sup>e</sup> siècle. Leurs travaux sur M<sup>me</sup> de Pompadour, Marie-Antoinette, le Directoire, sont une mine précieuse de renseignements qu'on trouverait difficilement ailleurs. Nous avons mentionné à plusieurs reprises le *Journal des Goncourt*, qui fourmille d'anecdotes sur les sociétés littéraires et politiques de notre temps, mais que les historiens de l'avenir devront consulter avec la plus grande circonspection. Encore ne l'avons-nous pas dans toute sa saveur originale. Le manuscrit a été déposé à la Bibliothèque nationale et ne pourra pas être examiné avant vingt-cinq ans.

— M. Orentin DOUEN vient de mourir le 9 juillet dernier, âgé de soixante-six ans. C'est un des hommes qui ont le plus fait pour l'histoire du protestantisme en France. Étant pasteur à Quincy-Segy (Seine-et-Marne), il publia un *Essai historique sur les églises réformées du département de l'Aisne* (1860) : mais, la maladie l'ayant obligé d'abandonner le ministère, il consacra toutes ses forces à l'histoire, et, après de longues recherches, il publia successivement *Clément Marot et le Psautier huguenot* (1878-1879), *les Premiers pasteurs du désert* (1879), une belle *Histoire de la Révocation de l'édit de Nantes à Paris* (1894), si intéressante, non pas seulement pour l'histoire des églises et des familles, mais pour l'histoire des théories et des luttes théologiques où se trempa si fortement le caractère protestant.

— Voici le programme dressé pour la prochaine session du *Collège libre des sciences sociales* (novembre 1896-mai 1897). *Première section* : enquête, statistique et histoire. 1<sup>o</sup> Statistique du travail et de la richesse : A. FONTAINE, ingénieur des mines. 2<sup>o</sup> Démographie : D<sup>r</sup> Jacques BERTILLON, chef des travaux statistiques de la ville de Paris. 3<sup>o</sup> Procédés monographiques d'enquête : P. DU MAROUSSEM, docteur en droit. 4<sup>o</sup> Les études ethniques et leurs méthodes : Louis MARIN,

secrétaire à la Société de géographie commerciale. 5<sup>o</sup> Méthode historique des sciences sociales : Ch. SEIGNOBOS, maître de conférences à la Faculté des lettres. 6<sup>o</sup> Histoire des doctrines et de la législation sociale depuis la Révolution : FRANCIS DE PRESSENSÉ, rédacteur au *Temps*. 7<sup>o</sup> Histoire du droit moderne : TARBOURIECH, docteur en droit. 8<sup>o</sup> Histoire des doctrines révolutionnaires : A. MÉTIN, agrégé d'histoire. 9<sup>o</sup> Méthode géographique; application à quelques problèmes pratiques d'économie sociale : Jean BRUNHES, professeur à l'Université de Fribourg. — *Deuxième section* : Doctrines et applications sociales. 10<sup>o</sup> Doctrines d'Auguste Comte : Dr DELBET, député. 11<sup>o</sup> Doctrines de Le Play : A. DELAIRE, secrétaire général de la Société d'économie sociale. 12<sup>o</sup> Doctrine de Marx : RÉVELIN, professeur au collège Sainte-Barbe. 13<sup>o</sup> Doctrines sociales allemandes : ANDLER, maître de conférences à l'École normale supérieure. 14<sup>o</sup> Doctrines sociales anglaises : BONNET, directeur du *Devenir social*. 15<sup>o</sup> Économie politique : Yves GUYOT, ancien ministre. 16<sup>o</sup> Socialisme théorique : G. ROUANET, député. 17<sup>o</sup> Sociologie catholique : R.-P. DE PASCAL, docteur en théologie. 18<sup>o</sup> L'action sociale de l'art : arts plastiques : Eugène MUNTZ, de l'Institut. Art musical : X... 19<sup>o</sup> L'action sociale de la littérature : X... 20<sup>o</sup> Hygiène sociale : Dr DU MESNIL, médecin à l'asile nationale de Vincennes. 21<sup>o</sup> L'assistance et la prévoyance sociales : Paul STRAUSS, conseiller municipal de Paris. 22<sup>o</sup> Principes de la colonisation : DE LANESSAN, ancien gouverneur de l'Indo-Chine. 23<sup>o</sup> Les bourses : THALLER, professeur à l'École de droit. 24<sup>o</sup> Législation ouvrière et industrielle comparée : DUFOURMANTELLE, docteur en droit. Visites industrielles et sociales, par MM. DU MESNIL, DU MAROUSSEM et Charles BARRAT.

— Les livraisons 6 à 11 du tome II des *Études d'archéologie orientale*, par M. CLERMONT-GANNEAU (bibliothèque de l'École des hautes études, fasc. 113), contiennent la suite des inscriptions de Cheikh Barakât et les trois études suivantes : le Calendrier palmyrénien, d'après une inscription copiée par M. Chediac, l'Inscription phénicienne de Hassan-Beyli et la Province romaine d'Arabie et ses gouverneurs.

— Le fasc. 22 du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* va de *Granarium* à *Hercules*. Signalons entre autres les articles *Graphé*, *Gynaikeion*, *Haliastai*, *Heliea* (GAILLEMER); *Gymnasiarchia* (G. GLOTZ); *Gubernator*, *Gynaeceum* (CAGNAT); *Gymnasium* (FOUGÈRES); *Haruspices* (BOUCHÉ-LECLERCQ); *Hegemonia*, *Helotae* (LÉCRIVAIN); *Heccombaia* (L. COUVE); *Hercules* (DURRBACH). Ce fascicule contient la fin du t. II, 2<sup>e</sup> partie, et le commencement du t. III (Hachette).

— La 11<sup>e</sup> livraison de la *Paléographie des classiques latins*, publiée par M. Émile CHATELAIN (Hachette), n'intéressera pas moins les historiens que les littérateurs, car elle est consacrée à Pline l'Ancien (8 mss.), à Pline le Jeune (4 mss.), à Tacite (6 mss.) et à Pétrone (4 mss.). On remarquera que deux des mss. de Tacite sont des ix<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles, ce qui fait tomber à plat l'hypothèse récemment présentée en Angle-

terre et en France, d'après laquelle le texte du célèbre historien aurait été fabriqué par un humaniste italien à la fin du xv<sup>e</sup> siècle.

— Le tome VII de l'*Histoire du droit et des institutions de la France*, par M. E. GLASSON (Pichon, 1896, 699 p. in-8°), se termine avec la féodalité; il traite de la condition des personnes, de la famille, de la propriété, des biens dans leurs rapports avec la famille, et des obligations.

— On annonce la publication prochaine du Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. Cette édition, la première complète, reproduira le ms. possédé aujourd'hui par lord Beaumont, au château de Carlton Towers, au comté d'York.

— On a eu l'heureuse idée de faire paraître en brochure les quatre conférences faites par André RÉVILLE à Genève, dans l'automne de 1893, et publiées déjà dans la *Revue internationale de sociologie* sous le titre : *les Paysans au moyen âge* (Paris, Giard et Brière, 1896, 63 p. in-8°). C'est un exposé savant, sans étalage d'érudition, lumineux, équitable, des principaux traits de la vie et du caractère des paysans, surtout au xiii<sup>e</sup> et au xiv<sup>e</sup> siècle. Il donne une idée très favorable de ce qu'était le cours professé par le jeune érudit sur l'histoire du travail, et ajoute encore aux regrets que sa mort prématurée a causés à tous ses amis.

— La brochure de M. l'abbé SICARD sur la *Nomination aux bénéfices ecclésiastiques avant 1789* (V. Lecoffre, 1896, 109 p.) renseigne d'une façon rapide et précise, qui apprendra beaucoup de choses à bien des gens, sur la manière dont intervenaient, dans la collation des bénéfices, le roi, le pape, les abbayes et chapitres, les patrons laïcs, le Parlement de Paris, sur la part qui revenait aux gardiens des universités, sur la résignation « en faveur » et la permutation des bénéfices, sur les pensions dont ils étaient grevés en faveur de simples particuliers, sur les compétitions amenées par cette foule de collateurs, et sur la manière dont on forçait la main aux évêques pour l'institution canonique des bénéficiaires qu'ils n'avaient pas nommés. M. l'abbé Sicard ne paraît pas éloigné de se réjouir que la Révolution ait supprimé tous ces abus et restitué à l'évêque l'autorité qui lui appartient dans la nomination de son personnel.

— M. Étienne CHARAVAY a fait tirer à part la notice qu'il a consacrée au *Général Benoît-Louis de Bouchet, 1731-1802*, dans le *Bulletin historique et philologique* de 1895 (Imprimerie nationale, 1896, 38 p.).

— On sait que, dans le Journal de marche du grenadier Pils, se trouvent de nombreux passages qui présentent le caractère et les actes d'Oudinot sous un jour tout différent que celui que les Mémoires de Marbot nous avaient rendu familier. Il y a lieu de comparer et de discuter des témoignages aussi discordants sur des événements ou des hommes aussi remarquables. C'est la tâche que s'est imposée M. Paul DESPIQUES (*Oudinot et Marbot*. Nancy, Berger-Levrault, in-8°, 74 p. Extrait des *Annales de l'Est*), et partout il a donné raison à Pils contre Marbot.

N'a-t-il pas un peu trop complaisamment obéi au patriotisme local? Son étude n'en sera pas moins consultée par qui entreprendra une étude critique sur les mémoires de l'héroïque hâbleur que fut Marbot.

— La même librairie a reproduit en brochure l'étude de M. Ch. LENOIR sur les *Trois sièges d'Huningue, 1796, 1814, 1815*, publiée dans la *Revue du génie militaire* (32 p. avec une carte).

— Nous ne ferons aujourd'hui qu'annoncer deux excellents volumes dans la « Collection Vast » : *l'Allemagne de 1789 à 1810*, par M. Ernest DENIS, et *la France aux Colonies*, par M. Maurice WAHL (May et Motteroz).

— Dans une brochure de quelques pages, *Notes et Souvenirs* (librairie académique, 36 p.), M. le marquis DE DREUX-BRÉZÉ a répondu au livre de M. Chesnelong : *la Campagne monarchique de 1873*. Il reconnaît l'exactitude des faits relatés par M. Chesnelong en ce qui concerne l'entrevue de Salzbourg; ceci est d'un grand point et sera soigneusement retenu par les historiens de l'avenir. Mais il refuse d'admettre l'apologie présentée par M. Chesnelong sur la conduite du centre droit au moment des négociations pour la restauration monarchique; c'est son droit à coup sûr, mais, sur ce point, les vues de M. de Dreux-Brézé n'ont que la valeur d'une appréciation personnelle; ce qui importe, c'est que les ouvrages de M. de Dreux-Brézé et Chesnelong sont des documents de premier ordre sur l'histoire de la crise monarchique de 1873.

— La *Société des études historiques*, dont nous avons analysé quelquefois les publications et annoncé régulièrement les concours, a fait subir un heureux changement à la *Revue*, qu'elle publiait jusqu'ici dans des conditions telles qu'elle était presque ignorée. A l'avenir, cette *Revue* paraîtra par fascicules trimestriels. — Nous donnons plus haut l'analyse du 1<sup>er</sup> numéro de ce nouveau recueil périodique. — En même temps, la Société, qui dispose de fonds assez abondants, se propose de fonder un recueil non périodique de mémoires, comprenant chacun un travail original ou inédit. — Enfin, la Société a mis au concours une « Monographie historique et archéologique d'une région de Paris » (prix : 1,000 fr.; terme, 31 décembre 1897).

LIVRES NOUVEAUX. — HISTOIRE LOCALE. — *F. Ambrody*. Histoire d'Escane-crabe, Haute-Garonne. Saint-Gaudens. Abadie. — *Abbé Arbello*. Quatrième recueil de biographies limousines. Limoges, Ducourtieux. — *G. de Beauséjour*. Pesmes et ses seigneurs du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Vesoul, impr. Suchaux. — *Ph. de Bosredon*. Sigillographie de l'ancienne Auvergne. Brive (non mis dans le commerce). — *Abbé Ed. Bourgeois*. Histoire de Divion. Arras, impr. Laroche. — *A. Braquehay*. Essai historique sur l'abbaye royale de Sainte-Austreberte, à Montreuil-sur-Mer. Abbeville, impr. du *Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie*. — *Comte A. de Loisne*. Le cartulaire de Saint-Barthélemy de Béthune. Saint-Omer, impr. d'Homont (Soc. des Antiq. de la Morinie). — *G. Darney*. Histoire de Meulan. Meulan, Thiroux. — *At. de la Bigne*. Recueil des blasons de Bretagne. Rennes, Plihon et Hervé. — *G. Lacoste*. Histoire générale de la province de Quercy, publiée par *L. Combarieu* et *F. Cangardel*.

T. IV. Cahors, Girma. — *Ét. Rayet*. Monographie d'une paroisse : Oradour-sur-Vayres. Limoges, Ducourtieux. — *G.-Al. Rethoré*. Histoire de Saint-Cyr-sur-Morin et des hameaux environnants compris dans la censive de l'abbaye de Jouarre. Paris, Picard. — *Abbé J. Violette*. Histoire de la paroisse du Perray, canton de Rambouillet, 1242-1895. Le Perray, chez l'auteur.

**Allemagne.** — L'Allemagne vient de perdre un de ses grands historiens, Ernest CURTIUS, dont le nom restera attaché aux études sur l'histoire grecque comme celui de Th. Mommsen aux études sur l'histoire romaine; il est mort en juillet dernier, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Jeune encore, il accompagna O. Müller dans le Péloponèse, et le long séjour qu'il fit en Grèce lui donna ce que les livres, les textes des auteurs, les inscriptions ne suffisent pas à éveiller dans l'esprit, l'intelligence d'un peuple par la connaissance profonde du pays. C'est l'âme même des anciens Hellènes que Curtius essaya de faire revivre dans son Histoire de la Grèce. Nommé professeur à Halle, puis à Berlin, il publia successivement : *De portubus Athenarum* (1842), *Anecdota delphica* (1843), *l'Acropole d'Athènes* (1844), *Zur Geschichte des Wegbaus bei den Griechen* (1855), *Die Ionier vor der ionischen Wanderung* (1855). Après la guerre de 1870-71, il décida le gouvernement allemand à entreprendre à Olympie des fouilles qui, on le sait, furent couronnées des plus brillants succès. A lui doit en revenir le principal honneur. Jusqu'à la fin de sa vie, il ne cessa de travailler à l'histoire et à la topographie de la Grèce et en particulier de l'Attique.

— Pendant le dernier exercice, la Commission historique de l'Académie des sciences de Bavière a fait paraître les ouvrages suivants : 1° *Chroniken der deutschen Stædtle*, Bd. XXIV; ce vol., le troisième qui est consacré aux villes du Rhin inférieur et de la Westphalie, concerne Soest et Duisbourg; le t. XXV sera consacré à Augsbourg; 2° *Deutsche Reichstagsakten unter Kaiser Karl V*, Bd. II (jusqu'en 1522); 3° *Briefe und Akten zur Geschichte des 16 Jahrh.*, Bd. IV. Le Dr KOPPMANN pense terminer, avant la fin de la présente année, le t. VIII et dernier des *Hanserecesse*. Dans la série des *Jahrbücher des deutschen Reichs*, la mort de Winkelmann laisse en suspens les études sur l'empereur Frédéric II; les études sur les règnes d'Othon II et Othon III, de Henri IV et Henri V sont poussées activement. Le t. XLI de l'*Allgemeine deutsche Biographie* est terminé; la publication suit son cours régulier. Dans la série des *Reichstagsakten*, le règne de Sigismond touche à sa fin. Un nouveau vol. de la Correspondance des Wittelsbach (ligne bavaroise) est prêt à paraître; il comprend les années 1553-1555. Le rapport présenté à la dernière réunion plénière de la Commission (juin 1896) constate que le travail est poussé dans presque toutes les séries avec zèle et méthode.

— Le 3<sup>e</sup> fascicule de la *Bibliotheca historica mediæ ævi*, d'Auguste POTHAST, vient de paraître (Berlin, Weber). Elle va de *Naaldwijk à Vita S. Edwardi regis*.

— Dans deux articles qui, après avoir été insérés dans le *Journal*

des *Économistes* (février et mars 1896), ont été publiés à part, M. E. CASTELOTT a exposé, d'après la correspondance commerciale des Veckinchusen, marchands de Lubeck, la tentative malheureuse faite par ces marchands pour établir une succursale à Venise dans les années 1409-1411 (*une Maison de commerce allemande du XV<sup>e</sup> s.* Guillaumin, 20 p.) et étudié le *Compagnonnage allemand à la fin du moyen âge* (ibid.), d'après un livre récent du professeur Br. Schœnlank. On lira avec fruit ces études, où l'auteur a su condenser en quelques pages la matière de gros volumes.

LIVRES NOUVEAUX. — ANTIQUITÉ. — *Klostermann*. Geschichte des Volkes Israel bis zur Restauration unter Esra und Nehemia. Munich, Beck. — *E. Kornemann*. Die historische Schriftstellerei des Asinius Pollio, zugleich ein Beitrag zur Quellenforschung über Appian und Plutarch. Leipzig, Teubner. — *A. Knecht*. Die Religions-Politik Kaiser Justinians I. Wurzburg, Gœbel.

HISTOIRE GÉNÉRALE. — *R. Löwe*. Die Reste der Germanen am Schwarzen Meere. Halle, Niemeyer. — *Cornelius*. Die ersten Jahre der Kirche Calvins, 1541-46. Munich, Franz. — *K. Lehmann*. Das Longobardische Lehnrecht. Göttingue, Dieterich. — *W. von Solmmerfeld*. Geschichte der Germanisierung des Herzogthums Pommern oder Slavien bis zum Ablauf des XIII Jahrh. Leipzig, Duncker et Humblot. — *R. Ehrenberg*. Das Zeitalter der Fugger. I : die Geldmächte des XVI Jahrh. Iéna, Fischer. — *W. Naudé*. Die Getreidehandelspolitik der europäischen Staaten XIII-XVIII Jahrh. (Acta Borussica). Berlin, Parey. — Oesterreichischer Erbfolge-Krieg, 1740-1748; nach der Feld-Acten und anderen authentischen Quellen bearbeitet. Leipzig, Seidel. — *F. Wagner*. Friedrichs des Grossen Beziehungen zu Frankreich und der Beginn des 7 jehr. Krieges. Hambourg, Seitz. — *H. Berger*. Friedrich der Grosse als Colonisator (Giessener Studien). Giessen, Ricker. — *A. Chroust*. Abraham von Dohna; sein Leben und sein Gedicht auf den Reichstag von 1613. Munich, Franz. — *Volz*. Kriegführung und Politik König Friedrichs des Grossen in den ersten Jahren des 7 jehr. Krieges. Berlin, Cronbach.

HISTOIRE LOCALE. — *M. Bar*. Die Politik Pommerns während des 30 jehr. Krieges. Leipzig, Hirzel (Publicationen aus d. k. preuss. Staatsarchiven). — *R. Bettgenhauser*. Die Mainz-Frankfurter Marktsechiffahrt im Mittelalter (Leipziger Studien). Leipzig, Duncker et Humblot. — *E. Schneider*. Württembergische Geschichte. Stuttgart, Metzler. — Codex diplomaticus Silesiae. Bd. XVII. Breslau, Max.

**Angleterre.** — Le savant jésuite Denis MURPHY, auteur de *Cromwell in Ireland* (1883), est mort en juin, âgé de soixante et un ans.

— M. Richard SIMS, attaché au département des mss. au British Museum, est mort le 24 mai. On a beaucoup consulté son *Index to all the pedigrees and arms in the heraldic visitations in the British Museum* (1849), son *Handbook to the library of the British Museum* (1856) et surtout son *Manual for the genealogist, topographer, antiquary and legal professor* (1859), dont une réimpression pure et simple a été donnée il y a quatre ans.

— Le tome II du *Chronicon Henrici Knighton, monachi Leycestrensis*, par M. J. Rawson LUMBY, vient de paraître dans la collection du Maître des rôles; il contient la fin de la chronique et l'index.



— Le tome XII des *Acts of the privy council of England*, par J. R. DASENT, est paru (Londres, Eyre et Spottiswoode); il comprend les années 1580-1581. — En même temps aussi a paru le tome XIII du *Register of the privy council of Scotland*, publié par M. D. Masson, 1622-1625 (ibid.).

— La librairie Macmillan a mis en vente un volume de *Documents illustrative of english church history*, par MM. H. GEE et W. J. HARDY.

— On vient de fonder à Oxford une chaire de diplomatique; c'est à M. L. POOLE qu'est échu l'honneur d'inaugurer ce genre d'études historiques dans une université anglaise.

**États-Unis.** — La XIV<sup>e</sup> série des *Johns Hopkins University Studies in historical and political Science* (Baltimore) comprend les essais suivants: I. H. CHAMBERS. *Histoire constitutionnelle de Hawaï*. — II. Th. THOMAS. *Gouvernement municipal de Baltimore*. — III. F. RILEY. *Origines coloniales des sénats de la Nouvelle-Angleterre*. — IV-V. S. BASSETT. *L'Esclavage dans la Caroline du Nord (1663-1865)*. — VI-VII. J. CHANDLER. *La Représentation en Virginie*. La différence entre la Virginie orientale et la Virginie occidentale au point de vue de la proportion des hommes de couleur et de la répartition des partis politiques y crée une situation très particulière qui a occasionné de perpétuels et arbitraires remaniements dans le système électoral depuis 1867. Les anciens systèmes de représentation, d'abord par plantations, puis par paroisses et comtés, puis par comtés, enfin par bourgs, sont aussi fort intéressants à étudier.

**Italie.** — M. Giuseppe DEL GIUDICE met en vente (chez l'auteur, 5 via Settembrini, Naples) une nouvelle édit. très augmentée de son ouvrage intitulé: *la Famiglia di re Manfredi* (xxxii-434 p. in-8<sup>o</sup>. Prix: 40 l.).

— M. Aless. BELLUCCI, professeur au lycée de Rieti, nous envoie son *Inventario dei mss. della biblioteca di Perugia* (Forli, Bordandini, 1895, 244 p. gr. in-8<sup>o</sup>). Il contient 1,507 numéros, se rapportant surtout à des matières théologiques et littéraires. A signaler cependant les statuts et les matricules des corporations des arts majeurs et mineurs de Pérouse (956-978); le ms. 987 contient quelques documents relatifs à l'histoire de la France et de l'Europe au temps de Mazarin.

**Roumanie.** — M. Nicolas JORGA a donné un tome II à ses *Acte si fragmente cu privire la istoria Rominilor* (Bucarest, impr. de l'État, 740 et xci p. in-8<sup>o</sup>, 1896). Ce volume possède une unité que le précédent ne pouvait avoir: il contient des « extraits de la correspondance des ambassadeurs de Prusse à Constantinople et à Pétersbourg regardant les pays roumains. » Une table analytique des documents et un index des noms propres terminent cet important volume.

**Russie.** — Notre collaborateur M. Ivan LOUTCHISKY a commencé dans la *Revue internationale de sociologie* (juin 1895) des *Études sur la propriété communale dans la petite Russie*. La première, qui a été tirée à part (Giard et Brière, 1895, 40 p.), est consacrée à cette forme de la copropriété de famille que désigne le mot de « siabre; » ce n'était pas

une communauté de village, mais une possession en commun de terres possédées par des familles unies par les liens du sang. « Ces terres, dont plusieurs parties furent divisées en lots, furent distribuées entre les groupes lorsque survint le partage égal ; puis, lors de la subdivision croissante de ces groupes, elles furent réparties proportionnellement à l'étendue du « droit d'entrée » de chacun des groupes nouvellement organisés. Ces lots n'étaient pas invariablement la possession de tel ou tel groupe ; ils passaient périodiquement de l'un à l'autre après les lotissements ; chaque groupe avait donc droit non à une terre déterminée, mais à une part idéale d'un lot d'une certaine étendue formé sur toutes les terres et dépendances possédées en commun, sans exception. »

**Suisse.** — La *Byzantinische Zeitschrift* annonce la mort d'E. DE MURALT (janvier 1895), à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Né à Bischofszelle, il fut d'abord pasteur de l'Église allemande réformée à Saint-Petersbourg, puis bibliothécaire de la bibliothèque Impériale (1850). En 1864, il revint en Suisse, où il enseigna la théologie à Lausanne. Il est connu surtout par son *Essai de chronographie byzantine* (1855-1871), qui rend encore de grands services.

— La librairie G. Bridel, de Lausanne, annonce la publication, par souscription, d'un grand ouvrage sur Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps, par M. E. DOUMERGUE. Il paraîtra en cinq volumes in-4° richement illustrés, à raison d'un volume par an. L'ouvrage est fixé au prix de 100 fr. pour les souscripteurs.

---

ERRATUM DE LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON.

P. 441, au lieu de : *Revue de l'Orient latin*, lire : *Revue de l'Orient chrétien*. Cette dernière, dont nous avons d'ailleurs analysé le 1<sup>er</sup> numéro sous son vrai titre un peu plus haut, p. 405, est un supplément trimestriel de la *Terre sainte*. Revue de l'Orient chrétien, laquelle paraît tous les quinze jours.

---

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

# LE CHATELET DE PARIS

VERS 1400.

(Suite<sup>1</sup>.)

---

## DEUXIÈME PARTIE.

### LA PROCÉDURE CRIMINELLE.

Les juristes qui traitent de la procédure au moyen âge ont coutume de nous représenter les règles de cette procédure sous une forme assez absolue. Entraînés par les habitudes d'esprit rigoureuses que donne la pratique du droit, ils pensent qu'il en est au XIV<sup>e</sup> siècle comme de nos jours, où les cas les plus minutieux se règlent d'après des textes, des lois, une jurisprudence méticuleuse. Ils supposent des principes juridiques supérieurs aux hommes et dont ceux-ci sont les esclaves. Ils diront : dans tel cas on *doit* faire ceci ou cela. Il semble que la procédure soit l'effet de quelque décret souverain dont nul ne peut s'écarter et qui présente tous les caractères d'une loi supérieure.

L'historien qui s'occupe du même sujet s'aperçoit en consultant les documents que la réalité est beaucoup moins affirmative et moins arrêtée. Il constate qu'il n'existe point, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, au moins dans la pratique, de science juridique criminelle dans le sens spéculatif du mot. Il se trouve en présence d'une série d'usages, la plupart élémentaires, que l'on garde parce que la tradition les a établis, mais qui ne sont pas toujours inspirés ni par des textes législatifs ni par un idéal de justice. Des hommes un jour ont eu à juger leurs semblables ; ils les ont fait comparaître devant eux, les ont interrogés ; ceux-ci ne voulant

1. Voir *Rev. hist.*, t. LXI, p. 225.

pas avouer leur crime, on les a torturés ; l'aveu obtenu, on les condamne, et l'on s'en débarrasse toujours par la mort ou le bannissement.

Voilà quel spectacle le tribunal du Châtelet présente en son principe le plus simple au xiv<sup>e</sup> siècle. Cela est humain et conforme à la vraisemblance de l'histoire, mais cela n'a aucune rigueur de science juridique.

C'est pourquoi nous dirons, dans le cours de la description qui va suivre : « On faisait ainsi d'ordinaire, » mais nous ne dirons pas : « La règle était que... »

Ce qui caractérise en effet la procédure du Châtelet à la date qui nous occupe, c'est l'absence la plus complète de règles ; il y a quelques traditions, il n'y a aucune loi. Nulle régularité dans la poursuite des crimes. A la vérité, on ne les poursuit pas, on attend qu'une occasion propice livre un coupable à la justice ; nulle fixité dans la composition du tribunal, qui présente la variété et l'instabilité les plus extraordinaires du monde. Il n'y a que deux choses que l'on voit se répéter toujours de la même manière : la torture appliquée indistinctement à qui avoue et à qui n'avoue pas, et la peine de mort prononcée contre presque tous les accusés.

Notre style inédit du Châtelet, voulant marquer ce qui distingue la procédure du Châtelet de celle du Parlement, s'exprime de la manière suivante :

« Il n'est pas bon de prendre exemple aux jugemens ne aux emplois de Parlement, car la court n'est liée ne obligée à aucune loy ne à aucun stille, tellement qu'elle ne puisse faire le contraire quant il lui plaist, car c'est la court capitale du royaume et le roy est empereur en son royaume et y peut faire lois et establissemens se il lui plaist, et puis les deffaire. Maiz les autres cours sont liées aux stilles<sup>1</sup>. »

Ce que l'auteur dit du Parlement s'applique également au Châtelet ; nous entendons en tout ceci ne parler, bien entendu, que de la procédure criminelle, n'en étant pas de même du droit et de la procédure civile. Le Châtelet suit quelques coutumes, en très petit nombre, rien autre. Il n'invoque jamais les styles, une ou deux fois à peine, et d'une manière tout accessoire, les ordonnances pour justifier une nature spéciale de supplice qu'il inflige.

1. *Style du Chât.*, fol. 23 v°. — *Le Grand coutumier*, p. 659.

Lorsqu'il se trouve en présence d'un cas exceptionnel, il s'en tire d'une façon empirique, non en recherchant quel doit être le droit, lequel n'existe pas, ou comment on a jugé autrefois le cas semblable, ce point ne le préoccupe pas, mais en demandant aux uns et aux autres, à des avocats, à des greffiers du Parlement, à des conseillers même de la Grand'chambre ce qu'on pourrait bien faire et ce qu'ils feraient à sa place.

Cette première idée d'absence de principes dans la juridiction criminelle du Châtelet était utile à dégager avant d'entrer dans le détail des faits.

### 1. *Ressort et compétence du Châtelet.*

Il faut en premier lieu établir quel est le territoire sur lequel s'exerce la juridiction du prévôt de Paris, la nature de cette juridiction et la qualité des personnes ou les sortes de crimes qu'il a à juger.

L'autorité judiciaire du prévôt est dite s'exercer sur la prévôté, banlieue et vicomté de Paris.

On devine que la prévôté indique ici la ville même de Paris.

« L'on appelle banlieue de Paris la circuitude contenant environ une lieue si comme la Chapelle-Saint-Denis, qui est de la banlieue, partie de la Villette, Saint-Ladre, Pantin, Baigneux, Saint-Ellant, Clichy, etc.<sup>1</sup>. »

On nomme enfin vicomté un territoire faisant le tour de Paris et contenant différentes châtellenies, telles que Gonesse, Poissy, Corbeil, Montlhéry, Saint-Germain, Triel, Brie-Comte-Robert, Gournay... Chacune de ces châtellenies était administrée par un prévôt qui était juge immédiat de son domaine. Or, le prévôt de Paris jouait à l'égard de ces justices secondaires le rôle du bailli dans le reste de la France, c'est-à-dire qu'on appelait à lui des sentences rendues par ces prévôts. A ce titre, il était dit premier bailli de France<sup>2</sup>.

Dans Paris et sa banlieue, le prévôt était juge immédiat. Donc

1. Ibid., fol. 149 r°. *Le Grand coutumier*, p. 37.

2. Ibid., et Delamare, *Traité de la police*, I, p. 30, 99, 139. — *Ordonnances*, II, 3, note. — Loyseau, *Traité des seigneuries*, chap. VI, VII, VIII. — Le temporel de l'évêque et du chapitre de Meaux qui avait un bailli ressortissant de la vicomté.

il avait deux ressorts : la vicomté où il jugeait par appel, la prévôté où il rendait directement la justice.

Il semble que voilà au moins un premier principe net, et, pour ainsi dire, une loi précise. Il n'en est pas absolument ainsi.

A la date du 23 mai 1369, le roi déclare bien par des lettres patentes qu'il entend que toute la juridiction ordinaire de la ville de Paris appartienne, sans partage, pour lui et en son nom, au prévôt de Paris, que c'est là un fait qui date de temps immémorial, qu'il le confirme pleinement, veut et entend que le prévôt ait seul, à l'exclusion de tous autres juges, la connaissance, correction et punition de tous les crimes et délits qui se commettent à Paris et par quelque personne que ce soit<sup>1</sup>.

En réalité, les justices particulières commencent déjà à s'établir et à lutter contre le Châtelet, pour empiéter sur ses droits et obtenir leur indépendance.

Nous ne parlons pas du tribunal de l'official. Ici le privilège de l'évêque de Paris de juger tout clerc est absolu. Il y veille jalousement, et nous verrons à quel point il épie ce qui se passe au Châtelet pour empêcher que le moindre individu soupçonné d'être tonsuré ne continue à demeurer dans la juridiction séculière<sup>2</sup>.

Mais il y a déjà les hôtels du roi où les maîtres des requêtes prétendent avoir seuls le droit de juger, ce que leur octroie un édit de 1355, confirmé par lettres patentes du 19 septembre 1406. Ajoutons cependant que provisoirement les maîtres des requêtes n'obtiennent que le règlement des actions civiles. Les affaires criminelles ressortissent encore du prévôt<sup>3</sup>.

Les chambellans du roi ont également la prétention de juger tout ce qui appartient à la maison royale. Nous ne savons pas trop comment ils accommodent cette prétention avec le droit des maîtres des requêtes de l'hôtel. Un valet de chambre de Charles VI, nommé Colin Noble, a injurié un homme appelé Jean de Saint-Simon. Jean de Saint-Simon porte plainte au prévôt, qui fait

1. Delamare, *Traité de la police*, I, 131.

2. L'Église dit également qu'à elle seule appartient de juger les cas de sorcellerie. Mais, sur ce point, le droit n'est pas très établi. Les juges royaux s'efforcent de réserver ces affaires à la justice du roi et ils y réussissent généralement. Voy. *Registre criminel*, II, 311-314.

3. *Ibid.*, I, 168.

arrêter Colin et le condamne à une amende et aux dépens. Colin en appelle aux chambellans comme étant seulement justiciable d'eux, et il faut des lettres patentes qui portent que les sentences rendues contre le valet de chambre seront exécutées malgré les réclamations des chambellans et leur idée d'avoir juridiction sur Colin<sup>1</sup>. Il est probable que cette juridiction existait, comme pour les maîtres des requêtes, applicable aussi et seulement aux affaires civiles.

La royauté défend encore ici le droit du prévôt que nous lui avons vu proclamer et confirmer plus haut. Pour ce qui est de la juridiction dans l'enceinte du palais du Parlement, nous la voyons elle-même porter la première atteinte à ce droit absolu du Châtelet.

À l'origine, le prévôt de Paris jugeait tous les crimes et délits se produisant dans l'enceinte du Palais, au même titre que s'ils se fussent accomplis sur une place publique. En 1358, par lettres patentes, le régent Charles, duc de Normandie, nomma concierge du Palais son écuyer Philippe de Savoisy. Le concierge remplit à peu près l'office d'un gouverneur. Or, par les mêmes lettres de nomination, le régent, sous couleur d'énumérer les anciens droits attachés à la charge, lui attribua la justice et juridiction haute, moyenne et basse dans l'enclos du Palais. Il s'agissait, à proprement parler, d'augmenter les revenus de la conciergerie. On n'osa pas présenter ces lettres au Parlement; le Châtelet seul les enregistra. Mais, à quelque temps de là, le concierge ayant voulu appliquer son droit sur les marchands des galeries, ceux-ci protestèrent, présentèrent une requête à la cour; le procureur général leur donna raison, et le Parlement confirma leur réclamation par arrêt du 15 juillet 1396. Le concierge n'insista pas.

Lorsque Jean Jouvenel fut nommé concierge du Palais, en janvier 1414, les lettres patentes qui le nommèrent lui renouvelèrent les droits de haute, moyenne et basse justice. Ces lettres furent envoyées à l'enregistrement à la Chambre des comptes. Le prévôt de Paris fit opposition. La Chambre passa outre, enregistra, toutefois admit ce correctif que tous les agents dont le concierge aurait besoin pour sa justice seraient nommés par le prévôt. Le concierge surveillerait leur conduite et, s'il y avait

1. *Ordonnances*, VII, 696.

quelque mesure à prendre, en référerait au prévôt. Toutefois, ici encore, au moins à l'époque dont nous nous occupons, il semble bien que, les délinquants arrêtés, on examinait si leur cas était civil, et alors le jugement avait lieu par-devant le concierge; s'il était criminel, le prévenu était envoyé au prévôt<sup>1</sup>.

Ainsi, par exemple, un individu nommé Jehannin Le Voirrier a été pris « copant le mordant de la sainture d'argent d'un homme en la chambre de Parlement; » il est pris et adressé au Châtelet<sup>2</sup>.

Du reste, le Parlement s'applique à respecter et même à soutenir sur ce point les droits du Châtelet. Nous avons vu qu'il s'était prononcé contre le concierge en faveur du prévôt. Dans une autre circonstance, il passe au Châtelet des accusés pris pour vols, qu'il aurait sans doute pu juger, car nous verrons bientôt qu'il est presque impossible de savoir ce qui sépare les attributions du Châtelet de celles du Parlement<sup>3</sup>. Le 22 mars 1389, il rend un arrêt par lequel il renvoie des fins de sa plainte l'évêque de Paris, qui était venu réclamer pour sa juridiction deux prévenus, enfermés au Châtelet et sur le point d'être jugés, au sujet d'un crime commis dans le ressort de la justice épiscopale<sup>4</sup>.

Le roi fut moins ferme que le Parlement dans la défense des droits du prévôt à l'égard du chapitre et de l'évêque de Paris.

L'évêque et le chapitre, qui avaient déjà privilège de juridiction sur tous les clercs, voulaient également l'étendre à toute affaire qui viendrait à se produire sur leurs terres et domaines. Ils prétendaient que ce droit leur appartenait de toute ancienneté; mais ils n'avaient aucun titre formel. Ils demandaient à Charles VI les lettres patentes qui reconnaissaient leurs droits. Longtemps le roi résista, puis il finit par céder et, en juin 1390, à l'occasion de l'entrée solennelle de la reine Isabeau de Bavière, et même, dit le texte, sur la recommandation expresse de celle-ci, donna le document qui confirmait ou établissait l'extension de la juridiction de l'official.

Le Parlement, fidèle à son attitude, refusa l'enregistrement. L'évêque obtint du roi des lettres de jussion et finalement le Parlement dut s'incliner. Mais il maintint trois conditions : la première,

1. Delamare, *Traité de la police*, I, 181.

2. *Registre criminel*, I, 184.

3. *Ibid.*, II, 67.

4. Delamare, *Traité de la police*, I, 157.



que les officiers du roi auraient la connaissance des cas royaux, la seconde, qu'ils auraient par prévention la connaissance de tous les autres cas, et enfin, que tous les officiers royaux pourraient instrumenter sur le territoire ressortissant de l'évêque<sup>1</sup>. Au fond, le Parlement retirait d'une main ce qu'il accordait de l'autre. Les conditions qu'il apportait à l'octroi du privilège annulaient le privilège même. Encore ici, il est vrai, nous ne sommes pas sûrs qu'il ne s'agisse pas exclusivement d'affaires civiles.

Nous venons de voir que, dans les limites de son ressort, l'absolue souveraineté de sa justice n'est donc pas assurée au prévôt, ou bien que des tentatives, des mesures restrictives viennent la diminuer. Cette incertitude se retrouve dans les limites extérieures, pour ainsi parler, de la puissance judiciaire du Châtelet. Nous avons dit que son ressort immédiat englobait Paris et sa banlieue, puis que son autorité, comme tribunal d'appel, s'étendait à la vicomté. Il semble qu'au delà, le prévôt de Paris, magistrat spécial à la capitale, ne soit rien et ne puisse rien. Il n'en est pas ainsi.

Prenons des exemples. La Touraine est un domaine du roi. C'est le frère de Charles VI, Louis, le futur duc d'Orléans, qui est actuellement duc de Touraine; un sénéchal administre au lieu et place de celui-ci, en son nom. Un individu est appréhendé à Tours sous l'accusation d'empoisonnement de puits et fontaines; en ce temps-là, cette accusation est très grave. On croit que l'accusé va être traduit devant le sénéchal; point : le prévôt de Paris appelle l'affaire à lui et la juge<sup>2</sup>.

Le sénéchal d'Angoulême a arrêté dans sa ville un homme accusé de mettre de la fausse monnaie dans le commerce. Il est invité à envoyer le prévenu à Paris pour que le prévôt instruisse son procès; il refuse. Le roi lui envoie par deux fois des mandements impératifs afin qu'il s'exécute<sup>3</sup>. Il s'agit, dans ces deux cas, du domaine du roi.

Par lettres patentes du 30 mai et du 30 juin 1389, Charles VI a fait don à Jean Le Mercier, sire de Noviant, de la seigneurie de Fontenay-en-Brie. Jean Le Mercier doit posséder pleinement

1. Delamare, *Traité de la police*, I, 157-158.

2. *Registre criminel*, II, 2.

3. *Ordonnances*, VII, 492 (1<sup>er</sup> sept. 1392).

cette terre avec tous les droits de justice y attachés. Or, un jour, un nommé Jehan Le Gastelier a été arrêté à Fontenay pour soupçon d'avoir volé « un petit coustel tranchepain ; » le prévenu n'est que soupçonné et le délit est léger. Jehan Le Gastelier est amené à Paris, et c'est le prévôt qui le juge<sup>1</sup>. Voilà pour la justice seigneuriale.

Si donc la royauté incline à diminuer dans Paris la juridiction du prévôt par la constitution de justices particulières indépendantes, au contraire, il semble qu'il y ait action inverse hors de Paris, et que le Châtelet s'efforce d'étendre son autorité sur tout le royaume. Il veut cesser d'être un tribunal exclusivement parisien pour être comme une petite cour souveraine du territoire entier.

Il y a à cela deux raisons.

La première est que les hommes du xiv<sup>e</sup> siècle n'ont aucune idée de ce que peut être l'attribution exclusive d'une institution. Tout s'est constitué petit à petit, par tâtonnements ; les ordonnances étant peu respectées et les rois, d'ailleurs, donnant l'exemple, chacun s'efforce de développer son importance. Les institutions obéissent à une loi d'excroissance perpétuelle. De réglementation impérieuse, il n'y en a pas.

La seconde est que la royauté avait à se plaindre de la manière dont les baillis et sénéchaux rendaient la justice. Les uns et les autres tenaient leurs charges à ferme et, comme les prévôts de Paris, à l'origine, s'abstenaient de faire leurs procès aux malfaiteurs pour ne pas diminuer les revenus de la ferme lorsque les procès entraînaient des frais trop considérables. Aussi les rois essayèrent-ils de généraliser l'action du prévôt de Paris. Était-ce que celui-ci remplissait son office avec plus d'empressement ou bien qu'ils avaient plus de confiance en lui ? Il serait malaisé de répondre.

En tout cas, ils allèrent jusqu'à donner formelle commission au juge du Châtelet de faire le procès à tous les criminels du royaume en quelque juridiction qu'ils se trouvassent, de les faire arrêter, de les juger et condamner de quelque justice qu'ils se réclamassent, à condition, toutefois, qu'ils fussent hors d'Église<sup>2</sup>.

En outre, toutes les fois que le roi crut devoir exempter quelque personne considérable ou quelque corps, quelque communauté, de

1. *Registre criminel*, II, 93.

2. *Ordonnances*, VIII, 443 (20 mai 1389).

la juridiction des tribunaux ordinaires des provinces, il leur donna comme juge direct le prévôt de Paris. C'est ce qu'on appelait le droit « de protection » ou de « garde gardienne<sup>1</sup>. »

La politique des rois sous ce rapport est constante; bon nombre de faits la confirment. Nous n'en citerons qu'un.

Les Juifs avaient à Paris un hôtel où se rendait une justice qui leur était spéciale. Le roi avait donné commission à deux magistrats de juger là toute affaire ou intentée par les Juifs ou dans laquelle les Juifs auraient intérêt. Les deux commissaires avaient juridiction, non seulement sur tous les Juifs de la prévôté et vicomté de Paris, mais aussi sur ceux de toute la Langue d'oïl.

C'était un privilège, et les Juifs, paraît-il, en usaient fort mal. Tout aises d'avoir une justice spéciale, ils s'appliquaient à y traîner les chrétiens avec lesquels ils avaient une contestation quelconque. Le 16 février 1388, sur des plaintes répétées qui lui furent adressées à ce sujet, le roi révoqua la commission donnée aux deux magistrats, qui se nommaient Béraut Bresson et Jean Truquan, et décida qu'à l'avenir les affaires de tous les Juifs de Paris et de la Langue d'oïl seraient jugées par le prévôt de Paris<sup>2</sup>.

On peut dire en définitive que le ressort de la juridiction prévôtale n'a que des limites indéterminées, que le roi lui concède la faculté de s'étendre sur tout le royaume, que c'est au prévôt, dans la pratique, à donner à ce privilège toute l'extension qu'il peut. En réalité, il n'a pas assez de zèle méthodique pour user pleinement de la puissance que lui donne sur ce point la royauté; il gère son office, au jour le jour, d'une manière empirique; il est difficile de savoir si une idée générale quelconque, un plan, une politique, le guident et le déterminent.

Pour ce qui est de savoir quelles sont les qualités de personnes et les sortes de crimes que le prévôt peut juger et celles qu'il ne peut pas juger, ici encore, il est impossible d'arriver à une délimitation précise. Qu'il traduise ou, du moins, laisse amener devant son tribunal puis condamne de petites gens, cela se comprend; qu'il connaisse de n'importe quelle sorte de crime, depuis le plus petit vol jusqu'aux assassinats, y compris les incendies, les viols, les sorcelleries, les empoisonnements publics, la fausse monnaie, le tout perpétré par des hommes du commun, cela, à la

1. Delamare, *Traité de la police*, I, 119.

2. *Ordonnances*, VII, 226.

rigueur, s'accepte encore; mais qu'il juge des chevaliers, des écuyers et même de hauts barons, de grands officiers de la couronne, tels que le comte d'Eu, pair de France et connétable, voilà qui paraîtra surprenant.

Ainsi, par exemple, un des plus importants procès que connaisse le *Registre criminel* est celui de Méricot Marchés, qui appartient à une bonne famille de « nobles hommes et de noble lignée. » Le crime qui lui est reproché est des plus graves, c'est celui de trahison, de lèse-majesté, accompli, non pas à Paris et dans la vicomté, mais au loin, en Périgord. Ne semblerait-il pas, avec nos idées courantes sur l'organisation de la justice au moyen âge, qu'un pareil prévenu dût comparaître devant le Parlement? Il n'en est rien, c'est le prévôt de Paris qui le condamne à mort<sup>1</sup>.

De même pour le comte d'Eu que le roi Jean fit arrêter en 1350, juger au Châtelet, condamner et décapiter en trois jours. Il est vrai, l'affaire peut paraître une mesure extraordinaire, et l'acte du roi, d'une exécution sommaire presque extrajudiciaire, le jugement du prévôt n'intervenant que pour la forme et le roi craignant peut-être les lenteurs et les hésitations du Parlement<sup>2</sup>.

Bien mieux, il semble que la juridiction du Châtelet soit à l'égard des juridictions particulières de Paris spéciale aux nobles, et que celles-ci doivent se dessaisir de tout noble qui tombe entre leurs mains pour le passer à la prévôté.

Le maire de la juridiction de Saint-Magloire est sur le point de juger un nommé Simon de Verrue, accusé d'avoir volé des Heures. Simon se dit noble. Alors ce maire, Denis de Bausmes, le transmet au Châtelet de Paris en demandant que l'accusé prouve devant le prévôt sa noblesse. S'il la prouve, le prévôt continuera le procès; s'il ne la prouve pas, on devra renvoyer Simon à Saint-Magloire. Le prévenu se borne à affirmer qu'il est noble. Le prévôt embarrassé demande au maire ce qu'il pense qu'il faut faire, puis, en fin de compte et dans le doute, il lui propose de garder au Châtelet Simon, de le juger, mais en donnant au maire des lettres mentionnant que le fait ne portera pas préjudice à la juridiction de Saint-Magloire. Denis de Bausmes en réfère aux conseillers de Saint-Magloire, puis, sur leur avis favorable, accepte<sup>3</sup>.

1. *Registre criminel*, II, 208. — Glasson, *op. cit.*, p. 56.

2. Desmazes, *le Châtelet de Paris*, 63.

3. *Registre criminel*, I, 2.

En somme, il est aussi malaisé de préciser rigoureusement le ressort et la compétence du Châtelet qu'il est difficile de dire sur quoi il n'a pas juridiction. Comment concilie-t-il ses droits universels avec ceux du Parlement ? nous l'ignorons. Cependant, nous n'avons pas trouvé trace de conflit entre les deux juridictions, et même il y a entente complète. Nous avons vu que le Parlement défend les pouvoirs du prévôt ; de son côté, le prévôt, plein de déférence envers le Parlement, fait souvent appel à ses lumières pour juger les cas graves ou difficiles : le Parlement lui accorde toujours son concours. Quand nous traiterons de l'appel, nous verrons que celui-ci affecte souvent la forme d'une réclamation portée au Parlement contre la manière dont le Châtelet conduit une affaire. Presque constamment, la cour souveraine donne raison au prévôt ; tout au plus le prie-t-elle de recommencer le procès, ou envoie-t-elle des conseillers pour suivre l'audience, jamais elle n'évoque la cause à elle, elle laisse le Châtelet continuer et finir ce qu'il a commencé.

L. BATIFFOL.

*(Sera continué.)*

---

LE

# RÉGIME FORAL EN ESPAGNE

AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.

---

## L'ESPAGNE FORALE.

Lorsque Philippe V recueillit l'héritage de Charles III, l'Espagne n'était en réalité qu'une confédération de neuf états autonomes : Castille, Aragon, Valence, Catalogne, Majorque, Navarre, Alava, Guipuzcoa et Biscaye. Chacun de ces pays avait sa constitution particulière, sa représentation propre, ses lois à lui.

Quoique les idées françaises fussent tout à fait contraires au fédéralisme, Philippe V ne songea nullement tout d'abord à renverser l'ordre de choses qu'il trouva établi en Espagne, mais la guerre terrible qu'il eut bientôt à soutenir l'obligea à agir de son autorité; il déclara qu'il voulait être obéi, alors même que sa volonté serait contraire aux *fueros*. Les pays de la couronne d'Aragon se soulevèrent et acclamèrent le prétendant autrichien qui promettait de respecter leurs franchises.

Le roi pensa que la révolte de ses sujets le dégageait des promesses qu'il leur avait faites. Une fois vainqueur, il les soumit aux lois de Castille et ne leur laissa que leur législation civile.

Restées fidèles à Philippe V, la Navarre et les Vascongades gardèrent au contraire leur autonomie, parce que le roi n'avait aucune raison pour la leur enlever et parce qu'il jugea prudent de ne pas entamer une si grosse querelle. La résistance acharnée qu'il rencontra dans ces pays en deux ou trois circonstances prouve qu'il agit sagement.

Que sont donc ces *fueros* qui ont failli diviser l'Espagne en deux moitiés, lui ont valu dans notre siècle quarante ans de guerre civile et n'ont pas encore totalement disparu?

Le mot fuero est un mot compréhensif et symbolique qui résume toutes les libertés, tous les droits, toutes les aspirations des peuples qui s'en réclament. Ce n'est pas seulement une charte écrite, car les fueros n'ont été rédigés qu'assez tard, et ils existaient bien avant que l'usage de l'écriture fût connu dans les pays fuéristes, dans ces pays « où tout se conte et tout se chante<sup>1</sup>. » C'est la bonne coutume des ancêtres dans ce qu'elle a de plus précieux et de plus vénérable. C'est la tradition dix fois séculaire. C'est la jurisprudence constante des magistrats chargés d'appliquer la loi. Toute atteinte portée à l'intégrité du pays, à la dignité d'un seul de ses habitants constitue un *contrafuero*, quand bien même aucun texte précis ne serait violé. Le fuero a pris avec le temps le caractère d'un véritable dogme ; le respect dont on l'entoure ressemble à un culte, les guerres que l'on soutient pour lui ont le fanatisme des guerres de religion. Cet attachement extraordinaire s'explique par les avantages dont jouissent les pays de fuero en face des pays de droit commun. Ces privilèges, les fuéristes en veulent le maintien, les rois en désireraient la suppression, et cependant ils les ont toujours respectés, bien persuadés qu'une attaque trop directe aux fueros serait le signal d'une terrible guerre civile.

#### LÉGISLATION FORALE.

Les lois forales forment une collection considérable et comprennent trois sortes de monuments législatifs : 1<sup>o</sup> les fueros primitifs, 2<sup>o</sup> les lois votées par les assemblées populaires et sanctionnées par le roi, 3<sup>o</sup> les édits promulgués par le roi et acceptés par les autorités forales.

Les provinces basques ont une législation beaucoup moins riche que la Navarre, et l'influence du droit castillan y est prépondérante.

L'Alava n'avait pas encore de lois écrites au moment de sa soumission volontaire à la Castille (1200-1332). Les souverains castillans lui donnèrent ses premières chartes en concédant à un certain nombre de villes les fueros de Logroño et de La Guardia. Alphonse X donna à Vitoria le fuero-real, promulgué par lui en 1254-55. Ce fuero devint la loi générale d'Alava lorsque

1. Carmelo de Echegaray, *Investigaciones historicas referentes a Guipuzcoa*, S. Sebastian, 1893, in-8°.

la petite république autonome, appelée la confrérie d'Arriaga, résigna ses pouvoirs entre les mains du roi de Castille (1332). Il fut stipulé à la même époque que les Alavais ne paieraient pas au roi d'autres redevances que celles qui étaient mentionnées dans le fuero de Soportilla, aujourd'hui perdu<sup>1</sup>. En 1417, les députés des trois villes de Vitoria, Treviño et Salvatierra rédigèrent une sorte de code pénal (*Cuadernos de ordenanzas de hermandad*) exécutoire dans toute la province. Ce code fut refondu en 1458 et 1463, et le conseil de Castille lui reconnaissait encore pleine force de loi en 1804. Il constitue à lui seul le droit écrit alavais, mais les juges continuèrent à trancher les procès d'après l'usage et la coutume immémoriale, tout en s'aidant du fuero-real et des édits royaux acceptés par les juntas<sup>2</sup>.

La Biscaye vécut jusqu'à une époque relativement moderne sans connaître d'autre loi que la coutume (*fuero de albedrio*). Au XIII<sup>e</sup> siècle, les seigneurs de Biscaye et de la maison de Haro commencèrent à fonder des villes et leur donnèrent la charte de Logroño. Il y eut dès lors deux législations dans la seigneurie : les villes obéirent à leurs fueros municipaux ; le plat pays (*tierra llana*) resta fidèle à la coutume. En 1342, la junta de Guernica promulgua quelques ordonnances générales pour régler le régime économique et fixer les principes du droit criminel. En 1452, les coutumes de Biscaye furent rédigées pour la première fois. La dernière rédaction fut exécutée en 1526, confirmée par Charles-Quint en 1527 et imprimée en 1528. Mais comme cette nouvelle édition du fuero général avait été votée par la junta de Guernica et que les villes n'y étaient pas alors représentées, elle n'eut d'abord force de loi que dans le plat pays ; en 1630 seulement, une junta générale, où siégèrent cette fois les députés des vingt et une villes de la seigneurie, supprima toute distinction entre les villes et les campagnes. Confirmé de nouveau par le roi (3 janvier 1632), le fuero de 1527 devint la loi générale de Biscaye<sup>3</sup>. Très curieux, mais trop succinct, le fuero a été peu à peu complété et corrigé par les ordonnances royales.

1. Antequera, *Historia de la legislacion española*. Madrid, in-8°, 1884, p. 332.

2. Marichalar y Manrique, *Historia de la legislacion*. Madrid, in-8°, 1868, p. 502-522.

3. Marichalar y Manrique, p. 285-317. — L'édition de Medina del Campo (1575) l'intitule : *Fueros, privilegios, franquezas y libertades del muy noble y muy leal Señorito de Vizcaya*.



Le Guipuzcoa a poursuivi beaucoup plus longtemps que l'Alava et la Biscaye l'œuvre de rédaction de ses coutumes. Les plus anciennes tentatives remontent à 1375 et 1377. Il ne reste rien de ces premières ordonnances générales. Elles tombèrent si vite en oubli qu'il fut impossible de les retrouver lorsque le roi donna l'ordre de les publier de nouveau en 1397. Il fallut recommencer le travail : le 6 juillet 1397, la junta de Guetaria promulgua un premier code contenant soixante lois. En 1457 parut une nouvelle compilation de cent quarante-sept lois. En 1463, une nouvelle édition porta le nombre des lois à deux cent sept. Après deux essais infructueux en 1491 et 1526, les fueros furent encore publiés de 1581 à 1583; la dernière édition fut imprimée en 1696. Le fuero de Guipuzcoa forme l'un des meilleurs codes du droit foral; il est malheureusement peu original. Les fueros de Logroño et de San Sebastian ont inspiré la plupart de ses dispositions civiles, presque tout le reste est emprunté aux ordonnances royales<sup>1</sup>.

Bien autrement importante est la législation navarraise.

Le plus ancien monument est le fuero général, rédigé sous Thibaud I<sup>er</sup> en 1237<sup>2</sup> et réformé sous Louis le Hutin en 1309<sup>3</sup>. A ce fonds primitif sont venus s'ajouter les compléments (*amejoramientos*) de Philippe III d'Évreux (1330) et de Charles III le Noble (1418), les ordonnances royales, les lois votées en cortès. Dès le commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, on sentait le besoin de réunir tous ces éléments épars. Jean d'Albret et Catherine de Foix proposèrent une réforme du fuero (1511), ils n'eurent point le temps de l'exécuter<sup>4</sup>. Étouffé sous les lois nouvelles qui s'amoncelaient sans cesse, le fuero n'était plus qu'un code supplétoire<sup>5</sup> lorsque les cortès de 1628 en ordonnèrent l'impression et lui reconnurent force de loi. Le fuero ne fut imprimé qu'en 1685<sup>6</sup>.

1. Marichalar y Manrique, p. 366-374.

2. Tomas Ximenez de Embun, *Ensayo historico acerca de los origenes de Aragon y Navarra*. Zaragoza, in-8°, 1878, p. 111.

3. Zuaznavar, *Ensayo historico crítico sobre la legislacion de Navarra*. S. Sebastian, in-8°, 1828, 3 vol., t. III, p. 7.

4. Boissonnade, *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille*. Paris, in-8°, 1893, p. 167.

5. La Serna y Montalban, *Elementos del derecho civil y penal de España*. Madrid, 1886, 3 vol. in-8°, t. I, p. 148.

6. Yanguas y Miranda, *Diccionario de los fueros y leyes de Navarra*. San

A partir de 1512, la députation de Navarre reconnut le caractère légal à un grand nombre de lois émanées des rois de Castille. Les cortès continuèrent aussi à développer la législation, soit en signalant les atteintes portées au fuero par le gouvernement central (*contrafueros*), soit en présentant au roi de nouveaux projets de loi (*pedimentos de ley*), soit en enregistrant les projets qui avaient obtenu la sanction royale (*decretos*)<sup>1</sup>. L'ensemble de toutes ces dispositions législatives forme la matière de dix volumes in-folio, comprenant plus de 4,000 pages<sup>2</sup>, et, pour avoir une idée complète de la législation navarraise, il faudrait ajouter les innombrables fueros locaux accordés par les anciens rois de Navarre aux cités, villes et bourgs du pays, et les privilèges octroyés aux familles et aux individus.

A plusieurs reprises, le roi et les cortès demandèrent à mettre un peu d'ordre dans ce chaos. En 1528, les cortès présentèrent au roi la compilation connue sous le nom de *fuero reducido*, mais elles ne purent obtenir la sanction royale. La première édition des Lois et Ordonnances de Navarre ne fut publiée qu'en 1557. Dix ans plus tard, D. Pedro Pasquier en imprima une nouvelle, mais, cette fois, ce furent les cortès qui refusèrent leur approbation. Elles firent paraître en 1614 une *Nueva Recopilacion*, qui fut commentée en 1617 par le jurisconsulte Armendariz. En 1628, elles présentèrent au roi une nouvelle collection législative réunie par les syndics du royaume. Comme en 1528, le roi refusa sa sanction. De nouveaux commentaires furent encore publiés en 1665 par le greffier Irurzun, et, en 1686, par le licencié Chavier. Enfin, en 1735 parut, sous la direction du licencié D. Joaquin de Elizondo, la *Novisima Recopilacion de las leyes de Navarra*, comprenant toutes les lois votées en cortès de 1512 à 1716<sup>3</sup>. Les cortès continuant toujours à édicter des lois nouvelles, le xviii<sup>e</sup> siècle n'était pas terminé que le travail était à recommencer.

Un si formidable appareil de lois était pour les Navarrais un inépuisable arsenal où il leur était toujours loisible de trouver

Sebastian, 1828, in-8°, v<sup>o</sup> *Fuero*. — Embun donne la date de 1686. *Op. cit.*, p. 118.

1. La formule de la sanction royale disait : « Hagase como el reino lo pide. » — Marichalar y Manrique, p. 155.

2. Yanguas, *Dic. de Fueros y Leyes*. — Prologo, p. 1.

3. Marichalar y Maurique, p. 155 et p. 235-236.

une arme contre le gouvernement castillan. Il était aussi difficile au roi de faire une ordonnance qui ne blessât point les fueros qu'il serait malaisé de traverser un membre avec une aiguille sans piquer une veine.

#### LE POUVOIR EXÉCUTIF DANS LES PAYS DE FUERO.

Le pouvoir exécutif était confié, dans les pays de fuero, à des agents directs du roi, très étroitement surveillés par les autorités provinciales.

*Alava.* — L'Alava avait fait pendant longtemps exception à la règle. C'était le type de ces pays libres appelés *behetrias de mar à mar*, qui pouvaient choisir leur seigneur comme ils l'entendaient : « De Séville s'il leur plaisait, de Bilbao s'ils le préféreraient ; — j'irai à qui bien me fera, » disait le dicton alavais<sup>1</sup>. Seul de tous les pays de la monarchie, l'Alava avait gardé le droit d'élire son chef. Depuis 1476, un député général présidait au gouvernement de la petite république. En 1783, le roi lui adjoignit un alcalde-mayor, mais les pouvoirs du magistrat provincial restèrent toujours très étendus.

Le « député général, maître de camp et commissaire d'Alava, » était choisi pendant la session ordinaire de novembre par un comité de sept électeurs et proclamé par la junte<sup>2</sup>. Il devait être Alavais de naissance, propriétaire foncier en Alava, laïque, de famille honorable, de bonne renommée et avoir une aisance suffisante pour vivre noblement. Un fonctionnaire royal ne pouvait être élu député général sans une dispense spéciale de la junte.

Le député général convoquait et présidait les juntas générales ou particulières, mais sans y pouvoir voter. Il représentait la province en face du roi et des particuliers, donnait le visa foral aux édits royaux<sup>3</sup>, rendait la justice criminelle dans les cas les plus graves (*casos de hermandad*), percevait les revenus du pays, nommait et révoquait les employés dont la junte ne s'était pas expressément réservé la nomination. Il était l'unique chef

1. Mañe y Flaquer, *El Oasis. Viaje al pais de los fueros*, 3 vol. in-fol. Barcelona, 1878, t. II, p. 491. — Sagarmínaga, *Memorias históricas de Vizcaya*. Bilbao, 1880, in-8°, p. 87.

2. *Ejecutoria del Consejo* (10 oct. 1804).

3. *Escudo de la mas constante fee y lealtad* (éd. de Bilbao, 1866, in-8°), p. 220.

civil et politique de la province en temps de paix et commandait ses troupes en temps de guerre.

Ses pouvoirs duraient trois ans. Il recevait un traitement de la junte, et, à sa sortie de charge, obtenait comme récompense de ses services le titre envié et respecté de « père de la province. » Les pères de la province formaient une sorte de conseil consultatif dont les avis étaient souvent sollicités par le député général et par les junte.

Le député général était assisté d'un lieutenant élu et de deux avocats consultants nommés à vie. La junte nommait en outre un secrétaire, un archiviste, un receveur, un trésorier, un architecte, un administrateur des tabacs et un chef des troupes de police (*miñones*). Le député choisissait son agent à Madrid (*agente en Corte*), et la junte avait également le sien (*comisionado*). Tous les deux devaient occuper une situation élevée et avoir des opinions fuéristes bien connues (*sean de reconocido fuerismo*)<sup>1</sup>.

*Biscaye.* — La Biscaye avait un gouvernement tout particulièrement compliqué. Elle se subdivisait en trois districts presque autonomes : Infanzonado, Duranguesado et Encartaciones<sup>2</sup>. De plus, elle avait été troublée du xiii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle par les deux factions rivales de Gamboa et d'Oñaz ; quoiqu'on ne sût même plus au xviii<sup>e</sup> siècle quelle avait été l'origine de ces factions, les noms subsistaient toujours : telle ville était *oñacina*, telle autre *gamboina*<sup>3</sup>, et il était d'usage de choisir les fonctionnaires et les mandataires de la seigneurie moitié dans un parti moitié dans l'autre. La Biscaye avait donc en réalité trois gouvernements : un pour la province entière et l'Infanzonado, un pour chacun des deux autres districts, et dans chacun des gouvernements étaient représentés les *gamboinos* et les *oñacinos*.

1. Bengoa, *El libro de Alava*. Vitoria, 1877, in-8°, p. 276-290. — Marichalar y Manrique, p. 523-536.

2. Les Encartaciones comprenaient les vallées de Somorostro, Gordejuela, Arcenales, Trucios, Villaverde et Carranza, les villages de Galdames, Guenes et Salla, les villes de Lanestosa, Balmaseda et Portugaleta. Elles étaient unies depuis un temps immémorial à la seigneurie de Biscaye par un pacte (*carta-encartacion*) et, pendant le cours du xviii<sup>e</sup> siècle, elles formèrent une petite province séparée de la Biscaye, au moins pour le régime économique (1740-1800). — *Oasis*, t. III, p. 384.

3. *Oasis*, t. III, p. 385 et 248. — Delmas, *El castillo de Arteaga*. Bilbao, 1890, p. 11. — Artiñano y Zuricalday, *El señorío de Vizcaya*. Barcelone, 1885, in-8°, p. 86.

Le gouvernement général siégeait à Bilbao. Il était présidé par un corrégidor, représentant direct du roi, seigneur de Biscaye<sup>1</sup>. Six députés généraux, six régidors, quatre procureurs syndics généraux et quatre secrétaires, tous pris par moitié entre Gamboa et Oñaz, formaient le directoire provincial élu par la junte<sup>2</sup>. Les députés généraux siégeaient souvent à part, sous la présidence du corrégidor. Un lieutenant général corrégidor résidait à Guernica. Un *prestamero-mayor*, assisté de deux lieutenants, complétait la liste des grands fonctionnaires provinciaux.

Le pays de Durango avait un lieutenant corrégidor particulier et tenait ses juntas à Guerediaga :

Les Encartaciones avaient aussi leur lieutenant corrégidor et nommaient en outre un syndic, assisté d'un conseiller gradué en droit. Le syndic avait la présidence de la *juntilla*, qu'il assemblait dans sa propre maison. Le lieutenant corrégidor présidait la junte générale du pays à Avellaneda<sup>3</sup>.

Le corrégidor était nommé et rétribué par le roi. Il devait être né au delà de l'Èbre, être noble, docteur ou licencié en droit. Il était choisi en général parmi les auditeurs de la chancellerie de Valladolid. Il prêtait serment aux trois juntas de Guernica, Guerediaga et Avellaneda<sup>4</sup>, jouait le rôle d'intermédiaire entre la province et le roi, rendait la justice trois jours par semaine aux habitants des villes de Biscaye<sup>5</sup>, surveillait les magistrats locaux et vérifiait leurs comptes<sup>6</sup>.

Le lieutenant général résidant à Guernica était le juge naturel des communes rurales (*anteiglesias*) et de leurs habitants<sup>7</sup>.

Les lieutenants de Durango et des Encartaciones n'avaient d'autorité que dans leur circonscription<sup>8</sup>. Il y avait appel de leurs décisions devant le lieutenant général et le corrégidor.

1. « El rey así como señor de Vizcaya. »

2. « Regimiento general del M. N. y M. L. Señorío de Vizcaya. » *Juntas generales de Vizcaya*, 1790, p. 145-147.

3. *Oasis*, III, p. 384. — *Archivo de Vizcaya. Autos y pleytos*, 10.

4. Il jurait « de garder, accomplir et observer inviolablement tous les fueros, « franchises et libertés, exemptions, prérogatives, bons usages et coutumes de « la seigneurie, sans leur préjudicier en rien ni aller contre eux ni permettre « qu'il leur fût contrevenu. » — *Juntas gen. de Vizcaya*, 1790, p. 15.

5. *Fuero gen. de Vizcaya*, t. VII, p. 5.

6. *Ibid.*, t. II, p. 2. — Artiñano, p. 282 et suiv.

7. *Oasis*, t. III, p. 112.

8. *Novísima Recopilacion de las leyes de España*. Madrid, 1805, 5 vol. in-4°, supplément, 1829. Lib. V, tit. XVI, ley 4.

Les députés généraux avaient la juridiction administrative, économique et politique de la seigneurie. Ils correspondaient avec le roi et ses ministres au nom de la seigneurie, qu'ils faisaient parler directement dans leurs lettres<sup>1</sup>. Ils scellaient leurs dépêches du grand sceau de Biscaye, dont ils avaient la garde. Ils étaient archivistes de la province. Ils donnaient le visa foral aux actes royaux<sup>2</sup>. Ils assistaient le corrégidor dans ses plaids, recevaient et jugeaient sans lui les plaintes formulées par les particuliers contre son administration<sup>3</sup>. Ils connaissaient des délits de fraude sur le tabac et des contraventions aux règlements du commerce de mer. Ils pouvaient arrêter l'action du corrégidor lorsqu'il commettait un contrafuero. Ils convoquaient les juntas et les présidaient avec le corrégidor<sup>4</sup>.

Le contrôle sévère exercé par les députés sur l'administration du corrégidor était la meilleure garantie de l'indépendance biscayenne. Il arrivait bien rarement qu'un député trahît la cause du pays. Cependant, au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, le député Zamacola fut accusé de favoriser les projets du prince de la Paix, qui voulait lever des milices dans le pays. Une émeute éclata à Bilbao, et l'on disait tout haut que Zamacola n'eût pu s'y montrer impunément<sup>5</sup>.

Dans l'ordre économique, l'autorité supérieure appartenait au *prestamero-mayor*, chargé de percevoir dans toute la seigneurie les droits appartenant au seigneur et de juger les contestations qui pouvaient s'élever à l'occasion de ces taxes. Le *prestamero* était exposé à l'impopularité par la nature même de ses fonctions, aussi la junta ne lui ménageait-elle point les preuves de sa défiance. Il ne pouvait être Biscayen<sup>6</sup>. Il lui était interdit de faire partie du directoire provincial sous peine d'une amende

1. « Mon inaltérable loyauté, profondément et humblement confuse, se jette « aux pieds royaux de V. M. avec l'espérance que la royale clémence et l'amour « paternel de V. M. me prêteront gracieusement l'oreille... » — Supplique au roi (1718). — Yturiza y Zabala, *Historia general de Vizcaya*, ms. (Archivo de la Diputación de Vizcaya).

2. *Escudo*, p. 219. — Cf. Ordre royal du 21 septembre 1742. — Le visa foral donné par la députation devait être confirmé à nouveau par le syndic pour être valable dans les Encartaciones. — *Arch. de Vizcaya. Autos y pleytos*, 10.

3. Artiñano, p. 301.

4. *Escudo*, p. 209-211.

5. *Arch. des affaires étrangères de France*. Espagne, t. 666, fol. 458.

6. *Fuero de Vizcaya*, t. II, p. 6.

de 5,000 maravédís<sup>1</sup>. La junte s'était réservé le droit de l'accepter ou de le refuser à son entrée en charge. Elle lui faisait verser un fort cautionnement, « à cause du grand nombre de plaintes qui pouvaient être faites contre lui. » Il avait le droit de se choisir deux lieutenants et de les faire accompagner dans leurs tournées de perception par des hommes de confiance, mais ces gens ne devaient pas porter la canne (*vara*), insigne du magistrat, ni procéder par voie d'exécution; on pouvait leur résister sans se rendre coupable de rébellion, et, dans les cas où ils agissaient sans droit, toutes les sommes indûment perçues par eux étaient confisquées au profit de la seigneurie<sup>2</sup>.

*Guipuzcoa.* — Le Guipuzcoa était une province frontière, et, malgré les protestations de la junte, le roi avait mis garnison à Fontarabie, au château de Sainte-Isabelle-des-Passages et au château de la Motte à Saint-Sébastien<sup>3</sup>. Il y avait à Saint-Sébastien un capitaine-général, chef militaire de la province<sup>4</sup>; il y avait aux Passages un commissaire ordonnateur qui avait la police de la navigation<sup>5</sup>. Ces magistrats royaux étaient peu populaires, toujours en conflit avec les autorités locales et les junte; il leur fallait une patience inaltérable pour ne point s'irriter de l'incessante *guerrilla* qui leur était faite<sup>6</sup>. Le roi s'était cependant contenté d'assurer la garde de la frontière et avait respecté l'autonomie de la province.

Comme en Biscaye, le gouvernement civil de la province appartenait à un corrégidor et à une députation.

Plus unifié que la Biscaye, le Guipuzcoa ne formait qu'une seule communauté (*hermandad*) et eût été plus facile à administrer, si le gouvernement y avait eu une assiette fixe, mais les traditions locales voulaient qu'il se déplaçât et résidât tour à tour à Saint-Sébastien, à Tolosa, à Azpeytia et à Azcoytia. Tous les trois ans, le corrégidor et le secrétaire de la province déménageaient, emportant avec eux leurs dossiers et leurs archives. Le

1. *Fuero de Vizcaya*, t. V, p. 1.

2. Artiñano, p. 293.

3. Domingo Ignacio de Egana, *Guipuzcoano instruido*. Saint-Sébastien, 1780, in-fol, v° *Guarniciones*.

4. *Ibid.*, v° *Reglamento*.

5. R. P. Manuel de Larramendi, *Corografía o descripción general de la M. N. y M. L. provincia de Guipuzcoa*. Barcelona, 1882, in-18, p. 81.

6. Archivo de Guipuzcoa, sección I, negociado 15, legajo 114 (1758), 111 (1754), 123 (1771), 143 (1796), 118 (1759), 139 (1791). — Sec. I, neg. 16, leg. 50 (1801).

roi ordonna à plusieurs reprises au corrégidor de s'établir en résidence fixe à Saint-Sébastien ; la province protesta toujours contre la prétention royale et finit par faire jurer à ses députés aux juntas générales de maintenir le *statu quo*<sup>1</sup>. Comme le séjour de Saint-Sébastien était plus agréable que celui des autres villes, les corrégidors essayaient souvent d'y prolonger leur résidence ou d'y revenir avant le temps légal. La junta les rappelait impitoyablement au respect de la tradition<sup>2</sup>.

Le corrégidor de Guipuzcoa devait être gradué en droit ; il était nommé par le roi et accepté par la junta, qui lui servait un traitement de 11,000 réaux<sup>3</sup>. Il était avant tout juge de première instance, mais il avait aussi des attributions politiques ; il présidait la députation et les juntas ; il avait le contrôle de l'administration municipale<sup>4</sup> et la police des mines. En cas d'absence ou de maladie, il pouvait se choisir lui-même un lieutenant. En cas de mort ou de rappel, la députation lui nommait un successeur intérimaire qui devait être confirmé par le conseil de Castille<sup>5</sup>.

Le pouvoir administratif appartenait à la députation. Jusqu'en 1749, la junta ne nomma que quatre députés représentant les quatre capitales de la province : Saint-Sébastien, Tolosa, Azpeytia et Azcoytia. A partir de 1749, on leur adjoignit quatre nouveaux députés dits de district (*de partido*), représentant Fontarabie, Segura, Vergara et la Côte. En fait, le pouvoir était exercé par le député résidant dans la ville où résidait le corrégidor ; les sept autres lui servaient d'assesseurs<sup>6</sup>.

Le député général recevait directement les dépêches, lettres et mémoires adressés à la province<sup>7</sup>, donnait le visa foral aux actes royaux<sup>8</sup>, veillait au maintien des fueros, au bon emploi des finances, à la prompte expédition de la justice. Il résolvait seul

1. *Guip. instr.*, v° *Reglamento*.

2. Arch. de Guipuzcoa, sec. I, neg. 15, leg. 17 (1738).

3. *Ibid.*, leg. 112 (1756).

4. Larramendi, p. 101.

5. Arch. de Guipuzcoa, sec. I, neg. 15, leg. 92 (1728).

6. Larramendi, p. 94. — *Guipuz. instr.*, v° *diputado general*.

7. Larramendi, p. 94.

8. *Guip. instr.*, v° *Uso*. — La jalousie de la junta allait si loin qu'elle refusait d'accepter les circulaires de la commission d'hygiène de Madrid (*Protomedicato*) si elles n'étaient point accompagnées d'une lettre royale. — *Ibid.*, v° *Protomedicato*.



avec un secrétaire de la province, nommé par la junte, toutes les affaires courantes<sup>1</sup>.

Lorsque les circonstances l'exigeaient, le député général en exercice, son adjoint, l'alcaide et le procureur syndic de la ville où résidait le député et le secrétaire de la province se réunissaient en comité (*diputacion ordinaria*), sous la présidence du corrégidor. Dans les cas les plus graves, on convoquait les sept députés du dehors<sup>2</sup> (*de fuera*) à une réunion extraordinaire (*diputacion plenaria*). La députation plénière se réunissait de droit deux fois par an, en décembre et en juin, pour vérifier les mémoires des comptables de la province et arrêter l'ordre du jour de la junte générale<sup>3</sup>.

Le député général était en réalité le maître de la province lorsqu'il ne se laissait point annuler par le corrégidor. La loi le déclarait bien responsable de ses fautes sur ses propres deniers, mais c'était une de ces clauses de style que personne ne prend au sérieux. Les députés assesseurs étaient consultés par lui, mais il ne tenait aucun compte de leur opinion lorsqu'ils n'étaient point de son avis; ils lui servaient de « manteau du pêcheur<sup>4</sup>; » il se faisait amnistier par eux de toutes les irrégularités de sa gestion.

*Navarre.* — La Navarre, toujours considérée comme un royaume à part, était gouvernée par un vice-roi, le seul qui fût resté dans la péninsule depuis la suppression des vice-rois d'Aragon et de Valence. « Vice-roi, gouverneur et capitaine général de l'armée et royaume de Navarre, de ses frontières et confins<sup>5</sup>, juge subdélégué des courriers et des postes, juge de la rente des estafettes du royaume<sup>6</sup>, » le représentant du roi en Navarre était toujours un grand seigneur. D'illustres généraux, comme le comte de Gages, le comte de Colomera, le marquis de las Amarillas, remplirent cette charge au XVIII<sup>e</sup> siècle.

1. *Guip. instr.*, v<sup>o</sup> *Diputado general*.

2. Les trois députés généraux non en exercice et les quatre députés de district.

3. *Guip. instr.*, v<sup>o</sup> *Diputaciones*, v<sup>o</sup> *Reglamento de diputaciones*.

4. Larramendi, p. 95-96.

5. On entendait par confins (*comarcas*) les territoires des cités castillanes d'Alfaro, Logroño et Santo Domingo de la Calzada. Les cortès de 1765 et 1766 avaient étendu à ces territoires la juridiction du vice-roi. — Yanguas, *Dic. de fueros y leyes*, v<sup>o</sup> *Virreyes*.

6. *Archivo de Navarra. Quadernos de leyes*. Cortès de 1795.

Le vice-roi avait pour résidence officielle le château royal de Pampelune. Il avait droit à des honneurs presque royaux. Lorsque les cortès s'assemblaient, une députation de la noblesse et des villes allait le chercher au palais, et c'est au milieu d'un pompeux cortège qu'il se rendait à l'assemblée. Les alguazils du conseil et de la cour de Navarre ouvraient la marche, montés sur de superbes chevaux, puis venaient en carrosse les membres du conseil et de la cour. Quatre soldats de cavalerie, le sabre au clair, précédaient le carrosse du vice-roi traîné par quatre mules et monté par deux cochers et deux laquais. Le vice-roi occupait seul le fond du carrosse, le vice-président (*regente*) du conseil royal prenait place sur le devant ; à la portière de droite chevauchait, l'épée nue à la main, revêtu de sa cotte et de ses insignes, le roi d'armes de Navarre. Derrière le carrosse suivait une voiture vide (*coche de respeto*) en cas d'accident. Une compagnie de grenadiers et un piquet de cavalerie fermaient la marche<sup>1</sup>.

L'autorité réelle du vice-roi répondait assez peu à ces magnifiques dehors. Les Navarrais lui accordaient volontiers les marques extérieures de respect que l'on doit au représentant de la Majesté royale, mais ils n'oublièrent jamais leur grande affaire, qui était de maintenir leurs libertés ; ils voyaient dans le vice-roi un adversaire naturel dont il importait d'arrêter les empiétements. Aussi, tandis que le roi confère à son lieutenant les titres les plus sonores et les pouvoirs les plus étendus, les cortès de Navarre tendent-elles toujours à circonscrire l'initiative du vice-roi, à dresser avec une précision toujours plus grande la liste des actes qui lui sont interdits.

Dès le lendemain de son entrée en charge, le vice-roi doit prêter serment de fidélité aux lois du royaume. Il a le droit de faire des ordonnances, de concert avec le conseil royal, mais à la condition expresse qu'elles n'aient rien de contraire aux fueros de Navarre. Il peut exiger que le conseil royal lui remette tous les dossiers et tous les documents dont il a besoin, mais le conseil correspond directement avec le roi et l'avertit de toutes les infractions que peut commettre son lieutenant. Le vice-roi a un droit de contrôle sur les magistrats, mais les tribunaux seuls ont droit de juger. Il ne peut faire arrêter personne. Il ne peut mettre en liberté l'accusé incarcéré par ordre du magistrat. Il ne peut con-

1. *Quadernos de leyes*, 1795.

damner personne, fût-ce à la plus légère amende, ni enlever un accusé à ses juges naturels, ni ordonner une visite domiciliaire ou une saisie<sup>1</sup>. La plupart des actes permis au vice-roi sont des actes de juridiction gracieuse. Sur l'avis du conseil, il accorde aux plaideurs des délais et des dispenses légales ; il fait respecter les privilèges octroyés par le roi ; il promulgue les ordonnances royales acceptées par le conseil ; il publie les lettres de noblesse, choisit ou confirme, d'accord avec le conseil, les alcaldes des cités, villes et vallées du royaume ; il concède des licences pour l'exportation des grains ; il délivre des passeports pour la péninsule et l'étranger<sup>2</sup>. En résumé, c'est un vrai monarque constitutionnel, qui n'agit que sous le contrôle du conseil royal et de la députation.

Le conseil royal de Navarre avait le double caractère de corps judiciaire et d'assemblée politique. L'influence castillane y était représentée par quatre voix : celles du vice-roi président, du régent et de deux auditeurs castillans ; l'influence locale comptait sur les voix des trois auditeurs navarrais et du fiscal<sup>3</sup>. Le conseil était appelé à sanctionner toutes les mesures importantes prises par le vice-roi ; grâce à sa composition, le vice-roi pouvait faire passer plus d'un contrafuero, mais la députation et les cortès étaient là pour remédier au mal.

Établie au xv<sup>e</sup> siècle et rendue permanente en 1569, la députation forale se composait, depuis 1678, de sept membres élus par les cortès et représentant la cité de Pampelune, le clergé, la noblesse et les communes<sup>4</sup>. L'abbé d'un des monastères de Navarre remplissait à tour de rôle les fonctions de délégué du clergé ; les villes, chef-lieu de *Mérindad*, se partageaient également à tour de rôle les deux sièges attribués aux communes. Pour assurer le fonctionnement régulier de la députation, les cortès nommaient six députés suppléants, tous choisis parmi les membres de l'ayuntamiento de Pampelune. La présidence de la députation appartenait de droit au député ecclésiastique, qui avait voix prépondérante en cas de partage des votes. La députation siégeait à Pampelune, dans la maison du baron d'Armendariz, et, comme

1. Yanguas, *Dic. de fueros y leyes*, v<sup>o</sup> *Virreyes*.

2. *Ibid.*, v<sup>o</sup> *Secretario*.

3. *Guia de forasteros*, 1804.

4. Pampelune avait 2 députés et 1 suffrage, le clergé 1 député et 1 suffrage, la noblesse 2 députés et 2 suffrages, les communes 2 députés et 1 suffrage.

les fonctions de député avaient fini par devenir très absorbantes, on attribua à chaque député un salaire de 40 réaux par jour<sup>1</sup>.

Tout homme qui croyait avoir à se plaindre d'un abus en appelait à la députation. Elle instruisait l'affaire, prévenait officieusement le magistrat incriminé, et, si elle n'en pouvait obtenir satisfaction, elle s'adressait au roi et mettait tout en œuvre pour que force restât au bon droit. « Il faut, disaient les cortès de 1796, demander énergiquement la réparation nécessaire au profit de la personne lésée et la répression convenable contre le ministre délinquant. Il faut toujours parler avec respect, mais avec précision et gravité. Il ne faut pas épargner la dépense pour obtenir plus vite une réponse favorable, car un seul exemple suffit à contenir les autres et évitera à l'avenir tout dommage aux gens du pays<sup>2</sup>. » La députation avait un agent à Madrid, qui se chargeait de faire appuyer ses réclamations par des personnages influents. Dans une ville où beaucoup de choses s'achetaient, le succès était payé parfois un peu cher, mais la députation tenait son agent pour bien employé lorsqu'elle parvenait à faire réformer un abus.

#### LES ASSEMBLÉES REPRÉSENTATIVES.

Le système représentatif avait reçu dans les pays de fuero, et surtout dans les pays basques, un développement extraordinaire. Les cortès de Navarre étaient plus solennelles que les juntas des Vascongades, mais les cortès se tenaient à intervalles irréguliers et éloignés; les juntas se tenaient tous les ans, souvent même plusieurs fois par an. La Navarre n'avait qu'une sorte d'assemblée, celles des Vascongades présentaient une variété de types extraordinaire. Le Guipuzcoa avait ses juntas générales et ses juntas particulières. La Biscaye avait des juntas générales, des juntas de mérindad, les juntas de Durango et des Encartaciones; l'Alava des juntas générales et particulières, des juntas de *cuadrilla* et de *hermandad*. Les moindres intérêts, et il faut ajouter les moindres vanités, trouvaient satisfaction dans ce système. Il avait bien l'inconvénient de multiplier les palabres et de ralentir l'expédition des affaires, mais il avait aussi l'avantage de

1. Marichalar y Manrique, p. 223.

2. Archivo de Navarra. Cortès de 1796.

mettre les gouvernants en rapport plus étroit et plus intime avec l'opinion publique. Agir conformément à cette opinion était l'idéal des députés fuéristes. Ils poussaient loin le scrupule à cet égard ; s'il arrivait par exemple que les juntas eussent à traiter de quelque réforme au fuero, les députés ne décidaient jamais la question dans la même session ; une fois revenus dans leur ville, ils faisaient une enquête, consultaient les gens influents, recueillaient les avis et se prononçaient à la session suivante en toute sécurité de conscience<sup>1</sup>. C'était un peu long, mais le temps avait alors si peu de prix !

Les juntas particulières n'avaient qu'une compétence régionale ou spéciale à telle ou telle affaire. Seules les juntas générales constituaient un rouage régulier du gouvernement provincial.

Les juntas générales se réunissaient à intervalles fixes dans des lieux déterminés. La Biscaye célébrait les siennes tous les deux ans à Guernica<sup>2</sup>. En Guipuzcoa, les juntas s'ouvraient d'ordinaire le 21 juillet de chaque année et se tenaient successivement dans dix-huit villes de la province<sup>3</sup>. En Alava, il y avait deux juntas par an : celle de novembre se tenait à Vitoria, celle de mai dans une localité choisie par la junta précédente (*en tier-ras esparsas*)<sup>4</sup>.

Il n'y avait point de distinctions d'*États* dans les assemblées basques, ce qui s'explique, au moins pour la Biscaye et le Guipuzcoa, par la noblesse native (*de solar*) de tous les habitants. Chose plus curieuse en pays espagnol, le clergé n'y était pas représenté.

Les juntas se composaient de membres de droit, tels que les corrégidors, les députés généraux, les secrétaires de la province, et de membres élus qui représentaient en Alava les *hermandades*, en Biscaye les villes et les *anteiglesias* et en Guipuzcoa les villes de la province.

Les conditions d'éligibilité des députés étaient presque partout les mêmes. La première et la plus importante était d'être originaire du pays ; cependant la Biscaye permettait l'élection des

1. Bengoa, p. 273. — Marichalar y Manrique, p. 395.

2. Marichalar y Manrique, p. 325.

3. Les juntas se tenaient alternativement à Saint-Sébastien, Hernani, Elgoibar, Deva, Renteria, Guetaria, Cestona, Segura, Azpeytia, Zarauz, Villafranca, Azcoytia, Zumaya, Fuenterrabia, Vergara, Motrico, Tolosa et Mondragon.

4. R. Olano.

filis de Biscayens nés hors de la seigneurie<sup>1</sup>. Il fallait que le député fût enfant légitime, âgé de plus de vingt-cinq ans, laïque, propriétaire dans la province<sup>2</sup>, bourgeois du lieu qu'il représentait, assez instruit pour voter avec intelligence (*habil y suficiente*)<sup>3</sup>, homme de bonnes vie et mœurs (*hombre bueno, y no malhechor*)<sup>4</sup>.

Les modes d'élection variaient suivant les villes ; presque partout l'ayuntamiento élisait les députés, mais il avait aussi d'autres systèmes ; on pratiquait même le suffrage universel<sup>5</sup>. L'élu était tenu d'accepter le mandat qui lui était confié, sous peine d'une amende fixée en Alava à 2,000 maravedis. En Guipuzcoa, la municipalité qui envoyait à la junta un inéligible était mise elle-même à l'amende<sup>6</sup>.

Les députés ne recevaient pas de mandat impératif, mais pouvaient, dans certains cas, être destitués par la junta, à la demande de leurs électeurs<sup>7</sup>. Ils touchaient une indemnité, mais il leur était défendu d'accepter des présents ou même des invitations à dîner<sup>8</sup>. Les députés n'étaient point légalement rééligibles, mais, dans la pratique, cette exigence de la loi était tombée en désuétude.

La réunion des juntas était marquée par des fêtes et des divertissements souvent très pittoresques. A Guernica, la junta de Biscaye tenait sa première séance sous le chêne traditionnel (*guernicaco arbola*), l'un des trois arbres foraux de la province<sup>9</sup>. Les députés arrivaient processionnellement, au son de la musique, au milieu des acclamations de la foule. Si le temps était beau, l'assemblée se tenait en plein air ; s'il pleuvait, la junta s'assemblait dans la chapelle de Notre-Dame *de la Antigua*, dont la sacristie servait d'archives.

En Guipuzcoa, l'annonce de la tenue des juntas mettait les villes en émoi. Les querelles de préséance remplissaient deux ans

1. *Oasis*, III, p. 253.

2. La loi Alavaise exigeait un bien-fonds d'une valeur de 40,000 maravedis.

3. Marichalar y Manrique, p. 390.

4. Bengoa, p. 262.

5. *Ibid.* — Marichalar y Manrique, p. 325.

6. Larramendi, p. 92.

7. *Oasis*, t. III, p. 253.

8. Larramendi, p. 91.

9. Les deux autres étaient l'arbre Malato, sur le territoire de Luyando, et l'arbre Arechabalaga, près de Rigoitia, sur une montagne dominant Guernica. — *Oasis*, III, p. 237.

à l'avance les séances des ayuntamientos<sup>1</sup>. En 1749, la junta avait décidé que des musiciens et des trompettes précéderaient le cortège officiel. En 1758, elle avait voté à chaque ville où elle se tiendrait désormais une indemnité de 200 ducats pour frais de représentation<sup>2</sup>. Il y avait des fêtes religieuses, pendant lesquelles un prédicateur en renom prêchait devant les députés en l'honneur de saint Ignace et de l'Immaculée-Conception. Il y avait aussi des fêtes civiles; les courses de taureaux étaient interdites, mais on organisait des bals, des parties de *pelota*, des courses de bœufs entravés. L'après-midi, on donnait de belles collations aux députés<sup>3</sup>.

En Alava, le spectacle était encore plus beau. Au mois de mai, tous les députés des hermandades se réunissaient à Vitoria et se mettaient en marche dès le matin pour la ville où devait se tenir l'assemblée. Un piquet de *miñones* à pied, des tambours, des clairons précédaient les membres de la junta, tous à cheval. Le cortège sortait de Vitoria au son des cloches; on tirait des pétards et des bombes; toute la population en habits de fête se pressait autour des députés. Dans la traversée des villages, la junta était reçue sous des arcs de triomphe, les jeunes gens tiraient des coups de fusil, les jeunes filles jouaient du tambour de basque (*pandero*) et chantaient des refrains populaires. Le village où se tenait la junta était magnifiquement décoré. La session commençait par une messe solennelle et un sermon en l'honneur de saint Prudencio, patron de la province. La junta tenait deux séances par jour; mais, après les affaires, on ne songeait plus qu'à se divertir. Il y avait des banquets, des bals champêtres, des bals priés (*de gala*), des illuminations et des sérénades. Quand la junta rentrait à Vitoria, plus de la moitié de la population se portait au-devant d'elle. Arrivés sur la grand'place, les députés se rangeaient sur deux files, la musique jouait l'antique et fameux air alavais : *Ay, ay, ay nutillac!* Le député général se montrait au perron de la maison commune et saluait le peuple, qui l'acclamait frénétiquement<sup>4</sup>.

Cet enthousiasme prouve l'attachement des fuéristes pour leurs institutions, et la popularité de ces juntas, où toutes les affaires qui

1. *Juntas generales de Guipuzcoa*, 1780, p. 18.

2. *Guip. instr.*, v<sup>o</sup> *Juntas*.

3. Larramendi, p. 91.

4. Bengoa, p. 264.

intéressaient les habitants des Vascongades se traitaient entre gens du pays, animés du même esprit, façonnés par les mêmes coutumes et tous également passionnés pour les libertés forales.

Le nombre des députés était assez considérable pour que la représentation fût sincère. En Alava, chacune des 53 hermandades de la province avait le droit d'envoyer un délégué (*procurador*). Trente-sept hermandades profitaient ordinairement de ce droit, les seize autres étaient représentées par les députés de Vitoria<sup>1</sup>. En Biscaye, 93 villes et communes rurales envoyaient chacune au moins un député à la junte, et quelques-unes en envoyaient jusqu'à trois. Les Encartaciones étaient représentées par leur syndic, son lieutenant et deux députés; la mérindad de Durango par cinq délégués, la vallée d'Orozco par un<sup>2</sup>. En Guipuzcoa, 63 villes ou bourgs avaient le droit d'élire des députés aux juntas<sup>3</sup>.

Dans l'intérieur des juntas, les votes avaient lieu par hermandad en Alava, par ville ou par commune rurale en Biscaye; aucun député ne pouvait se dispenser de voter, et les votes de chaque hermandad ou de chaque communauté étaient égaux entre eux. En Guipuzcoa, au contraire, le suffrage de chaque ville était affecté d'un coefficient représentant le nombre de ses feux ou de ses chefs de famille. Les dix villes principales de la province, représentant à elles seules plus de la moitié des feux, constituaient la majorité, et leur vote l'emportait sur celui des cinquante-trois autres. Dans certains cas, tels que l'élection du député général, on recourait à un procédé très long et très compliqué, appelé *insaculacion*, dont il sera parlé à propos des municipalités.

Il est impossible de dresser une liste complète des affaires dont connaissaient les juntas. On peut noter entre elles quelques différences importantes; celles de Guipuzcoa possédaient une juridiction étendue au civil et au criminel; celles d'Alava n'avaient que la juridiction criminelle, celles de Biscaye ne rendaient point la justice<sup>4</sup>. Mais combien nombreuses et combien diverses étaient

1. *Ibid.*, p. 259. — Marichalar y Manrique, p. 527. — On compte 40 députés à la junte du 27 mai 1808 et 37 à celle du 18 novembre 1814. — *Juntas generales de Alava*, 1808 et 1814.

2. *Juntas generales de Vizcaya*, 1790.

3. Marichalar y Manrique, p. 399. — 50 villes sont représentées à la junte de 1759.

4. *Ibid.*, p. 264.



leurs attributions communes ! Nominations de députés généraux et d'employés de province, déclarations de noblesse, visa foral des actes royaux, approbation des comptes municipaux, jugement des contestations pendantes entre les villes et les districts des provinces, réforme des *contrafueros*, règlements de police et d'hygiène, ordonnances sur la chasse, la pêche et le reboisement, législation agricole, commerciale et industrielle, bienfaisance, aumônes, cérémonies religieuses, les juntas s'occupaient de tout. La minutie des détails ne rebutait personne et semble au contraire avoir plu aux députés, presque tous bourgeois de petite ville ; on s'attardait à déterminer la couleur et la coupe de l'habit que devaient porter les députés ; on épluchait les comptes de l'agent à Madrid<sup>1</sup> ; on autorisait un propriétaire à vendre son cidre ; on remboursait les bons de fournitures militaires dus depuis trop longtemps<sup>2</sup>. Cependant les juntas savaient aussi s'intéresser à des questions plus générales ; elles repoussèrent les prétentions du roi, qui voulait imposer aux Vascongades le régime douanier de la Castille ; elles discutèrent un projet d'union douanière des pays basques et de la Navarre ; elles envoyèrent, en 1808, des délégués à la junta de Bayonne. Depuis le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, les trois provinces sœurs (*provincias hermanas*) tenaient des assises fédérales (*conferencias*) autorisées par le roi<sup>3</sup>. L'assemblée comprenait neuf membres, trois de chaque province, « parce que toutes trois doivent être égales en toutes choses et vivre sous une même règle, sans différence aucune. » Chacune des trois provinces convoquait à tour de rôle l'assemblée générale ; mais, dans les circonstances graves, chaque province pouvait prendre l'initiative de la convocation et proposer un ordre du jour auquel les autres provinces pouvaient toujours

1. La marquise de Sainte-Sabine, veuve de D. Joaquin Ignacio de Barrancheda, député en cour pour la Biscaye, mentionnait dans ses comptes à la seigneurie (1764) : « 68 réaux 24 maravédís que paya feu son mari au muletier François Mardones pour le port, à 11 réaux l'arrobe, d'une caisse de confiseries « de France, en conserve ou sèches, que la seigneurie envoya, le 26 mars de « l'année précédente (1763), pour en faire présent à diverses personnes, plus « 22 réaux payés à la douane de Balmaseda. » La marquise mettait encore en compte 300 réaux à un tailleur de Madrid pour un habit de livrée destiné au laquais du député général, 137 réaux pour « un redigot » pour le même laquais. — *Archivo de Vizcaya*. Cuentas, 1764, reg. 10.

2. Bengoa, p. 264. — *Juntas de Atava*, 1808. — *Juntas de Vizcaya*, 1790. — *Juntas de Guipuzcoa*, 1779.

3. Cédule royale du 2 février 1644. — Ordre royal du 16 juillet 1800.

ajouter. Le procès-verbal de l'assemblée générale était signé par les neuf représentants; chaque province à son tour signait la première; l'acte était scellé du grand sceau de l'*Irurac-Bat*, l'État vascongade, triple et un<sup>1</sup>.

La Navarre n'avait pas de junte annuelle, et le roi ne l'autorisait même qu'assez rarement à réunir ses cortès; cependant les cortès conservaient le caractère d'une institution vivante et s'assemblèrent onze fois, de 1701 à 1801<sup>2</sup>.

Les États de Navarre comprenaient des députés des trois ordres. Le clergé envoyait dix représentants, tous membres nés des cortès. La noblesse était représentée par les chefs des trente-cinq maisons qui avaient le droit de siéger en 1512 (*nomina antiqua*), par les vingt seigneurs qui avaient obtenu un titre dans le courant des trois derniers siècles (*nomina moderna*) et par quatre-vingts chevaliers, chefs de lignage (*señores de palacios cabos de armeria*). Trente-huit villes avaient le droit d'envoyer un ou plusieurs députés aux États.

Les députés des villes étaient seuls soumis à l'élection. Les magistrats municipaux mettaient dans une urne les noms de tous les bourgeois (*vecinos*) de la ville; on tirait au sort les noms de vingt électeurs, qui choisissaient le député. Une même ville pouvait élire plusieurs députés; mais, quel que fût leur nombre, ils ne disposaient que d'un suffrage<sup>3</sup>. Jamais l'assemblée n'était au complet. Les cortès de 1795 comptaient 10 membres du clergé, 45 de la noblesse et 44 procureurs des villes<sup>4</sup>. Celles de 1801, 7 députés du clergé, 27 de la noblesse et 36 des communes<sup>5</sup>.

Les cortès avaient d'abord été réunies tous les deux ans, puis tous les trois ans, puis tous les six ans<sup>6</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on les convoquait à intervalles beaucoup plus éloignés<sup>7</sup>. Philippe V

1. *Oasis*, III, p. 253. — Bengoa, p. 288.

2. Pampelune, 1701-1702. — Sanguesa, 1707. — Olite, 1709. — Pampelune, 1716-1717. — Estella, 1724. — Estella, 1726. — Tudela, 1743-1744. — Pampelune, 1757. — Pampelune, 1765-1766. — Pampelune, 1780-1781. — Pampelune, 1794. — Pampelune, 1797. — Olite, 1801 (*Antequera*, p. 522).

3. Marichalar y Manrique, p. 217.

4. *Quadernos y leyes*, 1795.

5. *Archivo de Navarra*. Cortès de 1801, p. 1 et 2.

6. Nov. rec., lib. I, tit. II, ley 8. — *Cortès de Corella*, 1695, ley 35.

7. On compte 53 convocations d'États au XVI<sup>e</sup> siècle, 32 au XVII<sup>e</sup> et 11 au XVIII<sup>e</sup> siècle.

laissa écouler dix-sept ans (1726-1743) et Charles III quatorze ans (1766-1780) entre deux tenues d'États.

Le droit de convocation appartenait exclusivement au roi, qui adressait à ce sujet au vice-roi une procuration spéciale, calquée sur le modèle des pouvoirs donnés par Charles-Quint au vice-roi, duc d'Albuquerque, le 5 octobre 1552. Les membres du clergé et de la noblesse étaient convoqués individuellement par des lettres des plus courtoises : « Par ainsi, Monsieur, disait le roi, je vous prie que, par singulière grâce, vous veniez au jour dit à cette cité pour assister auxdites cortès, y prendre part et y parachever ce qui sera de l'avis général<sup>1</sup>. » Les villes étaient priées, dans des termes aussi polis, d'envoyer leurs messagers aux États.

Les cortès se réunissaient dans une des bonnes villes du royaume. On les assembla, pendant le xviii<sup>e</sup> siècle, à Pampelune, à Olite, à Sanguesa, à Estella et à Tudela. A Pampelune, elles se tenaient dans une salle du palais épiscopal, appelée *la preciosa*. A Olite, dans le magnifique *salon de cortès* du palais de Charles le Noble.

Les trois ordres siégeaient dans la même salle et délibéraient en commun, mais chaque ordre votait à part et aucune loi ne pouvait passer si les trois ordres ne l'adoptaient. Chaque ordre avait son président particulier; le président du clergé présidait toute l'assemblée. Tous les députés étaient inviolables. Ceux du clergé et de la noblesse, propriétaires de leurs titres, étaient entièrement maîtres de leur vote. Ceux des villes étaient tenus d'obéir aux instructions qu'ils avaient reçues de leurs commettants.

Le premier soin des cortès, après leur réunion, était de réclamer le redressement des griefs (*agravios*) et l'annulation des contrafueros commis depuis la dernière législature<sup>2</sup>. Le don gratuit sollicité par le roi n'était voté qu'après.

1. Marichalar y Manrique, p. 217.

2. Voici quelques-uns des griefs dont les cortès de 1794 demandèrent et obtinrent le redressement : cédula royale du 20 février 1783, donnant entrée libre en Navarre à tous les poissons frais ou salés; cédula du 9 novembre 1785, défendant d'atteler plus de deux mules aux voitures et de tuer des taureaux dans les jeux; cédula du 2 mars 1785, défendant de brûler les restes des coupes de bois sur les montagnes; cédula du 10 juillet 1787, défendant aux voituriers de faire galoper leurs chevaux la nuit à travers les bourgs et villages; cédula du 3 avril 1787, ordonnant l'établissement de cimetières en rase

Les cortès avaient le droit de proposer les lois ; elles avaient même tenté, au xvii<sup>e</sup> siècle, de l'enlever au roi, qui le partageait avec elles<sup>1</sup>. Jusqu'en 1796, aucune pragmatique ou cédula royale n'avait force de loi en Navarre, si le conseil de Navarre ne lui délivrait une lettre de naturalité (*sobre-carta*)<sup>2</sup>. Les lois proposées par les cortès et sanctionnées par le roi n'étaient pas elles-mêmes dispensées de cette formalité, tant on craignait qu'en les sanctionnant le roi n'y eût glissé quelque contrafuero.

Les cortès de 1801 montrent combien les rois d'Espagne redoutaient ces réunions d'États. Les cortès ne furent convoquées que pour vingt jours seulement et n'eurent qu'à voter le don gratuit de quinze millions et demi de réaux demandé par S. M.<sup>3</sup>. Le vice-roi les mena presque militairement ; il accorda à grand-peine que les dimanches et fêtes ne seraient point comptés dans le délai légal, et les congédia sitôt que les vingt jours furent écoulés et sans attendre la réponse royale aux demandes de redressement de griefs.

Malgré l'évident mauvais vouloir du vice-roi, les cortès trouvèrent le temps de s'occuper d'une foule de questions étrangères au don gratuit. Elles apurèrent les comptes de la députation provinciale, renommèrent des députés, prononcèrent des naturalisations, défendirent l'exportation des blés, ordonnèrent la réparation des routes et des ponts détruits pendant la guerre, votèrent à l'école de dessin de Pampelune un subside annuel de 500 pesos. Elles se montrèrent en un mot les gardiennes vigilantes des intérêts du royaume, et l'on voit s'annoncer dès cette époque, entre l'assemblée forale et le gouvernement de Madrid, cette lutte désespérée dont le dernier mot n'est pas encore dit.

campagne ; cédula du 8 septembre 1787, défendant de mettre aucun objet en loterie sans la permission du roi ; cédula du 30 août 1790, défendant de laisser courir de jeunes taureaux dans les rues soit le jour soit la nuit ; cédula du 27 mai 1790, défendant d'importer en Espagne des livres reliés à l'étranger depuis le commencement du siècle. — *Quadernos y leyes*, 1794, p. 6.

1. Marichalar y Manrique, p. 229.

2. L'ordonnance royale du 1<sup>er</sup> septembre 1796 supprima la *sobre carta*.

3. « S. M. permet la célébration des cortès dans le seul but de réaliser les « subsides ou contributions demandées pour le service du trésor royal. Il est « bien entendu que lesdites cortès ne devront durer que le terme précis de « vingt jours comptés à partir de leur ouverture, et qu'on ne doit y traiter « aucune autre question que celle des subsides et contributions. » — *Archivo de Navarra*. Cortès de 1801.

## RÉGIME MUNICIPAL.

Les libertés politiques ne sont rien là où n'existe pas une forte vie municipale ; les fuéristes l'avaient compris et tenaient peut-être plus encore aux privilèges de leurs villes qu'à ceux de leurs provinces<sup>1</sup>.

Le régime municipal présentait en Navarre et dans les Vascongadas une telle diversité qu'il échappe à tout essai de classification. Cependant on retrouve partout certains traits généraux qui tranchent sur toutes les différences.

Une première distinction capitale doit être faite entre les villes et les communautés rurales. Les premières ont un conseil régulièrement constitué (*ayuntamiento*) ; les autres sont gouvernées en général par un ou deux magistrats, et, par l'assemblée des habitants, elles forment des *concejos*<sup>2</sup>.

Une autre circonstance influe encore sur les libertés locales : la ville ou le village peuvent être de juridiction royale (*villas de realengo*), ou féodale (*de señorio*), ou ecclésiastique (*de abadengo*)<sup>3</sup>. Le seigneur ou le prélat propriétaire ont souvent conservé le droit de nomination des officiers municipaux. Le roi a souvent aliéné le sien ; Tudela avait acquis pour 168,000 réaux le droit de nommer ses régidors, son alcalde et son greffier<sup>4</sup>.

Les villes *de señorio* étaient nombreuses en Alava et en Navarre. En Alava, les comtes d'Oñate et d'Orgaz, les ducs de Frias, de Hajar et de l'Infantado, le marquis de Mirabel, possédaient d'innombrables villages et hameaux. Il y avait des villages partagés entre deux ou trois seigneurs, entre un seigneur laïque et un seigneur ecclésiastique<sup>5</sup>. En Navarre, même spectacle. En plein XVIII<sup>e</sup> siècle, en 1745, le roi conférait encore au duc d'Al-

1. A Vitoria, le procureur général prêtait serment devant tout le peuple sur le couteau victorien (*machete vitoriano*) et consentait à avoir la tête coupée s'il violait les libertés de la cité. — Cola, *la Ciudad de Vitoria*. Vitoria, in-8°, 1883, p. 41.

2. Il peut se faire cependant qu'une localité rurale ait un *ayuntamiento*. L'Alava ne comptait qu'une cité et 85 villes et avait 90 *ayuntamientos*. — Bengoa, p. 13.

3. La Navarre comptait en 1790 dix villages *de abadengo* et 108 *de señorio*. — Canga Arguelles, *Dic. de hac.*, v° *Navarra*.

4. Marichalar y Manrique, p. 190.

5. *Ibid.*, p. 519. — Bengoa, p. 258.

burquerque le droit de nommer l'alcalde, le lieutenant et les régidors de Cadreita. Il y avait des bourgs où les fonctions municipales étaient réservées aux hidalgos, d'autres où elles se donnaient par moitié aux hidalgos et aux roturiers<sup>1</sup>.

La Biscaye et le Guipuzcoa ne connaissaient pas ces distinctions, puisque tous les habitants étaient hidalgos, mais les villes se faisaient souvent une guerre acharnée. Bilbao était en lutte avec Portugaleta, que Zamacola aurait voulu agrandir démesurément, et changer en une ville immense le *Puerto de la Paz*, avec des rues tirées au cordeau et trois grandes places : place du roi, place de la reine ; entre les deux, place du prince de la Paix<sup>2</sup>. Tolosa avait jadis étendu sa juridiction sur vingt-quatre localités ; avec le temps, la plupart de ces villages s'étaient détachés de la métropole ; les conflits entre Tolosa et ses anciennes sujettes duraient encore en 1803, et, pour empêcher tout nouvel empiétement, les magistrats tolosans inspectaient deux fois par an les bornes frontières de leur territoire<sup>3</sup>. Fontarabie soutint une lutte épique contre Irun, qu'elle considérait comme sa colonie et qui refusait de se laisser mettre en tutelle<sup>4</sup>. On peut trouver toutes ces querelles mesquines ; elles attestent du moins la vitalité de l'esprit municipal ; on ne se passionne, on ne lutte que pour ce qu'on aime.

Les concéjos ruraux étaient de véritables petites républiques démocratiques régies par un *fiel* ou alcalde et un ou plusieurs régidors tirés au sort ou bien choisis par leurs collègues sortants ou désignés par le seigneur ou par quelque gros propriétaire ou enfin élus directement par tous les chefs de famille<sup>5</sup>. Le *referendum* était appliqué à toutes les délibérations importantes. C'est avec le concours de l'assemblée générale que les régidors faisaient les ordonnances municipales, nommaient le magister et le

1. Bengoa, p. 190. — Les dernières traces de ces abus ne disparurent qu'avec la loi du 26 août 1837 ; mais, dès le 16 décembre 1794, une ordonnance royale permit à la province d'Alava de refuser l'investiture aux alcaldes nommés par les seigneurs, lorsqu'ils ne réunissaient pas les conditions d'éligibilité exigées par la loi.

2. D. Juan Delmas, *Gaztelugach*. Bilbao, 1888, in-8°, p. 95.

3. Gorosabel, *Bosquejo de las antigüedades de la villa de Tolosa*. Tolosa, 1853, in-8°, p. 25-49.

4. *Archivo de Guipuzcoa*, sec. I, neg. 11, leg. 69 (1754-55).

5. Bengoa, p. 258. — Marichalar y Manrique, p. 327.

médecin, arrêtaient leurs comptes de fin d'année<sup>1</sup>. Plusieurs concéjos se syndiquaient pour former des sociétés de secours mutuels ou des assurances agricoles; ils avaient des caisses de charité (*arcas de misericordia*) pour fournir du blé de semence aux laboureurs pauvres. En Alava, plusieurs concéjos se réunissaient pour former un ayuntamiento.

Les villes d'ayuntamiento ne connaissaient pas en général l'assemblée populaire de tous les chefs de famille<sup>2</sup>; elles étaient régies par un conseil municipal, renouvelé chaque année, présidé par un ou plusieurs alcaldes ordinaires, assistés de lieutenants et de conseillers ou régidors, d'avocats consultants et d'un greffier ou secrétaire. Les ayuntamientos différaient des concéjos par le nombre de leurs membres et les attributions de leurs alcaldes. Les concéjos n'avaient pas de juridiction, les alcaldes ordinaires jugeaient en première instance les causes civiles, et la plupart jugeaient aussi au criminel.

Le mode d'élection le plus ordinaire pour les alcaldes et les régidors était l'*insaculacion*. Voici comment elle fonctionnait à Vitoria en 1793. Le 1<sup>er</sup> janvier, le corps de ville se réunissait à l'église Saint-Michel et y entendait la messe. Après l'office, le greffier de l'ayuntamiento remettait à l'alcalde les pièces relatives à l'élection de l'année précédente et les brûlait séance tenante. Puis il écrivait sur six billets les noms de l'alcalde, du procureur syndic, des deux députés habilités et des deux régidors. Les bulletins étaient mis dans une urne d'argent; un jeune enfant en tirait quatre, et l'on avait quatre électeurs. Les électeurs montaient à l'autel, juraient sur l'Évangile de voter en conscience et déposaient chacun un bulletin dans l'urne. L'enfant tirait de nouveau; le premier nom sorti était celui de l'alcalde ordinaire. Les électeurs remettaient dans l'urne quatre nouveaux bulletins et l'enfant tirait le nom du second alcalde. Les noms des deux régidors étaient tirés au sort sur huit bulletins, le procureur syndic sur quatre, les deux alcaldes de hermandad sur huit, les dix députés de l'ayuntamiento sur vingt. L'élection terminée, tous les bulletins étaient cachetés et remis au greffier, et la nouvelle municipalité se rendait processionnellement à l'hôtel de ville. Les

1. Bengoa, p. 257.

2. Il y avait quelques exceptions à ce principe. A Vitoria, l'ayuntamiento s'adjoignait dans les cas graves tous ceux qui avaient fait partie du conseil de ville.

fuéristes attachaient une grande importance à l'observation des moindres formalités de l'*insaculacion*. Ils voyaient, dans ce mode d'élection, un sûr moyen de prévenir les intrigues des candidats, le nom de l'élu restant jusqu'à la dernière minute le jouet du hasard<sup>1</sup>. Ajoutons que les conditions d'éligibilité étaient très sévères, qu'on exigeait partout la légitimité<sup>2</sup> et souvent la noblesse<sup>3</sup>, qu'il fallait être propriétaire aisé<sup>4</sup>, savoir lire et écrire<sup>5</sup>, n'avoir exercé aucun métier déshonorant, comme ceux de boucher, de tambourinaire ou de crieur public<sup>6</sup>. Les principes aristocratiques, très à la mode chez les fuéristes, étaient ainsi sauvegardés contre les surprises du sort.

La composition des ayuntamientos variait pour ainsi dire avec chaque localité. Saint-Sébastien avait deux alcaldes et six régidors<sup>7</sup>. Bilbao trois alcaldes et douze régidors, six de Gamboa et six d'Oñaz<sup>8</sup>. Vitoria un alcalde, un lieutenant d'alcalde, deux régidors, dix députés de la ville, deux députés de la noble et illustre junta des cavaliers hidalgos de Lorriaga et deux alcaldes de hermandad<sup>9</sup>. Cestona avait un alcalde et son lieutenant, un fiel syndic et procureur général des hidalgos, dix-sept bourgeois, avec voix délibérative, et deux députés pour Cestona et Aizarna<sup>10</sup>. Deux alcaldes, deux grands jurats, trois régidors formaient le « conseil, corps de justice et gouvernement des nobles cavaliers hidalgos de la noble et loyale ville de Renteria<sup>11</sup>. »

La tâche la plus importante des corps de ville consistait à bien gérer les finances municipales. Chaque ayuntamiento élisait chaque année un trésorier, qui rendait compte de sa gestion à sa sortie de charge. Il ne pouvait faire aucun paiement sans l'ordre de l'alcalde; on ne lui passait en compte que les paiements justifiés par un reçu de la partie. Toutes les pièces de comptabi-

1. *Archivo municipal de Vitoria*, 1793.

2. *Archivo de Guipuzcoa*, sec. I, neg. 16, leg. 35 (1762). — Invalidation d'un *fiel*, fils de prêtre.

3. *Ibid.*, leg. 51 (1806). — Plainte d'un habitant des Passages contre un homme dont l'hidalguia n'était pas prouvée et qui avait obtenu une charge municipale.

4. A Tolosa, on exigeait 60,000 maravédis de biens-fonds. — Gorosabel, p. 17.

5. *Guipuzcoa no instruido*, v° *Alcaldes ordinarios*.

6. *Archivo de Guipuzcoa*, sec. I, neg. 16, leg. 33 (1760).

7. *Registro de actas de S. Sebastian*, 1814.

8. *Registro de actas de Bilbao*, 1797.

9. *Registro de actas de Vitoria*, 1793.

10. *Registro de actas de Cestona*, 1741-42.

11. *Registro de actas de Renteria*, 1790.



lité étaient soumises chaque année au conseil royal en Navarre, aux juntas générales dans les Vascongades. Les ayuntamientos de Navarre ne pouvaient engager aucune dépense importante sans l'agrément du conseil royal. Tout au plus leur était-il permis, une fois par an, de disposer de 40 ducats sans autorisation. Ils ne pouvaient pas davantage établir d'impôts; en cas d'insuffisance des revenus, si le déficit dépassait 40 ducats dans les bonnes villes et 16 ducats dans les autres localités, le conseil devait être consulté pour permettre la levée d'une taxe sur les habitants<sup>1</sup>. Dans les Vascongades, les villes jouissaient d'une plus grande liberté; Tolosa pouvait lever de nouveaux impôts avec l'assentiment de l'ayuntamiento général<sup>2</sup>.

Les ayuntamientos devaient administrer suivant la loi et la coutume. Le conseil royal, les députés généraux et les juntas recevaient les plaintes des particuliers contre les alcaldes, jurés et régidors, leur infligeaient des blâmes et des amendes, empêchaient leur réélection quand ils avaient agi illégalement.

Les ayuntamientos choisissaient ou proposaient les fonctionnaires municipaux, passaient des contrats avec les médecins, chirurgiens et apothicaires et avec les maîtres d'école rétribués par les villes.

Ils veillaient à l'approvisionnement, concluaient des marchés avec les fournisseurs, taxaient les denrées, prohibaient la vente des comestibles en dehors des boutiques autorisées par eux<sup>3</sup>. Ils avaient la surveillance du grenier public (*vinculo, posito*), mais ne pouvaient disposer ni des fonds appartenant à ces établissements ni du blé qui y était déposé<sup>4</sup>. Ils ne pouvaient augmenter les droits sur les marchandises de première nécessité. Il leur était défendu en Navarre de taxer trop haut le poisson frais et les sardines, et, d'autre part, la jalousie des vigneron navarrais empêchait l'importation des vins d'Aragon<sup>5</sup>.

Aucun procès ne pouvait être entamé au nom d'une ville sans l'ordre de l'ayuntamiento et sans l'avis d'un avocat<sup>6</sup>. Les villes étaient cependant toujours chargées de procès et entretenaient

1. Yanguas, *Dic. de fueros y leyes*, v<sup>o</sup> *Ayuntamientos*.

2. Gorosabel, p. 17.

3. Gorosabel, p. 75. — *Archivo de Guipuzcoa*, sec. 1, neg. 17, leg. 42 (1791).

4. Yanguas, *Dic. de fueros y leyes*, v<sup>o</sup> *Vinculo*.

5. *Ibid.*, v<sup>o</sup> *Vinos*.

6. *Ordenanzas de Orduña*, p. 21.

des agents auprès des tribunaux et même auprès du roi pour hâter la solution de leurs affaires.

Enfin les alcaldes remplissaient des fonctions judiciaires, et le roi leur avait confié le contrôle des opérations de reboisement.

Ces fonctions si multiples donnaient lieu à une effroyable consommation de papier. Il y avait un registre des délibérations du conseil de ville (*registro de actas*), un registre des ordonnances municipales, un registre des amendes prononcées par les alcaldes, un registre des revenus, dépenses et dettes de la ville, des registres pour le reboisement. La tenue de tous ces livres était confiée au greffier ou au secrétaire de l'ayuntamiento, qui était bien souvent, en face de régidors illettrés, le véritable chef de la municipalité.

Comme bien on pense, les questions de personnes et d'étiquette acquéraient dans les ayuntamientos une importance extraordinaire. Les cortès de Navarre décidèrent en 1795 que les alcaldes et régidors des villes représentées aux États paraîtraient toujours dans les cérémonies publiques avec la grande collerette à la Philippe IV (*golilla*)<sup>1</sup>. Il y avait des querelles de préséance entre les alcaldes de Saint-Sébastien, de Vergara et d'Hernani et le clergé des mêmes villes<sup>2</sup>. Les ordonnances municipales étaient des chefs-d'œuvre de minutie et de prolixité<sup>3</sup>. L'idéal des alcaldes comme du gouvernement était une école bien tenue, ou mieux encore un couvent de l'étroite observance.

A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, un mouvement très curieux se produisit dans les institutions municipales.

Frappé des abus qui se commettaient en Castille, où presque tous les ayuntamientos se composaient de régidors héréditaires, le roi adjoignit à chaque conseil de ville quelques membres électifs : un syndic représentant (*sindico personero*) et deux ou quatre députés du commun (*diputados del comun*)<sup>4</sup>. Cette création fut étendue à toute la monarchie, et, quoiqu'elle fût moins nécessaire en Navarre et dans les Vascongades que dans les pays castillans, elle y eut encore sa raison d'être, parce que le

1. *Quadernos de leyes* (1794-95), p. 151.

2. *Archivo de Guipuzcoa*, sec. I, neg. 16, leg. 41 (1774), 40 (1771), 45 (1789).

3. *Ordenanzas que establece la M. N. y M. L. Ciudad de Pamplona, cabeza del reyno de Navarra, para la conservación de la limpieza de sus calles, plazas, y parages publicos y privados*. Pamplona, 1772, in-18, 67 pages.

4. *Novísima Recopilación*, lib. VII, tit. xviii, ley 1. 5 mai 1766.

préjugé aristocratique écartait presque partout des affaires les petites gens ou les hommes soupçonnés de mauvais esprit. Les nouveaux magistrats furent souvent mal vus des anciens, dont ils dérangent les habitudes routinières<sup>1</sup>, mais il n'est pas douteux que leur présence au sein des ayuntamientos fut un grand bien.

D'un autre côté, les concéjos démocratiques perdirent beaucoup de leur ancienne liberté. Les cortès de 1795 en Navarre se prononcèrent nettement contre eux. L'assemblée populaire manquait souvent de respect aux régidors : « La gent populaire l'emportait et laissait sans effet les décisions des hommes les plus instruits, » beaucoup d'hommes distingués, dégoûtés par les avanies qui leur étaient faites, désertaient le conseil, et le pouvoir demeurait aux mains de ceux « de la dernière classe » ou même de quelques meneurs. Les cortès, se prévalant de ce qui s'était déjà fait dans plusieurs villes<sup>2</sup>, remplacèrent l'assemblée populaire dans tous les villages de plus de 100 feux par une commission de vingt membres (*veintena*), à laquelle furent attribués tous les pouvoirs des anciens concéjos. Le vice-roi donna son entière approbation à cette mesure réactionnaire, et seuls les plus petits villages de Navarre conservèrent jusqu'en 1817 leur ancien mode de gouvernement<sup>3</sup>. Ce fait caractéristique montre bien que, si les fuéristes sont des libéraux, ce ne sont pas, à coup sûr, des démocrates.

#### IMMUNITÉS DES PAYS FUÉRISTES.

L'autonomie administrative et municipale suffirait à expliquer l'attachement des fuéristes à leurs lois nationales, mais les Navarrais et les Basques jouissaient de privilèges plus précieux encore en matière de justice, de finances et de service militaire.

*Immunités judiciaires.* — L'ancienne Espagne ne connaissait pas la séparation des pouvoirs; le pouvoir judiciaire n'y était considéré que comme une branche du pouvoir exécutif. Tout magistrat de l'ordre administratif était en même temps un juge.

1. *Archivo municipal de Bilbao. Registro de actas*, 1797.

2. Valtierra et Cintruénigo (1724), Miranda et Arguedas (1743), Mendigorria, Caparroso et Mañeru (1757), Urroz (1776), Villafranca, Milagro, Ujué, Lériu, Sada et Ablitas (1780-81).

3. *Quadernos de leyes*, 1795, p. 151.

Les pays de fuero obéissaient à la règle générale. Le plus humble des officiers municipaux, le *fiel* d'un concéjo rural, était gardien de l'ordre dans sa commune, arrêtait les malfaiteurs, guidait et renseignait la justice<sup>1</sup>.

L'alcalde ordinaire, chef d'ayuntamiento, était le juge normal de première instance. En Navarre et en Guipuzcoa, tous les alcaldes ont au moins la juridiction civile. Ils sont ordinairement assistés d'un lieutenant et d'un greffier (*escribano de juzgado*). Ils tiennent audience trois jours par semaine, ils entendent en personne les parties et les témoins, ils ont un délai de cinquante-cinq à soixante-cinq jours pour rendre leur sentence<sup>2</sup>.

Les alcaldes jugent au criminel en Navarre. Ils ont le jugement en première instance de toutes les causes criminelles, ils arrêtent les malfaiteurs, prêtent main-forte aux alcaldes des bourgs voisins, bannissent les voleurs, les proxénètes, les gitanos et les vagabonds<sup>3</sup>; mais leurs jugements ne sont jamais sans appel, ils sont tenus d'inscrire sur un registre la liste de tous les procès jugés par eux, ils ne peuvent imposer d'amende supérieure à six réaux sans la noter sur leurs livres; la torture est tombée en désuétude<sup>4</sup>, l'accusé obtient, dans la plupart des cas, sa mise en liberté provisoire sous caution et évite la saisie en offrant des garanties pour le paiement de ses dettes.

En Alava et en Guipuzcoa, les alcaldes ordinaires ne jugent que les délits moins graves; les crimes sont jugés par les *alcaldes de hermandad*. Il y a cinq cas de *hermandad* en Guipuzcoa<sup>5</sup> et neuf en Alava<sup>6</sup>. En Biscaye, le corrégidor et ses lieutenants sont juges criminels.

L'autorité royale semble s'être défiée de la science ou de l'impartialité des alcaldes. En Navarre, on ne leur laisse la connais-

1. *Oasis*, III, p. 112.

2. Yanguas, *Dic. de fueros y leyes*, v° *Alcaldes*.

3. Les cortès de 1780 et 1781 adoucirent la législation en ce qui concerne les gitanos et les vagabonds. Les alcaldes ne purent plus les condamner qu'à la prison, et sur avis du conseil royal. — Yanguas, *op. cit.*, v° *Gitanos*.

4. *Ibid.*, v° *Tormento*.

5. Vol, viol, incendie avec effraction, coupe d'arbres fruitiers, meurtre. Il fallait pour qu'il y eût cas de *hermandad* que ces crimes fussent commis la nuit, hors des villes fermées et par d'autres que des habitants d'une ville ayant sa juridiction propre. — Marichalar y Manrique, p. 384.

6. Assassinat, homicide, vol, incendie, coupe de bois, démolition de maison, résistance aux autorités, recel de malfaiteurs, faux en écritures publiques. — Bengoa, p. 261.

sance exclusive des procès civils que s'ils sont d'un intérêt inférieur à 12 ducats<sup>1</sup>. En Guipuzcoa, on les autorise à remettre eux-mêmes les affaires qui leur viennent aux mains du corrégidor<sup>2</sup>. En Biscaye, le corrégidor ou son lieutenant général sont juges ordinaires de tout le plat pays<sup>3</sup>. D'autre part, le roi étend la compétence commerciale des alcaldes dans les ports de Guipuzcoa ; il les laisse empiéter sur les attributions des alcaldes de hermandad, au grand détriment de l'ordre public<sup>4</sup>. En somme, on comprend vaguement que la justice confiée aux alcaldes est remise en d'assez mauvaises mains, mais on ne sait encore comment les remplacer.

La juridiction d'appel appartenait, en Alava, à la chancellerie de Valladolid pour le civil, et, pour le criminel, au député général, assisté de trois conseillers gradués, à la junte et au conseil du roi<sup>5</sup>.

En Guipuzcoa, le corrégidor était juge de première instance dans la ville où il résidait et juge d'appel au civil et au criminel pour toute la province<sup>6</sup>. Il était assisté de deux conseillers, il avait autour de lui des procureurs et des greffiers<sup>7</sup>; les avocats se servaient de son tribunal comme de bazoche ; il jugeait jusqu'à 300 procès par an<sup>8</sup>; un *mérino-mayor* et douze lieutenants de mérino exécutaient ses ordres dans tout le pays. Cependant, malgré cet imposant appareil, le corrégidor ne jugeait pas en dernier ressort. La junte de Guipuzcoa contrôlait la façon dont il rendait la justice, elle voulait être informée des crimes les plus graves, elle avait gardé la juridiction administrative<sup>9</sup>, elle connaissait des fraudes sur le tabac<sup>10</sup>, elle tranchait même certaines questions civiles, comme les questions de noblesse et les procès entre villes et particuliers. En matière criminelle, l'appel des sentences du corrégidor était porté à la chancellerie de Vallado-

1. Yanguas, *op. cit.*, v<sup>o</sup> *Juicios*.

2. *Guip. instr.*, v<sup>o</sup> *Corregidor*.

3. Artiñano, p. 282.

4. Le *Guipuzcoa* finit par demander le rétablissement des juges de *hermandad* dans toute leur ancienne puissance. — *Archivo de Guip.*, sec. III, neg. 11, leg. 19 (1779), 23 (1799).

5. Bengoa, p. 254 et 264.

6. *Arch. de Guip.*, sec. I, neg. 15, leg. 118 (1759), 139 (1791).

7. *Guip. instr.*, v<sup>o</sup> *Procuradores*.

8. Larramendi, p. 101.

9. *Guip. instr.*, v<sup>o</sup> *Justicias*.

10. *Ibid.*, v<sup>o</sup> *Comparendos*.

lid, toutes les fois qu'il s'agissait d'appliquer la peine de mort ou la mutilation<sup>1</sup>.

En Biscaye, le corrégidor était à la fois juge de première instance et d'appel au civil et au criminel. Comme juge d'appel, il examinait les sentences rendues par les cinq alcaldes cantonaux (*alcaldes del fuero*), par ses lieutenants de Durango et des Encartaciones et par son lieutenant général de Guernica. Ses décisions pouvaient être encore frappées d'appel. Les sentences du corrégidor jugeant seul pouvaient être revisées par le corrégidor, assisté de deux députés généraux de la province. Lorsque la cause était supérieure à 15,000 maravédis, l'appel était porté au grand juge de Biscaye siégeant en la chancellerie de Valladolid. En matière criminelle, l'appel avait lieu devant le corrégidor et les députés généraux pour les crimes ordinaires et devant le grand juge pour tous les crimes emportant une peine corporelle<sup>2</sup>. En aucun cas la peine des coups ne pouvait être appliquée à un Biscayen<sup>3</sup>. A côté du tribunal du corrégidor fonctionnait celui des députés généraux, qui connaissaient de tous les procès en déclaration de noblesse, de tous les litiges relatifs au commerce du tabac, de tous les contrafueros commis par le corrégidor ou ses agents. La junta générale n'avait pas en Biscaye d'attributions judiciaires, mais elle contrôlait le corrégidor et les députés, elle entretenait à Valladolid des agents pour hâter la marche des procès et un avocat des pauvres chargé de l'assistance judiciaire.

La Navarre possédait une véritable cour de justice organisée sur le modèle de nos parlements français. Elle se composait de deux tribunaux distincts : le conseil royal, corps à la fois politique et judiciaire, et le tribunal des juges de cour (*corte mayor*), qui jugeait certaines affaires civiles et tous les appels en matière criminelle. Le conseil royal était présidé par le vice-roi, et, en son absence, par un vice-président ou régent. Il se composait de deux auditeurs castillans, trois auditeurs navarrais, un procureur (*fiscal*) et un substitut. La cour comptait quatre juges<sup>4</sup>. Les charges de judicature n'étaient point vénales ; les magistrats étaient nommés par le roi et recevaient un traitement fixe : le régent touchait 36,000 réaux, les auditeurs et juges de la cour

1. *Guip. instr.*, v<sup>o</sup> *Reglamentos*.

2. *Escudo*, p. 209.

3. Cédule royale du 12 décembre 1754.

4. *Guia de forasteros*, 1804. — *Quadernos de leyes*, 1795, p. 243.

18,000<sup>1</sup>. Il leur était interdit de recevoir des présents, sous peine de privation de gages pendant un an. Ils ne pouvaient se faire envoyer en commission aux frais des parties, si ce n'est en matière criminelle ou dans les procès qui exigeaient absolument une enquête personnelle<sup>2</sup>.

Tout un peuple de gens de loi gravitait autour du Parlement de Navarre. Au plus haut degré de la hiérarchie se trouvaient les secrétaires du conseil et les greffiers de la cour. Chaque année les greffiers tiraient au sort une des mérindades du royaume, et chacun s'occupait des affaires provenant de la mérindad que le sort lui avait attribuée. Chaque semaine un greffier de service, auprès du conseil et de la cour, recevait le dossier de toutes les affaires qui se présentaient. A la fin de la semaine, il en remettait la liste au fiscal et à l'alcalde le plus ancien. « Bien cousus en manière de livre, » chaque feuille numérotée et paraphée, les dossiers étaient répartis entre les études des greffiers, où les plaideurs avaient le droit de les consulter. Les greffiers devaient tenir leurs bureaux ouverts de sept heures à midi et de deux à cinq ou six heures de relevée. Ils inscrivaient sur un registre spécial toutes les sentences rendues par le tribunal et touchaient pour leurs peines et soins différents droits réglés par le tarif et taxés par le *tasador* de la cour. Ils perdaient leurs droits s'ils restaient trois ans sans les réclamer<sup>3</sup>.

Toute la procédure se faisant par écrit, l'instruction d'un procès demandait la coopération d'un procureur, d'un avocat et d'un représentant du tribunal appelé receveur (*receptor*). Pampelune comptait douze procureurs, chargés de rédiger les actes de procédure<sup>4</sup>. Les avocats étaient en nombre illimité, mais seuls les avocats du collège de Pampelune étaient admis à occuper auprès du conseil et de la cour. Il fallait, pour être reçu dans l'ordre, faire preuve de huit années d'études, jurer de garder les statuts et de défendre le mystère de l'Immaculée-Conception. Les avocats donnaient à leurs clients des conseils pratiques, comme font nos avocats consultants ; ils aidaient les procureurs à dresser les différents actes de l'instance<sup>5</sup> ; ils composaient des mémoires justificatifs ou plai-

1. Canga Arguelles, *Dic. de hacienda*, v° *Tribunales*.

2. Yanguas, *Dic. de fueros y leyes*, v° *Jueces*.

3. *Ibid.*, v° *Escribanos de Corte*.

4. *Ibid.*, v° *Procuradores*.

5. *Ibid.*, v° *Abogados*.

doyers écrits, où ils devaient éviter toute personnalité et toute offense à la partie adverse, sous peine d'une amende de 200 à 800 livres. Les receveurs étaient des magistrats auxiliaires. Comme il importait de déranger les juges le moins possible, on commettait les receveurs à leur place pour diriger les enquêtes. Les receveurs résidaient à Pampelune et se tenaient toujours à la disposition de la justice. Un répartiteur leur distribuait les affaires. Ils instrumentaient dans toutes les causes civiles d'un intérêt supérieur à 200 ducats, dans certains procès criminels et dans certaines affaires d'une délicatesse particulière, comme les élections municipales et les redditions de comptes des magistrats municipaux. Ils rédigeaient les procès-verbaux des enquêtes, mais, sauf le cas d'urgence, toute mesure exécutoire leur était interdite<sup>1</sup>.

Les actes des procureurs, les mémoires des avocats, les documents et pièces originales fournies par les parties, les interrogations des témoins, les rapports des receveurs formaient la matière des dossiers dont les greffiers avaient la garde.

Sur la demande du greffier, détenteur du dossier, le tribunal nommait un rapporteur (*relator*), qui lui rendait compte de l'affaire. Les rapporteurs formaient une cinquième classe d'officiers ministériels, exclusivement chargés de lire au tribunal un résumé écrit de la cause<sup>2</sup>. C'était d'après ce résumé, et après avoir entendu le fiscal, que les juges prenaient une décision.

La sentence une fois rendue, les greffiers l'enregistraient et en délivraient copie aux intéressés. L'exécution était confiée à des huissiers (*porteros*) et aux gens de police (*alguaciles*).

On comptait en Navarre trente-deux huissiers titulaires, répartis entre les différentes mérindades; ils étaient reçus après deux ans de cléricature et déposaient à la chambre des comptes un cautionnement de 500 ducats. Ils opéraient les saisies, faisaient vendre les biens des débiteurs condamnés et versaient les fonds aux mains de leurs créanciers<sup>3</sup>.

Les alguazils étaient chargés de la police intérieure du palais, accompagnaient les magistrats en commission et marchaient en tête du conseil dans les cérémonies publiques.

1. Yanguas, *Dic. de fueros y leyes*, v° *Receptores*.

2. *Ibid.*, v° *Relatores*.

3. *Ibid.*, v° *Porteros*.



Le conseil et la cour de Navarre étaient des tribunaux souverains; le roi seul avait qualité pour réformer leurs jugements, et sa décision eût constitué un *contrafuero* si elle eût été contraire aux lois navarraises<sup>1</sup>.

La compétence respective du conseil et de la cour n'était pas très nettement délimitée. En règle générale, la cour jugeait en première instance ou en premier appel (*apelacion*), le conseil royal en dernier appel (*suplicacion*). Mais certaines actions privilégiées venaient de prime saut devant le conseil. Il fallait, suivant l'importance de l'affaire, un, deux ou trois juges pour rendre la sentence. Dans les cas où il s'agissait de répondre à une lettre royale, le conseil tout entier devait être réuni<sup>2</sup>.

Ce système judiciaire peut paraître compliqué, mais l'Espagne n'en connaissait pas d'autre, et la Navarre et les Vascongades avaient au moins l'avantage de ne connaître guère qu'une seule et même juridiction, tandis que les tribunaux d'exception pullulaient en Castille et entravaient à chaque instant l'action normale de la justice.

*Immunités financières.* — Dans la langue financière de l'Espagne, la Navarre et les Vascongades portaient le nom de provinces franches (*provincias exentas*). Mais, en réalité, cette franchise n'existait que pour les douanes.

La ligne douanière espagnole suivait à peu près les frontières de Castille. Les postes douaniers étaient établis à Orduña, à Balmaseda, à Vitoria et Tudela<sup>3</sup>. Là étaient enregistrées les marchandises qui devaient entrer en Castille, mais celles qui devaient être consommées dans les Vascongades ne payaient aucun droit. Certaines denrées introduites en franchise en Guipuzcoa payaient des droits à leur entrée en Navarre. Ces taxes étaient acquittées à Tolosa, Ataun et Segura, qu'on appelait les petites douanes (*aduanillas*) de Guipuzcoa<sup>4</sup>. Enfin, comme la sortie des espèces d'or et d'argent était interdite en principe, un juge des exportations résidait à Irun, veillait à la répression des fraudes et empêchait l'entrée en Espagne des marchandises prohibées. Ce juge (*alcalde de sacas*) était élu chaque année par la junte générale de Guipuzcoa et se faisait assister d'un inspecteur des gabares

1. Yanguas, *Dic. de fueros y leyes*, v<sup>o</sup> *Cedulas reales*.

2. *Ibid.*, v<sup>o</sup> *Juicios*.

3. *Guip. instr.*, v<sup>o</sup> *Reglamentos de tabacos*.

4. *Ibid.*, v<sup>o</sup> *Aduanas*.

de la Bidassoa (*gavarrero*) et de douze gardes « d'une moralité reconnue. » La province avait pour elle la cinquième partie des sommes confisquées aux fraudeurs (*quinto de denuncios*)<sup>1</sup>.

Ce serait une grosse erreur de croire que les habitants de provinces franches ne payaient point d'impôts. Ils acquittaient au contraire un certain nombre de taxes régulières, payaient leur administration et votaient au roi des aides ou dons gratuits souvent considérables.

La Biscaye payait au roi sept espèces de tributs : la taille (*pedido tasado*), une redevance de 12 deniers par quintal de fer travaillé dans les forges de la province ; la rente des monastères, le cens sur les maisons (*casas censuarias*), les prévôtés des villes, des droits de consommation (*lezdas*) sur les combustibles et les denrées alimentaires importées en Biscaye, la dîme de la mer établie par les anciens seigneurs de Biscaye sur les marchandises importées dans les ports<sup>2</sup>. Il faut ajouter à ces impôts spéciaux la part contributive de la Biscaye dans les contributions générales de *cruzada* et de *lanzas* et les receveurs des postes.

Le roi tirait de tout cela 913,684 réaux par an et eût touché bien davantage s'il n'avait aliéné un grand nombre de ses droits. Rien que pour la Biscaye, les revenus aliénés montaient à 450,000 réaux<sup>3</sup>.

L'Alava payait au roi tous les ans 1,399,200 maravédís et 507 fanègues de blé pour alcabala et 31,482 maravédís pour le droit supplémentaire du demi pour cent<sup>4</sup>. Les paysans payaient aussi au roi deux anciennes contributions féodales, le *semoyo*, redevance de trois *cuartas* de blé et trois *cuartas* d'orge, et le *buey de marzo*, taxe de 2 maravédís et demi à 10 maravédís par feu<sup>5</sup>. En comptant les revenus de *cruzada* et des postes, le roi tirait de l'Alava 588,402 réaux par an en sus de l'alcabala<sup>6</sup>.

Le Guipuzcoa donnait au roi 34,756 réaux pour alcabala et 254,000 réaux pour les postes. Il n'est pas possible de connaître le chiffre exact de la *cruzada*, parce que cet impôt se percevait

1. *Guip. instr.*, v° *Alcalde de Sacas*.

2. Salcedo (D. Pedro Novia de), *Defensa historica del señorío de Vizcaya*. Bilbao, 1851, 4 vol. in-8°, t. IV, p. 229.

3. Salcedo, *ibid.*

4. Abonnement du 12 avril 1687.

5. Marichalar y Manrique, p. 542.

6. Salcedo (t. IV, p. 222) estime les alcabalas d'Alava à 138,102 réaux, Marichalar à 77,237 réaux seulement pour l'année 1820.

par évêché et que le Guipuzcoa faisait partie de l'évêché de Pampelune. Depuis 1666, le roi percevait, sous le nom de *donativo*, des taxes sur le vin et la morue entrant dans les ports autres que Saint-Sébastien. En 1729, le roi céda le tiers du *donativo* à la province pour ses dépenses particulières<sup>1</sup>. Ce tiers était estimé, en 1774, à 251,195 réaux, ce qui porterait la part du roi à 502,291 réaux et le rendement total de la province à 791,047 réaux, sans compter la cruzada<sup>2</sup>.

Le budget particulier des provinces était alimenté par des contributions directes (*repartimientos*) votées par les juntas générales<sup>3</sup>, par des taxes municipales (*sisas*), par des droits sur l'eau-de-vie, le vin, la morue, etc. Avec ces modestes ressources, les Vascongades payaient leurs fonctionnaires, assuraient leur police et nourrissaient les soldats du roi cantonnés sur leur territoire<sup>4</sup>.

Les budgets provinciaux n'étaient pas très considérables ; celui d'Alava consistait uniquement en un léger impôt perçu sur chaque feu<sup>5</sup>. Le budget de Guipuzcoa se solde en 1778 par 259,376 réaux de recette et 216,047 réaux de dépenses ; mais, dès l'année suivante, la province est réduite à donner des acomptes à ses créanciers<sup>6</sup>. La Biscaye ne paraît pas avoir été fort riche au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les trésoriers de la province accusent avoir reçu en deux ans (1726-28) 131,225 réaux et en avoir dépensé 128,498. Parmi les recettes figurent un impôt de deux réaux et demi par feu, une redevance annuelle de 3,000 réaux payée par « les nobles Encartaciones, » une taxe d'un réal par fanègue de châtaignes exportées de la seigneurie. Les dépenses consistent en intérêts payés aux créanciers de la province, traitements des employés, frais de réunion de la junta générale des mérindades (18,203 réaux), gratifications aux agents de Valladolid, subventions pour les fêtes publiques<sup>7</sup>. En 1761, les finances

1. Marichalar y Manrique, p. 416.

2. *Juntas generales de Guipuzcoa*, 1774. — Le *donativo* monte à 248,942 réaux en 1775, à 245,260 réaux pour 1776, à 245,082 réaux pour 1777.

3. Taxe d'un réal par feu en Biscaye pour la poursuite des malfaiteurs et les frais de justice.

4. Salcedo, IV, p. 230.

5. Bengoa, p. 290.

6. *Junt. gen. de Guipuzcoa*, 1779. — En 1773, 258,016 réaux de recettes et 244,790 réaux de dépenses (*Juntas gen.*, 1774).

7. *Archivo de Vizcaya*. Cuentas, 1726-28.

de la seigneurie sont en meilleur état. D. Santiago Garcia, receveur du fouage, reconnaît avoir reçu pour dix-huit mois 409,183 réaux<sup>1</sup>. Ce ne fut qu'en 1864 que la Biscaye eut un budget régulier. On avait jugé jusqu'alors « qu'il n'était point bon d'instruire le gouvernement des ressources de la province. » Les impôts perçus dans la seigneurie produisaient alors près de 9,000,000 de réaux<sup>2</sup>.

Le roi demandait souvent aux provinces exemptes des secours extraordinaires. Pendant la guerre de succession, l'Alava donna 160,000 réaux, 1,000 fusils et des rations pour la cavalerie<sup>3</sup>. Pendant la guerre contre la France (1793-95), les dons gratuits de la Biscaye montèrent à 19,320,000 réaux<sup>4</sup>, sans compter les souscriptions particulières, qui produisirent 180,841 réaux pour 1793<sup>5</sup>. Le Guipuzcoa donna, en 1793, 4,000,000 de réaux<sup>6</sup>; en 1801, 3,621,481 réaux; en 1805, 3,000,000 de réaux<sup>7</sup>. Salcedo estime à 1,000,000 de réaux la moyenne annuelle du don gratuit des trois provinces dans les dernières années du xviii<sup>e</sup> siècle.

En résumé, les privilèges des provinces exemptes consistaient bien moins à ne rien payer qu'à ne payer que l'impôt librement consenti, et, si les Basques se trouvaient moins surchargés que les Castellans, c'était la juste récompense de leur union et du courage avec lequel ils avaient défendu leur liberté.

La Navarre n'avait pas su conserver intactes ses immunités financières. Elle était pour les rois d'Espagne une sorte de métairie où ils avaient part aux revenus, sans en emporter la totalité.

Au premier abord, la part du roi paraît considérable. Il a pour lui les revenus patrimoniaux, la vente de la poudre, le produit des douanes et des impôts ecclésiastiques. Les redevances patrimoniales rendent en moyenne 10,298 réaux et 398 *robos* 9 *almudes* de grain; les douanes rapportent bon an mal an 625,855 réaux: la *crusada*, plus chère en Navarre qu'en Castille, produit 978,441 réaux, le neuvième des dîmes et l'*excusado*<sup>8</sup> donnent 682,074 réaux. En dehors de ces impôts légaux,

1. *Archivo de Vizcaya*. Cuentas, 1761.

2. *Junt. gen. de Vizcaya*, 1764, p. 83.

3. Bengoa, p. 98.

4. Yurriza, p. 225.

5. *Ind. gen. de Vizcaya*, 1793. — Subscripcion voluntaria.

6. *Archivo gen. de Guipuzcoa*, sec. II, neg. 1, leg. 5 (1793).

7. *Ibid.*, sec. I, neg. 3, leg. 24 à 44.

8. Philippe II avait obtenu du pape la permission de lever à son profit la

le roi a réussi à percevoir tout un ensemble de taxes illégales montant à 406,201 réaux. Il a obtenu de la province la ferme du tabac, dont le produit monte à 682,284 réaux. De toutes ces contributions, il tire une somme totale de 3,315,153 réaux. Mais tout n'est pas profit. Le produit des redevances patrimoniales est entièrement consacré à l'entretien du palais de la Chambre des comptes. Les douanes et le tabac, qui rendent 1,308,139 réaux, coûtent à percevoir 954,535 réaux et sont grevés de 491,671 réaux de charges; au lieu de gagner sur ces deux articles, le roi y perd 138,067 réaux tous les ans. Les taxes qu'il a réussi à lever en Navarre, sans le consentement des cortès, ne l'enrichissent pas davantage. Les droits de douanes créés par cédula royale du 30 août 1800, et qui rapportent 84,396 réaux, sont appliqués à la caisse de consolidation des bons du Trésor (*vales reales*). Le droit du huitième sur les marchandises confisquées en douane rapporte 34,103 réaux; il alimente le fonds de bienfaisance créé, le 2 janvier 1801, au profit des employés de l'administration. Les surtaxes douanières et les droits sur les laines, établis le 27 novembre 1802, rendent 131,218 réaux par an, mais sont perçus au profit de l'hospice des enfants trouvés de Pampelune. Les nouveaux droits d'amirauté, organisés par décret du 27 février 1807, rapportent 156,484 réaux, mais appartiennent au grand amiral D. Manuel Godoy, prince de la Paix. En somme, le roi n'a guère pour lui que le produit des contributions ecclésiastiques, *noveno y excusado*, et le revenu de la *crusada*<sup>1</sup>.

A côté du budget du roi se place le budget de la province. Elle touche 46,500 réaux sur les tabacs<sup>2</sup>; elle a pour elle les amendes prononcées par ses alcaldes et ses tribunaux<sup>3</sup>; elle a le monopole des cartes à jouer<sup>4</sup>; elle perçoit sur l'eau-de-vie une taxe qui lui donne 60,000 réaux<sup>5</sup>; elle lève des droits sur le chocolat<sup>6</sup> et sur les copies de documents exécutées pour le compte des particuliers

dîme de la meilleure maison de la paroisse. Cette maison s'appelait *casa excusada*, et l'ensemble de cette contribution était connu sous le nom d'*excusado*.

1. Canga Arguelles, *Dic. de hacienda*, v<sup>o</sup> Navarra.

2. Yanguas, *Dic. de fueros y leyes*, v<sup>o</sup> Tabaco. — En 1841, le bail de la ferme du Tabac rapportait à la province 87,537 réaux (*Ley paccionada* du 16 août 1841, art. 17).

3. Yanguas, *op. cit.*, v<sup>o</sup> Multas.

4. *Ibid.*, v<sup>o</sup> Naypes.

5. *Ibid.*, v<sup>o</sup> Aguardiente.

6. *Ibid.*, v<sup>o</sup> Chocolate.

aux archives du conseil<sup>1</sup>. Mais tous ces fonds ne sont pas libres, les amendes servent à payer les frais de justice, le monopole des cartes à jouer profite à l'hôpital de Pampelune.

Le budget provincial comprend deux grands chapitres : *vinculo* et *caminos*. On entend par *vinculo* le budget ordinaire, le fonds de réserve normal de la province. C'est le *vinculo* qui paie la députation et les frais généraux d'administration<sup>2</sup>. Le fonds des chemins est d'origine récente. Pendant longtemps, l'entretien des chemins était resté à la charge des villes et des bourgs; les dépenses se payaient sur les fonds municipaux ou, en cas d'insuffisance, sur les produits d'un péage temporairement établi. En 1757, les cortès votèrent une série d'impôts nouveaux pour la construction et l'entretien des nouvelles routes royales se dirigeant vers la Castille, l'Aragon et le Guipuzcoa. D'autres taxes furent encore créées en 1794; on plaça des chaînes en différents points des routes; on bâtit des auberges (*ventas, mesones*) dans les endroits déserts et la province les afferma<sup>3</sup>. Le fonds des chemins se trouva ainsi convenablement doté et la Navarre eut les meilleures routes de l'Espagne.

La juridiction financière présentait la même complication que l'assiette et la répartition de l'impôt<sup>4</sup>. La députation disposait, sans partage ni contrôle, du fonds des chemins. Les contestations relatives à la taxe du chocolat étaient jugées par un « juge du chocolat » choisi par le vice-roi parmi les alcaldes de cour. Les tabacs étaient soumis à la juridiction d'un autre alcalde de cour qui portait le titre de « juge conservateur de la rente du tabac<sup>5</sup>. » Les douanes étaient placées sous le double contrôle d'un tribunal de la contrebande et d'une subdélégation des douanes<sup>6</sup>. L'antique chambre des comptes, établie à Pampelune en 1365 par Charles le Mauvais, avait la garde du patrimoine royal, prononçait sur les demandes d'exonération d'impôt et sur les déclarations de noblesse<sup>7</sup>.

1. Yanguas, *op. cit.*, v° *Archivo*.

2. *Ibid.*, v° *Vinculo*.

3. *Ibid.*, v° *Caminos*.

4. *Archivo de Navarra. Quadernos de leyes*, 1795.

5. Yanguas, *op. cit.*, v° *Tabacos*.

6. *Ibid.*, v° *Contrabando*.

7. *Ibid.*, v° *Comptos*. — La Chambre des comptes se composait en 1804 d'un conseiller de robe (*de garnacha*), de trois conseillers non gradués en droit (*de capa y espada*), d'un procureur (*patrimonial*), d'un substitut et d'un trésorier. — *Guia de forasteros*, 1804.

Les décisions de tous ces juges et de tous ces tribunaux étaient susceptibles d'appel au conseil royal de Navarre. Elles devenaient exécutoires si le conseil les confirmait; s'il les infirmait, elles ne pouvaient être mises à exécution qu'après un nouvel examen (*revista*) du même conseil.

Tel était l'aspect ordinaire et normal de l'administration financière en Navarre; mais le roi demandait assez souvent à la province un don gratuit (*servicio*). Comme les clercs, les nobles et les gros bourgeois s'étaient fait exempter de ces contributions, les cortès se montraient volontiers généreuses aux dépens du menu peuple. De 1701 à 1801, la Navarre paya au roi une somme totale de 27,271,691 réaux, soit 272,716 réaux par an; mais les demandes du roi allèrent toujours en augmentant: de 661,666 réaux en 1701 et de 2,400,000 réaux en 1780, le don gratuit monta en 1801 à 14,500,600 réaux, si bien que la Navarre paya en une fois plus qu'elle n'avait donné dans tout le siècle précédent<sup>1</sup>. Si l'on rapproche de ces faits l'établissement des taxes arbitraires de 1800, 1801, 1802 et 1807, on en conclura que l'immunité financière de la Navarre était fort compromise au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

*Immunités militaires.* — La Navarre et les Vascongades n'étaient soumises ni au tirage au sort des recrues (*quintas*) ni au service des milices. Les Basques et les Navarrais ne s'en considéraient pas moins comme les soldats d'avant-garde de l'Espagne et se battaient héroïquement en temps de guerre, mais ils détestaient le service, avaient horreur de la caserne, de l'exercice et de la parade. En 1746, plusieurs milliers de Navarrais s'expatrièrent parce que le roi avait décrété une levée de 1,000 hommes dans la province<sup>2</sup>. En 1794, au contraire, les volontaires affluèrent et, dans les villages envahis, on vit les hommes abandonner leurs maisons pour rejoindre les troupes du roi<sup>3</sup>.

Le service militaire, tel que l'entendaient les Basques et les Navarrais, c'est le service de l'*host*, tel que le définit une loi du roi Wamba<sup>4</sup> et tel qu'on le retrouve dans le fuero général de Navarre et dans les fueros de Biscaye et de Guipuzcoa<sup>5</sup>.

1. Yanguas, *op. cit.*, v<sup>o</sup> *Servicios*.

2. Oloriz, *Fundamento y defensa de los fueros*. Pamplona, 1876, p. 75, in-8<sup>o</sup>.

3. *Archivo de Navarra. Cuadernos*, 1795.

4. *Forum judicum*, lib. IX, tit. II, l. 9.

5. *Fuero general de Navarra*, lib. V, cap. 4 et 5.

En temps de paix, chacun reste chez soi ; le roi ne peut forcer personne à s'enrôler ; s'il profite en Navarre de l'absence des cortès pour lever des troupes, c'est un *contrafuero*<sup>1</sup>. Il a des garnisons en Navarre et en Biscaye, mais c'est à lui d'entretenir ses troupes. Les Vascongades ne doivent même pas être traversées par les troupes royales sans l'assentiment des députés généraux<sup>2</sup> ; le roi doit rembourser aux provinces tous les frais dont elles lui font l'avance pour le transport des bagages et les fournitures faites au soldat par l'habitant<sup>3</sup>. En Guipuzcoa, des commissaires de la *junte* (*comisarios de transitos*) accompagnent les troupes pendant tout leur parcours à travers la province, préparent les cantonnements, de concert avec les *alcaldes* et les chefs militaires<sup>4</sup>.

Le roi entretient ses places fortes. Le Guipuzcoa et la Biscaye arment seulement leurs batteries de côtes. Pampelune donne 60,000 réaux par an pour l'entretien de ses remparts<sup>5</sup>.

Pendant l'immunité militaire des Vascongades n'est pas absolue, même en temps de paix. La Biscaye et le Guipuzcoa doivent le service de mer, l'inscription maritime y est établie en 1751, à peu près dans les mêmes conditions qu'en Castille<sup>6</sup>. Les trois provinces subventionnent de petits corps de volontaires, les *miquelets* et les *miñones*. A partir de 1762, le Guipuzcoa organise une véritable garde nationale ; la *junte* décrète qu'il y aura dans chaque localité autant de fusils qu'il y a de chefs de famille ; les hommes seront exercés au maniement des armes et, chaque année, les *alcaldes* adresseront à la *junte* un rapport sur la situation militaire de leur ville<sup>7</sup>.

En temps de guerre, à l'appel du seigneur et roi, les députés des *juntas* ordonnent d'urgence la mobilisation partielle ou totale des milices provinciales. L'effort que firent la Navarre et les Vascongades à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, lors de la guerre avec la France, fut réellement héroïque. La Navarre leva plus de 20,000 hommes et dépensa 150,000 pesos pour les armer et les vêtir ; lorsque l'ennemi menaça directement Pampelune, la dépu-

1. Oloriz, *op. cit.*, p. 76.

2. Bengoa, p. 276.

3. *Guip. instr.*, v<sup>o</sup> *Bagages*. — Il est vrai que le remboursement est très irrégulier. Les provinces sont souvent obligées de payer pour le roi.

4. *Juntas gen. de Guip.*, 1779, p. 101.

5. Yanguas, *Dic. de fueros y leyes*, v<sup>o</sup> *Tabernas reales*.

6. Ordre royal du 12 août 1802.

7. Marichalar y Manrique, p. 437.



tation demanda au général en chef de placer les bataillons navarrais au poste le plus menacé<sup>1</sup>. Le Guipuzcoa arma 4,600 hommes dès la première année de la guerre<sup>2</sup>. La Biscaye leva 16,000 hommes et, avec l'aide des troupes alavaises, défendit pied à pied le territoire de la seigneurie contre les soldats de Moncey. Du mois de mars au mois de juillet 1795, les milices biscayennes, conduites par le brave Crespo, livrèrent aux Français huit batailles<sup>3</sup>. Cette admirable défense permit au prince de Castel Franco, commandant l'armée de Navarre, de la remettre dans le plus brillant état; Jomini ne craint pas de dire que la campagne, si bien commencée par Moncey, était encore douteuse lorsque la paix de Bâle vint la terminer<sup>4</sup>.

Les fuéristes pouvaient dire avec un légitime orgueil qu'aucune province de la monarchie n'avait plus fait pour la défense du sol espagnol que la Navarre et les Vascongades.

Cependant les privilèges foraux étaient, dès le xviii<sup>e</sup> siècle, très sérieusement menacés par le gouvernement de Madrid.

Les ministres tendaient à renforcer l'influence des agents directs du roi aux dépens des députés généraux représentants des juntas. L'Alava reçut un alcalde mayor en 1786, la Biscaye eut un commandant militaire à partir de 1803.

Les juntas régulières des Vascongades se défendaient vigoureusement, mais les cortès de Navarre n'étaient plus convoquées qu'à de rares intervalles. Le visa foral des actes royaux fut supprimé en Navarre en 1786.

Les libertés municipales furent restreintes par la nomination des syndics représentants et des députés du commun. Les concéjos perdirent en maint endroit leur constitution démocratique.

Les immunités judiciaires ne subirent pas d'atteinte sérieuse, parce qu'elles ne paraissaient pas dangereuses dans un pays comme l'Espagne où les lois n'étaient point codifiées, mais il n'en fut pas de même des immunités financières et militaires. De l'argent, des soldats! le gouvernement en avait toujours besoin; il

1. *Archivo de Navarra. Quadernos*, 1795, p. 323.

2. Gorosabel, p. 231.

3. Marquis de Marillac, *Histoire de la guerre entre la France et l'Espagne* (1793-1795). Paris, 1808, p. 96-104, in-8°.

4. Jomini, *Histoire des guerres de la Révolution*. Paris, 1842, 4 vol. in-8°, t. II, p. 251.

eût bien voulu n'avoir à subir aucun contrôle en pareille matière. De leur côté, les provinces exemptes tenaient énormément à ne payer que les impôts librement consentis et à ne s'armer que lorsqu'elles le voulaient bien. A la violence de l'attaque répondait la ténacité de la défense. En 1717, Albéroni fit un véritable coup d'État et décréta d'un trait de plume le transfert des douanes de l'Èbre à la mer et aux Pyrénées. Ni les Vascongades ni la Navarre ne se soulevèrent, mais ce ne fut qu'un cri dans les quatre provinces, et, tandis que les députés généraux adressaient au roi les remontrances les plus respectueuses, frauder les droits du fisc et rosser ses agents devint un devoir patriotique pour tout Basque et tout Navarrais. Au bout de cinq ans, la contrebande avait pris de telles proportions que le produit des douanes avait baissé d'un tiers au lieu d'augmenter, et que la seule ville de Saint-Sébastien renfermait pour 600,000 réaux de tabac de fraude. De guerre lasse, la royauté se décida à rétablir les choses sur l'ancien pied.

Quant aux immunités militaires, le roi essaya à plusieurs reprises d'introduire le tirage au sort dans les provinces exemptes ; il échoua dans les Vascongades, mais il réussit en Navarre, où des cortès intermittentes ne pouvaient garder le fuero avec le même succès que des juntas régulières.

Après un siècle de lutte, les deux partis étaient moins près de s'entendre qu'au début. Les privilèges des Vascongades apparaissaient à des hommes, tels que Campomanes et Jovellanos<sup>1</sup>, comme des restes de la barbarie du moyen âge. Urquijo et le prince de la Paix ne cachaient pas leur désir d'en finir avec toute cette archéologie. On disait hautement à la cour que le Guipuzcoa et la Biscaye avaient perdu leurs privilèges par la conquête française (1795), que le roi les possédait non plus à titre héréditaire, mais en vertu du traité de Bâle, et qu'il était maître de leur imposer une nouvelle administration<sup>2</sup>. La Navarre s'était bien laissé imposer les quintas et des taxes illégales. La soumission de l'Alava ne faisait même pas question.

Il est certain que la croisade antifruériste aurait éclaté dès les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, si la guerre de l'indépendance

1. Jovellanos, *Informe de la Sociedad Economica de esta Corte*. Madrid, 1795, in-4<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 314.

2. Canga Arguelles, *Dic. de hacienda*, v<sup>o</sup> *Provincias exentas*.

n'avait absorbé toutes les forces vives et toute l'attention du pays.

On ne peut savoir quel eût été le résultat de la lutte, mais il est bon de remarquer qu'avant 1808 tous les hommes de progrès en Espagne étaient imbus des idées françaises, que les violences de Napoléon n'avaient pas encore discréditées ; même parmi les fuéristes, beaucoup parlaient des libertés provinciales comme d'antiquailles légèrement surannées. Les Vascongades et la Navarre furent représentées aux cortès unitaires de Cadix et sacrifièrent généreusement leurs libertés locales à la liberté espagnole.

L'absolutisme furieux de Ferdinand VII réveilla l'attention des fuéristes. Puisque l'Espagne retombait dans l'esclavage, les Vasco-Navarrais se retournèrent naturellement vers leurs anciennes lois, et, ne pouvant être libres comme Espagnols, ils le furent comme Basques et comme Navarrais.

Ils ont ainsi donné à l'Espagne une grande leçon et un grand exemple. Au lieu de leur imposer par la force ses lois médiocres et sa détestable administration, que la Castille se réforme elle-même, se fasse plus libre et plus prospère que les pays de fuero, et ceux-ci demanderont alors à se ranger sous ses lois.

G. DESDEVICES DU DEZERT.

---

# MÉLANGES ET DOCUMENTS

---

## ÉTUDE CRITIQUE

SUR LA

CONCESSION DE L'INDULGENCE DE LA PORTIONCULE

OU PARDON D'ASSISE.

---

Les historiens orthodoxes racontent longuement de quelle façon saint François obtint du saint-siège une faveur inouïe alors, celle d'une Indulgence plénière et absolue pour tous les péchés passés, accordée à ceux qui, confessés, communiés et absous, visiteraient, le 2 août de chaque année, la chapelle Sainte-Marie de la Portioncule, appelée aussi Notre-Dame-des-Anges.

Il y a trois ans, j'ai rejeté en bloc tout ce qui avait trait à ce fameux pardon, mais de nouvelles études entreprises à Florence, à Rome et surtout à Assise m'ont amené à la conviction que j'avais eu tort.

D'une part, ces recherches m'ont fait découvrir un certain nombre de documents nouveaux ; d'autre part, elles m'ont montré que les documents traditionnels, qui, en passant par les mains de copistes ignorants, souvent indiscrets ou même sans scrupules, ont perdu une partie de leurs caractères originaux, sont cependant authentiques<sup>1</sup>.

Ces conclusions négatives étaient du reste basées encore sur d'autres raisons, dont voici les principales<sup>2</sup> :

1. Tous ces documents, dont plusieurs, faute d'espace, ne peuvent trouver place ici, seront publiés prochainement dans les appendices d'une édition complètement remaniée de la vie de saint François.

2. Seules, les raisons de nier provenant de préoccupations historiques peuvent trouver place ici. La plupart des adversaires de la tradition franciscaine en appellent à des considérations théologiques que je n'ai pas même à indiquer. Ceux qui désireraient être au courant des attaques dirigées par les Réformateurs et par les Jansénistes contre l'Indulgence en trouveront un résumé dans les apologies de Grouwels, *Historia critica sacrae indulgentiae*, et de Chalippe, *Vie de saint François*, t. III, p. 190-327.

1° Le silence absolu gardé par tous les biographes primitifs de saint François sur cette indulgence ;

2° L'in vraisemblance qu'il y avait à représenter François, adversaire déclaré des privilèges, et chef d'un ordre tout récent, implorant du saint-siège une faveur exorbitante.

3° L'impression éminemment défavorable que l'on ressent à la lecture des élucubrations publiées vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle sur le pardon d'Assise. « Il n'est pas aisé de savoir où il faut s'arrêter dans cette progression croissante d'embellissements, » a fort bien dit un auteur peu suspect d'hétérodoxie, M. l'abbé Le Monnier (*Histoire de saint François*, t. I, p. 349, note, édit. in-8°. Paris, 1889).

Reprenant ces considérations l'une après l'autre, il est facile de voir que, si la dernière explique et excuse en partie des conclusions négatives, elle n'est pas une raison proprement dite : plus il est difficile de ne pas laisser échapper quelque humeur contre les excroissances continuelles d'une légende qui, durant des siècles, n'a cessé de se développer, plus le véritable historien doit faire effort pour réagir.

De ce qu'une maison a été si bien agrandie et agrémentée de dépendances inattendues qui masquent d'abord complètement l'ancienne construction, il ne faut pas conclure que celle-ci n'a jamais existé ; il ne faut même pas désespérer trop vite de retrouver les lignes primitives. C'est à ces reconstitutions que tend toute la critique historique.

Or, pour la question qui nous occupe, on arrive, je crois, à un édifice solidement historique. Mais, pour en voir l'unité, l'ensemble et l'harmonie, il faut absolument faire abstraction de toutes les fioritures postérieures.

La deuxième raison n'existe plus aujourd'hui. Comme je le montrerai ailleurs, le succès prodigieux du mouvement franciscain, au moment de l'élection d'Honorius III, nous est attesté par des documents tout nouveaux d'une valeur et d'une authenticité incontestables.

Quant à l'horreur de saint François pour les privilèges, elle fut très réelle, mais cette indulgence n'est pas un privilège, c'est un acte d'amour du souverain pontife à l'égard des membres de l'Église. Ni la chapelle de la Portioncule ni les frères Mineurs ne devaient en tirer le plus mince profit.

A tous, saint François distribuait gratuitement les trésors de son cœur et ceux de l'Évangile ; comment, lui simple et fervent catholique, n'aurait-il pas cherché à faire ouvrir gratuitement les trésors de l'Église ? Pour apprécier et comprendre tout cela, il ne suffit pas de se mettre au point de vue des catholiques actuels dont la foi est

comme corrodée par le rationalisme ambiant, il faut revivre la foi entière et sereine de ces âges, où, en chantant le *Credo unam sanctam et apostolicam ecclesiam*, on avait la sensation de l'unité de l'Église et de la solidarité qui, à travers l'espace comme à travers le temps, unit à la terre l'Église triomphante du ciel et l'Église souffrante du purgatoire<sup>1</sup>.

Le savant d'aujourd'hui, qui voue sa vie à la recherche désintéressée des secrets de la nature, entend aux heures d'exaltation la voix confuse de milliers d'êtres qu'il ne connaît pas, qui peut-être ne balbutieront jamais son nom, mais dont il soulagera les souffrances et il se sent tout à la fois grandi et réconforté par cette pensée d'amour et de communion; de même alors le saint, le moine contemplatif, la recluse s'imposaient des pénitences et faisaient assaut de prières pour des pécheurs qu'ils ne connaissaient pas, pour des fautes dont ils ne soupçonnaient pas l'existence.

Il reste la première, et de beaucoup la plus importante des raisons, le silence des biographes.

Au premier abord, cette conspiration du silence de toute la première génération des historiens franciscains a quelque chose d'écrasant, et l'on est tenté de sourire à la vue des efforts maladroits que font pour l'expliquer des critiques qui se croient pieux et ne sont que crédules.

Je ne veux pas insister sur la faiblesse théorique de l'*argumentum a silentio*, je désire surtout proposer quelques vues qui s'appliquent tout spécialement à l'histoire de saint François.

Tout d'abord, il faut bien constater que les biographies de saint François sont loin de constituer autant de témoignages différents. Si vous faites un récit à cent personnes qui le répéteront, cela ne fait pas cent un témoignages, cela n'en fait qu'un.

Les écrivains franciscains se sont tous copiés les uns les autres, et il n'y a pas lieu de leur en vouloir, puisque le procédé était courant, admis, et a été pratiqué par les plus fameux annalistes de cette époque; mais, s'il n'y a pas lieu de les blâmer, il faut pourtant tenir compte de ces mœurs.

Peut-on parler par exemple ici du témoignage de saint Bonaventure? Je ne le crois pas, puisqu'il s'est borné à prendre chez ses prédécesseurs ce qui lui convenait. Son silence n'ajoute rien au leur, pas plus que le silence de tous ceux qui viendront après lui et le copieront n'augmente la valeur du sien.

1. On ne s'attend pas à trouver ici un exposé de la doctrine catholique des indulgences. Le P. Chalippe a fort bien résumé l'essentiel à ce sujet. Voy. ses éclaircissements dans la *Vie de saint François d'Assise*, t. III, p. 190-327.

En somme, nous n'avons que deux biographies proprement dites de saint François, celle de Thomas de Celano et celle des Trois Compagnons.

Peut-on trouver dans leur silence des motifs suffisants pour nier en toute sécurité la concession de l'Indulgence? Je ne le crois plus. Il faut encore mettre hors de cause les Trois Compagnons traditionnels, puisqu'il a été démontré ailleurs que nous ne possédons plus leur œuvre dans sa forme primitive.

Quant à Thomas de Celano, son silence peut s'expliquer par plusieurs bonnes raisons.

Tout d'abord, c'est s'exposer à ne rien comprendre à ces vies de saints que les juger du point de vue historique actuel. Les préoccupations des biographes sont aujourd'hui absolument différentes de ce qu'elles étaient alors; ce que nous désirons le plus savoir est précisément ce qu'on disait le moins. Voyez par exemple les *Gesta* d'Innocent III. Quoi de plus pauvre et de plus extérieur? Les plus grands actes du glorieux pontificat échappent à cet historiographe, mais il vous détaillera toutes les toitures d'églises réparées par les deniers du saint-père, tous les cadeaux dont il combla ses familiers.

Quoique les historiens franciscains se soient montrés plus dignes de leur tâche, ils n'en ont pas moins laissé dans l'ombre bien des traits qui, pour nous, seraient du plus grand intérêt.

Ils ne nous disent rien du voyage de François en Palestine, rien de sa mission en Espagne et en France, rien des martyrs du Maroc (46 janvier 1220), et cependant la fin de ces derniers était tout aussi glorieuse pour l'ordre des frères Mineurs, tout aussi consolante pour François que l'Indulgence de la Portioncule.

Saint Bonaventure, venant après Thomas de Celano et les Trois Compagnons pour faire une biographie qui devait se substituer à toutes les autres, non seulement n'ajoute rien d'important à ce qu'ont dit ses prédécesseurs, mais il se borne à s'approprier leurs récits, sans autre norme que la prudence; le but poursuivi n'est pas de faire revivre la physionomie de saint François, c'est d'éviter tout ce qui pourrait éveiller les préoccupations des frères, si bien qu'il arrive à écrire la vie de son héros, sans plus parler de la règle de 1224 que de toutes les épîtres de saint François, et qu'il supprime soigneusement toute indication relative au testament, malgré les exhortations si pressantes du maître. Faire l'histoire de saint François sans parler de son testament, c'est comme si on voulait faire une vie de Jésus où l'on se tairait sur l'Eucharistie<sup>1</sup>. Peut-on raisonnablement sou-

1. Ce silence a été remarqué et relevé par Grouwels, p. 259.

tenir que les biographies de Celano ou de saint Bonaventure nous fassent sentir l'importance du tiers ordre? Voilà un des leviers du moyen âge, un des facteurs de sa civilisation, et c'est à peine si ces biographes nous en disent quelques notes en passant!

De tout cela, il faut bien conclure que ce silence des premiers historiens est loin d'avoir la portée qu'on serait tenté de lui donner à première vue.

Une influence à laquelle on n'a pas pensé jusqu'ici et qui a dû se faire sentir tout particulièrement sur l'histoire de l'Indulgence est celle des divisions qui se manifestèrent au sein de l'ordre, dès avant la mort de saint François.

En 1228, l'opposition était déjà complète entre les deux tendances : celle de la large observance, sous la direction de frère Élie, se groupait autour de la future basilique dont Grégoire IX venait de poser la première pierre; celle de l'étroite observance, avec Jean Parenti, se groupait autour de la chapelle de la Portioncule.

La large observance resta victorieuse, et on sait les procédés qu'elle employa pour s'assurer la prépondérance sur ses adversaires<sup>1</sup>. Il est évident que ce parti, qui, malgré les recommandations de saint François touchant la Portioncule, fit déclarer la basilique d'Assise *caput et mater ordinis*<sup>2</sup>, dut mettre tout en jeu aussi pour amoindrir l'importance du petit sanctuaire de Notre-Dame-des-Anges, à la fois refuge et pépinière des zéloteurs ou spirituels.

Enfin, il y a lieu de tenir compte de la vive opposition des cardinaux lorsque Honorius III accorda l'Indulgence. Si on se rappelle combien grande était la discrétion de saint François, on arrive à l'idée qu'il a bien pu user d'une certaine réserve et éviter scrupuleusement tout ce qui aurait pu paraître nuire à l'indulgence de la croisade ou à celle des saints apôtres.

Mais le silence des premiers biographes n'est-il pas plus apparent que réel? Je le crois fermement.

Sans l'Indulgence, les chapitres qu'ils consacrent tous à chanter les gloires du petit sanctuaire de la Portioncule me paraissent inexplicables.

Le culte dont on le voit entouré d'abord par François, puis par la génération qui le suivit immédiatement, suppose quelque chose de plus qu'une dévotion fort naturelle pour le berceau historique de l'ordre. En effet, les souvenirs qui se rattachent à Saint-Damien

1. Voy. *Archiv*, t. II, p. 259, et la bulle du 7 février 1246 (Potthast, 120007; Glassberger, ann. 1244, *apud An. fr.*, t. II, p. 69).

2. Bulle, *Is qui ecclesiam*, 6 mars 1245; Potthast, 11576.



sont d'une suavité sans égale; à l'Alverne se déroula un drame inouï et mystérieux, et cependant on chercherait en vain chez les premiers historiens franciscains, à propos de Saint-Damien ou de l'Alverne, des pages d'un lyrisme qui puisse être comparé, même de loin, à celles qu'ils consacrent à la Portioncule<sup>1</sup>.

Ces fragments sont décidément trop longs pour être cités, et je me borne à en donner la liste ci-dessous; mais il en est un qu'il convient de résumer, celui où nous est racontée la vision d'un frère qui croyait voir toute l'humanité aveugle venir s'agenouiller autour de la Portioncule, et tous, les mains tendues vers le ciel, criaient à Dieu en pleurant et implorant sa lumière et sa miséricorde: « Et voici une grande clarté resplendit des cieux qui se répandit sur eux tous, donna la lumière à chacun d'eux et leur apporta le salut désiré<sup>2</sup>. »

Le mot d'indulgence ne se trouve pas là, mais est-il téméraire d'y voir la chose elle-même?

#### *Série chronologique des attestations.*

Quelque chose qui a beaucoup nui à l'Indulgence de la Portioncule devant la critique, c'est le contraste qu'il y a entre le silence des premiers biographes et la longue série d'attestations que l'on voit brusquement surgir durant le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle.

Il est évident que, si un homme tel que Benoit d'Arezzo avait parlé incidemment de l'Indulgence en 1277, et sans vouloir la prouver, nul ne songerait à contester son témoignage, pas plus qu'on ne songe à contester celui de Thomas d'Eccleston ou de Jourdain de Giano pour des faits qui s'étaient passés à l'origine de l'ordre; mais tous les soupçons se sont éveillés lorsqu'on a vu ce frère sentir le besoin d'étayer son récit par une attestation juridique. Cette signature de notaire, en pareille circonstance, a quelque chose qui blesse nos instincts et nous rend méfiants.

La suspicion serait parfaitement légitime ailleurs; ici, elle tombe dès qu'on étudie les circonstances où ces attestations se sont produites.

1. Voy. 1 Cel., 106: *Hic [dicebat B. Franciscus proinde fratribus saxe] qui oraverit corde devoto, quod petierit obtinebit.* Spec. perf., 82; Conform., 144 a 2; Speculum, 70 a b; 3 Soc., 56. — 2 Cel., I, 12. Ce long chapitre est intitulé: *De sancta Maria de Portiuncula. Conversatio fratrum ibidem morantium. Amor B. Virginis ibidem.* Cf. 2 Cel., 3, 96; Conform., 218 a 1; Speculum, 32 b ss., 69 b s. Vat. 4354, fol. 53 a; Spec. perf., 51.

2. 2 Cel., 1, 13; 3 Soc., 56; Bon., 24. Cf. A. SS., oct., t. II, p. 899 ss.; Grouwels, p. 61 ss.

On sait la rivalité qui s'était promptement établie entre les Franciscains et les Dominicains. Dans ces sortes de luttes, tous les arguments sont bons ; les Dominicains, avec l'intelligence que donne la malice, portèrent leurs attaques en particulier sur trois points : les stigmates, la canonisation de sainte Claire, l'Indulgence de la Portioncule<sup>1</sup>.

Il s'en trouva parmi eux qui, dans les villes voisines d'Assise et surtout dans les ports, guettaient l'arrivée des convois de pèlerins se dirigeant vers Notre-Dame-des-Anges pour les dissuader de continuer leur route<sup>2</sup>.

Que pouvaient faire les Franciscains pour déjouer ces machinations, sinon s'adresser à ceux des disciples de saint François, qui survivaient encore, ou aux fidèles qui avaient assisté à la proclamation de l'Indulgence ?

Dès lors s'imposait l'idée de demander à ces témoins des attestations et d'en faire dresser des actes authentiques ; ces instruments notariés avaient l'avantage de pouvoir être copiés en un nombre indéfini d'exemplaires jouissant de la même autorité que l'original et pouvant être envoyés de tous côtés pour être affichés à la porte des églises.

Pendant de longues années, il y eut au Sacro Convento un véritable atelier pour copier et orner de miniatures les documents de ce genre. Les épaves en sont encore conservées ; je dis les épaves, car il ne resta naturellement à l'atelier que des brouillons, des exemplaires non terminés ou ayant eu quelque accident qui les mettait hors d'usage<sup>3</sup>. Cette constatation de fait ne doit pas être perdue de

1. Dans Bartholi (mss. 344, 24 a ; BB 12 b), les attestations du démon et celles des Dominicains se combinent de la façon la plus pittoresque : *Modo sequitur testificatio facta per demonem... et quomodo fratres predicatorum dixere se nunquam de cetero retrahere volentes accedere sed inducere iuxta posse*. Cf. Conform., 154 a 2 in.

2. Voy. ms. 344 d'Assise, 16 a ; Conform., 153 b 1 in. Ms. 344, 16 b ; BB 13 b ; Speculum, 2 b ; Conform., 153 a. *Ille autem frater predicator qui detraxit illi indulgentie qualiter punitus fuerit... propter reverentiam ordinis taceo*. Spec., 3 b. Cf. 77 a. Ms. 344, 18 a ; BB 16 b ; Conform., 153 b.

3. Un double exemple de ceci nous est fourni par les documents VII et VIII du recueil des *Instrumenta diversa pertinentia ad Sacrum Conventum*. Ce sont deux grandes feuilles de parchemin, 80,72, sûrement destinées à être placardées sur les portes de quelque sanctuaire pour annoncer l'Indulgence. Treize espaces y ont été réservés pour des miniatures, dont les trois premières seules ont été dessinées. Ces esquisses font penser à l'artiste qui orna de si délicieuses enluminures le fameux manuscrit de la Franceschina, qui est un des plus beaux ornements du musée de Pérouse. Le texte est une reproduction textuelle de celui de Bartholi. Le copiste Fra Francesco Valente de Neapoli termina son travail le 5 novembre 1450.

vue quand on fouille les archives d'Assise. Devant ces parchemins incomplets et qui manquent de tous les signes de validation, on pourrait être tenté d'aller chercher fort loin l'explication de ce qui est fort naturel.

Les documents que nous allons étudier se groupent par séries. La première, de beaucoup la plus importante par le nombre des témoignages et leur autorité, date de 1277<sup>1</sup>.

A cette brusque éclosion de certificats succède un silence complet. Durant une trentaine d'années, personne ne songe à s'élever pour attester les traditions franciscaines sur le pardon, puis tout à coup surgit une nouvelle collection de documents.

Ce fait méritait d'être signalé, car il fait comprendre à la fois le caractère des pièces qui vont être produites et leur groupement autour de certaines dates.

La réponse faite en 1277, aux adversaires de l'Indulgence, avait été si péremptoire que, pendant une génération, elle enleva aux envieux toute velléité de reprendre l'offensive; mais, au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, l'ordre avait essuyé une crise si terrible, l'affaire des *fraticelli* avait tellement ému la papauté que les ennemis des Franciscains reprirent courage et allèrent jusqu'à répandre le bruit de sa prochaine suppression. Les attestations de 1277, qui avaient pénétré un peu partout, étaient détruites ou oubliées; on se mit hardiment à contester l'Indulgence.

La réponse ne se fit pas attendre; elle fut faite par l'évêque d'Assise et par un certain nombre de Franciscains qui avaient connu les témoins de 1277.

La troisième série de documents date des environs de 1335. Nous ne ferons guère que les indiquer. Ceux qui les ont rédigés obéissaient à des préoccupations très différentes de celles qui avaient inspiré leurs prédécesseurs. Il ne s'agissait plus en effet de défendre le patrimoine spirituel de l'ordre contre des attaques intéressées, on voulait composer le dossier de l'Indulgence, faire l'inventaire de ses titres, fixer la légende. L'écart entre les premiers témoignages et la tradition orale allait en effet s'accroissant tous les jours et devait fatalement aboutir à des tentatives de conciliation entre les récits les plus hétéroclites.

Les Franciscains, chargés d'accueillir à la Portioncule des pèlerins altérés de merveilleux, tâchaient naturellement de les satisfaire. Ils

1. *Item anno domini MCC LXVII super certitudine dictarum indulgentiarum plures depositiones et attestaciones fuerunt facte et de manu notariorum publicate. Spec., 77 a.*

ont préféré passer aux yeux de la postérité pour des esprits peu critiques, plutôt que renoncer à émouvoir et exalter la piété de leurs auditeurs par des récits de visions et d'apparitions acceptés sans examen rigoureux.

Il faut cependant noter à leur éloge que leur désir d'harmoniser et de combiner ne va pas jusqu'à leur faire frelater les textes ou dénaturer les documents. Non, ils prennent les vénérables témoignages de leurs prédécesseurs et les introduisent tels quels à côté de la tradition orale.

La disparate éclate, mais ils interviennent alors pour boucher les fentes, unir le bois à la pierre par un mortier ou plutôt par des rubriques d'une longueur démesurée et qui, à première vue, dénotent leurs laborieux efforts.

Ce sont ces tentatives maladroites qui ont surtout discrédité l'histoire de l'Indulgence devant la critique; on ne s'est pas aperçu que même ici une partie des matériaux mis en œuvre sont bons et que, pour en apprécier la valeur, il faut les étudier indépendamment des parties voisines.

Nous nous arrêterons à 1335. A partir du milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, le cycle des documents originaux sur la Portioncule est bien et dûment fermé, celui des pastiches commence, et l'on voit des fragments des vieilles légendes mêlés à des récits éclos au jour le jour se combiner, se rejoindre, se désarticuler, s'éparpiller en lambeaux et former sous les yeux fatigués et ahuris du lecteur les combinaisons les plus invraisemblables comme les plus inattendues<sup>1</sup>.

## PREMIÈRE SÉRIE (1277).

### 1. *Attestation de Benoît d'Arezzo.*

Ista<sup>2</sup> est quedam carta sive strumentum publicum de concessione indulgentie s. m. de angelis facta et concessa per dominum honorium papam apud perusium.

1. *Historiam de impetrata indulgentia Portiuncule, quia Speculum vite S. Francisci indigesto plane ac multo ordine continebat, iisdem ad nauseam usque sæpius repetitis...* Spec., éd. Spœlberch, 1620, I pars, p. 125.

2. Le document ci-après est la copie scrupuleusement exacte de la pièce I du tome XII des *Instrumenta diversa pertinentia ad S. C.* (Archives d'Assise). C'est un morceau de papier de 132/143 millim. qui a été collé sur une plaque de bois un peu plus grande. Cette copie, destinée sans doute à être suspendue ou accrochée, paraît contemporaine de l'original; l'écriture a tous les caractères des instruments rédigés en Ombrie avant la fin du xiii<sup>e</sup> siècle. Ce texte se

In nomine domini amen. Ego fr. Benedictus de Aretio qui olim fui cum beato francisco cum adhuc viveret et divina gratia operante ipse pater sanctissimus ad suum ordinem me recepit qui sotiorum suorum sotius fui et cum ipsis frequenter et in vita sancti patris nostri et post ipsius recessum de hoc mundo ad patrem cum eisdem de secretis ordinis<sup>1</sup> frequenter collationem habui Confiteor me frequenter audivisse a quodam supradictorum sotiorum beati Francisci qui vocabatur fr. Masseus de Marignano, qui fuit homo veritatis et probatissime vite quod ipse fuit cum b. Francisco apud perusium ante presentiam domini pape honorii cum petivit indulgentiam omnium peccatorum pro illis qui contriti et confessi convenirent ad locum sancte Marie de angelis, qui alio nomine Portiuncula nuncupatur. Prima die Kalendarum Augusti vespere dicte diei usque ad vespas sequentis diei. Que indulgentia cum fuisset tam humiliter quam constanter a beato Francisco postulata fuit tandem a summo Pontifice liberalissime concessa. Quamvis diceret ipse Pontifex non esse consuetudinis apostolice sedis talem indulgentiam facere : Hec eadem supradicto modo confiteor ego fr. Raynerius de Mariano de aretio<sup>2</sup> sotius venerabilis fr. Benedicti me audivisse frequenter a supradicto fratre Masseo socio beati Francisci, cui fratri Masseo ego frater Raynerius amicus spetialissimus fui. Lecte et publicate fuerunt supradicte collationes, apud cellam fratris Benedicti de aretio, coram fratre Compagno de burgo, coram fratre Raynaldo de castellione, fratre Caro de aretio, fratre homodeo de aretio, fratre Aldebran-

trouve aussi dans le ms. 330 d'Assise, fol. 31 b 1 (voy. *Inventario dei Manoscritti* dal Prof. L. Alessandri). Cf. *A. SS.*, oct., II, p. 888, dans le ms. Vat. 4354, fol. 157 a; ins. 344 d'Assise, Bartholi, 12 b s.; BB, 11 a s. Il a été publié entre autres par Wadding, *Ann.*, 1277, t. V, p. 24 s.; Baluze, *Miscellanea*, IV, p. 490, éd. Mansi, II, 123; *A. SS.*, oct., II, p. 887 s.; Papini, *Storia del perdono*, p. 37; Grouwels, p. 85 ss.; Spader, *Dimostrazione*, p. 45 ss.; trad. fr. dans Chalippe, t. III, p. 196; trad. all., Panfilo-Muller, p. 234.

1. Que pouvaient bien être ces *Secreta ordinis*? Probablement un certain nombre de croyances pieuses qui formaient une sorte de tradition ésotérique et destinées surtout à redonner courage aux frères Mineurs dont la vocation chancelait. Au premier rang de ces secrets de l'ordre étaient les paroles dites par Jésus à François au moment de la stigmatisation. *Fior.*, ve consid. sur les stigmates; éd. Amoni, p. 256 s.; éd. Cesari, p. 134; Conform., 233 b 1. Cf. Bon., 194; *A. SS.*, oct., II, p. 860 f.

2. Avait pris, paraît-il, l'habit vers 1258 et mourut à Borgo San Sepolcro le 1<sup>er</sup> nov. 1304. Jacobilli a sur lui plusieurs pages, *Vite de' Santi*, t. III, p. 3-6, qui présentent toute sécurité, puisqu'il s'appuie en grande partie sur les pièces du procès de béatification trouvées aux archives de Borgo San Sepolcro. — Cf. Conform., 62 a 1; Ridolli, *Hist. Ser.*, fol. 128 a et b; Arturus, *Martyrologium*, p. 535. Il jouit du culte public. On l'honore le 5 novembre. Voy. le bréviaire *romano seraphicum*; il semble au contraire que le titre de Bienheureux pour Benoît d'Arezzo n'ait pas été homologué par Rome. Wadding, *Ann.*, 1304, t. VI, p. 38; Marc de Lisbonne, *Croniche*, II<sup>a</sup> parte, libro sesto, cap. xxvi (t. II, p. 362 s.).

dino de florentia<sup>1</sup>, fratre Thebaldo de aretio, fratre Bonaventura de aretio et Massario de aretio ad hec vocatis et rogatis. In anno domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> LXXVII<sup>o</sup> nemine imperante<sup>2</sup>. Papa in ecclesia romana vacante. Indictione quinta die dominico ultimo Octubris<sup>3</sup> ego Johannes notarius filius olim Canclasiates predictis omnibus interfui, et de mandato venerabilis fratris Benedicti et fratris Raynerii scripsi et publicavi.

Il n'est rien qui puisse faire suspecter ce document. Quand on se décide à fabriquer une pièce, on dépasse toujours le but et on veut trop prouver. Il n'est pas douteux qu'un faussaire aurait fait parler ici quelque disciple plus illustre de saint François et n'aurait pas voulu prendre la plume pour rédiger un témoignage aussi simple.

Benoit d'Arezzo, sans être aussi populaire que beaucoup d'autres Franciscains du XIII<sup>e</sup> siècle, est cependant un de ceux dont la silhouette ne se perd pas entièrement dans la foule anonyme des frères morts en odeur de sainteté<sup>4</sup>.

Il avait été ministre de la Marche d'Ancône, puis de la Romanie, c'est-à-dire de la Grèce, encore du vivant de François.

Fr. Reynier d'Arezzo, qui voulut joindre son témoignage au sien, ne mourut qu'en 1304, c'est-à-dire à une époque où l'attestation avait déjà circulé de tous côtés.

1. Celui-ci fut martyrisé en 1284. Wadding, *Ann.*, 1284, t. V, p. 128; Arturus, *Martyrol.*, p. 607.

2. Rodolphe de Habsbourg, élu en 1273 (voy. Pertz, *Leges*, t. II, p. 382 ss.), n'étant pas couronné, n'était encore pour le protocole que roi des Romains, et la bulle que lui adressèrent les cardinaux en 1277, pendant la vacance du Saint-Siège, porte pour adresse : *Excellenti et magnifico Principi Domino Rodolpho Regi Romanorum*, etc. Sbaralea, *Bull. fr.*, t. III, p. 275; Potthast, 21250.

3. En 1277, le 31 octobre tomba en effet sur un dimanche. Toutes les autres indications sont aussi exactes. Le Saint-Siège fut vacant du 20 mai au 25 novembre 1277.

4. *Recepit enim eum [Johannem regem] et induit minister Græciæ, scilicet frater Benedictus de Aretio qui fuit sanctus homo*. Salimbene, éd. 1857, p. 17. Les Conformités lui consacrent une curieuse notice, éd. 1510, 64 a 2, et 25 a 1; éd. 1590, fol. 77 b. De même Ridolfi, qui termine en disant : *Obiit 2 Kal. Sept. feria vi, anno vero 1221 (!)*, *Hist. Ser.*, fol. 84 a. Arturus fixe sa mort au 31 août 1280, *Martyrol. franciscanum*, p. 417 s., où on trouvera l'indication de nombreuses références. Cf. Huber, *Menologium*, col. 1671 s.; Wadding, *Ann.*, 1280, t. V, p. 92; 1277, *ibid.*, p. 24; 1259, t. IV, p. 114. Voy. aussi *A. SS. Augusti*, t. VI, p. 808 ss.; Marcellino da Civezza, *Saggio di bibliografia*, n<sup>o</sup> 77. Pour la chronologie de sa vie, il faut surtout consulter Sbaralea, *Bullarium*, t. I, p. 7, notes; t. II, p. 445. — La source la plus développée, sinon la plus sûre, est Giovanni di Callaorra, *Hist. cronol. di Syria*, p. 52-69. — Un curieux chapitre d'histoire littéraire pourrait être écrit sur Benoit d'Arezzo, considéré comme précurseur de Dante. On trouvera dans les autorités citées le récit de son voyage au Paradis.

## II. Récit de frère Léon.

Le document qui suit ne nous est malheureusement parvenu que dans des copies assez défectueuses exécutées au xiv<sup>e</sup> siècle. Son authenticité ne paraît cependant guère pouvoir être attaquée, car, plus il contraste par sa simplicité avec les légendes au milieu desquelles il se trouve, plus on doit penser qu'il leur est très antérieur.

Le présent texte est emprunté au ms. 447 des archives d'Assise, fol. 407 b-480 a (voy. prof. L. Alessandri, *Inventario dei Manoscritti di Assisi*, p. 72). Il a été choisi comme pouvant fournir quelques variantes à ceux qui ont été déjà publiés<sup>1</sup>.

Cette pièce, telle du moins que nous l'avons aujourd'hui, ne porte que la date du jour où elle a été faite (19 août), mais cette lacune fut extrêmement fréquente au moyen âge. Au reste, l'année est déterminée sans grand écart possible par le nom même de frère Ange.

Papini dit que celui-ci fut ministre de la province de saint François, c'est-à-dire de l'Ombrie, de 1274 à 1280, mais il oublie de dire où il a puisé ce renseignement. Vérification faite, il le fut beaucoup plus longtemps, et, si on est obligé de renoncer pour le moment à déterminer les grandes lignes de sa vie, on peut du moins trouver quelques points de repère assurés qui permettent de jalonner la période à laquelle se rattache notre document.

En 1276 ou au commencement de 1277, il avait été envoyé, de concert avec le général de l'ordre, Jérôme d'Ascoli, le futur Nicolas IV, comme légat du saint-siège à l'empereur Michel Paléologue<sup>2</sup>. D'autres

1. A. SS., oct., t. II, p. 892; Spader, *Dimostrazione*, p. 47-49; Papini, *Storia del perdono*, p. 34 s. — On le trouve aussi dans le ms. d'Assise, Bartholi, 344. Voy. ci-après, p. 296, précédé de la rubrique suivante, fol. 13 a (16 a de la foliotation moderne): *Modo sequitur aliud testimonium cuiusdam militis de perusio quod testimonium ego frater franciscus Bartholi de assisto inveni in sacristia perusii in loco nostro scriptum manu propria reverendi patris fratris angeli de perusio olim ministri provincie sancti francisci in quadam carta pecudina in qua erant etiam aliqua miracula predictae indulgentie scripta et erat illa carta satis antiqua* [19 b] *Dominus iacobus — fratris egidii* [14 a]. — De ce codex de Bartholi, il faut rapprocher le codex IV du recueil XII des *Instrumenta diversa pertinentia ad S. C.* Notre document s'y trouve fol. 12 b-13 a et dans les placards VII et VIII du même recueil. Voyez ci-après. — Il serait difficile de trouver une bonne raison de suspecter l'affirmation de Bartholi, quand il dit avoir eu entre les mains la pièce originale.

2. Potthast, 21136-21144; Sbaralea, *Bull. fr.*, t. III, p. 247-274.

bulles nous le montrent encore à la tête de la province d'Ombrie en 1290<sup>1</sup>.

Enfin, en fouillant les *instrumenta* du Sacro Convento d'Assise, j'ai trouvé dans le recueil II et sous le numéro 41 un parchemin daté du 10 avril 1279 et par lequel frère Ange, ministre provincial, avertit la commune d'Assise d'avoir à tenir la promesse qu'elle avait faite, le 19 septembre 1278, à frère Illuminé, alors évêque de cette cité<sup>2</sup>.

Il faut renoncer à poursuivre cette étude biographique. Le nombre des Franciscains du nom d'Ange a été si considérable à cette époque qu'on risquerait de se fourvoyer<sup>3</sup>. Les indications sûres qui précèdent suffisent amplement pour montrer que ce ministre provincial, d'un nom si commun, fut bien un personnage historique.

Wadding<sup>4</sup> donne ce témoignage à l'année 1277, mais néglige d'indiquer ses sources. Nous ne pouvons donc pas savoir s'il aurait eu sous les yeux un document différent de ceux que nous connaissons et établissant cette date. On a du reste vu par ce qui précède combien elle est vraisemblable.

Testimonium nobilis militis sicut audivit ab ore confessoris beati Francisci. Quod testimonium frater angelus minister manu propria scripsit ad memoriam seculorum.

Dompnus Jacobus Coppoli<sup>5</sup> de perusio dixit mihi Fratri Angelo

1. *Necessitates miserabilis terræ*, du 5 janvier 1290. et *Dudum prout in communem*, du 27 nov. 1290. Sbaralea, t. IV, p. 192 et 287; Potthast, 23151 et 23479. Peut-être s'agit-il de deux provincialats, comme le dit Spader, *Dimostrazione*, p. 52.

2. La commune s'était engagée à ne tolérer la construction d'aucune chapelle ou église dans un certain périmètre autour de la basilique de saint François. L'instrument de cet engagement se trouve dans le même recueil, n° 38.

3. Par exemple, dans le très curieux testament d'*Andreolus quondam domine Savie*, en date du 13 sept. 1284, on trouve parmi le grand nombre de frères du Sacro Convento, auxquels sont faits des legs, le nom de frère *Angelus de perusio lector* pour XL sous. *Instrumenta diversa pertinentia ad S. C.*, n° 18 du recueil V.

4. *Annales*, 1277, t. V, p. 25.

5. Ce nom était celui d'une des plus illustres familles de Pérouse au XIII<sup>e</sup> siècle. Voy. les historiens de cette ville, ainsi que les pièces publiées dans le *Bolletino della Societa Umbra di Storia patria*, t. II, p. 131, où, dans une pièce datée du 31 déc. 1217, on voit que cette commune avait alors pour *camerarius et sindacus* Bonifazio Coppoli. Un certain Ugolino Coppoli est mentionné parmi les témoins de l'acte. Cf. p. 140, 145; t. I, p. 141, et note 3, p. 152. Voy. aussi Spader. *Dimostrazione*, p. 51. Un document récemment publié fournit les renseignements les plus circonstanciés sur les relations de Jacques Coppoli avec les Franciscains. C'est l'acte par lequel il leur donne, en



ministro coram fra deodato custode perusii et fratre Angelo socio meo quod semel coram uxore et iacobutio et alia domina interrogavit fratrem leonem socium sancti Francisci utrum indulgentia que est in Portiuncula esset vera. Qui respondit sic et dixit quod b. Franciscus [108 a] retulit sibi in hec verba quod peccit a papa quod faceret indulgentiam in loco supradicto in anniversario consecrationis. Et papa respondit Quantum vellet. Et dixit papa de uno anuo, et de tribus. Et venerunt usque ad vii. Et sanctus Franciscus non erat contentus. Tunc dixit ei papa quantum vellet. Qui respondit. Volo pater sancte si placet sanctitati vestre ut propter beneficia que fecit deus in loco illo et adhuc faciet ut omnes qui ibi venerint bene contriti et confessi habeant indulgentiam omnium peccatorum suorum ut non habeant ulterius brigam. Et papa respondit. Concedo quod ita sit. Et cum scivissent Cardinales dixerunt pape quod revocaret quia erat in preiudicium terre sancte. Et papa dixit. Nullo modo revocabo postquam promisi. Et illi dixerunt. Artate quantum potestis. Et tunc papa dixit quod valeret tantum per diem naturalem. Et cum exiret b. Franciscus a papa post concessionem audivit vocem dicentem sibi. Francisce scias quod sicut hec indulgentia data est in terra ita confirmata est in celo. Et dixit s. Franciscus ad fr. Leonem teneas tibi secretum hoc et non dicas usque circa mortem tuam quia non haberet locum adhuc quia hec indulgentia occultabitur ad tempus sed dominus trahet eam extra et manifestabitur. Et post tempus iterum dompnus Jacobus interrogavit dictum fr. Leonem volens certificari magis de hoc. Et fr. Leo respondit quod ita erat sicut dixerat sibi. Et predicta domina maytana confirmavit coram predictis dictum domini Jacobi. Et dompnus Jacobus sacerdos sancte Lucie de Colle qui supradictus est Jacobus confirmavit totaliter coram predictis dictum domini Jacobi. Et hec omnia acta sunt xiiii kal. septembris infra octavam assumptionis be Marie in loco olim fratris Egidii<sup>1</sup>.

### III. *Témoignage de Fr. Oddo d'Aquasparta.*

Il nous est fourni par Bartholi<sup>2</sup>, qui le fait précéder d'une rubrique explicative.

s'en réservant la jouissance viagère, le *locus montis ruiti*, c'est-à-dire toute la colline au sommet de laquelle se trouvait l'ermitage de frère Egide et où il était mort. Ce très pittoresque couvent, qui est encore habité par des frères Mineurs de l'Observance, se trouve à cinq minutes de Pérouse, en sortant par la porte Saint-Ange. L'acte de donation, en date du 14 février 1276, a été publié par M. A. Rossi dans le *Giornale Scientifico-Agrario* de Pérouse (1865) et reproduit dans la *Miscellanea*, t. IV, p. 157. Il y est appelé : *Dominus iacobus domini boncontis coppoti*.

1. Sur ce document, voy., outre les éditions et manuscrits indiqués plus haut, Conform., 153 b.

2. Sur Bartholi, voy. ci-après, p. 310. L'attestation est donnée ici d'après le

Modo sequitur aliud testimonium trium fratrum sollempnium in sanctitate et veritate quod testimonium dedit mihi fratri Francisco Bartholi scriptum in carta bene antiqua et de pulcherrima lictera frater angelus Gregorii de Gualdo qui est multum antiquus in ordine et vidit ut plurimum quasi omnes socios beati Francisci.

Ego frater Oddo Aquaspartanensis<sup>1</sup> et frater Raynerius de Aretio<sup>2</sup> et frater Marinus Assisinas<sup>3</sup> audivimus ab ore fratris Massei de Mariignano quod sanctus Franciscus impetravit a domino papa hanc indulgentiam ut omnes qui venerint ad ecclesiam beate Marie in Portiuncula bene confessi et contriti, habeant indulgentiam omnium peccatorum suorum. Dixit enim nobis quod ipse erat cum beato francisco quando ipse venit ad dominum papam et petiit ab eo ut ipse faceret in ecclesia beate Marie superius prelibate magnam indulgentiam. Et dominus papa respondit sibi. Vis indulgentiam trium annorum. Et sanctus Franciscus dixit. Quid est hoc? Et item dominus papa. Vis ut faciam sex annorum? Et sanctus Franciscus. O domine quid est hoc? Et item dominus papa. Quod vis ut faciam tibi. Et sanctus Volo ut omnes qui venerint contriti et confessi habeant indulgentiam omnium peccatorum suorum. Et dominus papa respondit. Fiat in nomine domini, amen<sup>4</sup>.

#### IV. *Témoignage de Pierre Zalfani*<sup>5</sup>.

Dans la pièce déjà décrite plus haut (voy. p. 290), l'attestation de Benoit d'Arezzo est immédiatement suivie de celle de Pierre Zalfani.

Coram fratre Angelo ministro<sup>6</sup>, fratre Guidone<sup>7</sup>, fratre Bartholo de

ms. 344, fol. 14 b-15 a (17 b-18 a de la nouvelle foliotation); on la trouve aussi dans le manuscrit IV du recueil XII des *Instrumenta diversa*, fol. 131 b s.

1. Papini dit qu'il était oncle du cardinal Matthieu d'Aequasparta et fut provincial d'Ombrie en 1254. *Storia del Perdono*, p. 33. Cf. Spader, p. 61 s. Un instrument notarié nous le montre ministre de cette province le 10 juin 1253. *Miscellanea*, t. IV, p. 145. Cf. ms. 344, 42 a 2.

2. Sur Reynier d'Arezzo, voy. plus haut, p. 291, note 2.

3. Neveu de frère Masseo. Fior., éd. Amoni, p. 382 et 386. L'évêque d'Assise Théobaldo, dans sa notification de l'indulgence, indique la date de sa mort, 1307 ou 1308, selon les manuscrits. Spec., 82 b. Voy. ci-après, p. 307.

4. Ce document a été publié par Spader, *Dimostrazione*, p. 59 s.; Papini, *Perdono*, p. 33.

5. Donné aussi par Bartholi. Ms. 344 d'Assise, fol. 12 a-12 b (15 a-15 b, foliotation moderne). Ms. Vat. 4354, 157 a. Publié par Papini, *Storia del perdono*, p. 38; *A. SS.*, oct., II, p. 89 a; Grouwels, p. 88; Spader, *Dimostrazione*, p. 42. Cf. Spec., 82 b et 75 b, où on en trouve deux mauvaises leçons. Voy. aussi *ibid.*, fol. 77 a.

6. Sur ce frère, voy. ci-dessus, p. 293.

7. Probablement *Guido da Siena*, mort le 6 déc. 1290 et enseveli à Assise.

perusio et aliis fratribus in loco Portiuncule Petrus Zalfanus<sup>1</sup> dixit quod interfuit consecrationi supradicte ecclesie sancte Marie de Portiuncula et audivit beatum Franciscum predicantem populo coram septem episcopis et habebat quandam cedulam in manu et dixit. Ego volo vos omnes mictere ad paradisum et adnuntio vobis indulgentiam quam habeo ab ore summi pontificis. Et omnes vos qui venistis hodie et omnes qui venerint annuatim tali die bono corde et contrito habeant indulgentiam omnium peccatorum suorum. Ego volui pro octo diebus sed non potui.

### V. *Opuscule d'Olivi.*

C'est aux Franciscains du collège Saint-Bonaventure de Quaracchi que nous devons la publication d'un document inconnu jusqu'ici et de la plus haute importance pour la présente discussion<sup>2</sup>. Né en 1248, à Sérignan (Hérault), Pierre-Jean Olivi entra dans l'ordre en 1260. Des travaux récents ont achevé de faire complètement la lumière sur la vie de cet homme, qui, par son ardeur et sa sainteté, se trouva à la tête des zéloteurs de la province de Narbonne et mourut le 14 mars 1298<sup>3</sup>, bruyamment condamné par les uns, porté aux nues par les autres.

Or, à une époque très voisine de 1279, il écrivit une *disputatio*

Voy. Jacobilli, *Vite de Santi*, t. III, p. 151; Wadding, *Ann.*, 1290, n° 16, t. V, p. 239, et surtout Arturus, *Martyrol. fr.*, p. 595.

1. Voy. Grouwels, p. 88.

2. *Fr. Petri Joannis Olivi quæstio hucusque inedita de indulgentia Portiuncula*, plaquette in-12 de 24 p. Quaracchi, 1895. Publié d'abord dans les *Acta ordinis Minorum vel ad ord. quoquo modo pertinentia in lucem edita jussu et auctoritate Rmi P. Aloysi a Parma Totius ordinis fr. Minorum ministri generalis. Ann.*, XIV (juilii 1895), fasc. VII.

3. Ehrle, *Archiv*, t. III, p. 408-540. *Olivi's Leben und Schriften*. Voy. *ibid.*, t. II, p. 289-300. Cf. p. 129, 142, 149, 360-416. Dans le *Firmamentum trium ordinum*, Paris, 1512, on trouve le *Tractatus sive expositio super regulam b. p. Francisci secundum divinum doctorem fr. Petrum Johannis [Incipit] Quamvis ex his*; éd. Venise, 1513, III<sup>a</sup> pars, 106 a, 1-124 b 1. Cf. Marc de Lisbonne, *Cronique*, II, p. 301 ss. Voy. aussi *Archiv*, t. I, p. 544; Conform., 81 b 1, 126 b 1; Glassberger, p. 100; Tocco, *Eresia*, p. 485; Helyot-Migne, *Dict. des ordres religieux*. Voy. Narbonne, t. II, col. III ss.; *Zeitschrift Brieger*, t. VI, p. 133; P. Ign. Jeiler, *Histor. Jahrbuch des Görres Gesellsch.*, III, p. 648-659. Pour les manuscrits, voy. Alessandri, *Inventario dei Manoscritti di Assisi*, n° 52 et 361, les codex 198 et 199 de Pistoja et 336 de la bibl. Anton. à Padoue. — Ces indications ne sont naturellement données qu'à titre de complément et la bibliographie proprement dite devra être cherchée dans le répertoire de M. Chevalier, col. 1675. De longs extraits de sa *Postilla* sur l'Apocalypse ont été publiés dans Daellinger, *Beiträge zur Secktengeschichte des Mittelalters*, t. II, p. 527-585 (travail très défectueux).

fort intéressante sur l'Indulgence de la Portioncule. Dans la première partie, il étale en quelque sorte toute la série des arguments par lesquels on l'attaquait, et il le fait avec une précision et une netteté à laquelle les polémistes du xvi<sup>e</sup> siècle n'atteindront pas; puis, après avoir ainsi fourni les arguments de ses contradicteurs, il leur répond et en fait éclater la faiblesse.

Les arguments historiques ne paraissent que par surcroît. Vers 1279, on ne pouvait pas invoquer contre l'Indulgence le silence de saint Bonaventure, car on aurait pu trouver encore des fidèles qui avaient assisté à la publication solennelle du pardon. Les adversaires se servaient donc d'arguments, soit ecclésiastiques, soit théologiques : 1<sup>o</sup> l'Indulgence de la Portioncule porterait préjudice à celle de la terre sainte; 2<sup>o</sup> trop facile à gagner, elle serait une incitation au péché; 3<sup>o</sup> concédée à une chapelle inconnue, elle est invraisemblable et n'a pas été publiée avec les garanties nécessaires; 4<sup>o</sup> on ne saurait assigner de raison suffisante à une faveur si inouïe; 5<sup>o</sup> elle énerve le sacrement de pénitence, etc., etc.

Je ne connais rien de plus serré ni de plus vivant que l'argumentation par laquelle Olivi répond à ses contradicteurs. Il faut lire et relire cela pour comprendre ce qu'était pour les Franciscains spirituels l'Indulgence de la Portioncule et retrouver chez un disciple bien authentique du Poverello l'émotion que celui-ci dut ressentir à Pérouse lorsque le souverain pontife la lui octroya. Je dois ici me borner à transcrire le passage qui contient les indications historiques les plus précises.

Ex parte etiam fide digni testimonii hoc patet. Nam huiusmodi indulgentia testificata est per Patris nostri et sociorum ejus divinissimorum et famosissimorum viva eloquia, per visionem cœlestium non contemnenda oracula et per multitudinis stupendo more commota corda tam ad concurrendum quam ad pœnitendum, et hoc nullo eam a principio prædicante, sed potius contradicentibus non solum æmulis, sed etiam fratribus ipsis, qui usque hodie publice asserunt, nullum super hoc chartæ privilegium se habere, quæ autem fuerint verba a prædictis patribus nostris relata, quæ etiam visionum oracula a personis fide dignis visa et enarrata, quia apud plures satis est de hoc scriptum ideo hic omitto, quamvis et ego ipse ab iis, qui immediate aliquid de his viderant fide digna relatione perceperim. Unde et a fide digno viro audivi, sæpe se audivisse a beato Aegidio, quod frequenter tam sibi quam primordialibus sociis beatus Pater dixit : « Auditis quæ ego audio? » quibus se non audire respondentibus fatebatur se audire voces et strepitus diversarum gentium et linguarum confluentium ad sacrum locum præfatum. Et ipse frater Aegidius solitus erat dicere, quod si mundus sciret gratias in loco illo paratas non solum de propinquis,

sed etiam de terræ finibus non solum fideles, sed etiam infideles venire deberent (*loc. cit.*, p. 13-14).

Dans cette page, comme dans plusieurs autres, les grandes lignes de la tradition sont supposées implicitement et cette confirmation indirecte fait, à mon avis, définitivement passer la concession de l'Indulgence parmi les faits historiques qui ne peuvent plus être sérieusement contestés.

## DEUXIÈME SÉRIE (1310, *circa*).

### I. *Témoignage de Jean de l'Alverne.*

Ce frère, né en 1259, est un des plus connus parmi ces Franciscaïns de la Marche d'Ancône, dont les *Fioretti* nous ont conservé le souvenir lumineux et ému. Esquisser son histoire conduirait trop loin, et il suffira d'en indiquer ici les sources, en particulier celles qui ne sont pas fournies par les recueils spéciaux<sup>1</sup>. Il mourut le 9 août 1322.

La longue liste de garants qu'il donne ne contient guère que des frères que nous savions par ailleurs avoir été ses maîtres ou ses amis.

Nous en empruntons le texte à Bartholi, qui, suivant son habitude, le fait précéder d'une rubrique<sup>2</sup>.

Modo sequitur aliud testimonium dignissimum sancti fratris Iohannis de Alverna, quem ego frater Franciscus Bartholi de Assisio vidi et cognovi et sibi locutus frequenter fui.

Frater benedictus de Aretio sotius beati Francisci et indutus ab eo et minister quondam romanie et marchie tempore beati Francisci<sup>3</sup>, frater

1. *Acta SS. Augusti*, t. II, p. 453-474 (éd. d'Anvers, 735); *Fioretti*, 49-53, et V<sup>e</sup> considération sur les stigmates; Marc de Lisbonne, *Croniche*, t. II, p. 439-446; *Chronique des XXIV généraux*, ms. 329 d'Assise, fol. 133 a; *Conform.*, 64 b-65 b (éd. 1510); fol. 74 a, éd. 1590; Arturus, *Martyrologium*, p. 359, article documenté où se trouvent indiquées beaucoup de sources autres que celles-ci; Ridolfi, *Hist. Ser.*, 110 a; Felice da Corchiano, *Vita del B. Giovanni da Fermo detto della Verna*, col testo (latino) a fronte. Assisi, 1881, in-12, 102 p. Ce volume renferme le texte du codex (S<sup>a</sup> Croce, n<sup>o</sup> 546), XXVII, II dext. de la Laurentienne. Cf. Wadding, *Ann.*, 1322, 49 (t. VI, p. 385-396, et alibi).

2. Ms. 344 d'Assise, 14 a-14 b (17 a-17 b, fol. mod.). Voyez ci-après. Ce témoignage de Jean de l'Alverne n'a été connu des Bollandistes que sous la forme abrégée par Wadding. *Voy. A. SS.*, oct., II, p. 892. Il a été publié intégralement par Spader, *Dimostrazione*, p. 57 ss.; Papini, *Perdono*, p. 31 s., et en abrégé par *Conform.*, 153 b 1.

3. Sur Benoît d'Arezzo, voy. plus haut, p. 292.

Angelus de burgo sotius beati Francisci<sup>1</sup>, frater Corradus de offida provincie marchie<sup>2</sup> frater gratianus sotius sancti fratris Egidij<sup>3</sup> tertii in ordine post beatum Franciscum qui frater egidius fuit altissime contemplationis, frater Raynerius sotius venerabilis dicti fratris benedicti<sup>4</sup>, frater Andreas de Burgundia<sup>5</sup>, frater Matteus milex<sup>6</sup>, frater Egidius de

1. Sur la vocation de ce frère Ange, voy. Fior., 26; Conform., 119 b 2; Spec., 58 b; Vat. 4354, 62 a (cf. Spec., 46 b; Vat. 4354, 10 b). Que S. Fr. l'envoya nu à Borgo S. Sepolcro, Spec., 31 a; Arturus, *Martyrol.*, p. 293 (7 juillet); Jacobilli, *Vite de Santi*, t. II, p. 9. Voy. dans ces deux derniers ouvrages l'indication des autres autorités.

2. Conrad d'Offida fut un des chefs de l'étroite Observance à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle. En 1294, il fut un de ceux qui députèrent Angelo Clarenio et Liberatus à Célestin V pour lui demander l'autorisation de pratiquer la règle à la lettre. *Tribul. Archiv*, t. II, p. 308. En relations avec Hubertin de Casal, dont il fut à certains égards l'inspirateur (voy. Spec., 181 b), il fut appelé à comparaître devant Jean de Mouron (*Archiv*, II, p. 312 ss.). Il avait beaucoup fréquenté frère Léon. — Après avoir habité les ermitages de la Marche, Forano, Sirolo et l'Alverne (*A. SS.*, oct., II, p. 860; Salvator Vitale, *Monte Serafico della Verna*. Florence, 1628, p. 258 ss.), il fut de famille à la Portioncule (Conform., 163 a, 1) et mourut à Bastia (près Assise) le 12 déc. 1306. Conform., 119 b. Aussi zélé qu'Hubertin de Casal, mais sans en avoir les impatiences, les révoltes et les manies scolastiques, il est une des plus belles figures de la troisième génération franciscaine. Il est de tous les disciples de saint François celui qui a le mieux senti et compris la nature, et les légendes trop peu connues qui se rattachent à son nom sont parmi les plus délicieuses du moyen âge (voy. en particulier l'histoire de son oiseau, de son loup de Forano, etc.). Conform., 60 a; Fior., 42; *Speculum*, 142 b; Vat., 4354, 73 b; Fior., 43; Spec., 141 b; Vat. 4354, 72 b; Fior., 44; Conform., 69 a 2. Sur les divers traits de sa vie, voy. Conform., 153 a 1; Spec., 77 b; Conform., 51 b 1, et 182 a 2; Arturus, *Martyrologium*, p. 605; Jacobilli, *Vite dei Santi*, t. III, p. 168-172, et les autorités qu'ils indiquent.

3. *In dicto loco Sancti Marini iacet sanctus frater Gratianus quem puto socium fuisse sancti fratris Egidii*. Suivent de nombreux et pittoresques détails sur ce disciple formé par frère Egide. Conform., 59 b 2. Ce frère Gratien assista son maître mourant. *Acta SS. aprilis*, t. III, p. 244; cf. *ibid.*, 239 et 243; *Chron. XXIV gén.* Ms. d'Assise, 329, 33 a 2 ss.; Arturus, *Martyrol.*, p. 139 (30 mars).

4. Sur ce frère Reynier, voy. plus haut, p. 291, note 2.

5. Fr. André de Bourgogne fut longtemps compagnon de frère Egide. Wadding, *Ann.*, 1262, 20 et 42 (t. IV, p. 191 et 198); *Chron. XXIV gén.* Ms. 329 d'Assise, 26 a 2 ss.; *An. fr.*, t. III, p. 99 ss.; Arturus, *Martyrol.*, p. 626 s. (24 décembre).

6. Il est bien difficile de savoir au juste qui est désigné sous le nom de frère Matteus Milex. Serait-ce frère Matteo de Castiglione Aretino dont il est question dans la V<sup>e</sup> considération sur les stigmatés? Fior., *Amoni*, p. 250-253, ou frère *Mattheus tunc (circa 1260) provincie Marchie minister... vir mirabilis mansuetudinis sanctitatis et simplicitatis*. *Chron. tribul. Arch.*, II, p. 279; Fior., 48; Spec., 222 a; *Chron. XXIV gén.* Ms. 329 d'Assise, fol. 84 b 1.

Capocio de Assisio<sup>1</sup>, frater Marinus de Assisio<sup>2</sup>, frater Iohannes de assisio<sup>3</sup>, frater Thomas de Assisio, frater Angelus de Perusio<sup>4</sup>, frater Iacobus de Falleroni<sup>5</sup>, frater Iacobus de massa de marchia<sup>6</sup>, frater Thomas de Trevio<sup>7</sup>, frater Augustinus de Roma<sup>8</sup>. Hii omnes fuerunt excellen-

1. Egide Capoccio d'Assise est qualifié de *Vir magne sanctitatis* par Conform., 52 b 2; Arturus, *Martyrol.*, p. 385 (22 août); Jacobilli, *Vite dei Santi*, II, p. 151 (21 août). Aurait habité Rivo Torto. Papini, *Storia*, t. I, p. 178. Sa tombe : Papini, *Storia*, II, p. 207. C'est très probablement lui qui est nommé *alter Egidius* dans la Chronique des tribulations (*Archiv*, III, p. 263).

2. Pour ce frère, voy. p. 307.

3. Le socius de frère Egide? Voy. 3 Soc. prol.

4. Impossible de trouver rien de satisfaisant sur frère Thomas d'Assise; quant à frère Ange de Pérouse, c'est probablement le ministre provincial dont il a été question plus haut, p. 293.

5. Jacques de Fallerone apparaît dans les Fiorelli comme ami de Jean de l'Alverne et de Masseo. Fior., 32; Conform., 51 a 2; Spec., 106 b; Vat. 4354, 90 b. — Fior., 51; Conform., 70 a 2; Spec., 148 a; Vat. 4354, 72 a; Arturus, *Martyrol.*, p. 326 s. (25 juillet), et les sources qu'il indique.

6. Jacques de Massa, *Claruit istius generalis [Johannis de Parma] temporibus perfectissimus vir frater Iacobus de Massa laycus de provincia Tuscie de quo dicebant sanctus fr. Egidius de Assisio, Mattheus de Montino, fr. Juniperus et fr. Lucidus, omnes viri sanctissimi quod sibi Deus in tantum aperuerat ostium suorum secretorum quod nullum in mundo sciebant eo in revelationibus altiorem. Chron. XXIV gén.* Ms. 329 d'Assise, 84 a 2-84 b 1. Ces lignes de la Chronique des XXIV généraux sont destinées à introduire le récit de la fameuse et admirable vision qu'eut Jacques de Massa sur les destinées de l'ordre et où l'on voit saint Bonaventure armé de griffes de fer aiguës comme des rasoirs. Ce récit se trouve dans les Tribulations. *Arch.*, t. II, p. 280 ss.; *Speculum*, 222 a ss.; Fior., 48 (Amoni, p. 169; Cesari, p. 90). Dans la plupart des éditions, le nom de Bonaventure est remplacé par « un frère, » mais les manuscrits donnent son nom. Voy. par ex. Ms. 651 d'Assise, fol. 85 b. Jacques Fallerone lui apparaît (Fior., 51). Cet épisode ne se trouve pas dans le récit parallèle du Spec., 148 a, ni dans celui du ms. Vat. 4354, 72 b. — En relations avec frère Simon d'Assise, Fior., 41 (Amoni, p. 140; Cesari, p. 74; Conform., 62 a 2). — Qu'il fut l'anneau intermédiaire de la tradition entre frère Léon et frère Ugo linus de Monte Sanctæ Mariæ. Conform., 121 b 2; Spec., 96 a; Vat. 4354, 56 b. — Le ms. Vat. 4354, 135 a-138 a, renferme cinq chapitres de Verba sancti fr. Jacobi de Massa : De triplici statu anime, — De sensibus corporalibus, — De studio anime, — De conflictu rationis et conscientie, — De sculis patientie. Que frère Masseo lui avait raconté l'épisode du sermon aux oiseaux de Bevagna. Fior., 16; Amoni, p. 56; Cesari, p. 30; Spec., 63 b; Vat. 4354, 101 a. Voy. en outre : Spec., 109 b; Vat. 4354, 149 a; *Archiv*, t. II, p. 277; Arturus, *Martyrol.*, p. 593 (5 décembre).

7. Thomas de Trevi, encore un des chefs du parti de l'étroite Observance (voy. *Chron. Tribul. Archiv*, t. II, p. 308), appelé sans doute, par suite d'un lapsus de copiste, *Thomas de Tericio* par Marc de Lisbonne, II, p. 308. Voy. Arturus, *Martyrol.*, p. 602 (10 décembre). Trevi est un village sur la route qui conduit de Foligno à Spolète.

8. Inconnu.

tissimi viri in sanctitate et veritate et antiquissimi homines in ordine, et omnes fuerunt cum sotiis beati Francisci et ab hiis omnibus et multis aliis fide dignis audierunt a fratre Masseo precipuo soto beati francisci, viro sanctissimo et probato in omni sanctitate et veritate, quod ipse fuit cum beato Francisko ad pedes summi pontificis, quando indulgentiam sancte Marie de Portioncula impetravit et eam summus pontifex liberalissime concessit.

Le dépouillement effectué dans les notes ci-dessous paraîtra peut-être laborieux, mais ce labeur ne saurait surprendre ceux qui connaissent par expérience la joie qu'il y a à voir s'animer peu à peu un document qui, au premier abord, a pu sembler sans valeur. Celui-ci met en présence les membres d'un cénacle de spirituels qui ont influé non seulement sur l'histoire de l'ordre, mais sur celles de toute l'Église. C'est un résumé anticipé d'une partie des *Fioretti*, et, si l'autorité de cette liste est démontrée par ce fameux recueil, on peut dire qu'à son tour cette liste étaye tout le groupe des *Fioretti* qui concerne les Franciscains de la Marche.

## II. Paroles d'Hubertin de Casal.

(1305.)

Les courtes paroles consacrées par Hubertin de Casal<sup>1</sup> à l'Indulgence de la Portioncule ont été beaucoup trop négligées par les historiens. Écrites sans aucune préoccupation testimoniale, elles acquièrent de ce chef une importance particulière. Pour bien donner le mouvement de pensée qui amène ce passage, il est reproduit ci-après avec une partie du chapitre dont il forme la fin.

Il est évident que celui qui a écrit ces lignes considérait l'Indulgence comme une chose avérée et connaissait toute une série de récits merveilleux sur la façon dont elle avait été obtenue.

Si l'on tient compte du fait qu'il était né en 1259 et qu'il fut l'homme de sa génération le plus au courant des souvenirs historiques de l'ordre, on voit l'importance d'un pareil témoignage.

On ne s'étonnera pas de ne pas trouver ici une notice complète

1. Né en 1259, il entra dans l'ordre à quatorze ans, fut pendant neuf ans *lector theologicus* à Paris, puis retourna en Italie, où durant quatre années il continua à enseigner. Devenu prédicateur, il finit par se faire imposer silence et fut envoyé à l'Alverne, où, en 1305, il composa son *Arbor*. Voy. Wadding, *Ann.*, 1299, t. V, p. 417 s.; Marc de Lisbonne, *Croniche*, t. II, p. 410, et t. I, p. 315-326; Ridolfi, *Hist. Ser.*, fol. 334 b; *Archiv für Literatur und Kirchengeschichte*, t. II, p. 129-151; t. III, p. 119-121; *Miscellanea franciscana*, t. I, p. 171; t. II, p. 164. Voy. aussi *Conform.* (éd. 1510), 104 a 1; *Speculum*



sur la vie de cet homme étrange qui attend encore, après tant de siècles, un biographe indépendant.

Plus prudent ou plus habile, il serait devenu un des plus grands saints du XIII<sup>e</sup> siècle; il avait l'indignation trop prompte et mettait une sorte de frénésie à dévoiler les misères de sa famille. Il y a des gens qui ne lui ont jamais pardonné la malédiction qu'il a proférée contre les transgresseurs de la règle et les bâtards de l'ordre. Le P. Papini le traite encore de loup déguisé, *lupo mascherato*<sup>1</sup>. Du reste Papini<sup>2</sup> vit fort bien que ce témoignage d'Hubertin implique l'existence, au moment où il écrivait, d'une légende très développée sur l'obtention de l'Indulgence : *Qui fra Ubertino coll' intrromettere in quest' affare la SS. Virgine mi fa accorto, che letto aveva la ridicola relazione di Michele Bernarduzzi (se persona vera o finta nol so bene). Ma non se ne giovo, sol due ingredienti gustando del gran pasticcio, cioè la concessione in cielo per riguardo a Maria, in Terra poi per riguardo al supplice Francesco.*

Papini aurait pu tirer de cela un argument en faveur de l'Indulgence, car si l'imagination populaire avait déjà, en 1305, tant enjolivé le fait primitif, il s'ensuit que le pardon d'Assise était connu depuis longtemps et avait excité la dévotion de plusieurs générations.

Et in corona XII stellarum singulariter attribuitur virgini tota corona XII apostolorum, quia eius meritis fuerunt electi et post ruinam in christi morte in fide reformati et per eius instructionem edocti, et per eius orationes et suspiria spiritu sancto repleti : unde et virgini singulariter attribuitur tota per ipsos facta victoria mundi : quia ipsa virgo est singulariter illa civitas Apoc. electos omnes continens : in qua in typo XII apostolorum ponuntur XII preciosorum lapidum fundamenta : et similiter XII margarite ex quibus fiunt XII porte in typo XII evangelicorum virorum per quos XII tribus israel convertentur et denuo totus mundus ut infra dicetur. Quibus omnibus tanquam stellis XII virgo preclarissima coronatur quia tota illorum perfectio post filium sacratissime virgini attribuitur et ab ea efficacissime generatur. In cuius

(éd. 1509), 181 b; Papini, *Storia di S. Fr.*, I, p. 119; II, p. 240 ss.; *Notizie sicure*, p. 205-207, 272-273; *Annales franciscaines*, t. XVII (1890-92), p. 538, 591, 728, 831, 917, 1115. On trouvera l'indication d'un grand nombre d'autres sources dans le *Répertoire bibliographique* de M. Chevalier, col. 1079 et 2653; il est donc inutile que j'en grossisse cette notice. — Les renseignements sur sa vie proviennent soit de la *Chronique des tribulations* (*Archiv, loc. cit.*) soit de l'*Arbor*, en particulier 210 b 1-211 a, et du prologue. — Un manuscrit peu connu de l'*Arbor* se trouve à la bibliothèque de l'abbaye de Subiaco, Codex n° 43. Le manuscrit N 52, de la Communale de Pérouse, ne renferme que le quatrième livre traduit en italien (fin du XIV<sup>e</sup> siècle).

1. *Storia di S. Francesco*, I, p. 119, note.

2. *Ibid.*, t. II, p. 242.

signum iniciatio vi et vii status qui in Francisco et eius prole finaliter complebuntur, ut infra dicitur in sancte matris virginis fundamentum ecclesie accepit dum in loco sancte Marie de Portiuncula statum evangelicum in utroque sexu per franciscum et clarum perfectissime inchoavit. Cui etiam ecclesie secunda die Augusti virgo beatissima a filio suo obtinuit in celis et Franciscus a papa in terris indulgentiam remissionis plenarie omnium peccatorum : vides ergo quod iocunde christus matrem glorificavit et quod potentissime et triumphaliter coronavit<sup>1</sup>.

Ce n'est pas la seule allusion qu'Hubertin fasse à l'Indulgence; dans le prologue de son livre, il raconte comment, en 1284, il visita les sanctuaires de Rome, alla voir Jean de Parme à Greccio et fit le pèlerinage de la Portioncule.

Tunc romana sanctuaria visitans et ad angelum faciei iesu vere sanctissimum Ioannem de parma et ad rupem deveniens letus et ab ipso confortatus, absolutus, et instructus in die indulgentie secunde diei Augusti intravi ecclesiam beate Marie de Portiuncula de Assisio et iuxta eam pernoctavi. In qua gloriosa virgo Maria que primo christi personam in bethlehem pepererat in francisco et clara et eorum ordinibus peperit eius vitam : ubi tantam immutationem accepi et nomen vite, spiritum christi et sancte regule intellectum quod tunc frustra credidi me unquam communibus relaxationibus inquinari<sup>2</sup>.

### III. *Témoignage du B. François de Fabriano.*

Les quelques renseignements qui suivent nous viennent d'un tout autre point de l'horizon franciscain. Jusqu'ici, nous n'avons eu affaire qu'au témoignage de membres du parti des spirituels; avec le B. François de Fabriano, nous abordons un frère Mineur du parti que l'on a si bien appelé l'observance commune<sup>3</sup>.

Les Bollandistes, qui auraient voulu donner ses *Acta* (A. SS. Aprilis, t. III, p. 89 et suiv.), ont dû se résigner à rééditer ce qu'en dit Wadding, non sans se plaindre amèrement du mauvais vouloir qu'ils avaient rencontré auprès des Conventuels de Fabriano. On eut beau les solliciter par lettres et de vive voix, ils firent la sourde oreille et laissèrent les nombreux documents de leur couvent continuer à moisir dans des armoires ou à y être la *præda blattarum et tinearum*.

Les Bollandistes étaient allés jusqu'à solliciter l'intervention des supérieurs de l'ordre. Ce fut en pure perte. On leur répondit, il est

1. *Arbor vite crucifixe*, lib. IV, cap. xi (fol. 202 a 2 f).

2. *Arbor vite crucifixe* : *Primus prologus libri primi*, fol. 1 b 1 f.

3. Cela ressort du fait qu'il n'est jamais nommé parmi les spirituels et aussi de certains traits de sa vie. Il fut en particulier un grand *aggregator librorum*, chose abominable aux yeux des spirituels.

vrai, fort poliment, et ils reçurent même un envoi du gardien du couvent de Fabriano; mais on devine leur ébahissement en y trouvant une toute récente *Vita del Santo* écrite dans un but purement édifiant<sup>1</sup>.

Les érudits qui partent en voyage d'études devraient lire et relire cette page des célèbres hagiographes, ou plutôt l'emporter comme une sorte de relique qu'ils presseraient sur leur sein quand ils veraient se fermer, tantôt brusquement, comme s'ils étaient des diables ou des voleurs, tantôt avec mille protestations, les portes auxquelles ils vont frapper.

Une coutume fort naturelle et bien douce permet d'adresser à la fin des préfaces des remerciements à ceux qui ont obligeamment aidé les auteurs, et un érudit parisien célèbre a même tiré de ses lectures de préfaces un répertoire des bonnes adresses. Il ne serait que juste de lui donner la possibilité d'en fournir un des mauvaises adresses.

On y verrait bien des figures intéressantes depuis celle de ce saint évêque, qui devine en tout chercheur « un Allemand, » quelle que soit du reste sa patrie ou sa langue, et croit accomplir une mission de salubrité publique en jetant dehors l'intrus, jusqu'à ces douces nonnes que le pas du laïque sur les dalles du cloître suffit à effrayer et qui, avant même de savoir au juste quel manuscrit on désire voir, répondent bien vite : *Non c'è! Non l'abbiamo!*

Les difficultés rencontrées par les Bollandistes sont ici d'autant plus regrettables que le témoignage de François de Fabriano sur l'Indulgence est celui d'un témoin oculaire, puisqu'il serait allé la gagner à Notre-Dame-des-Anges le 2 août 1268.

La légende de ce saint, telle que nous l'avons, n'a que l'autorité très limitée qui s'attache aux documents, souvent de valeur très diverse, mis en usage par Wadding et acceptés par lui sur pied d'égalité. Ils sont souvent écourtés ou combinés au point qu'il est impossible de se rendre compte du texte primitif.

Né le 2 septembre 1251, François de Fabriano entra dans l'ordre en 1267, gagna le pardon l'année suivante et eut à cette occasion un entretien avec frère Léon.

Plus tard, il composa un petit traité sur l'Indulgence. Comme dans ce traité il déclare avoir vu la notification de Théobald, évêque d'Assise, on en conclut que celle-ci, qui n'est pas datée, est antérieure au 22 avril 1322, date de la mort de ce bienheureux<sup>2</sup>.

1. *A. SS., loc. cit.*, p. 89.

2. *A. SS., loc. cit.*, p. 92 d; *ibid.*, Appendice, p. 991-999; Wadding, *Ann.*, 1251, n. 30 (t. III, p. 244 s.); 1267, n. 4 ss. (t. IV, p. 276 ss.); 1322, 1-26

Voici ce témoignage, encadré par quelques phrases de Wadding :

Sub tirocinii anno missus est [Franciscus de Fabriano] Assisium ad lucrandam Indulgentiam celebrem Portiunculæ, ubi familiare habuit colloquium cum beato Leone, sancti Francisci socio, confessario, et secretario, circa eiusdem sancti Viri stigmata, et modum obtentæ hujus Indulgentiæ quorum ipse testimonium perhibet in libello a se conscripto de veritate et excellentia hujus sacræ Indulgentiæ, cujus istud initium. *Ad memoriam in futurum. Ego Frater Franciscus de Fabriano inutilis et indignus Frater Minor quod legi et vidi sub sigillo authentico Domini Episcopi Assisiatis de Indulgentia sanctæ Mariæ de Portiuncula dictæ civitatis Assisii ecce nunc redigo in huiusmodi scriptum.* Et narrata universa historia eo modo, quo nos ex ejusdem Episcopi litteris, coævisque auctoribus retulimus subjungit : *Et hoc testificatus est Frater Leo unus de sociis beati Francisci, vir probæ vitæ, quem ego Frater Franciscus vidi in anno quo veni ad Fratres quando ivi ad dictam Indulgentiam. Dixit enim<sup>1</sup> dictus Frater Leo se audivisse ab ore beati Francisci de dicta Ināulgentia, ab eo, ut pradicitur, impetrata.*

Enfin, dans un opuscule intitulé *Chronica Fabrianensis*, et qui eut pour auteur le B. François, on lisait, paraît-il :

*Anno Domini MCCXVI, IIII Nonas augusti fuit consecrata ecclesia S. Mariæ de Anglîs a VII episcopis. Et Dominus Honorius Papa III posuit ibi Indulgentiam a pena et a culpa. Et beatus Franciscus die illa sic Indulgentiam populo adnumptiavit, etc.<sup>2</sup>*

On voit combien ce renseignement serait précieux et couperait court à une infinité de questions. Quel dommage que tous ces extraits soient fournis sans les garanties nécessaires, quant à leur origine !

#### IV. Notification de Fr. Théobald, évêque d'Assise.

Le présent document, qui se rattache par la date au groupe que nous venons d'étudier, inaugure pourtant un cycle tout nouveau, celui des pièces où est racontée toute l'histoire de la concession de

(VI, p. 377-384). Voy. aussi A. SS., oct., t. II, p. 881, 891 et 892; *Conform.*, 69 b 1; Mare de Lisbonne, *Croniche*, lib. VII, cap. 1 (t. II, p. 384); Ridolfi, *Hist. Ser.*, 100 a et b; Grouwels, p. 82 ss.

1. Ici le texte des Boll. (A. SS., oct., II, p. 891) ajoute *mihi*, ce qui change singulièrement la portée de ces lignes. Mais comment savoir laquelle des deux leçons est la vraie ?

2. A. SS., oct., II, p. 892. Il semble, à lire le P. Melchiorri (*Leggenda di S. Francesco scritta dalli suoi Compagni*, p. 196-199), qui écrivait en 1856, qu'il ait eu sous les yeux le manuscrit même de François Fabriano.

l'Indulgence. C'est une véritable compilation que nous avons devant nous ; mais ce qui donne à celle-ci un caractère tout spécial, c'est qu'elle ne met en œuvre que les attestations qu'on a déjà vues. Fr. Théobald, en l'écrivant, ne fait guère qu'apposer son visa épiscopal à ces témoignages et leur donner l'approbation de l'*Ordinaire*.

Les copies qui nous sont parvenues de cette lettre sont malheureusement dépourvues de date ou portent des dates qui paraissent erronées. Celle qui a servi aux Bollandistes portait la date 1327<sup>1</sup>, qui est manifestement trop tardive, puisque le B. François de Fabriano, mort en 1322, connut ce document ; mais tout s'explique fort aisément si on se rappelle ce qui a été dit plus haut sur le grand nombre de copies qui furent exécutées de ces documents et si l'on admet que 1327 est la date, non de l'original, mais de la copie.

Aux archives du Sacro Convento d'Assise est conservé l'original d'une lettre analogue, qui sera caractérisée tout à l'heure, au revers de laquelle on lit : *Carta pro indulgentia. Fiant duplicata que debent sigillari cum sigillo episcopi*. Or, si pour l'érudition historique les chartes les plus anciennes sont toujours préférées, il en est autrement pour les fidèles, qui préfèrent toujours une attestation récente à une ancienne.

La mort du B. François de Fabriano nous fournit donc le terme avant lequel ont été données ces lettres (1322), et le contenu va nous fournir le terme après lequel elles ont été écrites.

Aux lignes 22 et 23 du diplôme d'Assise, on lit : *Et hoc refert frater Marinus nepos dicti fratris Massei qui ab ore dicti arunculi sui frequenter audivit. Predictus autem frater Marinus noviter circa annum Domini Millesimo CCC<sup>o</sup> VII<sup>o</sup> plenus dierum ac sanctitate quievit in Domino*.

A première vue, ce *noviter* semble indiquer une année tout à fait voisine, mais il est difficile de s'expliquer comment, si Théobald avait écrit en 1310, par exemple, il aurait hésité sur la date de la mort de Fr. Marinus, au point de dire *circa* 1307.

Quoi qu'il en soit, il ressort de ce qui précède que ces lettres ont été écrites entre 1307 et 1322. Peut-être en 1317, comme l'indique le prieur Locatelli<sup>2</sup>.

1. A. SS., oct., II, p. 881.

2. Note manuscrite dans ses papiers (voy. ci-après, p. 309) : *L'originale di questa bolla è in Bologna e ricercato si trovo portare la data 1317*. Au fol. 51 du ms. de Bartholi (Codex 344 d'Assise), on lit dans la marge inférieure la note suivante, de la main de Papini : *Integrum exemplar hujus testificationis cum appenso sigillo et anno et mense et die et loco videlicet : Datum Assisii die S. Laurentii (10 août). Anno M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> decimo, asservatur membranaccum*

Il est sans doute inutile de nous étendre longuement ici sur le personnage dont elles émanent. La question ne va pas sans soulever des difficultés de tout genre, qui ne pourront être aplanies que par un dépouillement consciencieux des archives du Sacro Convento provenant de cette époque. Les listes épiscopales d'Assise pour le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle sont dans le désordre le plus complet<sup>1</sup>.

Parmi ces listes, les unes comptent deux évêques, entre 1295 et 1329, d'autres trois, d'autres quatre, et il est bien difficile de voir qui a tort ou qui a raison, puisque la plupart des auteurs gardent le silence sur leurs autorités.

Je suis assez tenté d'ajouter une nouvelle opinion et de supposer qu'il n'y eut qu'un seul évêque à Assise qui occupa le siège de 1295 jusqu'aux environs de 1329, et que ce fut précisément notre Théobald.

Ce qui est sûr, c'est que, le 13 février 1295, frère Théobald de l'ordre des frères Mineurs, jadis évêque de Stabie et de Castellamare, et qui à ce moment occupait le siège de Terracine, fut transféré par Boniface VIII à celui d'Assise<sup>2</sup>.

Ce qui est sûr aussi, c'est que, par la bulle *Cura pastoralis* du 11 octobre 1329, Jean XXII confirme l'élection faite par le chapitre de Conrad d'Andrea comme évêque d'Assise, successeur *bone memorie Theobaldi*<sup>3</sup>.

La bulle de Jean XXII indique suffisamment que le siège d'Assise était vacant depuis assez longtemps et que la nomination de son successeur ne se fit pas sans difficultés; mais devrait-on attribuer à un seul et même frère Théobald un épiscopat de près de trente-quatre ans? cela n'a rien d'in vraisemblable, et on est tenté de soupçonner que les érudits sont tous allés un peu vite lorsqu'ils ont parlé d'un Théobald I<sup>er</sup> et d'un Théobald II, sans compter ceux qui ont introduit, entre 1295 et 1329, Benedetto Castelli et Fra Thebano, *alias Theobaldus*, c'est-à-dire un troisième Théobald<sup>4</sup>.

*in archivio Conventus nostri Perusii.* Cf. Benoffi, *Compendio*, p. 26. Les efforts que j'ai faits en octobre 1894 pour retrouver ce précieux diplôme ont été inutiles. Le couvent des Conventuels de Pérouse a été supprimé et personne ne sait ce que sont devenues les archives. Cf. Papini, *Storia*, II, p. 245. Enfin Spader indique la date de 1319 que portait, paraît-il, une copie faite pour lui sur l'exemplaire de Bruges. *Dimostrazione*, p. 6, 31, et surtout 63 et 120.

1. Voy. *Serie quadruplici dei Vescovi della Città Serafica*. Assisi, 1872, broch. in-4<sup>e</sup> de 26 p.

2. Ughelli, *Italia Sacra*, t. I, col. 542; *Disamina di S. Rufino*, p. 272; Cristofani, *Storia d'Assise*, 2<sup>e</sup> éd., t. I, p. 252, 218 et ss.

3. Voy. la bulle dans la *Disamina di S. Rufino*, p. 405 s.

4. Voy. la *Serie quadruplici*, p. 13.

Ce qui me porte surtout à croire que Théobald II n'a rien à faire ici, c'est que certaines indications permettraient de rejeter son épiscopat cent ans plus tard, aux environs de 1425<sup>1</sup>. Quoi qu'il en soit, l'auteur de la notification que nous étudions s'appelait Theobaldo da Ponte ou Pontani<sup>2</sup> et fut enseveli dans la chapelle Sainte-Marie-Madeleine de la basilique inférieure d'Assise, chapelle fondée par lui.

Les magnifiques fresques dont elle est ornée, et qui ont donné lieu à bien des discussions, quant à leur auteur, sont en tout cas du commencement du xiv<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

Le donateur y est représenté à deux reprises, une fois avec ses vêtements pontificaux, agenouillé aux pieds d'un saint évêque (S. Rufin?), une autre fois en simple *cappa* et saisissant avec une ardente dévotion la main de la Madeleine devant laquelle il s'agenouille aussi. Dans les deux fresques, il a les traits d'un vieillard très âgé<sup>4</sup>.

L'examen des indications fournies par la *Disamina di S. Rufino* sur les deux Théobald nous conduirait trop loin. Rien d'ailleurs ne pourra être conclu sans une nouvelle étude des diplômes de cette époque conservés au municipe d'Assise<sup>5</sup>.

1. Wadding, *Ann.*, 1425, n° VII (t. X, p. 89). Cette indication de Wadding, répétée par le P. Angelo (*Collis Paradiso*, I, p. 65), ne nous est pourtant garantie que par des catalogues manuscrits transmis d'Assise au célèbre historien et dont nous ignorons la valeur. Cf. *Serie quadruplici*, p. 25.

2. Le ms. de Bartholi 344 d'Assise, fol. 49b, fait précéder la lettre de la rubrique « Testificatio domini theobaldi de Ponte episcopi Assisii. »

3. Papini, *Nolizie sicure*, p. 310, et Bruscelli, *Assisi*, p. 69, les disent de Buffamaleo; Fratini, *Storia della basilica*, p. 156, les veut de Taddeo Gaddi et Thode, *Franz v. Assisi*, p. 267 ss., les attribuerait volontiers à Giotto. Cf. Cristofani, *Storia d'Assisi*, 2<sup>e</sup> éd., t. I, p. 253.

4. Il avait fait donation à la basilique d'un grand nombre d'ornements énumérés dans l'inventaire de 1370, avec la mention : *De dono D. fr. Theobaldi de Ponte episcopi Assisii sepulti hic*. Voy. Fratini, *loc. cit.*, p. 179, 183. — Il était originaire de Todi et y faisait de longs séjours. Un instrument des archives municipales d'Assise, en date de mai 1323 et publié par le P. Ehrle (*Archiv*, t. I, p. 253), porte l'indication *Actum in civitate Tuderti apud locum fratrum Minorum s. Fortunati in camera venerabilis patris domini fratris Theobaldi miseratione divina [episcopi assisinatis]*, et le savant éditeur ajoute en note que, le 31 oct. 1319, le trésorier de la curie paya un messenger *qui iverat ad episcopum Assisii in territorio Tuderino*, et ceci sur une indication trouvée par lui dans les Archives pontificales.

5. Outre les autorités déjà indiquées, voy. Angelo, *Collis paradisi*, I, p. 64-66. Cf. les corrections aux listes épiscopales qui se trouvent dans un cahier de Papini, intitulé : *Memorie storiche raccolte da Fra Niccola Papini*. Archives d'Assise, n° 84 du fonds moderne, et surtout un cahier analogue du prieur Paolucci Locatelli conservé dans ses papiers à la Canonica di S. Rufino, et où il a utilisé les documents recueillis par le chevalier Frondini. Theobaldo est

Le texte<sup>1</sup> de cette notification a été donné par les Bollandistes (*A. SS.*, oct., t. II, p. 879 et suiv.), et leur leçon ne présente que des variantes insignifiantes avec celle de la pièce II du recueil XII des *Instrumenta diversa pertinentia ad Sacrum Conventum*<sup>2</sup>.

### TROISIÈME SÉRIE.

#### *L'ouvrage de Bartholi<sup>3</sup> et la notification de Conrad, évêque d'Assise.*

Pour caractériser le travail de Bartholi, le plus simple est d'en citer le titre tout au long.

aussi nommé dans un bref du 4 sept. 1322 (*Archiv.*, t. I, p. 27. Cf. p. 273). Tout ce qui a rapport à l'histoire d'Assise, durant cette période, est à refaire d'après les documents insérés dans les Archives. Cf. Papini, *Notizie*, p. 195 s.; *Cristofani*, 1<sup>re</sup> éd., p. 123 ss.: 2<sup>e</sup> éd., t. I, p. 209 ss. Ceci était déjà écrit lorsque j'ai trouvé dans l'instrument, n° 32, des *Inst. div. pert. ad. S. C.*, recueil III, la notification, en date de 1319 (les dates du jour et du mois sont laissées en blanc), faite par frère Théobald, évêque d'Assise, de la bulle *Sancta Romana* de Jean XXII (*Datum Avenioni, III Kal. Jan. pont. nostri anno II*). Il est aussi nommé dans l'instrument, n° 34, du même recueil, en date du 7 avril 1318.

1. Grouwels en indique un ms. conservé de son temps à Bruges au couvent des Récollets, et qui aurait été apporté d'Italie par Ubertin de Casal. Voy. *loc. cit.*, p. 425. Cf. Spader, *Dimostrazione*, p. 63. Bartholi en donne le texte complet. Ms. 344 d'Assise. fol. 49 b-51 b. Éditions : *A. SS.*, oct., II, p. 879. Cf. Wadding, *Ann.*, 1223, t. II, p. 57; *Speculum*, 1504. Sl b-83 a, éd. Spelberch. Anvers, 1620, I, p. 132-136. Grouwels, p. 96-101; Papini, *Perdono*, p. 39-42. Dans le *Speculum*, éd. 1504, 1509 et 1620, la fin de cette lettre a été agrémentée de détails fantaisistes.

2. Dans les additions faites aux Fioretti par le codex Angélique (voy. éd. Amoni, p. 383 ss.) on trouve un récit, qui est la traduction italienne de la notification de Théobald.

3. M. Faloci Pulignani (*Miscellanea*, II, p. 130) fait erreur en disant qu'il n'en existe plus qu'un manuscrit. Rien qu'aux archives d'Assise, il y en a deux et demi : 1<sup>o</sup> le plus connu, inscrit sous le n° 344, décrit dans l'*Inventario* de MM. Alessandri et Mazzatinti, p. 60-61, et auparavant par Ehrle, *Archiv.*, t. I, p. 470-507; voy. p. 486. Cf. *Miscellanea*, t. II, p. 8 ss.: *A. SS.*, oct., II, p. 885. C'est toujours ce manuscrit 344 qui sera cité, sauf indication contraire. Jusqu'ici attribué au XIV<sup>e</sup> siècle, il me paraît plus récent, peut-être du milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Pour abrégér, je le désignerai dans la discussion ci-après par B. 2<sup>o</sup> Dans le recueil XII des « *Instrumenta diversa pertinentia ad Sacrum Conventum*, » on trouve sous le n° IV trois documents réunis là à cause de l'analogie de leur format, 15 22 cent., et réunis sous une reliure de parchemin : a) six feuilletts de notes sur les généalogies de saint François et sainte Claire; b) l'ouvrage de Bartholi, qui occupe trente folios. L'ordre des matières y est d'abord le même que dans le ms. 344; mais, à partir du fol. 18 a (19 a du codex 344, il cesse de correspondre (je l'indiquerai par BB); c) enfin, entre



A la gloire du Dieu tout puissant et de la B. Vierge Marie et de notre B. Père S. François commence le livre de la sacrée Indulgence de S<sup>e</sup>-Marie-des-Anges ou de la Portioncule, dans lequel livre, moi

les folios 10 et 11 de BB a été introduit un fragment de la même main, mais qui là n'est pas à sa place. C'est une série de miracles sur l'Indulgence que je désignerai ci-après par BBB. Les vingt folios de ce fragment ont été numérotés en chiffres romains de I-XX et donnent des miracles, visions, etc., que l'on trouve aussi dans B, fol. 30 b, 19 a, 22 a, 33 b, 35 a, 23 a, 35 a, 37 a, 39 b, 19 b, 21 a, 24 a, 20 a, 37 b et 41 a. — Il sera utile de comparer ces trois codex. En les rapprochant, on constate que BB, jusqu'au fol. 18 a, correspond littéralement au contenu de B 1-19 a. Le dernier récit qu'ils ont en commun est celui qui a pour rubrique : *Modo sequitur miraculum quomodo a quodam fratre de ordine minorum in nocte ipsius indulgentie sacre visa est beata virgo Maria ibidem tenens filium manibus propriis et benedicientem populum qui astabat.* A partir de là (B 19 circa finem et BB 18 a initium), ils cessent de correspondre. BB ne contient plus qu'une partie des récits de B. La table de B ayant été donnée par la *Miscellanea*, t. II, p. 130 ss., je vais donner ici la table de BB, puisque ce codex semble n'avoir guère été étudié que par Papini.

BB 18 a. « *Modo sequitur aliud miraculum in quo expresse ostenditur quod illa indulgentia valet pro mortuis existentibus in purgatorio si pro eis oretur.* » Cf. B 29 b.

BB 18 b. « *Modo sequitur aliud miraculum in quo clare patet quod dubitantes de hac indulgentia excitantur et confortantur ut non dubitent sed credant.* » Cf. B 21 b.

BB 19 a. « *Modo sequitur quomodo increpatur incredulitas aliquorum circa istam sacram indulgentiam per sensibiles et irrationabiles creaturas et per consequens indulgentia confirmatur.* » Cf. B 39 a.

BB 19 b. « *Iterum quomodo declaratur hec sacra indulgentia valere pro mortuis.* » Cf. B 36 a.

BB 20 b. « *Item aliud miraculum istius sacre indulgentie quomodo valet pro fidelibus existentibus in purgatorio si quis pro eis fideliter exequitur.* » Cf. B 30 a.

BB 21 b. « *Modo sequitur quomodo papa Martinus confirmavit et de novo concessit istam sacram indulgentiam et voluit concedere privilegium de huiusmodi indulgentia fratri mattheo de acquasparta tunc lectori curie sed quia b. Franciscus noluerat privilegium in vita sua non fuit ausus idem frater Mattheus in hoc sequi voluntatem domini pape.* » Cf. B 45 a.

BB 22 a. « *Modo sequitur quomodo prelati parvi et magni timere debent contra istam sacram indulgentiam aliquid seutentialiter promulgare quod si aliquis hoc attemptare presumeret displicentiam Christi incurreret nec effugeret disciplinam.* » Cf. B 46 a.

BB 23 a. « *Hoc dictum christi reperi in legenda s<sup>e</sup> Margaritha de Cortona cix<sup>e</sup> de secretorum revelatione. — Sequitur actio gratiarum et cordialis unio ad b. Franciscum qui peccatoribus in cenulenta voragine huius seculi involutis ne in profundum mergentur abissi tam largam misericordiam et gratiam a christo et eius vicario honorio instanter et humiliter procuravit. Dicat ergo quilibet frater minor zelator fervidus animarum dicat et quilibet christum colens ex medullis intimis cordis.* » Cf. B 42 b.

BB 24 a. « *Modo sequitur quomodo et partes ultra marine veniunt et visitant*

frère François Bartholi d'Assise, j'ai placé tout ce que j'ai pu, à force de soins, trouver dans les légendes, tant anciennes que nouvelles, du B. François et dans les autres dictes de ses compagnons sur ce même lieu et pour recommander ce lieu et tout ce que j'ai pu trouver de véritable et de certain sur l'Indulgence dudit lieu, à savoir de quelle manière elle fut obtenue par François et lui fut donnée, et tout ce que j'ai pu trouver en fait de miracles de cette Indulgence, qui la déclarent certaine et vraie, et tout d'abord de quelle manière le B. François, dans une vision, vit le lieu de Se-Marie-des-Anges fiancé à la très glorieuse Vierge Marie par le Seigneur Jésus-Christ son fils.

Frère Ugo de Castello... Suit une histoire en marge de laquelle le P. Papini, avec son sans-gêne habituel, a écrit : *Questa e ridicolezza e insolenza*. Le mot est violent, mais, comme on peut s'y attendre après un titre pareil, Bartholi a réuni tout ce qu'il a trouvé, le bon, le médiocre et le mauvais, et a formé de tout cela une œuvre essentiellement disparate. mais où du moins chaque document conserve en général ce qui fait sa valeur. C'est ainsi par exemple que l'histoire, encore qualifiée de fiction par Papini dans une autre note

istam indulgentiam supra dictam et fide et spe suorum peccaminum venie consequende. » Cf. B 43 a.

BB 25 a. « Modo sequuntur nomina fratrum... qui retulerunt de ista sacra indulgentia. » B 41 b.

BB 26 a. « Hoc est exemplum littere transmissæ fratri Francisco Bartholi. » B 55 a.

BB 26. « In nomine Dei et SS. V. M. et B. Francisci. Incipiunt rubricæ super ystoria s. indulgentiæ s. Marie de Angelis iuxta assisiam. »

On voit par cet index combien le manuscrit BB est plus court que B. Ce dernier contient 51 chapitres, l'autre 31 seulement. Or, comme ces vingt chapitres nouveaux sont répartis un peu partout dans B, on ne peut songer à expliquer leur absence de BB, par exemple par la disparition d'un certain nombre de feuillets ou quelque accident analogue. — Si maintenant l'on étudie BBB, fragment dont le commencement et la fin ont disparu, et qui est du même format, de la même écriture que BB, on s'aperçoit qu'il contient précisément la plupart (15) des chapitres non trouvés dans BB et intercalés dans B. — Me permettra-t-on une conjecture? BB est peut-être le manuscrit original de Bartholi, le résultat primitif de son enquête faite pour fournir à l'évêque Conrad les documents qui lui étaient nécessaires. — BBB serait en ce cas le recueil où, après ce premier travail, il aurait continué à inscrire au fur et à mesure de ses trouvailles tout ce qu'il apprenait sur l'Indulgence. — Au fond, la question de savoir si c'est là l'original de Bartholi importe peu; ce qui est hors de doute, c'est que B est postérieur à BB; BB est l'original, tandis que B est l'œuvre d'un scribe de métier. — J'ai cru devoir, malgré cela, faire tous les renvois en me servant de B, comme étant seul connu. J'ai pris des copies figurées de tous les documents de l'Indulgence cités dans cette étude, et serai heureux de les mettre à l'occasion au service des érudits qui désireraient étudier d'un peu près cette question.

marginale, est immédiatement suivie d'un chapitre de la première vie de Thomas de Celano (*Cel. cap.*, XVI, 42-44), littéralement reproduit.

Cet exemple et plusieurs autres nous autorisent à croire que les citations de Bartholi sont exactes et que, s'il a eu tort d'être un peu trop indulgent aux récits de la tradition orale qui s'élaboraient autour de lui, ses textes de documents anciens peuvent nous être d'un précieux secours pour la critique des monuments de la célèbre Indulgence.

Frère Francesco Bartholi della Rossa, natif d'Assise<sup>1</sup>, put encore voir frère Marino, neveu de frère Masseo<sup>2</sup>. En 1312, il étudiait à Pérouse<sup>3</sup> et, en 1316, à Cologne, d'où il revint tout chargé de reliques, parmi lesquelles les chefs de cinq vierges, compagnes de sainte Ursule, et le chef de saint Géréon, le tout authentiqué, par l'archevêque de Cologne, le 16 septembre 1317. De plus, diverses reliques de saint Louis, qui lui furent données par la princesse Blanche, fille du saint roi, qui s'était faite clarisse<sup>4</sup>.

En 1320 et 1325<sup>5</sup>, il est établi à la Portioncule comme *lector theologiæ*. En 1332, un document l'indique comme gardien du

1. Voy. Wadding, *Scriptores*, p. 114; Sbaralea, *Supplementum ad Scriptores Ord. Min.*, p. 245.

2. Ms. 344 d'Assise, 42 a, 2, et BB 25 a. *Frater Marinus de assisio vir sanctus et homo multarum lacrimarum quem ego fr. franciscus bartholi rubei vidi*. Frère Marinus mourut en 1307.

3. Ms. 344, 37 b; BBB VIII b. *Quidam frater... retulit michi fr. Francisco Bartholi rubei de Assisio tunc commoranti perusii in studio theologie*.

4. Les certificats authentiquant ces diverses reliques sont conservés encore aujourd'hui aux archives du Custode du Sacro Convento d'Assise. Je me bornerai ici à donner le texte du dernier, qui a un intérêt spécial pour la France : *Universis fidelibus presentes litteras inspecturis Blanca sancti Ludovici quondam regis francorum filia, salutem in omnium salvatorem. Noverint universi quod ego Blanca predicta ad instantiam et devotas preces religiosi viri fratris Francisci Bartholi de Assisio sibi optuli ac dedi de sacris reliquiis predicti patris mei quas habebam cum thesauro aliarum mearum reliquiarum scilicet de capillis et unum frustum de tunica sancti Ludovici prefati. Et predictas reliquias presentibus adfirmo esse veraces et sacras in cuius rei testimonium et fidem certiore sigillum proprium duxi presentibus apponendum. Datum Parisius anno domini MCC XVIII dominica decima post pentecostes. Miscellanea, I, p. 148; A. SS., oct., II, p. 886; Grouwels, p. 196.*

5. Ms. B, fol. 46 a, 1 s. : *Tempore domini Iohannis pape vicesimi secundi scilicet anno d. M° CCC° XX°... duo fratres venerunt ad indulgentiam... unus quorum dixit michi fratri Francisco Bartholi rubei de Assisio* (cf. BB, 22 a), etc. — Ms. B, 21 a : *Anno domini M° CCC° XXI° fr. Franciscus Bartholi rubei de Assisio existens tunc lector in sacro loco sancte Marie de angelis* (cf. ms. BBB, XI b; BB, 18 b).

monastère Saint-Damien<sup>1</sup>. Enfin, en 1334, il est derechef au Sacro Convento<sup>2</sup>.

La compilation de Bartholi est encore inédite, du moins dans son intégrité; mais le R. P. Léon Patrem, des frères Mineurs-Observants, en prépare la publication. Le nom de ce savant religieux donne toutes les garanties désirables pour l'exécution de ce difficile travail<sup>3</sup>.

La question de la date de cette composition est résolue de la façon la plus contradictoire par les divers historiens: Papini, par exemple, la place résolument à 1335<sup>4</sup>, tandis que Jacobilli opine pour 1370<sup>5</sup>, non sans raison, comme on va le voir.

A première vue, le raisonnement de Papini est concluant. Cette compilation, dit-il, est postérieure à 1334, puisqu'elle raconte et fixe à cette date une conversation entre l'auteur et un certain frère Donatus<sup>6</sup>.

D'autre part, fait-il remarquer, elle est antérieure à 1335, année où parut la lettre de l'évêque Conrad d'Assise, puisqu'elle n'en parle pas. Or, on ne conçoit pas comment Bartholi, qui reproduit des

1. Renseignement fourni par Papini, *Notizie sicure*, p. 245 s.

2. Voy. ci-après, note 6.

3. En 1470, il en parut à Trévi en Ombrie une version italienne devenue presque introuvable et qui a été décrite avec grand soin par M. Faloci Pulignani dans la *Miscellanea fr.* t. 1, p. 48-52; cf. Grouwels, p. 462. Une version italienne, copiée en 1390 par un certain Pieraccio di Pierozzo di Piero Pieri di Firenze sur un manuscrit de la sacristie de saint François à Assise, a été publiée par M. Luigi Lenzotti sous le titre de *Istoria della Indulgenza di Porziuncula*. Modena, 1872, broch. in-12 de xxiv et 40 p. (V, p. 2). N'ayant pu avoir sous les yeux l'édition de 1470, j'ignore si la copie de 1390 lui est identique. — Le P. Léon Patrem est mort prématurément au moment où j'écrivais ces lignes (février 1896); il est fort à désirer que les Franciscains de Quaracchi, auxquels il avait, si je suis bien renseigné, adressé son manuscrit, ne renoncent pas à le publier. Les versions italiennes de l'œuvre de Bartholi sont presque innombrables, et en faire une liste même sommaire serait trop long; j'en citerai deux particulièrement intéressantes, celles des mss. 2697 de l'Université de Bologne et 1407 de la Riccardiana.

4. *Hanc historiam composuit F. Franciscus Bartholi ante annum 1335 cum Diploma Conradi eo anno publicatum non proferat. Diploma potius videtur ex hac historia conflatum*, note de la main de Papini en tête du ms. 344 d'Assise.

5. *Hist. S. Indulgentia scripta A. D. 1370 a Bartholo assisiensi minorita*, note de la main de Jacobilli en tête du même manuscrit. Cf. *Vite dei Santi*, t. II, p. 72, en marge.

6. Codex 344 d'Assise, fol. 41 b (ancienne foliotation), *Hec omnia* (une affreuse histoire où on voit un curé frappé de mort instantanée pour avoir nié l'Indulgence) *recitavit mihi fratri Francisco Bartholi rubee de assisio prefatus frater donatus de arelio in refectorio assisi, sub anno domini M° CCC° tricesimo quarto*. Cf. BB, 24 b.

douzaines de parchemins, se tairait précisément sur le dernier et le plus important, celui qui a tant d'analogie avec son propre travail.

Il n'y aurait rien à répliquer si, dans la *Distinctio XII*<sup>1</sup>, Bartholi ne parlait pas de la mort du cardinal Abornoz, survenue en 1367. Il est étrange que Papini, qui a annoté ce texte, n'ait pas cru devoir s'expliquer sur un passage en si formelle contradiction avec sa thèse<sup>2</sup>.

Tout cela paraît pouvoir se concilier assez facilement. Si l'on compare l'œuvre de Bartholi et la lettre de l'évêque Conrad de 1335, il est évident que cette dernière dépend de l'autre. Il est aisé de penser qu'un des premiers soucis de ce prélat, — né à la Torre d'Andrea, château voisin de la Portioncule<sup>3</sup>, — en arrivant sur le siège d'Assise, fut d'augmenter encore la gloire de l'Indulgence et d'en publier en quelque sorte l'histoire canonique. Avec un pareil projet, l'idée de s'adresser au couvent de Notre-Dame-des-Anges, et surtout au *lector theologiæ* de ce couvent, s'imposait de prime abord. Je pense donc que le travail de Bartholi fut dans sa forme première le résultat de la mission dont il avait été chargé par l'ordinaire de rassembler tout ce qu'il pourrait trouver sur l'Indulgence.

En 1335, Conrad publia sa bulle, qui n'est guère qu'un nouvel état de l'œuvre de Bartholi. Celui-ci, de son côté, continua jusqu'à sa mort à collectionner tous les traits qu'il trouvait encore sur une dévotion qui lui tenait à cœur, mais il ne pouvait pas songer à faire entrer dans son recueil une bulle qui aurait fait double emploi avec ce qu'il avait déjà raconté.

Le manuscrit BB, qui pourrait bien être l'original même de Bartholi, ne contient pas les anecdotes tardives dont il a été question plus haut et sous la forme qu'elle a dans ce manuscrit, l'œuvre de Bartholi date sûrement de 1335.

Le troisième manuscrit BB contient les traits que Bartholi trouva sur l'Indulgence, sans doute jusqu'à sa mort, et tout me porte à croire que sa vie se prolongea presque jusqu'à la fin du siècle. S'il eût été mort en 1385, Barthélemy de Pise, dans ces conformités, ne manquerait pas de nous indiquer le lieu où il repose<sup>4</sup>.

1. Ms. B 344, fol. 48 a (fol. ancienne).

2. Cette date paraît avoir échappé aussi à M. Faloci Pulignani dans son article de la *Miscellanea fr.*, t. I, p. 51.

3. Voy. la bulle *Cura pastoralis* du 11 oct. 1329. *Disamina di S. Rufino*, p. 406 et 277. Cf. *Quadruplicate Serie*, p. 12.

4. Le récit que fait Barthélemy de Pise de la concession de l'indulgence a identiquement le même plan que celui de Bartholi. Je veux dire qu'il contient : 1° une longue apparition destinée à remplacer le *Fuit sibi de nocte revelatum* du diplôme de Théobald ; 2° la concession même de l'Indulgence à Pérouse

Entre l'histoire de la concession de l'Indulgence, telle que nous la trouvons dans la lettre de Théobald et telle qu'elle est dans celle de Conrad, il y a un abîme. Autant la première narration est simple, autant la seconde est non seulement développée et allongée, mais compliquée d'épisodes aussi merveilleux qu'in vraisemblables.

Que la phrase de Théobald : *Fuit sibi (Francisco) de nocte revelatum à Domino*, soit remplacée par le long récit d'une apparition de Jésus, de la Vierge et d'un chœur d'anges à saint François, cela n'a rien d'étonnant; mais qu'après avoir raconté l'entrevue d'Honorius III et de François à Pérouse, on ajoute : *In omnibus hiis beatus Franciscus adhuc diem determinatum non habebat nec a Deo nec a Papa*, puis que l'on raccroche à cette phrase toute une série d'anecdotes nouvelles, et qui n'ont pas plus de vraisemblance psychologique que de garantie documentaire, voilà qui est fait pour éveiller bien des soupçons.

Tous les premiers documents, y compris la lettre de Théobald, impliquent que le pardon fut fixé en même temps que concédé. La phrase citée est évidemment la trouvaille trop habile de quelqu'un qui a cru souder à la tradition écrite la tradition orale<sup>1</sup>.

par Honorius III, d'après Théobald; 3° une nouvelle apparition de Jésus à François, le miracle des roses et le voyage à Rome pour la fixation du jour de l'Indulgence; 4° la proclamation miraculeuse de l'Indulgence par les sept évêques. — Malgré cette identité de plan, il est clair pour qui examine les deux textes que Barthélémy de Pise n'avait sous les yeux ni l'œuvre de Bartholi ni celle de l'évêque de Conrad, mais qu'il a copié directement, en se permettant parfois des gloses ou des coupures, — la relation de Michel Bernardi, — et qu'il en a distribué les fragments suivant les besoins de son plan. On peut en conclure que cette partie de l'œuvre de Barthélémy de Pise constitue une tentative parallèle à celle de Bartholi. Il est même fort possible que Bartholi lui en ait donné le plan de vive voix. L'attestation de Michel Bernardi, trop longue pour trouver place ici, sera publiée dans la prochaine édition de la *Vie de saint François*.

1. Dans le *Speculum*, 71 a, le miracle des roses est raconté par un certain Michel Bernardi comme ayant eu lieu avant la première démarche de François auprès d'Honorius III. Dans Bartholi (ms. 344, 8 b; ms. BB, fol. 76 ss.), au contraire, ce récit est modifié de façon à servir de préface à la seconde démarche, celle qui aurait eu pour but de faire fixer le jour de l'Indulgence. — La narration de Michel Bernardi représente donc la tradition populaire telle qu'elle existait à côté du récit officiel de l'évêque Théobald. L'ouvrage de Bartholi nous la montre placée à la suite de celui-ci et se ressoudant à lui. Si Bartholi n'est pas lui-même l'auteur de la trouvaille, il a vécu du moins très près de lui et à un moment où toute cette tradition était singulièrement indécise et malléable, puisque, après avoir dit, fol. 6 b-7 a, ms. 344, que saint François à Pérouse dit au pape : *Sancte pater, super ad honorem virginis matris christi reparavi vobis unam ecclesiam supplico sanctitati vestre quod ponas (!) ibi indulgentiam absque oblationibus in anniversario consecrationis*

Ceux qui voudront étudier cette tradition orale, savoir comment saint François, après avoir obtenu très facilement l'Indulgence elle-même, ne songea pas à en faire fixer la date, comment il se jeta, en pleine nuit du mois de janvier, au milieu d'épines qui se chargèrent aussitôt de roses merveilleuses, comment il fut appelé à l'église qu'il trouva envahie par toute l'armée céleste conduite par le Christ, qui lui reprocha doucement de ne pas donner à sa mère les âmes qu'elle attendait de lui et l'avertit de faire fixer le jour de l'Indulgence, comment il partit le lendemain pour Rome, portant six des roses miraculeuses et accompagné de plusieurs frères qui avaient tout entendu, comment, le 2 août suivant, sept évêques, qui avaient reçu du pape l'ordre de proclamer l'Indulgence, montèrent en chaire, décidés à ne proclamer qu'une indulgence de dix ans, et comment une force invisible les força à répéter exactement ce qu'avait dit François : les personnes qui désireront savoir tout cela n'auront qu'à recourir au livre de Bartholi ou à la lettre de Conrad<sup>1</sup>.

Les Bollandistes, sans se montrer aussi sévères pour cette surabondance de merveilleux que pour les récits des Fioretti, ont cependant fait ressortir combien toutes ces adjonctions de frère Bartholi et de l'évêque Conrad auraient dû être appuyées sur de solides autorités<sup>2</sup>. Il est du reste à remarquer que le bréviaire romano-séraphique ne parle pas du miracle des roses, pas plus qu'il ne distingue deux démarches de saint François pour l'obtention de l'indulgence, l'une à Pérouse, l'autre à Rome<sup>3</sup>.

*ecclesie, ce qui était en déterminer le jour, il ajoute au fol. 8 a une rubrique : Notandum quod dicetur inferius quod diem determinatum non habebat nec a domino nec a papa.* Ces efforts d'harmonistique se manifestent naïvement dans ms. 344, 55 a; BB, 26 a : *Exemplum tictere... a fr. Iohanne de camollia de Senis super materia concordantie hystorie indulgentie...*

1. Il existe un original de celle-ci à Assise, pièce III du recueil XII des *Inst. div.* C'est un parchemin de 56 centimètres sur 78, qui se termine par *Datum Assisi anno Domini M° CCC° XXX° V° III indictionis.* Quoique le sceau en cire rouge, appendu par des lacs de chanvre violet, soit enfoncé dans une boîte en fer-blanc, il est aujourd'hui fort endommagé ; il a été jadis décrit par Octavius Spader. Voy. *A. SS.*, oct., t. III, p. 881. Le texte de ce document a été donné par *A. SS.*, *loc. cit.*, p. 781 ss. Cf. Grouwels, 103-106; Spader, *Dimostrazione*, p. 62-121.

2. *A. SS.*, oct., II, p. 910-914.

3. *Breviarum romano seraphicum*, in-18. Romæ, 1858, p. 933 ; Die II Augusti, *In consecrat. S. M. Anglorum*, lectio IV-VI. Ces leçons sont très anciennes. Voy. Grouwels, p. 63-75; Cf. *A. SS.*, *loc. cit.*, p. 903 s. Il est sans doute inutile de rappeler ici que l'approbation des missels et des bréviaires par le saint-siège, tout en conférant aux yeux des catholiques orthodoxes une autorité

Quoi qu'il en soit, ce sont ces épisodes étranges qui ont longtemps compromis l'histoire de l'Indulgence devant la critique<sup>1</sup> et qui expliquent jusqu'à un certain point les attaques dont elle a été jadis l'objet. Aujourd'hui, ces controverses ne sont pas seulement oubliées, elles paraissent inexplicables, et je pense inutile d'en donner même un court résumé.

Nous avons vu qu'il suffit de s'adresser aux vrais témoins et de replacer la concession de l'Indulgence à sa véritable date pour que tout s'éclaire et s'explique. Le dialogue d'Honorius III et de saint François marque un moment unique dans les annales de l'Église, celui où le plus généreux des souverains pontifes, encore tout ému de l'onction suprême, se sentant puissant comme Dieu et humble comme un pauvre prêtre, voulut, dans un élan d'enthousiasme et d'amour, mettre la plénitude de sa puissance au service de l'apostolat franciscain. Moment bien court sans doute, car la voix des cardinaux allait rappeler le pontife à la réalité et lui faire sentir que, si saint Pierre en personne revenait s'asseoir sur le siège du Latran, il sentirait s'interposer entre Dieu et lui une force mystérieuse et inéluctable, celle des traditions de la curie romaine.

Paul SABATIER.

morale toute particulière aux histoires que renferment ces recueils, n'a jamais été présentée comme constituant une *définition cathédrale*.

1. Voy. par exemple Hase, *Franz von Assisi*, p. 6 ss.; éd. fr. Berthoud, p. 6 ss.

---



## BULLETIN HISTORIQUE

---

### FRANCE.

DOCUMENTS. — *La vie véritable du citoyen Rossignol, vainqueur de la Bastille et général en chef des armées de la République dans la guerre de Vendée*, publiée par M. Victor BARRUCAND (Plon, in-12), se compose de divers fragments autobiographiques où l'auteur nous raconte son enfance, son apprentissage, les huit années qu'il passa au régiment de Royal-Roussillon-Infanterie, où il s'était engagé à l'âge de seize ans, la part qu'il prit à la prise de la Bastille et aux journées des 5 et 6 octobre, enfin son rôle dans la guerre de Vendée. Ces fragments sont suivis de quelques documents sur les rapports de Rossignol avec Babeuf, de correspondances officielles relatives à sa mise en route pour l'expédition d'Égypte et à son retour à Paris en congé de convalescence, d'un récit sur la déportation de Rossignol aux Seychelles et à Anjouan, où l'ex-général trouva la mort en 1802. Cet ensemble un peu disparate n'apporte pas beaucoup de lumières nouvelles sur l'histoire de la Révolution; ce que Rossignol nous conte sur la guerre de Vendée en 1793 est en réalité fort insignifiant, et l'on n'y trouvera rien, ou presque rien, qui permette de juger équitablement le rôle qu'il y a joué. On remarquera néanmoins que sa nomination comme général, bientôt comme général de division commandant à trois armées, si elle surprit bien des gens et sembla ridicule à plusieurs des représentants de la Convention envoyés en Vendée, n'étonne pas moins Rossignol lui-même; il se sentait inférieur au rôle difficile qu'on lui assignait et, chaque fois qu'il se trouvait en contradiction violente avec les autres généraux, il offrait, sincèrement je crois, d'abdiquer son pouvoir et de se battre sous les ordres de plus habiles que lui; mais on l'y maintint parce qu'il était un des « vainqueurs de la Bastille » les plus authentiques, un combattant du Dix août, un furieux démocrate; c'est un mauvais service qu'on lui rendit, car son ignorance lui valut bientôt d'être rappelé et même mis en prison. Les chapitres où il raconte ses années de régi-

ment (1776-1786) sont parmi les plus intéressants du volume, parce qu'ils nous donnent une idée vivante des mœurs soldatesques à cette époque. L'ex-apprenti orfèvre n'y apprit rien, sinon l'exercice et l'escrime; d'ailleurs indiscipliné, chatouilleux sur le point d'honneur, toujours prêt à tirer le fer, ce qu'on appelle une mauvaise tête. Tel il fut dans la Révolution, où il se jeta dès le premier jour sans savoir pourquoi. Homme médiocre en somme, mais pour lequel l'histoire n'a peut-être pas été tout à fait juste; ce n'était qu'un comparse, et on l'a flétri comme s'il avait joué un premier rôle.

Le tome IV du *Journal du maréchal de Castellane* (Plon) est très particulièrement intéressant : il s'étend de la fin de 1847 aux premiers mois de 1853, c'est-à-dire qu'il comprend toute la période remplie par la chute de Louis-Philippe, la Révolution de février, le rétablissement de l'empire et le mariage de l'empereur; période de coups d'État frappés par le haut ou par le bas, d'anarchie et de césarisme. Castellane a subi tous les contre-coups de ces troubles : mis en non-activité puis à la retraite par le gouvernement provisoire, rappelé à l'armée par les ministres du prince président, nommé maréchal par l'empereur, il exhale dans son Journal son indignation ou son mépris pour les républicains, il se complait à énumérer les mesures militaires qu'il prit à Lyon pour assurer l'ordre et préparer au prince président un chaleureux accueil. Pendant ces cinq années, quand tout changeait autour de lui, il resta ce qu'il avait toujours été, l'incarnation même de la discipline militaire. D'idées politiques, il n'en avait guère; il est tout simplement l'ennemi de la république et des républicains. Il y avait plus d'une manière d'être bon républicain même en 1848; Castellane ne connaît que « les rouges. » Pas plus de nuances que dans un éclair de sabre. C'est d'ailleurs ce qui faisait sa force, et c'est pourquoi, bien qu'on ne l'aimât guère, il fut si bien choyé par les hôtes de l'Élysée.

Les *Notes et souvenirs* recueillis et publiés par M. DENORMANDIE<sup>1</sup> sont de valeur inégale. Le chapitre sur les journées de juin 1848 apprendront bien peu de choses nouvelles à l'historien. Au contraire, à propos du siège de Paris en 1870-71, on trouvera dans ce volume une grande quantité de faits précis sur les prodigieux efforts accom-

1. Une première édition avait paru en 1892, mais à très petit nombre, et n'avait pas été mise dans le commerce. Pour la présente édition (Chailley), l'auteur a écrit un nouveau chapitre (les Journées de juin 1848), remanié plus ou moins les autres et ajouté sous forme de conclusion quelques réflexions sur l'état actuel de notre société politique.

plis par la municipalité parisienne pour assurer l'alimentation de la population civile. M. Denormandie, alors maire du VIII<sup>e</sup> arrondissement, a été des mieux placés pour savoir, et les difficultés sans cesse aggravées auxquelles il fallut faire face, et le courage avec lequel ces épreuves furent endurées. Il nous donne encore d'intéressants détails sur l'occupation de sa mairie par les fédérés après la révolution du 18 mars, et sur le rétablissement du gouvernement régulier au moment de la rentrée des troupes de Versailles dans la capitale. Les simples anecdotes recueillies par cet homme d'affaires expert et dévoué ravivent les angoisses morales que n'oublieront jamais ceux qui sont restés enfermés dans Paris pendant ces dures semaines et cette lamentable fin de l'insurrection dans le sang et l'incendie. Quelques détails sur les lois d'indemnités votées par l'Assemblée nationale pour réparer les maux de la guerre, des anecdotes sur Berryer, Dufaure, Thiers, Gambetta, etc., terminent ce volume, qu'il eût peut-être mieux valu laisser discrètement entre les mains des amis intimes et de la famille, mais que le grand public ne lira pas cependant sans plaisir ni profit.

OUVRAGES DIVERS. — M. Pierre de VAISSIÈRE a consacré sa thèse française de doctorat à *Charles de Marillac*<sup>1</sup>, qui fut ambassadeur en Angleterre, en Allemagne, en Suisse et en Italie pendant vingt ans, de 1539 à 1559. Les matériaux qu'il a eus à sa disposition sont abondants et de premier choix, car il a retrouvé plusieurs séries complètes des dépêches envoyées par Marillac au roi, il les a résumées avec clarté en les complétant par de nombreux documents déjà publiés tant en Allemagne qu'en France et en les éclairant à l'aide des plus récents travaux sur les rapports de la France avec l'Angleterre et avec l'Empire, à un moment particulièrement important et embrouillé de notre histoire diplomatique. Il arrivait en effet en Angleterre au lendemain de la trêve de Nice, alors que François I<sup>er</sup>, converti aux idées de pacification universelle, essayait assez maladroitement d'amener Henri VIII à la restauration du catholicisme et à l'alliance avec Charles-Quint (1539), puis, quand la chute de Thomas Cromwell, à laquelle n'avait pas peu contribué notre ambassadeur, semblait favoriser les projets de François I<sup>er</sup>, celui-ci changeait brusquement de politique, rompait avec l'empereur et chargeait Marillac de détruire l'entente précédemment ménagée entre le roi d'Angleterre et Charles-Quint. L'ambassadeur échoua dans cette

1. Paris, Welter, xx-440 p. Nous avons parlé plus haut, p. 87, de la thèse latine de M. de Vaissière sur Robert Gaguin.

entreprise plus qu'aventureuse et fut même retenu en otage par Henri VIII après que le traité d'alliance avec l'empereur eut été conclu (1543). Quatre ans plus tard, il était envoyé en Allemagne pour suivre les délibérations de la diète d'Augsbourg et, suivant les instructions trop souvent contradictoires qu'il recevait de sa cour, essayer de négocier tantôt une entente avec l'empereur, tantôt un accord avec les princes contre l'empereur. Il suivit donc de très près les affaires allemandes au temps de l'*interim* d'Augsbourg, du soulèvement de Maurice de Saxe et de la paix de Passau. La paix signée, et comme Charles-Quint travaillait à en réparer les conséquences désastreuses pour sa politique, c'est encore Marillac qui dut négocier avec les princes, soit avec Maurice de Saxe, pour le retenir dans l'alliance française, soit avec Albert de Brandebourg-Kulmbach pour l'y attirer (1553-1554). Il échoua dans cette double tentative, dans le même temps où le mariage de Philippe d'Espagne avec Marie Tudor mettait la France dans la plus critique des situations. Mais Marie Tudor avait besoin de la paix pour rétablir le catholicisme dans son royaume, et elle offrit sa médiation à l'Allemagne et à la France; les instructions données à Marillac et ses dépêches nous renseignent pleinement sur les conférences qui eurent lieu alors à Marek, près de Calais, et qui, on le sait d'ailleurs, demeurèrent sans résultat (1555). Messenger de paix à Marek, Marillac dut l'année suivante jouer un rôle tout différent : Henri II avait cru bon de dénoncer la trêve de Vaucelles et de recommencer les hostilités contre Charles-Quint. Après avoir essayé de justifier de son mieux cette imprudente résolution, Marillac fut envoyé à Rome pour négocier avec le pape Paul IV une alliance dirigée contre la domination espagnole en Italie. Bien qu'appuyé par François de Guise et l'armée que celui-ci venait d'amener en Italie, il ne put que constater la mauvaise foi du pape et de son neveu le cardinal Caraffa, et lorsque, tout espoir d'entente avec le pape étant perdu, il s'embarqua à Civita-Vecchia, il emporta avec lui de sinistres pressentiments sur le sort de l'armée française si imprudemment engagée dans le guépier italien (1557). Avocat de toutes les causes compromises, nous retrouvons Marillac à Augsbourg en 1559, avec la mission d'agir auprès de la diète pour empêcher l'Allemagne de profiter des négociations engagées à Cateau-Cambrésis pour réclamer les Trois-Évêchés; et en effet, la question ne fut pas officiellement engagée, malgré le désir qu'en avait l'empereur Ferdinand. Marillac était pour peu de chose dans cet heureux résultat; mais il en explique très nettement les causes dans le « Sommaire de son ambassade » qu'il rédigea à

son retour. — Ce fut sa dernière mission à l'extérieur. Il avait fait preuve dans ses fonctions d'une certaine clairvoyance, d'une connaissance étendue de l'échiquier européen; il avait été un agent zélé, rompu au détail des affaires. Il en avait été largement récompensé, car il avait été nommé successivement évêque de Vannes, archevêque de Vienne, membre du conseil privé. Mais ces faveurs, il ne les avait pas obtenues sans appui : il s'était tout d'abord dévoué au connétable de Montmorency et à sa politique; après Saint-Quentin, il fit volte-face et se tourna vers le soleil levant, vers François de Guise. Il racheta, il est vrai, cette faiblesse par sa conduite dans les troubles qui suivirent l'avènement du triste François II. A l'assemblée des Notables, il se rangea aux côtés de son compatriote, le chancelier de L'Hospital, et prononça contre les princes lorrains, leurs partisans, leur politique envahissante et dangereuse pour l'autorité royale, des paroles véhémentes qui le firent tomber en disgrâce. Il mourut exilé dans son abbaye de Saint-Pierre de Melun, le 2 décembre 1560. S'il semble impossible de dire avec M. Pierre de Vaisnière qu'il fut un « diplomate de premier ordre » (p. 437), on lui accordera du moins qu'il a rempli de la façon la plus honorable des missions difficiles; ses mémoires, sa correspondance ajoutent beaucoup à ce que nous savions déjà sur la diplomatie européenne au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, et l'on n'étudiera plus, sans les consulter, l'histoire des luttes de Charles-Quint contre les protestants, surtout au moment de la fameuse diète d'Augsbourg<sup>1</sup>.

Le titre que M. E. FOURVOL a donné à sa substantielle étude : *Bodin, précurseur de Montesquieu* (A. Rousseau), donne une idée inexacte de ce qu'elle contient, car elle est en réalité une analyse, fort bien faite d'ailleurs, des idées politiques exposées par Bodin tant dans sa « *Methodus ad facilem historiarum cognitionem* » (1566) que dans sa « *République* » (1576), des origines de ces idées et de l'influence

1. Le style de M. P. de Vaisnière est généralement clair et correct. Il faut cependant signaler une incorrection choquante qu'un ancien élève de l'École des chartes ne devrait pas commettre; il écrit : « les de Marillac, » « les de Lastic, » « le jeune de Marillac, » comme si, à cette époque-là, il existait une particule nobiliaire. M. P. de V. écrit aussi plusieurs fois Wirtemberg, ailleurs Würtemberg. Quant au nom de Marillac, il a eu raison de lui conserver son orthographe traditionnelle, bien que ce nom provienne de Marlhaç, ou Chastel-Marlhaç, cant. de Saignes, arr. de Mauriac (Cantal). Charles de Marillac avait dix frères et sœurs. Un de ses frères, Guillaume, eut sept enfants de deux lits différents; de son premier mariage il eut Michel, qui fut garde des sceaux de France, et du second Louis, qui fut maréchal de France et décapité sous Richelieu.

qu'elles ont exercée sur les écrivains politiques du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle, Montesquieu et Rousseau en particulier. M. Fournol montre même que Rousseau paraît devoir plus à Bodin que Montesquieu. Si ce dernier a puisé dans la *République* cette théorie de l'influence des climats à laquelle il a fait une si grande place, il faut dire que cette théorie, dont Bodin est bien certainement l'initiateur, n'a pour ainsi dire pas d'application dans son système politique; ses idées sur la souveraineté, considérée dans son essence et dans ses manifestations, se retrouvent dans Rousseau, qui connaissait Bodin, surtout à travers Althusius. M. Fournol expose d'ailleurs finement non seulement les obligations que Montesquieu et Rousseau doivent à Bodin, mais aussi les divergences qui les séparent de lui, divergences qui s'expliquent peut-être plus encore par la différence des temps que par celle des esprits. La vie de Montesquieu par exemple offre un curieux parallélisme avec celle de Bodin; au lieu de construire, comme Rousseau, une machine politique d'après des raisonnements abstraits, ils cherchent dans les constitutions des divers peuples l'esprit des lois qui les régissent. Mais Bodin vivait au temps de la Ligue, et le spectacle de l'anarchie au sein de laquelle s'agitait la nation française<sup>1</sup> l'amenait à considérer les bienfaits qu'on devait attendre d'une monarchie absolue, gouvernant sans contrôle conformément aux lois de la nature, tandis que Montesquieu, en face d'une monarchie qui ne se maintenait que par des procédés tyranniques, cherchait et indiquait les limites qu'il fallait opposer au despotisme.

Le traité d'Utrecht attribua, comme on sait, la Sicile, avec le titre de roi, à Victor-Amédée, duc de Savoie. Cette acquisition était plus brillante en apparence qu'en réalité; quand il alla prendre possession de l'île, Victor-Amédée constata bientôt que ses revenus étaient loin de suffire à ses dépenses, et que cet agrandissement territorial était pour le Piémont bien plus onéreux qu'utile. En outre, l'empereur, à qui les traités d'Utrecht réservaient Naples, refusait d'accéder au traité et prétendait ne rien abandonner du royaume des Deux-Siciles; et c'était pour Victor-Amédée une perpétuelle menace de guerre. Comment sortir de cette impasse? Quel avantage retirer de cette coù-

1. Bodin publia sa *République* en français peu de semaines avant l'ouverture des États généraux à Blois en 1576. Il en donna lui-même une traduction latine qui parut en 1584. M. Fournol a eu l'heureuse idée de comparer les deux textes. Le latin est parfois plus précis. Cette comparaison permet en outre de préciser le sens de certains termes techniques de la langue latine employée, soit par les humanistes de la Renaissance, soit même par les scolastiques.

teuse acquisition? Ne valait-il pas mieux encore l'échanger, mais contre quoi? Le Milanais eût été à sa convenance, mais l'empereur prétendait garder ce beau duché et, d'autre part, voici que la France, l'Angleterre et les Pays-Bas concluent la triple-alliance sur la base du respect des traités, de ces mêmes traités que Victor-Amédée voulait modifier à son profit. Enfin les projets d'Albéroni en Italie décidaient l'empereur à se rapprocher de la triple-alliance. Du même coup, l'Espagne était arrêtée et le Piémont sacrifié; il devait échanger la Sicile contre la Sardaigne, plus pauvre encore. Ces neuf années (1743-1722) avaient été pour le malheureux Victor-Amédée une série de déboires; il avait déployé en pure perte toutes les ressources d'un génie fertile en intrigues. C'est l'histoire de cette période, de ces intrigues, de ces déboires, qu'a racontée M. Alfred BARAUDON dans un volume bien documenté, bien composé, très attachant : *la Maison de Savoie et la triple-alliance* (Plon). L'étude des documents conservés aux affaires étrangères lui a permis d'éclaircir quelques points obscurs, en particulier l'entreprise souterraine et compliquée poussée en 1747 vers un échange entre la Sicile et le Milanais. Naturellement, M. Baraudon a été amené à refaire l'histoire de la triple-alliance, des rapports du régent avec Georges I<sup>er</sup>, des projets aventureux d'Albéroni, et plus d'une fois l'histoire du petit royaume italien disparaît dans l'ensemble des affaires européennes; mais c'est moins la faute de l'historien que du sujet lui-même; et, d'ailleurs, il ne se passe rien en Europe où Victor-Amédée n'ait l'œil ou la main, et si, en fin de compte, on le traite en quantité négligeable, c'est que ses ressources n'étaient pas assez grandes pour son génie. M. Baraudon a bien mis en relief la singulière figure de ce principule allié aux premières maisons royales de l'Europe et qui a si fortement tracé la politique qu'avait à suivre et que suivit la maison de Savoie.

La biographie du conventionnel Vadier, président du comité de sûreté générale, par M. Albert TOURNIER <sup>1</sup>, se lit avec intérêt. L'auteur a réuni sur ce personnage beaucoup de faits et de documents, dont plusieurs sont nouveaux; la trame de son livre est lâche, les traits dont se compose la physionomie du personnage sont distribués sans art; son caractère <sup>2</sup> et son œuvre sont appréciés avec une indul-

1. *Vadier, président du comité de Sûreté générale sous la Terreur*. Flammarion (Nouvelle collection historique).

2. C'est Philarète Chasles qui paraît avoir le mieux jugé Vadier. Voy. le passage de ses Mémoires cité par M. Tournier, p. 305.

gence qui paraît avoir sa source dans les opinions personnelles de l'auteur plutôt que dans l'observation critique des faits; mais l'ouvrage est très consciencieux et l'auteur d'une entière bonne foi. S'il n'a pas réussi à rendre l'individu bien intéressant, la faute en est surtout à Vadier lui-même, à cet ancien juge au présidial de Pamiers, qui devint un inquisiteur sèchement impitoyable, à ce méridional, exalté à froid, perfidement ironique, qui se vantait d'avoir été toujours le strict observateur de la foi, et qui s'associa aux plus cruelles mesures ordonnées par le gouvernement révolutionnaire. Aucune noblesse de sentiment chez ce parfait policier, qui, maintenant encore, demeure pour nous une énigme<sup>1</sup>.

Il y a peu de sujets plus dignes de solliciter l'attention anxieuse des historiens que la formation de l'unité allemande. M. E. DENIS l'a abordé de front et magistralement traité dans son volume sur l'*Allemagne de 1789 à 1810*<sup>2</sup>. Ce n'est pas une œuvre d'érudition; l'auteur, qui s'adresse au grand public, n'a mis aucune référence au bas de ses pages et n'a donné en tête de chaque chapitre qu'une bibliographie sommaire; mais on sent à chaque page que ce livre est le fruit de lectures étendues; les faits sont abondants, sûrs et bien choisis; mais, ce qui vaut mieux encore, l'auteur sait les dominer; il en marque avec force les causes et l'enchaînement; il a fort bien exposé comment se forma l'idée de l'unité allemande dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, quels obstacles elle rencontra dans la constitution même de l'Allemagne, quels services lui rendit la Révolution française, pourquoi l'Allemagne put être si longtemps dominée par la France sans d'abord en souffrir, comment elle fut secouée de son apparente résignation et sous l'empire de quelles influences s'opéra le réveil du sentiment national. L'auteur s'arrête en 1810, mais, bien qu'on ne nous en prévienne point, il ne s'en tiendra pas là, car son volume manque de conclusion. Cette conclusion, évidemment, on la trouvera dans le récit de la guerre de l'Indépendance et dans l'histoire des traités de 1815. Tel qu'il est, le présent volume, fortement

1. La préface mise par M. Jules Claretie en tête du volume est ce qu'on devait attendre du facile et bienveillant écrivain qui a sauvé de l'oubli tant de faits curieux sur les hommes et les choses de la Révolution. Peut-être le biographe de Camille Desmoulins aurait-il pu préciser le rôle de Vadier lors du procès des Girondins; peut-être l'historien des derniers Montagnards, qui sait les haines féroces qui animèrent les Conventionnels de factions rivales les uns contre les autres, aurait-il pu parler d'eux avec des expressions moins édulcorées et sentimentales. Il fait d'ailleurs un juste éloge du livre de M. Tournier.

2. May et Motteroz (Bibliothèque d'histoire illustrée).



pensé, écrit avec précision, est d'une lecture aussi émouvante qu' instructive.

On nous permettra de signaler seulement, sans nous y arrêter, le recueil de courtes biographies sur les *Maréchaux de Napoléon*, publié par M. Désiré LACROIX (Garnier frères); il plaira aux enfants des écoles: le grand public même y trouvera une médiocre récréation. Il n'en sera pas ainsi pour le nouveau volume de M. Geoffroy DE GRANDMAISON: *Napoléon et ses récents historiens* (Perrin, in-12). C'est un recueil d'articles sur des ouvrages récents, comme ceux de MM. Masson, Vandal, Houssaye, etc., ou sur des mémoires écrits par les contemporains: Macdonald, le général Bigarré, etc. L'auteur juge ces livres et l'homme qui en est l'objet en historien bien informé, en royaliste déclaré, en catholique militant. Cette note très personnelle n'est pas désagréable, et, comme M. de Grandmaison a étudié de fort près l'histoire religieuse sous le premier Empire, ce sont les chapitres sur les rapports de Napoléon avec l'Église de France et le pape qui sont les plus intéressants; çà et là on y pourra glaner quelques citations nouvelles ou heureusement rajeunies.

L'*Histoire de la troisième république*, que M. E. ZEVORT commence chez Alcan (Bibliothèque d'histoire contemporaine), est un résumé clair et saisissant des événements qui se sont accomplis chez nous depuis le Quatre Septembre; elle est écrite avec autant d'impartialité qu'on peut le demander à un historien qui a vu lui-même de près les événements, à un contemporain qui a dû faire son choix entre les opinions et les partis en présence depuis un quart de siècle. C'est un républicain et un libéral, admirateur de l'œuvre si considérable accomplie par Gambetta pendant la guerre et par Thiers durant sa présidence. Son premier volume s'arrête au 24 mai 1873, époque pour laquelle nous sommes très richement documentés et qu'on peut traiter en pleine connaissance de cause. En appendice, M. Zevort a publié divers documents, déjà connus par ailleurs, mais qui jettent une vive lumière sur certains épisodes de la guerre ou des débats parlementaires à l'Assemblée nationale.

M. Pierre DE COUBERTIN a étudié le même sujet que M. Zevort, à peu près dans le même esprit et avec les mêmes nuances d'opinion; mais il a développé l'histoire entière de ces vingt-cinq années en un seul volume, moins compact de beaucoup que le t. I de M. Zevort<sup>1</sup>. C'est assez dire que le détail des faits est beaucoup moins abondant;

1. *L'Évolution française sous la troisième république*. Plon et Nourrit, 432 p. in-8°.

c'est surtout leur enchainement que l'auteur nous présente. Cette exposition est l'œuvre d'un esprit distingué, qui voit clair, qui juge avec modération et équité; les cinq derniers chapitres, la République et l'Église, l'Éducation, la Nation armée, les Idées et les Mœurs, la Question sociale, méritent d'être lus avec attention et médités, car ils renferment beaucoup d'idées que l'on convertirait aisément en d'utiles conseils; mais M. de Coubertin n'est pas un avocat consultant en matière politique; c'est un historien qui possède à un degré éminent cette qualité que Thiers, on le sait, prisait au-dessus de toute autre, l'intelligence.

Le livre de M. Weill sur Saint-Simon a été suivi à bref délai de l'*Histoire du saint-simonisme* (1825-1864), par M. Sébastien CHARLÉTY (Hachette, in-42). L'apparition presque simultanée de ces deux ouvrages n'est pas due au hasard. Ce qu'on appelle assez improprement la question sociale a pris depuis quelques années une si grande place dans notre vie, nos préoccupations politiques, qu'il était tout naturel qu'on désirât être bien renseigné sur les principes et l'évolution du saint-simonisme; d'autre part, le socialisme actuel se rattache par tant de liens au mouvement saint-simonien qu'il était nécessaire d'étudier celui-ci pour mieux connaître celui-là. M. Charléty continue M. Weill. Il prend l'histoire du saint-simonisme à la mort du fondateur, non sans avoir, d'ailleurs, dans un premier chapitre, résumé la vie et l'œuvre du fondateur de la secte, car autrement son livre eût été inintelligible. Il va donc de 1825, année où mourut Henri Saint-Simon, à 1864, année où mourut Prosper Enfantin. Au vrai, il eût aussi bien pu intituler son volume: « Le Père Enfantin, » car c'est bien cet homme extraordinaire qui est le centre du volume, comme il est resté, jusqu'à son dernier soupir, le chef d'une école qui avait encore, vers la fin, quelques disciples, le grand prêtre d'une religion qui n'avait plus de cultes, plus de temples, à peine quelques adeptes. Pour écrire l'histoire de cette secte presque éphémère et pourtant si féconde en idées hardies, généreuses, grosses d'avenir, M. Charléty a utilisé, non seulement les ouvrages écrits par les saints-simoniens ou quelquefois par leurs adversaires, mais encore l'immense collection des archives saint-simoniennes conservées à la bibliothèque de l'Arsenal et qui sont accessibles au public depuis deux années seulement, trente ans après la mort d'Enfantin. De cette masse de documents, publiés ou inédits, il a tiré un excellent parti. Il n'est point un adhérent attardé de la secte, qu'il juge avec indépendance, mais il en parle avec une sympathie communicative. Il a senti profondément et il fait comprendre ce qu'eut de noble cet effort

tenté par des gens très cultivés, tout dévoués au bien, au devoir, à l'humanité, pour reconstituer sur des bases moins arbitraires la société, bouleversée par la Révolution. Les disciples de Saint-Simon avaient eu la vue très nette, prophétique, des maux dont souffrait la société, et ils avaient cru trouver le remède; le *Globe*, en 1834, proposait une série de mesures qui, un demi-siècle plus tard, devaient passer dans la législation, mais après combien de luttes! On se demande parfois ce qui fût arrivé si, après Louis XV, un roi énergique et audacieux eût entrepris les réformes nécessaires. Que serait-il arrivé si, après l'aventure qui donna le trône de France à Louis-Philippe, des ministres, voyant l'avenir avec l'œil divinateur des saint-simoniens, s'étaient mis à la tête des réformes? Mais à cet égard il y eut faillite dans les deux cas, et c'est la Révolution qui a seule agi.

Le *Précis d'histoire du commerce*, par M. Henri Coxs (Berger-Levrault, 2 vol.), est l'œuvre d'un professeur consciencieux, clair, bien informé, qui a condensé, en moins de 700 pages, le résultat de lectures étendues. Il contient beaucoup de faits exacts et quelques idées générales; et n'est-ce pas là ce qu'on exige tout d'abord d'un bon précis? Il est une autre qualité qui se rencontre beaucoup plus rarement dans les travaux de ce genre et qui manque ici, c'est l'art de résumer les notions vraiment essentielles en termes saisissants et qui se gravent dans la mémoire. L'exposition est fluide et trop impersonnelle. Les théories sur la nature et les lois du commerce devaient ici trouver leur place; l'auteur l'a mesurée avec trop de parcimonie. Il ne dit, pour ainsi dire, rien du système de Colbert et du mercantilisme; le chapitre sur les « nouvelles doctrines économiques au xviii<sup>e</sup> siècle ne contient guère que des noms d'écrivains. C'est trop peu. La bibliographie par laquelle se termine le tome II rendra des services; elle eût gagné à être divisée avec plus de méthode et un moindre é eclecticisme; les gens auxquels l'auteur s'adresse n'ont pas tant besoin de connaître les titres de beaucoup de livres, que de savoir quels sont les plus importants à consulter aujourd'hui. Des ouvrages de troisième ou de quatrième main sont placés à côté d'œuvres très importantes sans qu'on y voie d'autre raison que le simple hasard. Une bonne part de l'enseignement ne consiste-t-elle à bien diriger les lectures des étudiants?

Parmi les débouchés que cherche à s'ouvrir le commerce de chaque grande nation, les colonies sont au premier rang. On sait ce qu'elles ont apporté de richesses et de puissance aux Phéniciens dans l'antiquité, aux Espagnols et aux Portugais, aux Anglais et aux Hollandais à l'époque moderne. Pour ce qui est de la France, nul n'ignore

comment s'est constitué et comment a été perdu son premier empire colonial. Depuis un demi-siècle, depuis la guerre franco-allemande surtout, nous avons assisté aux efforts glorieux, aux succès chèrement achetés qui nous ont permis d'en créer un second; mais l'histoire contemporaine est souvent celle qu'on sait le moins bien; aussi saura-t-on gré à M. Maurice WAHL d'avoir raconté, avec une chaleureuse brièveté, l'histoire de la *France aux colonies depuis 1815*<sup>1</sup>. C'est un tableau réconfortant qu'il nous y trace à grands traits, car ce n'est pas sans fruit pour une nation guerrière, qui plus que jamais voit dans l'armée un de ses plus fermes appuis, de savoir que l'audace, le dévouement au drapeau, la discipline surmontent les obstacles les plus inattendus et fixent la victoire. Quant aux conséquences que le pays pourra retirer de si lourds sacrifices en argent et en hommes, on ne saurait le prévoir encore. La génération qui vient saura-t-elle mettre en valeur ces continents jusqu'ici fermés, ces grands fleuves qui ne menaient nulle part? Aura-t-elle l'esprit d'initiative et l'esprit de suite qui ont fait si complètement défaut au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle? M. Wahl ne peut évidemment qu'exprimer de vagues espérances; un avenir, prochain sans doute, dira s'il s'est trompé.

Ch. BÉMONT.

1. May et Motteroz (Bibliothèque d'histoire illustrée).

---

## ALLEMAGNE.

## ÉPOQUE MODERNE.

La seconde partie de l'année 1895 nous a apporté un nouveau volume de l'intéressante Histoire d'Allemagne par le professeur LAMPRECHT, de Leipzig<sup>1</sup>. Cet ouvrage se distingue par l'importance qu'il accorde aux considérations d'ordre économique, dans lesquelles il voit les vraies causes déterminant le développement historique tout entier. Cette manière de comprendre la marche des choses est fort originale et répond souvent à la vérité, quoique, avec l'ardeur naturelle aux initiateurs, M. Lamprecht exagère parfois l'influence des causes matérielles et néglige trop l'action des idées politiques et religieuses. L'époque de la Réforme et de la Contre-Réforme, traitée dans ce volume, est si évidemment dominée par la lutte religieuse qu'elle ne lui permet pas de trop insister sur son thème favori ; aussi, la place qu'il y donne aux différents aspects de la vie nationale me paraît-elle plus juste que dans les parties précédentes de son œuvre. Il est vrai que, de cette sorte, le volume est devenu moins original que les précédents. L'auteur le sent bien, et, pour ne pas répéter ce qui a été dit avant lui, il cherche quelquefois trop loin et devient ainsi artificiel et obscur. Mais il n'est jamais banal, et son récit est partout plein de vie et de pensées frappantes. La partie la plus importante du volume est celle où l'auteur parle du système des paiements en nature qui se substitua au système des paiements en espèces, par suite de la décadence de l'industrie et du commerce allemands, par suite aussi de la décadence des villes, qui s'appauvrirent au profit des éléments ruraux, c'est-à-dire de la noblesse et des princes (p. 465 et suiv.). Cette exposition est magistrale. Seulement, l'auteur exagère, à ce qu'il semble, le pouvoir des princes durant le xvi<sup>e</sup> siècle et estime trop bas celui des États (*Stände*), qui n'a été brisé qu'après la catastrophe de la guerre de Trente ans. Quant aux détails du livre, il y aurait beaucoup d'objections à formuler. Mais ce n'en est pas la place ici ; je voulais seulement faire ressortir l'importance et l'originalité du nouveau volume publié par M. Lamprecht.

Un ancien historien, devenu tout à fait professeur d'économie politique, M. Éberhard GOTTHEIN, de Bonn, vient de rentrer passagère-

1. *Deutsche Geschichte*. T. V, vol. II. Berlin, Gaertner, 1895.

ment dans son domaine d'autrefois, en publiant un volume sur saint Ignace de Loyola et sur la Contre-Réforme religieuse<sup>1</sup>. C'est la seconde partie de son sujet qui paraît la plus importante à M. Gothein : il voudrait nous donner une *Kulturgeschichte* de la Contre-Réforme, en la groupant autour du personnage si caractéristique de Loyola et des origines de la Compagnie de Jésus. C'est le grand nombre de nouvelles publications de documents relatifs à saint Ignace, parues dans ces dernières années, qui a attiré l'attention de l'auteur sur son sujet. Il les a complétées par des études fort étendues dans les archives de France, d'Italie et d'Allemagne ; il est regrettable que les circonstances l'aient empêché de visiter également les dépôts de Rome et de l'Espagne. Malgré toutes ses recherches, M. Gothein n'ouvre guère de nouveaux horizons et ne nous fait connaître que rarement des faits importants ignorés jusqu'alors ; mais il complète soigneusement les notions déjà connues, leur donne leur véritable relief et en compose un tableau fort artistique. Une seule objection : l'auteur craint de tracer des contours bien nets et incisifs, de mettre sur sa toile des lumières claires et crues ; il préfère laisser aux lecteurs la tâche de tirer les conclusions des événements qu'il place sous leurs yeux ; — or, les lecteurs ne sont pas toujours à même de la remplir. Le style est parfois un peu fatigant, à force de longueurs et de répétitions. Mais on est largement dédommagé de ces défauts par tant de détails où abondent les aperçus originaux et justes et par un ensemble plein de science et de pénétration. Une entière impartialité inspire l'auteur dans ses recherches et dans ses jugements. C'est surtout l'histoire des Jésuites en France et en Allemagne, ainsi que l'activité de saint François-Xavier comme missionnaire, qui sont décrites sur la foi de matériaux nouveaux.

Le troisième et avant-dernier volume de l'Histoire de la Contre-Réforme en Westphalie et sur le Rhin inférieur, par M. Louis KELLER<sup>2</sup>, ne contient que les années de 1609 à 1623 et les événements de Juliers-Clève, des évêchés de Munster et de Paderborn et de quelques territoires de moindre importance. Les archives de Berlin, de Munich, de Darmstadt et de la Haye, ainsi que la bibliothèque du Vatican, ont fourni les matériaux. Il s'agit surtout de la lutte contre les *réformés*, qui ont montré une force de résistance extraordinaire, au milieu des circonstances les plus difficiles. Ils avaient fondé leurs communautés

1. *Ignatius von Loyola und die Gegenreformation*. Halle, Niemeyer, 1895.

2. *Publikationen aus den königl. Preussischen Staatsarchiven*. Bd. LXII : L. Keller, *Die Gegenreformation in Westfalen und am Niederrhein*, Bd. III (Leipzig, Hirzel, 1895).

contre le gré des princes et avec les propres deniers des croyants. Dans la partie de la succession de Clève, qui échut à la maison de Brandebourg, celle-ci montrait une entière tolérance religieuse ; mais les princes catholiques et les magistrats des villes libres luthériennes persécutaient obstinément les calvinistes. Les victoires de l'empereur et des Espagnols au commencement de la guerre de Trente ans ont décidé du succès presque complet de la Contre-Réforme sur le Rhin inférieur. Ce furent également les armées espagnoles et impériales qui, en 1622 et 1623, brisèrent la résistance de la noblesse et des villes protestantes dans l'évêché westphalien de Munster, où l'évêque, un duc de Bavière, était un champion fanatique de l'Église. Élu également évêque de Paderborn, il y anéantit les derniers restes du protestantisme, supprimant en outre toute liberté politique et personnelle.

Un autre recueil officiel, celui des dépêches des ambassadeurs de Venise à la cour de l'empereur, publié, sous la direction de M. Max BÜDINGER, par la Commission historique de l'Académie de Vienne, vient d'être terminé avec son troisième volume <sup>1</sup>. Dû surtout au labeur de M. Gustave TURBA, il va de 1554 jusqu'à la mort de l'empereur Maximilien II, en 1576. Comme ses prédécesseurs, ce volume est de toute première importance pour l'histoire des Habsbourg d'Allemagne pendant le xvi<sup>e</sup> siècle. Les textes sont publiés d'une façon correcte ; les analyses, les notes et l'index alphabétique sont rédigés avec beaucoup de soin. La carrière diplomatique des ambassadeurs, auteurs des dépêches, est racontée, dans l'Introduction, sur la foi de recherches minutieuses, qui permettent de compléter et de rectifier les indications d'Albéri. Seulement, les notes trahissent parfois une connaissance insuffisante de la littérature historique moderne. Pourquoi les notes relatives à la biographie du malheureux Don Carlos parlent-elles exclusivement du livre de M. Buedinger, qui, pour les faits, contient peu de neuf, et négligent-elles les travaux autrement importants de Gachard et de Mouy ?

Le premier empereur sous le règne duquel la Contre-Réforme ait fait d'importants progrès en Allemagne fut Rodolphe II. M. H. MORITZ <sup>2</sup> traite de son élection et de sa première diète impériale, à Ratisbonne, dans une monographie qui se distingue par la profondeur et l'importance des recherches, par la quantité de ses matériaux jusqu'à pré-

1. *Venezianische Depeschen vom Kaiserhofe*. Herausgegeben von der Historischen Kommission der Kaiserl. Akademie der Wissenschaften. Band III. Vienne, Tempsky, 1895.

2. *Die Wahl Rudolfs II, der Reichstag zu Regensburg (1576) und die Freistellungsbewegung*. Marbourg, Elwert, 1895.

sent inconnus et par la solidité et l'impartialité de la composition. Le résultat de cette étude, définitive quant aux sujets qui y sont exposés, est écrasant pour la politique saxonne de cette époque. Les défaites réitérées du parti protestant dans l'Allemagne d'alors, malgré sa supériorité considérable sur ses adversaires catholiques, s'expliquent presque exclusivement par la trahison constante de son chef, l'Électeur Auguste de Saxe, chez lequel l'égoïsme le plus mesquin prévalait tellement sur des considérations plus générales et plus généreuses qu'il finit par redouter tout succès de ses coreligionnaires comme une diminution de sa propre situation politique. Ceci ne l'empêchait point de feindre le plus grand zèle religieux.

Le livre de M. Richard EHRENBURG : *Hambourg et l'Angleterre à l'époque de la reine Élisabeth*<sup>1</sup>, nous transporte de nouveau sur le terrain économique. L'auteur, secrétaire de la chambre de commerce d'Altona, nous donne bien plus que ne promet le titre de son volume. C'est l'histoire du transfert de la prépondérance commerciale, dans l'Europe septentrionale, de l'Allemagne à l'Angleterre qu'il développe, tout en plaçant au premier plan la ville de Hambourg et ses relations avec la Grande-Bretagne. Cet excellent ouvrage, partout fondé sur des recherches très étendues et enrichi de nombreux documents, témoigne des connaissances approfondies de l'auteur en matière d'économie politique. M. Ehrenberg a réellement créé tout un côté de l'histoire économique de l'Europe durant la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle. Son livre est bien écrit, lisible non seulement pour une demi-douzaine de spécialistes, mais encore pour tous les amis sérieux de l'histoire et pour le monde industriel et commercial. À côté des tristes impressions que le volume laisse à tout Allemand, il en ressort la preuve que précisément le plus profond abaissement de la Hanse et la prépondérance du négociant anglais à Hambourg devinrent le point de départ pour un nouvel essor, plus brillant et plus durable, de cette dernière ville et de l'Allemagne du Nord en général.

Depuis longtemps, l'histoire économique a dirigé ses recherches vers la statistique des prix pendant la grande révolution économique des xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles. Le moment était donc venu de composer l'historique de cet important mouvement. M. George WIEBE a fondé son travail<sup>2</sup> non seulement sur les ouvrages déjà publiés, mais encore sur un grand nombre de comptes officiels conservés aux archives de

1. *Hamburg und England im Zeitalter der Königin Elisabeth*. Jéna, Fischer, 1896.

2. *Die Geschichte der Preisrevolution des XVI. und XVII. Jahrhunderts (Staats- und sozialwissenschaftliche Beiträge)*, publiés par A. von Miaskowski, II, II). Leipzig, Duncker, 1895.



l'État à Munster en Westphalie. L'exposition de l'auteur embrasse l'Europe centrale et occidentale. Le résultat le plus considérable de ce travail fort laborieux est que l'abaissement de la valeur de l'argent pendant les deux siècles fut bien moindre qu'on ne l'a pensé jusqu'à présent. Il n'était que de 100 % en Alsace et en France, de 165 % en Angleterre et en Espagne. L'augmentation rapide de la population dans la plupart des pays d'Europe fit monter le prix des produits agricoles, indispensables pour la vie, mais empêcha le prix de la main d'œuvre et des produits industriels de participer à ce mouvement ascendant. Ce n'est donc pas tant la cherté des denrées qui a fait monter les prix que la masse rapidement croissante des métaux précieux venant d'Amérique depuis 1520, et qui n'était limitée d'une manière efficace que par la grande exportation d'argent qui se faisait régulièrement d'Europe en Asie. De 1493 à 1660, le stock de métaux précieux en Europe avait augmenté de 187 % pour l'or, de 347 % pour l'argent. L'influence de ce fait fut diminuée, il est vrai, par l'immense besoin d'argent monnayé, conséquence du remplacement des paiements en nature par les paiements en espèces. Voilà les résultats principaux du livre de M. Wiebe, qui, dans l'appendice, donne de très curieux tableaux statistiques relatifs au changement des prix pour différentes denrées durant l'époque de 1500 à 1700.

Depuis l'année 1894, M. Onno KLOPP, très connu comme historio-  
 graphe ultra-catholique et particulariste, publie une nouvelle édition, considérablement changée et augmentée, de sa biographie de Tilly, sous le nom d'*Histoire de la guerre de Trente ans jusqu'à la mort de Gustave-Adolphe*. La troisième et dernière partie de cet ouvrage vient de paraître<sup>1</sup>. C'est un travail fait avec une grande application dans la recherche des détails, mais il manque de critique et de sens historique et ne s'inspire que de l'esprit de parti le plus absolu. De même que dans les livres des Janssen, des Pastor, des Kervyn de Lettenhove, toute la littérature historique moderne et tous les résultats des travaux contemporains sont entièrement négligés en tant qu'ils ne correspondent pas aux vues et aux intentions de l'auteur. Ainsi, l'immense fatras de notes de toutes sortes réuni par M. Klopp ne sert généralement pas à éclaircir, mais à obscurcir la vérité historique. C'est là le défaut de toute historiographie qui part d'un autre point de vue que de celui de la stricte recherche de la vérité.

Dans l'histoire de la guerre de Trente ans, il y a peu de figures plus attrayantes que celle de Bernard de Weimar. Après la biographie

1. *Der dreissigjahrige Krieg bis zum Tode Gustav Adolphi*, 3<sup>e</sup> vol., t. I et II. Paderborn, Schöningh, 1895-96.

que M. G. Droysen a consacrée à ce héros sympathique, M. W. STRUCK, auteur d'un livre sur la bataille de Nördlingen, s'est proposé de raconter de nouveau la vie du général protestant. Il vient de publier un travail préparatoire concernant la ligue conclue en 1631 par Guillaume de Weimar, frère aîné de Bernard, avec Gustave-Adolphe de Suède, d'après des manuscrits de Weimar, de Marbourg et de Dresde<sup>1</sup>. L'auteur combat partout les indications de M. Droysen, qu'il trouve en contradiction avec les sources authentiques. L'histoire de la ligue entre Weimar et la Suède a une certaine importance pour le jugement à porter sur la conduite entière de Gustave-Adolphe dans son entreprise d'Allemagne. M. Struck considère l'intervention de la Suède dans la guerre de Trente ans comme motivée exclusivement par des raisons politiques. Quant au duc Guillaume, il était, ainsi que son frère Bernard, un des chefs les plus enthousiastes de la politique protestante active, en opposition avec l'électeur Jean-George de Saxe, toujours porté vers la conciliation avec l'empereur. Le travail de M. Struck contient beaucoup plus que son titre n'indique et donne des renseignements nouveaux sur la politique saxonne pendant les années décisives de 1630 et de 1631.

La seconde moitié de la guerre de Trente ans fut plutôt une lutte politique entre la maison de Habsbourg et ses adversaires qu'une guerre de religion. Il n'y a peut-être pas de meilleure preuve de cette vérité que le fait qu'un calviniste zélé, Melander de Holzapfel, entra au service de l'empereur pour le défendre contre les étrangers, — les Français et les Suédois, — qui menaçaient l'indépendance et l'intégrité de la patrie allemande. Sur la foi des archives de l'État et de la guerre à Vienne, M. Rodolphe SCHMIDT<sup>2</sup> décrit à la fois la carrière de Melander comme général de l'empereur et, à un point de vue plus large, les dernières années de la grande lutte. Le caractère de Melander paraît relativement pur, désintéressé et patriotique; il était, d'ailleurs, meilleur diplomate que capitaine.

On connaît le grand recueil de documents relatifs à l'histoire du Grand-Électeur de Brandebourg, commencé en 1864 et qui se poursuit toujours. Il embrasse exclusivement la politique extérieure et les rapports de l'Électeur avec les États de ses différentes provinces. Maintenant, MM. HOLTZE, SCHOLLER et KOSER viennent d'inaugurer une publication nouvelle qui embrassera les documents relatifs à l'administration *intérieure* de Frédéric-Guillaume de Bran-

1. *Das Buendniss Wilhelms von Weimar mit Gustav Adolph*. Stralsund, Regierungsdruckerei, 1895.

2. *Ein Calvinist als kaiserlicher Feldmarschall*. Berlin, Fussinger, 1895.

debourg. Le premier volume, contenant la première partie d'une histoire des finances brandebourgeoises pendant la période de 1640 à 1697, a paru. Il est dû à M. Kurt BREYSIG<sup>1</sup>, avantageusement connu par d'autres travaux sur le règne du Grand-Électeur. La disposition de l'ouvrage n'est pas chronologique, mais systématique, ordonnée d'après l'organisation de l'administration brandebourgeoise d'alors. M. Breysig expose d'abord les faits, puis il publie les documents importants. Son travail va jusqu'à la chute du ministre Danckelmann, sous l'Électeur Frédéric III, parce que rien, dans l'organisation des finances, n'avait été terminé par le Grand-Électeur. Absorbé par la politique extérieure et par le désir de fonder son pouvoir absolu aux dépens des États provinciaux, Frédéric-Guillaume n'avait pas trouvé le temps de débrouiller entièrement l'administration intérieure, fort compliquée alors. L'exposé historique de M. Breysig est fort impartial, parfois très sévère pour les hommes d'État du Brandebourg. Il ne cherche point à embellir et montre sans ambages l'incertitude et le manque absolu d'un plan net et bien arrêté dans cette administration. Seulement, et ceci est un reproche qui ne s'adresse pas seulement à M. Breysig, il y a dans l'exposé historique trop de détails, dont beaucoup sont peu importants et qui nuisent à l'intérêt de ce livre d'ailleurs extrêmement consciencieux et utile.

Les archives de Prusse publient une histoire documentée du Hanovre et du Brunswick, de 1648 à 1714, rédigée par M. A. KÖECHER<sup>2</sup>. Le deuxième volume de cet ouvrage ne comprend que les années de 1668 à 1674, époque où se forma la grande coalition européenne destinée à briser la prépondérance de la France de Louis XIV. Cet excellent ouvrage est basé sur les matériaux fournis par les archives du Hanovre, de Berlin, de Munster, des Affaires étrangères de Paris et d'autres. L'importance des documents nouvellement découverts a conduit M. Köcher à en publier un peu plus qu'il ne fallait pour servir de pièces justificatives au texte même, qui n'occupe qu'un peu plus de la moitié du volume. Les historiens français trouveront des renseignements intéressants sur les relations des différents duchés régis par les Guelphes avec la France et avec les adversaires de cette

1. *Urkunden u. Aktenstücke zur Geschichte der innern Politik des Kurfürsten Friedrich Wilhelm von Brandenburg*. Vol. I : *Geschichte der brandenburgischen Finanzen in der Zeit von 1640 bis 1697*; t. I : *Die Centralstellen der Kammerverwaltung. Die Amtskammer, das Kassenwesen u. die Domänen der Kurmark*.

2. *Geschichte von Hannover und Brannschweig, 1648-1714*. Vol. II (1668-1674) : *Publikationen der königl. Preussischen Staatsarchive*. Leipzig, Hirzel, 1895.

puissance, surtout avec le Brandebourg. En 1674 commencent aussi les négociations destinées à élever le Hanovre au rang d'électorat.

Vauban appartient au grand nombre d'écrivains célèbres que l'on nomme souvent et que, hélas, on lit rarement. On représente d'ordinaire l'auteur de la *Dîme royale* comme un adversaire du mercantilisme, comme un précurseur des physiocrates, comme un réformateur libéral en matière politique et économique. Mais les auteurs français les plus récents et les plus méritoires qui ont traité de Vauban économiste, MM. MICHEL et LIESSE, ont dû reconnaître qu'au fond le maréchal avait été mercantiliste, tout aussi bien que son grand contemporain Colbert. M. Frédéric LOHMANN<sup>1</sup> confirme ce fait par des recherches nouvelles, qui s'étendent particulièrement sur les nombreux essais de Vauban, qu'il étudie d'une manière plus approfondie que ne l'ont fait ses prédécesseurs. Il prouve également que, loin d'avoir été un *libéral*, d'après les idées des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, Vauban n'a cherché, dans ses projets d'impôts et de finances, qu'à affermir la puissance de l'État et du roi par le développement numérique et économique du *menu peuple*, dans lequel il voyait la force principale du royaume. Tandis qu'il dédommageait la noblesse de la perte de ses privilèges en matière d'impôt par l'augmentation de son pouvoir administratif et judiciaire, Vauban combattait à outrance les hommes de finance, la noblesse de robe et la propriété temporelle du clergé comme néfastes pour l'État et pour la nation. Le livre de M. Lohmann est basé sur un travail des plus consciencieux et sur un raisonnement clair et serré; nous croyons, cependant, que la thèse de l'auteur, telle que nous venons de l'exposer brièvement, ne manquera pas d'exciter la contradiction.

L'époque de Frédéric II fait toujours le sujet de nombreux travaux historiques. L'état-major général de Prusse continue ses publications officielles concernant les guerres de ce grand capitaine. La deuxième partie, qui vient de paraître, traite, en trois volumes, de la seconde guerre de Silésie, en 1744 et 1745<sup>2</sup>. L'historien ne trouve pas grand-chose à glaner dans cet ouvrage, qui ne vise guère que la technique militaire proprement dite. Les détails, souvent minimes, des opérations militaires y sont traités sur le même ton que les grands événements décisifs. Dans les deux premiers volumes, la critique militaire

1. *Vauban, seine Stellung in der Geschichte der Nationalökonomie und sein Reformplan (Staats- und socialwissenschaftliche Forschungen, herausgegeben von G. Schmoller, vol. XIII, part. IV)*. Leipzig, Duncker et Humblot, 1895.

2. *Die Kriege Friedrichs des Grossen. Herausgegeben vom Grossen Generalstabe*. 2<sup>e</sup> partie : *Der Zweite Schlesische Krieg*. 3 vol. Berlin, Mittler, 1895.

fait presque entièrement défaut. Le troisième volume est beaucoup mieux fait, quant au ton général de la narration et quant à la critique technique. Il va sans dire que l'ouvrage est composé avec toute la correction scrupuleuse qui distingue les travaux de l'état-major ; celui-ci a recherché dans toutes les archives et y a encore fait des découvertes, malgré l'énorme amas des publications antérieures. Ce qui résulte surtout, pour l'historien, de ces gros volumes, c'est l'immensité du labeur et l'habileté organisatrice du grand Frédéric et le succès avec lequel il a complété l'éducation militaire de son armée et de son peuple. L'infanterie de la seconde guerre de Silésie a été la meilleure que Frédéric ait jamais possédée, par son courage, ainsi que par la précision et la rapidité de ses mouvements. Comme général, le roi a achevé sa propre éducation par cette guerre même et s'est émancipé des préjugés tactiques de son époque.

La section historique des archives de la guerre, à Vienne, a conçu l'immense projet de publier une histoire documentée de tous les combats qui ont été livrés sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse. Elle commence, tout naturellement, par la guerre de la succession d'Autriche, de 1740 à 1748, — ouvrage qui, en partie, servira de complément à l'histoire des guerres de Silésie, par l'état-major prussien. Le premier volume de cette collection, qui vient de paraître<sup>1</sup>, ne contient, dans ses 4,425 pages du plus grand in-octavo, qu'une introduction politique, administrative et militaire. C'est infiniment trop ; mais, une fois le principe de cette introduction admis, on reconnaîtra avec plaisir et avec gratitude que la plupart des chapitres dont l'énorme volume se compose sont très bien faits et extrêmement instructifs. Tandis que, généralement, cette sorte de publications est anonyme, ici chaque chapitre est rédigé et signé par un savant ou un officier. Nous nous permettons de signaler surtout les parties concernant l'état de la Hongrie en 1740, par le professeur MARCZALI, et l'administration financière de l'Autriche-Hongrie sous l'empereur Charles VI, par le célèbre historien Adolphe BEER, — ce sont deux travaux d'un très grand mérite. De même, l'exposition de l'état militaire des pays autrichiens vers l'an 1740, par M. A. KIENAST, qui ne comprend pas moins de 219 pages, est une étude des plus approfondies et des plus intéressantes, qui détruira beaucoup d'erreurs sur le nombre et sur la composition des troupes autrichiennes à cette époque. Elle réfute pour toujours la légende des immenses efforts que, en 1741 et en 1744, la Hongrie aurait faits *pro rege nostro*

1. *Österreichischer Erbfolgekrieg, 1740-48. Von der Kriegsgeschichtlichen Abtheilung des k. und k. Kriegsarchivs*, vol. I. Vienne, Seidel, 1896.

*Maria Theresia* et prouve que le chiffre de la fameuse *insurrection* de la noblesse magyare fut toujours des plus modestes. D'autres parties du volume, il est vrai, pèchent par une prolixité qui fatigue inutilement le lecteur, même spécialiste. Mais, ce qu'il faut hautement reconnaître, c'est l'entière impartialité qui a partout dirigé les auteurs de l'ouvrage. Nous sommes loin ici de la peinture à l'eau de rose, que nous trouvons tant de fois dans les travaux officiels et officieux, loin aussi de l'hostilité haineuse contre l'adversaire, qui n'a que trop souvent conduit la plume des historiens de ces luttes austro-prussiennes. Les auteurs de cette publication autrichienne rendent surtout une justice entière au grand rival de Marie-Thérèse, à Frédéric II de Prusse; plus modérés que les panégyristes passionnés de ce monarque, ils sont encore plus éloignés de l'aversion non moins passionnée de ses ennemis modernes, tant autrichiens et particularistes que français. Bref, ce premier volume de l'histoire militaire de la guerre de la succession d'Autriche enrichit considérablement la science historique.

Un officier de Frédéric II, Chasot, était sorti du service du roi très chrétien, qu'il avait quitté à cause d'un duel. Reçu dans l'armée prussienne, ce Français devint un des compagnons préférés du prince royal Frédéric, qui, revêtu de la dignité royale, lui garda sa faveur encore pendant de longues années. Il laissa, sur les deux premières guerres de Silésie, des mémoires, aujourd'hui perdus, mais qui avaient été mis à profit, en 1797<sup>1</sup>, dans des conférences publiques, par le procureur Kroeger, de Lubeck, ville où Chasot était mort cette même année. M. GAEDERTZ, bibliothécaire à Berlin, avait publié ces conférences en 1893. Mais il restait à prouver la véracité des mémoires et surtout des extraits que Kroeger en avait donnés. Cette étude critique a été entreprise par un collègue de M. Gaedertz, M. E. JEEP<sup>1</sup>. S'il faut en juger d'après la lettre absolument fantaisiste que Chasot avait écrite lui-même sur la part qu'il avait eue à la bataille de Hohenfriedberg, et que Kroeger avait citée textuellement, ces mémoires, écrits en 1789 ou peu après, c'est-à-dire presque un demi-siècle après les événements dont ils parlent, n'ont qu'une valeur très contestable. Il me semble que MM. Gaedertz et Jeep accordent trop de confiance à ces mémoires ou, du moins, à l'extrait que le procureur de Lubeck en avait fait.

Après un personnage français, une série de faits qui intéressent également la France. M. WEBER raconte l'occupation de Prague par l'armée des Français et des Bavares pendant les années de 1744 à

1. *Chasot*. Berlin, Liebel, 1895.

1743<sup>1</sup>. Ce travail est d'autant plus précieux que la littérature concernant la guerre de la succession d'Autriche est relativement pauvre. M. Weber base son récit sur les documents des archives de l'État, de couvents et de plusieurs grandes familles de la Bohême. Il ne parle pas seulement des événements militaires, mais encore de l'état économique, administratif et social de Prague pendant les années critiques qui font l'objet de son travail.

La polémique qui s'est engagée sur les véritables intentions de Frédéric II de Prusse, lors du commencement de la guerre de Sept ans, continue avec rage<sup>2</sup>. L'opinion absolument nouvelle exprimée à cet égard par M. Max Lehmann a trouvé un nouveau disciple en la personne de M. Ferdinand WAGNER<sup>3</sup>. Pour prouver les prétendus projets de conquête du roi de Prusse, cet auteur allègue surtout que Frédéric s'était montré belliqueux en 1752, et que, en 1753 et en 1755, il avait cherché à entraîner la France à des mesures offensives contre l'Angleterre. Seulement, il oublie qu'en 1752 le roi avait un différend très violent avec la Saxe à cause des *certificats de contribution* et qu'il avait alors à craindre l'immixtion armée de la Russie et de l'Autriche. Pendant les dissensions de la France, son alliée, avec l'Angleterre, il était constamment hanté par la peur d'une alliance austro-russe-anglaise, qui, nourrie par l'or britannique, fût dirigée contre lui ; si, au contraire, la France attaquait résolument l'Angleterre, cet État se trouvait empêché de soudoyer contre lui les deux impératrices, ses adversaires. M. Wagner se contredit lui-même (p. 28 et 36) en montrant que, dans cette guerre franco-anglaise, Frédéric désirait rester dans l'expectative et cherchait à conserver la neutralité à la Prusse. Quant au reste, les développements généraux de l'auteur relatifs aux projets de Frédéric sont absolument subjectifs et arbitraires, confondant à plaisir les faits et la chronologie. Il prétend, entre autres, qu'en 1755 et 1756 M<sup>me</sup> de Pompadour avait perdu toute influence politique. Il suffit de lire l'excellent ouvrage de M. Richard WADDINGTON sur le *Renversement des alliances* pour se convaincre du contraire.

Pris violemment à partie par M. Lehmann, M. Albert NAUDÉ<sup>4</sup> s'est mis à étudier à fond les mêmes papiers des archives de Vienne et de

1. *Die Okkupation Prags durch die Franzosen und Bayern, 1741-43.* Prague, Calve, 1896.

2. *Voy. Revue historique*, janvier 1896, p. 126 et suiv.

3. *Friedrichs des Grossen Beziehungen zu Frankreich und der Beginn des Siebenjährigen Krieges.* Hambourg, Besthorn, 1896.

4. *Beiträge zur Entstehungsgeschichte des Siebenjährigen Krieges*, t. I. Leipzig, Duncker et Humblot, 1895.

Berlin dont son adversaire avait étayé sa thèse sur l'origine de la guerre de Sept ans. Grand a été l'étonnement de M. Naudé lorsqu'il s'est aperçu que M. Lehmann avait mutilé ces documents, omis les phrases les plus significatives, supprimé tous les témoignages qui pouvaient et devaient réfuter ses allégations. Le testament du roi de l'an 1752, dont M. Lehmann avait publié, pour la première fois, une partie et où il avait trouvé les prétendus projets de conquête sur la Saxe et sur la Prusse polonaise, prouve, au contraire, par les propres paroles de Frédéric, qu'il était décidé à ne plus « recommencer de guerre et à prolonger la paix autant que cela se pourrait sans porter atteinte à la dignité de l'État. » Et ainsi de suite. Rarement, dans les temps modernes, un historien de renom a osé travestir la vérité par la mutilation intentionnelle des documents, comme l'a fait le professeur de Gœttingue dans son livre sur l'origine de la guerre de Sept ans.

Aussi, un historien autrichien bien connu, M. Adolphe BEER, a-t-il combattu les assertions de M. Lehmann dans un essai nourri de faits et de documents diplomatiques<sup>1</sup>. D'accord avec MM. de Broglie et Waddington, il nie que la France, jusqu'à l'attaque de Frédéric II contre la Saxe, ait voulu maintenir la paix. Il prouve, au contraire (p. 420 et suiv.), que la cour de France désirait la guerre contre la Prusse et que, dans tous les cas, elle aurait voulu contre celle-ci une alliance *offensive* avec l'Autriche. Il explique l'assentiment donné par Frédéric à la convention de Westminster de la même manière que M. Waddington, et ceci sur la foi des ministres français eux-mêmes (p. 423 et suiv.) ; le roi savait par expérience que la France, occupée dans les Pays-Bas, en Italie, sur l'Océan et dans ses colonies, ne saurait le défendre contre l'attaque combinée de l'Autriche, de la Russie, de la Saxe et de l'Angleterre. Croyant ses adversaires continentaux incapables de rien entreprendre sans les subsides anglais, il désirait avant tout les en priver en se réconciliant avec la Grande-Bretagne. Par les rapports erronés de ses diplomates et de Schaberndorf, son ministre-gouverneur de la Silésie, il fut trompé dans des questions de détail, surtout quant à la véritable position politique de la Saxe ; mais la chose principale, son attaque contre l'Autriche, était justifiée au point de vue moral aussi bien que politique et militaire.

M. LEHMANN a essayé de réfuter M. Naudé dans un article publié dans les *Gœttinger gelehrte Anzeigen*<sup>2</sup>. Mais son argumentation, très

1. *Zur Geschichte des Jahres 1756*, dans les *Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, t. XVII (1896), vol. I.

2. Février 1896. — Il a publié également plusieurs documents, jusqu'alors peu connus, dans l'*Institut für österreichische Geschichtsforschung*, t. XVI (1895), p. 480-491. Ils ne prouvent rien pour sa thèse.



acerve comme à l'ordinaire, porte entièrement à faux. Il ne connaît pas ou ne veut pas connaître le livre de M. de Broglie sur l'Alliance autrichienne ni les travaux de M. R. Waddington, qui auraient réduit à néant la plupart de ses assertions. De même, il néglige entièrement le fait que M. IMMICH, dans les *Jahrbuecher für Armee und Marine*<sup>1</sup>, avait prouvé, par les tableaux authentiques des archives de la guerre, que les chiffres indiqués par M. Lehmann pour la force de l'armée prussienne en 1756 étaient considérablement exagérés.

Dans mon *bulletin* précédent (*Revue historique*, t. LX, p. 427), j'avais émis l'opinion que le seul fait prouvé par M. Lehmann fût la priorité des armements de la Prusse sur ceux de l'Autriche en 1756. Il me faut reconnaître maintenant que, par sa récente publication, M. Naudé a démontré que les Autrichiens ont armé antérieurement à la Prusse. Il va sans dire que, ne voulant commencer leur attaque qu'en 1757, ils ne se sont pas hâtés, comme Frédéric II a dû le faire en juillet et août 1756.

M. HANS DELBRUECK est de nouveau descendu dans l'arène<sup>2</sup>. Comme dans son premier article sur la même question, il se forge un Frédéric II de sa façon et déclare faux tout ce qui est en contradiction avec ce personnage imaginaire. Il voudrait glorifier Frédéric; mais il lui impute les mensonges les plus grossiers à l'adresse de la postérité, il le fait se diminuer lui-même à plaisir, parce que le grand roi ne parle jamais comme M. Delbrueck le voudrait. Ce publiciste non plus n'a pas la moindre connaissance des travaux français récents.

Il a trouvé un adversaire bien supérieur par la connaissance des faits et par la sûreté de la méthode dans M. KOSER, le nouveau directeur général des archives<sup>3</sup>. L'article de M. Koser, rédigé dans un style digne et tranquille et sur la foi des documents, est écrasant pour les découvertes étonnantes de M. Lehmann et pour les fantaisies de M. Delbrueck.

MM. E. MARCKS, le professeur bien connu de Leipzig<sup>4</sup>, et K.-Th. HEIGEL, de Munich<sup>5</sup>, n'ont pas moins approuvé la manière de voir de M. Naudé et ont tout particulièrement condamné avec sévérité la méthode suivie par M. Lehmann.

Un élève de M. Naudé, M. G.-B. VOLZ, traite des deux premières

1. Livraison de décembre 1895.

2. *Preussische Jahrbuecher*, avril 1896.

3. *Historische Zeitschrift*, t. 77, p. 1-40.

4. *Allgemeine Zeitung*, de Munich, 1896, nos 92, 93, 94.

5. *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, N. F.; t. 1 : *Monatsblätter*, avril et mai 1896.

années de la guerre de Sept ans<sup>1</sup>. Le mérite de ce petit volume est de montrer la connexité qui, pendant cette époque de la guerre, existait entre les conditions de la grande politique européenne et les mesures militaires de Frédéric II. M. Volz nous ouvre, sous ce rapport, des horizons absolument nouveaux et intéressants, et ceci en s'appuyant sur les documents les plus authentiques. Il va sans dire que, quant à la question de l'origine de la guerre, M. Volz se range du côté de son maître. L'auteur prouve que, au mois d'août 1757, Frédéric, abandonné par l'Angleterre dans la plus cruelle situation, projeta sérieusement de se tourner de nouveau vers la France, sans se soucier de son alliée infidèle; mais il vit ses offres repoussées par le gouvernement français. L'entrée de Pitt dans le ministère anglais, la retraite inespérée des Russes, ses propres victoires de Rossbach et de Leuthen changèrent de nouveau la situation dans un sens tellement favorable pour le roi de Prusse qu'alors, au début de la campagne de 1758, il espéra pouvoir retirer de la lutte des avantages territoriaux. Ce fut pour lui le point culminant de la guerre.

Un livre sérieux aussi, basé, non pas sur des théories, mais sur les faits et sur les documents, est celui du lieutenant-colonel DE BERNHARDI sur la bataille de Prague, en 1757<sup>2</sup>. Dans une narration claire et convaincante, l'auteur détermine la part que Frédéric II et son conseiller militaire principal, Winterfeld, ont eue dans le plan de la campagne de 1757. Voulant porter aux Autrichiens un coup décisif, qui lui permit de se tourner contre ses autres adversaires, le roi ne réussit qu'à les entamer à la bataille de Prague. Ceci rendit nécessaire une nouvelle bataille, celle de Collin, qu'il perdit, comme tout le monde le sait.

La source principale pour l'histoire des relations extérieures de Frédéric II, la grande collection de sa correspondance politique, a été continuée par MM. K. TRETSCH VON BUTTLAR et OTTO HERRMANN, qui en ont publié le 22<sup>e</sup> volume<sup>3</sup>. Cette partie embrasse les derniers mois de la guerre de Sept ans, de juillet 1762 à mars 1763, ainsi qu'un supplément relatif à l'époque entière de cette lutte. Nous voyons Frédéric, d'abord cruellement surpris par la mort violente de son ami, le tzar Pierre III, qu'il avait adulé de toute façon, chercher et réussir à gagner les grâces de Catherine II. Ceci lui était d'autant plus nécessaire que l'Angleterre, son ancienne alliée, lui devint ouvertement

1. *Kriegführung und Politik König Friedrichs des Grossen in den ersten Jahren des Siebenjährigen Krieges*. Berlin, Cronbach, 1896.

2. *Die Schlacht bei Prag* (Beiheft zum *Militär-Wochenblatt*, 1895, livr. 8).

3. *Politische Correspondenz Friedrichs des Grossen*, vol. XXII. Berlin, Alex. Duncker, 1895.

hostile sous la direction de lord Bute, qui essaya même à différentes reprises, par une véritable trahison, d'entraîner la Russie dans une nouvelle guerre contre la Prusse. Tandis que Frédéric rejette les offres de médiation que le roi de la Grande-Bretagne lui fait pour terminer sa guerre avec l'Autriche, il s'empresse d'accepter celles de la tsarine. D'autre part, il repousse, de la manière la plus polie, il est vrai, les demandes de la Russie concernant une évacuation immédiate de la Saxe. Non pas qu'il songeât à garder ce pays après la paix ; il ne désirait que replacer toutes les choses à l'état où elles s'étaient trouvées avant la guerre : mais il voyait dans l'électorat son unique gage pour rentrer dans la possession de ses pays de Clèves et de Glatz, encore occupés par ses adversaires. Il n'aspirait qu'à la paix, mais à une paix honorable. Tout ceci et bien d'autres résultats fort intéressants sortent de ce volume, où le roi parle à cœur ouvert avec ses ministres, avec ses diplomates, ses généraux et sa famille.

Le comte de Bute a trouvé un défenseur zélé dans M. A. von RUVILLE<sup>1</sup> qui, en même temps, cherche à justifier l'aîné des Pitt du reproche d'inconséquence dans la direction des affaires publiques qu'on lui a souvent adressé. En effet, le favori écossais du roi George III paraît sous un jour beaucoup plus favorable, au point de vue moral, après les recherches de M. von Ruville. L'animosité personnelle que l'on avait supposée à Bute contre le *grand commoner* n'a pas existé en réalité. Au contraire, l'entrée de Pitt au ministère, en 1756, doit être attribuée en grande partie à l'influence de Bute sur l'héritier du trône et à celle de son propre parti ; même après l'avènement de George III, en 1760, le favori a commencé par être l'allié du grand ministre. Mais, d'autre part, l'auteur accorde trop de confiance à la correspondance des hommes d'État anglais d'alors, sa source principale. Il est évident que les lettres des politiciens ne contiendront pas toujours la vérité et jamais toute la vérité. La conduite de Bute dans les affaires du continent, contraire à la plus simple morale politique et aux véritables intérêts de la Grande-Bretagne, donne une autre idée de son action politique que les lettres qui roulent presque exclusivement sur des considérations personnelles. La retraite de Bute, en avril 1763, ne fut pas aussi volontaire que M. von Ruville le croit (p. 64 et suiv.) : la haine populaire qui menaçait même sa vie était devenue trop profonde et trop générale pour qu'il pût rester au pouvoir.

En arrivant à l'époque de la Révolution et des guerres napoléoniennes, nous avons à parler d'un personnage étonnant, Charles-

1. *William Pitt (Chatham) und Graf Bute*. Berlin, Guttentag, 1895.

Frédéric Reinhard, fils d'un pasteur wurtembergeois, qui, dans l'entrain de la jeunesse, s'enthousiasma pour la Révolution française, entra dans son service, devint diplomate français, ministre des Affaires étrangères, membre de l'Institut et termina ses jours comme comte et pair de France. Et le plus étonnant, c'est qu'au fond c'était un homme médiocre, « un honnête homme d'une capacité ordinaire, » comme l'a caractérisé Napoléon I<sup>er</sup>. M. Guillaume LANG a écrit la biographie de ce personnage à moitié allemand, à moitié français<sup>1</sup>. Dans sa carrière, à l'apparence si heureuse, il y avait pourtant un point noir qui grandissait avec l'âge. Quoique fidèle à sa patrie d'adoption, Reinhard restait toujours allemand et souabe au fond du cœur, dans ses goûts, dans sa manière d'être, même dans son parler. De là, une tristesse secrète et une méfiance qui touchait parfois à la manie de la persécution. Au fond, excellent travailleur, fonctionnaire sûr et modeste, sans aucune initiative personnelle, mais bon pour toutes les positions secondaires; d'un certain idéalisme très opportuniste qui lui permettait de remplacer toujours les illusions perdues par de nouvelles illusions et de s'adapter ainsi à tous les gouvernements. La partie la plus intéressante de sa vie est formée par les cinq années de 1808 à 1813, où il fut ministre de France à la cour de Westphalie, à la fois surveillant, directeur et espion attitré auprès du roi Jérôme. Il remplit ces fonctions délicates avec beaucoup de prudence et de bienveillance, et ses rapports confidentiels à l'empereur sont la source la plus importante pour l'histoire de ce royaume éphémère. Reinhard a trouvé dans M. Lang un biographe consciencieux et fort impartial. Après avoir réuni, avec infiniment de peine, tous ses matériaux, l'auteur expose, avec simplicité, avec bonne foi et une parfaite connaissance des faits, la vie de son héros, défigurée jusqu'alors par une foule de légendes romanesques. Mais le volume a encore une importance plus générale : il répand une lumière curieuse sur l'état des esprits en Allemagne à la fin du siècle dernier, ainsi que sur les étranges évolutions de la vie française pendant l'époque relativement si courte qui va de la Révolution jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe.

L'assassinat des plénipotentiaires français de Rastadt a occupé de nouveau la plume d'un historien, un de ceux qui connaissent le mieux l'époque révolutionnaire et fort considéré comme tel, en France comme en Allemagne, M. Hermann HUEFFER<sup>2</sup>. Déjà imprimé dans la *Deutsche*

1. *Graf Reinhard; ein deutsch-französisches Lebensbild, 1761-1837*. Bamberg, Koch, 1896.

2. *Der Rastatter Gesandtenmord*. Bonn, Roehrscheid et Ebbecke, 1896.

*Rundschau*, au mois d'août 1895, son travail a été publié sous forme de livre, enrichi de plusieurs documents importants. Ces matériaux, extrêmement intéressants et qui jettent un jour tout nouveau sur les tragiques événements de Rastadt, proviennent surtout des archives de feu l'archiduc Albert. On peut résumer dans les termes suivants les résultats principaux de l'excellent livre de M. Hueffer : le gouvernement autrichien comme tel fut complètement étranger à cette triste affaire. Les généraux autrichiens désiraient s'emparer des papiers des malheureux plénipotentiaires français, dans lesquels ils voyaient des espions et des révolutionnaires, et auxquels ils déniaient tout caractère diplomatique, depuis que l'empereur avait prononcé la dissolution du congrès. L'archiduc Charles lui-même avait donné un ordre, que les subalternes pouvaient comprendre comme leur prescrivant de dépouiller les Français de leurs papiers, et c'est ainsi qu'ils agirent. Des hommes passionnés, peut-être des émigrés sous uniforme autrichien, ont abusé de ces ordres pour égorger les plénipotentiaires à la faveur de la nuit. Ce sont là des faits importants dont M. Hueffer a définitivement démontré la réalité. — Dans un appendice, il a fait à M. Bœhtlingk l'honneur de s'occuper, d'une manière très digne, d'ailleurs, des pamphlets que cet historien ne cesse de lancer<sup>1</sup> contre tous ceux qui refusent de croire à sa fantaisie, — comme M. Albert Sorel l'a nommée, — que l'assassinat de Rastadt avait été l'œuvre de Bonaparte ou, du moins, de son parti. Entièrement isolé dans cette bizarre idée, M. Bœhtlingk se venge du monde entier en le comblant d'injures dans les transports d'une excitation vraiment maladive.

Deux généraux allemands des guerres de l'Indépendance ont été pour la première fois les objets de biographies vraiment scientifiques. Le général Hermann de Boyen est un des personnages les plus importants de l'histoire militaire des temps modernes. Si Scharnhorst a, le premier, trouvé et réalisé le principe du service militaire général et obligatoire, Boyen a le mérite d'avoir créé, en 1814, l'organisation de l'armée prussienne, telle qu'elle est devenue le modèle de la plupart des grandes armées européennes. C'est donc un travail des plus intéressants qu'une biographie de Boyen, comme M. Frédéric MEINECKE, archiviste de l'État à Berlin, vient de la commencer<sup>2</sup>. Le premier volume, seul publié jusqu'à présent, nous mène précisément jusqu'à l'achèvement de la loi organisatrice. La plus grande partie

1. *Zum Rastatter Gesandtenmord*. Heidelberg, 1895. M. Hueffer a résumé lui-même son ouvrage dans un Mémoire qu'a publié la *Revue historique*, t. LXI, p. 307-320.

2. *Das Leben des Generalfeldmarschalls Hermann v. Boyen*, t. I. Stuttgart, Cotta, 1896.

de ce volume apporte peu de renseignements nouveaux, parce qu'elle coïncide avec les Mémoires de Boyen, publiés depuis longtemps par Nippold, et qui embrassent la vie du général jusqu'à la bataille de Leipzig. M. Meinecke, à mon avis, juge trop favorablement l'état de la Prusse avant 1806, très sévèrement critiqué par Boyen même dans ses Mémoires. La partie vraiment neuve et intéressante du volume commence avec la campagne de Hollande, en automne 1813. Elle fut conduite par le général von Buelow, dont Boyen était le chef d'état-major. M. Meinecke nous fait voir que Buelow, étant général en chef, montra la même prudence, la même lenteur qu'il avait autrefois tant blâmée dans le prince royal de Suède, lorsqu'il était sous les ordres de Bernadotte. Plus important encore est le récit de la genèse de la nouvelle organisation militaire, œuvre de Boyen devenu ministre de la guerre. Pour la faire accepter à l'esprit borné et timide du roi Frédéric-Guillaume III, Boyen se vit forcé de la présenter comme répondant aux idées du monarque lui-même : artifice dont ses conseillers ont dû se servir chaque fois qu'ils voulaient l'amener à ratifier une réforme quelconque. Ajoutons que Boyen était déjà convaincu que tous les États de l'Allemagne du Nord devaient s'unir à la Prusse par le moyen, employé un demi-siècle plus tard, de conventions militaires.

Non moins remarquable fut le général von Grolman, dont le général E. von CONRADY a écrit la vie<sup>1</sup>. Le biographe a étudié avec soin toutes les archives où il pouvait espérer trouver des matériaux, même celles de Vienne. Ainsi a-t-il pu mettre en relief la figure héroïque, enthousiaste et passionnément patriotique de Grolman, trop négligé jusqu'à présent par les historiens. Documents en main, il prouve que ce fut Grolman qui, le 29 août 1813, donna à Kleist l'idée de chercher à sortir de sa position dangereuse en marchant sur Kulm, et qui, de cette sorte, a amené la catastrophe de Vandamme (p. 437 et suiv.). Ce fut encore Grolman qui, après les défaites de Bluecher, en Champagne (février 1814), lui inspira le projet de s'unir au corps de Buelow et de Wintzingerode, et d'entraîner l'armée de Schwarzenberg en marchant hardiment sur Paris (p. 494 et suiv.). Grolman est le créateur de l'état-major général de Prusse, qui a rendu de si grands services et dont l'institution a été imitée par toutes les puissances militaires (p. 257 et suiv.). Dans la campagne de 1815, Grolman fut le véritable inspirateur de Bluecher, beaucoup plus que Gneisenau, qui, d'ailleurs, fut bientôt séparé du vieux maréchal (p. 278 et suiv.). Grolman amena à temps les Prussiens à

1. *Leben und Wirken des Generals C. v. Grolman*, t. II, Berlin, Mittler, 1895.

Waterloo, malgré leur défaite de Ligny. La gloire de Grolman, hautement appréciée des connaisseurs contemporains, a été amoindrie, pour le grand public et pour la postérité, par le fait qu'il n'a jamais exercé de commandement suprême. — Le troisième volume racontera la vie du général en temps de paix jusqu'à sa mort.

L'époque de la Révolution et des guerres napoléoniennes est également traitée dans le neuvième et dernier volume de l'histoire d'Angleterre, commencée jadis par LAPPENBERG, continuée par PAULI et terminée par M. Maurice BROSCH<sup>1</sup>. Le récit porte sur les événements compris entre les années de 1783 à 1815. L'auteur me semble beaucoup trop sévère dans ses jugements sur George III, qu'il accuse de trahison, d'infamie, de graves abus dans l'exercice de ses fonctions. Cependant, dans un autre contraste entre l'opinion généralement adoptée et celle de M. Brosch, celui-ci me semble plus près de la vérité. Il ne croit pas que l'essai de George III de rétablir le pouvoir décisif de la couronne ait définitivement échoué par le résultat malheureux de la guerre d'Amérique; il voit plutôt dans l'avènement de Pitt le jeune au ministère, en 1783, une grande victoire de la couronne, dont l'influence aurait encore prévalu pendant une quarantaine d'années. La guerre de vingt-trois ans, contre la France, à laquelle, comme l'auteur cherche à le prouver, l'Angleterre fut forcée par la Convention, eut pour résultat une réaction complète à l'intérieur du pays et l'amoindrissement de toutes les libertés. Pitt fut obligé lui-même, soit par la résistance du roi, soit par les circonstances politiques, soit par son ardent désir de rester ministre, de renoncer à toutes les réformes qu'il avait projetées pour son pays. M. Brosch décrit, en paroles éloquentes, la misère de la grande masse du peuple anglais pendant les années de la guerre, avec leurs impôts écrasants, leurs droits sur l'importation des blés, leurs salaires insuffisants. Exclusivement occupé à gagner les classes dirigeantes par des faveurs injustes aux dépens des pauvres, Pitt et ses successeurs immédiats n'ont rien fait pour diminuer les souffrances de l'immense majorité de la nation. M. Brosch n'hésite pas à reprocher au gouvernement anglais d'avoir rompu la paix d'Amiens en maintenant sa domination dans l'île de Malte. — Le livre est bien écrit, le sujet étant évidemment plus conforme aux idées personnelles de l'auteur que dans les volumes précédents. Quant à des matériaux nouveaux, il ne s'en est pas servi, sauf quelques extraits, peu importants, de dépêches vénitiennes.

1. *Geschichte von England*, t. IX (Collection Heeren et Ukert). Gotha, Perthes, 1895.

De cette époque, déjà lointaine, nous arrivons, sans intermédiaire, au temps présent. M. Horst KOHL a publié le second volume de sa *Chronique bismarckienne*<sup>1</sup>. La plus grande partie du livre est remplie par la narration des fêtes du 80<sup>e</sup> anniversaire de l'ancien chancelier. La partie intitulée *discours et essais* ne contient rien d'important. Les *documents et lettres* contiennent, à côté de quelques additions aux rapports diplomatiques de M. de Bismarck et à ses lettres adressées au général de Gerlach, pendant les années de 1853 à 1858, quand il était envoyé de Prusse à la diète de Francfort, la seule partie réellement intéressante du volume : les lettres de Léopold de Gerlach à Bismarck, de 1853 à 1858, qui manquaient à la correspondance des deux hommes d'État prussiens, publiée en 1893. Nous y trouvons particulièrement des renseignements sur la marche des négociations qui ont mis fin à la guerre de Crimée. Bientôt les tendances politiques des deux amis, réunis jadis par leurs idées réactionnaires, se séparèrent : le général, chef de la *camarilla* prussienne, tenait ferme pour l'alliance avec l'Autriche et avec la Russie contre le bonapartisme, dans lequel il voyait la révolution incarnée, tandis que le diplomate de génie était prêt à se liguier avec le diable en personne afin de détruire l'influence de l'Autriche en Allemagne et d'y assurer ainsi l'hégémonie prussienne. Entre-temps, M. de Gerlach intrigue constamment contre le président du conseil des ministres, M. de Manteuffel, auquel il donne le sobriquet de *Fra Diavolo*, et qui, pour lui, n'était pas suffisamment réactionnaire et hobereau mystique pour sacrifier partout à cette faction les véritables intérêts de la Prusse. Le général ne s'unit à Manteuffel que lorsqu'il s'agit, en 1857 et 1858, d'empêcher le prince Guillaume, alors adversaire du parti de *la Gazette de la Croix*, d'être revêtu de la régence, à la place du roi Frédéric-Guillaume IV, tombé dans une imbécillité irrémédiable.

M. H. VON POSCHINGER termine sa collection relative aux rapports de M. de Bismarck avec les hommes du Parlement<sup>2</sup>. Le premier volume, paru en seconde édition en 1894, ne contenait qu'une introduction et les discours tenus par le chancelier dans ses soirées parlementaires. Le second volume parle des relations non officielles de Bismarck avec les membres des parlements prussien et allemand, de 1847 à 1879. Il aimait à causer avec eux très franchement, mais il ne disait rien sans intention, sans viser à un but quelconque.

1. *Bismarck-Jahrbuch*, t. II. Berlin, Haering, 1895.

2. *Fuerst Bismarck und die Parlamentarier*, t. II et III. Breslau, Trewendt, 1895-1896.



Presque tout était déjà publié auparavant, mais M. von Poschinger a réuni, avec une grande application, tous ces matériaux dispersés dans une foule de livres et de journaux. Le troisième volume, qui va jusqu'à 1890, est le plus important. Beaucoup d'hommes politiques y ont contribué par des communications inédites, dont la majeure partie, il est vrai, se rapporte à l'époque contenue dans le volume précédent, de manière que le tout est très mal ordonné. Il va sans dire que l'éditeur arrange son livre de façon à glorifier le prince de Bismarck et à rendre ses adversaires odieux ou ridicules. Son hostilité est surtout grande contre Lasker, auquel cependant les ennemis comme les partisans se plaisent généralement à rendre justice, et contre tout ce qui touche au libre-échange. M. von Poschinger nous fait savoir que le prince de Bismarck préparait soigneusement ses discours au Parlement, qui pourtant font ordinairement l'impression d'être improvisés avec une verve prime-sautière. M. de Schulte donne des renseignements intéressants sur les rapports du chancelier avec les vieux catholiques (t. III, p. 257 et suiv.). La fille de M. de Varnbueler, ancien ministre dirigeant du Wurtemberg, publie des documents relatifs au premier développement du protectionisme douanier en Allemagne, en 1878 (p. 272 et suiv.). Une causerie de Bismarck avec M. de Bethusy-Huc, de la fin de mars 1867 (p. 283 et suiv.), confirme, ce que nous savons d'autre part, que le chancelier cherchait alors à éviter une guerre avec la France, quoiqu'il fût convaincu que jamais la Prusse n'aurait de chances plus favorables de victoire qu'à cette époque où l'armée française était désorganisée par la campagne du Mexique et ne possédait pas encore le fusil Chassepot.

Un nouveau volume du Journal de M. Théodore VON BERNHARDI, — le cinquième, — comprend la lutte pour le Schleswig-Holstein, pendant les années 1863 et 1864<sup>1</sup>. Le célèbre historien de la Russie, quoique très modéré dans son libéralisme, appartenait alors à cette catégorie nombreuse de personnes qui, bien que très au courant de la politique journalière, n'avaient pourtant pas la moindre idée de la grandeur et des véritables projets de M. de Bismarck. On ne comprenait nullement sa politique rusée, ses calculs aussi compliqués que justes et originaux et qui faisaient servir à ses desseins la famille royale, les chambres, les gouvernements étrangers. Tous les ambassadeurs résidant à Berlin et les agents diplomatiques de la Prusse même, — tels que le comte Bernstorff à Londres, — blâmaient hau-

<sup>1</sup> 1. *Der Streit um die Elbherzogthümer. Tagebuchblätter aus den Jahren 1863-64.* Leipzig, Hirzel, 1895. — Cf. *Revue historique*, janvier 1896, p. 139.

tement la conduite de Bismarck et prédisaient sa chute immédiate. La reine Augusta, le prince royal et sa femme s'opposaient constamment à la lutte soutenue par le roi et par son premier ministre contre la représentation nationale; un des collègues de Bismarck, M. von der Heydt, avoua que tout le ministère, sans en excepter le ministre de la guerre, M. von Roon, avait été unanime à chercher la réconciliation avec la chambre sur le terrain du service militaire de deux ans, et que le roi seul avait fait échouer cette combinaison pour ne pas avoir l'air de céder devant son peuple. Peut-on blâmer le parti libéral en Prusse et dans toute l'Allemagne de ne pas avoir compris la grandeur de M. de Bismarck et de n'avoir vu en lui que le *junker* réactionnaire et despotique? M. de Bernhardt lui-même s'attacha au parti du duc d'Augustenbourg, prétendant populaire au trône de Schleswig-Holstein. Mais ce prince ne pouvait réussir : il manquait de courage et d'énergie, et son allié principal, le fameux duc Ernest de Cobourg-Gotha, était vaniteux, égoïste, aventurier, sans fermeté ni consistance dans les idées. De tels hommes n'étaient pas de taille à lutter contre un Bismarck, soutenu par toute la force de la monarchie prussienne. Peut-être auraient-ils pu réussir si l'étranger avait résolument pris leur parti; mais Napoléon III ne songeait qu'à gagner pour lui le gouvernement de Berlin, et les Anglais étaient hostiles à l'Allemagne entière, disant hautement qu'elle ne devait songer à délivrer les autres, — le Schleswig-Holstein, — qu'après s'être délivrée elle-même de l'absolutisme royal.

Le choix de M. de Bismarck pour le poste de premier ministre, en 1862, est surtout dû à M. de Roon. Ce fait est prouvé de nouveau par la correspondance entre ce militaire et le professeur Clément Perthes, de Bonn, que M. O. PERTHES vient de réunir en volume<sup>1</sup>, après en avoir déjà publié la partie la plus importante dans la *Historische Zeitschrift*. Perthes appartenait à la secte de Frédéric-Guillaume IV; il était piétiste, romantique, ennemi passionné de tout ce qui sent la démocratie et la révolution. Il est édifiant de voir son ami le ministre, après avoir commencé par abonder dans son sens, se plier de plus en plus à la politique révolutionnaire que Bismarck pratiquait contre le Danemark, contre l'Autriche et les petits princes d'Allemagne et dans l'établissement du suffrage universel. Par des phrases aussi vagues que pieuses, Roon cherchait à se tromper lui-même sur sa rupture avec toutes ses convictions politiques. Il est enfin curieux d'apprendre que le roi Guillaume et, avec lui, M. de

1. *Briefwechsel zwischen dem Kriegsminister Grafen von Roon und Clemens Theod. Perthes*. Breslau, Trewendt, 1895.

Roon, avaient d'abord été partisans du duc d'Augustenbourg, et qu'ils ne l'ont laissé tomber que sous l'influence de Bismarck.

Le prince d'Augustenbourg, père de l'impératrice actuelle d'Allemagne, joue aussi un rôle dans la biographie très intéressante du général von Gœben, écrite par le capitaine Gerhard ZERNIN, et dont le premier volume vient de paraître<sup>1</sup>. Le général von Gœben est un des personnages les plus marquants de l'armée de Guillaume I<sup>er</sup>. Long, maigre, fort myope et toujours muni de lunettes, il était à la fois le chef le plus intelligent et le soldat le plus téméraire que l'on pût imaginer. Fatigué de servir en temps de paix dans l'armée prussienne, il était jadis entré dans les rangs des Carlistes et y avait combattu pendant quatre ans, au milieu des péripéties et des dangers les plus terribles, recevant blessures sur blessures. Le récit de ses aventures dans le service d'une cause réactionnaire avait vivement intéressé le nouveau roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, qui le fit rentrer dans son armée et rapidement monter en grade. Dans les guerres de 1864, 1866 et 1870, Gœben a cueilli les plus abondants lauriers. C'est la vie de ce héros que raconte le capitaine Zernin, d'après les meilleures sources : très simplement, sans aucun art d'historien, même d'écrivain. La partie la plus intéressante du premier volume consiste dans les lettres adressées par le général de brigade Gœben à sa femme pendant la guerre de Danemark, en 1864. On y voit de nouveau (p. 313-323) combien les capacités militaires du prince Frédéric-Charles ont été surfaites par l'esprit de parti, qui voyait en lui le rival du prince royal Frédéric-Guillaume, trop libéral d'après l'esprit régnant à la cour et dans l'armée. C'est précisément pour les hautes qualités militaires du prince royal que Gœben, juge certainement compétent, se montre plein de surprise et d'admiration (p. 304). Nous apprenons, d'autre part, que le duc d'Augustenbourg n'était nullement anti-prussien, comme M. de Bismarck l'a fait croire, mais qu'il était prêt à tous les sacrifices, aux points de vue politique, militaire et maritime, pour satisfaire aux exigences de l'hégémonie prussienne et de l'unité allemande.

Un écrivain militaire aussi fécond que digne de confiance, le major Hermann Kutz, a raconté les combats décisifs livrés par le général de Werder à l'armée de Bourbaki, en janvier 1871<sup>2</sup>. L'auteur s'est servi, pour écrire ces volumes très intéressants, non seulement des

1. *Das Leben des Generals August von Gœben*, t. I. Berlin, Mittler, 1895.

2. *Die Entscheidungskämpfe des Generals von Werder im Januar 1871*. T. I : *Die Schlacht von Villersexel*; t. II : *Die Schlacht an der Lisaine*. Berlin, Mittler, 1895.

archives de la guerre, à Berlin, mais encore des renseignements que le général de Leszczynski, jadis chef de l'état-major de Werder, lui a fournis. C'est un peu pour cette raison qu'au fond M. de Leszczynski joue, dans le livre du major Kunz, un rôle plus glorieux que son ancien supérieur lui-même. L'auteur, d'ailleurs, montre le désir d'une impartialité complète. Tandis qu'il blâme les cruautés commises par les francs-tireurs, il reconnaît que Garibaldi et ses gens, tant français qu'italiens, et les troupes françaises régulières ont traité les blessés et les prisonniers allemands avec une parfaite humanité. Le manque de connaissances militaires et les tendances dictatoriales de M. de Freycinet et de son entourage sont très sévèrement jugés ; mais M. Kunz rend justice à leur patriotisme et à leur énergie. Il constate, d'autre part, que, contrairement à l'idée généralement répandue, le grand quartier général de Versailles était très mal renseigné sur ce qui se passait dans l'armée française : nouveau coup porté à la légende du terrible espionnage prussien ! La question, tant débattue en Allemagne, de la qualité de la *landwehr*, est tranchée, d'après les faits, dans ce sens qu'elle se montre incomparable dans la défensive, mais qu'elle est peu faite pour les combats qui exigent des mouvements complexes et difficiles. M. Kunz prouve par les tableaux les plus exacts que, le 4<sup>er</sup> janvier 1871, la force numérique de l'armée de Bourbaki était au moins de 470,000 hommes ; Werder n'en comptait que 75,000, et encore en ajoutant les troupes nécessaires au maintien du siège de Belfort. L'auteur, quoique patriote enthousiaste, critique sévèrement la conduite des chefs allemands secondaires dans la bataille de Villersexel, qui a empêché la réussite du projet génial de Werder de tomber sur le flanc gauche des longues colonnes de marche de Bourbaki. Il ne cache pas le fait que, au second jour de la bataille sur la Lisaine, la situation des Allemands était devenue très défavorable par suite de la perte du village de Chenebier, sur leur aile droite. Un général en chef moins indécis que Bourbaki, — Chanzy par exemple ou Faidherbe, — aurait probablement amené la défaite complète de l'armée allemande, dont le faible effectif, — un peu plus que le tiers du nombre des Français, — était dispersé sur une ligne immense de trente-cinq kilomètres. L'auteur loue, au contraire, grandement plusieurs autres généraux français de l'armée de l'Est, tels que Cremer et surtout Billot. Si l'insuffisance du général Bourbaki donne au major Kunz le prétexte de blâmer la république, en glorifiant la monarchie, il oublie que Bourbaki, aussi bien que Lebœuf, Mac-Mahon et Bazaine, était un chef sorti de l'armée impériale, et que, dans d'autres circonstances, de 1792 à 1804 par exemple, les armées de la république ont

constamment battu les soldats des empereurs et des rois. Il est faux de vouloir rattacher le sort des États à une forme constitutionnelle plutôt qu'à une autre.

M. QUIDDE, décidé à se jeter exclusivement dans la politique militante, a abandonné la direction de la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, qui, dans les six années de son existence, avait rendu tant de services aux recherches historiques en Allemagne et qui s'était toujours distinguée par une haute impartialité et par l'absence de toute coterie scientifique, politique ou personnelle. Heureusement, ce périodique important a été repris par des professeurs d'histoire de Leipzig, et les noms de MM. BUCHHOLZ, LAMPRECHT, MARCKS et SELIGER sont faits pour nous inspirer une entière confiance dans son avenir. « Nous n'exigerons qu'une chose des travaux que l'on nous présentera, » dit leur programme, « c'est l'esprit scientifique uni à la discipline méthodique. » Voilà une condition que tout historien sérieux ne pourra qu'approuver. A côté de l'histoire d'Allemagne, celle des pays étrangers sera également prise en considération. La *Zeitschrift* sera désormais composée de deux éléments : des livraisons trimestrielles qui contiendront des travaux de longue haleine, ainsi qu'une bibliographie, et des feuilles mensuelles qui apporteront la partie critique et une chronique personnelle et littéraire. Les premières livraisons de l'année 1896 à 1897 ont déjà paru et font bien augurer de la *Zeitschrift* modifiée et réformée.

M. PHILIPSON.

---

## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

**Adolf SCHULTEN. Die römischen Grundherrschaften. Eine agrarhistorische Untersuchung.** Weimar, E. Felber, 1896. In-8°, xi-148 pages.

M. Schulten s'est voué à l'étude des organismes parasites, qui se sont peu à peu introduits dans le corps de la société romaine, engendrés par la même sève, modelés d'après les mêmes principes que les organes réguliers et constituant à côté de ceux-ci comme des parcelles d'un second État. Après avoir étudié les *conventus* de citoyens romains domiciliés à l'étranger, communautés qui tiennent le milieu entre le municipe et le collège, les quasi-municipalités d'ordre inférieur, celles des *pagi, vici, castella*, les camps ou « territoires de légion », il soumet cette fois à une analyse minutieuse les propriétés seigneuriales, dont le type le plus complet est fourni par les domaines impériaux de l'Afrique romaine. Le présent Mémoire est un premier essai de généralisation, dont le début est de fonder une théorie juridique sur les inscriptions relatives aux *latifundia* africains. Parmi ces documents figurent au premier rang le décret de Commode, concernant le *saltus Burunitanus* (texte découvert en 1880 à Souk-el-Khmis), et les fragments de la *lex Hadriana*, retrouvés en 1892 à Aïn-Wassel.

M. S. commence par définir les termes. Il n'a pas à s'occuper des grandes propriétés ou sommes de *fundi* disséminés, qui restent soumises au droit commun, et il ne vise qu'en passant les *fundi excepti*, englobés dans le terroir d'un municipe, mais soustraits, par la qualité des propriétaires, à son ingérence administrative et à sa juridiction. C'est là une espèce intermédiaire qui l'amène à l'objet spécial qu'il s'agit d'examiner, le grand domaine d'un seul tenant, doté de l'autonomie territoriale et dont le propriétaire — ou, pour parler plus exactement, le possesseur — est en même temps le seigneur. Le nom propre de ce domaine, qui ne se rencontre guère que sur sol provincial, est *saltus*. Les autres synonymes, *praedium, possessio*, sont trop vagues; *latifundium* et *massa* ne conviennent qu'aux propriétés formées par agrégation de *fundi* distincts et n'impliquent pas nécessairement le

1. Ad. Schulten, *De conventibus civium Romanorum, sive de rebus publicis civium Romanorum mediis inter municipium et collegium*. Berlin, 1892. Étude sur les *pagi, vici, castella*, dans le *Philologus* de 1894, t. LVI, sur les *territorium legionis*, dans *VHermes* (XXIX, [1894], p. 429 et suiv.), sur la *lex Hadriana* (ibid., p. 204 et suiv.).

sens spécifique de domaine seigneurial, indépendant des communes limitrophes.

D'où vient que ce sens spécifique s'est attaché au mot *saltus*, qui, dans la langue courante, désigne les terrains incultes, broussailles, landes et bruyères? C'est que, lors de la fondation des municipes provinciaux, ces terres infertiles n'ont pas été assignées; elles sont restées *ager publicus* et ont été occupées ensuite par des possesseurs, aux mains desquels la possession est devenue propriété. Les *saltus* n'ont pas été distraits après coup du terroir municipal; ils n'en ont jamais fait partie. Leur autonomie est primordiale. Cette genèse du *saltus* explique qu'il soit indépendant des communes, même possédé par un simple particulier, — du moins, M. S. penche pour l'affirmative (p. 8), — à plus forte raison, quand le possesseur est exempt de la juridiction municipale de par sa qualité de sénateur ou quand il s'appelle César. En somme, le *saltus* impérial est le type parfait du domaine seigneurial, le seul qui soit autonome à tous points de vue et ne paye tribut qu'à son seigneur; car, si les domaines des sénateurs ne participent pas aux charges des curiales, ils doivent l'impôt au fisc.

M. S. étudie de très près l'aménagement et l'administration des domaines impériaux, groupés parfois en *regiones* et en *tractus*, rattachés soit au fisc, soit au *patrimonium*, soit à la *res privata*, régis par des procurateurs et cultivés en partie par des esclaves, en partie par des colons. Il soutient, contre Mommsen, que les domaines étaient affermés en entier à des fermiers généraux (*conductores*), et non pas seulement la partie exploitée par la domesticité du maître. Il en conclut que les « colons » n'étaient jamais que des sous-fermiers. La démonstration n'est pas probante, parce que des raisonnements par analogie (analogie avec les municipes) ne produisent jamais la certitude; mais l'opinion de M. S. est plausible, et, en plaçant d'un degré plus bas la condition du colon libre, elle fait mieux comprendre comment le colon est si vite tombé presque au niveau de l'esclave.

La question du colonat, sur laquelle on a tant écrit, peut passer maintenant pour résolue. M. S. reconnaît, sans ambages ni réticences (p. 94), que c'est Fustel de Coulanges qui, dès 1884, a indiqué la vraie solution. Le colonat est issu de la tenure en sous-ordre des terres seigneuriales, figée, immobilisée pour assurer la rente du sol, et il est né sur les domaines impériaux. Le colon s'est trouvé dès l'origine, comme la terre qu'il cultivait, en dehors du droit commun, dépourvu de toute protection contre l'autorité souveraine du propriétaire, à la merci de procurateurs sortis de la classe servile et peu disposés à respecter sa liberté. C'est ainsi qu'il finit par être attaché à la glèbe seigneuriale et que se créa cette condition particulière, dont la despotique prévoyance du fisc fit ensuite le statut personnel de tous les petits fermiers de l'empire.

On ne saurait, dans un compte-rendu, passer en revue tout le contenu d'une étude qui vaut surtout par l'accumulation des détails. Ce petit livre est de ceux que l'on consultera avec fruit, mais qu'on ne lira

pas aisément d'une haleine. L'auteur, préoccupé d'être complet, n'a pas toujours pris le temps d'être clair. Il faut dire que l'habitude juridique de faire passer les idées et les définitions avant les faits, lesquels sont invoqués à l'appui, mais détachés des conditions de lieu et de temps qui les expliquent, est le contre-pied de la méthode historique. Le mélange des deux procédés produit une combinaison un peu trouble, sans compter que l'abondance de synonymes nuancés, fournis par deux vocabulaires, le latin et l'allemand, contribue parfois à donner à la pensée une forme incécise. Enfin, l'absence presque complète de chronologie suggérera à plus d'un lecteur de M. S. l'idée d'aller demander les renseignements qu'on lui refuse au travail publié, en 1887, par M. Ch. Lécrivain (*De agris publicis imperatorisque ab Augusti tempore usque ad finem imperii Romani*), qui, lui, tant pour l'origine des propriétés impériales que pour leur administration, distingue soigneusement les époques.

Il n'en reste pas moins que M. S. a fait œuvre sérieuse et utile, et que son livre, tenu au courant des plus récentes trouvailles épigraphiques par un appendice (p. 133-139), est de ceux qu'il faut garder à portée de la main. Au delà du Rhin, ou plutôt au delà de l'Elbe et ailleurs encore, la première et la dernière page ne risquent pas de passer inaperçues. C'est en songeant aux grands propriétaires de la Sicile et aux hobereaux prussiens que l'auteur répète, comme conclusion, le mot de Pline : *latifundia perdidere Italiam*.

A. BOUCHÉ-LECLERCQ.

Augustin BERNARD. **De Adamo Bremensi Geographo**. Thesim Facultati Litterarum Parisiensi proponerebat. Paris, Hachette, 1895.  
In-8°, 404 pages.

Adam de Brême était un Saxon d'origine, amené à Brême par l'archevêque Adalbert en 1069, devenu chanoine et maître d'école dans cette ville, où il composa, vers 1075, un ouvrage intitulé : *Gesta Hammaburgensis ecclesiae pontificum*. C'est surtout un livre d'histoire. Mais, Brême étant à la fois un centre ecclésiastique et commercial pour les pays du Nord, et son archevêché ayant dans son ressort tous les états scandinaves, Adam se trouve amené, à propos des événements historiques, à décrire les contrées qui en sont le théâtre, c'est-à-dire la Saxe, la Slavonie, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Angleterre. Son quatrième et dernier livre est même une sorte de traité géographique intitulé, selon les manuscrits : *De Situ Daniae, De Insulis Aquilonis, Descriptio Aquilonis* ou *Descriptio Insularum Aquilonis*.

Adam avait peu voyagé : en dehors de l'Allemagne, il semble n'avoir visité que l'île de Seeland. Mais à Brême il avait pu recueillir de nombreux renseignements, soit des marchands normands qui visitaient ce port, soit de l'archevêque Adalbert, soit du roi Suein (Svend). Il s'est servi aussi de sources écrites, qu'il mentionne : la vie de saint Willibrod,



Eginhard, parmi les chroniqueurs du moyen âge; parmi les auteurs classiques, Virgile, Flaccus, Lucain, Salluste, Orose, Paul Diacre, Grégoire de Tours, Macrobe, surtout Bède, Martianus Capella et Solin. Son ouvrage est en grande partie une compilation, surtout en ce qui concerne les théories générales de cosmographie, la rotondité de la terre, la continuité de l'océan, les marées, les glaces et ténèbres éternelles de la mer septentrionale. On y trouve beaucoup de détails fabuleux et légendaires. Mais il y en a d'originaux et d'intéressants. Ainsi la mention du feu grégeois, qu'il désigne sous le nom de *Olla Vulcani* (on avait vu jusqu'ici dans cette expression une allusion aux volcans de l'Islande). Adam connaît et décrit assez bien les pays du Nord, ou plutôt il mêle aux descriptions vagues et inexactes des auteurs anciens des détails vrais, empruntés aux portulans des navigateurs normands. Sa description demeure indécise; il serait difficile de la fixer sur une carte, mais elle est pourtant plus précise que celle de Ptolémée. Il se fait de la Baltique une idée curieuse. Il se la représente comme étendue de l'ouest à l'est entre la Scandinavie et la Slavonie et communiquant avec le Palus-Méotide par un détroit, qui suivait les dépressions marécageuses du Niémen et du Dniéper (allusion évidente aux relations qui ont dû toujours exister par navigation fluviale entre ces deux mers); dans cette région qui lui est inconnue il place les montagnes fantastiques et les peuples fabuleux des anciens, les monts Riphées, les Hyperboréens, les Scythes, les Anthropophages, les Cyclopes, etc. La Courlande et l'Esthonie (Churland, Aestland) sont pour lui des îles; la Livonie n'est pas mentionnée. Il ignore encore le golfe de Bothnie et la Finlande. Il ne dit pas expressément si la Scandinavie est une presqu'île ou une île. Par contre il donne sur la Suède, sur la Norvège, sur le Danemark des détails nouveaux et exacts. Du côté de l'ouest, la Baltique communique avec l'océan Britannique qui est borné à l'est par le Danemark, au sud par la Saxe et la Frise, à l'ouest par la Bretagne, au nord par les Orcades. Ensuite, au delà des Orcades, l'océan septentrional s'étend dans des espaces infinis ayant à gauche l'Hibernia (qu'il confond évidemment avec l'Écosse), à droite la Normania, et contenant les îles Island, Thule, Gronland, Halagland et Vinland, allusion intéressante aux navigations des Normands sur les côtes de l'Amérique septentrionale. Seulement, Adam range ces îles du sud au nord, au lieu de les placer de l'est à l'ouest. Par delà le Vinland s'étendent les glaces et les ténèbres éternelles.

En somme, quoiqu'il y ait peut-être quelque exagération à nommer Adam de Brème l'*Hérodote de son temps*, son ouvrage est intéressant pour l'histoire des connaissances géographiques, à cause du mélange curieux qu'il offre de vieux et de neuf. M. Bernard l'a analysé avec sa précision et sa méthode habituelles, et sa dissertation constitue une utile contribution à l'histoire de la géographie au moyen âge.

**Im Kerker vor und nach Christus; Schatten und Licht aus dem profanen und kirchlichen Cultur-und Rechtsleben vergangener Zeiten, in drei Büchern, von F.-A. Karl Krausz, Anstaltsgeistlichem am Groszh. Landesgefängnis in Freiburg-i.-B. Freiburg-i.-B. und Leipzig, 1895. Akademische Verlagsbuchhandlung von J.-C.-B. Mohr (Paul Siebeck). In-8°, ix-380 pages.**

Quelle a été l'origine de l'important volume dont nous avons à présenter ici un compte-rendu, c'est ce que l'auteur a bien voulu nous faire connaître spontanément<sup>1</sup>. Il avait composé, en vue d'une cérémonie dont il ne nous dit pas la nature, un petit travail, jugé d'ailleurs assez remarquable pour être inséré, en 1889, dans une revue spéciale<sup>2</sup>. C'est ce travail primitif, qui, amplifié, revêtu de la forme scientifique, accompagné enfin de l'appareil critique qu'on exige aujourd'hui, est devenu la seconde des divisions de son ouvrage. L'entraînement, qui est le résultat ordinaire des recherches d'érudition, a amené ensuite l'auteur à joindre à cette division deux divisions nouvelles. Et c'est ainsi qu'il a pu offrir au public un ensemble, bien digne assurément de l'accueil favorable qu'il lui a souhaité lui-même, et dont le moindre éloge qu'on puisse en faire c'est qu'il serait fort regrettable qu'il n'eût point vu le jour.

Des trois divisions qui viennent d'être indiquées, et que M. K. a qualifiées de livres, la première a pour titre : *les Prisons des anciens*<sup>3</sup>. Elle embrasse, par conséquent, toute la période antérieure au christianisme. Ce qu'il faut remarquer avant tout, dans cette partie de l'ouvrage, c'est l'originalité et la nouveauté qui en sont le caractère spécial. Ce caractère a été revendiqué, du reste, à juste titre par l'auteur. « A ma connaissance, dit-il, dans la littérature contemporaine, le premier livre de mon travail est sans précédent<sup>4</sup>. » Il ne semble pas en effet qu'avant lui, dans notre temps au moins, surtout avec la précision qu'il y a mise, on se soit soucié de réunir les éléments pris à des sources d'une diversité presque infinie<sup>5</sup>, dont il a composé cette division initiale de son ouvrage. Si résumé qu'il soit, pour une période aussi longue et aussi importante, le tableau n'en a pas moins une très grande valeur. A quelque point de vue qu'on le consulte, ce sera toujours avec fruit qu'on s'y sera rapporté.

Dans le tableau dont il s'agit, M. K. passe d'abord en revue les prisons et le régime qui leur était appliqué tour à tour chez les Chinois, les anciens Indiens, les Assyriens et les Babyloniens, les Perses, les

1. Voir Préface, p. III, et Remarques préliminaires au livre II, p. 83.

2. Les *Blättern für Gefängniskunde*.

3. *Die Gefängnisse der Alten*.

4. Voir Préface, p. IV.

5. Voir, à ce sujet, p. 348-354, les Remarques additionnelles au livre I, remarques d'ailleurs presque exclusivement bibliographiques.

anciens Égyptiens, les Juifs, les Grecs. Après avoir indiqué, à propos de ceux-ci, les différents lieux de détention existant à Athènes et à Sparte, ou bien encore dans les divers états helléniques et dans leurs colonies, et particulièrement en Sicile, il arrive aux Romains. A ces derniers, il consacre un long chapitre, le plus développé de tous ceux qui composent son premier livre<sup>1</sup>. Il y énumère et décrit avec détails les prisons célèbres que renfermait Rome même : la plus ancienne et la principale de toutes, la prison d'État par excellence, le fameux Tullianum, avec ses souvenirs tragiques, rattachés aussi bien aux triomphes extérieurs de la République qu'à ses luttes intestines, les Latomies romaines (*Carcer publicus Lautuniarum*), au nord du Forum, la prison des Centumvirs (*Carcer centumviralis*), à l'ouest du Capitole et près du cirque de Flaminius, la prison Mamertine, dépendance actuelle de l'église San Pietro *in carcere*, si fameuse dans les légendes du christianisme primitif. Il s'occupe ensuite des geôles de moindre importance, dispersées dans les villes des provinces et jusque dans les campagnes, ainsi que de celles qui étaient réservées aux soldats. Il marque le but essentiellement fiscal, à presque toutes les époques, de la détention romaine, qui semble avoir été employée surtout pour soumettre le débiteur aux exigences de son créancier, que celui-ci soit un simple citoyen ou l'État lui-même<sup>2</sup>. Il en indique le personnel et le régime. Un dernier point de vue le conduit à étudier les prisons privées, que le droit romain concède au chef de famille, privilège qu'adoucit du reste de bonne heure la loi Poetelia Papiria (325 av. J.-C.), que restreignent encore les édits de Trajan, d'Adrien, d'Antonin le Pieux, qu'abolit enfin, en 486 ap. J.-C., l'empereur Zénon, qui assimile au crime de lèse-majesté le fait d'avoir chez soi des lieux de cette nature. Le livre se termine sur des indications concernant des prisons du même genre que les précédentes, mais destinées aux esclaves. Ce sont les *ergastula*, qui perdent peu à peu de leur rigueur originelle, par suite de la loi Petronia (62 ap. J.-C.) et grâce surtout aux écrits de Sénèque ainsi qu'aux efforts de ces Antonins, dont on retrouve l'initiative généreuse dans toutes les mesures de justice et d'humanité.

Après ce premier livre, dont nous venons de résumer brièvement le contenu, les deux qui lui succèdent embrassent la période qu'ouvre la venue du Christ et qu'il pénètre de son esprit. De ces nouvelles divisions, la première a pour titre : *les Prisonniers sous le christianisme*<sup>3</sup>; la seconde est intitulée : *les Prisons ecclésiastiques*<sup>4</sup>, puisqu'aussi bien l'Église, tout comme les puissances de ce monde, a de bonne heure ses

1. C'est le chapitre VIII, p. 55-80.

2. Sur cet aperçu spécial, voir p. 69-70.

3. *Die Gefangenen unter dem Christenthum*, p. 81-188. A ce titre, l'auteur a joint le sous-titre suivant : *Coup d'œil historique sur la charité chrétienne pour les prisonniers et les criminels embrassant les dix-sept premiers siècles.*

4. *Die Gefängnisse der Kirche*, p. 189-346.

lieux de détention particuliers, multipliés d'âge en âge, et recevant toutes les classes que comprend la société religieuse ou civile.

Ainsi que pour le livre que nous avons déjà examiné, ce qu'il faut remarquer tout d'abord pour celui dont nous allons nous occuper maintenant, c'est-à-dire le second de l'ouvrage, c'est le caractère original qui lui est propre<sup>1</sup>. En tout cas, le développement en est aussi intéressant que possible. Une première division le compose, sous ce titre : *la Charité officielle*. Dans cette division, M. K. indique tout d'abord les principes généraux, empruntés à la Bible ou à l'Évangile, qui, depuis l'apparition du christianisme, dirigent les pouvoirs publics dans le traitement appliqué par eux à leurs détenus. Il s'attache ensuite à déterminer la condition nouvelle faite dès lors à ceux-ci. Dans ce but, il les répartit en trois catégories différentes : prisonniers pour la foi, prisonniers de guerre, prisonniers pour crimes de droit commun. Ce qui l'occupe après cela, c'est l'action de l'Église, considérée comme le refuge et la protectrice des coupables. Pour soulager ces derniers, trois moyens divers sont mis en œuvre par la puissance ecclésiastique. Le premier est l'indulgence pascalle, qui rappelle les élargissements de prisonniers accomplis à Athènes, dans les fêtes des Panathénées, à Rome, dans celles des *Lectisternia*. Le second est le droit d'asile accordé à certains sanctuaires et analogue au privilège de même espèce dont bénéficient quelques temples ou autels à Rome, en Grèce et en Judée. Le troisième enfin est le droit d'intercession qu'obtiennent et qu'exercent les évêques en faveur des criminels. L'auteur présente une histoire résumée, mais très substantielle, de ce droit particulier. Il s'attache en même temps à en marquer le but précis<sup>2</sup>. Ce que veut l'Église, en pareil cas, ce n'est pas en réalité soustraire le coupable au châtiment légitime qu'il a encouru. C'est empêcher, s'il est possible, que ce châtiment, allant jusqu'à la suppression du criminel, ne mette un obstacle insurmontable à son amendement, à la guérison de son âme, à son salut définitif. Le secret de sa pensée doit être cherché dans la parole du prophète : « Dieu ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. » (Ézéchiel, xviii.) Quel est le résultat de cette action de l'Église sur le traitement appliqué aux détenus, c'est ce que M. K. étudie successivement dans un certain nombre d'États, l'Allemagne, les Pays-Bas, la France, l'Espagne, l'Italie.

Mais la bienveillance des pouvoirs publics, ce que l'auteur, comme on l'a vu, a désigné sous le nom de « Charité officielle, » même avec l'élan que lui imprime l'influence de l'Église, n'est pas seule à travailler à cette œuvre de miséricorde, dont l'esprit du Christ et de son Évangile a donné le signal. En même temps s'y emploie aussi l'initiative privée, la charité libre. Ce nouveau point de vue amène M. K. à examiner la

1. « Le second livre aussi, dit M. K. lui-même, dans sa première rédaction, a été signalé déjà par la critique comme une nouveauté. » Préface, p. iv.

2. Voir p. 109-125.

part qu'ont dans l'amélioration du sort des prisonniers à travers les siècles deux sortes d'institutions de nature essentiellement religieuse. Les premières ont pour représentants les ordres qui se sont voués à la libération des captifs, celui des Trinitaires d'origine française, celui des Nolasques ou de la Merci, de fondation espagnole. Les secondes consistent dans un nombre presque infini d'associations, celles de la *Confraternité de la Miséricorde* et de la *Compagnie de Sainte-Marie de la Croix* à Florence, des *Frères de la Pénitence* à Parme, des *Sacconi*, de la *Confraternité de la Charité*, de la *Confraternité de la Pitié*, à Rome ou dans d'autres villes d'Italie.

Ce n'est pas tout d'ailleurs. Cette sollicitude inouïe jusque-là des États et de leurs chefs pour une catégorie particulière de misérables, ces efforts de certains groupes d'hommes associés dans le but d'atténuer les horreurs d'une situation primitivement épouvantable, ce sont les formes diverses d'une même générosité, en quelque sorte collective. Mais il s'y ajoute encore l'initiative spéciale, la charité personnelle de quelques individus, qui, pour s'apitoyer, n'ont eu qu'à écouter la voix de leur cœur débordant de tendresse. Grands hommes, les plus dignes de ce nom, avec tout le sens et toute la valeur qui peuvent lui rester encore, malgré l'abus qu'en a fait trop souvent l'histoire aveuglée! M. K. voit en eux les fondateurs de notre système pénal moderne. Il passe en revue leur série glorieuse. Ce sont, dès le <sup>v</sup>e siècle, Paulin de Nole, l'évêque de Carthage, Deogratias, Séverin, l'apôtre du Norique, les gaulois Nicétius et Léonard; au <sup>xiii</sup>e siècle, le catalan Raimond Nonnatus; au <sup>xvi</sup>e, l'archevêque de Milan, Charles Borromée; au <sup>xvii</sup>e, l'espagnol Jean Peccador, l'allemand Friedrich de Spée, les prêtres français Claude Bernard et Vincent de Paul, le jurisconsulte Christian Thomasius<sup>1</sup>. Grâce à eux se résout, dans une unanimité triomphante, cet ensemble d'efforts, au bout desquels notre civilisation entrevoit enfin son idéal, le règne de la justice, mais de la justice attendrie, d'une justice de plus en plus tempérée de pitié.

En dehors de ces deux livres, dont nous venons d'exposer rapidement le contenu et l'esprit, et si importants d'ailleurs qu'on les juge, eu égard à leur nouveauté comme aux développements dont ils se composent, peut-être trouvera-t-on encore plus de valeur à celui qui leur succède, le troisième et dernier de l'ouvrage. Pour penser ainsi, on aura l'étendue de cette division nouvelle, et aussi la nature du sujet dont M. K. y a fait l'étude. Ce sujet, on l'a déjà dit, c'est l'emprisonnement appliqué par l'Église elle-même aux trois classes de personnes que compte la société issue du christianisme : les religieux vivant dans les monastères, les représentants du clergé séculier, les membres de la société laïque<sup>2</sup>.

1. Voir, p. 165-188, les considérations présentées, sous forme d'*Excursus*, à propos de ces personnages et de leur œuvre d'humanité.

2. C'est sur la distinction de ces trois catégories de personnes que sont

Par lui-même, comme l'observe tout d'abord l'auteur, le cloître est une véritable prison. Toutefois, l'emprisonnement proprement dit y devient encore de bonne heure un moyen disciplinaire. Dès 529, dans la règle qu'il donne au couvent du Mont-Cassin, saint Benoît inflige l'isolement aux moines coupables, et l'emprisonnement est bientôt considéré dans toutes les maisons religieuses comme une peine ecclésiastique d'une légalité incontestable. M. K. étudie les formes diverses que revêt cette peine, les particularités qu'elle comporte dans les règles des principaux ordres monastiques. Il décrit les locaux qui y sont affectés. Il énumère les châtements corporels qui viennent s'y joindre, l'enchaînement, la privation de nourriture, la torture.

Pour ce qui concerne l'emprisonnement infligé aux représentants du clergé séculier, ce qu'on découvre, quand on essaie d'en éclaircir les origines, c'est qu'il demeure inconnu à la primitive Église jusqu'au vi<sup>e</sup> siècle environ. Les traditions changent après cette date, et le cloître devient le lieu d'internement habituel pour les clercs. Le but qu'on poursuit en les y enfermant, c'est de leur faire faire pénitence (*ad agendam penitentiam*). Ce châtement est d'ailleurs plus terrible qu'on ne le croirait au premier abord. Il peut équivaloir à la peine de mort proprement dite, à la suppression pure et simple de l'individu qui y est condamné, quand c'est ce qu'on appelle le *carcer perpetuus*. Quoi qu'il en soit, telle est la jurisprudence qui prévaut sans réserves jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle. Bien qu'adoucie et surtout réglémentée par l'État, on peut même dire qu'elle change peu depuis. Ce n'est pas, du reste, que les évêques n'aient constitué d'assez bonne heure pour les prêtres séculiers soumis à leur juridiction des prisons qui leur sont propres. Ces prisons, on les retrouve, selon toute apparence, sous leur première forme, dans les *decanica* ou *diaconica* de l'ancienne Église. Elles subsistent, durant de longs siècles, en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne. Comme moyens de correction pour les clercs, on y met en usage des punitions corporelles de tout genre, y compris la torture.

Des membres du clergé séculier aussi bien que régulier, l'emprisonnement ecclésiastique s'étend enfin aux représentants de la société civile elle-même. Les plus anciens conciles lui ont attribué cette application particulière, que sanctionnent tous les papes du haut moyen âge. Ainsi entendu, il est mis définitivement en usage par l'Inquisition pontificale à partir du xiii<sup>e</sup> siècle. Il préside à la naissance de l'Inquisition d'État, dont l'Espagne donne le premier exemple à la fin du xv<sup>e</sup>. Il entraîne enfin comme conséquences pour les prisonniers les mêmes traitements devenus traditionnels<sup>1</sup>.

fondées les trois parties dont se compose le dernier livre de l'ouvrage que nous analysons : 1<sup>o</sup> l'emprisonnement monastique, p. 192-251 ; 2<sup>o</sup> l'emprisonnement appliqué par l'Église au clergé séculier, p. 251-314 ; 3<sup>o</sup> l'emprisonnement appliqué par l'Église aux laïques, p. 314-346.

1. En ce qui concerne l'Inquisition et les châtements qu'elle emploie, à peine

Après ce que nous avons dit du livre de M. K. et l'analyse que nous avons essayé d'en présenter, notre espoir serait bien déçu si on n'avait pas pris déjà de ce livre l'idée la plus favorable. Ce que nous y avons relevé jusqu'ici n'est pas, du reste, tout ce qui s'y trouve uniquement de remarquable. Outre l'exposition détaillée et consciencieuse du sujet choisi, ce qu'il faut y noter encore, c'est la netteté du plan, qui naît pour ainsi dire de lui-même des matières successivement embrassées. C'est, de plus, mais sans pédantisme aucun, et au grand profit du lecteur, la trace volontairement conservée de recherches presque infinies, tout l'appareil, en un mot, que réclame la science moderne. A cet égard, nous nous reprocherions de ne pas mentionner, d'une façon expresse, la série d'éclaircissements qui terminent l'ouvrage, et, sous la forme d'indications bibliographiques ou sous celle de notes proprement dites, en complètent les trois livres de la manière la plus heureuse<sup>1</sup>. A tout cela se joint, et c'est par cet aperçu que nous terminerons notre jugement, comme par le plus considérable que nous ayons à offrir à propos du travail qui nous a occupé, et celui où l'on trouvera, il semble, le plus grand éloge qu'on en puisse faire, à tout cela se joint, disons-nous, pour l'éclairer et le vivifier en quelque sorte, le plus haut et le plus large esprit d'humanité, la confiance la plus ferme dans le progrès et la civilisation.

En commençant son livre, M. K. a cru pouvoir en parler dans les termes que voici et qu'on nous permettra de reproduire : « Le théologien qui veut connaître l'Église, à la fois comme une mère pleine d'amour et de sollicitude pour les criminels et les pécheurs et en même temps rigoureuse parfois pour eux et attentive à les châtier, le juriste aussi, qui s'intéresse aux origines du droit pénal, avec eux et pas moins qu'eux l'historien de la civilisation et l'archéologue, tous voudront bien sans doute accorder quelque attention à notre œuvre, si modeste qu'elle soit, parce que l'objet en est emprunté à l'un des domaines de la science encore peu connu et peu exploré<sup>2</sup>. » A ce témoignage, que l'auteur s'est donné à lui-même, nous nous associons entièrement pour notre part. Nous y voyons volontiers une espérance, qui vraisemblablement ne sera pas trompée, et qui en tout cas mérite, à notre sens, de se réaliser pleinement.

Charles MOLNIER.

est-il besoin de noter que, dans tout ce qu'il en dit, M. K. se montre aussi au courant que possible des travaux qui, depuis un certain nombre d'années, ont renouvelé cette partie de l'histoire religieuse.

1. Voir *Anmerkungen*, p. 348-380. De ces remarques, les plus importantes sont celles qui se rattachent au livre II. L'auteur y a étudié toute une suite de questions, dont quelques-unes de notre époque même. Nous indiquerons plus particulièrement les suivantes : les prisons en Allemagne au moyen âge ; la prison San Michele, fondée par Clément XI en 1703, pour la correction des jeunes gens ; l'origine des prisons cellulaires ; les derniers sorciers. Voir d'ailleurs la table de cet ensemble, p. vi, vii.

2. Préface, p. iv.

**Felice Tocco. I Fraticelli o Poveri Eremiti di Celestino, secondo i nuovi documenti.** In-8°, 43 pages. (Extrait du *Bolletino della Società storica Abruzzese*. Anno VII, Puntata XIV, p. 447-459. Santini Simeone editore, Aquila, tipografia Aternina, 1895.)

Tous ceux qu'intéresse l'histoire religieuse du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècle savent assez la transformation profonde qu'ont subie, depuis une vingtaine d'années environ, nos informations au sujet de l'ordre des Franciscains, dans la première période si agitée de son développement. A des notions, non seulement très incomplètes et très confuses, mais encore absolument erronées sur les points les plus essentiels de l'existence primitive de cet ordre, ont été substituées peu à peu des indications désormais sûres et satisfaisantes. Il s'en faut d'ailleurs que ce travail de reconstitution, si activement qu'il ait été conduit, ait résolu encore tous les problèmes que comporte une histoire de telle importance. A peine même pourrait-on soutenir avec quelque exactitude que rien ait été fixé de celle-ci, en dehors des grandes lignes et des idées maitresses qui doivent lui servir de cadre. Aussi doit-on attribuer d'autant plus de valeur à tout effort, quelle qu'en soit la nature, capable d'ajouter quelque chose à la connaissance, jusqu'à présent si sommaire, que nous avons de l'histoire franciscaine. Surtout quand il s'agit d'un savant tel que M. Tocco, dont on peut dire, ainsi que de son émule, le P. Franz Ehrle, qu'il doit être mis sans contestation au nombre de ceux qui auront le plus contribué à débrouiller le difficile sujet dont nous parlons.

Ce que s'est proposé le premier des deux écrivains que nous venons de nommer, dans le travail dont nous avons à donner ici un aperçu, c'est de déterminer en quelque sorte et de résumer ce que nous apprennent les textes découverts et étudiés le plus récemment au sujet d'une des fractions dissidentes de l'ordre de saint François, celle que l'on connaît sous le nom de *Fraticelles*.

Dans une première division (p. 117-132), l'auteur présente d'abord un récit succinct des destinées de ces sectaires, sous les pontificats successifs de Célestin V, de Boniface VIII, de Benoît XI, de Clément V, de Jean XXII, depuis l'année 1294, où le premier des papes énumérés leur permet de fonder une congrégation à part, sous le nom de *Pauvres Ermites de Célestin*, jusqu'à la mort, en 1337, d'un de leurs premiers chefs, Fra Angelo Clareno, demeuré seul à leur tête après la disparition, en 1307 ou 1308, de son compagnon de lutttes, Fra Liberato. Ce récit, comme l'observe en passant M. Tocco, a pour base les documents les plus authentiques, tels que les propres lettres d'Angelo, les procès instruits à différentes époques contre ses adhérents, les bulles pontificales et enfin la célèbre *Chronique des sept tribulations de l'ordre des Mineurs*, dont la composition est due très certainement à Angelo lui-même.



Cette première division épuisée, M. Tocco, dans la seconde partie de son étude (p. 132-149), arrive à ce qui en est l'objet spécial et que nous avons indiqué plus haut. Il expose, en les appuyant de quelques textes choisis entre les plus significatifs, les conclusions définitives de la science à propos d'un certain nombre des questions principales se reliant à l'histoire des *Fraticelles*, aux opinions et aux tendances qui leur sont particulières. Voici, sous une forme aussi brève que possible, quelques-unes de ces conclusions. Nous donnons naturellement celles qui semblent les plus importantes.

Les *Fraticelles*, malgré leurs aspirations à une existence indépendante, doivent être rattachés à cette fraction de l'ordre franciscain dont les membres ont été désignés sous le nom de *Spirituels*. C'est au temps de Jean XXII que l'appellation, qu'ils ont rendue fameuse, supplante définitivement celle de *Pauvres Ermites de Célestin*. Ainsi que l'a démontré le P. Ehrle, il ne faut les confondre ni avec le mystique Ermanno Pungilupi, ni avec les chefs des *Faux-Apôtres* Segarelli et Dolcino, ni même avec les Minorites dissidents, de la France méridionale, les fameux *Béguins*. Des *Fraticelles*, il faut distinguer encore les partisans de Michel de Césène. Ceux-ci sont d'ailleurs ennemis des *Spirituels*, puisque l'un d'eux, frère Bonagrazia, a défendu les *Conventuels* contre Ubertino de Casal. Si beaucoup d'entre eux s'insurgent, à partir d'une certaine date, contre Jean XXII, leurs théories spéciales, favorables aux prétentions de l'Empire, qu'a exposées Occam, ne se trouvent pas dans les aveux obtenus des *Fraticelles* proprement dits. Une autre distinction qui s'impose également, c'est celle qu'il faut faire entre ces derniers et les *Spirituels*, des rangs desquels ils sont sortis. Les *Spirituels* n'auraient jamais souscrit à la scission opiniâtrément réclamée par les *Fraticelles*, puisqu'au contraire ils rêvaient l'union de l'humanité entière sous le règne de l'Esprit-Saint. Les vrais disciples et successeurs des *Spirituels*, ce sont les *Béguins* de France et leur chef, le grand écrivain Pierre Olive. Celui-ci a parfois des paroles dures pour Fra Angelo. Il combat aussi l'opinion favorite des *Fraticelles*, que Célestin V, en abdiquant, a pris une détermination qu'il n'avait pas le droit de prendre.

En même temps que ces questions, dont la solution semble désormais acquise à la science, M. Tocco en examine un certain nombre, qui, pour le moment au moins, demeurent encore assez obscures. Voici un certain nombre de ces dernières. Comment Fra Angelo, qualifié autrefois de « nequam hereticus » par Jean XXII, s'élève-t-il, après sa mort, à la dignité de bienheureux, si bien que les Bollandistes se croient obligés d'insérer sa biographie dans leur recueil? (voir p. 147). A quelle époque aussi ses disciples donnent-ils son nom à leur congrégation particulière? (voir p. 148-149). Comment enfin les représentants tardifs de l'esprit qui l'a animé, Giovanni della Valle et Paolo dei Trinci, font-ils approuver par les souverains pontifes, dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, la séparation d'avec l'ordre primitif de saint

François, que lui-même et Fra Liberato ont vainement réclamée? A cette dernière question, M. Tocco croit pouvoir faire la réponse suivante. L'approbation si longtemps désirée s'obtient le jour où les *Fraticelles* se décident à éliminer de leur sein ceux d'entre eux qui s'obstinent à ne voir en Jean XXII qu'un faux pape, et qui flétrissent aussi de ce nom ses successeurs, élus par des cardinaux, dont la plupart doivent leur nomination à ce même pontife (voir p. 149).

On voit du reste, d'après ce qui vient d'être dit, comment, grâce à la connaissance toute spéciale et profonde qu'il a de ces matières, M. Tocco a pu, dans un nombre restreint de pages, donner une forme définitive à la solution de quelques-uns des points les plus difficiles de l'histoire franciscaine, et poser en même temps avec netteté plusieurs des questions sur lesquelles, à propos de cette même histoire, la science doit encore réserver son jugement. C'est là un nouveau service dont on ne saurait lui savoir trop de gré. N'oublions pas d'ailleurs de remarquer encore, qu'en écrivant amoureux des documents inédits et qui en sait la valeur, il n'a pas manqué d'en joindre quelques-uns à son œuvre. C'est là, en effet, l'objet d'un appendice, où se rencontrent, avec le prologue d'une traduction italienne du livre de Jean Climaque, emprunté à la Bibliothèque Laurentienne, divers fragments du *Breviloquium* d'Angelo Clareno, tirés d'un manuscrit de la Bibliothèque Saint-Marc de Venise, et deux lettres du même personnage, fournies par un volume de la Bibliothèque nationale de Florence.

Charles MOLINIER.

Paul FREDERICQ. **Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae.** Verzameling van stukken betreffende de pauselijke en bisshoppelijke Inquisitie in de Nederlanden; tweede deel. stukken tot aanvulling van het eerste deel (1077-1518). Gent, J. Vuylsteke; 'S-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1896. In-8°, xxii-414 pages.

On ne l'a pas oublié peut-être, sous le même titre que nous venons de reproduire, M. Paul Fredericq a publié, en 1889, au sujet de l'Inquisition dans les Pays-Bas durant le moyen âge, un premier recueil de textes très important, et tel qu'il serait fort à souhaiter que tous les pays de l'Europe, où s'est exercée la répression inquisitoriale, en eussent de semblable. Depuis cette époque, c'est, il semble, sur les études auxquelles l'avait forcé l'élaboration de l'ouvrage dont nous venons de rappeler le souvenir, que s'est concentrée plus spécialement l'activité scientifique, d'ailleurs très vive, de l'auteur. Du moins pourrait-on le croire d'après la nature des travaux qui l'ont occupé dans ces cinq ou six dernières années, aussi bien ceux qu'il a déjà mis au jour, comme la première partie de son *Histoire de l'Inquisition néerlandaise*, parue en

1892, que ceux dont il a annoncé lui-même l'apparition prochaine. Nous voulons dire la deuxième partie de cette même histoire de l'Inquisition, ainsi que la continuation, pour le xv<sup>e</sup> siècle et l'âge de la Réforme, du *Corpus* dont nous avons parlé tout d'abord. Aussi est-il arrivé à M. Fredericq ce à quoi on pouvait s'attendre. Engagé profondément dans un certain ordre de recherches, il a rencontré peu à peu toute une série de textes se rattachant intimement à ceux dont il avait composé déjà le volume édité par lui en 1889. Ce sont ces textes découverts plus récemment qu'il a eu l'heureuse idée d'imprimer à leur tour. Avec les précédents, ils constituent, au sujet de la lutte soutenue par l'Église contre l'hérésie dans les Pays-Bas, durant le moyen âge et jusqu'à la seconde phase de répression qu'ouvrent les temps modernes et le règne de Charles-Quint, un ensemble aussi complet et aussi riche qu'on peut le désirer.

Ce n'est pas, d'ailleurs, que les documents nouveaux, au nombre de deux cents environ, réunis dans cet appendice, différent, ni par leur nature, ni, cela va sans dire, par la manière dont ils ont été publiés, de ceux auxquels ils servent de complément. Les sources en sont les mêmes. Ce sont, en premier lieu, un certain nombre de dépôts publics, archives ou bibliothèques. Nous mentionnerons à cet égard les archives royales de Bruxelles, les archives d'État de Gand, de Bruges, de Tournai, la bibliothèque de la Haye, la Bibliothèque nationale de Paris. A ces dépôts ont été empruntés spécialement les textes inédits. Quant aux autres, ils ont été extraits d'une foule d'imprimés de tout genre, espacés dans une période de près de quatre cents ans : grandes collections ayant trait à l'histoire politique ou religieuse, bullaires, inventaires de documents, chroniques, publications de tout genre dues à l'érudition moderne<sup>1</sup>.

On comprendra que nous n'ayons pas le dessein d'essayer l'énumération, si abrégée qu'elle soit, d'une telle foule de pièces. Nous nous bornerons à indiquer celles qui, par leur nombre, forment de véritables groupes, offrant sur telle ou telle question ou bien sur tel ou tel personnage une somme considérable de renseignements. A ce point de vue, nous citerons d'abord plusieurs textes se rapportant au début du xiv<sup>e</sup> siècle et au fameux hérétique Tanchelm (nos 4-7). Dans le même siècle, nous indiquerons encore ceux qui concernent un personnage longtemps énigmatique, et sur lequel M. Fredericq lui-même a contribué tout récemment à faire la lumière, le prêtre liégeois Lambert le Bègue (nos 11-16)<sup>2</sup>. Aux précédents, nous en joindrons, pour le siècle suivant

1. Voir, du reste, pour plus amples détails sur ce point, la bibliographie donnée par M. F. lui-même, sous ce titre : *Aangehalde handschriften en drukwerken*, p. 314-323.

2. Sur Lambert le Bègue, voir les travaux suivants de M. F. : *les Documents de Glasgow concernant Lambert le Bègue (Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 1895, 3<sup>e</sup> série, t. XXIX, n<sup>o</sup> 1)*; *Note complémentaire sur les docu-*

et pour les années 1235 et 1236, quelques-uns ayant trait à un dominicain et inquisiteur de cette époque, le trop célèbre Robert le Bougre (nos 23-28). A l'ouverture du xiv<sup>e</sup> siècle, nous noterons une série de morceaux se rattachant au procès des Templiers (nos 34-36, 40-42).

Toutefois, les groupes de documents que nous voulons indiquer maintenant semblent avoir encore plus d'importance. Un premier, daté des pontificats de Jean XXII, de Benoît XII, de Clément VI, a pour objet les Béguines des Pays-Bas (nos 44-54). Un autre, qu'enferment tout entier les deux années 1245 et 1250, concerne les fanatiques si connus sous le nom de Flagellants (nos 61-89; voir aussi nos 117, 118 pour une renaissance en Flandre de la même folie dans l'année 1400). De celui-ci on peut en rapprocher un troisième, qui nous éclaire sur une secte plus absurde encore que les Flagellants, et dont les représentants, à cause de leurs démonstrations étranges, ont reçu des contemporains le nom significatif de Danseurs (nos 93-104). Un dernier enfin nous initie aux rêveries inoffensives des Frères de la vie commune et de leur maître Gérard Groot (nos 105-107, 109-114, 119, 120). Citons encore, au terme de ces indications rapides, tout un ensemble de textes bien faits pour nous éclairer sur le trouble profond des consciences, sur le désarroi religieux au temps des conciles sur lesquels s'inaugure le xv<sup>e</sup> siècle. Ces textes, ce sont ceux où se trouvent tout au long deux curieuses affaires, celle d'un moine augustin du diocèse de Liège et du couvent de Tournai, Nicolas Serrurier (nos 127, 132, 139, 140, 142, 147-150, 153), ainsi que celle d'un dominicain du couvent de Groningue, Mathieu Grabov (nos 133-138). A tout cela joignons, pour en finir, quelques documents qui nous montrent, aux dernières années du même siècle, des Vaudois et des Vaudoises, brûlés à la fois pour leurs opinions religieuses et pour le crime prétendu de sorcellerie, et victimes du trouble qui, gagnant à ce moment l'Église, ne lui laisse, comme il est arrivé déjà à plusieurs époques de son histoire, qu'une notion indistincte de la réalité.

Nous arrêterons là ces indications, auxquelles il ne nous reste, d'ailleurs, que peu de chose à ajouter. Aucun de ceux qui connaissent M. Fredericq ne s'étonnera sans doute si nous affirmons que son œuvre nouvelle porte, à notre sens, le témoignage du même soin qu'il met dans tous ses travaux. Cet appendice du recueil paru, il y a sept ans, offre en tout cas le même appareil scientifique que l'on trouve chez son aîné : des éclaircissements parfois très étendus, en tête de chaque texte, afin d'en faciliter l'intelligence, des notes au bas des pages dans le même but, une table analytique aussi complète que possible. Mentionnons de plus une liste des inquisiteurs pontificaux et épiscopaux dans les Pays-Bas de 1175 à 1517, liste qui augmente d'un nombre

*ments de Glasgow concernant Lambert le Bègue (Ibid., ut supra, n° 6). Sur ces travaux, voir aussi le jugement de M. Hermann Haupt, Zeitschrift für Kirchengeschichte, t. XVII, 1, 2.*

considérable de noms la série de ces personnages insérée déjà dans le premier recueil. N'oublions pas enfin un détail qui n'est pas sans importance pour le maniement commode de tant de textes historiques accumulés. C'est une double numérotation, dont le second signe classe les textes dont il s'agit à la suite de ceux qui concernent le même sujet et qui figurent dans le volume publié antérieurement. Cet artifice offre un avantage qu'on devine sans peine. Il permet de fondre en quelque sorte les deux publications l'une dans l'autre.

Charles MOLINIER.

**Eine mailändisch-thüringische Heiratsgeschichte aus der Zeit  
König Wenzels**, von Prof. K. WENCK. Dresde, Bensch, 1895.  
In-8°, 42 pages.

Les projets matrimoniaux entre familles princières au xiv<sup>e</sup> siècle furent presque toujours le prix, la condition, ou le point de départ d'alliances politiques. Les États étaient alors considérés comme des biens de famille, et les dots des princesses n'avaient pas seulement pour effet d'accroître le territoire de leur époux, elles ouvraient en outre souvent la perspective de prétentions héréditaires avantageuses pour l'avenir. On espérait aussi que la jeune épouse deviendrait comme un ambassadeur permanent de son ancienne patrie dans sa nouvelle. C'est là ce qui explique que bien des projets matrimoniaux aient échoué, c'est là aussi ce qui rend particulièrement intéressants ceux qui ont réussi. Un savant professeur de Pavie, G. Romano, avait en 1891, dans un article de l'*Archivio storico lombardo*, attiré l'attention sur le mariage d'une princesse milanaise avec un landgrave de Thuringe de la maison de Wettin, mariage curieux puisque les époux ne se virent jamais, et mariage propre non seulement à piquer la curiosité, mais à exercer la sagacité des historiens, puisque les documents qui nous en parlent se contredisent, et qu'un certain nombre d'entre eux défigurent certainement la vérité.

Un jeune professeur de Marbourg, M. Wenck, a tenté de reprendre ce problème : il croit pouvoir interpréter les textes autrement que M. Romano, qui n'a pas su, d'après lui, débrouiller la situation compliquée des partis adverses à cette époque, et n'a pas vu de quel imbroglio politique était sorti ce mariage. La belle Lucie Visconti, l'héroïne de cette histoire, était une fille de ce Bernabò Visconti, qui fut dans la seconde moitié du xiv<sup>e</sup> siècle un redoutable adversaire du pape, de l'empereur et des princes italiens. Il s'agissait en 1385, comme le montre très bien M. Wenck, de créer une étroite alliance entre les Bernabò, les princes d'Anjou et la France, et de reprendre la guerre contre Charles de Durazzo. Mais Bernabò et ses deux fils furent faits prisonniers par Galéas Visconti, et durent subir le sort qu'ils pensaient infliger à ce dernier. Complétant les recherches de M. Jarry (Bibl. de l'École des

chartes, 1892, p. 243-505), M. Wenck nous montre en Galéas un diplomate très habile, et nous fait comprendre à la fois les conditions du traité qui fut conclu avec la France le 30 mars 1398 et les efforts de l'empereur Wenceslas pour s'attacher la maison de Wettin en provoquant une union entre cette famille et celle des Visconti. Le 2 novembre 1398, pleins pouvoirs furent octroyés à Paganus de Biassono pour élaborer un projet de contrat entre Lucie Visconti et l'un des princes de la famille de Wettin, soit Frédéric, fils aîné du margrave de Misnie, Frédéric le Sévère, soit un de ses frères, Guillaume ou Georges, soit enfin Frédéric le Pacifique. Mais la main de Lucie avait été déjà demandée à cette époque par un puissant seigneur anglais, par le comte Henri de Derby qui, provoqué en duel, « envia, nous dit Froissart, grans messages en Lombardie devers messire Galéas pour avoir des armures à son point et à sa volonté. » L'auteur n'a pu dissiper toutes les obscurités qui planent sur cette romanesque équipée, qui fit échouer l'entrevue qui eut lieu à Forchheim, dans la première quinzaine du mois de mai 1399, entre le margrave de Misnie et les princes électeurs rhénans, entrevue qui montre bien l'intérêt tout politique qu'on attachait au mariage de Lucie. Dès le 28 juin 1399, elle était mariée par procuration à Frédéric de Misnie. On sait que la protection accordée par Wenceslas aux Visconti amena bientôt la déposition de ce dernier. On obligea son successeur, le comte palatin Robert, à révoquer Galéas comme duc de Milan et à faire rentrer le Milanais dans la mouvance de l'Empire. C'est à ce moment surtout qu'on voit clairement apparaître les conséquences du mariage contracté dix ans auparavant par Louis d'Orléans avec Valentine Visconti.

L'expédition tentée par Robert en 1400 révèle son impuissance. Il fut éconduit par le pape après s'être laissé jouer par Galéas, et, si ce dernier n'était mort subitement le 3 septembre 1402, peut-être eût-il fait faire un grand pas à l'unité italienne. Ses fils étant incapables de le remplacer, une réaction se produisit. Lucie Visconti fut en quelque sorte la victime de cette politique avortée. Henri de Derby devint roi d'Angleterre sous le nom de Henri IV, et peu de mois après la mort de Galéas, le 7 février 1403, nous le voyons épouser la duchesse Jeanne de Bretagne. Quelques jours après, le 24 février, ainsi qu'il résulte d'un manuscrit de la bibliothèque Trivulcienne à Milan, Lucie jurait sur les saintes Écritures, devant la veuve de Galéas et six témoins, qu'elle n'avait consenti à épouser le fils du margrave de Misnie que sous la pression de la terreur que lui inspirait Galéas, mais avec l'intention bien arrêtée de ne pas devenir sa femme. Elle ajouta qu'elle avait beaucoup pleuré en donnant son assentiment, et avait déclaré en présence d'un grand nombre de personnes qu'elle avait agi contrainte et forcée, et qu'elle avait enlevé sa bague de fiancée et ne se regardait pas comme mariée. Le 14 juillet 1403, elle donnait plein pouvoir à Biassono de négocier pour elle un nouveau mariage qui d'ailleurs n'aboutit pas. Elle épousa finalement le comte Édouard de Kent qui mourut pré-

maturément et dont elle n'eut pas de postérité. Mais elle n'oublia point Henri de Derby, et, dans les messes qu'elle fit dire pour le repos de l'âme de son époux, elle joignit une intention spéciale pour le roi d'Angleterre Henri IV, son premier et peut-être son seul amour.

M. Wenck a su présenter avec charme les traits essentiels de cette histoire et discuter avec sagacité la validité du mariage contracté avec Frédéric de Misnie. Si Lucie Visconti n'a pas joué un grand rôle, elle a été du moins mêlée à des affaires politiques considérables, elle nous apparaît surtout comme une figure intéressante, et l'histoire s'incline avec respect devant cette princesse énergique refusant de céder à la contrainte et d'appartenir à un homme qu'elle n'aimait pas.

Georges BLONDEL.

**Il comune Teramano nella sua vita intima e pubblica dai piu antichi tempi ai moderni**, racconto e studi seguiti da documenti e da tavole, per Francesco SAVINI. Roma, Forzani, 1895. In-8°, 642 pages.

C'est un bien gros livre que M. Savini a consacré à Teramo, et, *a priori*, on pouvait se demander si les fastes de cette ville, qui a joué un rôle assez effacé en Italie, exigeaient une aussi longue histoire. Après l'avoir lu, on est persuadé qu'elle aurait pu, avec avantage, être réduite des deux tiers. Une grande partie du livre est occupée par des digressions aussi inutiles que fastidieuses. Quelle utilité peut présenter ce préambule de trente et une pages que l'auteur a intitulé *Prolegomènes à l'Histoire de la commune de Teramo*? Que nous importent toutes les opinions qui ont pu être émises sur les communes italiennes en général depuis Sigonius jusqu'à M. Savini? L'on sait fort peu de chose sur Teramo dans le haut moyen âge; à cela rien d'étonnant, mais notre auteur a voulu à tout prix combler ces vides par des développements généraux sur les communes italiennes, ou même sur la vie municipale à l'époque romaine ou carolingienne. C'est ainsi qu'il a consacré de nombreuses pages aux institutions lombardes (p. 73), puis à celles de Charlemagne. Pour expliquer la souveraineté qu'exerçait l'évêque de Teramo sur sa cité, il étudie l'immunité (chap. ix); ailleurs, il nous expose comment, dans toute l'Italie, l'organisation communale a succédé au pouvoir épiscopal (p. 105), ou bien encore il examine le rôle des consuls dans les villes italiennes.

Tous ces développements peuvent être exacts, nous ne contesterons pas les belles théories qui y sont présentées; mais ils ont un double défaut : d'abord, ils ne se rattachent au sujet que par des liens fort lâches et ils nous font penser à Simonide chantant tous les dieux pour s'éviter la peine de chanter l'athlète obscur qui lui avait commandé des vers! De plus, ce ne sont que des emprunts faits par M. Savini à des auteurs allemands ou italiens. C'est M. Hegel qui lui a inspiré de

très près sa théorie sur la transition du pouvoir épiscopal à l'organisation communale; M. Salvioli n'est pas étranger à ses idées sur l'immunité, Handloike a été souvent mis à contribution pour les origines du Consulat. Mieux valait ne rien dire que de parler à côté du sujet et d'après autrui!

Mieux valait surtout traiter certaines questions que l'auteur a laissées dans l'ombre. Il n'a rien dit de l'histoire ecclésiastique de Teramo : à quelle époque le christianisme y a-t-il fait son apparition? Quelles sont les traditions locales? Quel rôle ont joué les évêques dans l'histoire politique et religieuse? Des institutions monastiques se sont-elles établies dans ce diocèse? Voilà autant de questions qu'il eût été intéressant d'aborder, même si elles devaient rester insolubles. La vie économique de Teramo n'aurait pas été moins curieuse; l'auteur en parle à plusieurs reprises, il mentionne l'industrie de la laine et des draps, qui faisait, au moyen âge, la richesse de cette cité; mais ces détails nous sont donnés sans ordre et par hasard, ils auraient pu faire l'objet d'une étude suivie. Je sais bien que M. Savini a voulu surtout écrire l'*Histoire de la commune de Teramo*, il nous le dit expressément (p. 233); mais peut-on séparer l'histoire municipale de l'histoire ecclésiastique dans une ville où les institutions communales se sont peu à peu formées sous le gouvernement épiscopal? Le commerce, l'industrie ne sont-ils pas à considérer de très près dans l'histoire intérieure de toute cité? Si l'auteur ne voulait considérer que la vie municipale, ne devait-il pas décrire, avec plus de détails, les luttes des factions qui donnent un caractère si tragique à cette ville, pendant le xv<sup>e</sup> siècle? Encore sur ce point, l'auteur a craint de sortir des limites qu'il s'était tracées, et il a coupé court à un récit, qui eût été cependant fort intéressant (p. 235).

Nous aurions encore à faire plus d'une critique si nous examinions le livre dans le détail. Nous relèverions des répétitions si nombreuses que l'auteur lui-même a senti le besoin de s'en excuser (p. 126); nous mentionnerions un grand nombre de faits qui demanderaient des références plus précises : à la page 335, l'auteur donne la liste des familles patriciennes de Teramo avec la date de leur première apparition dans l'histoire; mais il ne renvoie à aucun document, et nous sommes obligés de le croire sur parole. Enfin, pourquoi continuer, après les savantes études de M. l'abbé Duchesne, à citer Anastase le Bibliothécaire pour le *Liber Pontificalis*? (p. 66).

Malgré toutes ces réserves, cette *Histoire de la commune de Teramo* ne sera pas sans utilité. Préparé à cette œuvre par une série de publications antérieures, l'auteur a réuni un nombre considérable de renseignements; il a publié en appendice des documents que l'on pourra consulter avec fruit; enfin, il a sagement élucidé des questions jusqu'ici souvent controversées, comme, par exemple, lorsqu'il identifie l'antique *Aprutium* et le *Castrum Aprutinense* avec Teramo (p. 57-63). Les divisions qu'il a établies dans l'histoire de cette cité semblent tout



à fait scientifiques. Il établit tout d'abord une période barbare et une autre comtale; il distingue au <sup>xii</sup>e et au <sup>xiii</sup>e s. le régime épiscopal, de 1207 à 1292 le régime de libertés communales, de 1292 à 1388 la période de semi-liberté où, peu à peu, les institutions municipales succombent devant l'absolutisme des rois napolitains; enfin de 1388 à 1507, la ville est agitée par des factions et devient la proie des tyrans, comme d'ailleurs la plupart des autres cités italiennes, jusqu'au jour où se constitue, vers 1520, le patriciat, qui la gouverne jusqu'à la fin du <sup>xviii</sup>e siècle. Les critiques que nous avons présentées ne sauraient, sans injustice, nous faire oublier les mérites de l'auteur, la somme de travail et l'étendue des recherches que suppose son œuvre, et les services qu'elle peut rendre à l'histoire municipale de l'Italie.

Jean GUIRAUD.

---

Henri LORIN. **Le comte de Frontenac.** Étude sur le Canada français à la fin du <sup>xvii</sup>e siècle. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Colin, 1895. In-8°, xiv-503 pages, avec une carte.

Frontenac est la plus grande figure historique du Canada français, qu'il a gouverné pendant une vingtaine d'années, en deux fois, de 1672 à 1682 et de 1689 à 1698. C'est le Dupleix de l'Amérique du Nord. Son nom est populaire de l'autre côté de l'Atlantique. Il est le héros des légendes, des poètes et des historiens canadiens. Les Anglo-Saxons eux-mêmes lui rendent justice et Parkman lui a consacré une étude intéressante et équitable, quoique insuffisamment informée. Mais ce grand Français n'avait pas encore trouvé d'historien français. M. Lorin a eu la louable pensée de combler cette fâcheuse lacune et de réparer cet injuste oubli. Il a pieusement rassemblé, à travers les documents et les livres, soit français, soit canadiens, soit anglais, les pierres du monument que Frontenac méritait d'avoir dans sa patrie d'origine, dans le *vieux pays*, et il le lui a élevé. Son travail est donc une monographie et même, il le déclare, une apologie de Frontenac, mais une apologie qui reste œuvre de science et de vérité. De plus, en raison de l'importance du personnage et de l'étendue de son double commandement (1672-1698), c'est une étude complète du Canada pendant la seconde moitié du <sup>xvii</sup>e siècle, époque intéressante de son histoire, où se fixe la constitution et se dessine la physionomie de la Nouvelle-France de l'Amérique du Nord.

Une rapide introduction nous fait connaître la scène avant l'entrée du principal acteur. Sous le régime de la Compagnie des Cent-Associés (1628-1663), le Canada n'avait guère été qu'un terrain de chasse pour les coureurs des bois et une mission de Jésuites<sup>1</sup>. Colbert, en le livrant

1. Dans la liste, si rapide soit-elle, des gouverneurs du Canada depuis Chaplain, on a lieu d'être surpris de l'oubli de Montmagny, d'Ailleboust et de Lau-

à la Compagnie des Indes-Occidentales (1664), vient de lui donner l'organisation qu'il gardera jusqu'à la fin de la domination française : un gouverneur général, un intendant, un conseil souverain, un évêque à Québec; des gouverneurs particuliers à Montréal et Trois-Rivières; des fiefs, baronnies et châtellenies dans le reste du territoire. C'est l'image d'une province française. C'est l'ancien régime transporté dans le nouveau monde, avec tous ses défauts, toutes ses charges, toutes ses entraves, le despotisme, la centralisation, la féodalité, l'intolérance religieuse, les conflits de pouvoir et de préséance entre les fonctionnaires, la lutte entre le gouvernement civil et le clergé, un clergé tout-puissant et très autoritaire; aucune autonomie, aucune liberté d'action, aucune ressource. La colonie est à la fois trop dépendante et trop isolée de la métropole. Elle ne se suffit pas à elle-même, elle ne peut rien faire par elle-même, et cependant elle communique très difficilement avec la France. Elle n'a pas même un vaisseau à sa disposition. Il lui faut attendre de longs mois les ordres, les approvisionnements, les renforts, l'argent nécessaires pour vivre et pour agir, par un convoi qui vient une fois l'an, en été, et qui repart en automne, avant les glaces, chargé de rapports contradictoires, de plaintes, de dénonciations, de calomnies, qui rendent bien difficiles, sinon impossibles, de la part du gouvernement métropolitain, des vues nettes, des jugements équitables et des décisions heureuses sur les hommes et sur les choses. Malgré tout, sous l'administration du gouverneur de Courcelles et de l'intendant Talon, précurseurs immédiats de Frontenac (1664-1672), le Canada commence à prendre figure de colonie. En 1671, il a 6,000 habitants et 700 naissances. Il s'essaie à l'agriculture, à l'industrie, à la recherche et à l'exploitation des mines. Il a sa petite armée, les six compagnies du régiment de Carignan. Il s'étend vers les grands lacs, vers la baie d'Hudson, vers l'Acadie, par une série d'expéditions, d'établissements, de postes de traite et de missions.

Frontenac arrive dans l'automne de 1672, et la première partie de l'ouvrage expose son premier gouvernement (1672-1682). Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, avait alors cinquante ans. C'était un gentilhomme de haute naissance, bien apparenté et bien posé à la cour (fils d'un maître d'hôtel et filleul de Louis XIII, époux d'une des *divines*, Anne de la Grange-Trianon), mais de petite fortune. Il avait servi avec distinction dans l'armée. Mais rien ne le préparait à son nouveau rôle. Il y réussit supérieurement. Il avait les qualités extérieures du commandement : un grand air, une majesté imposante et quelque peu hautaine. Il y joignait une intelligence prompte et nette, une

zon, surtout de Montmagny, dont le nom est resté pour les sauvages celui de tous les gouverneurs sous sa forme indigène d'*Onontio* (grande montagne, Mons magnus, Montmagny). M. Lorin, qui emploie plusieurs fois ce terme, d'après les documents, n'indique nulle part cette curieuse étymologie, qu'il ne doit pourtant pas ignorer.

volonté ferme avec une bonté toute paternelle pour ses administrés. Son installation se fit avec une grande solennité. Les trois ordres de la colonie, réunis en forme d'États généraux, lui prêtèrent serment. Pendant deux ans, il gouverna en maître. Mais, à partir de 1675, il entra en lutte avec l'intendant Duchesneau, l'évêque Laval, le conseil souverain et son procureur général d'Auteuil. La bataille s'engagea sur de mesquines querelles de préséance dans lesquelles on peut estimer, avec M. Lorin, que Frontenac montra trop de raideur et eut sa part de torts et de responsabilités. Il est vrai que ses adversaires étaient aussi répréhensibles. Laval était un prélat honnête, loyal, pieux, mais d'une piété intolérante et exaltée, d'un orgueil intraitable et d'un cléricalisme intransigeant; d'Auteuil un personnage violent et emporté; les bourgeois du conseil souverain en voulaient à Frontenac de ses airs dominateurs de grand seigneur; quant à Duchesneau, c'était un envieux et un hypocrite, rampant et obséquieux vis-à-vis du ministre, plat valet du clergé, plus jésuite que les Jésuites, animé contre Frontenac d'une de ces haines féroces de dévot, qu'il déverse dans des rapports pleins de fiel et de venin. La cour donna tort à Frontenac, réorganisa le conseil souverain, fixa les préséances et les attributions de l'évêque et de l'intendant d'une façon contraire aux prétentions et à l'autorité du gouverneur. Plus grave que cette querelle de pure forme était le conflit qui éclata à propos de la traite et du trafic des spiritueux, car l'avenir de la colonie en dépendait. Cette question domine toute l'histoire du Canada à cette époque. M. Lorin en a bien compris et montré l'importance. Dans un de ses meilleurs chapitres, il l'a mise en pleine lumière. Il a exposé et discuté les diverses opinions avec une finesse pénétrante et une louable impartialité. Et il n'a pas eu de peine à démontrer que Frontenac avait raison, tout en rendant justice aux intentions de ses adversaires.

Le principal commerce du Canada était alors celui des fourrures de castor, que les coureurs de bois achetaient aux sauvages pour les revendre à la compagnie fermière. La monnaie d'échange ordinaire et presque exclusive était l'eau-de-vie, l'eau-de-feu, dont les naturels raffolaient. On devine les ravages et les désordres auxquels ce trafic donnait lieu. La traite était l'occasion de véritables orgies, parfois suivies de rixes sanglantes. Le clergé s'indignait de ces scandales, et, pour les supprimer, demandait l'interdiction de la traite. Il n'était qu'à moitié sincère, car on le vit, sous des gouverneurs plus agréables, la tolérer et même la pratiquer. En réalité, il tenait surtout à se réserver la direction des sauvages. Dépendant du pape autant et plus encore que du roi, il s'appliquait à convertir les indigènes, avec peu de succès d'ailleurs, beaucoup plus qu'à les franciser. Il se plaçait exclusivement sur le terrain religieux. — Frontenac, au contraire, envisageait la question au point de vue politique. Il connaissait, lui aussi, les abus de la traite; il les déplorait et essayait de la réduire, en la surveillant, en ne l'autorisant qu'au moyen de permis ou de congés. Mais il ne pensait pas qu'on

dût ni pût la supprimer. Il y voyait une nécessité économique, puisque la colonie en vivait, et une nécessité politique, parce que les coureurs des bois étaient ses intermédiaires indispensables avec les sauvages. Interdire la traite aux Français, c'eût été la livrer aux Anglais, et par conséquent leur abandonner la domination des Indiens et la possession des grands lacs. Les adversaires du gouverneur, et surtout Duchesneau, l'accusaient de trafiquer de ces congés. C'était vrai en partie, et d'ailleurs tous les fonctionnaires en faisaient autant, et les missionnaires aussi, pour augmenter leurs ressources insuffisantes (sauf Laval, à qui il faut rendre cette justice qu'il était irréprochable à cet égard). Mais Frontenac n'était pas guidé par cette préoccupation mesquine d'intérêt personnel. Les raisons de sa conduite étaient plus nobles et plus hautes. S'il protégeait les coureurs des bois, c'était pour utiliser leur action sur les indigènes. Pour le même motif, il protégeait aussi les missions. Mais il entendait moins les servir que se servir d'elles. Ne trouvant pas dans les Jésuites des collaborateurs sincères, il leur préférait les Récollets, plus dociles et plus dévoués à l'influence française. La question de la traite était donc moins un conflit d'intérêts que d'idées et de direction. Le gouvernement, fort embarrassé, se fondait sur d'autres considérations. Il trouvait que la colonie était trop dispersée, qu'il fallait la concentrer, grouper et fixer les habitants, les pousser à la vie sédentaire, à l'agriculture, à l'industrie. Aussi était-il, en principe, opposé à la traite, qui favorisait l'expansion. Il la supprima d'abord (1676); puis, sur les réclamations de Frontenac et sur l'avis d'une sorte d'assemblée des notables réunie à Québec, il la rétablit sous certaines conditions restrictives (1679). Quoique en partie désarmé et fort gêné, Frontenac n'en resta pas moins maître des relations avec les sauvages. Il put organiser le haut pays. Sa politique indigène est la partie la plus belle et la plus incontestable de son œuvre. Il obtint de merveilleux résultats avec de faibles moyens. Il établit sur le lac Ontario le fort Cataracouy, qui prit plus tard son nom (auj. Kingston). Ce fut son centre d'opérations. Il y venait tous les ans visiter les sauvages, sur lesquels il exerçait une remarquable influence par son attitude à la fois imposante et paternelle, par son langage imagé et coloré, pastiche habile et élégant du leur.

De ce poste central, la Nouvelle-France s'étendit de tous côtés : dans la région des grands lacs et vers le Mississipi par les découvertes et établissements de Jolliet et de Marquette, de La Salle et de Tonty, de du Lhut, du P. Hennepin; vers la baie d'Hudson et vers Terre-Neuve, vers le pays des Abénaquis et vers l'Acadie; du Saint-Laurent au golfe du Mexique, elle entourait les colonies anglaises et leur barrait l'accès de l'intérieur. Cette colonisation était, il est vrai, quelque peu théorique et tout en l'air. Pour la maintenir, il aurait fallu des colons. Et il n'en venait pas. En 1682, sur cet immense territoire, malgré les excédents des naissances et la fécondité des familles, il n'y avait que 12,000 habitants. C'est le côté faible de l'œuvre de Frontenac. Mais ce n'était pas

sa faute. Le gouvernement lui recommandait sans cesse de développer l'agriculture, l'industrie, le commerce. Mais il ne lui en donnait pas les moyens. Que pouvait-il sans émigrants, sans capitaux, sans routes, sans vaisseaux, sans autres communications avec la France que le convoi annuel ? Il lui fallait tout attendre de la métropole, et elle ne lui envoyait rien. Il sentait les périls de la situation, les menaces des colonies anglaises, qui inquiétaient sans cesse l'Acadie et lui disputaient le pays des Iroquois. Il mettait Québec en état de défense et organisait des milices. Il proposait de relier le Canada par une route avec l'Acadie, afin de faciliter ses relations avec la France ; mieux encore, d'acheter ou de prendre Boston et New-York, afin d'avoir une façade toujours libre sur l'Océan. Pour réaliser tous ces projets, il aurait fallu de l'argent, des hommes, des vaisseaux. Dès son arrivée, le 2 novembre 1672, Frontenac écrivait au ministre : « Si le roy vouloit faire pour la conservation de ce pays la dépense qu'il fait pour la moindre des villes qu'il a prises sur les Hollandais et envoyer pour le Canada et l'Acadie ce qu'il y a de garnison dans la plus petite de ces places, nous serions à couvert de toutes sortes d'insultes et en état de faire des choses très avantageuses pour l'augmentation d'un pays qui peut devenir un jour un royaume très considérable <sup>1</sup>. » Mais le grand roi, qui jetait les millions à Versailles et les hommes sur tous les champs de bataille de l'Europe, ne trouva jamais un million ni un régiment à envoyer au Canada. Si au moins le gouvernement avait laissé la colonie française se développer librement, à l'instar des colonies anglaises, comme un enfant perdu. Mais il ne savait ni la faire vivre ni la laisser vivre. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, il en interdit l'accès et le séjour aux protestants expulsés. Frontenac semble avoir senti le besoin d'une certaine autonomie, et cette idée est tout à fait à son honneur. Il avait essayé d'organiser une sorte de municipalité avec un syndic à Québec. Mais Colbert en demanda vite la suppression, dans son horreur de tout ce qui pouvait ressembler au régime représentatif, « étant bon que chacun parle pour soi et personne pour tous. » Son fils Seignelay fut encore plus mal inspiré. Non seulement il ne comprit pas les plans de Frontenac, mais il le sacrifia aux rancunes de ses ennemis et le rappela brutalement, au milieu de son œuvre (mai 1682).

Combien cette faute était grave et quelles en furent les funestes conséquences, la deuxième partie de l'ouvrage, « l'Interrègne. Gouvernement de La Barre et de Denonville (1682-1689), » le montre. De la Barre était un vieillard incapable. Humble serviteur de l'évêque et des Jésuites, qui l'en récompensaient en fermant les yeux sur son commerce de fourrures avec les marchands de New-York, dupe ou complice des Anglais, à qui il eut la sottise de dévoiler ses plans de campagne, il abandonna la politique indigène de Frontenac et compromit son œuvre

1. Arch. col., Canada, Corr. gén., III, 240. — M. Lorin n'a pas cité ces paroles remarquables et presque prophétiques, qui font honneur à Frontenac.

par une guerre malheureuse, suivie d'une paix humiliante, avec les Iroquois; on le rappela après cette preuve manifeste d'incapacité (août 1685). — Le marquis de Denonville, quoique pieux et ami des Jésuites, valait mieux. Il montra plus de clairvoyance et de fermeté dans ses rapports avec les Anglais. Secondé par un intendant intelligent, Meulles, il imprima une certaine activité à la colonisation dans la région des grands lacs, sur la baie d'Hudson, à Terre-Neuve, en Acadie. Malheureusement, il se lança aussi dans une expédition contre les Iroquois. Il occupa leur pays, qu'ils avaient abandonné, et leur imposa la paix. Paix insuffisante et traîtresse, suivie du massacre de la Chine, du pillage de Montréal, de l'évacuation du fort Frontenac et de tous les postes du haut pays, en un mot de la destruction complète de l'œuvre de Frontenac. A son tour, Denonville fut rappelé (1689).

Quoiqu'il eût soixante-dix ans, Frontenac parut seul capable de rétablir son œuvre, et, par un acte de tardive justice, on le renvoya au Canada. C'est ce second gouvernement (1689-1698) qui fait l'objet de la troisième et dernière partie du livre. La situation était grave. La colonie était menacée à la fois par les Iroquois et par les Anglais. Frontenac la sauva. Il reprit l'Acadie. Il repoussa une attaque contre Québec. Il releva le fort Cataracouy et reconstitua nos alliances indigènes. Il put alors prendre l'offensive contre les Iroquois et contre les Anglais. Il dirigea lui-même la guerre iroquoise, porté sur un fauteuil par de fidèles sauvages. Contre les Anglais, il lança de hardis capitaines et d'audacieux corsaires, comme d'Iberville, qui les chassa de la baie d'Hudson et de Terre-Neuve. A son tour, il menaçait, et ce ne fut pas sa faute si Boston et New-York échappèrent. C'était merveille que l'activité de ce vieillard. Mais il n'était pas à la fin de ses déboires. La paix de Ryswick l'arrêta dans ses progrès et l'obligea même à rendre ses conquêtes. Il était de nouveau en conflit avec l'évêque Saint-Vallier et l'intendant Champigny, un second Duchesneau. Ses ennemis firent tant qu'ils obtinrent de Pontchartrain la suppression complète de la traite (21 mai 1696). C'était le désaveu de sa politique. Il eut le courage de ne pas exécuter à la lettre ces instructions désastreuses et il maintint les postes du haut pays. Il mourut en pleine lutte, le 28 novembre 1698. Mais il avait assuré le succès des négociations avec les Iroquois. C'était sa suprême pensée et le couronnement de son œuvre. Son successeur Callières signa, le 4 août 1701, cette paix bienfaisante que Frontenac avait préparée et dictée du fond de la tombe. La Nouvelle-France conservait ses positions. Bien dirigée et bien soutenue, elle aurait pu embrasser toute l'Amérique du Nord. On sait qu'elle fut sacrifiée à la politique continentale de l'ancienne France.

Telle est l'œuvre de Frontenac. L'ouvrage de M. Lorin en donne une idée, sinon entièrement nouvelle, du moins plus exacte et plus complète. Il vaut surtout par une information irréprochable<sup>1</sup>, une connais-

1. Quelques petites observations. P. 230, note 1, M. Lorin dit : « Le nom

sance parfaite, une analyse précise et lumineuse, une interprétation judiciaire et impartiale des documents, une exposition claire dans un style sobre et ferme. Il a les défauts de ses qualités. Certains pourront trouver qu'il conserve un peu trop le ton et l'allure des rapports, mémoires et dissertations dont il est fait; qu'il lui manque le pittoresque, le relief, la couleur et la vie dont le sujet est susceptible et qui font le charme des travaux analogues de Parkman. C'est une étude utile à consulter, plutôt qu'un livre agréable à lire. Mais les historiens ne s'en plaindront pas trop, car l'étude est du moins excellente et résume bien l'histoire du Canada à cette époque.

L. MALAVIALLE.

---

Henricus LORIN. *De Praedonibus Insulam Sancti Dominici celebrantibus Saeculo Septimo decimo*. Thesim Facultati Litterarum Parisiensi proponebat. Paris, Colin, 1895. In-8°, 74 pages.

Les boucaniers et flibustiers de Saint-Domingue et de la Tortue ne s'attendaient pas sans doute à voir célébrer un jour leurs exploits en latin. Ils ont eu pourtant cet honneur, grâce à la persistance de cette tradition surannée, qui impose aux candidats au doctorat ès lettres une thèse latine. Quand le sujet est emprunté à l'antiquité ou au moyen âge, passe encore. Quand c'est une question d'histoire moderne, cet exercice devient un véritable casse-tête et un réel tour de force. Il en résulte une étrange composition, dans une langue toute de convention, où les mots anciens et les idées modernes hurlent de se voir accouplés, une sorte de rébus où les Romains perdraient certainement leur latin. M. L. ne m'en voudra pas (car il n'y a rien qui lui soit personnel dans mes observations) de dire que sa thèse est un remarquable exemple de ce genre faux. *Praedones* pour flibustiers (*freebooters*) n'est que vague. *Testudo* désignant l'île de la Tortue, pour être exact, n'en est pas moins drôle. Mais que dites-vous de *Littorales Socii* pour traduire les *Frères de la côte*? Auriez-vous deviné que boucaniers peut se rendre par *assa-*

d'Acadie était alors appliqué, non seulement à la presqu'île qui est aujourd'hui la Nouvelle-Écosse, mais encore au littoral occidental de la baie de Fundy. » C'est vrai. Mais M. Lorin n'ignore pas que la question fut discutée plus tard lorsqu'il s'agit de fixer les *limites anciennes* de l'Acadie suivant les termes du traité d'Utrecht. Peut-être ne fallait-il pas la trancher ainsi d'un seul mot. — P. 382, note 1, pour la date de la prise de Port-Royal par les Anglais, M. Lorin adopte le 12 mai 1690, d'après Parkman et une lettre de Boston du 22 mai 1690, et il dit que la date du 22 mai donnée par Charlevoix est certainement inexacte. Ne serait-ce pas la même, mais dans deux styles différents, les Anglais étant restés fidèles jusque-là au vieux style, au calendrier Julien, qui, au xvii<sup>e</sup> siècle, retardait de dix jours sur le nouveau style du calendrier grégorien, adopté par les Français dès cette époque? Dans les documents diplomatiques d'alors, on trouve souvent deux dates, à dix jours d'intervalle.

*tores* (rôtisseurs)? C'est en effet le sens du mot, parce que ces aventuriers vivaient surtout de sanglier rôti ou fumé. Mais il y a lieu ou jamais de dire que c'est du latin de cuisine. On s'amuse et on souffre à la fois de voir le malheureux candidat au doctorat s'escrimer à décrire en latin, avec beaucoup de soin et d'intérêt d'ailleurs, le costume pittoresque, les habitations, l'armement, les mœurs de ses héros, dont les Latins n'avaient certes pas la moindre idée! Et les noms propres? Passe encore de Pierre Legrand, de Dieppe, qu'on traduit sans hésiter *Petrus Magnus*. On aurait pu aussi traduire certains autres noms qui s'y prétaient, comme Pierre Franc, Barthélemy, Levasseur, Pierre Roc, Pierre le Picard, etc. Mais allez donc latiniser Willis, Poincy, Pouançay, et surtout Brisegalet, Tournavent, Passepartout, Bras-de-Fer, etc. On comprend que l'auteur y ait renoncé. Je n'insiste pas et j'aime mieux dire tout de suite qu'au fond le travail de M. L. est intéressant, qu'il présente un résumé bien fait de ce qu'on savait des flibustiers et des boucaniers, avec des détails nouveaux extraits des archives, et je suis sûr qu'on le lira avec autant de plaisir que de profit quand il se présentera sous sa forme naturelle, c'est-à-dire en français.

L. MALAVIALLE.

---

**Wolfe**, by A. G. BRADLEY. Londres, Macmillan, 1895. 4 vol. in-12, 244 pages. (*English Men of Action*.)

Écrire pour l'excellente série des *English Men of Action* la biographie de Wolfe était une entreprise assez difficile, puisqu'il fallait nécessairement éviter une comparaison dangereuse avec l'œuvre de Parkman, sans se montrer trop inférieur à ce brillant devancier. On accordera, croyons-nous, que M. Bradley s'est parfaitement acquitté de sa tâche. Ses réelles qualités d'historien le rattachent, il est vrai, comme Parkman, à l'école pittoresque. Mais, sans rien emprunter à autrui, sans aucun soupçon de plagiat, il a su nous peindre son héros sous des traits vivants et sympathiques, en l'entourant de détails habilement et personnellement choisis. Qu'il s'agisse de l'enfance de Wolfe dans sa vieille maison paternelle de Westerham, timidement blottie sous l'ombrage, ou de l'arrivée des Anglais sous Québec, lorsque, le premier soir, après un violent orage, les feux du camp de Beauport s'allument à leurs yeux, pendant que la silhouette des remparts et des clochers de la ville, couronnant une masse de rocher formidable, se détache toute sombre sur la pourpre du couchant, l'esprit du lecteur garde l'impression de tableaux pleins de charme, de vérité, où l'on sent la main d'un artiste qui, suivant les exigences contemporaines de l'histoire, a parcouru et reconnu son terrain avant de le décrire.

Si les parallèles, à la façon de Plutarque, étaient encore de mode, aucun ne serait plus juste ni plus saisissant que celui de Wolfe et de Montcalm. Tous deux soldats dans l'âme, tous deux vigoureux de



caractère, passionnés pour leur métier, mais ayant un goût prononcé pour la culture générale d'esprit et le dédain des étroitesse d'humeur, où, comme le marquait déjà Tacite, la routine des camps jette les natures vulgaires. D'ailleurs, tous deux ont une tendresse de cœur franche et naïve, qui se traduit aussi bien à l'intérieur de la famille qu'à l'égard plus général de leurs troupes. Wolfe est un des rares Anglais que l'on puisse opposer à ses compatriotes quand ils raillent l'amour sentimental des Français pour leur mère; et l'on peut voir, par son exemple, que ce mode de sentiment très développé n'exclut point l'énergie virile. Pourtant, Wolfe, ainsi que Montcalm, avait été pris par le service militaire dès sa prime jeunesse. Tous deux ont été préparés à leur duel grandiose par les guerres d'Allemagne. Wolfe se trouva dans l'étrange mêlée de Dettingen, où les Français et les Anglais rivalisèrent de maladresse et d'incohérence; et, plus tard, il fut légèrement blessé à Laufelt. Entre temps, il fit, sous le duc de Cumberland, la campagne des Highlands contre le dernier des Stuarts; et, remarque M. B., le hasard lui réserva d'assister ainsi, durant sa carrière, aux deux rencontres les plus courtes parmi les plus décisives du XVIII<sup>e</sup> siècle, — Culloden et Abraham (p. 51). Cette campagne, où la brutalité du prince se donna jour contre les partisans des Stuarts, peut-être explique une certaine accoutumance de Wolfe à la dureté vis-à-vis des Canadiens pendant le siège de Québec, quoiqu'il fût loin d'approuver toutes les horreurs dont il avait été témoin dans les Highlands<sup>1</sup>. — Chose curieuse, et qui montre qu'à la veille de la guerre de Sept ans notre prestige avait encore son importance, le rêve de Wolfe était de venir se perfectionner en France, d'étudier à Metz l'artillerie et le génie militaire (p. 60)<sup>2</sup>. Mais le ministère anglais, fidèle à sa tactique prolongée d'entraver les relations intimes entre les deux pays<sup>3</sup>, n'y voulut jamais consentir. Wolfe ne fit en France qu'un séjour mondain pour s'initier à la vie parisienne de l'époque.

On sait comment Pitt désigna le jeune officier parmi ceux qui, remplaçant les vieux généraux incapables, devaient revivifier les cadres de

1. Est-il bien exact de dire que « l'idée d'enrôler ces braves et solides montagnards dans l'armée anglaise et d'en former des régiments ne prit corps qu'après l'arrivée de Pitt au pouvoir... et que, pour bien des raisons, Wolfe en a pu être le premier auteur (p. 63-64) » ? — Il y avait des Highlanders à Fontenoy, avant le ministère de Pitt et la guerre du Canada. Le baron de Noirmont a publié récemment une gravure contemporaine, dédiée à Lord Temple et représentant un montagnard au service du roi Georges (« les Régiments écossais au service de la France, » *Revue britannique*, mars 1894, frontispice et p. 10).

2. Le témoignage de Wolfe est précieux à relever, quand il déclare que les officiers français montraient alors un zèle et un savoir professionnels dont les Anglais paraissaient absolument dépourvus (Bradley, p. 83).

3. Cette mauvaise volonté du gouvernement anglais se trahissait encore de la façon la plus désobligeante au commencement du siècle (voy. les lettres du col. Thornton, publiées aussi par la *Revue britannique*. « Voyage d'un sportsman anglais en France, » *ibid.*, p. 144-150).

l'armée pour déloger enfin les Français de leur position menaçante sur le flanc des colonies anglaises. M. B. n'admet pas l'authenticité de la célèbre anecdote rapportée par Lord Mahon, où l'on voit Wolfe se répandre en bravades excentriques dans un diner chez le ministre, un jour ou deux avant son départ de Londres. L'anecdote nous a été transmise par Temple, qui n'offre aucune garantie d'exactitude (p. 162-3). Fût-elle vraie, cependant, il ne conviendrait pas d'y attacher grande importance. Les plus sages ont leurs heures d'oubli; et, dit fort bien un critique anglais à propos de Carteret, qui prêtait également vers cette époque, par son intempérance de verre et de verve, à des récits plus amusants qu'édifiants, « il faudrait beaucoup d'autres sottises pour contrebalancer le témoignage unanime des contemporains sur les rares qualités du personnage. »

Le parallèle de Wolfe et de Montcalm se terminerait sur la plaine d'Abraham, où tous deux meurent frappés dans le même engagement : — l'un, craignant la défaite et remportant la victoire; l'autre, perdant la partie au moment où il pouvait se flatter d'avoir déjoué les efforts de l'adversaire. Il ne servirait pas d'insister sur ce contraste. Mais nous voulons rappeler un trait peu connu et qui devrait trouver sa place dans un livre comme celui de M. B., destiné surtout à éveiller les jeunes esprits au désir d'imiter les grands « hommes d'action. » Quelques jours avant son départ d'Angleterre pour sa dernière campagne, Nelson dînait chez le peintre Benjamin West, à qui l'on doit un tableau pathétique de la mort de Wolfe<sup>1</sup>. Le hardi marin exprima son admiration de ce tableau; et, sur la promesse du peintre de lui en consacrer un semblable, le cas échéant, il s'écria qu'il souhaitait alors de mourir dans le prochain combat. Nous ne savons que trop comment il tint parole. Les grandes actions ont leur généalogie nobiliaire. Les philosophes soutiendront sans doute, avec une ombre de raison, que la gloire est une duperie; mais peut-être ne convient-il pas que l'humanité se pénétre d'un aussi désolant sang-froid. En face de Nelson et de Wellington, enthousiasmés par le souvenir des héros de leur patrie, la France avait Napoléon, qui n'était pas moins soucieux de la postérité et qui se plaignait avec mélancolie, au lendemain de Marengo, que, si la mort le surprenait aussitôt, à peine occuperait-il une demi-page de l'histoire. Sa bibliographie absorbe déjà plus d'un volume. Nous lui devons assurément bien des misères irréparables; mais qui oserait affirmer pourtant que, dans les amertumes de ces dernières années, son souvenir ne nous ait pas été parfois un puissant réconfort?

René DE KERALLAIN.

1. Il va sans dire que ce tableau, dont il existe plusieurs gravures, est absolument fantaisiste, autant que le sont toutes les gravures publiées en France sur la mort de Montcalm. L'anecdote que nous rappelons ici se trouve dans le journal de Ticknor, à la date du 15 juin 1815.

## RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

**1. — La Révolution française.** 1896, 14 août. — L. AMIABLE. Voltaire et les Neuf-Sœurs (de l'admission de Voltaire dans la franc-maçonnerie; honneurs que les frères lui rendirent après sa mort). — A. BRETTE. Les cahiers de 1789 considérés comme mandats impératifs (il y eut, dès le début, contradiction entre le gouvernement, qui demandait aux électeurs de conférer aux députés seulement des « pouvoirs généraux et suffisants, » et les électeurs, qui entendaient donner à leurs députés des mandats impératifs; le serment que les députés devaient prêter après l'élection accusa fortement ce caractère impératif. Malgré le roi, nombre de députés se tinrent en effet pour absolument liés par leur mandat et par leur serment). — G. BUSSIÈRE. La Révolution en Périgord; la fin d'un vieux municipe (lutte entre l'ancienne municipalité de Périgueux et le nouveau conseil des communes, d'octobre 1789 à mars 1790); fin le 14 sept. — A. PERROUD. Une entrée épiscopale en 1791 (entrée de l'évêque Lamourette à Villefranche-en-Beaujolais, racontée dans une lettre adressée à M<sup>me</sup> Roland par une de ses amies). — A. KUSCINSKI. Le conventionnel Louchet (et à ce propos de quelques conventionnels que l'on dit à tort avoir été d'abord prêtres ou moines). — Une lettre de Carrier (de Nantes, 10 pluviôse an II). = 14 sept. A. CORDA. Le représentant Rühl à Vitry-le-François en 1793 (chargé d'une mission de police politique, il en rend compte à la Convention). — L. AMIABLE. Louis XVI et les Neuf-Sœurs (raconte les persécutions contre la loge maçonnique des Neuf-Sœurs, qui venait de recevoir Voltaire, quoique Louis XVI, ainsi que ses deux frères, fût franc-maçon). — Paul d'ESTRÉE. La résurrection d'un Septembrisé (publie une lettre de Charles-Camille-Honoré-Léonard de Pommerol-Grammont, du 23 ventôse an V; porté au nombre des victimes massacrées à Versailles le 9 sept. 1792, il réclame sa réintégration sur le tableau des citoyens domiciliés à Paris, où il vivait depuis trois ans sous le nom de Pierre-Joseph Lefèvre). — Une lettre de Dartigoeyte sur la déchristianisation dans le Gers, 12 nivôse an II (il reconnaît qu'il a été impossible de détruire le culte catholique dans ce département).

**2. — Revue de la Société des études historiques.** 1896, n° 2. — P. COQUELLE. Occupation du Hanovre par les Français pendant la guerre de Sept ans. — Fr. FUNCK-BRENTANO. Pages modernes pour servir à l'étude des origines de la féodalité (résume l'organisation sociale des Duchobortz, peuplade du Caucase, d'après un article de la *Gazette de Francfort*). — BRIDIER. Lettre de Talleyrand (sur un projet de descente en Angleterre, datée du 27 germinal an VI).

**3. — Revue d'histoire diplomatique.** 1896, n° 3. — Lord REAY. Démocratie et diplomatie (des conditions que la démocratie doit subir pour faire de bonne diplomatie). — Marquis COSTA DE BEAUREGARD. La mort de l'empereur Paul I<sup>er</sup> (donne quelques extraits des souvenirs d'une grande dame russe, nièce de Chouvalov, sur la mort de Catherine II, sur ses funérailles, sur les goûts et les manies de Paul I<sup>er</sup>, sur son couronnement, sur la conspiration à laquelle il succomba). — Henri DOMOL. Négociations et négociateurs de la libération du territoire français en 1871 (donne surtout des extraits de la correspondance échangée entre Saint-Vallier et Manteuffel).

**4. — Mélanges d'archéologie et d'histoire.** 1896, mai-juillet. — L. AUVRAY. Un acte de la légation du cardinal Jean Halgrin en Espagne; limitation des diocèses de Sigüenza et d'Osma, 1229 (acte important, publié avec soin). — L. MIROT. La question des blés dans la rupture entre Florence et le Saint-Siège en 1375 (les Florentins ont fait grief au pape Grégoire XI d'avoir interdit l'exportation des blés au temps où la famine sévissait dans la République; c'est l'abbé de Marmoutiers qui l'entrava par sa mauvaise volonté). — J. PAQUIER. Notice du ms. Vat. lat. 3881 (analyse le contenu de ce vol., qui contient un grand nombre de pièces concernant la principauté de Liège; ces pièces ont été réunies de 1515 à 1525 par Jérôme Aléandre, chancelier du prince-évêque, Érard de la Marek, et dans son intérêt). — CHABOT. Le Livre de la Chasteté, composé par Jésusdenat, évêque de Bagrah (texte et traduction en français de ce livre, important à cause de la précision avec laquelle il nous permet de déterminer la position de divers points géographiques et à cause des données qu'il fournit pour compléter les listes épiscopales de différents sièges. L'auteur écrivait au VIII<sup>e</sup> s.). — G. DAUMET. Le monument de Benoit XII dans la basilique de Saint-Pierre. — GRAILLOR. Une collection de tessères (inventaire descriptif de 42 jetons d'or existant dans la collection Martinetti à Rome).

**5. — Nouvelle Revue historique de droit.** 1896, juillet-août. — G. D'ESPINAY. Le droit d'ainesse en Poitou; fin. — Ed. MEYNIAL. Le mariage après les invasions; 1<sup>er</sup> art. (étudie le mariage dans la loi romaine, tel qu'il apparaît au moment des invasions et dans les lois barbares). — BRUTAILS. Documents relatifs à l'exercice de la justice foncière dans le Bordelais au XIV<sup>e</sup> s. (publie deux actes en langue vulgaire qui proviennent sans doute du fonds de l'hôpital Saint-James de Bordeaux, 1337).

**6. — Revue archéologique.** 1896, juillet-août. — A. GEFFROY. Essai sur la formation des collections d'antiques de la Suède. — J.-E. GAUTHIER et G. JÉQUIER. Fouilles de Licht (les pyramides de Licht forment au sud la limite extrême de la nécropole memphitique. Dans une cachette, on a retrouvé dix statues monumentales, couchées et soigneusement enchevêtrées, représentant le roi Ousertesen I<sup>er</sup>). — J. DELAMARRE. Inscriptions d'Amorgos (la première donne le texte d'un décret

du collège des prêtres d'Athènes-Itonia à Minoa; la seconde est un règlement religieux émanant des Samiens établis à Minoa). — J.-B. CHABOT. Index alphabétique et analytique des inscriptions grecques et latines publiées par Waddington; suite. — S. REINACH. Voyage du comte James de Pourtalès en Grèce, 1817. — R. CAGNAT. Revue des publications épigraphiques relatives à l'antiquité romaine; suite.

**7. — Revue de l'histoire des religions.** 1896, mars-avril. T. XXXIII, n° 2. — J. PHILIPPE. Lucrèce dans la théologie chrétienne du III<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> s., et spécialement dans les écoles carolingiennes; fin (remis en honneur par les Apologistes chrétiens, Lucrèce et l'Épicurisme fournirent aux hérétiques des armes contre l'Église; combattus et vaincus une première fois, ils renaquirent au temps de Charlemagne avec Isidore et Raban Maur, vainement attaqué par Alcuin). — Fr. MACLER. Les apocalypses apocryphes de Daniel; fin au n° 3. = Mai-juin. T. XXXIII, n° 3. L. LEGER. Les sources de la mythologie slave; 1<sup>er</sup> art. — M. ZEITLIN. Les divinités féminines du Capitole. = Juillet-août. T. XXXIV, n° 1. E. CHAVANNES. Les inscriptions chinoises de Bodh-Gayâ. Le bouddhisme en Chine et dans l'Inde aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> s. (texte, traduction et commentaire). — L. KNAPPERT. Le christianisme et le paganisme dans l'Histoire ecclésiastique de Bède le Vénérable.

**8. — Revue des Études juives.** 1896, avril-juin. — BUCHLER. Les sources de Flavius Josèphe dans ses *Antiquités*, XII, 5, 1-XIII (étudié à ce point de vue le récit de Josèphe relatif au pillage de Jérusalem et à la profanation du temple par Antiochus Épiphane; 1<sup>er</sup> art. Dans les *Antiquités*, indépendantes ici de la *Guerre des Juifs*, Josèphe a copié presque littéralement des morceaux entiers du livre I des Machabées, corrigé à l'aide de Nicolas de Damas et aussi de Polybe et de Posidonius). — D. GRAUBART. Le véritable auteur du traité Kêlim (ce n'est pas à Juda Hannassi, mais à Yosé, que revient l'initiative d'avoir consigné par écrit, en ordre systématique, les lois et les doctrines pharisiennes, transmises jusque-là oralement). — D. KAUFMANN. Contributions à l'histoire des Juifs de Corfou. — J. BAUER. Les Juifs de la principauté d'Orange (note et publie quelques documents des XIV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s.). — G.-A. KOHUT. Victimes de l'Inquisition à Lisbonne à la fin du XVII<sup>e</sup> s. (publie une liste d'autodafé du 10 mai 1682). — M. KAYSERLING. Notes sur l'histoire des Juifs au Portugal.

**9. — Revue celtique.** 1896, avril-juillet. — L. DUVAU. Les poètes de cour irlandais et scandinaves (résume en cinq pages un ingénieux travail de S. Bugge sur la plus ancienne littérature des Scaldes). — W. STOKES. Les Annales de Tigernach, 3<sup>e</sup> fragment.

**10. — Revue de géographie.** 1896, août. — D<sup>r</sup> ROUIRE. L'annexion du Fouta-Djallon. Le Sénégal, le Soudan et la côte d'Ivoire; la politique d'expansion pacifique et la politique de conquête. — L. DRAPEYRON. Documents relatifs aux missions de Marcel Treich-Laplène dans la région de la côte d'Ivoire, 1887-1888, recueillis par M. A. Verdier; fin.

== Sept. J. DUPUIS. Les origines de la question du Tong-Kin; documents inédits (publie plusieurs lettres adressées aux ministres français en 1861-1863). = Oct. L. DRAPEYRON. La vie et les travaux géographiques de Cassini de Thury, auteur de la première carte topographique de France.

11. — **Revue maritime.** 1896, juin. — MAHAN. Influence de la puissance maritime sur l'histoire, 1660-1783; suite (combats de Hugues et de Suffren en 1782; infériorité professionnelle des commandants français); fin en août.

12. — **L'Ami des monuments et des arts.** N° 55. 3<sup>e</sup> partie du vol. X (1896). — Albert BALLU. Les dernières découvertes à Timgad, Algérie. — HÉRON DE VILLEFOSSE. La tiare de Saïtaphernès.

13. — **Bulletin critique.** 1896, n° 24. — A. de Barthélemy. Notes sur l'origine de la monnaie tournois (démêle avec finesse les origines obscures de cette monnaie; ses conclusions devront être adoptées désormais par les historiens). = Variétés : NAV. Nouvelle étude sur la chronique attribuée à Denys de Tellmahré (maintient que cette chronique n'est pas de Denys, mais d'un inconnu, sans doute d'un moine, qui vivait dans la région Amida-Édesse, probablement au monastère de Zouqenin, et qui termina son travail vers l'an 775 de notre ère. Quant à l'œuvre elle-même, non seulement elle doit être rajoutée de trois quarts de siècle, mais elle doit être considérée comme une des plus pauvres productions de la littérature syriaque). = N° 25. Vie du bienheureux Innocent V, frère Pierre de Tarentaise, archevêque de Lyon, primate des Gaules et premier pape de l'ordre des Frères Prêcheurs. = N° 26. Kirsch. Die päpstlichen Collectorien in Deutschland während des XIV Jahrh. (remarquable travail, indispensable à quiconque s'occupe de l'histoire de la fin du moyen âge). — Laurain. Essai sur les présidiaux (bon). = N° 27. Lesêtre. La sainte Église au siècle des apôtres (un des meilleurs livres de vulgarisation qu'il y ait sur les origines chrétiennes). — Babelon. Carthage (excellent guide du voyageur). — Dom Claude Auvry. Histoire de la congrégation de Savigny, p. p. Aug. Laveille; t. I (cette histoire renferme nombre de documents qui ont disparu depuis la Révolution. Le t. I contient la vie de saint Vital, fondateur de l'abbaye de Savigny en 1112). = N° 28. Le R. P. Marcel Chossat. Les Jésuites et leurs œuvres à Avignon, 1553-1708 (très consciencieux). — Abbé Angot. Mémoires épistolaires sur la Révolution à Laval (ces mémoires se composent de lettres écrites au jour le jour à Duchemin de Villiers par divers correspondants, parmi lesquels la sœur de Duchemin. Intéressant pour l'histoire de la chouannerie dans le Maine).

14. — **Journal des Savants.** 1896, juillet. — A. BARTH. La religion du Vêda; 3<sup>e</sup> art.; fin en août (savante analyse de l'ouvrage d'Oldenberg). — CAGNAT. Les cités romaines de la Tunisie; suite. — H. WALLON. Napoléon et Alexandre I<sup>er</sup> (à propos du t. III de l'ouvrage d'A. Vandal).

— Août. G. BOISSIER. Saint Ambroise et la morale chrétienne au IV<sup>e</sup> s. (critique du livre de M. Thamin). — R. DARESTE. Les assemblées générales des communautés d'habitants en France, du XIII<sup>e</sup> s. à la Révolution (d'après l'ouvrage de M. Henry Babeau). — Sept. G. BOISSIER. Musées et collections archéologiques de l'Algérie, publiés sous la direction de M. de la Blanchère. — L. DELISLE. Traités d'hygiène au moyen âge (analyse l'ouvrage publié, sous le titre de *Tacuinum sanitatis in medicina*, par Julius de Schlosser dans l'Annuaire des collections d'art appartenant à la maison impériale d'Autriche pour 1895. Décrit un ms. de la Bibl. nat., n° 1673, nouv. acq. lat., analogue au ms. décrit par M. de Schlosser. Étudie les ouvrages publiés au moyen âge sous le titre de *Tacuinum*; quelques-uns présentent une double valeur artistique; tous sont intéressants pour l'histoire des sciences naturelles, de l'hygiène et surtout pour celle de la vie privée des différentes classes de la société en Italie au déclin du moyen âge). — E. DE ROZIÈRE. Clovis (analyse l'ouvrage de Kurth avec des éloges et des réserves, surtout en ce qui concerne le ton apologétique de l'ouvrage).

**15. — Polybiblion.** 1896, août. — J. Costa. Estudios ibéricos (retrace avec science le tableau de l'esclavage chez les Ibères et décrit le littoral espagnol de la Méditerranée au VI<sup>e</sup> s. av. J.-C.; raconte l'histoire du territoire d'Ophiusa, que l'auteur identifie avec la partie du continent comprise entre l'Èbre et le Jucar, et non avec l'île de Formentera). — *Sommervogel*. Bibliothèque de la Compagnie de Jésus; 1<sup>re</sup> partie, t. VII. — Sept. Fr.-J. Simonet. Cuadros históricos y descriptivos de Granada (apprend tout ce qu'il importe de connaître sur l'histoire de Grenade à l'époque romaine, où elle s'appelait Illibaris, et sous la domination musulmane).

**16. — Revue critique d'histoire et de littérature.** 1896, n° 30. — C. Torr. On the interpretation of greek music (Th. Reinach est d'avis que l'auteur n'entend rien au sujet). — C. Pascal. Studi romani. 1<sup>o</sup> Il processo degli Scipioni; 2<sup>o</sup> Valerio Anziato e Tito Livio (ingénieux, mais fragile. Réussit cependant à diminuer le nombre des inadvertances reprochées à Tite-Live). — Nos 31-32. E. von Starck. Palästina und Syrien von Anfang der Geschichte bis zum Siege des Islam (petit dictionnaire géographique bien fait, avec l'indication des sources principales et les identifications proposées). — Dittenberger et Purgold. Olympia. Die Ergebnisse der von dem deutschen Reich veranstalteten Ausgrabung. Textband V (excellent; Th. Reinach essaie de restituer le texte de deux des plus anciennes inscriptions qui rentrent dans la catégorie des inscriptions juridiques). — C. Castellani. Catalogus codicum graecorum qui in bibliotheca D. Marci Venetiarum inde ab anno 1740 ad haec usque tempora inlati sunt. — Abbé Douais. Dépêches de M. de Fourquevaux, ambassadeur du roi Charles IX en Espagne, 1565-1572; t. I (l'éditeur a eu le tort de donner les minutes des documents alors que les originaux existent, tort aussi de supprimer nombre de

pièces sans les remplacer même par une brève analyse. Son édition a été faite trop vite). — *G. Syveton*. Le baron de Ripperda (l'auteur a omis d'importants documents; il y avait plus à dire qu'il n'a fait sur les origines de Ripperda, ses trois mariages, ses années d'exil au Maroc. Ouvrage d'ailleurs intéressant et méritoire). = Nos 33-34. *Alcius Ledieu*. Le maréchal de Mailly, dernier commandant pour le roi à Abbeville (bon). — *Alf. Baraudon*. La maison de Savoie et la Triple-Alliance, 1713-1722 (intéressant et en partie nouveau). = Nos 35-36. *H. Seebohm*. On the structure of greek tribal society (rien de nouveau). — *L. Whibley*. Greek oligarchies (ouvrage qui n'est pas sans mérite, mais qui suit de trop près Aristote et Platon). — *E. Callegari*. La legislazione sociale di Caio Gracco (très judicieux). — *P. de Vaissière*. Charles de Marillac, ambassadeur et homme politique, 1510-1560 (excellente monographie, qui a surtout pour base le journal de l'ambassadeur, retrouvé par l'auteur à la Bibliothèque nationale). = Nos 37-38. *E. Piette*. Études d'ethnographie préhistorique (analyse plusieurs brochures d'E. Piette qui contiennent des résultats importants obtenus dans des fouilles à Brasempouy, Northet, Gourdan et au Mas d'Azil). — *Émile Molinier*. Le trésor de la cathédrale de Coire (excellent). — *G. Fraukoi*. La correspondance du roi Mathias, 1458-1490 (publie 569 lettres, dont 245 sont inédites; la plupart sont en latin, 108 en allemand, une en tchèque, aucune en hongrois). — *J. Schopenherr*. Hunyadi Corvin Janos, 1473-1504 (excellente biographie du fils naturel du roi Mathias). = N° 39. *W. Budge*. The life and exploits of Alexander the Great (excellente publication de textes éthiopiens sur l'histoire fabuleuse d'Alexandre le Grand). — *M. Baumgarten*. L. Annaeus Seneca und das Christenthum (apologie assez faible du christianisme; le sens historique fait défaut à l'auteur). — *O. von Gebhart* et *Ad. Harnack*. Texte und Untersuchungen zur Geschichte der althristlichen Literatur; suite (très important). — *Momméja*. Un numismate montalbanais au xvi<sup>e</sup> s. (bonne biographie de l'érudit J. Constans).

**17. — Annales de l'École libre des sciences politiques.** 1896, 15 juillet. — *J. SILVESTRE*. La politique française dans l'Indo-Chine : Annam; suite; 1863-1870.

**18. — Le Correspondant.** 10 août. — *Comte J. GRABINSKI*. Un ami de Napoléon. Le comte Arese; suite le 25 août, puis le 10 sept. (très important pour l'histoire des affaires italiennes de 1831 à 1870; nombreux documents inédits). = 25 sept. *II. DE LACOMBE*. La Crète et la France. Autrefois et aujourd'hui; 1<sup>re</sup> partie : le siège de Candie en 1665; les projets d'intervention en Orient sous Louis XIV. — *L.-D. CONTEXSON*. La Turquie d'Asie, ses divisions, ses nationalités.

**19. — Revue de Paris.** 1896, 15 juin. — *Maurice MAIXRON*. Ménélik et son empire. — *Louis THOUVENEL*. Constantinople pendant la guerre de Crimée (utilise très heureusement les lettres et dépêches de M. Schefer, alors premier drogman à l'ambassade de Constantinople, du



comte Benedetti, notre chargé d'affaires gérant l'ambassade, et de M. Thouvenel, ambassadeur, à son beau-frère, Cuvillier-Fleury. Fort intéressants détails sur l'attitude violente ou grincheuse de l'ambassadeur d'Angleterre, sur l'émotion produite en Europe et à Constantinople par la résolution prise par Napoléon III de se rendre en Crimée avec l'impératrice, sur l'arrivée de Thouvenel, notre ambassadeur, à Constantinople, etc.). = 1<sup>er</sup> juillet. BARBÈS. Lettres à George Sand, 1848-1870 (données précieuses sur l'état d'âme d'un républicain en 1848). — J. JUSSEMAND. Au tombeau de Pétrarque. — N.-M. BERNARDIN. Un grand médecin au XVII<sup>e</sup> s. (amusante biographie de Charles de l'Orme, sieur de Beauregard, qui fut médecin de Louis XIII). = 15 juillet. Comte d'ESPINCAL. L'émigration à Turin (extraits des notes journalières prises par le comte, du 25 sept. au 29 oct. 1789). = 1<sup>er</sup> août. M<sup>me</sup> DESBORDES-VALMORE. Lettres, 1826-1854 (lettres fort touchantes; celles qui se rapportent à l'insurrection de Lyon de 1834 sont parmi les plus intéressantes). — Ed. SAYOUS. L'exposition du millénaire hongrois. = 15 août. P. DE NOLHAC. La présentation de M<sup>me</sup> du Barry (rectifie plusieurs détails de cet événement, qui prit l'importance d'un acte de politique européenne). = 1<sup>er</sup> sept. E. LAVISSE. Colbert intendant de Mazarin (tableau saisissant des années de luttes, d'intrigues et de travail qui préparèrent Colbert au ministère). — Vicomte DE MEAUX. La conquête de la liberté d'enseignement, 1831-1850. — Albert RICHARD. Bakounine et l'Internationale à Lyon. = 15 sept. VOLTAIRE. Lettres à la comtesse de Bentinck (publie trente-neuf lettres inédites conservées dans les archives de la famille de Bentinck à Middachten, Hollande, 1755-1777, et publiées par M. Ph. Godet). — Edm. BONNAFFÉ. Notes sur la vie privée de la Renaissance (les amoureux; les conteurs et les causeurs; les danseurs). = 1<sup>er</sup> oct. K. WALISZEWSKI. Pierre le Grand en France (détails en partie inédits sur cette visite, 1717, surtout sur la grossièreté de manières du tsar à son arrivée; au moment de son départ, il s'était déjà notablement amendé). — Comte Pozzo di Borgo. France et Russie en 1817 (documents extraits du t. II de la *Correspondance du comte Pozzo di Borgo et du comte de Nesselrode*, qui va prochainement paraître).

**20. — Revue des Deux-Mondes.** 1896, 15 juin. — Ét. LAMY. Le gouvernement de la Défense nationale; 2<sup>e</sup> art. : les idées et les hommes (en réalité, ce sont plutôt les hommes que peint l'auteur que leurs idées qu'il expose); 3<sup>e</sup> art. le 15 juillet : les premières fautes (ces fautes sont l'hostilité que les hommes du 4 septembre professaient à l'égard de l'autorité militaire, ce fait qu'ils étaient tous députés de Paris et qu'ils prétendaient, encore à la veille de l'investissement, diriger les affaires du pays entier, les fonctions publiques distribuées brusquement aux seuls républicains). — G. GOYAU. L'Allemagne religieuse (suite le 1<sup>er</sup> sept. et le 1<sup>er</sup> oct. Après avoir dressé la carte religieuse de l'Allemagne contemporaine, M. G. retrace avec force et impartialité l'évolution du protestantisme). = 1<sup>er</sup> juill. Duc DE BROGLIE. Vingt-cinq ans après : 1870-

1896 (montre comment la France a été conduite par le hasard des événements à constituer son nouvel empire colonial et à quels dangers il peut préparer un prochain avenir). — Henri DEHÉRAIN. Le calife Abdullah (qui succéda en 1885 au mahdi Mohammed-Ahmed et qui règne encore aujourd'hui sur toute la région du Nil moyen). = 1<sup>er</sup> août. Émile FAGUET. Charles Fourier (expose la vie et les idées de l'homme à l'imagination à la fois puissante et précise, qui est le premier en date des collectivistes). = 15 août. Comte d'HAUSSONVILLE. La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XV ; 3<sup>e</sup> art. : le voyage de Turin à Fontainebleau (expose les négociations fort épineuses qui furent entamées par l'intermédiaire de Tessé pour la formation de la maison de la future duchesse de Bourgogne. Louis XIV exigeait qu'il ne restât auprès d'elle aucune personne étrangère, et le duc de Savoie réclamait au moins deux femmes de chambre et un médecin choisis par lui. D'ailleurs, toutes les affaires de ce mariage, jusqu'aux plus minces, constituaient un jeu diplomatique des plus serrés entre les deux cours de France et de Turin). = 1<sup>er</sup> sept. G. BOISSIER. Promenades archéologiques. A propos de Dougga et d'El-Djem (description des ruines ; reconstitution des spectacles que les Romains donnaient dans leurs théâtres et amphithéâtres). = 1<sup>er</sup> oct. Vicomte G. D'AVENEL. Paysans et ouvriers depuis sept siècles ; 1<sup>er</sup> art. : les salaires au moyen âge (beaucoup de chiffres, comme toujours ; l'auteur en tire la conclusion que la condition de l'ouvrier n'a cessé de progresser de 1200 à 1600 pour redevenir précaire et médiocre pendant les deux derniers siècles).

21. — **Revue politique et parlementaire.** 1896, 10 juillet. — RAFFALOVITCH. Il y a trente ans : l'occupation de Francfort par les Prussiens en 1866 (récit détaillé des misères endurées par la ville en juillet et en août 1866).

22. — **Académie des inscriptions et belles-lettres.** Comptes-rendus des séances de l'année 1896. Bulletin de mai-juin. — HOMOLLE. Une statue de bronze récemment découverte à Delphes (avec une inscription tendant à prouver que cette belle statue a été offerte par un Dorien, sans doute de Syracuse, du v<sup>e</sup> s. Correction de l'inscription, qui est mutilée, proposée par M. Croizet ; cette restitution exclut le nom de Hiéron, tyran de Syracuse, que M. Homolle avait pensé y retrouver). — C. JULLIAN. Un « civis Parisius » (mentionné dans une inscription copiée à Bordeaux en 1804). — A. DE BARTHÉLEMY. Note sur trois personnalités, du nom de Boson, qui sont mentionnés en Champagne du ix<sup>e</sup> au x<sup>e</sup> s. — CAGNIAT. Découvertes nouvelles en Tunisie : 1<sup>o</sup> tombeaux phéniciens de Mahedia ; 2<sup>o</sup> inscription romaine de Lamta (mentionne un certain L. Silicius Saturninus, de la 3<sup>e</sup> légion, tué dans un combat contre les Maures de l'Aurès, sans doute au premier siècle, avant Trajan). — Dr HAMY. La nécropole Berbère d'Henchir-El-Assel, près de Dar-Bel-Ouar, Tunisie.

23. — **Académie des sciences morales et politiques.** Séances

et travaux. Compte-rendu, 1896, livr. 7. — G. PICOT. Voyages de Montesquieu (d'après l'édition Barekhausen-Dezeimeris). = Livr. 8. Paul GUIRAUD. Les idées politiques de M. Fustel de Coulanges. = Livr. 9-10. IMBART DE LA TOUR. L'évolution des idées sociales au moyen âge, du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> s. Le régime du patronat et le régime du contrat (expose cette thèse que la révolution sociale du XI<sup>e</sup> siècle a consisté surtout à étendre aux rapports du corps féodal avec les classes populaires le régime du contrat, qui n'existait auparavant qu'entre les seigneurs eux-mêmes). — P. BONNEFON. Pierre Charron; sa vie et ses écrits.

**24. — Société de l'histoire du protestantisme français.** Bulletin historique et littéraire. 1896, 15 août-15 sept. — V.-L. BOURRILLY. Les préliminaires des guerres de religion en France, 1560-1562. — LOUTSCHITZKY. Procès-verbaux des assemblées politiques des réformés en France. Assemblée de Nîmes, 14 févr. 1570. — Ch.-L. FROSSARD. La Réforme en Béarn; fin (le conseil souverain de Pau en 1572). — N. WEISS. La Saint-Barthélemy à Bourges et les assassins de Coligny, d'après une lettre inédite du 9 oct. 1572 (lettre en latin écrite par Kornberg, qui vivait à Bourges au moment où la nouvelle des massacres parisiens y parvint et qui s'enfuit à temps; sa lettre est datée de Strasbourg le 9 oct. 1572. Texte et traduction de ce document). — L. BARAGNON et N. WEISS. La soumission de Cavalier, la résistance de Roland, de Ravanel, et les Camisards jugés par un agent du gouvernement (publie une lettre de M. de Wincierl à Chamillard, de Calvisson, le 27 mai 1704). — Alfred CADIER. Une controverse religieuse en 1624 en la ville de Sauveterre, de Béarn. — OBERKAMPF DE DABRUN. Une famille protestante, les d'Agès, et la Réforme dans le Bordelais, 1561-1662.

**25. — Société de l'histoire de Paris.** Bulletin, 1896, livr. 3. — J. LAIR. Étude historique et topographique sur la plaine Saint-Denis (et sur l'emplacement occupé par le Lendit; étude très minutieuse, avec deux plans).

**26. — Annales de la Société d'émulation de l'Ain.** 1896, juillet-septembre. — PHILIPON. Histoire du second royaume de Bourgogne; suite. — J. BROSSART. Regeste ou mémorial historique de l'église N.-D. de Bourg, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours; suite.

**27. — Annales du Midi.** 1896, juillet. — A. PAGÈS et N. VALOIS. Les révélations de Constance de Rabastens et le schisme d'Occident, 1384-1386 (relation faite par le confesseur même de la prophétesse, Raymond de Sabanac. Constance tenait pour le pape italien et par conséquent tenait pour intrus les prélats institués par le pape d'Avignon; ses angoisses lui dictèrent ses révélations, qui frappent les partisans de Clément VII). — TAMIZEY DE LARROQUE. Le cardinal d'Armagnac et François de Seguin; documents inédits (quinze lettres ou billets de 1574 à 1578). — C. DOUAIS. Charles VII et le Languedoc, d'après un registre de la viguerie de Toulouse, 1436-1448; suite. — A. T. Notes biographiques sur le jurisconsulte Jean Masuer, 1394-1432. = Comptes-

rendus critiques : *J. Masso-Torrents*. Mss. catalans de la Biblioteca nacional de Madrid.

**28. — Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.** 1896, juillet-août. — Abbé PERRIN. Histoire du Pont de Beauvoisin ; suite en sept.-oct. — Abbé LAGIER et GUEYFFIER. La baronnie de Bressieux ; suite en sept.-oct. — Chanoine P. GUILLAUME. Bénéfices et bénéficiers du Rosanais aux XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s. = Septembre-octobre. Chanoine J. CHEVALIER. Acte de fondation du premier séminaire de Valence, 23 déc. 1582.

**29. — Revue africaine.** 1896, 1<sup>er</sup> trimestre. — Fray DIEGO DE HAEDO. De la captivité à Alger, traduit par M. Moliner-Violle ; 4<sup>e</sup> article. — VENTURE DE PARADIS. Alger au XVIII<sup>e</sup> siècle ; suite dans la livraison suivante. — L. GUIX. Inscription arabe-turque de Mascara (elle est datée de 1824). — C. VIRÉ. Inscription libyque inédite des Ouled Moussa. = 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres. S. G. Inscription d'Alger (dédicace à l'empereur Vespasien, qui se place entre le 1<sup>er</sup> juillet 74 et le 31 déc. 75).

**30. — Revue historique et archéologique du Maine.** Tome XXXIX, livr. 3 (1896, 1<sup>er</sup> semestre). — ROBERT. L'instruction au XVIII<sup>e</sup> s. dans les anciennes paroisses de la circonscription de Sillé-la-Guillaume. — Abbé FROGER. La paroisse de Congé-sur-Orne, d'après les comptes de fabrique. = Tome XL, livr. 1 (1896, 2<sup>e</sup> semestre). MARLET. Généalogie de la famille de Clermont-Gallerande. — ROBERT. L'instruction au XVIII<sup>e</sup> s. dans le canton de Ballon.

**31. — La Province du Maine.** 1896, juillet. — L. FROGER. Visites et inspections du grand doyen de Mans au XVI<sup>e</sup> s. ; fin en août. = Août. Amb. LEDRU. Le maréchal de Bois-Dauphin, ambassadeur en Allemagne, 1600-1610 (d'après l'article de M. Babeau dans la *Revue historique*, t. LX, p. 28). — Ém.-L. CHAMBOIS. René de Daillon, évêque de Bayeux (la chronologie de ce prélat, mort en 1600 ou 1601, ne présente qu'obscurités et contradictions). = Septembre. Amb. LEDRU. Pierre Trouillart, sieur de Montferré, et la maison de la Cloche au Mans.

**32. — Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur.** Tome VI, 1896, n<sup>o</sup> 2. — E. ROY. Les lettres et la société dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> s. — ROUPNEL. Le régime féodal dans le bourg de Châtillon-sur-Seine (étude très serrée, composée d'après de nombreux documents inédits). — MARC. Contribution à l'étude du régime féodal sur le domaine de l'abbaye de Saint-Seine ; suite : documents inédits (cartulaire de l'abbaye contenant 85 actes, de 830 à 1226). = Nos 3-4. DESLANDRES. Les doctrines politiques à la veille de la Révolution.

**33. — Revue des universités du Midi.** 1896, avril-juin. — Bulletin historique régional. J. CALMETTE. Roussillon. = Juillet-septembre. G. FOUCAUT. Une expédition au désert sous les Pharaons de l'ancien empire (expose les préparatifs, la composition, les occupations d'une expédition de ce genre, qui avait pour but de trouver, de tailler, de

sculpter et de ramener les pierres pour les travaux de la pyramide royale. Le tout tiré des peintures, des stèles de tombes royales et surtout des inscriptions tracées sur les rochers du désert). — G. RADET. Recherches sur la géographie ancienne de l'Asie Mineure (3° Antioche de la Chrysaoride ou Mylasa; 4° Sébaste de Phrygie ou Dioscomé). — L. DUCROS. L'encyclopédie du XVIII<sup>e</sup> s.; 2<sup>e</sup> art. : la polémique. — A. DUMÉRIE. L'histoire de l'Empire romain en France, sous le second empire. — Bulletin régional. P. DOGNON. Toulouse.

**34. — Revue de Champagne et de Brie.** 1896, avril. — Abbé MILLARD. Histoire de Gigny-aux-Bois, archidiaconé de Margerie; suite en mai. = Mai. Émile GAVELLE. Notice archéologique sur l'église de Rumilly-les-Vaudes, Aube. — N. GOFFART. Loeium (nom de lieu mentionné dans une charte de Manassès, comte de Rethel, en 977; il doit être identifié avec un lieu nommé dans des actes du XIV<sup>e</sup> s. Luy, aux environs de Terron et de Vendresse, sur la Cassine, affluent de la Bar).

**35. — Revue de Saintonge et d'Aunis.** Vol. XVI, livr. 5, 1896, 1<sup>er</sup> septembre. — Registres paroissiaux de Pérignac (commencent en 1608). — Guillotin franco-maçon. — Paul D'ESTRÉE. Les compagnes de Manon l'Escaut (nombreux extraits de documents inédits concernant dix-neuf femmes de mauvaise vie expédiées de la Salpêtrière à Rochefort, où elles faillirent périr de faim et de mauvais traitements. Curieux chapitre de l'histoire des mœurs et de la colonisation).

**36. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.** Bulletin archéologique et historique. Tome XXIV, 1896, 1<sup>er</sup> trimestre. — Abbé F. GALABERT. Montricoux durant la première année du XV<sup>e</sup> siècle. — Ém. FORESTIÉ-NEVEU. L'imprimerie à Puylaurens à la suite de l'académie protestante de Montauban, transférée dans cette ville de l'Albigeois, 1659-1685.

**37. — Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Alterthumskunde.** Jahrg. XVI, 2<sup>e</sup> moitié, 1895 (Metz, Seriba). — Abbé Victor CHATELAIN. Une liste des vassaux des seigneurs de Fenestranges, au milieu du XIII<sup>e</sup> s. (publie ce texte, écrit en allemand, avec un commentaire. Histoire de la seigneurie de Fenestranges au XIII<sup>e</sup> s. Table très détaillée des noms de personnes et de lieux). — H.-V. SAUERLAND. Histoire de l'évêché de Metz au XIV<sup>e</sup> s.; suite : l'évêque Henri Delphin, 1319-1325 (les élections capitulaires et les provisions pontificales pour les trois évêchés lorrains; situation religieuse de l'évêché de Metz; luttes de la ville de Metz contre les quatre princes et le gouvernement épiscopal; en appendice, documents relatifs à l'épiscopat de H. Delphin). — WOLFRAM. Un diplôme inédit de l'empereur Frédéric II, de Metz, 31 août 1215. — Id. Sur la généalogie de la maison des ducs de Lorraine; la branche de Flörchingen (publie un acte de 1206). — Id. Une charte d'Adalbéron I<sup>er</sup>, 953. — WICHMANN. Troisième rap-

port sur les fouilles de Tarquinpol (on y a trouvé des antiquités romaines).

**38. — Historisches Jahrbuch.** Bd. XVII, 1896. Heft 1. Éd. ARENS. Claudien fut-il chrétien ou païen? (il fut païen. Réfute les objections de Birt). — Heinrich FINKE. Saint Vincent Ferrier; son rôle dans la politique ecclésiastique (analyse le recueil de documents récemment publiés par P. Fages; la biographie qu'en a tirée celui-ci est insuffisante et l'histoire du saint reste à faire). — N. PAULUS. Le dominicain J. Faber et sa consultation sur Luther (biographie de ce dominicain, né à Augsbourg vers 1470, auteur d'un « Consilium cujusdam ex animo cupientis esse consultum Romani Pontificis dignitati et christianae religionis tranquillitati, » 1520, qui est d'ordinaire attribué à Érasme). — Le P. K. EUBEL et l'itinéraire des papes au temps du grand schisme (additions à l'itinéraire d'Urbain VI et de Jean XXIII). — Karl WACKER. Trois lettres de Davout à Napoléon Ier, 9 et 19 nov. 1813. — Comptendu : *Baumann*. Geschichte des Algäus (excellent). — Heft 3. Albert MAYR. Sur l'histoire primitive de l'église chrétienne à Malte (christianisée de bonne heure, Malte fut conquise par les Sarrasins au ix<sup>e</sup> s. et, pendant deux cents ans, on peut dire que le culte chrétien fut entièrement interrompu dans l'île; on n'en trouve aucune trace certaine). — J. WIDEMANN. Les annales de Passau (ces annales, qui sont perdues et qu'on connaît seulement par des extraits conservés dans des chroniqueurs ou historiens postérieurs, ont dû être composées peu après 1259). — Max JANSEN. Le duché de Lorraine était-il un fief d'empire au moyen âge? (oui, quoi qu'en dise E. Bonvalot). — Paul JOACHIMSON. Grégoire Heimburg (réponse à des critiques adressées par Bachmann à un premier travail de l'auteur sur ce personnage, qui joua un rôle auprès de George Podiebrad). — F.-X. von FUNK. Le séjour de Reuchlin au monastère de Denkendorf en 1502. — Comptes-rendus : *Gothein*. Iguatius von Loyola und die Gegenreformation (travail approfondi et impartial: d'importantes erreurs, quand l'auteur s'aventure sur le terrain du dogme, de la morale et de la mystique). — *Reinhardt*. Die Korrespondenz von Alfonso und Girolamo Casati, spanischen Gesandten in der Eidgenossenschaft, mit Erzherzog Leopold V von Oesterreich, 1620-1623 (important). — *P. Poullet*. Quelques notes sur l'esprit public en Belgique pendant la domination française, 1795-1814 (bon). — *Id.* Les premières années du royaume des Pays-Bas, 1815-1818 (bon; des documents inédits). — *Paul Darmstedter*. Das Reichsgut in der Lombardei und Piemont, 568-1250 (excellent).

**39. — Neues Archiv.** Bd. XXI, Heft 3. — Karl LAMPE. La biographie d'Éginhard. — H. BOEHMER. Le « Dialogus de pontificatu sanctae Romanae ecclesiae » (pamphlet composé entre octobre 1162 et avril 1163 par un partisan zélé d'Alexandre IV, qui pourrait bien être Rahewin, l'historien de Freising. Étudie en appendice un poème de Rahewin, « Flosculus R. ad H. prepositum, » qui jette de la lumière

sur le point de vue théologique auquel se plaçait l'écrivain). — O. HOLDER-EGGER. Études sur les sources de l'histoire de la Thuringe; suite (les annales d'Erfurt du XII<sup>e</sup> s., les *Chronica S. Petri moderna* et les annales perdues de Reinhardsbrenn). — O. SEEBASS. Sur les deux mss. de saint Colomba conservés à la Bibliothèque nationale de Turin. — K. HAMPE. La date des lettres de Frothar, évêque de Toul. — H. BOEHMER. Un pamphlet en vers contre Ives I<sup>er</sup>, abbé de Saint-Denis. = Bd. XXII, Heft 1. H. BLOCH. Contributions à l'histoire de l'évêque de Verceil, Léon, et de son temps (décrit le ms. 102 de la bibliothèque capitulaire de Verceil; publie une partie de la correspondance de l'évêque Léon; étudie son rôle comme chancelier de l'empereur Oton III et son rôle à la cour de Henri I<sup>er</sup>. Publie en appendice plusieurs poésies latines de l'évêque Léon). — H. BRESSLAU. Commentaires sur les diplômes de Henri II; 2<sup>e</sup> article (histoire de la chancellerie; manière de dater; itinéraire, de novembre 1007-1014. Appendices sur quelques diplômes faux de Henri II, par H. Bloch). — K. HAMPE. Voyage en Angleterre de juillet 1895 à février 1896 (1<sup>o</sup> le ms. de l'*Historia Longobardorum* de Paul Diacre, Cheltenham n<sup>o</sup> 8462; 2<sup>o</sup> fragments d'un ms. de la chronique du Mont-Cassin, par Léon d'Ostie; 3<sup>o</sup> les annales complètes de Vérone, par Parisius de Cerea; 4<sup>o</sup> un remaniement de la chronique municipale de Berne attribuée à Justinger de Königshofen; 5<sup>o</sup> une chronique du monastère de Saint-Gilles à Nuremberg; 6<sup>o</sup> un récit contemporain inédit sur la bataille de Hittin, 4-5 juillet 1187, lettre écrite au pape par les consuls de Gènes, fin sept. 1187; 7<sup>o</sup> deux lettres inédites d'Adolphe de Nassau et un billet de félicitations d'Édouard I<sup>er</sup> d'Angleterre à Rodolphe de Habsbourg après la bataille du Marchfeld). — E. DUEMLER. Une liste des salaires payés par l'abbé de Lorsch au XI<sup>e</sup> s. — L. SCHMIDT. Pour servir à l'histoire du monastère de Saint-Airy, à Verdun (publie une charte de l'évêque de Liège Henri I<sup>er</sup>). — B. BRETHER. Une lettre d'Innocent III contre l'empereur Otton IV, du 30 oct. 1210. — J. LOSERTH. Formulaires de la bibliothèque universitaire de Graz; suite. — E. SCHAUS. Un ms. du monastère de Saint-Maxime, à Coblenz, du XV<sup>e</sup> s. (notes d'obit, revenus du monastère, ordinaire, etc.).

40. — **Archivalische Zeitschrift.** Neue Folge. Bd. VI, 1896. — L. VON ROCKINGER. L'administration des archives provinciales de Bavière (histoire des archives bavaroises; coup d'œil sommaire sur ce que contient chacune d'elles; conservation, classement, personnel, service intérieur, règlement concernant les communications à faire au public, etc.). — PRIMBS. Liste des chartes concernant la concession d'armoiries et la noblesse qui se trouvent aux archives de l'État à Munich (art. très détaillé de 136 p.). — P. P. Liste des monastères situés dans la moitié occidentale de la monarchie autrichienne qui ont été supprimés par l'empereur Joseph II en 1782-1790; suite. — GROSSMANN. Les archives de la maison royale de Prusse à Charlottenburg (histoire de ces archives; description du nouveau bâtiment qui a été construit pour les

recevoir; des précautions prises pour conserver les pièces d'archives). — KEUSSEN. L'union des archivistes aux Pays-Bas (depuis 1891). — L. von ROCKINGER. De la charte relative à la création du chapitre de Schamhaupten à Ingolstadt en 1137 (discute la date de ce document).

**41. — Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen.** Bd. XCVI, Heft 3-4, 1896. — SCHIRMACHER. Théophile de Vian; suite (1621-1623; ses rapports avec la cour de France; du procès qui lui fut intenté pour la publication du *Parnasse satyrique*). — LIEBERMANN. La gilde anglaise au VIII<sup>e</sup> s. (appelle l'attention sur les renseignements importants fournis sur les gildes anglaises dans deux lettres d'Alcuin des années 793-804, *Mon. germ. hist.*, Epist. Karol., II, n<sup>o</sup> 290 et suiv.).

**42. — Jahrbuch des k. deutschen archæologischen Instituts.** Bd. XI, 1896, Heft 1. — PETERSEN. La statue de Marc-Aurèle sur la place Colonna à Rome (histoire de ce monument; recherches sur les guerres de l'empereur Marc-Aurèle contre les Germains et les Sarmates de 169 à 175; explication détaillée des bas-reliefs qui représentent les différents épisodes de ces guerres. Dessins publiés d'après des photographies et des moulages récents). — DOERPFELD. De l'emplacement où se trouvait la fontaine d'Enneakrunos et l'ancienne topographie d'Athènes (contre les hypothèses de Belger, et réplique de ce dernier). — HILLER von GERTRINGEN. Sur l'île de Nisyros (histoire de l'île; détails sur les monuments, en particulier sur les tombeaux qui s'y trouvent). — C.-F. LEHMANN. La ruine de l'Assyrie, d'après les inscriptions du roi Nabonid trouvées récemment sur l'emplacement de l'ancienne Babylonie et publiées par le P. Scheil. — RUBENSOHN. Sur l'œuvre de Francesco Piacenza, *L'Egeo redivivo ossia chorographia dell' Arcipelago* (ce travail, publié en 1688, n'a pas été jusqu'ici apprécié à sa juste valeur; il contient de fort intéressantes données archéologiques et topographiques). — Bibliographie des publications récentes sur l'archéologie. — Heft 2. PUCHSTEIN. L'autel de Zeus à Olympie (essai de restitution, avec des dessins). — BERNOULLI. Sur l'iconographie antique. I. Périclès (parle du portrait bien connu de Périclès par Kresilas; il nous est parvenu dans les Hermès, marqués au nom de Périclès, qui se trouvent au Vatican et au British Museum. Combat les hypothèses de Furtwängler). — KERN. Dionysios Perikionios (recherches sur les représentations et le culte de cette divinité, qui était honorée surtout à Thèbes; à Thèbes, elle était figurée entourée de lierre. Un vase d'origine attique a fourni à l'auteur des renseignements sur le culte consacré à cette divinité). — Revue des principales trouvailles archéologiques de l'année 1895. — F. WINTER. Le trésor de Boscoreale (décrit les vases antiques d'argent qu'on a trouvés près de Pompéi, avec des dessins). — F. von DUHN. Remarques sur un voyage archéologique à Carthage et à Tunis. — C. SCHMIDT. Le nouveau musée des antiquités gréco-romaines à Alexandrie (histoire de sa fondation; revue des principaux monuments



exposés; description et reproduction des pièces les plus importantes). — Acquisitions du musée des beaux-arts de Boston en 1895. — POPPEL-REUTER. Les différentes classes de vases d'argile trouvés à Troie par Schliemann.

**43. — Mittheilungen d. k. deutschen archæologischen Instituts.** Athenische Abtheilung. Bd. XXI, Heft 1, 1896. — FURTWÄENGLER. Une statue archaïque grecque à Munich (elle représente un guerrier, peut-être Agamemnon; elle est de l'époque mycénienne et vient probablement de Mycènes). — WIEGAND. Le prétendu temple grec primitif sur le mont Ocha en Eubée (les restes de constructions qu'on y a découverts sont probablement ceux d'une maison de vigie). — RHOUSOPOULOS. Le monument de Thémistocle à Magnésie (on ne le connaissait jusqu'ici que par ce qu'en ont dit Thucydide, Diodore et Cornelius Nepos; à l'aide de monnaies de Magnésie, l'auteur montre qu'on y avait érigé une statue de Thémistocle, en costume de sacrificateur). — DRAGUMIS. Le prétendu législateur athénien Kaladès (mentionné par Pausanias, *Attic.*, VII, 5; mais il faut lire en cet endroit Sakadès au lieu de Kaladès; détails sur la biographie et les œuvres du poète Sakadès). — BUERCHNER. Inscriptions de l'île de Leros (publie le texte, trouvé en 1886, d'un décret honorifique et de deux inscriptions funéraires). — HILLER VON GÆRTRINGEN. Inscriptions de Rhodes; suite (45 numéros; corrections aux inscriptions de Rhodes déjà publiées). — ZINGERLE. Pour servir à la connaissance du sanctuaire d'Asklépios à Lebena en Crète (1<sup>o</sup> complète et commente une inscription relative à l'activité médicale d'Asklépios, qui avait déjà été publiée par Halbherr et Baunack. 2<sup>o</sup> Détails sur le culte d'Asklépios en Crète, à Cyrène, en Laconie, à Épidaure et en Thessalie. Le culte d'Asklépios à Lebena vient de Thessalie, mais a d'étroits rapports avec Épidaure). — STAUROPOULOS. Décret de Thiasotes provenant du Pirée (publie et commente une inscription de l'an 300 av. J.-C.). — PRAGER. La fonction des *Statoi* spartiates (mentionnée dans une inscription nouvellement découverte). — MORDTMANN. Inscriptions de Macédoine (6 numéros). — DOERPFELD. Les fouilles opérées à Athènes par l'Institut archéologique allemand. Fouilles et trouvailles archéologiques en Grèce et en Asie Mineure. = Rœmische Abtheilung. Bd. XI, Heft 1, 1896. A. MAU. Les fouilles récentes de Pompéi. — PETERSEN. Le « Tropaeum Trajani » à Adamklissi (explique et combat les idées exposées par Tocilescu-Benndorf sur l'origine de ce monument; il ne nous présente pas des scènes des deux guerres de Trajan contre les Daces, mais seulement une victoire de l'empereur contre eux).

**44. — Hermes.** Bd. XXXI, Heft 3, 1896. — E. THOMAS. Le Janicule dans Ovide (commente le passage des *Fastes* I, 229 et suiv.). — LATTES. L'alphabet et la langue des inscriptions de Novilara (ces inscriptions, trouvées à Novilara, près de Pesaro, appartiennent à un dialecte étrusque; l'auteur combat l'hypothèse de Duhn, qui en faisait

un dialecte ligure). — KEIL. Le peuple des Olates (population thrace voisine d'Apollonie). — STENGEL. Des prophéties obtenues au moyen des sacrifices sanglants, *σφαγία* (cherche à reconstituer la manière dont on obtenait ces prophéties).

**45. — Jahrbücher für classische Philologie.** Supplementband XXII, Heft 2, 1896. — GURLITT. Les mss. des seize livres des lettres de Cicéron. — KORNEMANN. Asinius Pollion considéré comme historien (art. très détaillé de 134 p. Note les parties des œuvres historiques d'Appien et de Plutarque qui sont tirées d'A. Pollion. Biographie de Pollion et caractéristique de son œuvre; son plan, son point de vue historique et sa valeur historique. Landgraf avait cherché à montrer que le *Commentarius de bello Africano* a été composé par A. Pollion; l'auteur réfute cette opinion. Collection des fragments les plus importants des Histoires de Pollion). — P. WENDLAND. Les Thérapeutes et le traité de Philon sur la vie contemplative (ce traité est bien de Philon; la société religieuse des Thérapeutes est d'origine juive. Cf. plus haut, p. 117). = Supplementband XXIII, Heft 1, 1896. TOLKIEHN. Homère chez les Romains (étudié dans les écoles et par les rhéteurs; citations homériques dans la littérature romaine et dans la vie journalière de la haute société à Rome. Noms d'hommes et de femmes empruntés à Homère).

**46. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pädagogik.** Bd. CLIII et CLIV, Heft 3-4, 1896. — W. SCHWARZ. Les inscriptions du temple de Redesiye dans le désert libyen (ces inscriptions ont été recueillies par Lepsius, Cailliaud, L'Hôte et Wilkinson. Commentaire détaillé des 58 inscriptions qui ont été publiées). — DRERUP. Sur les frais de la publication des décrets athéniens (ces frais étaient réglés suivant la longueur du décret : pour cinq cents lettres, on assignait dix drachmes. L'abaissement du prix de l'argent se montre clairement dans le fait que le travail des graveurs fut exécuté avec une négligence toujours croissante). — SUSEMIL. Aristote et Dracon (le passage de la Politique d'Aristote qui traite de Dracon, II, 42, 1274<sup>b</sup>, 15-18, n'est pas d'Aristote; c'est une interpolation). — O.-E. SCHMIDT. Sur les lettres de Cicéron à Atticus (commentaire détaillé de la lettre X, 1). — F. VOGEL. La seconde expédition de César en Bretagne (l'étude critique du récit de César montre qu'il dénature considérablement les faits; il faut compléter le récit de César par les lettres de Cicéron. L'auteur, après l'examen des sources, essaie de reconstituer les événements de cette expédition). — W. SOLTAN. Comment Rome est-elle parvenue à soumettre l'Italie dans les années 340-290 av. J.-C.? (mémoire lu dans la section historique du congrès des philologues allemands à Cologne. L'auteur fait ressortir l'extraordinaire aptitude des Romains à la politique; c'est à leur politique générale et à leur sage diplomatie que les Romains doivent leurs prodigieux succès). = Heft 5. G. FRIEDRICH. Les Helléniques et l'Agésilas de Xénophon (1<sup>o</sup> nie qu'en écrivant les Hellé-

niques Xénophon ait songé à donner une suite immédiate à Thucydide. Nous n'avons plus le début de cet ouvrage. Xénophon a composé le récit de la guerre Ionienne avant 401 à Athènes; il ne connaissait pas le chapitre que Thucydide a consacré à cet événement. C'est seulement après la mort de Xénophon que les Helléniques ont été remaniées de manière à passer pour une suite de Thucydide. Tous les passages des Helléniques où perce la connaissance de l'ouvrage de ce dernier sont des interpolations de l'éditeur des Helléniques. 2° L'Agésilas de Xénophon offre de nombreux points de ressemblance avec les Helléniques; c'est qu'il avait sous la main le ms. des Helléniques, et la première rédaction de cette œuvre était plus détaillée que dans la forme où elle nous est parvenue). — HULTSCH. Le système astronomique d'Héraclide de Pont. — F. REUSS. Diodore et Théopompe (on a prétendu que Diodore ne devait rien à Théopompe; c'est une erreur, ce dernier étant la source principale pour les livres XVI et XVII de Diodore). — E.-A. WAGNER. Agatharchidès et Diodore (recherche les fragments d'Agatharchidès qui se retrouvent dans les six premiers livres de Diodore; à l'aide de ces fragments, l'auteur essaie de reconstituer l'œuvre d'Agatharchidès et à en étudier la composition). — STERNKOPF. Sur les lettres de Cicéron (commente et corrige Cic. epist., II, 7). — SOLTAU. Les sources de Plutarque dans les biographies des Gracques (une des principales a été Cornelius Nepos; il eut en outre une source grecque qui a été utilisée aussi par Appien). = Compte-rendu : *Spamer*. Illustrirte Weltgeschichte, 3<sup>e</sup> édit., vol. VI-VIII (excellent). = Heft 6. J.-M. STAHL. La plus ancienne historiographie grecque et ses rapports avec la poésie épique. — SUSEMIHL. Pour servir à l'histoire de la littérature alexandrine; suite (biographies de Théocrite et d'Aratus). — R. SCHUBERT. Origines et début de la guerre de Cléomène. — A. ZIMMERMANN. Prénoms latins tirés de noms de parenté. — E. HOFFMANN. Sur le *De legibus* de Cicéron (corrections au texte et commentaire de plusieurs passages). — L. HOLZAPFEL. Comment nous sont parvenues les lettres de Cicéron à Atticus (contre l'hypothèse présentée par O.-E. Schmidt). = Heft 7. LINCKE. Socrate et Xénophon; 1<sup>er</sup> art. (le portrait de Socrate, tracé par Xénophon dans ses Mémoires, présente de nombreuses contradictions, qui proviennent d'interpolations). — HÖFFER. Ζεύς Βάλης (mentionné récemment dans une inscription de Bithynie; cette divinité est identique avec Dionysos Βάλης; nommé dans l'Etymologicum magnum). — A. WILMS. Du lieu où fut livrée la bataille de Teutobourg (combat l'hypothèse présentée dans le Correspondenzblatt d. Anthrop. Gesellschaft, t. XXVI, n° 11-12, que ce fut à « Graefte, » près de Driburg).

47. — **Philologus**. Bd. LV, Heft 1, 1896. — LIPSIUS. Le plaidoyer d'Hypéride contre Athénogènes (insiste sur certains points essentiels de ce plaidoyer et montre ce qu'il nous apprend de nouveau sur le droit athénien). — W.-H. ROSCHER. Les légendes de la naissance de Pan (addition à l'art. publié dans *Philologus*, XIII, 362). — G.-F. UNGER.

L'œuvre historique de Posidonius. — CRUSIUS. Cornelius Gallus mentionné dans une inscription égyptienne. — MILCHHOEFER. Thucydide, II, 15, et la topographie d'Athènes (contre les hypothèses récentes de W. Dørpfeld sur la topographie d'Athènes dans sa plus ancienne forme). — HILLER VON GÄRTINGEN. Le héros athénien Epitegios (mentionné au *Corp. inscr. att.*, I, n° 206, et III, n° 1290).

48. — **Rheinisches Museum für Philologie.** Bd. LI, Heft 3, 1896. — POMTOW. Les trois incendies du temple de Delphes (on a prétendu que le temple, reconstruit après l'incendie de 548-547, avait duré plus de sept siècles, et que ce sont ses ruines que les fouilles de la mission française viennent de mettre au jour. En réalité, un second incendie a eu lieu vers l'an 375 av. J.-C., suivi d'un troisième en 83 av. J.-C. Après cette dernière catastrophe, on s'est pendant longtemps contenté des réparations nécessaires; c'est bien plus tard qu'on a procédé à une restauration complète; elle fut terminée sous Néron). — F. SCHOELL. Le plaidoyer de Cicéron *Pro Flacco* (commentaire et corrections). — FABRICIUS. La loi sur l'élection des archontes votée sur la proposition d'Aristide (faut-il admettre le récit de Plutarque, *Vita Aristidis*, c. 22? On a, sans raison, mis en doute la promulgation de cette loi; mais c'était seulement une loi d'exception, s'appliquant aux élections de l'année 478-477. Détails sur la réforme de l'élection des archontes, qui fut opérée en 458-457). — IHM. Les « tesserae hospitales » (elles servaient à faire reconnaître les hôtes qu'on recevait et leur suite. Donne le dessin de deux de ces « tesserae »). — O. HIRSCHFELD. Les Tyriens dans le second traité entre Rome et Carthage (d'après Polybe, III, 24, ce traité fut conclu entre Rome, d'une part, et Tyr, Utique et Carthage, d'autre part; mais il est impossible que Tyr ait été nommé dans ce traité. Polybe avait sans doute une copie ou une traduction fautive du document; peut-être Polybe au lieu de : *καρτίων Καρχηδονίων*. a-t-il lu : *Τυρίων καὶ Καρχηδονίων*).

49. — **Zeitschrift für Assyriologie.** Bd. XI, Heft 1, 1896. — RECKENDORF. Le déchiffrement des inscriptions hittites (critique détaillée des tentatives faites par Sayce, Halévy, Menant, Peiser, et qui ont échoué. Jensen, au contraire, a résolu le problème, au moins dans ses points essentiels. Dissertation sur les rapports entre la langue hittite et l'arménien). — ED. MAHLER. La période sarotique des Babyloniens et le système intercalaire (le calendrier babylonien avait pour base un cycle intercalaire de 19 ans). — SCHEIL. Sin-sar-iskun, fils d'Assourbanipal (mentionné dans une tablette avec inscription cunéiforme trouvée à Mossoul). — W.-MAX MUELLER. Les prétendus Abyssins des plus anciennes inscriptions égyptiennes (les inscriptions égyptiennes ne connaissent pas de Sémites sur le sol africain). — BOISSIER. Pacorus ou Xerxès (il y a quelques années, M. Oppert publia un document du Musée des Antiques de Zurich où il avait cru déchiffrer le nom du roi Pacorus; en réalité, il y est question de Xerxès). = Comptes-rendus :

*Craig*. Assyrian and Babylonian religious texts (textes importants mal publiés). — *King*. Babylonian magic and sorcery (excellent).

**50. — Zeitschrift für deutsches Alterthum.** Bd. XL, Heft 1, 1895. — WREDE. Notes sur les nouvelles fouilles de l'atlas linguistique de l'empire d'Allemagne par Wenker; suite dans Heft 3. = Heft 2. MARTIN. L'année où mourut Ulphilas (381, et non 383, comme le prétend Sievers). — H. MOELLER. La patrie et le nom des Angles (analyse et réfutation de l'ouvrage récent d'A. Erdmann sur ce sujet). = Comptendu : *Abegg*. Zur Entwicklung der historischen Dichtung der Angelsachsen (excellent). = Heft 3, 1896. MUCH. Le peuple german des Falchovarii (mentionné dans la *Notitia imperii*; ce nom vient du fait que le peuple avait émigré dans le pays occupé par la tribu saxonne des Falen). — HEYNE. Revue des publications récentes concernant l'histoire des études et de la langue des étudiants en Allemagne. = Comptes-rendus : *Gallée*. Altsächsische Sprachdenkmäler (édition très fautive). — *Laughlin*. Studies in medieval life and literature (bon). — *Sass*. Deutsches Leben zur Zeit der sächsischen Kaiser (bon).

**51. — Deutsch-evangelische Blätter.** Jahrg. XXI, Heft 1, 1896. — HASENCLEVER. L'évolution religieuse de Vittoria Colonna (elle se rapprochait par ses convictions du protestantisme). — Extraits d'actes concernant l'histoire ecclésiastique de la Prusse en 1847-1849 (étude les conflits ecclésiastiques à Magdebourg à propos du pasteur libéral Uhlich; fin dans Heft 2). = Heft 3. BRANDT. Une nouvelle hypothèse sur le déluge (analyse du livre récent de Franz von Schwarz, *Sintflut und Völkerwanderungen*). — L. PAUL. Le druidisme (le noyau de la doctrine druidique était le dogme de la survie de l'âme après la mort; le noyau du culte était les sacrifices humains. De la place éminente occupée par les druides dans les états gaulois. Dans beaucoup d'endroits, le druidisme fut tout simplement remplacé par le culte catholique). — ASMUSSEN. Josèphe et le christianisme (pourquoi Josèphe n'a-t-il fait presque aucune mention du christianisme? Ou bien il a méconnu l'importance de la religion nouvelle, ou bien, par prudence, il n'a pas voulu montrer les rapports de cette religion, haïe dans le monde gréco-romain, avec le judaïsme). = Heft 4. HARTMANN. L'empire de Gengis Khan et ses rapports avec le christianisme; suite dans Heft 5 (détails sur l'expansion de la foi chrétienne dans l'empire mongol, surtout dans l'Asie centrale, au moyen âge). = Heft 5. HALLER. Pour le huitième centenaire des croisades (considère les croisades comme une réaction violente et salutaire du christianisme contre l'Islam; la plus importante conséquence des croisades fut de préparer l'émancipation intellectuelle des peuples de l'Occident). — LANG. Luther et Calvin (leurs rapports réciproques, leur importance individuelle). = Heft 6. L. PAUL. Les migrations d'Abraham (Abraham est un personnage historique. Cherche à identifier les divers endroits où, selon le Pentateuque, séjourna le patriarche). — STOELTEN. Le roi de Suède Gustave-Adolphe

et son temps, d'après les poésies de son contemporain Paul Fleming (ces poésies nous renseignent sur l'état d'esprit des populations dans l'Allemagne centrale vers l'année 1630).

**52. — Der Katholik.** 3<sup>e</sup> Folge. Bd. XIII, 1896, janvier. — HELMLING. Les martyrs Cyriacus et Quiriacus (ils sont identiques; détails sur la biographie de saint Cyriacus). = Février. SELBST. L'Ancien Testament et la théologie protestante moderne; suite en mars, avril, mai, juin (indique avec précision les attaques dirigées par les théologiens protestants contre l'Ancien Testament). — RATZINGER. Lorch et Passau; suite en mars et avril (au x<sup>e</sup> s., on fabriqua de nombreuses chartes dans le but de prouver l'existence d'un archevêché à Lorch et d'ériger en archevêché l'évêché de Passau. E. Dümmler avait accusé l'évêque de Passau, Piligrin, d'avoir fabriqué ces documents; c'est inexact; des documents incriminés, les uns n'apparaissent que quelques siècles après Piligrin et les autres sont antérieurs à son temps). = Compte-rendu : Zahn. Der Stoiker Epiktet und sein Verhältniß zum Christenthum (bon). = Mars. Comptes-rendus : Ferd. della Scata. Der heilige Fidelis von Sigmaringen (bon). — Thos. O'Gorman. American church history (très bon). = Avril. BELLESHEIN. Une caricature du cardinal Manning (il s'agit de la biographie du cardinal par Purcell; c'est un véritable méfait). = Mai. N. PAULUS. Un traité du dominicain Johann Host sur le procès et la condamnation du luthérien Clarenbach, 1530. = Juin. EUBEL. Saint Philippe de Zella (sa biographie et son culte d'après divers mss. de la bibliothèque du Vatican). — N. PAULUS. La situation religieuse d'Albert V, duc de Bavière (est-il vrai qu'il ait joué aux dés de prendre parti entre le catholicisme et le luthéranisme? Cette historiette manque de fondement historique).

**53. — Neue kirchliche Zeitschrift.** Jahrg. VII, Heft 1, 1896. — V. VON STRAUSS-TORNEY. De la créance que l'on doit accorder à l'Ancien Testament (combat la critique destructive de Gunkel). = Heft 2. CLEMEN. Saint Paul et la communauté de Thessalonique (d'après les lettres de l'apôtre, dont l'authenticité et l'unité ne sauraient être mises en doute). = Heft 3. W. WALTHER. Un prétendu traducteur de la Bible au moyen âge (Jostes avait prétendu que la plus connue des traductions allemandes de la Bible était l'œuvre du moine Johannes Rellach; c'est inexact). — DRESEKE. Joseph Bryennios (analyse un récent travail de l'archevêque grec Nicéphore Kalogeras sur J. Bryennios; expose les négociations qui furent engagées au concile de Florence au sujet de l'union des Églises grecque et romaine). — WINTER. Un prophète saxon (expose l'énergique opposition faite par le prédicateur V.-E. Loescher aux prodigalités de la cour de l'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste II, et du ministre comte Brühl en 1730-1748). = Heft 4. KUEHN. Le dernier voyage et l'année de la mort de l'apôtre saint Paul (il fut mis à mort au printemps de l'année 64; il n'a jamais été en Espagne). = Heft 6. SELLIN. Un témoignage égyptien sur l'histoire d'Israël (Flinders

Petrie a publié dans *Contemp. Review*, mai 1896, une inscription en hiéroglyphes du roi de Thèbes Merenptah, où il est question de la destruction « du peuple de Ysiraal. » L'auteur cherche à démontrer que ces mots font allusion aux mesures prises par les Pharaons pour faire tuer les enfants nouveau-nés des Israélites; cf. *Exode*, 1). = Heft 7. F. HOMMEL. Pour servir à l'histoire la plus ancienne des Sémites (expose les très importants résultats produits par les fouilles dirigées par l'université de Philadelphie à Niffer-Nippur en Babylonie; détails sur l'histoire primitive de la Babylonie et sur l'origine babylonienne de la civilisation égyptienne). — F. HOMMEL. Le roi Merenptah et les Israélites (sur l'inscription publiée par Sellin dans la précédente livraison; elle se rapporte réellement aux Israélites qui, à l'époque où l'inscription fut gravée, avaient déjà quitté l'Égypte, mais ne s'étaient pas encore établis en Palestine).

**54. — Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner- und dem Cistercienser-Orden.** Jahrg. XVI, 1895, Heft 4. — LEISTLE. Le monastère bénédictin de Füssen; suite dans Jahrg. XVII, 1 et 2. — WINTERA. Le monastère de Sazawa en Bohême, 1009-1785. — RENZ. Le monastère bénédictin de Saint-Jacques à Ratisbonne; suite, 1260-1350. — VIELHABER. Une charte du monastère d'Admont en 1390 (demande l'intercession des monastères bénédictins confédérés pour les moines et les religieuses du couvent défunts). — BERLIÈRE. Une visite du couvent de Saint-Trond en 1252 et les statuts promulgués par le cardinal de Sainte-Sabine. — GRILLNBERGER. Documents et études sur l'histoire de l'ordre cistercien; suite (publie vingt-huit documents, de 1470 à 1483, empruntés à un formulaire du monastère de Wilhering; important pour la vie intérieure des monastères cisterciens à cette époque; suite dans XVII, 1). — BREITSCHOPF. L'élection de Caspar Hofmann comme abbé de Melk en 1587. — PLAINE. De l'authenticité de la mission de Saint-Maur en France (combat vivement l'opinion de Malnory que saint Maur n'est pas venu en France). = Jahrg. XVII, Heft 1, 1896. HAFNER. Le traité de confraternité entre les monastères bénédictins de Hirsau, Saint-Blaise et Muri (publie le texte de ce traité, avec un commentaire sur les confraternités de monastères au moyen âge). — HALUSA. La grande peste en Autriche au commencement du XVIII<sup>e</sup> s. (d'après un récit contemporain). — HAMMERLE. L'ouverture de la première école supérieure, qui précéda l'université, à Salzbourg en 1617. = Comptes-rendus : *Chaussier*. L'abbaye de Gorze (excellent). — *Valbuana*. Égypte y Asiria (excellent). — *Kraus*. Geschichte der christlichen Kunst. Bd. I (remarquable). = Heft 2. RENZ. Contributions à l'histoire de l'abbaye bénédictine de Saint-Jacques à Ratisbonne; suite (54 documents de 1352 à 1384). — WILLEMS. L'activité scientifique de l'ordre bénédictin; suite. — GRILLNBERGER. Contributions à l'histoire de l'ordre cistercien en Autriche; suite (63 documents de 1448 à 1485). — SCHNEIDER. J. Bertels, abbé du monastère bénédictin de Münster et d'Echternach en Luxembourg; 1<sup>re</sup> partie,

1544-1592. = Comptes-rendus : *Reichert*. Monumenta ordinis fratrum praedicatorum historica (important). — *Grillmberger*. Die ältesten Necrologien des Cistercienser Stiftes Wilhering in OÖsterreich (excellent).

**55. — Theologische Studien und Kritiken.** Jahrg. 1896, Heft 2. — Ph. MEYER. Joseph Bryennios considéré comme théologien (sur la connaissance de la théologie grecque au xv<sup>e</sup> s.). — DREWS. Remarques sur les disputes académiques de Mélancthon (important pour la biographie de Mélancthon et la bibliographie de ses œuvres). — G. BUCHWALD. Une lettre inédite de Bugenhagen, 1542. = Heft 3. LINK. L'interprète de saint Pierre (Pierre ne comprenait pas le grec; il ne peut donc avoir composé les lettres qui lui sont attribuées. C'est saint Marc qui lui a servi d'interprète). = Heft 4. STRACK. Rapports entre le livre de Job et les discours d'introduction aux Proverbes de Salomon (l'auteur des ch. I-IX des Proverbes a utilisé le livre de Job). — BORCHERT. Le nom de Jahvé Sabaoth (ce nom désignait non le dieu de la guerre d'une ou de plusieurs tribus, mais le dieu des bataillons du ciel).

**56. — Theologische Quartalschrift.** Jahrg. LXXVIII, Heft 3, 1896. — BARDENHEWER. Extraits inédits d'un traité du patriarche d'Alexandrie Eulogius, 580-607, sur la Trinité et l'Incarnation (texte et commentaire). — FENK. Constantin le Grand et le christianisme (la nouveauté religieuse introduite par Constantin dans le monde romain a été de sa part une œuvre de conviction chrétienne et non un calcul politique). — SIMON WEBER. La réception des saintes Écritures chez les anciens Arméniens (Moïse de Chorène raconte que l'église arménienne n'a reçu et reconnu qu'un nombre restreint des livres canoniques des Écritures; cette allégation repose sur une erreur: l'ancienne église arménienne a reçu tous les livres canoniques). = Comptes-rendus : *Bernouilli*. Der Schriftsteller-Katalog des Hieronymus (important). — *Schwane*. Dogmengeschichte der patristischen Zeit (excellent). — *J.-B. von Weiss*. Weltgeschichte. Bd. X (bon). — *Tournier*. Le catholicisme et le protestantisme dans le pays de Montbéliard (bon).

**57. — Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft.** Jahrg. XVI, Heft. 2, 1896. — STEINDORFF. Israël dans une inscription de l'Égypte ancienne (comme l'inscription du roi Merenptah trouvée par Flinders Petrie à Thèbes; à l'époque de ce roi, c'est-à-dire vers la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, les Israélites étaient déjà arrivés en Palestine et entrés en hostilités avec les Égyptiens. Les Chabiri nommés dans les lettres trouvées à Tell Amarna sont sans doute identiques avec les Israélites).

**58. — Zeitschrift für katholische Theologie.** 1896, Quartalheft 3. — R. P. Emil MICHAEL. L'Église et l'Allemagne coloniale au moyen âge (expose les progrès faits par l'Allemagne, et en première ligne par l'Église catholique d'Allemagne, pour coloniser et germaniser les pays situés au delà de sa frontière orientale, au xii<sup>e</sup> et au xiii<sup>e</sup> s.



C'est la plus grande conquête qu'ait effectuée la colonisation allemande, puisqu'elle a augmenté de deux cinquièmes le territoire proprement germanique). — BIEDERLACK. La doctrine de saint Thomas sur la société et sur l'économie politique. — HURTER. Le témoignage de Josèphe sur le Christ. = Comptes-rendus : *R. Sohm*. Kirchenrecht (proteste contre cette théorie de Sohm que le droit canonique est en contradiction avec l'essence même de l'Église, l'Église étant d'essence spirituelle et ce droit d'essence temporelle). — *Bendix*. Kirche und Kirchenrecht (bonne réplique à Sohm). — *P. Wagner*. Einführung in die Gregorianischen Melodien (bon). = Quartalheft 4. NOSTITZ-RIENECK. Le pape Eugène II a-t-il établi l'épreuve de l'eau-froide ? (c'est au moins fort douteux). — *R. P. Emil MICHAEL*. Le duel (le duel n'a pas ses origines au moyen âge; ce n'est pas une autre forme du point d'honneur chevaleresque. Il est d'origine romane; il vient d'Espagne, du pays de don Quichotte, et a atteint à son point le plus brillant sous le règne du roi de France Henri III. C'est la thèse que vient de soutenir G. von Below). — *R. NILLES*. L'année ecclésiastique des chrétiens de Malabar. = Comptes-rendus : *Finke*. Die kirchenpolitischen und kirchlichen Verhältnisse zu Ende des Mittelalters nach der Darstellung K. Lamprechts (critique très serrée et très juste de l'histoire d'Allemagne de Lamprecht). — *J. Clausen*. Papst Honorius III, 1216-1227 (excellent).

**59. — Zeitschrift für Kirchengeschichte.** Bd. XVI, Heft 4. — GOETZ. Études sur l'histoire du sacrement de la pénitence. — Aug. KLUCKHOHN. Documents pour servir à l'histoire de la situation de l'Église, en particulier de la vie morale des prêtres catholiques au diocèse de Constance pendant le xvi<sup>e</sup> s. — V. ERNST. Basile le Grand et les occidentaux (études sur la chronologie des lettres adressées par saint Basile le Grand à des évêques de l'église latine). — Ad. JUELICHER. Une lettre d'un évêque de Gaule au vi<sup>e</sup> s. et l'organisation de l'église montaniste. — H. HAUPT. Pour servir à l'histoire des pèlerinages d'enfants en 1455-1459 (les sources qui nous en parlent désignent pour la plupart le Mont-Saint-Michel en Normandie comme le but de ces pèlerinages, d'autres le « mons Garganus »; on en a conclu que certains allèrent en Pouille, au Monte Gargano; c'est une erreur : pour des raisons mal connues, le « mons Garganus » de ces textes ne désigne pas autre chose que le Mont-Saint-Michel). — G. KRUEGER. Recherches critiques sur le pamphlet de Luther : « An die Pfarrherrn wider den Wucher zu predigen, » 1540 (leçons différentes de la première et de la seconde édition). — G. KNOD. Publications récentes relatives à l'humanisme et aux universités. = Bd. XVII, Heft 1-2. O. SEECK. Recherches sur l'histoire du concile de Nicée (études critiques sur les sources). — J. PRIESACK. L'appel de Louis de Bavière fait à Sachsenhausen contre la sentence de suspension prononcée par le pape Jean XXII (cet appel doit être daté du 22 mai 1324; c'est en fait une réponse à la sentence de déposition prononcée le 23 mars). — Edw. SCHROEDER. Les danseurs de Kælbigk; miracle du xi<sup>e</sup> siècle (étude critique sur les récits qui en

ont été faits par Otbert, Dietrich et l'Anonyme du ms. de Paris, sup. lat. 9560 ; suit le développement de la légende jusqu'à notre époque). — Th. BRIEGER. Commentaires critiques sur la nouvelle édition des œuvres de Luther ; suite (les résolutions de 1518 ; critique du texte). — O.-F. FRITZSCHE. Sur Bachiarius et Peregrinus (ce que l'on peut savoir de leur vie et de leurs œuvres). — O. SEEBASS. *Regula coenobialis S. Columbanii abbas* (édition critique de ce texte). — TSCHACKERT. Le traité intitulé « *Determinatio pro quietatione conscientiae simplicium*, » attribué à P. d'Ailly, est l'œuvre de Gerson (il a été écrit en 1396 ou 1397. Donne les variantes fournies par un ms. du mont Cassin). — G. BOSSERT. Sangerhausen, dans la lettre de Luther du 19 nov. 1521. — Chr. MEYER. Les Anabaptistes en Souabe. — Th. KOLDE. Une tentative d'union faite à Rome en 1531 (il y eut bien en effet des tentatives faites à Rome pour réunir les Luthériens à l'Église, mais par des agents obscurs et sans mandat, comme Palazzolo, Fonzio, etc., qui flairaient là une affaire d'argent à tenter ou un moyen de rentrer en grâce auprès du pape). — HAUPT. Des publications récentes relatives à l'Inquisition, aux superstitions, sorciers et sectes du moyen âge, y compris les Anabaptistes ; suite. — KAWERAU et KOLDE. Publications récentes relatives à l'histoire de la Réforme.

60. — *Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie*. Jahrg. XXXIX, Heft 1, 1896. — A. HILGENFELD. Recherches sur les sources des Actes des Apôtres ; suite dans Heft 2 et 3. — WADSTEIN. Les idées escatologiques sur l'Antichrist, le chiliasme, la fin du monde, le jugement dernier, dans les idées des premiers chrétiens et du moyen âge ; suite ; fin dans Heft 2. — DRESEKE. Gregorius Thaumaturgos (quoi qu'on en ait dit, il est bien l'auteur du *Λόγος περί ψυχῆς πρὸς Τατιανόν*). = Heft 2. O. CREMER. Le fondement de la foi des communautés primitives vers l'an 150, d'après les apologies de Justin le Martyr. — BRATKE. Les œuvres inédites de Procope de Gazan. — EGLI. Une récession nouvelle de la *Passio S. Lucae evangelistae* et de la *Passio apostolorum Simonis et Judae* (publie et commente les fragments de ces passions qu'on vient de découvrir à Zurich). = Compte-rendu : *Gunkel*. Schöpfung und Chaos in Urzeit und Endzeit (excellent). = Heft 3. CLEMEN. De l'écrit intitulé l'« Ascension d'Isaïe » (cet écrit se compose de nombreux morceaux d'origine très diverse ; la partie la plus ancienne est une apocalypse chrétienne qui date de 64-68 après J.-C. ; c'est là qu'on trouve la plus ancienne mention du martyr de saint Pierre à Rome). — ERBES. L'année de la mort d'Agrippa II (86 après J.-C.). — HEBLER. Un astrologue chrétien de l'antiquité (étudie le traité anonyme « Hermippus, de Astrologia, » qui a été publié pour la première fois par Bloch ; explique le rapport que présentent les passages de ce traité sur la naissance et la mort du Christ avec les récits des Évangiles). — DRESEKE. Apollinaire de Laodicée (montre que les deux écrits contre Eunomios et sur la Trinité sont, quoi qu'on en ait dit, des œuvres authentiques d'Apollinaire).

**61. — Zeitschrift für Ethnologie.** Jahrg. XXVIII, Heft 2, 1896.

— HAMPEL. Études récentes sur l'âge du cuivre (remaniement par l'auteur de son mémoire publié en hongrois dans les Mémoires de l'Académie hongroise en 1895; dans plusieurs pays, un âge du cuivre a suivi la période de pierre; il fut remplacé vers l'an 2000 av. J.-C. par l'âge du bronze. Détails sur l'industrie du cuivre et sur les influences réciproques exercées par la civilisation des divers pays durant cette période). — BAIER. Vases d'or trouvés à Langendorf près de Stralsund (appartiennent à la période de Hallstatt, vers 1050-650 av. J.-C.). = Comptes-rendus : le Siam ancien (important). — *Achelis*. Moderne Völkerkunde (bon).

**62. — Zeitschrift für Kulturgeschichte.** Bd. III, Heft 4-5, 1896.

— ADAM. Excursions à travers l'histoire morale des années 1848-49 (notes sur les idées qui dominaient alors en Allemagne, tirées de journaux, brochures, placards et pamphlets de cette époque; suite dans Heft 6). — F.-W.-E. ROTH. Pour servir à l'histoire des maîtres chanteurs à Mayence et à Nuremberg (d'après des documents inédits). — TETZNER. Donalitius et Tolminkemen (Tolminkemen est un village de la Prusse orientale non loin de Gumbinnen; c'est là que vécut le poète national de la Lithuanie, Christian Donalitius. Ce dernier a laissé une peinture très détaillée de la situation de ce village à moitié lithuanien et à moitié allemand vers l'an 1750. Publie des extraits des récits de Donalitius). — SCHÖNFELDT. La « Hoge » des brasseurs à Hambourg (la « Hoge » était une fête que ces brasseurs célébraient tous les ans pendant huit jours, par des processions, des festins et des danses; l'usage s'en maintint jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle). — BERNHEIM et STEINHAUSEN. Un nouvel adversaire de l'histoire de la civilisation (contre le mémoire de Benedetto Croce, intitulé *Intorno alla storia della cultura*, Naples, 1895). — A. SCHMITT. Pour servir à l'histoire des universités d'Iéna et de Halle au milieu du XVIII<sup>e</sup> s. (publie deux lettres de 1749 et de 1750). = Comptes-rendus : *Tiele*. Geschichte der Religion im Alterthum. Bd. I. Th. 1 (remarquable). — *Fabricius*. Die « depositio cornuum » auf den deutschen Universitäten (très bon). — *Wustmann*. Quellen zur Geschichte Leipzigs (important). — *Nikel*. Allgemeine Culturgeschichte (sans valeur). — *Boos*. Geschichte der Freimaurerei (excellent). = Heft 6. KNOERICH. Sociétés littéraires, surtout de dames, et l'émancipation des femmes en France pendant la première moitié du XVII<sup>e</sup> s. (de l'influence exercée par le *Cortigiano* de Baldassare Castiglione sur la marquise de Rambouillet, qui a implanté dans Paris l'idéal tracé par Baldassare de la belle société; c'est ainsi qu'une nouvelle direction a été pour de longues années imprimée à la société et à la littérature françaises). — F.-X. VON WEGELE. Une demande de place de professeur adressée par Frédéric Schlegel à l'université de Wurzburg en 1805. — SOMMERFELDT. Seigneurie terrienne et servage dans la Prusse orientale, 1791-1794 (raconte une instance judiciaire introduite par un seigneur contre un maître d'école serf qui s'était établi sur une de ses

terres). = Comptes-rendus : *Gehrke*. Die Schützen-Gesellschaften in Danzig (bon). — *Seyler*. Geschichte der Siegel (bon). = Bd. IV, Heft 1-2. C. TREUSCH VON BUTTLAR. La vie de tous les jours dans les cours des princes allemands au XVI<sup>e</sup> siècle (d'après des documents inédits, surtout des réglemens de cour tirés des archives de Berlin, Stettin, Dresde, Wernigerode, Königsberg. Les cours princières de l'Allemagne font piètre figure dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> s. Partout on y trouve le type du chef de maison casanier, bien pensant, à l'esprit étroit et politiquement incapable; l'ivrognerie, qui ne cessa de se développer après la Réforme, se propagea surtout dans les cours protestantes. Publie quelques-uns de ces réglemens de cour). — HAMPE. Contributions à l'histoire des mœurs d'après des « Meisterlieder » inédits (publie cinq chansons qui jettent quelque lumière sur l'ivrognerie au XVI<sup>e</sup> s., sur les bains au moyen âge et au XVI<sup>e</sup> s.). — E. OTTO. Les institutions militaires d'une petite ville allemande dans les derniers temps du moyen âge (d'après les archives de la ville de Butzbach en Hesse; notes sur les fortifications de la ville, l'organisation de la milice urbaine, les approvisionnements, la solde, les sociétés de tir. Article très détaillé; sera continué). — BOEMER. Les humanistes allemands et les femmes (leur opinion sur la femme, leurs idées sur l'amour et le mariage; malgré beaucoup de frivolité et de cynisme, on trouve chez eux, surtout chez ceux du nord et de l'ouest de l'Allemagne, une plus haute moralité que chez les humanistes italiens). — NEUBAUER. Un nègre au service du prince Philippe d'Anhalt (publie une lettre écrite par ce nègre en 1496). — DISTEL. Une répétition d'un ballet à la cour de Dresde en 1672 (atteste l'immoralité qui y régnait alors). = Comptes-rendus : *Kampers*. Kaiserprophetien und Kaisersagen im Mittelalter (très bon). — *Holz*. Beiträge zur deutschen Alterthumskunde; Heft 1 (excellent). — *Heuser*. Die Belagerungen von Landau, 1702-1703 (bon).

**63. — Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft im Deutschen Reich.** Jahrg. XX, Heft 3, 1896. — G. SCHMOLLER. Le commerce des céréales et son organisation (analyse très détaillée du volume récent de Naudé sur ce sujet; Schmoller présente un résumé de sa théorie sur l'histoire générale du commerce des céréales; art. important de 50 p.). — W. HASBACH. L'économie nationale et ses adversaires (analyse détaillée et critique sévère du travail de R. Schüller : *die Geschichte der Nationalökonomie und Socialpolitik seit A. Smith*). — BLONDEL. La société du musée social à Paris. = Comptes-rendus : *Treumann*. Die Monarchomachen (bon). — *Rachfahl*. Die Organisation der Administration von Schlesien vor dem 30jahr. Kriege (excellent). — *Spannagel*. Minden und Ravensberg unter Brandenburgpreussischer Herrschaft, 1648-1719 (excellent). — *Zapfl*. Fränkische Handelspolitik im Zeitalter der Aufklärung (bon).

**64. — Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft.** Bd. L, Heft 1, 1896. — OLDENBERG. Varuna et les Adityas (les

idées exprimées par l'auteur sur ces divinités védiques ont été combattues par Pischel et Schröder. Réponse à leurs critiques. Varuna était la divinité lunaire; les Adityas personnifiaient les cinq planètes). — JACOBI. L'âge des Védas (tient pour la haute antiquité des Védas contre les critiques présentées par Thibaut dans *Indian antiquary*, 1895, p. 85, et par Oldenberg dans cette *Zeitschrift*, t. XLIX). — STICKEL et VERWORN. Inscriptions arabes sur des rochers à Tor, sur la mer Rouge (publie quelques spécimens de ces inscriptions). — NOELDEKE. Pour servir à la chronologie persane (du commencement de l'année dans le système chronologique des plus anciens temps). — PRÆTORIUS. Explications sur l'inscription sabéenne publiée par Ed. Glaser. = Heft 2. A. FISCHER. Les noms des sept jours de la semaine en ancien arabe. — JACOBI. Deux mentions du jeu d'échecs dans la littérature sanscrite (il est mentionné pour la première fois dans la première moitié du IX<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). — P. JENSEN. La méthode philologique et historique en Assyriologie (au t. XLIX, p. 301 et suiv. de cette *Zeitschrift*, Lehmann avait reproché à l'auteur sa tendance à résoudre par la méthode purement philologique les problèmes historiques; l'auteur réfute cette objection). — S. FRENKEL. Les inscriptions arabes à Tor (corrections au commentaire donné par Stickel dans cette *Zeitschrift*). — Ed. GLASER. L'inscription sabéenne n<sup>o</sup> 1076 (recherches sur l'emplacement du pays de Habasat, qui est mentionné dans le texte de ce traité; il faut le chercher dans l'Arabie méridionale, non en Afrique). — B. MEISSNER. L'origine de la fête hébraïque de Purim (cette origine se trouve dans la fête babylonienne de Zagmak; après la chute de Babylone, les Perses l'adoptèrent et la fondirent avec une de leurs propres fêtes; plus tard, elle se propagea dans la plus grande partie de l'Asie antérieure. A Suze, les Juifs apprirent à connaître cette fête; ils y ajoutèrent quelques traits proprement juifs et la célébrèrent encore aujourd'hui). = Comptes-rendus : *Lidzbarski*. Die neu-aramäischen Handschriften der k. Bibliothek zu Berlin (important). — Publications of the University of Pennsylvania; vol. III. — *Hilprecht*. Assyriaca (important).

65. — *Deutsche Rundschau*. 1896, avril. — Max LENZ. L'Institut historique allemand à Rome (parle de la publication des *Nuntiaturbefrichte*). = Mai. BUSOLT. La plus ancienne civilisation de la Grèce (d'après les ruines et les fouilles de Mycènes et de Tyrinthe. Rapports entre la Troie homérique et Mycènes); suite en juin (de l'armement homérique). = Juin. H. VAMBÉRY. Le millénaire hongrois. — A. HAUSRATH. Le premier interrogatoire de Luther à Worms (quand, le 17 avril 1521, on demanda à Luther de réprouver ses livres, il demanda le temps de réfléchir, était-ce par crainte, car son crime d'hérésie pouvait le conduire au supplice? La plupart des historiens le pensent, même les plus favorables à Luther; mais plusieurs témoins, tels que le nonce Aléandre par exemple, affirment qu'il eut toujours une attitude brave, plutôt même provocatrice. S'il demanda un délai, c'était uniquement

par politique et pour ne pas fournir à ses ennemis l'occasion qu'ils cherchaient de le frapper sur-le-champ). = Juillet. O. SEECK. Comment les anciens ont écrit l'histoire (poèmes historiques et histoires locales; Hésiode et Homère; les Logographes); fin en août (Hérodote et Thucydide). = Septembre. Le commerce allemand au xvii<sup>e</sup> s. (à propos des deux ouvrages d'Ehrenberg sur l'époque des Fugger et sur Hambourg et l'Angleterre au temps d'Élisabeth). = Octobre. P. BAILLEU. Henri de Treitschke (art. nécrologique suivi de quelques lettres de Treitschke à Freitag, à Bismarck, etc., 1859-1866). — Extraits des notes journalières prises par Théodore de Bernhardt (en 1866, au moment où les troupes prussiennes et italiennes allaient commencer la campagne contre l'Autriche, Bernhardt fut nommé correspondant, à titre officiel, du gouvernement prussien en Italie. Dans ses Mémoires, il a noté beaucoup de conversations qu'il eut à Florence avec les principaux personnages politiques. C'est cette partie des notes prises par Bernhardt dont la publication commence dans cette livraison).

**66. — Die Grenzboten.** Jahrg. LV, Quartalheft 1, 1896. — A. SOGIN. La situation sociale de la Turquie et de l'Islam (d'après le livre du duc d'Harcourt sur l'Égypte et le pamphlet dirigé par Hassem Bey contre ce livre). — KONRAD LANGE. Albert Dürer était-il papiste? (non; il était luthérien. Critique de la biographie de Dürer par Ant. Weber). — La dépêche d'Ems, 13 juillet 1870 (Bismarck a déclaré formellement avoir falsifié cette dépêche; l'auteur prétend que Bismarck agit « bona fide! »). — La cour et la bourgeoisie dans le développement intellectuel de Berlin (à l'occasion du livre récent de L. Geiger sur la vie intellectuelle à Berlin). — Extraits des mémoires du ministre luxembourgeois Servais (concernent la situation politique du Luxembourg pendant la guerre de 1870-1871). — Les causes de la chute du monde antique (approuve les idées de Seeck).

**67. — Nord und Süd.** 1896, mai. — II. WAGNER. Dalberg à la cour de Napoléon I<sup>er</sup> (expose les négociations du prince-primat avec l'empereur au sujet de l'organisation de la ligue du Rhin en 1807, d'après les mémoires du baron d'Eberstein, diplomate mayençais). = Juin. VON METZEN. Histoire de la haute administration politique en Prusse, en particulier du « Cabinet royal. »

**68. — Preussische Jahrbücher.** Bd. LXXXIV, Heft 1, 1896. — DELBRUECK. Frédéric le Grand et l'origine de la guerre de Sept ans (critique le récent mémoire de Naudé sur ce sujet; estime que Naudé n'a pas réussi à renverser l'hypothèse présentée par Max Lehmann. La guerre de Sept ans est sortie de ce fait que l'Autriche et la Prusse se préparaient à prendre l'offensive l'une contre l'autre). — MAX LENZ. Florian Geyer (raconte le rôle joué par ce chevalier franconien dans la guerre des Paysans en 1525. Détails sur l'organisation des paysans révoltés et sur les visées contraires des divers groupes de révoltés quant au but politique où ils voulaient atteindre). = Heft 2. VINDEX.

L'Allemagne et la politique universelle (contre la tyrannie coloniale exercée actuellement par l'Angleterre); suite dans Heft 3, et dans LXXXV, Heft 1. = Compte-rendu : *Seraphim*. Geschichte Livlands Estlands und Kurlands (bon). = Heft 3. BUCHHOLZ. La politique universelle de Napoléon I<sup>er</sup> et l'idée de l'alliance franco-russe (combat l'idée que l'explication de cette politique se trouve dans un insatiable et démoniaque appétit de conquête. Napoléon n'a fait que continuer la politique du Directoire et plus spécialement la lutte de l'Ancien régime et de la Révolution contre l'Angleterre; c'est cette lutte qui le conduisit à l'alliance russe. Analyse deux mémoires du diplomate français Guttin, des 25 oct. et 26 nov. 1799, qui recommandait au Directoire la conclusion d'une alliance avec Paul I<sup>er</sup>. Le second de ces mémoires est inédit; tous deux contiennent déjà très clairement la politique suivie plus tard par l'empereur; encore aujourd'hui, c'est la prédominance de l'Angleterre sur les mers qui pousse à l'alliance franco-russe). — Adolf BAUER. Autrefois et aujourd'hui (analyse l'ouvrage de R. Pöhlmann publié sous le titre *Aus Atterthum und Gegenwart*). — Ed. VON DER GOLTZ. L'Église et l'Etat en Grande-Bretagne (depuis le XVII<sup>e</sup> s. jusqu'à nos jours). = Compte-rendu : *Lamprecht*. Alte und neue Richtungen in der Geschichtswissenschaft (Rachfahl critique vigoureusement les idées fondamentales de Lamprecht). = Bd. LXXXV, Heft 1. MICHAELIS. Le trésor de Boscoreale. — C. BUDE. L'idéal de la vie nomade dans l'Ancien Testament (il a été proclamé dans le royaume d'Israël, d'abord par Jonadab ben Rekab, qu'ont suivi Osée et Isaïe; au temps qui suivit Isaïe, cet idéal ne trouva plus de partisans).

69. — **Bayerische Akademie der Wissenschaften.** Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe. Munich, 1896, Heft 1. — MAURER. Deux points de droit dans l'Eyrbyggja Saga (important pour l'histoire du droit et de la civilisation de l'ancienne Scandinavie). — J. FRIEDRICH. Un traité inconnu jusqu'ici sur les Pauliciens (il se trouve dans un ms. de la chronique de Georgius Monachus à la bibliothèque de l'Escurial; Friedrich en a trouvé une copie dans les papiers de Döllinger. Cette nouvelle source est importante pour l'histoire de la secte paulicienne. Recherches sur les rapports réciproques et sur la valeur des différents traités historiques que nous possédons sur les Pauliciens. L'auteur combat les hypothèses présentées par Karapet Ter-Mkrttschian). — Fr.-L. BAUMANN. Les Confédérés suisses et la guerre des Paysans en Allemagne jusqu'en mars 1525 (on a souvent prétendu que le soulèvement des Paysans dans le sud-ouest de l'Allemagne s'était produit sous l'influence des Suisses et avait été appuyé par eux. Il n'en est rien : les Suisses avaient plutôt intérêt à ce que le soulèvement fût profondément étouffé et ne pénétrât pas chez eux. Aussi offrirent-ils plus d'une fois au gouvernement autrichien leur entremise et ils proposèrent de lui livrer les chefs du mouvement réfugiés en Suisse; mais le gouvernement autrichien se méfia des assurances données par les cantons suisses. On ne put donc combattre avec

énergie les Paysans, et l'insurrection put se propager sans obstacle jusque dans l'Allemagne centrale). = *Abhandlungen der historischen Classe*. Bd. XXI, Abth. 2, 1896. C.-A. CORNELIUS. Les premières années de l'Église de Calvin à Genève, 1541-1546. — H. SIMONSFELD. La diplomatie pontificale au moyen âge (analyse détaillée du cod. lat. 17,788 de la bibliothèque de Munich; il contient un formulaire inédit de la chancellerie pontificale et se rapporte à ce qu'on appelait « *Audientia litterarum contradictarum*. » Détails sur les très importants documents transcrits dans ce formulaire, et qui sont d'un grand intérêt pour l'histoire du XIV<sup>e</sup> s.). — W. PRAGER. Un traité inédit du dominicain et mystique Suso (le « petit livre d'amour de l'âme, » dans un ms. de la bibliothèque municipale de Zurich. Texte de ce traité avec une introduction remarquable sur l'histoire de la mystique au moyen âge).

**70. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften.** *Sitzungsberichte*. Stück 15-16, 1896. — U. KOEHLER. Le traité de Xénophon sur les institutions politiques des Spartiates (étude la disposition, les sources, la valeur et le but de cet ouvrage. Il a été composé vers 376; il a suivi en beaucoup d'endroits l'exposé des institutions spartiates donné par Critias. Xénophon a été sans doute conduit à écrire son livre par la lecture de l'ouvrage de Platon sur l'État; la *Cyropédie* a subi la même influence). = Stück 18-19. REISNER. Mesures et poids de l'ancienne Babylonie (d'après les tablettes d'argile de Tello acquises par le musée royal de Berlin, qui contiennent des comptes du temps de la deuxième dynastie du royaume de Ur). = Stück 20. HIRSCHFELD. L'Aquitaine à l'époque romaine (les sources narratives étant très pauvres, l'auteur demande aux inscriptions les renseignements essentiels sur le pays et ses habitants. Détails sur les peuples, les divisions du sol, les fonctionnaires et les prêtres, les divinités locales, les noms propres, l'ethnologie de la population). — DIELS. Le péan delphique de Philodamos. — LYONS et BORCHARDT. Une inscription trilingue de Phike (étude les campagnes du premier préfet romain sous Auguste, C. Cornelius Gallus. Remarques et éclaircissements par Erman et Hirschfeld. Inscriptions en fac-similé). = Stück 21-25. SPIEGELBERG. La première mention d'Israël dans un texte égyptien (publie, traduit et commente l'inscr. du roi Merenptah trouvée par Flinders Petrie dans la Thèbes d'Égypte). = Stück 27-28. HARNACK. *L'Oratio ad Graccos* attribuée à Justin le Martyr (publie le texte grec de ce traité, avec une traduction en allemand, des *Hypomnemata Ambrosii*. Ce dernier ouvrage, rédigé en syriaque, a été publié en 1855 par Cureton et présente d'étroites analogies avec *L'Oratio ad Graccos*. Celle-ci n'a pas été composée par Justin; elle date de 180-240). = Stück 30-31. A. WEBER. Contributions védiques; 5<sup>e</sup> art. (publie une formule magique qui se trouve dans Atharvas, V, 13). = Stück 34-35. VARLEN. De quelques allusions historiques dans les hymnes de Callimaque; 2<sup>e</sup> art. (croit trouver de nombreuses allusions à des faits réels dans l'hymne à Apol-



lon, représenté comme dieu protecteur de la fondation des villes et des colonies. Raconte, à cette occasion, la fondation de Cyrène). — LIEBERMANN. Le « Kesselfang, » mode de preuve judiciaire usité chez les Anglo-Saxons au VII<sup>e</sup> s.

**71. — K. Sächsische Gesellschaft der Wissenschaften.** Abhandlungen der philologisch-historischen Classe. Bd. XVII, n<sup>o</sup> 4, 1896. — F. RATZEL. L'État et le sol (montre les rapports qui existent entre le sol et les institutions politiques et qui préparent les fondements d'une géographie politique scientifiquement établie. Ce mémoire est divisé en quatre chapitres : 1<sup>o</sup> l'État considéré comme un organisme lié au sol ; 2<sup>o</sup> le terrain naturel et le terrain politique ; 3<sup>o</sup> le développement des rapports entre le sol et l'État ; 4<sup>o</sup> l'implantation de l'État dans le sol).

**72. — Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung.** Bd. XXVIII, 1896. — SAUER. Les nobles seigneurs de Beilstein et de Greifenstein, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s., d'après des documents inédits. — Id. Petites contributions à la généalogie de la maison de Nassau, XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s. — SPIELMANN. Le président du gouvernement, Charles d'Ibell, et la politique prussienne en 1830-1831 (président de la régence de Nassau jusqu'en 1820, Charles d'Ibell fut alors rendu à la vie privée ; en 1828, il fut nommé président du landgraviat de Hesse-Hombourg. Raconte ses rapports avec le ministre prussien, comte de Bernstorff, avec Nagler, représentant prussien à la diète fédérale de Francfort. Publie un très important mémoire que le comte de Bernstorff adressa le 29 janv. 1831 au roi Frédéric-Guillaume III. Dans ce mémoire sont exposés les principes de la politique prussienne à l'égard des États allemands ; il fut communiqué par Nagler à Ibell, qui donna son avis dans un autre mémoire détaillé sur les devoirs de la Prusse en Allemagne ; donne le texte de ce mémoire). — OTTO. Les étudiants du comté de Nassau dans les universités du moyen âge, d'après les registres de Bologne, de Prague et de Heidelberg. — SCHROETER. Les négociations relatives à la subvention gouvernementale du théâtre de Wiesbaden en 1818 (contribution intéressante pour l'histoire des troubles politiques en Nassau). — RITTERLING. Monnaies romaines trouvées à Wiesbaden et dans les environs (description très soignée de 482 monnaies conservées au musée archéologique de Wiesbaden, avec l'indication du lieu où elles ont été trouvées et des explications détaillées). — QUILLING. Deux collections de monnaies romaines trouvées à Heddernheim près de Francfort, aujourd'hui au musée de Wiesbaden (description détaillée de ces pièces, très importantes pour l'histoire de la numismatique romaine ; ces monnaies furent trouvées en 1850). — SAUER. Un texte des coutumes de Maxsain au XIII<sup>e</sup> s. — FISCHBACH. Le mythe de la Lorelei. — SAUER. Les familles nobles des seigneuries de Wiesbaden et d'Idstein. — KOLB. Histoire du corps d'officiers de l'armée de Nassau, 1803-1866. — MEINARDUS. Wallenstein considéré comme

seigneur foncier (expose comment il administra et gouverna le duché de Friedland).

**73. — Beitræge zur Bairischen Kirchengeschichte.** Bd. II, Heft 5, 1896. — VOGTHERR. Organisation de l'Église évangélique dans les anciennes principautés d'Ansbach et de Bayreuth; suite dans Heft 6 (d'après des documents inédits; important pour l'histoire ecclésiastique dans ces pays au XVI<sup>e</sup> s.). — W. FRIEDENSBURG. Mémoires de J. Eck sur la réforme luthérienne en 1523, d'après des mss. du Vatican; fin. — ENDERS. La correspondance de Caspar Lœner; suite dans Heft 6, 1545. = Heft 6. JORDAN. L'hôpital du Saint-Esprit et l'ordre des frères du Saint-Esprit à Nuremberg (publie 3 documents de 1332-1382). — G. MUELLER. Pour servir à l'histoire de l'anabaptiste bavarois G. Wagner (brûlé en 1527; publie le procès-verbal de son interrogatoire et de sa condamnation, ainsi qu'une lettre du duc de Bavière, Guillaume, au duc Georges de Saxe, relative à ce procès, en 1527).

**74. — Braunschweigisches Magazin.** Bd. I, 1895. — VOGES. Le pays de Brunswick à l'époque préhistorique. — P. ZIMMERMANN. La fondation du monastère de Saint-Ludger à Helmstadt (il a été fondé par des moines de Werden dans la première moitié du IX<sup>e</sup> s.). — O. VON HEINEMANN. La catastrophe du duc Henri le Lion (résume l'état présent de l'érudition sur ce sujet; si Henri refusa de fournir des troupes auxiliaires à l'empereur pour sa campagne d'Italie, c'est qu'il songeait à soumettre les pays wendes de la Baltique; il avait été en outre blessé qu'on lui eût retiré l'avouerie impériale de Goslar en 1166; enfin il était hostile à l'établissement d'une monarchie universelle. La condamnation et la dépossession du duc eut pour cause non le refus du service militaire, mais son refus de paraître devant le tribunal pour répondre aux accusations dirigées contre lui). — II. MACK. Les relations commerciales entre Brunswick et Hambourg au XIV<sup>e</sup> s. — HENSELMANN. La bataille de Blekenstedt en 1493 (où les bourgeois de Brunswick battirent le duc Henri de Brunswick; récit d'après un témoignage contemporain, celui de Henning Brandis, bourgmestre de Hildesheim). — II. MACK. Le quartier bas-saxon de la Hanse au XVI<sup>e</sup> s. (caractérise la situation des villes de la Basse-Saxe dans la Hanse; dans le cours du XVI<sup>e</sup> s., ces villes cherchèrent de plus en plus à se soustraire à leurs obligations à l'égard de la Hanse). — CUNZE. Une lettre menaçante du duc de Brunswick Henri le Jeune (adressée à Hans de Horn, patricien de Brunswick, en 1542, pour l'attirer dans son parti contre la ligue de Schmalkalde).

**75. — Archiv des Vereins für die Geschichte des Herzogthums Lauenburg.** Bd. IV, Heft 3, 1895. — NEHL. Le « Sachsenwald » dans le duché de Lauenburg (histoire de cette forêt depuis 1228; une grande partie a constitué en 1871 la dotation du prince de Bismarck). — HELLWIG. Pour servir à l'histoire des impôts dans le Schwarzenbek. = Bd. V, Heft 1, 1896. La cathédrale de Ratzeburg; suite tombeaux et inscriptions; liste des chanoines de Ratzeburg au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> s.). — LUEDERS. Contributions à l'histoire

de la commune de Niendorf sur la Stecknitz, XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s. — DUEHRSEN. Les châteaux princiers et les cours dans le duché de Lauenburg (d'après un inventaire du XVII<sup>e</sup> s.). — M. SCHMIDT. La société littéraire à Ratzeburg au commencement du XIX<sup>e</sup> s., 1807-1810.

**76. — Berichte des freien deutschen Hochstiftes zu Frankfurt am Main.** N. F. Bd. XII, Heft 2, 1896. — A. RIESE. La Germanie rhénane sous Caligula et sous Domitien (1<sup>o</sup> les récits de Dion Cassius et de Suétone sur la campagne de Caligula en Germanie ne répondent pas à la réalité des faits. Caligula fit cette campagne surtout pour se débarrasser de Lentulus Gaetulicus qui songeait à se soulever; 2<sup>o</sup> détails sur les campagnes de Domitien en Germanie et sur les légions qui y furent employées, ainsi que sur le soulèvement du légat Saturninus). — ZIEHEN. Le philhellénisme dans la littérature anglaise. — A. KRUEGER. La légende du chevalier au cygne à Clèves (elle est d'origine franque et fut associée d'abord, vers 1150, à la famille du duc Godefroi de Bouillon, puis à celle des ducs de Brabant. Lorsque le comte de Clèves Dietrich IV épousa une princesse de Brabant en 1163, la légende fut appliquée à la maison de Clèves). — HOROVITZ. La statistique de la population juive à Francfort, XIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.

**77. — Geschichtsblätter für Stadt und Land Magdeburg.** Jahrg. XXXI, Heft 1, 1896. — HERTEL. La Saale à Calbe; notes historiques (la pêche, la navigation, les ponts, moulins, bacs, écluses, sur la Saale; la ville de Calbe et le monastère de Gottesgnaden à Calbe, depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours, d'après des documents inédits. Publie en appendice 38 pièces inédites de 1168 à 1718). — WEGENER. Objets préhistoriques trouvés à Neuhaldensleben et aux environs. — NEUBAUER. Les livres des échevins de la ville d'Aken (publie les résumés des procès en matière civile qui se trouvent dans ses registres; suite, 1349-1399). — WITTICH. Le siège de Magdebourg en 1631 (rectifie une assertion d'O. Klopp sur les armes et munitions de guerre pillées au siège de cette ville). — NEUBAUER. Lettres conservées dans les archives municipales de Zerbst (analyse sommaire de celles de ces lettres qui se rapportent à la ville et au duché de Magdebourg).

**78. — Hessenland.** N<sup>o</sup> 13, 1896. — O. BRANDT. Amélie-Élisabeth, landgravine de Hesse (née en 1602; important pour l'histoire de la guerre de Trente ans; sera continué). — VON KROPPF. La société des francs-tireurs de Kassel; suite, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.

**79. — Jahrbuch der historischen Gesellschaft für den Netze-District zu Bromberg.** Jahrg. 1896. — E. SCHMIDT. La fondation de Bromberg, 1346 (publie la charte de fondation). — M. MEYER. L'administration des domaines prussiens dans le district de la Netze sous Frédéric le Grand (d'après des documents inédits). — Id. Quelques ordres de cabinet inédits adressés par Frédéric le Grand au conseiller secret von Brenckenhoff concernant l'administration du district de la Netze.

**80. — Mittheilungen des historischen Vereins der Pfalz.** Heft 20, 1896. — HARSTER. Les vases romains en terra sigillata du musée de Spire (art. très détaillé de 182 p., avec des dessins). — GRUENENWALD. Un calendrier de paysans du Palatinat (recueil de coutumes et d'idées populaires qui se rapportaient à des jours et fêtes déterminés et que l'auteur a observées dans la population rurale du Palatinat rhénan de la Bavière). — MEHLIS. Découvertes archéologiques en Palatinat (1<sup>o</sup> tumuli d'Obermoschel, contenant des vases et objets en bronze de l'époque récente du bronze; 2<sup>o</sup> trouvailles archéologiques de Ruppertsberg; elles montrent qu'il y eut un castellum romain à la « Hohburg; » dans les environs se trouvait un établissement gallo-germanique de la période de La Tène). — ROTH. Histoire de l'imprimerie et de la librairie à Spire au XVII<sup>e</sup> s. jusqu'à la destruction de la ville en 1689.

**81. — Niederlausitzer Mittheilungen.** Bd. IV, Heft 5-6, 1896. — JENTSCH. Restes d'habitations de l'époque pré-slave à Atterwasch, dans le cercle de Guben. — ID. Un cimetière à Gross-Teuplitz dans le cercle de Guben (les vases qu'on y a trouvés appartiennent au type spécifique de la Lusace). — GANDER. Médecine populaire et superstition médicinale dans la Basse-Lusace.

**82. — Schriften des Vereins für Sachsen-Meiningsche Geschichte und Landeskunde.** Heft 22, 1896. — EICHMORN. Le comté de Camburg; 2<sup>e</sup> part., XI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s. (généalogie des comtes de Camburg, qui intéresse aussi l'histoire de la maison des Wettiniens; institutions sociales, politiques, administratives, économiques et religieuses du comté. Art. de 115 p., avec une carte).

**83. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.** Jahrg. XV, Heft 1, 1896. — SCHUMACHER. Métairies romaines sur le territoire du Limes imperii romani dans l'Allemagne du Sud (décrit les restes de quatre « villae rusticae » récemment explorées par l'auteur dans la partie septentrionale de Bade). — KOFLER. Voies antiques en Hesse; suite (décrit un grand nombre de routes de l'époque romaine et du moyen âge dans la province hessoise de Starkenburg). — HAMMERAN. Études sur l'histoire du limes romain; suite (notes sur les désignations populaires du limes dans l'Allemagne du Sud, sur les noms donnés aux champs qui l'environnent, etc.). — II. DIEMAR. Origines de la guerre faite par l'empire à Charles le Téméraire; 1<sup>re</sup> partie (très intéressant article, surtout pour l'affaire de Cologne en 1163-1174, d'après de nombreux documents inédits). = Compte-rendu : *Averdunk*. Geschichte der Stadt Duisburg (excellent). = Heft 2. W. SICKEL. Le régime seigneurial dans l'empire franc (expose l'origine et l'extension de la grande propriété foncière et des grandes seigneuries jusqu'à Charlemagne. Montre que cette extension s'explique par l'état de la Gaule romaine avant l'occupation franque). = Ergänzungsheft 9, 1896. BRAUN. Contributions à l'histoire des livres à peintures de Trèves dans les premiers siècles du

moyen âge. — M. REICH. Érasme; sa vie et sa correspondance en 1509-1518 (cherche à fixer la chronologie des lettres d'Érasme pendant cette période et à les utiliser pour la biographie d'Érasme. Article très détaillé de 159 p.).

**84. — Württembergische Jahrbücher für Statistik und Landeskunde.** Jahrg. 1894, Heft 1. — HARTMANN. Le gouvernement et les états provinciaux dans le royaume de Wurtemberg de 1806 à 1894 (liste de tous les fonctionnaires supérieurs et des membres des chambres d'États, avec de brèves notices biographiques). — ID. Chroniques locales de Wurtemberg. — Jul. WAGNER. Les écoles savantes dans le duché de Wurtemberg en 1500-1534. = Jahrg. 1895. STEIFF. Liste des ouvrages relatifs au Wurtemberg parus en 1894.

**85. — Zeitschrift der Gesellschaft für Beförderung der Geschichts, Alterthums-und Volkskunde von Freiburg-i.-Brisgau.** Bd. XII, 1895. — FISCHER-TREUENFELD. Les combats autour de Fribourg en août 1664 (récit très détaillé au point de vue militaire, d'après des documents inédits et avec un plan du champ de bataille).

**86. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins.** Neue Folge, Bd. XI, Heft 2, 1896. — H. WITTE. Les anciens comtes de Spanheim et les familles alliées (recherches très approfondies sur l'origine de cette maison; son expansion en Carinthie au XI<sup>e</sup> et au XII<sup>e</sup> s. Le berceau de la famille était dans le district de la Nahe; elle est une des plus anciennes de l'Allemagne et se rattache très probablement aux Saliens). — MAYERHOFER. Les archives des ducs de Palatinat-Deux-Ponts en 1567 (publie un inventaire rédigé en cette année, avec un commentaire détaillé). — A. KAUFMANN. L'excommunication de Mulhouse en 1265-1271 (la ville fut excommuniée en 1265 par l'évêque de Bâle pour avoir renoncé à l'hommage de l'évêque de Strasbourg. Copieux détails sur les péripéties du procès intenté en vue de faire lever la sentence). — Carl HEGEL. Le plus ancien droit municipal de Fribourg-en-Brisgau (critique le mémoire de Maurer sur ce droit, paru au t. I de la *Zeitschrift*. Le texte établi par Maurer contient beaucoup de lourdes erreurs). — VARRENTRAPP. La description de l'Allemagne par Sébastien Brand, publiée par Hedio (publie des extraits de cet écrit remarquable; détails sur la biographie de Hedio et sur la chronique universelle qu'il publia en 1539). — BLOCH. Diplômes impériaux et bulles pontificales du monastère d'Andlau (1<sup>o</sup> recherches sur l'état original du diplôme de Henri II, 1<sup>er</sup> juillet 1004, pour le monastère d'Andlau; 2<sup>o</sup> liste des diplômes impériaux pour ce monastère conservés à Strasbourg jusqu'à Maximilien I<sup>er</sup> et des bulles pontificales jusqu'à Boniface VIII). — CARTELLIERI et REDLICH. Remarques sur le formulaire hautrhinois qui a été publié au t. XI, Heft 1, de la *Zeitschrift* (ce livre a dû être compilé par un employé du tribunal de Constance, attaché de près à la personne de l'évêque de Constance, Henri de Klingenberg). — SCHULTE. Pour servir à la biographie du chroniqueur Mathias de Neuenburg (relève

plusieurs mentions le concernant dans le t. V du cartulaire de Strasbourg). — J.-G. WEISS. Inventaire sommaire des archives des barons de Gemmingen-Guttenberg à Neckarmühlbach. = Heft 3. ZEHNTER. Pour servir à l'histoire des Juifs dans le margraviat de Bade, 1267-1771 (d'après des documents inédits. Le récit est limité aux territoires de l'ancien margraviat; donne la liste très complète des actes législatifs et ordonnances relatifs aux Juifs). — ISENBART. Liste des ouvrages et articles relatifs à l'histoire du grand-duché de Bade parus en 1895 (425 numéros). — WEISS. Inventaire des archives des barons de Gemmingen-Guttenberg; fin. — HEYCK. Inventaire des archives des barons de Venningen zu Eichtersheim.

**87. — Zeitschrift des Harz-Vereins für Geschichte und Alterthumskunde.** Jahrg. XXIX, 1896, Heft 1. — R. DÖBNER. La ville de Hildesheim dans les derniers temps du moyen âge (rapide esquisse de sa situation politique, économique et religieuse). — HOELSCHER. Contributions à l'histoire de Goslar; 4<sup>e</sup> art. (biographie de Henri d'Alvelde, bourgmestre de Goslar, 1445-54; ses différends avec la ville, d'après des documents inédits qui jettent une vive lumière sur la vie intérieure à Goslar et sur la Hanse au xv<sup>e</sup> siècle. Publie 36 lettres et chartes qui complètent sur des points importants les *Hanserecesse*). — VARGES. Histoire des institutions municipales de Halberstadt au moyen âge (important article de 77 p.; c'est une partie d'un travail d'ensemble qui embrassera l'histoire des institutions des villes de la Basse-Saxe au moyen âge). — REISCHEL. Summerringen près de Pabstorf, dans le district d'Aschersleben (on a identifié ce village abandonné avec la localité de « Sumeringe, » auquel se rapportent plusieurs diplômes d'Otton II et d'Otton III. C'est une erreur; histoire du village jusqu'à la fin de son existence au xiii<sup>e</sup> ou au xiv<sup>e</sup> s.). — ID. Les comtes de Summerringen (il n'y a jamais eu de famille de ce nom). — WEHRMANN. Frédéric de Stollberg, chanoine de Camin (il joua un rôle important au temps de l'empereur Louis de Bavière. Lorsque le chapitre de Camin se sépara en deux parties rivales, tenant l'une pour Louis, l'autre contre lui, Stollberg se mit à la tête de la faction impériale. Détails sur les luttes religieuses en Poméranie à cette époque. En appendice, quinze documents de 1297 à 1329). — H. HEINE. Les statuts de l'ancienne corporation des bouchers à Nordhausen, xiv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> s. — Baron DE MINNIGERODE-ALLERBURG. Le château et la famille d'Allerburg, xiii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> s. (en particulier sur l'occupation de cette seigneurie, appartenant aux comtes de Schwarzburg, par le duc Frédéric-Ulrich de Brunswick-Grubenhagen en 1613-1631). — STRASSBURG. Contributions à l'histoire d'Aschersleben (la « alte Burg, » située sur le Wolfsberg, a pour origine une forteresse construite contre les Slaves; détruite deux fois au xii<sup>e</sup> s., elle resta en ruines. La forteresse propre des comtes d'Ascanie était dans l'intérieur de la ville; elle subsista jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle, époque où elle fut rasée par les bourgeois d'Aschersleben). — H. BECKER. Tombeaux et urnes en forme de maison ou de visage humain. —

J. MOSER. Deux relations sur de prétendues apparitions d'esprits à Rossla, dans le Harz, au xvii<sup>e</sup> s. = Compte-rendu : *Danneil*. Beitrag zur Geschichte des Bauernlandes im Herzogthum Magdeburg (important).

**88. — Zeitschrift des Vereins für Hamburgische Geschichte.** Bd. X, Heft 1, 1896. — R. EHRENBURG. Détails sur l'histoire du commerce de Hambourg (1<sup>o</sup> publie un rapport composé par un agent de la maison Welser sur les opérations commerciales de celle-ci avec Hambourg en 1611. 2<sup>o</sup> Détails sur le commerce et les voyages maritimes des marins et marchands hambourgeois en Islande en 1533-1628. 3<sup>o</sup> Origine et histoire du droit d'entrée dit « Rode Toll » levé à Hambourg au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècle). — H. MACK. Lettres de l'apprenti marchand Jürgen Kalm sur son temps d'apprentissage, adressées à sa mère à Brunswick, 1623-1630. — OBST. Les privilèges du pape Benoît V pour Hambourg (ce pape a, dit-on, affranchi la ville de Hambourg de la juridiction du prévôt de la cathédrale et de l'archevêque. C'est une erreur). — VON DER ROPP. Étudiants de Hambourg à l'université de Giessen, 1608-1707. — Goos. La politique de Hambourg au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle (traite de l'adhésion de Hambourg à la ligue de Schmalcalde, de sa politique au temps de cette ligue, de l'*Interim*, etc., jusqu'en 1552).

**89. — Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Alterthum Schlesiens.** Bd. XXX, 1896. — GRUENHAGEN. La noblesse silésienne il y a cent ans (Frédéric le Grand, vers la fin de son règne, avait favorisé d'une façon extraordinaire la petite noblesse; ainsi fit son successeur Frédéric-Guillaume II. Depuis 1790 commença une très vive campagne de presse contre la noblesse silésienne et contre l'oppression à laquelle était soumise la population rurale; des écrits partis des rangs de la noblesse vinrent au contraire défendre les privilèges de celle-ci. Histoire de cette polémique). — JUNGNITZ. Histoire des paroisses catholiques de la ville de Breslau (d'après des documents inédits). — GRUENHAGEN. Les procès intentés au conseiller prussien Zerboni (ces procès durèrent de 1795 à 1802; ils eurent pour cause les violentes attaques de Zerboni contre de prétendus abus commis par l'administration prussienne. Publie des documents inédits). — WUTKE. La prévôté du chapitre de Magdebourg convoitée par les ducs de Brieg, 1556-1563. — BAUCH. Contributions à l'histoire de l'humanisme en Silésie au xvi<sup>e</sup> s.; 2<sup>e</sup> art. (la vie et les œuvres de Sigismond Buchwald, dit Fagilulus, et de Gregorius Agricola). — WELTZEL. La collégiale de Saint-Barthélemy à Ober-Glogau, 1379-1817. — CHRZASCZ. La corporation des potiers à Peiskretscham dans la Haute-Silésie, du xvi<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> s. — GRUENHAGEN. Le procès criminel intenté au conseiller supérieur des douanes Hans de Held (à propos d'un pamphlet qu'il publia en 1801 sous ce titre : « die wahren Jacobiner in Preussen » et où il attaquait vivement les ministres prussiens Hoym et Goldbeck. Publie les actes de ce procès,

ainsi qu'un pamphlet intitulé « das gepriesene Preussen, » dirigé contre le roi Frédéric-Guillaume III et ses ministres). — WACHTER. Actes relatifs au ministre prussien comte de Hoym (à noter l'instruction secrète adressée par Frédéric II au comte, lors de sa nomination comme ministre de Silésie en 1770, au sujet de l'administration de la province). — WUTKE. L'approvisionnement de la Silésie en sel dans le premier quart du XIX<sup>e</sup> s. — PFOTENHAUER. Les Silésiens à l'université d'Erfurt au moyen âge. — HIRSCH. Le nom de lieu silésien Zuckmantel (est d'origine germanique et non slave). — JUNGNITZ. L'évêque élu de Breslau Jean, mort en 1504. — WINTERA. Procès criminel intenté à deux Silésiens devant le tribunal de Braunau. — WUTKE. Un diplôme de l'empereur Charles IV (du 2 juin 1342; recherches sur la date erronée de ce diplôme). — WENDT. Additions et corrections aux tableaux généalogiques des princes silésiens dressés par Grotefend. = Compte-rendu : *Lippert*. Socialgeschichte Böhmens in vorhusitischer Zeit (important). = *Festschrift für Professor Reimann, 1895*. KREBS. Prisonniers français dans les forteresses silésiennes (détails sur la détention du général Lafayette à Neisse et sur celle de ses compagnons, comte de Latour-Maubourg et Bureaux de Pusy, à Glatz en 1794; détails sur la remise des prisonniers à l'Autriche et sur les négociations diplomatiques engagées à ce propos. D'après des documents inédits).

---

90. — **Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung.** Bd. XVII, Heft 2. — W. LIPPERT. Le margrave de Misnie, Frédéric le Libéral, et les Meinhard de Carinthie, 1296-1298 (d'après les comptes du séjour que Frédéric fit en Tyrol). — Th. SCHÖEX. Les impôts d'empire des villes impériales souabes : Esslingen, Reutlingen et Rottweil; contribution à l'histoire financière des rois et empereurs d'Allemagne. — H.-J. BIDERMANX. Les congrès régionaux en Autriche (leur organisation et leur compétence au XVI<sup>e</sup> siècle). — SICKEL. La défense d'emprunter des livres à la bibliothèque du Vatican (publie un bref du 20 juin 1564). — A. DOPSCH. L'érection de l'Autriche en duché et les « tres comitatus, » 1156 (dans le passage où Otton de Freising parle de cette érection, le mot « comitatus » a un sens non territorial, mais juridique; il désigne seulement des privilèges attachés à l'office comtal. L'investiture de ces privilèges fut conférée par un étendard, et l'investiture de la Marche orientale, érigée en duché, par un autre étendard). — JOS. SEEMUELLER. La plus ancienne charte en langue allemande concernant des particuliers (on a prétendu que c'était une charte publiée par W.-F. von Mülinen et tirée des archives de Mülinen; elle est datée du 12 novembre 1221. Cette date est fautive. La charte est en réalité du 13 novembre 1321). = Bibliographie : *Karl Uhlirz*. Publications récentes relatives à l'histoire municipale en Allemagne. — A. LUSCHIN VON EBENGREUTH. *Österreichische Reichsgeschichte* (excellent manuel sur l'histoire de la formation poli-



tique, des sources juridiques et du droit public de l'empire d'Autriche). — *E. von Schwind* et *A. Dopsch*. Ausgewählte Urkunden zur Verfassungsgeschichte der deutsch-österreichischen Erblande im Mittelalter (excellent recueil qui sera utile, non seulement aux écoliers des gymnases et collèges, mais aussi aux érudits). — *Wilms* et *Finke*. Die Urkunden des Bisthums Paderborn. — *W. Lippert*. Wettiner und Wittelsbacher, sowie die Nieder-Lausitz im XIV. Jahrh. (bon). = Heft 3. *Martin Wolff*. Pour servir à l'histoire du mariage des veuves dans l'ancien droit allemand (nie que l'ancien droit ait défendu aux femmes veuves de se remarier). — *H. Witte*. L'origine de la maison impériale d'Autriche (les ducs de Lorraine, aujourd'hui empereurs d'Autriche, sont sortis de la maison des Étichons, que nous pouvons suivre depuis Hugues de Tours, beau-père de l'empereur Lothaire I<sup>er</sup>. Polémique avec *E. Krüger* sur le sujet). — *G. Caro*. Un épisode de l'histoire de la seconde ligue lombarde (signale un certain nombre de diplômes de l'empereur Frédéric II qui se trouvent aux archives de l'État à Gênes et qui sont presque inconnus). — *Jos. Teige*. La chancellerie apostolique au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècle (publie et commente des « Consuetudines cancellarie » du XIII<sup>e</sup> siècle et des règles de la chancellerie pontificale rédigées sous Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Urbain V). — *J. von Schlosser*. Les arts de l'Occident et l'influence byzantine. — *J. Jung*. Les districts montagneux de l'Ombrie; topographie et organisation (d'après un mémoire de *P. Fabre*). — *G. Tumbelt*. Traité entre le landgraviat de Nellenburg et les chevaliers du Hegau en 1540 (intéressant pour l'histoire du droit public dans le Hegau). = Bibliographie : *Lamprecht*. Deutsche Geschichte (critique très véhémente de cet ouvrage par *F. Rachfahl*). — *Lud. Zdekauer*. Lo studio di Siena nel rinascimento (excellent). — *L. Pastor*. Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters (longue et importante critique de la nouvelle édition de cette histoire, par *A. Bachmann*). — *Bretholz*. Die Vertheidigungskampf der Stadt Brünn gegen die Schweden, 1645 (bon). — *Reding-Biberegg*. Der Zug Suworow's durch die Schweiz, 1799 (important; l'auteur a utilisé la correspondance inédite de *Masséna* et d'autres généraux français). — *R. Günther*. Geschichte des Feldzuges von 1800 in Ober-Deutschland, der Schweiz und Ober-Italien (n'apporte aucun document nouveau, mais présente les faits avec art et précision). — L'histoire intérieure de l'Autriche dans les périodiques, 1892-1894. Styrie, Carinthie et Carniole.

**91. — Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Deutschen in Böhmen.** Jahrg XXXIV, nos 1-2, 1895. — *O. Weber*. L'occupation de Prague par les Français et les Bavares en 1741-1743 (cet épisode est traité pour la première fois d'après des documents d'archives, sans compter de nombreux mémoires et des chroniques monastiques). — *Neuwirth*. Contributions à l'histoire des monastères et de la pratique des arts en Bohême au moyen âge; suite au n<sup>o</sup> 3 (avec des documents

inédits, des inventaires de bijoux et de reliques, etc.). — REBHANN. Chants historiques du XVIII<sup>e</sup> s. (intéressant pour l'histoire de l'Autriche, surtout à l'époque de la guerre de la Succession et de la guerre de Sept ans. 25 pièces avec un commentaire). — NEUWIRTH. La vie artistique et les monuments de l'art sur le versant méridional des monts Métalliques pendant le moyen âge. — HAUFFEN. Les quatre peuples allemands en Bohême (les Bavares au sud, les Franconiens orientaux à l'ouest, les Saxons dans les monts Métalliques, les Silésiens à l'est, sans compter les îlots linguistiques. Détermine le terrain occupé par chacun de ces peuples. Histoire de la colonisation allemande qu'ils ont propagée en Bohême). = Comptes-rendus : *Huber*. Oesterreichische Reichsgeschichte (bon). — *Ahrens*. Die Wettiner und Kaiser Carl IV (bon). — *Lawe*. Die Organisation der Wallensteinischen Heere (excellent). — Archiv česky (analyse des t. XIII et XIV). — *Tadra*. Summa cancellariae Caroli IV (bon). — *Lasche*. Johannes Mathesius. Bd. I (bon). — *Neubauer*. Der Egerländer Bauernhof und seine Einrichtung (bon). — *Bretholz*. Geschichte Mährens (bon). = N<sup>o</sup> 3, 1896. W. MAYER. Chartes de la ville de Hladrau (22 pièces de 1197 à 1707). — Val. SCHMIDT. Contributions à l'histoire de la colonisation et de l'organisation agraire des Allemands dans la Bohême méridionale (publie des documents relatifs à l'histoire des possessions appartenant au chapitre de Hohenfurt au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> s.). — LOEWE. Revue des publications relatives à Wallenstein; suite : 1884-1895, nos 1559-1865. — SCHIESSER. Lettres de Cola di Rienzo utilisées par le chanoine de Prague, François, dans sa chronique. = Comptes-rendus : *Lippert*. Socialgeschichte Böhmens in Vorhusitischer Zeit. Bd. I (excellent). — *Bretholz*. Die Vertheidigung der Stadt Brünn gegen die Schweden in 1645 (important). — *Bretholz*. Urkunden zur Geschichte der Belagerung der Stadt Brünn durch die Schweden, 1643-1645 (important). = N<sup>o</sup> 4. O. WEBER. Un « diarium » sur le siège et l'occupation de Prague par les Prussiens en 1744 (publie ce texte important). — KOEHL. L'industrie du verre à Prague (publie quatre documents du XVI<sup>e</sup> s.). — Val. SCHMIDT. Pour servir à l'histoire de l'ilot linguistique allemand à Stritschitz (documents sur les villages que possédèrent en cet endroit la collegiale de Hohenfurt, le monastère de Goldenkron et les sires de Rosenberg). = Comptes-rendus : *Dvorsky*. Briefe der Katharina von Zerotin, geborenen Edlen von Waldstein (important).

92. — **Beiträge zur Kunde Steiermärkischer Geschichtsquellen.** Jahrg. XVII, 1896 (Graz. Leuschner et Lubensky). — J. LOSERT. La pacification religieuse en Styrie, 1572-1578 (publie les actes officiels de cette pacification avec une introduction bibliographique et historique). — Hans von ZWIEDINECK. Les archives des Wurmbrand, comtes d'empire, à Steyersberg (inventaire sommaire de ces archives, divisé en trois sections : 1<sup>o</sup> chartes et documents relatifs à l'histoire de la famille et de ses possessions, 1194-1825; 2<sup>o</sup> documents relatifs à des

familles étrangères, 1234-1766 ; 3<sup>o</sup> actes concernant les affaires de l'empire ; 4<sup>o</sup> manuscrits).

**93. — Blätter des Vereins für Landeskunde von Niederösterreich.** Jahrg. XXIX, 1895, nos 1-4. — C. UHLIRZ. La « Continuatio Vindobonensis » (on avait prétendu que cette œuvre annalistique, qui se rapporte à la période 1267-1302 et qui a été imprimée dans les *Mon. germ.*, SS., IX, 699-722, avait été composée par un bourgeois de Vienne, Paltram Vatz, ou du moins sous ses auspices. Erreur : cette chronique a été composée, non à Vienne, mais dans un monastère voisin de la ville, soit à celui de Sainte-Croix, soit à Klosterneuburg. Importante contribution à l' historiographie autrichienne du XIII<sup>e</sup> s.). — NAGL. Les archives du comte de Hardegg au château de Seefeld (histoire de ces archives, qui ont été récemment mises en vente ; généalogie des comtes de Hardegg depuis le XIV<sup>e</sup> s.). — G.-E. FRIESS. Extraits des archives d'un ancien hôtel de ville en Autriche ; 1<sup>er</sup> art. (parle de ce qu'on appelait en Autriche les « unehrliche Leute, » c'est-à-dire de ces classes sociales qui étaient anciennement tenues en dehors de la bonne société et dont les membres étaient considérés comme « sans honneur, » à savoir les meuniers, les tisserands, les baigneurs, les musiciens, les charlatans, les bergers, les équarisseurs, les croque-morts et les bourreaux). — A. STARZER. Notes d'archives (analyse de nombreux documents relatifs à l'histoire de la Basse-Autriche tirés des archives de Klagenfurt et de Linz ; suite aux nos 5-7. = Nos 5-7. KERSCHBAUMER. Gozzo, bourgeois de Krems (1249-1281 ; ses rapports avec le roi Ottocar de Bohême et Rodolphe de Habsbourg). — ZAK. Eibenstein et Primersdorf, deux châteaux et localités sur la Thaja, dans la Basse-Autriche ; fin dans les nos 8-12. = Nos 11-12, 1896. STAUB. Testaments de bourgeois de Wiener-Neustadt (contenus dans les registres municipaux de cette ville. Analyse très intéressante de ces testaments, qui appartiennent à la fin du moyen âge, et qui intéressent très directement l'histoire de la civilisation). — C. UHLIRZ. Trois chartes relatives à l'histoire du chevalier Paltram de Karlstein (1287 ; intéressent l'histoire de ses rapports avec le duc Henri de Basse-Bavière). — SCHALK. Histoire des mesures employées autrefois à Vienne.

**94. — 54 Jahresbericht des Museum Francisco-Carolinum.** Linz, 1896. — FR. KURZ. L'armée de l'empereur Rodolphe II dans la Haute-Autriche et en Bohême en 1611-1612 (publié par Czerny d'après les papiers de l'auteur, avec 35 documents inédits). — GRILLNERBERGER. Le plus ancien cartulaire du monastère cistercien de Wilhering (fin du XIV<sup>e</sup> s. ; texte et commentaire). — MARKL. Monnaies trouvées à Kastendorf, dans la Haute-Autriche (1516 monnaies du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> s., presque toutes d'origine allemande. Description minutieuse).

**95. — Wiener Studien.** Jahrg. XVIII, Heft 1, 1896. — KALINKA. Prolegomènes au traité de Xénophon sur la constitution d'Athènes (l'auteur, qui en prépare une nouvelle édition, cherche à montrer que

le traité nous est, en somme, parvenu complet et dans sa forme originale. Analyse la suite des idées qui y sont présentées; en étudie la tendance et le caractère politique. L'auteur était un sophiste athénien qui se proposait moins d'endoctriner ses lecteurs que de les divertir. Recherches sur les mss. et leurs rapports; examen critique de certains passages du texte). — JUNG. La bataille du lac Trasimène, en 217 av. J.-C. (sur cette bataille, il a existé deux récits très différents l'un de l'autre, suivis l'un par Polybe et l'autre par Appien. Tite-Live les a fondus ensemble. Le récit d'Appien est conforme à la réalité des faits).

**96. — Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes.** Bd. X, Heft 1. 1896. — JENSEN. Les inscriptions de Cilicie (étudie les noms de personne et de lieu que contiennent les inscriptions publiées dans cette Revue). — BITTNER. Description de l'Océan indien, par l'amiral ture Seidi-Ali (ce travail, très important pour la géographie et l'histoire nautiques, a été composé en ture vers l'an 1560. Bonelli en a récemment publié d'importants extraits; la traduction entreprise par l'auteur du présent article, avec un commentaire par Tomaschek, paraîtra prochainement. Ici, l'auteur donne des remarques sur le texte ture d'après un ms. de Vienne et des corrections au texte publié par Bonelli). — KUEHNERT. Un chapitre de l'histoire chinoise sur une thèse chinoise (il se rapporte aux expéditions du général chinois Pan-Tchao dans l'Hindou-Kouch en 92 ap. J.-C.). — BUEHLER. Une inscription nouvelle de Kharosti. — JAHN. Noms de rois hiéroglyphiques transcrits en grec (étudie les noms des rois égyptiens Ménéphris, Rathotis et Armais, tels qu'ils ont été transcrits par le mathématicien Théon et par Flavius Josèphe). = Comptes-rendus : *Prince Roland Bonaparte*. Documents de l'époque mongole (excellent). — *Madhusudana Smritiratna*. Le Madana Parijata; un système du droit hindou (important). — *Dahlmann*. Das Mahābhārata als Epos und Rechtsbuch (excellent). = Heft 2. F. MUELLER. Pour servir à l'histoire de l'écriture arménienne (signale certains signes propres à l'écriture arménienne, qui se rapprochent de l'écriture oghamique). — MORDTMANN. Remarques sur des inscriptions sabéennes. — BUEHLER. Découvertes épigraphiques à Mathura (énumère les inscriptions indiennes découvertes par Führer). — KARABACEK. Inscriptions arabes sur des rochers à Tor, sur la mer Rouge (l'article inséré par Stiekel sur ce sujet au t. I de la *Zeitschr. d. d. morgenl. Gesellschaft* est rempli d'erreurs). = Comptes-rendus : *Brandstetter*. Malaio-polyne-sische Forschungen, IV (important).

**97. — Bulletin international de l'Académie des sciences de Cracovie.** Comptes-rendus des séances de l'année 1896, avril. — A. *Prochaska*. Contributions critiques à l'histoire de l'Union (il s'agit de l'union de la Lithuanie avec la Pologne. L'auteur étudie la situation intérieure de la Lithuanie païenne et féodale et divers points concernant l'histoire de Witold, grand-duc de Lithuanie). — W. *Ketrzynski*. Les annales de Pologne (étudie la matière dont se sont formées les annales du chapitre

de Cracovie et leur rapport avec les grandes chroniques de Pologne). = Juillet. *Piekosinski*. Rationes curiae Vladislai Jagellonis et Hedvigis regum Poloniae, 1388-1420.

**98. — The Contemporary Review.** 1896, août. — R. HEATH. La vie en commun ; tableau de l'anabaptisme morave (d'après deux ouvrages de J. Loserth sur l'anabaptisme en Tirol et le communisme des anabaptistes moraves ; organisation communiste imaginée par J. Huter au temps de la guerre des Paysans ; histoire des communautés moraves depuis le XVI<sup>e</sup> s.). = Septembre. DICEY. Pitt a-t-il été prophète ? (après Austerlitz, Pitt prophétisa, dit-on, que Napoléon serait bientôt arrêté par le soulèvement du peuple espagnol ; mais cette étonnante prédiction lui a été prêtée après coup par le comte Toreno, auteur d'une histoire de la guerre de l'Indépendance espagnole parue en 1838. Le témoignage de Toreno, en contradiction avec des faits prouvés par ailleurs, n'est pas recevable). — David CONNOR. Le Jésus historique et les Christs selon la foi. — R. Knyvet WILSON. L'enseignement de l'histoire (si l'on veut tirer de l'histoire des leçons de morale, il vaut mieux commencer par l'étude des époques les plus rapprochées de nous ; les autres, par exemple l'histoire ancienne, devraient fournir seulement des points de comparaison).

**99. — The Nineteenth century.** 1896, juillet. — E. H. PARKER. Une communication de l'empereur de Chine au roi Georges III (adressée à l'ambassadeur Macartney, le 14 sept. 1793 ; traduction de ce document, qui intéresse l'histoire des relations entre l'Angleterre et le gouvernement chinois). — W. A. PHILLIPS. Walter de la Vogelweide, le Minnesinger. — Prof. Edw. B. TYLOR. Le matriarchat (discute les théories récentes concernant l'organisation de la famille sur la base du matriarchat). — C. GRAHAM. Alvar Nuñez (biographie d'un des « conquistadores » de l'Amérique). — PROTHERO. Nouvelles lettres d'Edward Gibbon. = Août. Le Père CLARKE. L'éducation d'un jésuite (expose le système de recrutement et d'instruction des novices). = Septembre. JESSOPP. Le baptême de Clovis (considérations générales). = Octobre. Sir Algernon SIDNEY. Lord Randolph Churchill homme public. — J. H. ROUND. Une visite à la reine Élisabeth (en 1563, après une grave maladie de la reine, Cecil reprit un projet qui avait cependant échoué déjà trois ans auparavant, celui de faire épouser à la reine l'archiduc Charles, fils de l'empereur Ferdinand I<sup>er</sup>. Le duc de Wurtemberg accepta de se faire l'intermédiaire dans les négociations entamées à ce propos. Un de ses envoyés, Allinga, vit en effet la reine à plusieurs reprises et essaya vainement de la convaincre. Son rapport existe aux archives de Stuttgart, et c'est une analyse de ce rapport que M. Round présente ici, avec les commentaires appropriés).

**100. — Folk lore.** 1896, sept. — F. W. BOURDILLON. La genèse d'un héros de roman : Taillefer de Léon (ce personnage est mentionné dans

une petite chronique en dialecte saintongeais ; il était, d'après cette chronique, fils de Raoul de Bourgogne, et eut pour fils Guillaume, comte d'Auvergne, et Ranulf, comte de Poitiers. Il vainquit les Normands et délivra l'empire des Hongrois. Les exploits de ce personnage, les liens de parenté qu'on lui attribue sont légendaires, mais il rappelle un personnage historique, Guillaume Taillefer d'Angoulême, qui est déjà devenu un héros de roman dans la chronique d'Adémar de Chabannes).

**101. — Archivio storico italiano.** Série V, t. XVII, 1896, disp. 1. — Aug. FRANCHETTI. Ruggero Bonghi ; notice nécrologique. — Girol. MANCINI. Des Vies d'artistes de Giov.-B. Gelli. — Lod. ZDEKÁUER. L'intérieur d'une banque de prêts sur gages en 1417 (publie plusieurs documents tirés des archives de Pistoia ; ils renseignent sur l'organisation de ces banques privées qui précédèrent les « Monti di pietà, » créés par l'État, et qui leur ouvrirent la voie. Parmi ces documents figurent un accord entre la commune de Pistoia et certains Juifs de Pise demandant l'autorisation d'exercer « artem usurarum, » 1399, et des fragments du grand-livre d'une banque privée de 1417). — Karl SCHALK. Bibliothèque communale et musée municipal de Vienne ; notice des livres et objets relatifs à l'histoire d'Italie qui y sont conservés. — E. GERSPACH. Les mosaïques de l'église Saint-Marc à Florence. — P. BOLOGNA. Anecdotes sur des artistes de Cortone. — G. SCARAMUCCI. Les ancêtres de Galilée résidant à S.-Maria-a-Monte. — P. LAVALLÉE. Publications françaises relatives à l'histoire de l'art en Italie. = Bibliographie. E. DÜMMLER. Ueber Leben und Lehre des Bischofs Claudius von Turin (important mémoire sur ce personnage, qui fut un évêque iconoclaste au temps de Louis le Débonnaire). — Inventario cronologico-sistemático dei registri Angioini conservati nell' archivio di stato di Napoli. — A. Del Vecchio et E. Casanova. Le rappresaglie nei comuni medioevali e specialmente in Firenze (bonne dissertation). — C. MAZZI. Inventario dello Spedale di S. Maria della Scala in Poggibonsi, 1455. — L. FUMI. L'inventario dei beni di Giov. di Magnavia, vescovo di Orvieto e vicario di Roma. — P. COVONI. Il regno d'Etruria (beaucoup de menus faits intéressants pour l'histoire de la vie et des mœurs). — P. MARMOTTAN. Le royaume d'Etrurie (expose avec précision l'organisation politique et administrative de cette création napoléonienne). — Sc. Gemma. Storia dei trattati nel sec. XIX (ouvrage remarquable au point de vue tant historique que juridique).

**102. — Archivio storico lombardo.** Anno XXIII, 1896, 31 mars. — G. ROMANO. Les Visconti et la Sicile (1376-1396, d'après des documents inédits, dont cinq sont publiés à l'appendice). — A. GIANANDREA. La domination de Francesco Sforza dans la Marche (recueil de documents tirés des archives municipales d'Arcevia, qui s'appelait au moyen âge Roccacontrada, 1434-1446). — A. RATN. Le XVI<sup>e</sup> s. à l'abbaye de Clairvaux de Milan ; notice sur deux mss. de Clairvaux (intéressant pour l'histoire financière, l'administration intérieure et le trésor de cette

maison). — Bibliographie historique de la Lombardie, déc. 1895 à mars 1896. = 30 juin. G. BERNARDI. Le siège de Milan en 1526, d'après une correspondance inédite de Guichardin, commissaire général du pape dans l'armée de la Ligue (le texte est précédé d'une introduction sur les œuvres inédites de Guichardin, sur l'Italie au temps de la ligue de Cognac, sur Fr.-M. Della Rovere, duc d'Urbin, capitaine général de l'armée de la Ligue). — A. PINETTI et E. ODAZIO. L'humaniste Lodovico Odasio à la cour des ducs d'Urbin. — G.-B. INTRA. Mariages et enterrements à la cour des Gonzague, 1549-1550. — A. CAPPELLI. A propos de conquêtes africaines (publie quelques documents inédits sur les conquêtes faites par les Portugais sur la côte occidentale de l'Afrique au xv<sup>e</sup> s.).

**103.** — *Archivio storico siciliano*. Anno XX, 1896, fasc. 3-4. — A. PELLEGRINI. Sur une inscription égyptienne du musée de Palerme (cette inscription inédite avait déjà été signalée par E. de Rougé; elle est de la quatrième dynastie et mentionne cinq pharaons, dont Snevrou; importante aussi pour l'histoire religieuse de l'ancienne Égypte). — L. SAMPOLO. *L'Accademia siciliana, 1790-1818*; nouvelles recherches. — B. LAGUMINA. Un précieux dépôt de monnaies arabes trouvé à Palerme. — S. ROMANO. Le vrai nom de la colline improprement appelée « Pianto dei Romani » (c'est sur cette colline que se livra la bataille de Calatafimi, où Garibaldi mit en déroute l'armée bourbonnienne le 15 mai 1860. Le vrai nom est, en dialecte sicilien, « Chianti di Romunu, » en italien « Piante di Romano, » c'est-à-dire le lieu récemment planté de vignes par Romano. Ce dernier était un ancêtre de l'auteur). — G. ARENAPRIMO. Journal de Messine des années 1766 et 1767 (notes d'intérêt exclusivement local). — V. STRAZZULLA. Note sur deux inscriptions chrétiennes découvertes dans les catacombes de S.-Giovanni, près de Syracuse. — L. NATOLI. De quelques publications récentes concernant l'école poétique de la Sicile au xiii<sup>e</sup> s.

**104.** — *R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*. Atti e Memorie. 3<sup>e</sup> série, t. XIII, fasc. 3-4. Juill.-déc. 1895. — G.-B. COMELLI. Le plan de Bologne au Vatican (avec d'autres plans et vues de cette ville; c'est un plan peint à Rome par l'ordre de Grégoire XIII, qui voulait avoir sous les yeux la physionomie de sa ville natale). — G.-C. BAGLI. Contributions aux études bibliographiques sur l'histoire romagnole. — L.-Fr. MANZONI. Francesco Pipino de Bologne, des Frères prêcheurs, géographe, historien et voyageur (ce dominicain naquit entre 1245 et 1250; il s'appelait Francesco Pipini di Rolando; il traduisit en latin les Voyages de Marco Polo, l'histoire de la terre sainte de Bernard le Trésorier, etc., composa une chronique récemment retrouvée à la bibliothèque des Este à Modène; elle raconte les événements qui se sont accomplis en France, en Allemagne, en Angleterre et en Italie de 754 à 1314. Liste des livres et chapitres de

cette chronique. Publie un Itinéraire des lieux saints compilé par frère Pipino en 1320, avec des notes).

**105. — Rivista storica italiana.** 1896, mai-juin. Vol. I, fasc. 3. — *P. Molmenti.* I banditi della repubblica veneta (bon). — *Gius. Senizza.* Storia di Trieste, con riflesso a quella dell' Istria (sans valeur). — *Chiusina.* Sign e il suo distretto (agréable brochure sur une bourgade de la Dalmatie). — *Id.* Le castella di Spalato e Traù. — *Ciccotti.* Il processo di Verre (bon). — *Tocilescu.* Monumenti del Adamklissi Tropaeum Traiani (bonne étude archéologique sur un monument érigé dans la Dobroudja par Apollodore de Damas sous Trajan). — *Strazzulla.* Studio critico sulle iscrizioni cristiane di Siracusa (très insuffisant). — *L.-A. Ferrai.* Le « Vitae pontificum Mediolanensium » e una Sylloge epigraphica del secolo x (excellent travail; l'auteur reconstitue cette « sylloge epigraphica, » recueil d'épigraphes composées par l'évêque Ennodius en l'honneur des successeurs de saint Ambroise, à l'aide d'extraits publiés au xv<sup>e</sup> siècle, d'après un ms. très ancien; ce recueil a été compilé par l'auteur anonyme des « Vitae pontif. Mediolan., » ou, comme on l'appelle encore, du Pontifical ambrosien. Cet anonyme ne peut appartenir qu'au x<sup>e</sup> siècle. Ses œuvres ont été utilisées par Landolfo le Vieux). — *L. von Heinemann.* Zur Entstehung der Stadtverfassung in Italien (excellent travail; l'auteur reconnaît l'origine des institutions communales dans ces « boni homines » ou « nobili uomini, » que l'on voit dès le x<sup>e</sup> siècle investis de quelque office administratif. C'est une vue féconde que des recherches plus profondes dans les archives viendront sans doute fortifier). — *Mirbt.* Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII (étude très consciencieuse; mais l'auteur s'est trop étroitement cantonné dans l'étude des œuvres polémiques du xi<sup>e</sup> s. sans élargir son horizon par la comparaison constante avec les chroniqueurs). — *Rashdall.* The universities of Europe in the middle ages (excellent travail de mise au point; il rendra les plus grands services aux historiens). — *G. Palliotti.* La morte di Arrigo VII di Lussemburgo (bon travail de critique négative. En somme, on ne sait rien de certain sur la mort de l'empereur Henri VII). — *V. Lazzarini.* Storie vecchie e nuove intorno a Francesco il Vecchio da Carrara, 1372-1373 (bon). — *F. Gabotto.* L'età del Conte Verde in Piemonte (trop de faits sur des sujets divers et mal reliés ensemble, mais des recherches nouvelles et 137 morceaux inédits sur l'époque d'Amédée VI). — *Mazzatinti.* Cronache forlivesi di Andrea Bernardi, Novacula, 1476-1517; vol. I (important pour l'histoire de Forlì et d'Imola). — *A. Bonardi.* L'assedio e la battaglia di Pavia; diario inedito. — *Br. Gebhardt.* Die Gravamina der Deutschen Nation gegen den römischen Hof (nouvelle édition, très améliorée). — *E. Cannavale.* Lo studio di Napoli nel Rinascimento (recueil de documents, tirés surtout des « Rotali » de l'Université de Naples au xv<sup>e</sup> et au xv<sup>e</sup> siècle). — *Vayra.* La leggenda di una corona; Carlo Alberto e le perfidie austriache (bon travail critique, dont la con-



clusion est que les documents actuellement connus ne suffisent pas pour mettre l'histoire vraie à la place de la légende. Il faut attendre des documents nouveaux). — *Salaris*. La difesa de Arezzo nel 1849. — *C. Corsi*. Rimembranze di guerra, 1848-70. — *C. Chiaia*. Dal Liri a Porta San Giovanui (l'auteur réédite les lettres qu'il écrivit sur la prise de Rome à divers journaux en septembre 1870).

**106.** — **Studi e documenti di storia e diritto.** Anno XVII, fasc. 1-2. Janvier-juin 1896. — E. CARUSI. Notes relatives à la doctrine des legs; fin (des manières de faire un testament *per vendicationem, per praeceptionem, per damnationem*; de la *praelegatio*). — L. CANTARELLI. Annales d'Italie de la mort de Valentinien III à la déposition de Romulus Augustule, 455-476 (récit des événements dont l'Italie a été le théâtre, compilé exclusivement d'après les sources contemporaines). — A. ROCCHI. Le chemin de traverse qui, selon Frontin, rejoignait la voie latine au ruisseau appelé Tepula ou Sorgente Preziosa, sur le territoire de Tusculum. — GIOV. MERCATI. Le catalogue de la bibliothèque du monastère bénédictin de Pomposa, entre Ferrare et Ravenne (contenait des ouvrages de théologie, de grammaire et de droit).

**107.** — **Revista critica de historia y literatura españolas.** Año I, 1895, N° 1. — J. COSTA. Estudios ibéricos (recueil instructif. Tout n'y est pas original, mais l'ensemble témoigne d'une solide connaissance de l'antiquité romaine). — G. VAN VLOTEN. Recherches sur la domination arabe, le chiitisme et les croyances messianiques sous les Omayyades (savante étude sur l'administration musulmane dans ses premiers temps). = N° 2. K. BORINSKI. Baltasar Gracian und die Hoflitteratur in Deutschland (très longue analyse de ce travail important). — V. CIAN. L'immigrazione dei Gesuiti spagnuoli letterati in Italia (excellent). = N° 3. L. COLOMA. Retratos de antaño (ces portraits du siècle dernier, qu'a publiés la duchesse de Villahermosa, sont l'œuvre du R. P. Luis Coloma; la figure autour de laquelle viennent se grouper toutes les autres est doña Maria Manuela de Pignatelli, fille du comte de Fuentes. La partie neuve est une correspondance intime entre la duchesse et le duc de Villahermosa, qui contient des détails curieux sur les choses et les personnages du temps). — M. FERNANDEZ MOURILLO. Apuntes de sigilografia española, ó estudio de los sellos que autorizan los documentos antiguos de España (mémoire consciencieux). — F. CANDAU Y PIZARRO. Prehistoria de la provincia de Sevilla (fait avec beaucoup de science et de soin). — C. CAÑAL. Sevilla prehistórica (important). — Z. D'AGA. Catalogue des lettres de créance, dépêches, traités, conventions, contrats, mémoires et autres documents officiels concernant les missions diplomatiques de don Louis da Cunha, le gouvernement de don Joseph Vasques da Cunha à Mazagan et son ambassade à la Haye, et les gouvernements d'outre-mer de don Antoine Alvarez da Cunha,

capitaine général d'Angola et vice-roi du Brésil (catalogue d'une collection capitale pour l'histoire de la péninsule espagnole au xviii<sup>e</sup> s.). — Une inscription hispano-latine d'Obarra (importante pour l'étude du problème de l'invasion ligure dans la région pyrénéenne). = N<sup>o</sup> 4. *A. Bellino*. Inscriptiões romanas de Braga inéditas (inscriptions généralement de médiocre importance, mais assez bien reproduites). — *Capella*. Milliaris do Conventus Bracaraugustanus em Portugal (l'auteur a relevé 160 milliaires, avec les noms de presque tous les empereurs, d'Auguste à Valentinien; étudie le système des voies romaines dont Braga était le centre. Important). — *V. Cian*. Italia e Spagna nel secolo xviii (intéressante étude sur Giovambattista Conti, qui fit connaître à l'Italie la renaissance littéraire et poétique de l'Espagne). — *A. Salva*. Burgos en las comunidades de Castilla (s'efforce de prouver que Burgos a toujours combattu pour les antiques coutumes municipales, sans manquer à sa fidélité envers le roi. Thèse contestable et traitée avec peu d'esprit critique). — Inscriptions latines du haut Guadalquivir. = N<sup>o</sup> 5. *Carmelo de Echegaray*. Las provincias vascongadas á fines de la edad media (livre bien documenté). = N<sup>o</sup> 6. *M.-J. Bonn*. Spaniens Niedergang während der Preisrevolution des xvi<sup>en</sup> Jahrh. (thèse très systématique, appuyée sur des connaissances insuffisantes; l'auteur veut prouver que l'afflux de l'or des Indes n'eut qu'une médiocre influence sur la décadence économique de l'Espagne; il rejette toute la faute sur les lois de 1552, qui admettaient la concurrence étrangère dans le commerce des Indes. Mérite cependant d'être lu). = Nos 7-8. *J. Masso Torrents*. Manuscrits catalans de la Biblioteca nacional de Madrid; notices per un catalog raonat (excellent). — *Alf. Miola*. Notizie di manoscritti neolatini della biblioteca nazionale di Napoli. — Publications relatives aux Philippines parues en 1895. — Une inscription latine inédite de la Bétique (concerne un certain Q. Sempronius Secundinus de Béga). = N<sup>o</sup> 9. *R. Chabas*. Antigüedades de Valencia. Observaciones críticas por F.-J. Teixidor, 1767 (bonne édition de cette œuvre pleine de renseignements utiles pour l'histoire ancienne de Valence). — Le 1<sup>er</sup> siècle de l'Université de Lima; documents.

---

## CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

**France.** — Le cardinal BOURRET, évêque de Rodez, mort le 10 juillet à l'âge de soixante-neuf ans, avait publié une thèse remarquable sur *l'Origine du pouvoir civil, d'après saint Thomas et Suarez* (1857); on lui doit aussi : *De schola Cordubae christiana, sub gentis Ommiaditarum imperio* et *l'École chrétienne de Séville sous la monarchie des Visigoths* (1855).

— La mort de M. Louis COURAJOD, le 26 juin dernier, a été une perte sensible pour les études archéologiques et pour nos Musées nationaux. Ses premiers débuts à l'École de droit et à l'École des chartes, ses *Recherches sur l'histoire de l'industrie dans la vallée du Surmein*, sa thèse (restée manuscrite) sur les *Villes neuves* de Champagne semblaient promettre un historien des institutions. Son entrée au Cabinet des estampes le tourna vers l'histoire de l'art et l'archéologie. Il y apporta la fougue de sa nature, une capacité de travail extraordinaire, un sens artistique d'une rare acuité et toutes les qualités d'un érudit formé aux bonnes méthodes. S'il est tombé, à la fin de sa carrière, dans certaines erreurs et certaines exagérations, c'est que, frayant des voies nouvelles, il s'est laissé entraîner par l'ardeur belliqueuse qu'il mettait dans son travail comme dans son enseignement. Ses premiers ouvrages importants, le *Monasticon gallicanum*, l'étude sur le goût et le commerce des objets d'art au xviii<sup>e</sup> s. qui précède l'édition du *Livre-Journal de Lazare Duvaux*, l'Introduction au *Journal d'Alexandre Lenoir*, son histoire de *l'École royale des élèves protégés*, ne faisaient point encore soupçonner le novateur ardent qui s'est révélé en lui lorsque, entré au Louvre en 1874, il entreprit d'y reconstituer le Musée des monuments français du moyen âge et surtout lorsqu'il fut chargé d'enseigner à l'École du Louvre l'histoire de l'art français. Dans son cours, dont malheureusement il n'a publié que quelques leçons d'ouverture, il a mis en lumière l'originalité profonde de notre art national français, a réduit la part des influences romaine et italienne, pour rendre aux éléments germaniques, byzantins et autochtones la part qui leur est due. Malgré de regrettables exagérations, Courajod a semé par son enseignement des germes féconds. Il suffit de visiter au Louvre les galeries qu'il a installées pour apprécier les services qu'il a rendus à l'art français; et surtout si l'on réunit un jour les innombrables travaux de détail publiés par lui dans les Mémoires de la Société des antiquaires et dans nos revues archéologiques, on verra combien son activité a été variée et son œuvre originale. Personne n'a mieux connu les monuments et n'en a mieux compris le langage, et c'est à leur lumière qu'il étudiait les documents d'archives.

La touchante et éloquente notice que M. André Michel lui a consacrée dans la *Gazette des beaux-arts* donne une juste idée de ce que fut Courajod, de la noblesse de sa nature et de l'importance de son œuvre.

G. MONOD.

— M. Eugène SPULLER, mort le 23 juillet, était un historien et un philosophe en même temps qu'un journaliste et un homme politique; on lui doit cependant de bonnes études sur Lamennais, Royer-Collard et des recueils d'articles sur la Révolution et les Hommes du jour. Il a écrit aussi à l'usage du grand public et des écoles primaires (1891) : *Histoire parlementaire de la seconde République*, suivie d'une *Petite histoire du second Empire*, qui avait paru pour la première fois en 1870.

— Le 2 août est mort le Dr NICAISE, qui a publié divers textes anciens concernant l'histoire de l'ancienne chirurgie : *la Grande chirurgie de Guy de Chauliac* (1891); *la Chirurgie de maître Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel* (1894); *la Chirurgie de Pierre de Franco, de Turriers en Provence, composée en 1561* (1895).

— M. Léo DROUYN, mort le 4 août à l'âge de quatre-vingts ans, était un artiste, un graveur de talent, un archéologue fort expert, un érudit passionné, qui consacra toute sa vie à l'histoire et à l'archéologie de la région bordelaise. On lui doit un *Album de la Grande-Sauve* (1851), un excellent ouvrage sur la *Guyenne militaire*, où il a décrit les châteaux, villes, maisons fortes, moulins fortifiés du département de la Gironde (2 vol. avec des planches, 1865-1885), trois volumes de *Variétés girondines* (1878-1885); pour la collection des archives historiques de la Gironde, il a publié le second *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix* (t. XXVII), les *Comptes de l'archevêché de Bordeaux* (t. XXI et XXII), et pour la collection des archives municipales de Bordeaux une savante compilation : *Bordeaux vers 1150*, précieuse pour l'histoire de la Guyenne au moyen âge (1874).

— M. le baron Jérôme PICHON est décédé le 25 août à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Collectionneur et bibliophile émérite, il a aussi publié divers livres rares ou curieux du moyen âge, comme le *Ménagier de Paris* (1847), le *Livre de la chasse du grand seneschal de Normandie* (1858), le *Viandier de Guillaume Tirel* (1893), des *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris*, etc.

— Le même jour est mort le Dr LAGNEAU, bien connu par ses publications démographiques. Citons de lui seulement : *Ethnogénie des populations du nord-ouest de la France* (1876); *la Géographie anthropologique et médicale de la France* (1879); *Conséquences démographiques qu'ont eues pour la France les guerres depuis un siècle* (1892); *De l'influence du milieu sur la race* (1895).

— M. le général IUNG est mort le 3 octobre à l'âge de soixante-trois ans. C'était un historien passionné pour les choses de la Révolution et de l'Empire; c'est surtout la haine qu'il portait à Napoléon I<sup>er</sup> qui fit

de lui un érudit. Si cette fâcheuse disposition d'esprit diminue la confiance qu'on peut avoir dans les jugements de l'auteur sur les hommes et les choses de l'époque révolutionnaire et impériale, il n'en reste pas moins qu'il a trouvé et fait connaître un grand nombre de documents précieux. C'est ainsi qu'on lui doit : *Lucien Bonaparte et ses mémoires* (3 vol., 1882-1883), et *Dubois-Crancé* (2 vol., 1885), suivi d'une *Analyse de la Révolution française* par le même Dubois-Crancé que M. Iung nous présente comme le véritable organisateur de la victoire. Il a touché aussi, sans la résoudre, à la question de l'Homme au masque de fer et développé d'intéressantes considérations sur l'action civilisatrice et la portée morale de la guerre dans son volume : *la Guerre et la société* (1890).

— M. A. Prosr, ancien membre de la Société des antiquaires de France, a fait à la Société un legs particulier de 100,000 francs, exempt de tous droits, pour l'aider dans ses publications. Cette donation est faite à la condition suivante : la Société publiera chaque année un recueil contenant des travaux sur l'histoire de Metz et des pays voisins.

— Voici le programme de l'agrégation d'histoire pour le concours de 1897 : — I. *Histoire*. L'empire perse sous les Achéménides : conquêtes, administration, civilisation. — Histoire politique de Sparte depuis l'origine jusqu'à la paix d'Antalcidas. — Histoire politique d'Athènes depuis Pisistrate jusqu'à la fin de la guerre du Péloponèse. — La civilisation athénienne au v<sup>e</sup> et au iv<sup>e</sup> siècle : religion, mœurs, industrie, commerce, lettres et arts. — Philippe et Alexandre. — Rome sous les rois ; les Étrusques. — Histoire intérieure de Rome depuis la révolution de 509 jusqu'à la conquête de l'égalité civile, politique et religieuse. — Révolutions intérieures de Rome depuis les Gracques exclusivement jusqu'à la mort de César. — La Gaule pendant les trois premiers siècles de l'Empire. — Le christianisme dans l'Empire jusqu'à la mort de Théodose. — Les Goths en Europe jusqu'à la fin de leur domination en Espagne. — L'empire byzantin au temps de Justinien. — Histoire de France depuis Hugues Capet jusqu'en 1270. — L'Angleterre, de Guillaume le Conquérant à la mort de Richard II. — Histoire des établissements latins d'Orient au moyen âge. — Histoire générale de l'Église, de Grégoire VII au grand schisme inclusivement. — La Renaissance des arts et des lettres en France. — Les guerres civiles en France de 1559 à 1598. — Les découvertes des Portugais et des Espagnols et leurs empires coloniaux (xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles). — L'Allemagne depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la paix de Westphalie. — Histoire intérieure de la France sous Louis XIV (1661-1715). — La Russie de l'avènement de Pierre le Grand à la mort de Catherine II. — Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Diderot. — La politique et les guerres de la Révolution française (1792-1802). — La France de 1814 à 1848. — L'Allemagne et l'Italie de 1848 à 1871. — La question d'Orient du traité d'Andrinople au traité de Berlin. — La France en Afrique de 1830 à nos jours. — Histoire coloniale de l'Angleterre au xix<sup>e</sup> siècle. — Les

États-Unis au XIX<sup>e</sup> siècle. = II. *Géographie*. La forme et les divisions de la terre. — La répartition des terres et des mers. — Les mers et les courants marins. — Les formes du relief terrestre et les différents types de montagne. — L'influence des anciens glaciers sur le relief actuel du sol. — Les climats. — Les zones de végétation. — La répartition des populations à la surface de la terre. — Les cultures d'alimentation et les cultures industrielles dans le monde. — Les grandes voies de communication dans le monde. — L'empire britannique. — La Chine, le Japon, l'Indo-Chine, l'archipel de la Sonde et les Philippines. — L'hydrographie de l'Amérique du Sud. — Le relief de l'Amérique du Nord. — Ethnographie de l'Europe orientale. — L'Europe centrale : Allemagne, Autriche-Hongrie, Suisse, Pays-Bas, Belgique. — La France : géographie physique. — Les explorations africaines depuis 1850, y compris Madagascar. — Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.

Les épreuves spéciales de la section historique de l'agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles auront pour programme en 1897 : 1. Les institutions politiques et sociales à Athènes au V<sup>e</sup> siècle. Les lettres et les arts à Athènes au V<sup>e</sup> siècle. Les guerres médiques. — 2. Les institutions politiques et sociales en France au temps des Capétiens directs (jusqu'en 1285). L'art gothique en France aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Les croisades. — 3. Le XVIII<sup>e</sup> siècle (1715-1789). — 4. Les institutions politiques en France et en Angleterre depuis 1815 jusqu'à nos jours. Les lettres et les arts en France au temps du romantisme. La question d'Orient au XVIII<sup>e</sup> siècle.

— L'*Annuaire de l'École pratique des hautes études* (section des sciences historiques et philologiques) pour 1897 est précédé d'un mémoire de M. G. MASPERO intitulé : *Comment Alexandre devint dieu en Égypte* ; il y montre dans quelles circonstances se produisit cet événement, qui devait se répéter tant de fois plus tard et exercer une telle influence sur l'idée que les anciens se formaient de l'autorité souveraine, et comment les rites égyptiens rendirent facile l'élévation du héros au rang de dieu. La comparaison de ces rites, qui nous sont bien connus, avec les témoignages plus ou moins fragmentaires des historiens grecs, atteste l'exactitude des faits rapportés par ceux-ci. — A la suite, M. CARRIÈRE a donné une notice nécrologique sur le savant hébraïsant Joseph Derenbourg.

— M. A. DE RIDDER a commencé la publication d'un important *Catalogue des bronzes trouvés sur l'Acropole d'Athènes*. La préface présente un essai de classement scientifique qu'il était impossible même de tenter dans le catalogue, tant il existe encore d'incertitudes sur la provenance et l'âge de ces monuments. La première partie du catalogue, seule parue jusqu'ici, contient 689 numéros (A. Fontemoing, *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 74).

— Pour le *Mariage Monod-Stapfer*, 24 juillet 1896, M. ÉMILE CHATELAIN a fait imprimer une brève description du ms. 931 de la bibliothèque de l'Université, qui contient une édition de la *Chronique des rois de*

*France et du Catalogue des rois de France* par Bernard Gui, qui est datée du mois d'octobre ou de la Toussaint de l'an 1313; il a fait imprimer à la suite le début et la fin de ces deux opuscules.

— Le 10<sup>e</sup> fascicule des *Registres d'Innocent IV*, publiés par M. Élie BERGER (A. Fontemoing), vient de paraître. Il contient la fin de la dixième année et le commencement de la onzième. Les actes se rapportent à l'année 1253; ils embrassent les nos 6203 à 7015.

— *L'Église de Paris pendant la Révolution française*, par M. l'abbé DELARC, paraît depuis le mois de mars 1895 en livraisons de 64 p. contenant chacune une gravure hors texte. Nous venons de recevoir le n<sup>o</sup> 20 (oct. 1896). Nous rendrons compte de l'ouvrage quand il sera terminé, c'est-à-dire au commencement de l'année prochaine (Société de Saint-Augustin. Desclée, de Brouwer et C<sup>ie</sup>).

— Le troisième volume de l'*Histoire générale* de MM. DRIAULT et MOXOD vient de paraître à la librairie Alcan. Il est consacré à l'*Histoire contemporaine*, de 1789 à nos jours. On y trouvera la même netteté dans le plan, la même vivacité dans l'exposition qui ont fait le succès des volumes précédents. On a ainsi en trois volumes une Histoire universelle qui, bien que très concise, n'est jamais aride ni confuse. Cet ouvrage est spécialement destiné aux écoles normales primaires et aux écoles primaires supérieures, mais nous croyons qu'il pénétrera aussi dans l'enseignement des jeunes filles et dans l'enseignement classique, tout au moins comme livre de revision et de préparation aux examens. Le troisième volume peut suffire, à côté d'un bon cours, pour les élèves de philosophie, et il a l'avantage, sur les livres trop détaillés qui servent d'ordinaire de manuels, de ne donner que l'essentiel et de le donner sous une forme colorée et nette qui grave les faits et les idées dans l'esprit.

— Le *Cours d'histoire à l'usage des classes*, publié sous la direction de M. Moxod par la librairie Alcan, va se compléter par une série de volumes de *Lectures historiques*. Ces volumes ne feront nullement double emploi avec les excellents livres parus sous le même titre à la librairie Hachette. Ceux-ci sont à peu près exclusivement consacrés à donner, par des morceaux étendus tirés soit des sources, soit des ouvrages de seconde main, un tableau des mœurs et des institutions ou la philosophie de l'histoire des diverses périodes. Les *Lectures* publiées sous la direction de M. Moxod sont des fragments beaucoup plus courts, empruntés en majeure partie aux documents contemporains des diverses époques et se rapportant, chapitre après chapitre, aux diverses parties du programme. On aura donc, au fur et à mesure, une sorte d'illustration, de commentaire suivi du cours, qui se trouvera ainsi vivifié et complété dans toutes ses parties, aussi bien dans le récit des événements eux-mêmes que dans l'exposé des institutions, de l'état des mœurs et des idées. Le volume de lectures relatives à l'*Histoire grecque*, dû à M. GLORZ, donnera, croyons-nous, une idée très favorable du

recueil et pourra être utile à tous les élèves de cinquième, quel que soit le livre d'histoire qu'ils ont entre les mains, bien qu'il se trouve en concordance plus étroite avec le cours d'histoire grecque de M. Normand. La partie littéraire et archéologique a été traitée avec un soin tout particulier.

— M. l'abbé DOUAI a publié dans la *Revue des Pyrénées* (t. VIII, 1896, livr. 1-2) un important mémoire sur les *Dernières années d'Élisabeth de Valois, 1565-1568*, d'après ses lettres inédites et d'après les dépêches de M. de Fourquevaux qu'il avait déjà communiquées au dernier congrès des Sociétés savantes. — A signaler, dans la même livraison, une notice historique et archéologique de M. PASQUIER, aujourd'hui archiviste de la Haute-Garonne, sur le *Château de Foix*. — Dans la troisième livraison se trouve un très utile résumé sur les *Fouilles de Martres Tolosane, 1826, 1840, 1890*, par M. L. JOULIN, avec une planche hors texte.

— Nous avons reçu, à défaut de la première, la nouvelle édition de *Paris révolutionnaire*, par M. G. LENOTRE. Le grand in-8° illustré est devenu un mince in-12, illustré encore d'un certain nombre de plans et de dessins (Perrin). Le texte est le même, ou à bien peu près. Ainsi, dans la discussion qui s'est récemment élevée entre M. Sardou et M. Hamel sur la maison habitée par Robespierre à Paris, la « maison Duplay, » M. Lenotre tient décidément avec M. Sardou que cette maison existe encore, du moins dans ses principales dispositions, rue Saint-Honoré.

— M. Francis DE PRESSENSÉ a réuni en un volume (Perrin, in-12) les excellents articles qu'il a donnés à la *Revue des Deux-Mondes* sur le *Cardinal Manning*; il y a ajouté une longue préface (102 p.), où il fait allusion aux critiques dont son œuvre a été l'objet de divers côtés; il s'y livre à une vive critique de l'ouvrage acrimonieux et erroné de M. Purcell, dont il relève sans pitié « les erreurs et les sophismes. » Il s'y explique aussi, et cette déclaration n'est pas d'un mince intérêt venant d'un tel nom, sur sa situation à l'égard de l'anglo-catholicisme, dont Manning a été le chef vénéré.

— M. Henri OMOY a fait tirer en un fascicule séparé son inventaire sommaire des *Nouvelles acquisitions du département des mss. de la Bibliothèque nationale pendant les années 1891-1895*, extrait du t. LVII de la *Bibliothèque de l'École des chartes* (E. Leroux, 70 p.). Dans cet inventaire figurent les volumes, maintenant célèbres, provenant de la vente du baron Dauphin de Verna; mais on n'y a pas mis les correspondances, manuscrits et éditions annotées des œuvres d'Ernest Renan, qui ont été données à la Bibliothèque en août 1895. En somme, près de 1,000 manuscrits (exactement 994) figurent à cet inventaire. Ils témoignent de l'activité éclairée des administrateurs de notre grand dépôt littéraire et scientifique.

— Après de longs délais qu'expliquent suffisamment les difficultés



de l'entreprise, la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France* a repris sa marche en avant. Dans le fasc. 1 du t. III, M. BOUGENOT commence l'énorme dépouillement des publications parues à Paris.

**Allemagne.** — Le 1<sup>er</sup> mai dernier est mort à Munich le Dr GEFFCKEN, professeur honoraire des sciences politiques à l'Université de Strasbourg, âgé de soixante-six ans. Il était renommé pour sa science du droit public et du droit des gens qu'il mit avec passion au service de la politique de conquêtes de la Prusse. Parmi ses ouvrages, nous mentionnons : *Der Staatsstreich vom 2 December und seine Rückwirkung auf Europa* (1878); *Staat und Kirche in ihrem Verhältnisse, geschichtlich entwickelt* (1875); *Zur Geschichte des orientalischen Krieges, 1854-1856* (1881). Mais, ce qui fit surtout connaître le nom de Geffcken en dehors du cercle des professionnels, c'est sa publication du journal de l'empereur Frédéric III dans la *Deutsche Rundschau*, et l'étrange procès qui lui fut intenté à cette occasion. — Le 9 mai est mort le Dr SCHILL, professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à Fribourg-en-B. Il avait quarante-sept ans. — Le 29 mai est mort le baron GOELER DE RAVENSBURG, professeur d'histoire de l'art à Carlsruhe, âgé de quarante-deux ans.

— Le Dr KOSEB, directeur des archives de l'État prussien, a été nommé membre ordinaire de l'Académie des sciences de Prusse. — Le Dr OTTO RIBBECK a été nommé membre correspondant.

— Le Dr A. NAUDÉ, professeur d'histoire moderne à l'Université de Marbourg, a été nommé à l'Université de Fribourg-en-Bade. — Le Dr BAUMANN, archiviste à Munich, a été appelé à la chaire catholique pour l'enseignement de l'histoire à la même Université. — Le Dr Arthur SCHNEIDER a été nommé professeur extraordinaire d'archéologie et de topographie anciennes à l'Université de Leipzig. — Le Dr KUENSTLE a été nommé professeur extraordinaire, pour l'histoire ecclésiastique, à celle de Fribourg-en-Bade. — Le Dr Ulrich VON WILAMOWITZ-MOELLEN-DORF a été nommé à Berlin en remplacement d'Ernest Curtius. — Le Dr SDRALEK a été nommé professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Breslau. — Le Dr WINNEFELD, professeur d'archéologie classique à Münster, a été nommé directeur-adjoint des musées royaux de Berlin; il a été remplacé à Münster par le Dr KOEPP.

— Le Dr BAUMANN, directeur des archives et de la bibliothèque de Furstemberg à Donaueschingen, a été nommé archiviste aux archives de l'État bavarois à Munich. Il a été remplacé par le Dr HEYCK, de Heidelberg. — Le Dr OTTO PUCHSTEIN remplace à Fribourg-en-B. le Dr STUDNICZKA, nommé professeur d'archéologie à Leipzig. — Le Dr WOLTERS, bibliothécaire du khédive au Caire, a été nommé professeur de philologie orientale à l'Université de Iéna. — Le Dr Dietrich SCHAEFER, professeur d'histoire à Tubingue, succède E. Winkelmann à l'Université de Heidelberg; il a été remplacé par le Dr W. BUSCH. —

Le Dr Aloïs SCHULTE, professeur d'histoire à l'Université de Fribourg-en-B., a été nommé à l'Université de Breslau. — Le Dr F. VON BEZOLD remplace à Bonn M. KOSER, nommé directeur des archives de l'État à Berlin.

— Le Dr SATTLER est nommé directeur adjoint des archives de l'État prussien.

— Le chevalier d'ARNETH, directeur des archives impériales à Vienne, a été élu président de la commission d'histoire instituée près l'Académie des sciences de Bavière.

— L'Académie des sciences de Berlin a voté 720 m. pour le t. XVIII des *Indische Studien* d'A. WEBER; 550 m. au Dr W. SCHMITZ de Cologne, pour l'édition d'un fragment du Cod. Vatican. Christin. 846, écrit en notes tironiennes; 1,500 m. au privat-docent JUDEICH, pour un voyage archéologique en Asie Mineure; 4,000 m. pour la continuation du recueil des inscriptions grecques; 6,000 m. pour la continuation de la Correspondance de Frédéric le Grand; 1,000 m. à M. IMHOOF-BLUMER, pour la continuation de son recueil de monnaies de la Grèce septentrionale; 600 m. au Dr STEINHAUSEN, bibliothécaire de l'Université d'Iéna, pour une édition de lettres privées du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> s.; 600 m. au Dr Bruno GEBHARDT, pour recherches dans les archives des documents relatifs à un travail sur Guillaume de Humboldt; 100 m. au prof. SACHAU, pour établir une copie de l'inscription en ancien arménien du roi Panamû; enfin, une subvention de 2,500 m. au libraire-éditeur J.-Ambr. BARTH, pour l'édition du *Corpus* des inscriptions étrusques préparée par E. Pauli.

— Le prix fondé par le comte Loubat, pour un travail remarquable sur l'histoire de l'Amérique, a été attribué par l'Académie à M. Ed. SELER pour un ouvrage intitulé : *Die Mexicanischen Bilderhandschriften Alexanders von Humboldt in der k. Bibliothek zu Berlin*. — Elle a décerné le prix Bopp au Dr LEFMANN, de Heidelberg, pour sa biographie de François Bopp.

— Le prix de la fondation Mevissen (histoire des institutions municipales et de l'administration de Cologne jusqu'en 1396) a été attribué par la Société d'histoire rhénane au Dr Friedrich LAU.

— La prochaine réunion des philologues allemands aura lieu à la fin de septembre 1897, à Dresde.

— La Société Jablonowski, à Leipzig, a mis au concours pour 1897-1899 les sujets suivants : 1<sup>o</sup> Recherches sur la langue des chartes allemandes dans la chancellerie impériale de Charles IV; 2<sup>o</sup> Recherches et étude comparée sur l'industrie nationale des peuples appartenant à une ou plusieurs contrées hors d'Europe; 3<sup>o</sup> Les associations dans l'histoire grecque postérieure; raisons économiques et sociales de leur création; leur action et leur influence. Le prix pour chaque mémoire couronné est de 1,000 m.

— Le concours pour la fondation Wedekind, à Gœttingue, a pour objet une histoire documentée de l'administration intérieure de l'électorat de Mayence sous les archevêques Emmeric-Joseph (1763-1774) et Frédéric-Charles-Joseph (1774-1802). Le prix est de 3,300 m.

— La Société artistique de Brême a mis au concours une histoire de la Hanse allemande, de 1370 à 1474. Le prix est de 3,000 m.

— La nouvelle édition de la *Bibliotheca historica mediæ ævi* de Porthast est terminée (Berlin, Weber); le 4<sup>e</sup> fascicule est presque tout entier consacré aux actes et vies des saints. L'ouvrage se termine par neuf pages d'additions et de corrections auxquelles déjà on pourrait ajouter; mais il convient avant tout de rendre hommage à l'effort considérable et fécond que vient d'accomplir l'infatigable bibliographe.

**Autriche-Hongrie.** — Le 26 août dernier est mort à Botzen, en Tirol, le Dr Heinrich-August Noé, à l'âge de soixante-un ans; on lui doit de nombreux travaux sur la géographie et l'histoire de la civilisation des Alpes allemandes.

— Le Dr KUBITSCHK a été nommé professeur extraordinaire d'institutions romaines à l'Université de Graz. — Le Dr Engelbert MUEHLBACHER a été nommé professeur ordinaire d'histoire du moyen âge et de sciences auxiliaires à l'Université de Vienne.

— La quatrième réunion des historiens allemands s'est tenue à Innsbruck du 11 au 14 septembre. Parmi les mémoires qu'on y a lus, nous citerons les suivants : H. PRUTZ : les vœux des historiens concernant le travail dans les archives; Éd. RICHTER : l'établissement d'un atlas historique des régions alpines; VON LUSCHIN VON EBENGREUTH : l'origine des États provinciaux; VON SCALA : l'individualisme et le socialisme dans l'historiographie; G.-F. KNAPP : la domination foncière dans l'Allemagne septentrionale et spécialement dans le ci-devant royaume de Hanovre; C.-Th. HEIGEL : quelles entreprises historiques méritent d'être encouragées par l'ensemble des universités allemandes?

**Angleterre.** — Le livre de M. LUPTON, *Archbishop Wake and the project of union between the Gallican and Anglican Churches* (Londres, Bell, 1896), porte bien çà et là la marque d'un esprit peu au courant des choses de l'Église de France et prévenu de parti-pris *vieux-catholique*, mais est en somme une consciencieuse étude d'un épisode de l'histoire du Jansénisme. Les pourparlers entamés par l'archevêque de Cantorbéry, Wake, en 1718-1719, au plus fort de la crise provoquée dans l'Université de Paris par la publication de la constitution *Unigenitus*, ont été étudiés par M. Lupton dans la correspondance manuscrite de Wake conservée à Christ Church à Oxford et dans la correspondance manuscrite de Beauvoir (le chapelain de l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, à l'époque en question) conservée au British Museum. Wake avait été mis par Beauvoir en relation avec deux sor-

bonnistes très animés contre la constitution *Unigenitus*, Girardin et Du Pin, le célèbre érudit Ellies Du Pin. Leurs échanges de vues étaient connus déjà par le petit livre publié, en 1864, sous le titre : *D'un projet d'union entre les Églises gallicane et anglicane, correspondance entre Wake, archevêque de Cantorbéry, et Du Pin, docteur de Sorbonne*. M. Lupton a repris sur une plus large base cette étude. Les récents échanges de vues entre anglicans et catholiques de France sur ce même sujet de l'union donnent un piquant à-propos à la négociation de Wake et de Du Pin. On lira avec curiosité les lettres échangées entre le primat d'Angleterre et les deux sorbonnistes appelants : elles sont fort instructives comme indication d'un état d'esprit ecclésiastique, celui de prêtres catholiques de France, fort savantes gens et d'humeur libérale, que les décisions du Saint-Siège déconcertent et que les scolastiques exaspèrent, et qui s'entretiennent avec le chef de l'Église anglicane sur la « succession des archevêques et évêques d'Angleterre, » — la question de la validité des ordinations anglicanes, — et sur d'autres articles encore dont « en s'éclaircissant on pourroit convenir, » jusqu'au jour où le Régent fait saisir leurs papiers. Du Pin meurt sur ces entrefaites ; il meurt catholique malgré lui, et Wake n'écrit plus, un peu dépité, semble-t-il, d'une si rapide déconvenue. M. Lupton incline à croire que ce qui était prématuré en 1719 l'est plus encore en 1896, et que la charité mutuelle ne suffit pas entre deux Églises à « éclaircir » les articles dont on ne convient pas. « L'Église romaine est infaillible, mais l'Église anglicane n'a jamais tort, » a dit Voltaire, et ce n'est pas si mal dit : tant que ce mot sera vrai, il n'y aura que des esprits comme Ellies Du Pin pour s'aventurer dans un projet d'union.

— Joachim Hane, né à Francfort-sur-l'Oder, apprit l'art militaire pendant la guerre de Trente ans. Après la paix de Westphalie, il se rendit en Angleterre, où il trouva facilement l'emploi de ses connaissances militaires, surtout en matière de fortifications et de siège des places fortes ; il servit à ce titre dans les armées de Cromwell, en particulier en Écosse. En 1653, Cromwell lui confia une mission secrète en France ; il voulait sans doute nouer des relations avec les Huguenots de France et la Fronde des princes. Hane vint en effet à Paris, d'où il atteignit la Rochelle ; mais la Fronde était finie et l'autorité royale rétablie dans la ville de Bordeaux, qui, plusieurs mois auparavant, avait sollicité l'intervention de Cromwell. Arrêté comme espion à la Rochelle, Hane fut conduit à Bordeaux, mais il réussit à s'échapper et à gagner la campagne où, pendant plusieurs mois, on lui donna la chasse. Il a raconté lui-même l'émouvant récit de ses tribulations dans un Journal qui en dit long sur l'état des campagnes dans les environs de Bordeaux. Il parvint enfin à se soustraire à toutes les poursuites et à rentrer en Angleterre. Il mourut à Dunkerque peu de temps après l'entrée des Anglais dans cette ville (1658). Le récit de ses tribulations, rédigé en anglais, a été publié par M. C. H. FIRTH (*The Journal of Joachim Hane*).

Oxford, Blackwell; Londres, Fisher Unwin, xxxii-403 p. in-12). La préface, brève et substantielle, nous donne des renseignements très précis sur les ingénieurs étrangers au service de l'Angleterre pendant la guerre civile et sur la politique de Cromwell à l'égard de la France.

**Danemark.** — Dans les derniers mois, la science historique a subi de grandes pertes, la mort lui ayant enlevé, à la fleur de l'âge, des hommes dont on attendait encore de grands travaux. Le 11 février, ce fut le lieutenant-colonel Søren Anton SOERENSEN, qui décéda à l'âge de cinquante-six ans. Soldat corps et âme, il avait combattu avec bravoure en 1864; officier instruit, il fut souvent chargé par le gouvernement d'importantes missions militaires. Sørensen avait fait des études approfondies de l'histoire militaire du pays, et les portraits des militaires danois des XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles qu'il a donnés dans le *Dansk Biographisk Lexicon* sont pleins de mérite. Rédacteur en chef des *Meddelelser fra Krigsarkiverne*, il y a publié beaucoup de documents bien commentés concernant les guerres de Napoléon. Après sa mort prématurée, on a fait en sa mémoire un recueil de ses traités sur « le siège de Copenhague et la reconquête de la Fionie en 1558-59 » (Nordiske Forlag).

Mais c'est surtout pour l'histoire de l'art et l'archéologie que les pertes ont été les plus cruelles, car les hommes que la mort vient d'arracher à leurs travaux semblent ne pouvoir être remplacés de longtemps. Le 20 août est mort à Copenhague M. Julius LANGE, professeur d'histoire à l'Université et à l'Académie des beaux-arts, à l'âge de cinquante-huit ans. Par ses études profondes et sa vue pénétrante, par son éloquence et le don particulier qu'il avait de rendre vivantes ses explications des sculptures et des tableaux, il exerça une grande influence non seulement sur les artistes et les étudiants, mais sur le grand public amateur d'art. Ses ouvrages sont toujours empreints d'une originalité et d'une vigueur de pensée que relève encore la beauté de la forme dans laquelle ils sont conçus. Lange a donné toute une série de portraits d'artistes danois et d'études sur l'histoire de l'art en Danemark dans notre siècle; ailleurs il a étudié l'art danois au moyen âge, par exemple dans ses travaux sur l'origine et le style de la cathédrale de Roeskilde, sur le mausolée de la reine Marguerite. Ce qui l'intéressait surtout, c'était la sculpture; il a écrit d'excellents livres sur Michel-Ange, Thorvaldsen, Sergel. Son dernier grand ouvrage : *Étude sur la représentation de la figure humaine dans l'art primitif jusqu'à l'art grec du Ve siècle avant J.-C.*, a été reconnu aussi à l'étranger comme un ouvrage capital, et cette « loi de frontalité » qu'il établit comme la dominante dans la représentation statuaire de tout art primitif est sans contredit une découverte de grande importance.

Le 21 septembre, une mort imprévue vient d'enlever, après une courte maladie, M. Henry PETERSEN, directeur du musée des antiquités. Né en 1849, il n'atteignit que l'âge de quarante-sept ans; d'apparence bien portant et robuste, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie

nerveuse provenant en partie du surmenage que lui imposaient ses multiples travaux administratifs. Dès son jeune âge, épris de l'archéologie, il prit part de bonne heure aux fouilles, pour lesquelles il était spécialement doué, et il travailla sous les auspices de Worsaae et de Herbst. Observateur subtil et pénétrant, il a écrit une série de précieux traités sur des sujets archéologiques, par exemple sur les tumuli de l'âge de pierre, sur les emblèmes taillés dans les roches (*helleristninger*), sur la trouvaille remarquable dans le marais de Deibjerg d'une voiture pré-romaine, sur les ruines de Haraldsted et de Vitskæl. Mais Henry Petersen s'occupait aussi de recherches purement historiques. Son livre sur les croyances religieuses des Scandinaves à l'époque païenne (1876) était un ouvrage de jeunesse qui, par ses vues nouvelles, donna l'impulsion à toute une série d'études sur l'origine de la mythologie du Nord. Ses thèses sur Thor considéré comme un dieu favori et, pour plusieurs provinces, comme le dieu principal, et sur la tardive apparition de la croyance au Valhâl, sont généralement approuvées. Une œuvre capitale fut son livre in-folio sur les *Sceaux de l'Église danoise du moyen âge* (1886), continuée par un volume sur les *Sceaux de la noblesse danoise du moyen âge*, dont les cinq premiers fascicules ont paru. En outre, il faut citer ses recherches perspicaces sur les plus anciennes églises d'Odense, sur le vieux château de Roeskilde, sur les fresques de plusieurs églises danoises, sur les anciens saints en Danemark, sur un pavillon scandinave du xv<sup>e</sup> siècle. Henry Petersen a encore rendu de grands services comme directeur de la seconde section du musée des antiquités et conservateur des monuments historiques.

Le jour qui suivit le décès de Henry Petersen mourut, à l'âge de cinquante-neuf ans, Vilhelm BOYE, conservateur adjoint au même musée. C'était un savant et habile archéologue, qui a fait de nombreuses et remarquables fouilles, dont il a publié des comptes-rendus. Son plus grand travail est l'excellent ouvrage, magnifiquement illustré d'eaux-fortes, sur les « Trouvailles de cerceaux en chêne de l'âge de bronze ; » il venait justement d'y mettre la dernière main.

Enfin, il faut enregistrer la mort de deux vieux historiens. C.-E.-F. REINHARDT, né en 1829, mort le 10 avril, était principalement connu par son beau et solide ouvrage sur *Valdemar Atterdag* (1880). Frédéric BARFOD, né en 1811, mort le 13 juin, était un chaud patriote, doué d'un assez grand savoir historique. Il a beaucoup écrit pour le grand public, ainsi l'histoire de Danemark depuis 1319 jusqu'à 1660, en cinq volumes. Le plus connu de ses ouvrages est cependant une suite de « Récits sur l'histoire de Danemark, » qui sont présentés d'une manière particulièrement attrayante.

— On vient de commencer une des plus grandes entreprises littéraires qui aient paru depuis longtemps. Sept historiens, des plus renommés, se sont proposé d'écrire l'histoire du Danemark à travers les temps : *Danmarks Riges Historie* (Det nordiske Forlag). Ils se sont

distribué les diverses périodes de façon à ce que chacun d'eux traite l'époque à l'étude de laquelle il s'est spécialement consacré. M. Johannes STEENSTRUP expose l'histoire ancienne du pays et la période du moyen âge qui va jusqu'à 1241 (vol. I). M. Kristian ERSLEV continue en traitant la dernière partie du moyen âge jusqu'à la mort de Christian I<sup>er</sup> en 1481 (vol. II). M. A. HEISE raconte l'histoire du pays pendant l'époque de la Réforme, et M. V. MOLLERUP les règnes de Christian III et de Frédéric II (vol. III). M. J. FRIDERICIA traite l'époque de Christian IV et des deux premiers rois absolus (vol. IV). M. Edvard HOLM décrit le xviii<sup>e</sup> siècle (vol. V) et, enfin, M. A.-D. JØRGENSEN le nôtre jusqu'en 1864 (vol. VI). Ces auteurs ont voulu traiter l'histoire du Danemark, et aussi celle de la Norvège pendant les quatre siècles de l'Union, d'une manière qui puisse à la fois satisfaire les érudits et plaire au grand public. Le besoin d'un tel ouvrage s'est fait souvent sentir, car, bien qu'il existe de très bons livres qui nous peignent l'histoire de différentes époques, nous n'avons pas d'ouvrage scientifique qui comprenne l'histoire entière du peuple danois. En outre, le développement de la science historique a pris en Danemark, de nos jours, un essor tel qu'il y avait lieu d'en présenter les résultats à tous ceux qui lisent et qui veulent s'initier aux nombreux et nouveaux points de vue et aux nouvelles découvertes faites par les savants. L'ouvrage est en préparation depuis huit ans, et il a vraiment absorbé au plus haut point le temps et les efforts des historiens danois. Il sera richement illustré. Il contiendra plus de mille dessins et gravures reproduisant des portraits, des tableaux, des objets contemporains recueillis dans les différentes archives ou collections du Nord ou de l'étranger. Les premiers fascicules des volumes écrits par MM. Fridericia, Holm et Jørgensen ont paru.

**Italie.** — M. L.-Tommaso BELGRANO, archiviste aux archives de l'État de Gènes, est mort le 26 déc. 1895, âgé seulement de trente-huit ans. Il fut un des membres les plus actifs de la Société pour l'histoire ligurienne. On lui doit : *Registro della curia arcivescovile di Genova*, des documents relatifs aux deux croisades de Louis IX de France, des études et documents sur la colonie génoise de Péra, *la Vita privata dei Genovesi*, etc. Il a commencé pour les « Fonti per la storia d'Italia » les *Annali di Caffaro*, édition que sa mort prématurée vient d'interrompre très malheureusement.

— La librairie Bocca frères, à Milan, a publié l'index des vingt premières années (1874-1893) de l'*Archivio storico lombardo* (viii-638 p.); c'est l'œuvre de M. Emilio MORRA, qui a donné à son travail les divisions suivantes : 1<sup>o</sup> table des auteurs; 2<sup>o</sup> table chronologique des documents; 3<sup>o</sup> table des noms d'hommes, de lieux et de matières; 4<sup>o</sup> table méthodique des articles, divisée en époques pré-romaine, romaine, médiévale et moderne, cette dernière subdivisée à son tour en 18 sec-

tions; 5° répertoire des articles par ordre de lieu; 6° table des illustrations. Le volume, très bien imprimé sur papier de luxe, coûte 10 fr.

— M. V. SCAFFIDI, professeur à Reggio Calabria, vient de fonder une *Rivista Calabro-Sicula di storia e letteratura*, qui paraîtra par fascicules trimestriels au prix de 10 l. par an.

**Pays-Bas.** — M. Allard PIERSON, professeur en retraite à l'Université d'Amsterdam, est mort le 27 mai à l'âge de soixante-cinq ans. M. van Hamel a consacré aux grandes qualités et mérites du défunt un article dans la revue *De Gids* (juillet).

— Le 29 avril M. HOLWERDA, qui a été nommé professeur d'histoire ancienne et d'archéologie à Leyde, a ouvert son cours en prononçant un discours sur les sciences historiques, spécialement sur celles de l'antiquité.

— La Société d'histoire d'Utrecht a donné son rapport annuel (*Bydragen en Mededeelingen van het Historisch Genootschap te Utrecht*, 1896), lequel comprend, entre autres, des règles que la direction propose pour la publication de pièces historiques relatives aux temps modernes, et qui sont formées sur le modèle de celles qui furent acceptées par le congrès des historiens à Leipzig en 1895. De plus, le livre contient : un extrait des Mémoires de Laurens Jacobz Redel, 1542-1567 (par M. Breen); quelques lettres de Guillaume le Taciturne et de son frère, Louis, à Bernard de Mérode (par M. van Veen); des particularités sur les personnes qui ont joué un rôle dans ce qui s'est passé à Utrecht en 1618, écrites par un partisan zélé de Barneveld (par M. Bezemer); une défense de Willem Crijnsze, ministre calviniste, banni par le magistrat de la ville Den Briel, en 1617 (par M. De Jager).

— La publication des chartes de l'évêché d'Utrecht est maintenant assurée. Le savant archiviste d'Utrecht, M. S. MULLER, s'est chargé de la direction de l'entreprise, dont la Société, qui publie des sources de droit ancien néerlandais (*Vereeniging tot uitgave der bronnen van het oude vaderlandsche recht*), payera tous les frais.

— M. VAN SOMEREN, bibliothécaire de l'Université d'Utrecht, a publié une série de lettres de Guillaume le Taciturne, Jacques de Wesenbeke et quelques autres personnes qui, de 1570 à 1572, ont cherché à susciter dans les Pays-Bas un soulèvement contre la tyrannie du duc d'Albe. Cette correspondance, en partie déjà connue par les Documents inédits de M. Kervyn de Lettenhove, est d'un grand intérêt; d'autant plus est-il à regretter que M. van Someren, qui a donné à la collection le titre pompeux d'Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau, supplément au recueil de M. G. Groen van Prinsterer, ait traité le texte des pièces d'une manière si peu suffisante.

— La suite des études de M. DE BEAUFORT sur l'Histoire parlemen-



taire des Pays-Bas, de 1863-1893, dans la revue *De Gids* (juin), nous donne un exposé clair et intéressant des causes de l'affaiblissement du parti conservateur et de l'origine et accroissement du parti anti-révolutionnaire et calviniste. Celui-ci, combattant pour la liberté de l'enseignement primaire, trouva bientôt des alliés dans les catholiques, qui, longtemps un soutien fidèle du ministère libéral, furent amenés à se séparer des libéraux par le mandement de Pie IX.

— Une étude, à la fois littéraire et historique, d'un vif intérêt se trouve dans les publications de l'Institut royal de philologie, de géographie et d'ethnologie des Indes néerlandaises (*Bijdragen tot de Taal-land-en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië*, 1896, deel XLVI). M. VAN DER KEMP a comparé le caractère du prince indien, Dipanegara, qui, de 1825 à 1830, a dirigé un soulèvement dangereux contre le gouvernement néerlandais, à celui de Hamlet, et il nous fait remarquer les analogies frappantes entre les deux personnes, à la condition, bien entendu, qu'on s'explique le caractère du héros de la tragédie de Shakespeare de la même manière que le professeur allemand Richard Lœning.

— Le tome III de l'Histoire du peuple néerlandais, par M. BLOK, récemment paru, nous mène jusqu'à la trêve de Douze ans et se distingue par les mêmes mérites que les tomes précédents.

**Pologne.** — Notre collaborateur Adolphe PAWINSKI vient de mourir à l'âge de cinquante-six ans. Né à Ignierz en 1840, il fit ses études secondaires au lycée de Petrikau et supérieures aux Universités de Dorpat, Göttingue, Berlin et Saint-Petersbourg. L'enseignement de G. Waitz exerça sur son esprit une grande influence. Sa thèse, publiée à Göttingue en 1867, est intitulée : *Zur Entstehungsgeschichte des Consulats und der Comunen Nord-und Mittel-Italiens, XI-XII Jahrh.* En 1868, il commença d'enseigner à l'Université de Varsovie. Après la réorganisation de cette Université, il y resta comme professeur extraordinaire et devint professeur ordinaire en 1875. Dans l'intervalle, il avait été nommé (1872) archiviste aux archives centrales de l'ancien royaume de Pologne et, dès 1876, il commença la publication des Sources historiques de la Pologne. On lui doit en outre de nombreuses monographies, par exemple : Histoire de la réunion des Arméniens polonais avec l'Église catholique; Batory devant Dantzic; l'Administration financière à l'époque de Batory; *De rebus ac statu ducatus Prussiae tempore Alberti Senioris, etc., 1566-1568; Commentarii commissariorum Sigismundi Augusti regis* (1879), etc. En 1888, il fit paraître le Régime des diètes en Pologne. Puis suivirent divers ouvrages intitulés : la Jeunesse de Sigismond I<sup>er</sup>; Anne de Masovie; les Diètes, 1374-1505, etc. Dans les premiers mois de l'année 1895, M. Pawinski souffrit d'une maladie nerveuse et du cerveau, après laquelle il parut recouvrer toutes ses forces; mais le 2 mai 1896, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie dans la bibliothèque de l'Université de Varsovie; on le transporta dans une maison de santé près de Varsovie, où il expira le 24 août. MM. Kor-

zon, au nom de l'Académie des sciences de Cracovie, Zakrzewski, professeur à l'Université de Cracovie, et Alexandre Rambowski ont rappelé sur sa tombe ses mérites comme homme et comme historien.

**Russie.** — Le prince LOBANOV-ROSTOVSKY, ambassadeur de Russie en France, décédé subitement le 31 août à l'âge de soixante-dix ans, était un collectionneur et un historien distingué; il s'intéressait surtout à l'époque de la Révolution française. Collaborateur assidu de la *Rouskaïa Starina*, on lui doit des Documents pour servir à l'histoire de la Russie, surtout au XVIII<sup>e</sup> s., des Matériaux pour servir à l'histoire de Paul I<sup>er</sup>, les *Mémoires du marquis de Vaudreuil*, etc. C'est lui qui a communiqué les extraits des mémoires de Langeron sur la campagne d'Alsace que M. Pingaud a publiés dans le volume *l'Invasion austro-prussienne*, publié par la Société d'histoire contemporaine.

**Suisse.** — Le 19 mai est mort à Genève, à l'âge de soixante et onze ans, M. Adolphe GAUTIER; il avait fait d'excellentes études d'ingénieur, mais, à côté de sa carrière, il poursuivait des études de géographie, d'histoire et particulièrement d'héraldique; celles-ci étaient devenues sa principale occupation. Il a publié entre autres, sous le titre : *les Armoiries et les Couleurs de la Confédération et des cantons suisses* (2<sup>e</sup> édition, 1878), un petit livre qui fait loi. Durant les dernières années de sa vie, il a travaillé à la nouvelle édition qu'il avait entreprise avec M. Aymon GALIFFE de l'*Armorial genevois*. Ce travail a paru deux mois après sa mort. Ce nouvel *Armorial*, — car c'est plus qu'une deuxième édition de l'*Armorial historique genevois*, publié par MM. J.-B.-G. Galiffe et de Mandrot en 1859, — est un beau volume (in-4<sup>o</sup>, v-150 p., avec 31 planches en couleurs. Genève, Georg et C<sup>ie</sup>, 1896), et un précieux instrument de travail pour quiconque s'occupe de l'histoire de Genève.

— M. BLOESCH, directeur de la bibliothèque de la ville à Berne, a publié un excellent catalogue des manuscrits relatifs à l'histoire suisse qui se trouvent dans ce dépôt. L'usage de ce gros volume (Berne, J. Wyss, 1895, in-8<sup>o</sup>, v-847 p.) est facilité par des tables alphabétiques très complètes.

— A l'occasion de l'Exposition nationale suisse, qui a eu lieu dans le courant de la présente année à Genève, il a paru de nombreux travaux historiques sur lesquels nous reviendrons plus tard. Signalons seulement aujourd'hui le *Catalogue du groupe 25, Art ancien* (Genève, in-8<sup>o</sup>, xix-410 p.), publié sous la direction de M. Édouard FAYRE. Cette exposition rétrospective d'art suisse, la plus belle qui se soit encore vue, a, pour l'historien et l'archéologue, le plus vif attrait. On a cherché à faire du catalogue une œuvre durable en y ajoutant des notes historiques et bibliographiques sur certains objets et des notices historiques. Ce volume restera un document à consulter par quiconque voudra s'occuper d'archéologie suisse.

---

LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE<sup>1</sup>.

(*Vous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.*)

Ch.-L. CHASSIN. Les pacifications de l'Ouest, 1794-1801. T. I. P. Dupont, XII-607 p. — A. LEMAITRE. Notes sur la guerre de l'Indépendance grecque. Martin, 263 p. in-12. — LE TELLIER. L'organisation centuriate et les comices par centuries. A. Rousseau, VII-207 p. — Comte DE MOUCHERON. Sainte Élisabeth d'Aragon, reine de Portugal, et son temps. Firmin-Didot, XXIX-229 p.

BOCKENHEIMER. Die Mainzer Clubisten, 1792-1793. Mayence, Kupferberg, VI-372 p. in-12. — BRUNNER. Der Pfälzische Wildfangstreit unter Kurfürst Karl-Ludwig, 1664-1667. Innsbruck, Wagner, 68 p. — A. VON DRUEFFEL et K. BRANDI. Briefe und Akten zur Geschichte des XVI Jahrh., mit besonderer Rücksicht auf Bayerns Fürstenhaus. Bd. IV, 1535-1555. Munich, Rieger, XIV-810 p. — R. FESTER. Markgraf Bernhard I und die Anfänge des Badischen Territorialstaates. Karlsruhe, IV-138 p. — B. FROMME. Die Spanische Nation und das Konstanzer Konzil. Münster, Regensberg, VI-153 p. — GARDTHAUSEN. Augustus und seine Zeit. Bd. II. Leipzig, Teubner. — GIESEBRECHT. Geschichte der deutschen Kaiserzeit. Bd. VI. Leipzig, Duncker, XIII-815 p. Prix, 16 m. 40. — P. HEIDRICH. Der Geldrische Erbfolgestreit, 1537-43. Cassel, Brunnemann, 110 p. — R. HILDEBRAND. Recht und Sitte auf den verschiedenen wirtschaftlichen Kulturstufen. Jéna, Fischer, 190 p. — A. HUBER. Geschichte Oesterreichs. Bd. V, 1609-1648. Gotha, Perthes, XX-618 p. Prix, 12 m. — A. JUERGENSOHN. Die Memoiren des Grafen Ernst von Münnich. Stuttgart, Cotta, XII-243 p. — J. KIRSCH. Die päpstlichen Collectorien in Deutschland während des XIV Jahrh. Paderborn, Schönigh, LXXVII-562 p. Prix, 20 m. — P. MEYER. Der römische Konkubinat. Leipzig, Teubner, VII-196 p. — Monumenta Germaniae historica. Legum sectio IV. Constitutiones et Acta publica imperatorum et regum. T. II; éd. L. Weiland. Hanovre, Hahn, XXII-691 p. in-4°. — E. MUEHLBACHER. Deutsche Geschichte unter den Karolingern. Stuttgart, Cotta, VI-672 p. — B. NIESE. Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Cheronæa. Th. I. Gotha, Perthes, X-512 p. — L. PASTOR. Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters. Bd. III. Fribourg-en-B., Herder, LXVII-888 p. Prix, 18 m. — W. REINECKE. Geschichte der Stadt Cambrai bis zur Erteilung der Lex Godefridi, 1227. Marbourg, Elwert, VIII-276 p. — II. SCHLITZER. Die Stellung der österreichischen Regierung zum Testamente Napoleon Bonaparte's. Vienne, Tempsky, 248 p. — SCHYBERGSON. Geschichte Finnlands. Gotha, Perthes, XXIV-663 p. — G. STRAKOSCH-GRASSMANN. Geschichte der Deutschen in Oesterreich-Ungarn. Bd., bis 955. Vienne, Konegen, 551 p. — U. STUTZ. Geschichte des kirchlichen Benefizialwesens, bis auf die Zeit Alexanders III. Bd. I. Berlin, Müller, 371 p. — Fr. THIMME. Die inneren Zustände des Kurfürstentums Hannover, 1806-1813. Hanovre et Leipzig, Hahn, 2 vol., VIII-448 et VI-667 p. — G. TURBA. Verhaftung und Gefangenschaft des Landgrafen Philipp von Hessen, 1547-1550. Vienne, Gerold, 127 p. — P. WITTMANN. Kurzer Abriss der Schwedischen Geschichte. Breslau, Kœbner, 96 p. — Ad. ZAEN. Die beiden letzten Lebensjahre von

1. Les livres dont le format et le lieu de publication ne sont pas indiqués sont en in-8° et publiés à Paris ou (pour les livres anglais) à Londres.

Johannes Calvin. Leipzig, Ungleich, VIII-205 p. — H. VON ZEISSBERG. Erzherzog Carl von Oesterreich. Vol. I en 2 t. Vienne, Braumüller, 434 et 473 p.

COOPER. Flagellation and the flagellants. Reeves, XII-544 p. — GRENFELL et MAHAFFY. Revenue laws of Ptolemy Philadelphus. Oxford, Clarendon Press, LV-253 p., avec 13 pl. — E. A. GROSVENOR. Constantinople. Sampson Low, XXII-811 p. — W. H. HUTTON. Philip Augustus. Macmillan, 228 p. — Inderwick. The king's peace. Swan Sonnenschein, XXIII-254 p. — Sir Ch. LAWSON. The private life of Warren Hastings. Ibid., VIII-254 p. — R. LODGE. Richelieu. Macmillan, X-235 p. — J. M. MAHAFFY. The empire of the Ptolemies. Ibid., XXV-533 p. Prix, 12 sh. — J. P. ROBERTSON. Buckle and his critics. Swan Sonnenschein, X-565 p. Prix, 10 sh. — H. E. SEEBOHM. On the structure of greek tribal Society. Macmillan, XI-147 p. — Sir J. R. SEELEY. The growth of british policy. 2 vol., XXIV-436 et 503 p. Cambridge, University press.

V. COFFIN. The province of Quebec and the early American Revolution. Madison, University Press, XVII-562 p. — H. Ch. LEA. A history of auricular Confession and indulgences in the latin church. 3 vol., XII-523, VIII-514 et VIII-629 p. Philadelphie.

Fr. CAVAZZA. Le scuole dell' antico studio Bolognese. Milan, Hoepli, XIV-314 et lxxviii p. Prix, 8 l. — C. CIPOLLA. Per la storia d'Italia e de' suoi conquistatori nel medio evo più antico. Bologne, Zanichelli, 690 p. in-12. Prix, 8 l. — A. MAURI. I cittadini lavoratori dell' Attica nei sec. V-VI. A. C. Milan, Hoepli, 96 p. Prix, 3 l. — Giac. POLLINI. Notizie storiche di Malesco, comune della valle Vigizzo nell' Ossola. Turin, Clausen, XXIX-699 p. — I. RAULICH. Storia di Carlo-Emanuele I, duca di Savoia. Vol. I, 1580-1588. Milan, Hoepli, XXIII-390 p. in-12. Prix, 5 l. — A. ROSSI. Francesco Guicciardini e il governo Fiorentino, 1527-1540. Vol. I. Bologne, Zanichelli, 300 p. Prix, 4 l. — G. SALVEMINI. La dignità cavalleresca nel comune di Firenze. Florence, Ricci, 156 p.

H. DO GAMA-BARRROS. Historia do administração publica em Portugal nos seculos XII-XV. T. II. Lisbonne, impr. de l'Acad. des sciences, 413 p. — R. DE HINOJOSA. Los despachos de la diplomacia pontificia en Espana. T. I. Madrid, impr. B.-A. de la Fuente, LVIII-423 p.

D. BLOCK. Rekeningen der Stad Groningen uit de XVI eeuw. La Haye, Nijhoff, XXI-394 p. — A. VON HOONACKER. Nouvelles études sur la restauration juive après l'exil de Babylone. Louvain, Ictas; Paris, Leroux, VII-311 p. — L.-F. VAN SOMEREN. La correspondance du prince Guillaume d'Orange avec Jacques de Wesenbeke. Utrecht, Kemink; Amsterdam, J. Müller. — H. VANDER LINDEN. Les gildes marchandes dans les Pays-Bas au moyen âge. Gand, Clemen, VIII-126 p.

V. BOYE. Trouvailles de cercueils en chêne de l'époque du bronze en Danemark. Copenhague, Hoest. Livr. 1-4. — R. GEETE. Jungfru Marie Oertagård. Stockholm. Prix, 6 kr. 250.

#### ERRATA.

*Livraison de septembre-octobre 1895.*

Page 43, ligne 19, *au lieu de* : « il avait douze ans, » *lire* : « treize. »

Page 47, deux dernières lignes, page 48, première ligne, modifier la phrase comme il suit : « ... par des lieutenants du mérite de ses deux frères, Phil. de Vertus jusqu'en 1420, et le bâtard d'Orléans ensuite, quelle que fût leur habileté ou leur influence, il lui était impossible... »

Page 74, neuvième avant-dernière ligne, *au lieu de* : « entré à douze, » *lire* : « à treize. »

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE<sup>1</sup>.

## HISTOIRE GÉNÉRALE.

- Cons (Henri)*. Précis de l'histoire du commerce, 329.  
*Driault et Monod*. Histoire générale, 437.  
*Krausz (F.-H.-K.)*. Im Kerker vor und nach Christus, 360.  
*Wenck (Karl)*. Eine Mailändisch-thüringische Heiratsgeschichte, 371.

## ANTIQUITÉ.

- Arneth (Fr.-H.)*. Das classische Heidenthum und die christliche Religion, 118.  
 Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, 218.  
*Glots*. Lectures historiques (classe de cinquième), 437.  
*Joulin*. Les fouilles de Martres-Tolosane, 438.  
*Maspero (G.)*. Comment Alexandre devint dieu en Egypte, 436.  
*Ridder (A. de)*. Catalogue des bronzes trouvés sur l'acropole d'Athènes, 436.  
*Schulten (Ad.)*. Die römischen Grundherrschaften, 356.

## CHRISTIANISME ET PAPAUTÉ.

- Berger (Élie)*. Les registres d'Innocent IV, 437.  
*Gothein*. Ignatius von Loyola und die Gegenreformation, 332.  
*Guiraud (Jean)*. L'État pontifical après le grand schisme, 85.  
*Wendland (Paul)*. Die Therapeuten und die Philonische Schrift vom beschaulichen Leben, 117.

## FRANCE.

- Auton (Jean d')*. Chroniques, p. p. R. de Maulde, 79.  
*Bardon (A.)*. Histoire de la ville d'Alais, de 1341 à 1461, 94.  
*Barucand (Victor)*. La vie véritable du citoyen Rossignol, général en chef dans la guerre de Vendée, 319.  
*Baudon de Mony*. Relations politiques des comtes de Foix avec la Cata-

- logne jusqu'au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, 92.  
*Beautemps-Beaupré*. Coutumes de l'Anjou et du Maine, 88.  
*Breuils (abbé)*. Saint Austinde, archevêque d'Auch, et la Gascogne au XI<sup>e</sup> siècle, 89.  
*Castellane (maréchal de)*. Journal, 320.  
*Charavay*. Le général Benoit-Louis de Bouchet, 1731-1802, 219.  
*Charléty (Sébastien)*. L'histoire du Saint-Simonisme, 328.  
*Chatelain (Émile)*. Bernard Gui, 436.  
*Choussy (J. - E.)*. Jeanne d'Arc; sa vraie mission, 83.  
*Colas de la Noue*. Jeanne d'Arc et le siège d'Orléans, 83.  
*Coubertin (Pierre de)*. L'évolution française sous la troisième République, 327.  
*Dedouvres (abbé L.)*. Le P. Joseph polémiste, 134.  
*Delarc (abbé)*. L'Église de Paris pendant la Révolution française, 437.  
*Denormandie*. Notes et souvenirs, 320.  
*Despiques (Paul)*. Oudinot et Marbot, 219.  
*Donais (abbé)*. Les dernières années d'Élisabeth de Valois, 438.  
*Doublet*. Un prêtre janséniste, F. de Caulet, réformateur des chapitres de Foix et de Pamiers, 91.  
*Dreux-Brézé (marquis de)*. La campagne monarchique de 1873, 220.  
*Fagniez (Gustave)*. Le P. Joseph et Richelieu, 134.  
*Fournol (L.)*. Bodin, précurseur de Montesquieu, 323.  
*Glasson (L.)*. Histoire du droit et des institutions de la France, 219.  
*Grandmaison (Geoffroy de)*. Napoléon et ses récents historiens, 327.  
*Hautceur (abbé)*. Documents liturgiques et nécrologiques, 79.  
*Kunz (Herrmann)*. Die Entscheidungskämpfe des Generals von Werder im Januar 1871, 353.  
*Lacroix (Desiré)*. Les maréchaux de Napoléon, 327.  
*Lang (Wilhelm)*. Graf Reinhard, 1761-1837, 346.

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

*Legué (Dr.)*. Médecins et empoisonneurs au XVII<sup>e</sup> siècle, 143.  
*Lemoine (Jean)*. Voy. *Lescot (Richard)*.  
*Lenoir (Ch.)*. Les trois sièges de Huningue, 1796, 1814, 1815, 220.  
*Lenôtre*. Paris révolutionnaire, 438.  
*Lescot (Richard)*. Chronique, p. p. *Jean Lemoine*, 77.  
*Lohmann (Fr.)*. Vauban; seine Stellung in der Geschichte der Nationalökonomie und sein Reformplan, 338.  
*Lorin (Henri)*. Le comte de Frontenac, 375.  
 — De praedonibus insulam Sancti Dominici celebrantibus saec. XVII. 381.  
*Louis XI*. Lettres, p. p. *Vaesen*, 78.  
*Lowell (Francis C.)*. Joan of Arc, 131.  
*Marc (Jules)*. Contribution à l'étude du régime féodal sur le domaine de l'abbaye de Saint-Seine, 88.  
*Maulde (R. de)*. Voy. *Auton (Jean d')*.  
*Merlet (René)*. La chronique de Nantes, 77.  
*Pasquier*. Le château de Foix, 438.  
*Perret (Pierre)*. Histoire des relations de la France avec Venise du XIII<sup>e</sup> s. à l'avènement de Charles VIII, 86.  
*Roupuel (G.)*. Le régime féodal dans le bourg de Châtillon-sur-Seine, 88.  
*Sicard (abbé)*. La nomination aux bénéfices ecclésiastiques avant 1789, 219.  
*Tournaier (Albert)*. Vadier, 325.  
*Vaesen*. Voy. *Louis XI*.  
*Vaissière (P. de)*. De Roberti Gaguini vita et operibus? 87.  
 — Charles de Marillac, 321.  
*Vogel (Karl)*. Die dritte französische Republik, 148.  
*Wahl (Maurice)*. La France aux colonies depuis 1815, 339.  
*Zecort (Edg.)*. Histoire de la troisième République, 327.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE-HONGRIE.

*Beer (Adolphe)*. Zur Geschichte des Jahres 1756, 342.  
*Beruhardi (lieutenant-colonel de)*. Die Schlacht bei Prag, 344.  
*Beruhardi (Theod. von)*. Die Streit um die Elbherzogthümer (1863-64), 351.  
*Breysig (Kurt)*. Geschichte der Brandenburgerischen Finanzen, 1640-1697, 337.  
*Buedinger (Max)*. Venezianische Depeschen vom Kaiserhofe, 333.  
*Castelot (E.)*. Une maison de commerce allemande du XV<sup>e</sup> siècle, 222.  
 — Le compagnonnage allemand à la fin du moyen âge, 222.  
*Conrady (E. von)*. Leben und Werke

des Generals C. von Grolman, 348.  
*Denis (L.)*. L'Allemagne de 1789 à 1810, 326.  
*Friedrich der Grosse*. Politische Correspondenz; p. p. *Treusch von Buttler et Herrmann*, 344.  
*Gadertz*. Chasot, 340.  
*Hueffer (Hermann)*. Der Rastatter Gesandtenmord, 346.  
*Keller (L.)*. Die Gegenreformation in Westfalen und am Niederrhein, 332.  
*Kloppe (Onno)*. Der 30 jähr. Krieg bis zum Tode Gustav Adolfs, 335.  
*Kächer (A.)*. Geschichte von Hannover und Braunschweig, 1648-1714, 337.  
*Kohl (Horst)*. Bismarck-Jahrbuch, 350.  
*Kont*. La Hongrie littéraire et scientifique, 143.  
 Kriege (die) Friedrichs des Grossen; 2<sup>e</sup> partie: der zweite Schlesische Krieg, 338.  
*Lamprecht*. Deutsche Geschichte, 331.  
*Meinecke (Fred.)*. Das Leben des Generalfeldmarschalls H. von Boyen, 347.  
*Moritz (H.)*. Die Wahl Rudolfs II (1576), 333.  
*Naudé (Albert)*. Beiträge zur Entstehungsgeschichte des 7 jährigen Krieges, 341.  
 Oesterreichischer Erbfolgekrieg, 1740-48, 339.  
*Perthes (O.)*. Briefwechsel zwischen dem Kriegsminister Grafen von Roon und Cl. Th. Perthes, 352.  
*Poschinger (H. von)*. Fürst Bismarck und die Parlamentarier, 350.  
*Schmidt (Rudolf)*. Ein Calvinist als kaiserlicher Feldmarschall, 336.  
*Struck (W.)*. Das Bündniss Wilhelm von Weimar mit Gustav Adolf, 336.  
*Treusch von Buttler et Herrmann*. Voy. *Friedrich der Grosse*.  
*Volz (G.-B.)*. Kriegführung und Politik König Friedrichs des Grossen in den ersten Jahren des 7 jähr. Krieges, 344.  
*Wagner (Ferdinand)*. Friedrichs des Grossen Beziehungen zu Frankreich, und der Beginn des 7 jähr. Krieges, 341.  
*Weber*. Die Okkupation Prag durch die Franzosen und die Bayern, 1741-43, 341.  
*Wiebe (Georg)*. Die Geschichte der Preisrevolution des XVI u. XVII Jahrh., 334.  
*Zerlin (Gerhard)*. Das Leben des Generals August von Gœben, 353.

## DANEMARK.

Danmarks riges historie, 444.

## GRANDE-BRETAGNE.

- Ady (Henry)*. Madame; life of Henriette, duchess of Orléans, 105.  
*Bickley (A. C.)*. George Fox, 107.  
*Borgeaud (Charles)*. The rise of modern democracy in old and new England, 101, 173.  
*Bradley (A. G.)*. Wolfe, 382.  
*Bradley (miss E. T.)*. Life of lady Arabella Stuart, 104.  
*Brosch (Moritz)*. Geschichte von England, 349.  
*Brown (Dr J.)*. John Bunyan, 107.  
*Browning (Robert)*. Prose life of Stratford, p. p. C. H. Firth et F. J. Furnivall, 105.  
*Brushfield*. The bibliography of sir Walter Raleigh, 104.  
*Church (Dr)*. Oliver Cromwell, 105.  
*Clifford-Walton*. History of the British standing army, 1660-1700, 108.  
*Clode (C. M.)*. London during the great rebellion; being a memoir of sir Abraham Reynardson, 113.  
*Cotton (R. W.)*. Barnstaple and the northern part of Devonshire, 1642-1646, 115.  
*Cunningham (prof.)*. History of english industry and commerce, 112.  
*Dalton (Ch.)*. The life and times of sir Edward Cecil, 108.  
 — English army list and commission registers, 109.  
*Dartmouth (earl of)*. The mss. of, 110.  
*Dasent*. Acts of the privy council of England, 223.  
*Davis (John)*. The history of the second (Queen's) royal regiment, 109.  
 — The life of Richard Baxter, 107.  
 Dictionary of national biography, 115.  
*Ehrenberg (Richard)*. Hamburg und England im Zeitalter der Königin Elisabeth, 334.  
*Ferguson (James)*. Robert Ferguson the Plotter, 106.  
*Firth*. Voy. Browning et Hane.  
*Gardiner (Samuel R.)*. History of the great civil war, 95.  
 — History of the Commonwealth and Protectorate, 95.  
 — Constitutional documents of the puritan revolution, 100.  
*Gee et Hardy*. Documents illustrative of english church history, 223.  
*Gosse (E. W.)*. Sir Walter Raleigh, 104.  
*Hall (Joseph)*, bishop of Exeter and Norwich (The life of), 106.  
*Hane (Joachim)*. Journal, p. p. C. H. Firth, 442.  
*Harrison (Fred.)*. Oliver Cromwell, 105.  
*Hewins (A. M.)*. English trade and finance, chiefly in the xvii cent., 111.  
*Hosmer*. The life of young Sir Henry Vane, 105.  
*Hutton (W. H.)*. William Laud, 106.  
*Inderwick*. The Interregnum, 1648-1660, 101.  
 — Sidelights on the Stuarts, 101.  
*Jeaffreson (J. Cordy)*. Middlesex county records, 114.  
*Jenks*. The constitutional experiments of the Commonwealth, 101.  
*Jusserand*. A french ambassador at the court of Charles II, 106.  
*Kingston (A.)*. Hertfordshire during the great civil war, 115.  
*Knighton (Henrici)*. Chronicon, p. p. Lumby, 222.  
*Laughton*. Memoirs relating to the Lord Torrington, 110.  
*Law (E.)*. The history of Hampton Court palace, 114.  
*Longmore (Sir F.)*. Richard Wiseman, surgeo to Charles II, 106.  
*Lumby (J. Rawson)*. Voy. Knighton.  
*Lupton*. Archbishop Wake and the project of union between the Gallican and anglican Churches, 441.  
*Markham (Clements Th.)*. Lives of Sir Francis and Sir Horace Vere, 107.  
 — The life of vice-admiral Robert Fairfax, 110.  
*Masson (D.)*. Register of the privy council of Scotland, 223.  
*Otley (R. L.)*. The life of Lancelot Andrewes, 107.  
*Palgrave*. Oliver Cromwell the Protector, 105.  
*Papillon (A. F. W.)*. Memoir of Thomas Papillon of London, merchant, 1623-1702, 114.  
*Plumptre (E. H.)*. Thomas Ken, bishop of Bath and Wells, 106.  
*Pressensé (Fr. de)*. Le cardinal Manning, 438.  
*Révillé (André)*. Les paysans au moyen âge, 219.  
*Robinson (E.)*. The early history of Coffee houses in England, 112.  
*Rogers (Thorold)*. A history of agriculture and great in England, 110.  
 — The first nine years of the Bank of England, 111.  
*Ross (W. G.)*. Oliver Cromwell and his Ironsides, 105.  
*Ruvillé (A. von)*. William Pitt und Graf Bute, 345.  
*Seeley (Sir John)*. The growth of British policy, 102.  
*Sharpe (Reginald R.)*. London and the kingdom, 113.  
*Shaw*. The history of currency, 111.  
*Sidney (W. C.)*. Social life in England 1660-1690, 112.  
*Simpkinson (C. H.)*. The life and times of William Laud, 106.

- Stebbing*. Sir Walter Raleigh, 104.  
*Traill*. Strafford, 104.  
*Verney* (Fr. P.). Memoirs of the Verney family during civil war, 101.  
 — (M.). Memories of the Verney family during the Commonwealth, 101.  
*Walford* (N. L.). The parliamentary generals of the great civil war, 108.  
*Wolseley* (maréchal). The life of John Churchill, duke of Marlborough, 109.

## PAYS-BAS (BELGIQUE ET HOLLANDE).

- Blok* (P.-J.). Histoire du peuple néerlandais, t. III, 447.  
*Bussemaker* (C.-H.-Th.). De afscheiding der Waalsehe gewesten van de general Unie, 132.  
*Frédéricq* (Paul). Corpus documentorum Inquisitionis haereticæ privatis Neerlandicæ: 2<sup>e</sup> partie, 368.  
*Heins* (Maurice). Les étapes de l'histoire sociale de la Belgique, 142.  
*Someren*. Lettres de Guillaume le Taciturne, 446.

## ITALIE.

- Baraudon* (Alfred). La maison de Savoie et la Triple-Alliance, 324.  
*Del Giudice* (Giùs.). La famiglia di re Manfredi, 223.  
*Diehl* (Ch.). L'art byzantin dans l'Italie méridionale, 128.  
*Savini* (Fr.). Il comune Teramano, 373.  
*Tocco* (Felice). I fraticelli, 366.

## ÉTATS DES BALKANS.

- Coquelle*. Le royaume de Serbie, 144.  
 — Histoire du Monténégro et de la Bosnie, 144.  
*Jorga*. Acte si fragmente cu privire la istoria Romînilor, 223.

## ORIENT BYZANTIN ET MUSULMAN.

- Clermont-Ganneau*. Études d'archéologie orientale, 218.  
*Jorga*. Philippe de Mézières, 81.  
*Kattenbusch*. Lehrbuch der vergleichenden Confessions-Kunde, 121.

## RUSSIE.

- Loutchisky*. Études sur la propriété communale dans la Petite-Russie, 223.

## SUISSE.

- Favre* (Ed.). Exposition nationale

suisse (1896). Catalogue du groupe 25: Art ancien, 448.

## ÉTATS-UNIS.

- Bassett*. L'esclavage dans la Caroline du Nord, 1663-1865, 223.  
*Chandler* (J.). La représentation en Virginie, 223.  
*Riley* (F.). Origines coloniales des sénats de la Nouvelle-Angleterre, 223.  
*Thomas* (Th.). Le gouvernement municipal de Baltimore, 223.

## OCÉANIE.

- Chambers* (J.-H.). Histoire constitutionnelle de Hawaï, 223.

## GÉOGRAPHIE.

- Bernard* (Aug.). De Adamo Bremensi geographo, 358.

BIBLIOGRAPHIE, PALÉOGRAPHIE  
ET NUMISMATIQUE.

- Bibliographie des travaux historiques et archéologiques p. p. les sociétés savantes de la France, 439.  
*Bellucci* (Aless.). Inventario dei mss. della biblioteca di Perugia, 223.  
*Blersch*. Catalogue des mss. relatifs à l'histoire suisse, qui se trouvent à la bibliothèque de la ville de Berne, 448.  
*Châtelain* (Émile). La paléographie des classiques latins, 218.  
*Motta* (Emilio). Archivio storico lombardo. Index, 1874-94, 445.  
*Omont* (Henri). Nouvelles acquisitions du département des mss. de la Bibliothèque nationale, 1894-95, 438.  
*Pothast* (Aug.). Bibliotheca historica medii ævi. Nouv. édit., 221, 441.  
*Prou* (Maurice). Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale, 80.

## SOCIOLOGIE.

- Ingram* (John Kelly). A history of slavery and serfdom, 154.  
*Macdonald* (W. A.). Science and Ethics, 153.  
*Proal* (Louis). La criminologie politique, 160.  
*Westermarck* (Ed.). Origine du mariage dans l'espèce humaine, 150.  
*Westlake* (John). Chapters on the principles of international law, 165.



## TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.		Pages
L. BATIFFOL. Le Châtelet de Paris vers 1400. <i>Suite</i> . . . . .		225
G. DESDEVISES DU DEZERT. Le régime foral en Espagne au XVIII <sup>e</sup> siècle. . . . .		236
H. MARMONIER. La question de la Maddalena . . . . .		4
MÉLANGES ET DOCUMENTS.		
G. DUPONT-FERRIER. La captivité de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême . . . . .		42
P. SABATIER. Étude critique sur la concession de l'Indulgence de la Portioncule, ou Pardon, d'Assise . . . . .		282
BULLETIN HISTORIQUE.		
<b>Allemagne</b> (publications relatives à l'époque moderne), par M. PHILIPPSON. . . . .		331
<b>France</b> , par Ch. BÉMONT et A. MOLINIER. . . . .		75, 319
<b>Grande-Bretagne</b> (XVII <sup>e</sup> siècle), par C.-H. FIRTH. . . . .		95
COMPTES-RENDUS CRITIQUES.		
A. VON ARNETH. Das classische Heidenthum und die christliche Religion. ( <b>Bouché-Leclercq.</b> ) . . . . .		118
A. BERNARD. De Adamo Bremensi geographo. ( <b>L. Malavialle.</b> )		358
Ch. BORGEAUD. The rise of modern democracy in old and new England. ( <b>R. de Kerallain.</b> ) . . . . .		473
A. G. BRADLEY. Wolfe. ( <b>Id.</b> ) . . . . .		382
C. Th. BUSSEMAKER. De afscheiding der waalsche gewesten van de General Unie. ( <b>P.-J. Blok.</b> ) . . . . .		132
P. COQUELLE. Le royaume de Serbie. ( <b>P. Pisani.</b> ) . . . . .		144
— Histoire du Monténégro et de la Serbie. ( <b>Id.</b> ) . . . . .		144
L. DEDOUVRES. Le Père Joseph polémiste. ( <b>Ém. Bourgeois.</b> )		134
Ch. DIEHL. L'art byzantin dans l'Italie méridionale. ( <b>L. Bréhier.</b> ) . . . . .		128
G. FAGNIEZ. Le Père Joseph et Richelieu. ( <b>Ém. Bourgeois.</b> )		134
P. FREDERICQ. Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae. ( <b>Ch. Molinier.</b> ) . . . . .		368

	Pages
M. HEINS. Les étapes de l'histoire sociale de la Belgique. ( <b>Fr. F.-B.</b> ).	142
J. K. INGRAM. A history of slavery and serfdom. ( <b>R. de Kerallain.</b> )	154
KATTENBUSCH. Lehrbuch der vergleichenden Confessionskunde. ( <b>L. Bréhier.</b> )	121
Y. KONT. La Hongrie littéraire et scientifique. ( <b>Ed. Sayous.</b> ).	143
F.-A.-K. KRAUSZ. Im Kerker vor und nach Christus. ( <b>Ch. Molinier.</b> )	360
G. LEGUÉ. Médecins et empoisonneurs au xvii <sup>e</sup> s. ( <b>Fr. F.-B.</b> ).	143
H. LORIN. Le comte de Frontenac. ( <b>L. Malavialle.</b> )	375
— De praedonibus insulam Sancti Dominici celebrantibus saec. xvii. ( <b>Id.</b> )	381
Fr. C. LOWELL. Joan of Arc. ( <b>J. Lemoine.</b> )	131
W. A. MACDONALD. Science and ethics. ( <b>R. de Kerallain.</b> )	153
L. PROAL. La criminologie politique. ( <b>Id.</b> )	160
Fr. SAVINI. Il comune Teramano. ( <b>J. Guiraud.</b> )	373
Ad. SCHULTEN. Die römischen Grundherrschaften. ( <b>A. Bouché-Leclercq.</b> )	356
F. TOCCO. I fraticelli. ( <b>Ch. Molinier.</b> )	366
K. VOGEL. Die dritte französische Republik. ( <b>L. Eisenmann.</b> )	148
K. WENCK. Eine Mailändisch-Thüringische Heiratsgeschichte. ( <b>G. Blondel.</b> )	371
P. WENDLAND. Die Therapeuten und die Philonische Schrift vom beschaulichen Leben. ( <b>Ch. Lécrivain.</b> )	117
Ed. WESTERMARCK. Origine du mariage dans l'espèce humaine. ( <b>Ch. Seignobos.</b> )	150
J. WESTLAKE. Chapters on the principles of international law. ( <b>R. de Kerallain.</b> )	165

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

## ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

## FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres.	180, 392
2. Académie des sciences morales et politiques	180, 392
3. Académie nationale de Reims	185
4. Ami des monuments et des arts	388
5. Annales de Bretagne	182
6. Annales de l'École libre des sciences politiques	390
7. Annales de l'Est	182
8. Annales du Midi	182, 393
9. Bibliophile limousin.	183
10. Bibliothèque de l'École des chartes	176
11. Bulletin critique	177, 388
12. Bulletin d'histoire ecclésiastique (Romans)	183, 394

TABLE DES MATIÈRES.

457

	Pages
13. La Correspondance historique et archéologique . . . . .	176
14. Le Correspondant . . . . .	390
15. Études religieuses, historiques et littéraires . . . . .	180
16. Journal des Savants . . . . .	177, 388
17. Mélanges d'archéologie et d'histoire . . . . .	386
18. Nouvelle Revue historique de droit . . . . .	179, 386
19. Polybiblion . . . . .	177, 389
20. La Province du Maine . . . . .	184, 394
21. La Révolution française . . . . .	177, 385
22. Revue africaine . . . . .	394
23. Revue archéologique . . . . .	179, 386
24. Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur . . . . .	387
25. Revue celtique . . . . .	387
26. Revue critique d'histoire et de littérature . . . . .	178, 389
27. Revue d'Auvergne . . . . .	184
28. Revue de l'Agenais . . . . .	184
29. Revue de Champagne et de Brie . . . . .	184, 395
30. Revue de Gascogne . . . . .	184
31. Revue de géographie . . . . .	387
32. Revue d'histoire diplomatique . . . . .	386
33. Revue de la Société des Études historiques . . . . .	176, 385
34. Revue de l'Histoire des religions . . . . .	387
35. Revue de Paris . . . . .	390
36. Revue de Saintonge et d'Aunis . . . . .	184, 395
37. Revue des Deux-Mondes . . . . .	391
38. Revue des Études juives . . . . .	179, 387
39. Revue des Universités du Midi . . . . .	394
40. Revue générale du droit . . . . .	179
41. Revue historique et archéologique du Maine . . . . .	394
42. Revue internationale des archives, biblioth. et musées . . . . .	179
43. Revue maritime et coloniale . . . . .	388
44. Revue politique et parlementaire . . . . .	392
45. Société archéologique de Tarn-et-Garonne . . . . .	395
46. Société d'émulation de l'Ain . . . . .	183, 393
47. Société d'émulation de Montbéliard . . . . .	183
48. Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France . . . . .	393
49. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . . .	181, 393
50. Société éduenne . . . . .	183
51. Société nationale des Antiquaires de France . . . . .	180

ALSACE-LORRAINE.

1. Jahrbuch d. Gesellschaft f. Lothringische Geschichte . . . . .	395
---	-----

ALLEMAGNE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Berlin) . . . . .	414
2. K. Akademie der Wissenschaften (Munich) . . . . .	413

3. Annalen d. Vereins f. Nassauische Alterthumskunde . . . . .	415
4. Archiv d. Vereins f. d. Geschichte des Herzogthums Lauenburg . . . . .	416
5. Archiv f. d. Studium d. neueren Sprachen . . . . .	196, 398
6. Archiv für katholisches Kirchenrecht . . . . .	190
7. Archivalische Zeitschrift . . . . .	397
8. Beiträge zur Bairischen Kirchengeschichte . . . . .	416
9. Beiträge zur Geschichte des Niederrheins . . . . .	198
10. Berichte d. freien d. Hochstifts zu Frankfurt-a.-M. . . . .	417
11. Braunschweigisches Magazin . . . . .	416
12. Byzantinische Zeitschrift . . . . .	190
13. Deutsch-evangelische Blätter . . . . .	403
14. Deutsche Rundschau . . . . .	411
15. Englische Studien . . . . .	196
16. Geschichtsblätter f. Stadt u. Land Magdeburg . . . . .	417
17. Die Grenzboten. . . . .	412
18. Hermes . . . . .	193, 399
19. Hessenland . . . . .	417
20. Historisches Jahrbuch . . . . .	190, 396
21. Jahrbuch d. histor. Gesellschaft f. den Netzedistrict . . . . .	417
22. Jahrbuch d. k. d. archæol. Instituts. . . . .	398
23. Jahrbuch f. Gesetzgebung . . . . .	410
24. Jahrbücher f. classische Philologie . . . . .	400
25. Jahrbücher für Meklenburgische Geschichte . . . . .	199
26. Jahrbücher f. Nationaleconomie u. Statistik. . . . .	196
27. Der Katholik. . . . .	404
28. Mittheilungen aus den Germanischen Nationalmuseum . . . . .	197
29. Mittheilungen d. histor. Vereins der Pfalz. . . . .	418
30. Mittheilungen d. k. archæologischen Instituts . . . . .	195, 399
31. Neue Heidelberger Jahrbücher. . . . .	199
32. Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik. . . . .	400
33. Neue kirchliche Zeitschrift . . . . .	401
34. Neues Archiv . . . . .	396
35. Neues Lausitzisches Magazin . . . . .	437
36. Niederlausitzer Mittheilungen . . . . .	200, 418
37. Nord und Süd . . . . .	412
38. Philologus . . . . .	194, 401
39. Preussische Jahrbücher . . . . .	197, 412
40. Rheinisches Museum für Philologie . . . . .	194, 402
41. Sächsische Gesellschaft der Wissenschaften . . . . .	198, 415
42. Schau ins Land. . . . .	197
43. Schriften d. Vereins f. Sachsen-Meiningische Gesch. . . . .	200, 418
44. Studien aus dem Benedictiner-Orden . . . . .	405
45. Theologische Quartalschrift. . . . .	406
46. Theologische Studien und Kritiken . . . . .	406
47. Tübinger Quartalschrift . . . . .	190

TABLE DES MATIÈRES.

459

Pages

48. Westdeutsche Zeitschrift. . . . .	418
49. Württembergische Jahrbücher f. Landeskunde . . .	419
50. Zeitschrift der d. morgenländ. Gesellschaft . . . .	410
51. Zeitschrift d. Gesellschaft f. Geschichte v. Freiburg-i.-B.	419
52. Zeitschrift d. histor. Gesellschaft f. d. Provinz Posen .	201
53. Zeitschrift des Harzvereins f. Geschichte . . . . .	420
54. Zeitschrift des Vereins f. Geschichte Schlesiens. . .	421
55. Zeitschrift des Vereins f. Hamburgische Zeitschrift .	421
56. Zeitschrift für ägyptische Alterthumskunde . . . . .	191
57. Zeitschrift für alttestamentliche Wissenschaft . . . .	406
58. Zeitschrift für Assyriologie . . . . .	192, 402
59. Zeitschrift für deutsches Alterthum . . . . .	403
60. Zeitschrift für Ethnologie . . . . .	409
61. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. . . . .	419
62. Zeitschrift für katholische Theologie. . . . .	406
63. Zeitschrift für Kirchengeschichte . . . . .	407
64. Zeitschrift für Kulturgeschichte . . . . .	409
65. Zeitschrift für vaterländ. Geschichte . . . . .	200
66. Zeitschrift für wissenschaftliche Theologie . . . . .	408

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Académie des sciences de Cracovie . . . . .	202, 426
2. Beiträge zur Kunde Steiermärkischer Geschichte . .	424
3. Berichte d. Alterthumsvereins zu Wien . . . . .	202
4. Blätter d. Vereins f. Landeskunde von Niederösterreich	425
5. Jahresbericht d. Museum Francisco-Carolinum (Linz).	425
6. Mittheilungen d. Instituts f. österr. Geschichtsforsch.	422
7. Mittheilungen d. Vereins f. Geschichte d. D. in Böhmen	423
8. Wiener Studien . . . . .	202, 425
9. Wiener Zeitschrift f. d. Kunde d. Morgenlandes. . .	426

ILES BRITANNIQUES.

1. The Academy . . . . .	205
2. The Athenaeum. . . . .	205
3. The Contemporary Review. . . . .	427
4. Edinburgh Review. . . . .	207
5. The English historical Review. . . . .	203
6. Folk lore . . . . .	427
7. The Nineteenth Century. . . . .	427
8. Quarterly Review . . . . .	206

BELGIQUE.

1. Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts. .	185
2. Annales de la Société d'émulation de la Flandre. . .	189
3. Annales du cercle archéologique d'Enghien . . . . .	189
4. Annales du cercle historique et archéologique de Gand	189
5. Commission royale d'histoire . . . . .	186

	Pages
6. Messenger des sciences historiques de Belgique . . .	186
7. Le Muséon . . . . .	186
8. Revue belge de numismatique . . . . .	187
9. Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous . . . .	187
10. Revue de Belgique. . . . .	188
11. Revue de l'Instruction publique en Belgique . . . .	188
12. Revue générale de Belgique. . . . .	188
ITALIE.	
1. Archivio della società romana di storia patria . . .	240
2. Archivio storico italiano. . . . .	210, 428
3. Archivio storico lombardo . . . . .	242, 428
4. Archivio storico per le provincie napoletane . . . .	213
5. Archivio storico siciliano . . . . .	429
6. Atti della Società siciliana per la storia patria . . .	214
7. R. Deputazione di storia patria (Romagna) . . . .	244, 429
8. Nuovo archivio veneto . . . . .	244
9. Rivista storica italiana . . . . .	430
10. Studi e documenti di storia e diritto. . . . .	431
ESPAGNE.	
1. Revista critica de historia y literatura . . . . .	431
DANEMARK.	
1. Sænderjydske Aarbøger. . . . .	246
ÉTATS-UNIS.	
1. The American historical Review . . . . .	208
SUISSE.	
1. Archiv d. histor. Vereins d. Kt. Bern . . . . .	215
2. Bollettino storico della Svizzera italiana . . . . .	216
3. Historischer Verein in St. Gallen. . . . .	216
4. Jahrbuch d. histor. Vereins d. Kt. Glarus. . . . .	215
5. Mittheilungen d. antiquar. Gesellschaft in Zürich . .	216
6. Quellen zur Schweizerischen Geschichte . . . . .	246
Chronique et Bibliographie . . . . .	217, 433
Index bibliographique . . . . .	451
Liste des livres déposés au bureau de la Revue . . . .	239, 449
Errata . . . . .	224, 450

---

*L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.*











D  
1  
R6  
t.62

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

